Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

# REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

## SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

CINQUANTE-SEPTIÈME ANNÉE

**Vol. 57**

Alger 1913

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1971

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
*1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)*

# Alexandre JOLY

La « Revue Africaine » vient de perdre un de ses collaborateurs les plus fidèles, M. Alexandre Joly, décédé à Constantine, le 27 février 1913.

Né à Montreuil-sous-Bois (Seine), le 30 avril 1870, professeur de sciences à la Médersa d'Alger (1896), puis à celle de Constantine (1901), M. Joly occupait depuis 1907 la chaire publique d'arabe de cette ville. Unissant à une culture scientifique étendue, les connaissances linguistiques acquises à l'Ecole des Lettres, où il avait obtenu le diplôme d'arabe et le diplôme d'études historiques, notre collègue s'était consacré avec une ardeur infatigable à l'exploration de l'Afrique du Nord. Compagnon de M. Flamand lors de sa mémorable mission de 1899, il avait ensuite parcouru pour son propre compte l'Algérie en tous sens, poussé jusqu'en Tunisie et séjourné pendant deux ans (1904-1906) à la mission marocaine de Tanger. Au cours de ses voyages, il recueillait, en même temps que des renseignements géologiques ou géographiques, des indications précieuses sur l'histoire, les mœurs, les légendes, le vocabulaire des indigènes, dont il parlait la langue et dont il portait volontiers le costume. Les matériaux ainsi rassemblés lui ont fourni la matière de nombreuses publications.

Bornons-nous à rappeler les plus importantes :

*Remarques sur la poésie moderne chez les nomades algériens* (Revue Africaine, 1900-1904).

*La plaine des Beni Sliman* (Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord, 1903).

*Un calendrier agricole marocain* (Archives marocaines, 1905).

*Tétouan* (Archives marocaines, 1906, en collaboration avec MM. Xicluna et L. Mercier).

*L'industrie à Tétouan* (Archives marocaines).

*Etudes sur le Titteri* (Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord, 1906).

*Etudes sur les Chadoulyia* (Revue Africaine, 1906-1907).

*Notes géographiques sur le Sud Tunisien* (Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord, 1908).

*Ruines et vestiges anciens dans les provinces d'Alger et d'Oran* (Revue Africaine, 1910).

*Le Chaouïa des Ouled Sellem* (Revue Africaine, 1911).

*Les Saints de l'Islam* (série commencée dans la Revue Africaine de 1908 et en cours de publication).

Titulaire de la médaille coloniale (Sahara), M. Joly était officier d'Académie et correspondant du ministère de l'Instruction publique depuis le 23 décembre 1904.

La « Revue Africaine » à laquelle M. Joly a apporté un concours si dévoué se fait un devoir d'adresser à sa veuve et à sa famille ses condoléances attristées.

# SAINTS ET LÉGENDES DE L'ISLAM

## I. — Sidi Mhammed bel Hamrich (1) et les Beni Habib

*Sidi Mhammed bel Hamrich*, de la tribu des Beni Habib, tribu qui s'étendait de Sebdou aux Beni Snouss, avait un bœuf auquel il tenait beaucoup. Ce bœuf avait malheureusement l'habitude de manger l'herbe d'autrui ; un jour les contribules du Saint égorgèrent l'animal et le firent cuire pour se libérer de ses importunités ; mais la viande, si longtemps qu'on la laissât sur le feu, ne put devenir mangeable

Sidi Mhammed, averti, fit dire aux Beni Habib de lui ramener son bœuf ; on lui en rapporta les morceaux dans la peau cousue. « *Lève toi bœuf* », s'écria le Santon ; et le bœuf, se levant, se mit à marcher ; puis le Saint maudit les Beni Habib (2). A dater de ce jour, les gens de la tribu se virent enlever leur nourriture, chaque fois qu'ils se mettaient à table, par des pigeons ramiers venus du ciel et, quand ils tuaient ces animaux, il les trouvaient remplis de vers et immangeables eux-mêmes. Mourant de faim les Beni Habib durent enfin s'expatrier et se réfugier au Maroc (3); de là le dicton :

(1) محمّد بن الحمريش

(2) Cf. une légende semblable à propos de Sidi Ahmed ben Youceuf et d'un chat qu'on lui servit rôti (R. Basset, *Dictons satiriques attribués à Si Ahmed ben Youceuf*, Paris, Imprimerie nat., 1890, p. 85, 86). Cf. aussi l'aventure de Sidi Yahya Laïdali, en Kabylie, avec un mouton (B. Sedira, *Cours de langue kabyle*, CCXXXI).

(3) Destaing, *Dialecte des Beni Snouss*, donne une partie de cette légende (pp. 354, 355, etc.).

*Il les a ruinés comme le ramier a ruiné les Beni Habib.*

خلاهم كِزعطوط بني حبيب

Les Beni Habib ont laissé le pays qu'ils occupèrent couvert de ruines de villages, où l'on reconnaît encore parfois des mosquées, des jardins et des citernes (1).

## II. — Kheira du Kef Lakhdar et Si Mhammed Moul Elkef Lakhdar

Une des principales montagnes du chaînon du Titteri, chaînon situé dans la province d'Alger à la limite du Tell et des steppes, le Kef Lakhdar porte, au sud-ouest, une grande corniche, œuvre de la nature. Peut-être cette corniche a-t-elle servi jadis d'abri aux hommes primitifs, comme tant d'autres analogues, dans la même région mais jamais on ne l'a explorée.

Le rocher porte, tout alentour, des marques noires, verticales, très grandes ; il est fort probable que ces marques sont dues simplement aux pluies qui ruissellent, se réunissent en rigoles dans les endroits déprimés, dissolvent le fer dont sont chargés par places les grès de la montagne et les déposent ensuite en s'évaporant. Mais pour les indigènes, la chose n'est pas aussi simple ; pour eux, ces taches noires sont les corps métamorphosés d'une armée de soldats qui fut maudite il y a fort longtemps. Cette armée était celle d'une certaine *Kheira*, qui habitait le Kef Lakhdar et qui, lors de l'arrivée des Arabes en Afrique, s'était déclarée leur ennemie et avait organisé la résistance dans le pays difficile d'accès où elle régnait. Cette Kheira avait construit un village au pied du Kef Lakhdar, du côté du Nord ; il en resterait encore quelques légers vestiges, paraît-il, que l'on appel-

(1) Cf. Destaing, *loc. cit.*; Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille de Sebdou, et A. Joly, *Ruines et vestiges anciens dans les provinces d'Alger et d'Oran, Rev. Afr.*, n° 282, 3e trim. 1911.



lerait toujours, par tradition, Ksar Kheira, c'est-à-dire village de Kheira. Pour dépister Sidi Abd Allah, celui des généraux arabes qui, au dire des indigènes, opérait dans la contrée, elle avait fait peindre en rouge tout le Kef Lakhdar, si bien que Sidi Abd Allah s'imagina d'abord, de loin, avoir devant lui un fort parti berbère, si fort, qu'il hésita à l'attaquer. Mais il s'aperçut vite de son erreur et s'écria alors

ذلّيتني يا الكاف الاخضر * الله يذلّ سكّانك على طول الدهر

« *Tu m'as avili* [*en m'inspirant une crainte momentanée*], *ô Kef Lakhdar, — Que Dieu avilisse à tout jamais tes habitants* ».

Depuis ce jour la puissance de Kheira fut anéantie, la résistance des Berbères du Titteri fut brisée et les Arabes occupèrent le pays (1).

Plus tard, au VIIe siècle de l'hégire, un santon vint, du Maroc, se fixer dans le Kef Lakhdar. Il s'appelait *Sidi Mahammed Elhadj ben Azzouz*. Il ne tarda pas à faire régner son influence dans cette partie du Titteri, à tel point qu'il paraissait être le maître de la montagne ; aussi lui donna-t-on pour surnom celui de *Moul Elkef Lakhdar*, le *Maître du Kef Lakhdar*. Mais on lui en adjoignit bientôt un autre car, un jour, dans une discussion avec divers santons sur les mérites de celui-ci ou de celui-là, il avait déclaré, pour affirmer les siens, qu'il saurait suspendre son sac à provisions de route dans le ciel en l'accrochant aux Pleïades et il le fit : d'où le second surnom de *Malleg zouadetou fettheria* معلّق زوادته في الثريا.

(1) Ce qu'on peut remarquer dans cette légende c'est le rôle attribué à une femme berbère qui, comme la Kahina, comme bien d'autres, est à la tête de la résistance en même temps qu'elle exerce le commandement. Ce fait et d'autres analogues, me paraissent en rapport avec la part prise chez les Berbères à la vie publique par la femme, part bien plus grande que chez les Arabes. Voyez par exemple le rôle de la femme chez les Touaregs.

*«Celui qui accroche aux Pléïades son sac à provisions »*.

Sidi Mhammed, en arrivant dans le pays, commença par détruire une petite zaouiya qui s'était établie au Ksar Kheira, parce que les étudiants, qui la fréquentaient, se conduisaient mal et, notamment, avaient contracté la détestable habitude de dire des obscénités. Puis le santon se mit à voyager; partout où il passait, il se mariait temporairement et laissait un fils auquel on donnait son nom ; aussi sa postérité est-elle extraordinairement étendue et dispersée. On cite :

Les *Ouled Sidi Mhammed*, six ou sept familles, descendant d'un fils du santon, chez les *Beni Aïssi* du Djurdjura.

Les *Ouled Sidi Mhammed*, 20 familles environ, de *Mdoukal*.

Les *Ouled Sidi Mhammed* des *Braz*.

Les *Ouled Sidi Mhammed* des *Ouled Alane*, 40 familles environ, descendants de *Sidi Bou Azza*, fils du Santon.

Les *Ouled Sidi Mhammed* du *Kef Lakhdar*, les plus importants de tous. Le type de ces indigènes tient bien plus du Berbère que de l'Arabe; tous, ou presque tous, ont les cheveux châtain clair, tirant sur le blond, des figures tout à fait européennes ou, pour mieux dire, rappelant celles des Français de la région française comprise entre la Loire, la Seine et l'Oise. Les Ouled Sidi Mhammed du Kef Lakhdar sont suzerains religieux des *Beni bou Yacoub*, tribu du Tell, voisine de Berrouaghia; ils perçoivent chez eux l'espèce de dîme dite *refara* غفارة et, chaque année, le vingt-sixième jour de l'été arabe, les Beni bou Yagoub viennent célébrer une fête à l'entour de la coupole qui, dans le Kef Lakhdar, recouvre le cénotaphe du Santon qui nous occupe.

### III. — Sidi Aissa Moul Elhadba

*Sidi Aïssa Moul Elhabda* était fils, disent les uns, du



fameux Santon bien connu, *Sidi Abd Errahman Etthaalabi* (1), d'autres disent d'un certain *Sidi Abd Erramhan Moul Essour*, d'origine inconnue et sur lequel manquent les renseignements. Sidi Aïssa se livra d'abord à la vie ascétique; il passait ses jours et ses nuits errant dans les collines désertes et couvertes d'halfa, où s'élève aujourd'hui son cénotaphe; ces collines sauvages, où il n'avait pour compagnons que les aigles, les vautours, les gazelles, les renards et les chacals sont situées au Nord des Monts des Zarez, dans la partie méridionale et centrale de ce qui forme aujourd'hui en partie le territoire des Rahmane Keraba et, pour le reste, celui des Ouled Sidi Aïssa Elahdebe. Plus tard il se rendit dans les montagnes des Ouled Nayl; après divers incidents, dont la tradition a gardé un souvenir trop vague pour qu'on puisse le mentionner utilement, il épousa la fille d'un marabout du pays, appelé Sidi Zaza زعزع.

De cette alliance Sidi Aïssa eut deux fils, *Sidi Maammar* dont la koubba s'élève dans le Tell, non loin du Chélif, et *Sidi Aameur*, père de la fraction de même nom de la tribu des Ouled Sidi Aïssa Elahdebe.

Maammar laissa lui-même deux fils, *Rabah*, père de la fraction Rouabah et *Tahar*, ancêtre des Touaher de la même tribu. Tahar laissa encore un fils, mort sans postérité, *Sidi Brahim*, dont la tombe se trouve avec celle de son père, de son oncle, de son grand oncle et de son aïeul, dans le petit monument qui couronne la colline dite de Sidi Aïssa Moul Elhadba, chez les Rahmane Reraba.

Aameur, qui était riche, consacra sa vie à la chasse; c'était sa seule occupation et le pays, alors très giboyeux et qui l'est resté jusqu'à un passé très proche de nous, lui permettait de se livrer à son goût sans remords car

(1) Pour ce Santon, voir Trumelet, *Les Saints de l'Islam, Saints du Tell*, Paris, Didier, 1881, pp. 33 et seq.

il n'avait garde de pouvoir, à lui seul, exterminer les lièvres, perdrix, outardes, gazelles, chats sauvages, guépards, autruches, etc., qui peuplaient alors ces parages et n'y étaient pas rares encore il y a seulement une quarantaine d'années. Un jour Sidi Aameur se brisa un membre à la chasse, alors qu'il parcourait la plaine du Zarez Chergui; il appela à son aide son frère Sidi Rabah qui accourut aussitôt, réduisit la fracture en quelques instants et consolida le membre, en même temps, sur-le-champ. C'est le seul miracle de sa part dont on ait conservé le souvenir. Ses descendants, les Rouabah, ont la vertu d'intercéder auprès de Dieu pour obtenir la pluie quand le besoin s'en fait sentir, ce qui arrive fréquemment dans ces pays peu favorisés du ciel. Les Touaher ont la spécialité d'écrire des amulettes qui passent pour guérir la rage et le choléra.

Quant à Sidi Aïssa lui-même, aucun fait saillant ne marqua sa vie et le seul miracle qu'on lui attribue se produisit après sa mort. Celle-ci survint alors qu'il avait un âge avancé; il la sentit s'approcher, et, appelant ses serviteurs, il donna l'ordre qu'on mît son corps sur une mule, lorsqu'il aurait rendu le dernier soupir et qu'on l'enterrât là, où la mule s'arrêterait définitivement. L'animal fit une première pause dans la montagne des Sahari, au Sud du Zarez Chergui, à l'endroit où s'élève aujourd'hui une murette de pierres dite *Mekam Sidi Aïssa;* il s'arrêta une seconde fois, au Nord du Chott, sur la petite ondulation qui prit dès lors le nom de *Atef remekam* (l'ondulation de la station, sous entendu du Marabout) et que les Européens désignent, en raison de la nature de son sol, sous le nom de *Terres blanches.* Mais là n'était pas le lieu de repos du Santon car, de même que chez les Sahari, lorsqu'on s'approcha de la mule pour la décharger de son précieux fardeau, elle s'échappa et reprit sa marche vers le Nord. Elle s'arrêta seulement sur la colline aujourd'hui dite de Sidi Aïssa Moul El-



hadba, où le cortège trouva une tombe prête sans que personne pût découvrir qui l'avait préparée.

Comme, après l'inhumation, on avait négligé de signaler l'emplacement de cette tombe, peut-être sur la recommandation du défunt et par un effet de son humilité, le souvenir ne tarda pas à s'en perdre et lorsque, quelques années après, Rabah et Tahar, petits-fils du Santon, qui étudiaient alors à Alger, marquèrent le désir de la revoir, ils ne purent se procurer aucun renseignement certain auprès de leurs contribules. Ils appelèrent alors à leur aide un marabout fameux des Ouled Nayl, Sidi Ben Aliya; celui-ci vint les chercher à Alger, les prit avec lui, les nourrit en chemin du lait de ses seins, — ce qui marquait probablement son intention de les adopter comme ses fils, — les déposa au Gourine, petite montagne située au Nord du Nahr Ouacel inférieur, non loin de Bou Guezzoul, à la limite du Tell et de la région des Steppes, ou de ce que les Arabes appellent le petit Sahara. Les enfants, inquiets, ne reconnaissant pas leur pays natal, se demandaient avec angoisse si le marabout ne voulait pas les perdre; mais Ben Aliya avait seulement le désir de les laisser reposer; il les conduisit enfin sur la tombe de leur ancêtre en leur disant : « C'est ici ». Mais aucun signal ne fut encore élevé en ces lieux et le souvenir de l'emplacement de la tombe se perdit une fois encore.

Plus tard, une petite colonne turque, qui parcourait le pays pour assurer la rentrée de l'impôt, vint camper en cet endroit, sur la tombe même, dont elle ignorait l'existence; les vivres manquaient, le chef était blessé, le pays est, à cinq lieues à la ronde, absolument dépourvu d'eau; or, en dressant les tentes, voilà que les soldats découvrirent des aliments et de l'eau, en quantité suffisante pour leurs besoins et ceux de leurs montures. Le lendemain, tandis que des cavaliers se répandaient à l'entour pour découvrir les tentes des

indigènes qui avaient ainsi, spontanément et généreusement, offert les victuailles, et qu'ils ne trouvaient rien, bien entendu, le chef de la colonne se vit subitement guéri de ses blessures. Il comprit alors et tous avec lui, que ces faits étaient le résultat d'un miracle dû à quelque marabout; les Turcs se renseignèrent, apprirent le nom du Santon, que l'on savait enterré quelque part dans ces collines et, pleins de reconnaissance, ils firent vœu d'élever une koubba à cet endroit, ne doutant pas qu'ils eussent passé la nuit sur sa tombe; ils mirent leur vœu à exécution peu après.

Le surnom de Moul Elhadba (l'homme de la butte, de la colline) que porte Sidi-Aïssa, est dû précisément à la position de son cénotaphe sur une colline ou butte isolée (*hadba* حَدْبَة dans l'arabe du pays), et ses descendants sont surnommés ***Elahdebe*** (Ouled Sidi Aïssa Moul Elahdebe), parce que leur territoire s'étend sur une région de collines et de buttes (ahdebe, pluriel de hadba), tout autour de la tombe de leur ancêtre.

### IV. — Sidi Ben-Aliya, Sidi Aïssa ben Mohammed et Sidi Bayazid

*Sidi Ben Aliya* est un des plus célèbres Santons des Ouled Nayl, sinon le plus célèbre. L'un des plus remarquables de ses miracles est le suivant : *Sidi Aïssa ben Mohammed* (1), le marabout bien connu de la région d'Aumale, père des nombreuses tribus dites Ouled Sidi Aïssa qui, d'Aumale, s'égrènent jusqu'à Chellala, à la limite actuelle des provinces d'Alger et d'Oran, Sidi Aïssa, donc, fut, un jour, avalé tout vivant par un méchant marabout du Tell, son rival. Mais Sidi ben Aliya, grand ami de celui qu'on pouvait à bon droit croire trépassé, veillait; il se précipita pour délivrer Sidi Aïssa et il

(1) Pour ce Santon, voir Trumelet, *L'Algérie légendaire*, A. Jourdan Alger, 1892, p. 83 et q. seq.



eut le bonheur de le retirer vivant du ventre de son ennemi; comme précaution il avait emporté un morceau de la montagne des Sahari dits Ben Aliya de Djelfa, pour assommer le méchant marabout anthropophage; or un premier morceau se désagrégea et tomba sur le bord septentrional du Zarez Chergui, un peu à l'intérieur du Chott ; c'est ce qui forma le mamelon pierreux aujourd'hui connu sous le nom de *Rouiyes ben Aliya* (1), mamelon qui, au dire des indigènes, offre encore un spécimen de chacune des plantes répandues dans les montagnes des Sahari ben Aliya, au sud du Zarez Chergui. — Dans sa course précipitée le santon, pressé d'arriver au but, — il n'y avait, évidemment, pas un instant à perdre, — renversait les obstacles quand ils ne se laissaient pas franchir assez aisément. C'est ainsi qu'il partagea en deux, pour se faire un passage, la montagne des Sahari Ouled Brahim, qui se trouve, au nord du Zarez Chergui, tandis que la précédente s'élève au sud. La brèche qu'il y produisit forma ce qu'on appelle de nos jours le *Teniet Elhammam*, le seul col bas et large, qui permette de franchir aisément la chaîne. Plus loin vers le Nord, un nouveau quartier de la montagne que portait Sidi Ben Aliya se détacha, près de Bogari ; de là résulte le rocher qu'on appelle *Kef ben Aliya* ou, en français, le *Rocher des vipères à cornes*, accident du terrain séparé du reste de la montagne du Titteri, bien isolé, bien remarquable, qui se trouve immédiatement au sud du village, à l'endroit où en sort la route qui conduit à Laghouat.

Nombreux sont, d'ailleurs, les endroits qui rappellent le nom de Sidi ben Aliya ; il y a une petite chapelle à laquelle on donne cette appellation, dans les Sahari Ouled Brahim, près de l'Aïn Tarech ; cette chapelle fut élevée en cet endroit parce que le Santon y avait longtemps

(1) رويّس بن علية

séjourné, se livrant dans la solitude à la vie ascétique. Un peu plus loin, près d'Aïn Kerbouba, on voit un rocher criblé de trous que l'on appelle, à cause de cela, *Hajra Makhrouga*, pierre percée; ce sont, paraît-il, les doigts de Sidi Ben Aliya qui ont fait ces trous et voici dans quelles circonstances. Je ne sais au juste pourquoi, le Santon était en mauvais termes avec les Sahari Ouled Brahim ; or, un jour il prononça contre eux l'imprécation suivante :

من الصغيرة للكبيرة

من الستّة للستّين

« *d'une chose de peu vous en viendrez à une qui sera importante, de six vous en viendrez à soixante* » c'est-à-dire, — car ces laconiques paroles appellent un commentaire : « grâce à votre caractère entêté et revêche, « pour avoir voulu éviter de faire de petites concessions, « vous vous verrez obligés d'en faire de grandes ; pour « avoir voulu éviter de donner un peu, six, par exem- « ple, vous serez contraints de donner beaucoup, soixante « par exemple »; et, pour accorder plus de force à son imprécation, Sidi ben Aliya enfonça ses doigts dans un rocher ; il déclara en même temps que, tant que celui-ci serait en place et porterait la marque de son geste, son anathème conserverait toute sa force. Or personne n'a jamais pu faire disparaître l'*Hajra Makrouga*, ni la changer de place. — Une foule d'autres endroits rappellent aussi l'existence passée du Santon ; on voit ainsi un *Gourbi ben Aliya*, un peu à l'est de Aïn Mouchrimita, dans les montagnes des Ouled Nayl, à l'ouest de Djelfa.

Dans une autre circonstance, Ben Aliya se signala encore. Un marabout des pays d'Orient, *Sidi Bayazid*, s'était livré à l'exclusive adoration de Dieu pendant un nombre considérable d'années, une trentaine, peut-être, et ce dans une position très incommode, car il ne reposait que sur une seule jambe. Il paraît que cette espèce



de martyre volontaire et avant la lettre, lui avait acquis auprès du Maître des Mondes des mérites extraordinaires, car il se vit, à ce sujet, l'objet de la jalousie de Sidi Abd-Elkader Eljilani. Sidi Abd-Elkader pria Dieu de cacher aux yeux du monde, celui qui lui portait ombrage en le jetant en quelque endroit désert ; le Créateur, qui n'avait rien à refuser à son serviteur Djilani, transporta, sans que personne le sût, Sidi Bayazid au milieu de la montagne des Sahari, l'y laissa vivre quelque temps, puis il prit son âme, avant que personne se fût aperçu de la présence du saint homme en ces lieux. Or, un jour, bien longtemps après tous les événements que je viens de raconter, des gens qui labouraient trouvèrent des ossements ; perplexes, ils se demandaient ce que cela pouvait être, lorsque Ben Aliya, cependant mort depuis longtemps, leur apparut, leur expliqua ce dont il s'agissait et leur ordonna d'élever en cet endroit un monument à Sidi Bayazid ; les laboureurs et leurs contribules édifièrent alors la koubba qui existe encore dans les montagnes des Sahari de Djelfa.

Quant à Sidi Aïssa ben Mohammed je n'ai pas à raconter sa vie ; elle est bien connue et Trumelet l'a tout au long développée dans son livre « *L'Algérie légendaire* ». Ce n'est pas ici le lieu de dire quels sont les descendants du Santon, quelles tribus ils forment, en quels lieux campent ces tribus ; je réserve ce sujet pour une autre étude ; mais, ce que l'on sait moins, c'est que Sidi Aïssa est l'auteur de nombreux dictons, peut-être aussi nombreux que ceux qui ont rendu justement célèbre Sidi Ahmed ben Youceuf. Les recueillir tous exigerait beaucoup de temps et de nombreux voyages, car ces dictons, qui n'ont jamais été rassemblés en *diouane* (recueil) survivent seulement épars dans la mémoire d'indigènes eux-mêmes répartis en bien des endroits différents ; les publier, d'autre part, serait également une œuvre de

longue haleine et nécessiterait un opuscule spécial. Je me contenterai de dire que ces dictons sont, généralement, des imprécations contre certains groupes Arabes ou des invocations en leur faveur, mais il y aurait aussi, dit-on, des préceptes moraux un peu dans le genre de ceux que le comte Henry de Castries a publiés sous le titre de « *Gnômes de Sidi Abd-Errahmane-El-Mejdoub* » (1) et qui sont attribués à Mejdoub le Marocain. Je donnerai seulement deux exemples des dictons de Sidi Aïssa.

Ce Santon avait un jour demandé aux *Mouiadète*, nomades qui parcouraient les steppes au sud du Titteri, de lui procurer un cheval de selle. Après maints conciliabules, maintes réunions (*mïad*, pluriel *mouïadète*) d'où vient le nom de la tribu, les Arabes ne s'entendirent pas et, pour couper court à toute discussion, ne donnèrent ni cheval ni quoi que ce soit. Survint un d'entre eux, nommé *Mokhtar*, qui, honteux de la conduite de ses contribules, se rendit auprès du saint homme et lui offrit la jument qui lui servait de monture, décidé à repartir à pied, — ce qui, chez les Arabes, marque un singulier effort de la part d'un homme à l'aise, — et sans même songer à demander un souhait en sa faveur. Mais Sidi Ben Aïssa, bien au courant de tout ce qui s'était passé, s'écria, maudissant les Mouïadète :

تتلمّوا شهر * وتتبعّرفوا دهر

« *Vous serez réunis un mois, dispersés tout le reste* « *du siècle* » ; et, de fait, les Mouïadète sont encore partagés en deux groupes distincts, bien éloignés l'un de l'autre : les Cheraga, qui nomadisent dans les steppes à l'entour de Birine, au sud du Titteri, et les Reraba, cantonnés dans les collines arides et desséchées, qui s'étendent depuis Aïn Oussera vers l'Ouest jusqu'à l'Oued Touil. Au temps des Turcs, ils se réunissaient environ un mois à la grande foire de Saneg, dans le Titteri, où se faisaient les achats de grains de la part des tribus du Sud, qui vendaient, en retour, aux Telliens laine et moutons.

(1) Paris, 1896.



Mais, en même temps, Sidi Aïssa prononça le vœu suivant en faveur de la descendance de Mokhtar :

يحط مَضْمَذْكم على رقايب الناس
يحطّكم العاتى يرفدكم الرّايح
بيت بخبا
لأن تصير الدنيا هبا

« (*Dieu*) *posera votre joug sur les cols de tous ; (quand)* « *vous déposera celui qui sera fatigué, celui qui est reposé* « *vous relèvera (et vous portera).* — ( *Vous aurez*) *une* « *tente avec un Kheba jusqu'à ce que le monde tombe* « *en poussière.* »

Le *kheba* est une petite tente auxiliaire de luxe, séparée de la tente familiale et qui sert à recevoir les hôtes ; seuls les gens riches en possèdent. Sidi Aïssa souhaitait donc aux Ouled Mokhtar, puissance et prospérité. Or, jusqu'à nos jours, les Ouled Mokhtar sont restés parmi les plus riches tribus de la lisière méridionale du Titteri ; dans le dernier siècle de la domination turque ils étaient les seigneurs incontestés de toutes les steppes qui les avoisinaient, ainsi que d'une grande partie du beylik de Titteri, où leur autorité s'exerçait sans conteste, au profit des Turcs, avec lesquels leurs grandes familles avaient contracté des alliances matrimoniales.

### V. — Sidi Elhadj Aïssa — Sidi Nayl.

D'autres saints hommes se sont aussi distingués dans l'art de composer des dictons de différents genres, qu'a retenus la mémoire des populations.

*Sidi Elhadj Aïssa* (1), de Lagouate, surnommé *Moul Essebsi* (l'homme à la pipe) est bien connu ; il vivait au x[e] siècle de l'hégire, suivant la tradition et s'est rendu célèbre à plusieurs titres. On rapporte qu'il avait pour femme une négresse appelée Mabrouka; c'est toujours par elle et sur sa tête qu'il prêtait serment. Il composa quantité de poésies qui existaient encore, réunies en recueils manuscrits, chez ses descendants à Lagouate et, moins complètes généralement, chez divers indigènes de la région ; quelques-unes sont très répandues et, dans le nombre, il y en a de remarquables; elles sont de genres très variés. On a aussi de Sidi Elhadj Aïssa de nombreux dictons dans le genre de ceux de Sidi Aïssa ben Mohammed, c'est-à-dire concernant les tribus avec lesquelles il vécut en contact. J'espère pouvoir en citer un grand nombre un jour, en publiant l'historique des tribus du plateau steppien et de celles qui lui sont limitrophes ; en voici un exemple pour le moment. Un jour Elhadj se rendit chez les Rahmane qui nomadisaient au sud de Bogar ; il fut froidement reçu ; plein de ressentiment, il partit en lançant un anathème contre ses hôtes avares ; déjà il était arrivé au col dit Elmegsem, dans les monts occidentaux des Zarez, lorsqu'une femme des Rahmane, Aïcha Elkoheïla (عايشة الكحيلة) alors campée au Taragraguet, une des plus hautes montagnes du Titteri, entendit la malédiction du Santon malgré la distance — il y a plus de 100 kilomètres du Megsem au Taragraguet. Aïcha avertit ses contribules d'avoir à se repentir et de préparer à leur illustre visiteur un cadeau sérieux; puis elle rappela Elhadj Aïssa, qui, cédant à ses prières répétées consentit à revenir, accepta le cadeau et s'écria :

* لوكان ما منعة البالي

* نلوجكم للثرث الخالي

(1) Voyez aussi Trumelet, *L'Algérie légendaire*, p. 111 et seq.



« *N'eût été l'empêchement apporté par des femmes* (collectif, celles qui s'épouillent), *je vous aurais jetés dans le désert vide de tout* ».

Et il ajouta :

تـهلّوا بيهم يا وليات الله

« *O créatures de Dieu* (*femmes*), *ayez bien soin d'eux* (*de vos hommes*) ».

Depuis cete époque, les Ouled Sidi Elhadj Aïssa perçoivent annuellement chez les Rahmane de Bogar ce qu'on appelle la *Makhedat elbit*, (ماخضة البيت), c'est-à-dire la quantité de beurre, que chaque tente donne en un jour, une fois l'an. Comme ce sont les femmes qui font le beurre et qui, de la sorte, donnent satisfaction aux descendants du Santon, la dernière partie des paroles de ce dernier s'explique d'elle-même.

*Sidi Nayl* (1), père des nombreuses tribus, qui peuplent l'Atlas Saharien entre le Djebel Amour et Biskra, est plus connu encore que le précédent ; comme lui, il est l'auteur de nombreux dictons que répète sa postérité. Ces dictons sont, pour la plupart, du genre moral ; il faudrait un volume entier pour les réunir ; je me contenterai d'en citer 2 ou 3 :

1° أللّى ما شاف سلاطنة ما يتأدّب

وما يعرف كأخضة حلوة من الدرياس

« *Qui n'a pas vu de Sultans* (c'est-à-dire qui n'a pas fréquenté les gens de bonne condition) *ne peut acquérir de l'éducation ; il ne sait pas distinguer la férule douce* (et bonne à manger) *du thapsia.*

(1) Pour ce Santon voir Trumelet, *Algérie légendaire*, p. 190 et seq.

2° الظّنّة في زوجتك لا تعملها شي * ولا تصحب في دنياتك
من هُوَرادي * المهبول الّي يّريش للغادي

« *Ne nourris pas de soupçon contre* **ton épouse** (car alors il vaut mieux la répudier) ; *ne recherches* **jamais l'amitié** *d'un homme avili ; bien fou est celui qui* **rappelle quelqu'un** *qui s'éloigne* (cela porte malheur, **d'abord, puis** pourquoi retenir auprès de nous celui qui ne **montre pas** de goût pour notre compagnie?)

3° يا السائل على النجاسة في الوذرة * اغسل غير محلّها علاه
تزيد * إياك إذا ترْفد على شوف النّظرة * اغسل
قاع الثوب هذا المُريد (1)

« *O toi qui demandes ce qu'il faut faire au sujet d'une souillure sur le pan d'un vêtement, lave l'emplacement de cette souillure, pourquoi faire plus? — Mais, si le vêtement porte des souillures partout où la vue s'étend, lave tout le vêtement, c'est là ce qui est désirable* ».

## VI. — Quelques Santons moins connus

*Sidi Ali ben Mahammed* (2) est compté au nombre des ancêtres de *Sidi Abd Elaziz*, le fondateur du village arabe de Chareuf dans les Ouled Nayl, au sud du Zarez Rarbi. Il avait lui-même construit un premier village à *Elker koub Ezzarga*, à environ 1 kilom. au N.-O. de l'actuel Chareuf, sur le chemin de Aïn Eddib ; son tombeau s'y trouve encore, peint à l'ocre rouge, dans le cimetière abandonné ; c'est pourquoi Sidi Ali a été surnommé Moul Elkerkoub Ezzarga. On lui prête la phrase suivante :

(1) وذرة en arabe régulier, morceau de viande et اوذارة pan de vêtement.

(2) Voyez une tradition un peu différente dans Trumelet, *Algérie légendaire*, pp. 115 et seq.



يخلف واحد من ذرّية دريتي يطفي اسمي

« *il naîtra de la postérité de ma postérité quelqu'un qui fera oublier mon nom* ». Il faisait allusion par là à l'un de ses descendants, *Sidi Abd Elaziz*, fondateur de Chareuf, comme je l'ai dit, et dont le nom a prévalu pour désigner toute sa lignée, ainsi que celle de Sidi Ali, les *Abaziz* ou *Ouled Sidi Abd Elaziz*.

*Sidi Yagoub ben Jemil*, contemporain de Sidi Aïssa ben Mohammed, vivait dans les Beni Hassen, entre le Berrouaguia et le Ksar Bogari d'aujourd'hui. Le pays était en ce temps horriblement sauvage et dépourvu de ressources ; mais les lions, alors nombreux, avaient l'attention d'apporter au saint homme, sur leur dos, le bois nécessaire à la cuisson de ses aliments. Sidi Yagoub eut des démélés retentissants avec Sidi Aïssa ben Mohammed. Aujourd'hui encore, certaines tribus du Titteri, les *Ouled Deïd*, les *Mfatcha* et surtout leur fraction des *Ouled Ben Zaoui*, célèbrent sur sa tombe une importante fête annuelle.

*Cheikh ben Ezzaoui*, originaire de la fraction des *Mzeta* des *Mfatcha*, où s'élève sa chapelle funéraire, vivait à la fin du XII<sup>e</sup> siècle de l'hégire ou bien au commencement du XIII<sup>e</sup>, on ne sait au juste. Après s'être d'abord livré au vol et à la rapine, il vint à résipiscence, s'adonna à la poésie et composa nombre de pièces du genre sérieux (jedd, جدّ), dans lesquelles il loue Dieu et les Saints, et dont beaucoup sont encore connues dans le pays et chez les Ouled Nayl et chantées dans les fêtes autour des Marabouts. Sa postérité se trouve dans les Mfatcha, tribu des alentours de Bogari ; sur sa tombe, ses descendants et la fraction des Mzèta se réunissent chaque année pour célébrer une fête. Cheikh ben Ezzaoui était serviteur religieux (Khedim) de Sidi *Mohammed Ould Elbokhari*, le grand marabout du pays, et de *Sidi Yagoub ben Jemil*. Il passe pour avoir prêché l'Islam, quelque peu perdu de

vue déjà de son temps, dans les Ouled Nayl et c'est à ce titre que sa postérité percevait et perçoit quelquefois encore, sur ces derniers, la taxe religieuse et volontaire dite *refara* (1).

*Sidi Youceuf*, dont la koubba s'élève dans les Bou Aïch du bas Nahr Ouacel, près de l'endroit dit Guermini, serait, dit-on, de la descendance de Sidi Ahmed Ben Youceuf (2), le célèbre Santon de Miliana. Mais nous ne possédons sur lui aucun détail pour le moment.

*Sidi Saad*, marabout des Sahari de Tiaret, est connu par un seul fait ; partant de Tiaret, il se rendit à Taza, entre Teniet Elhad et Bogar, dans les Ouled Nayl et dans le Djebel Amour, puis revint sur Tiaret. Parvenu aux sources d'Elousakh, il annonça sa mort à ses compagnons et leur dit qu'il fallait creuser sa tombe. Il mourut, en effet, peu après, empoisonné par le bey *Abd Elkhaoui* (3) (sic). Son cénotaphe se trouve dans les montagnes du Nador, au sud de Tiaret.

*Sidi Eladjèdje*, marabout des Ouled Sidi Khaled des Harra, voyageant près de Tagguine, fut arrêté par une dayat, c'est-à-dire un petit étang, la *daya ben Jedi* (4),

(1) Ces liens de suprématie religieuse sur telles tribus de la part de telles autres, elles-mêmes vassales, à ce titre, d'autres groupes ethniques forment un chassé-croisé, un tissu aux mailles serrées, difficile à connaître, plus difficile encore à exposer clairement, mais qu'il serait bien utile de connaître dans le détail à cause de leur importance sociale, de leur répercussion, notamment, sur les relations de tribus à tribus.

(2) Pour ce Santon voir Trumelet, *Algérie légendaire*, pp. 399 et seq.

(3) Aucun bey de ce nom n'a jamais régné dans le pays, surtout à l'époque reculée de Sidi Saad. C'est encore là une confusion de l'esprit arabe, d'origine probablement moderne. Il s'agit sans doute de Ben Abd Elkaoui, chef des Soueid, sous Yarmoracen, qui paraît avoir, directement ou par ses descendants, étendu son influence sur le Sersou occidental (Ibn. Khaldoune, *Berbères*, *trad.*, I, p. 94-94). Plusieurs tribus de la région seraient issues de ses descendants.

(4) Le mot ben Jedi est sans doute encore une corruption d'une appellation berbère ; ce devait être la mare d'*Igdi*, la mare du sable, ce que la nature des lieux indique surabondamment.



qui l'obligea à faire un détour. Il se fâcha, maudit la daya, émit le vœu qu'un dragon en bût l'eau et la desséchât. Depuis, si la daya conserve quelquefois encore un peu d'eau dans les alluvions sableuses qui en remplissent le fond, si un petit suintement existe encore sur la rive Nord-Ouest, en revanche elle ne se remplit plus jamais ; elle peut même rester sans une goutte d'eau pendant des mois ou des années.

Si l'on considère que le nom de *Adjedje* signifie trombe de vent et de sable, on pourra penser que le prétendu marabout n'est qu'une fiction et que le comblement du lagon est dû aux tourbillons de vent, qui y jettent la poussière du désert et des steppes (1).

On aurait tort de croire que l'ère des Marabouts et des Santons est close ; l'imagination des Indigènes ne l'admet point ; toujours fertile elle invente tous les jours de prétendus miracles, dont tel ou tel personnage serait l'auteur. N'avons nous pas entendu dire récemment que Sidi Mohammed bel Kacem, le Marabout d'el Hamel, près de Bou Saada, avait arrêté un train, sur sa simple invocation, afin de se donner le temps de faire sa prière à son aise ; qu'il rendait aveugles ceux qui le négligeaient. Le processus de la formation des légendes chez les indigènes de la Berbérie pourrait donc être étudié avec fruit, de nos jours encore et fournir un riche appoint aux études que les sociologues ont faites en Europe sur ce chapitre.

A côté des Santons, il y a d'ailleurs ceux qui ne le sont pas encore tout à fait, mais qui le seront plus tard ; on trouve, en voyageant dans les tribus, mainte koubba élevée sur la tombe d'un individu mort depuis peu, dont

(1) Voyez des exemples analogues de légendes qui se créent sur un nom dans Arnold Van Gennep, *Religions, mœurs et légendes*, Mercure de France, 1908, 1909, 1910, 1911, 4 séries ; et, du même, *La formation des légendes*, dans la Bibliothèque de philosophie scientifiques, Flammarion, éditeur.

la vie n'a présenté rien de particulier, si ce n'est, peut-être, une moralité et une religiosité un peu supérieures à celle de son voisin — il en faut si peu chez les tribus de Bédouins — on ne lui attribue encore aucun miracle ; mais il y a gros à parier qu'il en aura plusieurs à son actif, dans cent ans d'ici, car, une fois le souvenir de son existence effacé parmi ses contemporains qui auront disparu, les générations futures se diront que, par définition, une koubba ne peut recouvrir la tombe d'un ancêtre que si celui-ci a été un Santon, *Moula baraka*, c'est-à-dire pourvu du don de faire des choses extraordinaires, d'une puissance réelle sur les forces extranaturelles.

Il y a même des gens qui sont apprentis Santons, si l'expression n'est pas trop grossière, de leur vivant. J'en citerai deux : il y a à Beni Saf un homme, Mohammed ben Youceuf, paralysé de la partie inférieure du corps et qui s'est fait étendre dans un tombeau, sous une coupole (koubba) où on lui porte sa nourriture. Sidi Mohammed ben Tayeb, des Ouled Abbas, qui vivait vers 1860-70, étudia à Mazouna, se rendit à Médéa où le retint le célèbre cadi Si Bou Hella, avec lequel il avait, peut-être, de lointains liens de parenté. Il devint adel à Médéa, puis bach adel à Berrouaguia, plus tard cadi à Médéa. Il s'adonna au soufisme, à l'ascétisme, écrivit de nombreux ouvrages sur cette matière, ouvrages très prisés des indigènes, que l'on possède encore, mais seulement en manuscrits. Sidi Mohammed ben Youceuf et Sidi Mohammed ben Tayeb sont, à n'en pas douter, deux candidats à la sainteté musulmane ; dans un siècle ils seront Santons ; il suffit d'entendre en quels termes flatteurs parlent d'eux leurs coreligionnaires.

*Constantine, 18 décembre 1912.*

A. Joly.

# FOUILLES

## Faites sur l'Emplacement

## de l'Ancienne Mosquée d'Agadir (Tlemcen)

### 1910-1911 (1)

Grâce à l'appui pécuniaire du service des Monuments historiques, j'ai pu faire fouiller en décembre 1910, janvier et février 1911, autour du minaret d'Agâdîr, dans le but de retrouver les vestiges des fondations de l'ancienne mosquée fondée par Idrîs Ier au VIIIe siècle de l'ère chrétienne.

Je me fais un devoir d'exprimer ici mes remerciements à M. Ch. Blanchot, architecte du service des Monuments historiques à Tlemcen, qui a bien voulu dresser le plan joint à la présente note.

*
* *

Avant d'exposer les résultats de ces fouilles, il convient de retracer sommairement, d'après les auteurs arabes anciens, l'histoire de la Mosquée d'Agâdîr, dont il ne reste plus debout aujourd'hui que le minaret.

On sait qu'Agâdir, faubourg de Tlemcen, marque l'emplacement de l'ancien poste romain de Pomaria, puis de la ville de Tlemcen dans les premiers siècles de l'Islam (2).

(1) Le retard apporté à la publication de ce travail est dû à ce que le manuscrit a été gardé pendant une vingtaine de mois par le Ministère de l'Instruction publique et la Commission archéologique de l'Afrique du Nord à laquelle il avait été communiqué (voir les procès-verbaux des séances de cette commission de décembre 1912).

(2) La Tlemcen actuelle fut fondée par les Almoravides, à quelques

La première mosquée édifiée à Agâdîr est due à Idrîs Ier, le fondateur de la dynastie des Idrîsites au Maroc. Voici dans quels termes l'auteur du *Raoûd el-Qirtâs* (1) nous fait connaître la fondation de la mosquée d'Agâdîr (qui s'appelait déjà Tlemcen à cette époque) :

« Au milieu du mois de radjab (le 9 décembre 789 de « J. C.), Idrîs entreprit une expédition contre Tlemcen, « alors habitée par les tribus des Maghrâwa et des Beni « Ifren. Etant arrivé auprès de la ville, il dressa son « camp dans la banlieue. (Là) il reçut la visite du chef « de la place, Moh'ammed ben Khazar ben Çoûlât El- « Maghrâwi El-Khazari qui lui demanda l'aman. Idrîs « le lui accorda et ce chef, ainsi que tous les Zanâta « qui se trouvaient à Tlemcen, le reconnurent pour roi. « Idrîs entra donc sans coup férir à Tlemcen, accorda « l'aman aux habitants et y fit construire une mosquée « d'un travail soigné dans laquelle il fit édifier une « chaire sur laquelle fut tracée l'inscription suivante : « *Au nom d'Allâh, Clément et Miséricordieux. Ceci a* « *été construit par l'ordre de Idrîs ben 'Abd Allâh ben* « *H'asan ben El-H'asan ben 'Ali ben Ali T'âleb — qu'Al-* « *lâh soit satisfait d'eux tous.* Cet événement eu lieu dans « le mois de çafar 174 (le 1er çafar correspond au 19 « juin 790). »

centaines de mètres à l'ouest de l'ancienne. Yoûsof ben Tâchefîn l'édifia sur l'emplacement du camp qu'il avait dressé pour assiéger Agâdir, vers 473 (1069-1070 de J.-C.). De là le nom de *Tagrârt*, (« camp » en berbère) qui fut donné à la nouvelle ville (cf. Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, tr. de Slane, tom. II, 76; III. 272 et 294. En 462 selon Yah'ia Ibn Khaldoûn, dans mon *Histoire des Rois de Tlemcen*, t. I, tr. p. 28, 29. L'auteur du *Qirt'âs* donne la date de 472.

(1) *Raoûd' el Qirtâs fi akhbâr il Maghrib wa târîkh, madinati Fâs*, attribué à Ibn Abi Zar', édit. de Fez, un vol. in-8 litho. p. 8. Le passage du Qirt'âs cité ici a été reproduit exactement, et sans mention de la source, par l'auteur du *Kitâb ed-dorr en-nafîs wa n-noûr el-anîs fi manâqib il Imâm Idrîs*, Fez, litho. 1 vol. 1314 hég. p. 131.



Cette mosquée fut rebâtie et la chaire en fut restaurée par Idrîs II, au dire d'Ibn Khaldoûn (1) pendant les trois années que ce souverain passa à Tlemcen de 199 à 201 de l'hégire. L'auteur du *Qirtâs* est même plus complet qu'Ibn Khaldoûn sur ce point. Il dit : « (Idrîs II au « début de 199 de l'hégire) sortit de Fez pour razzier « les fractions des Nafza; il les vainquit et entra à Tlem- « cen ; il en examina la situation, en fit réparer les rem- « parts ainsi que la mosquée qu'il dota d'une chaire. « Abou Merouân 'Abd el-Mâlik el-Warrâq a dit à ce « sujet : « Etant entré dans la mosquée de Tlemcen « l'année 255 (868-869 de J.-C.), j'ai remarqué au-dessus « de la chaire une planche provenant de l'ancienne chaire « et sur laquelle avait été clouée l'inscription suivante : « *Ceci est ce qu'a ordonné l'Imâm Idrîs fils d'Idrîs ben* « *H'asan ben El-H'asan ben 'Ali — qu'Allâh soit satis-* « *fait d'eux tous — dans le mois de moh'arram 199* (août- « septembre 814). » Idrîs resta trois ans à Tlemcen et dans la banlieue; puis il revint à Fez (2).

Voilà qui nous montre combien étaient fragiles en ce temps-là les fondations religieuses des souverains musulmans. La chaire de la mosquée d'Agâdîr construite par ordre d'Idris Ier avait sans doute déjà disparu lorsque son fils et successeur vint à Tlemcen quelques années après lui, puisque Idrîs II fit édifier une nouvelle chaire en 199. Un peu plus de cinquante ans plus tard, un témoin oculaire malgré l'obscurité de son langage, semble vouloir nous dire que de cette seconde chaire de la mosquée d'Agâdîr, il ne restait déjà plus que la planche portant l'inscription de fondation.

A l'époque d'El-Bekri (XIe siècle de J.-C.) il y avait à Agâdîr divers oratoires (*masdjid*) et une Mosquée-cathédrale (*masdjid djâmi'*) (3). La Mosquée-cathédrale dont

(1) Cf. tr. de Slane, II, 562.

(2) *El-Qirtâs*, éd. citée, p. 29 et 30.

(3) El-Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, 2e édit. Alger, Jourdan, 1911, p. 76.

parle ce géographe était évidemment celle qu'avait construite Idrîs Ier et qui avait sans doute déjà subi diverses restaurations.

Les auteurs arabes sont muets sur les restaurations ou reconstructions dont la mosquée d'Agâdîr put être l'objet, dans les siècles suivants, sous les Almoravides (fin du XIe siècle de J.-C) qui fondèrent Tagrârt et sous les Alhohades (XIIe siècle) qui entourèrent la nouvelle ville d'un rempart fortifié.

Il faut arriver à l'époque de la fondation du royaume abdelwâdite (première moitié du XIIIe siècle de J.-C.) pour avoir une mention précise d'une importante construction ajoutée à celles que comportait déjà la vieille mosquée d'Idrîs. Yaghmorâsen, premier roi de la dynastie abdelwâdite de Tlemcen fit bâtir le minaret qui subsiste encore; il fit également construire le minaret de la Grande Mosquée de Tagrârt. Voici comment Yahîa Ibn Khaldoûn fait connaître cet événement : « Entre temps, Yaghmorâsen « avait fait bâtir les minarets des deux Grandes Mosquées « de Tagrârt et d'Agâdîr. Comme on lui demandait la « permission d'inscrire son nom sur ces monuments « il répondit dans le langage des Zanâta : *Isent rebbi*, « ce qui signifie : Dieu le sait. Cela prouve sa grandeur « d'âme, la délicatesse de ses sentiments à l'égard du « Créateur et son mépris des honneurs en ce monde » (1).

Le minaret d'Agâdîr fut donc élevé entre 633 (1236 de J.-C.) et 681 (1283 de J.-C.), dates extrêmes du règne de Yaghmorâsen.

Il est probable comme le pensent W. et G. Marçais (2),

(1) *Bighîat er-Rowwâd*, tom. I, trad. p. 156; éd. p. 119, de mon *Histoire des Beni'Abd el-Wâd, rois de Tlemcen*, Alger Fontana, 1904. Et-Tenesi (*Ed-dorr wa l- 'Iqyân*... Manuscrit de la Médersa de Tlemcen, n° 5, f° 59 v° et trad. Bargès p. 22) donne un renseignement identique.

(2) *Monuments arabes de Tlemcen*, 1 vol. in-8, Paris, Fontemoing 1903, p. 136, 137.



que Yaghmorâsen ne fit que reconstruire ces minarets, et le mot *banâ* employé par Yahîa Ibn Khaldoûn et après lui par Et-Tenesi, se prête à cette interprétation.

Les fouilles qui viennent d'être faites n'apportent d'ailleurs sur ce point aucun indice pour appuyer cette opinion.

A part le minaret, il n'est pas dit que Yaghmorâsen ait fait faire d'autres constructions ou reconstructions à la Mosquée d'Agâdîr ou à ses dépendances.

Yaghmorâsen habitait Tagrârt ainsi que l'aristocratie d'alors. Agâdîr fut peu à peu supplantée par Tagrârt et le peuple même l'abandonna pour s'installer dans la ville neuve. Il semble que dès les premiers successeurs de Yaghmorâsen on délaissa les constructions publiques d'Agâdîr et qu'on n'en fit pas de nouvelles (1).

La Mosquée d'Agâdîr existait encore dans la seconde moitié du XVIe siècle, et l'un des *imams* de cette mosquée fut le saint 'Ali ben Yah'îa Es-Souloukseni d'Agâdîr, mort en 972 (1565) (2).

L'abbé Bargès qui fit une promenade à Agâdîr en 1846 nous dit de la Mosquée : « Derrière (?) le minaret s'éle- « vait jadis une mosquée dont il ne reste plus aujour- « d'hui que quelques pans de murailles. C'est en 1845, « à ce que m'ont assuré les gens de mon escorte, et « pendant le siège de Tlemcen que cet édifice fut rasé « par les Français ; mais il est certain qu'avant cette « époque la mosquée était abandonnée depuis longtemps « et qu'elle tombait en ruines faute de réparations et « d'entretien » (3).

(1) On trouvera des renseignements — aussi précis que le permettent les indications des textes et les ruines qui subsistent encore — sur les anciens remparts d'Agâdîr et de Tlemcen, ainsi que sur le minaret d'Agâdîr, chez W. et G. Marçais, *loc. cit.* p. 113 à 139.

(2) *El-Bostân fi dzikri-l-Aouliya wa-l-'Olama bi-Tlimsân*, texte arabe Alger, éd. Ben Cheneb, 1908, un vol. p. in-8, p. 145-146; tr. fr. Provenzali, Alger, Fontana, un vol. in-8, p. 159-160.

(3) Bargès, *Tlemcen, ancienne capitale du royaume de ce nom*, 1859, page 164.

Une opinion analogue est donnée par W. et G. Marçais qui disent simplement : « A l'entrée des troupes françaises à Tlemcen, le *Jâmi' El-Atîq* (1) ne présentait plus qu'un amas de décombres qu'on fit disparaître » (2).

Voilà toute l'histoire de la Mosquée d'Agâdîr. Elle ne nous fournit que des indications trop brèves pour que l'on puisse se faire une idée des dimensions de cet édifice, de ses ornements, de ses dépendances, aux différentes époques de son existence.

Il est impossible de savoir exactement la part revenant dans la construction de cet édifice pieux, dans son dernier état, aux Idrîssites d'abord, aux Abdelwâdites ensuite. On sait seulement qu'Idrîs I^er^ bâtit la première mosquée tlemcenienne, que lui, puis son fils, la dotèrent de chaires pourvues d'inscriptions, et que cette mosquée reçut plus tard, au XIII^e^ siècle de J.-C., le minaret que l'on voit encore.

Il aurait été intéressant cependant de pouvoir rétablir le plan de la Mosquée des Idrîssites, parce qu'elle nous aurait donné le type d'une mosquée tlemcénienne du II^e^ siècle de l'hégire, alors que toutes celles que nous connaissons, sont beaucoup plus récentes. Les fouilles qu'on vient de faire n'apporteront aucun éclaircissement sur ce point. On ne peut songer à déterminer parmi les murs retrouvés dans le sol, la part de ces constructions appartenant aux Idrîssites et la part devant être attribuée aux Abdelwâdites.

Ce qui paraît certain, si l'on s'en tient au seul témoignage de l'histoire, c'est que la mosquée fondée par Idrîs I^er^, ne devait pas être un édifice bien considérable. D'après ce que nous avons rapporté ci-devant, la mosquée

(1) « La vieille mosquée », c'est ainsi qu'on désigne quelquefois encore la mosquée d'Agâdîr.

(2) W. et G. Marçais, *loc. cit.* p. 137



d'Agâdîr aurait été terminée en quelques semaines, puisque Idrîs I^er^ quitta Fez en décembre 789, guerroya sur sa route, arriva à Tlemcen où il parlementa avec les habitants avant d'entrer dans la place, et fit enfin construire la mosquée, qui était vraisemblablement achevée le 19 juin 790.

Idrîs II resta, avons-nous dit, trois années consécutives à Tlemcen. Il en profita pour restaurer la mosquée élevée par son père. Le mot employé par le chroniqueur pour indiquer cette restauration est le verbe *açlah'a* qui signifie aussi « parfaire, rectifier, mettre en meilleur état ». Il est probable que d'ailleurs à cette époque, environ 24 ans après sa fondation, la Mosquée d'Agâdîr n'avait guère besoin de grosses réparations. Il faut donc penser que ce fut en réalité Idrîs II, qui agrandit l'oratoire qu'avait fait bâtir son père à Agadir et en fit une vraie mosquée.

***

Je pense qu'il n'est pas inutile, pour l'intelligence de l'exposé des fouilles, de dire quelques mots de la situation topographique des lieux, ainsi que des recherches ou trouvailles faites antérieurement.

Le minaret d'Agâdîr, seul témoin apparent de l'ancienne Mosquée, s'élève sur un petit plateau limité au Sud et au Sud-Est par l'Oued Metchkâna qui servait de fossé naturel de circonvallation au rempart fortifié d'Agâdîr, dont les vestiges apparaissent tout autour du plateau. Ce plateau travertineux incliné de l'Ouest à l'Est est le prolongement, retréci vers l'Est, de celui sur lequel s'élève la Tlemcen actuelle ; au Nord et à l'Est, il est limité par d'importantes murailles en pisé formant les ruines de l'ancien rempart ; de ce côté le plateau d'Agâdîr s'arrête brusquement et domine en une falaise verticale de quelques mètres de hauteur la plaine d'El-Monya qui s'étend vers le Nord. C'est cette position qui

a valu au plateau le nom d'*Agâdir*, signifiant en berbère « rocher abrupt ». La largeur du plateau du Nord au Sud à l'endroit où s'élève le minaret n'a pas plus de 400 mètres.

Quand on se trouve en haut du minaret d'Agâdîr rien n'arrête le regard qui peut se promener au loin vers le Nord, l'Est et l'Ouest. L'emplacement choisi pour la construction de ce minaret était donc admirable, et l'on pouvait apercevoir de très loin cette construction. Il est à remarquer que c'était généralement sur des points en vue, sur des hauteurs, que les souverains musulmans plaçaient les mosquées les plus importantes.. Les minarets sans doute, dans les époques troublées, devaient servir aussi de tours de guet.

A part le minaret (de 5 m. 60 de côté et d'une trentaine de mètres de hauteur) fort bien conservé, reposant sur une base de solide maçonnerie en pierre de taille, jusqu'à une hauteur de plus de 6 m. au-dessus du sol, le terrain, aux abords du minaret, sur lequel s'élevait l'ancienne mosquée, n'offrait, avant les fouilles, aucune trace de constructions, aucun mur apparent. Des jardins potagers et des vergers plantés d'arbres et de vigne occupent tout l'espace à l'exception de deux chemins parallèles aux faces du minaret et passant l'un à l'Ouest de celui-ci et à 6 mètres de distance, l'autre au Sud, à environ $7^{m}50$. Toutefois à 45 mètres environ à l'Est du minaret on remarquait, déjà avant les fouilles, les ruines d'un bain, dont on donnera plus loin la description.

Ce bain faisait, à n'en pas douter, partie des constructions adjointes à la Mosquée, comme cela a lieu assez souvent. Il se trouvait dans une position assez analogue, par rapport à la Mosquée, à celle qu'occupe le bain de la Mosquée de Bou Médine à El-Eubbâd.

Aucune indication apparente, aucun vestige de construction et aucun renseignement dans les textes ne permettent de dire avec certitude de quel côté du minaret était édifiée la Mosquée.



Cependant, des renseignements recueillis sur place auprès des anciens du pays — notamment auprès de M. Berrahma, vieillard de plus de soixante ans, né à Agâdîr et dont le père habitait lui-même depuis sa naissance les environs de la Mosquée — j'ai pu savoir qu'il y a quelque cinquante ans, un peu après l'occupation française, il restait encore, dans les jardins au sud du minaret, ainsi qu'à l'Ouest et à l'Est, quelques pans de murs ruinés et des vestiges du *Mih'râb*.

N'ayant pas été autorisé par les propriétaires à fouiller les terrains dans les endroits qui m'étaient indiqués, il est impossible de préciser l'endroit où se trouvait, dans le mur du côté sud, le Mih'râb, mais on m'a affirmé qu'il se trouvait exactement en face du minaret. Je n'ai pas pu davantage établir les longueurs exactes des murs entourant la Mosquée. Il semble cependant — et les fouilles que nous avons faites et qui découvrent le mur septentrional, ainsi que les trouvailles faites antérieurement et dont nous allons parler, ne viennent pas contrarier cette hypothèse — que la Mosquée d'Agâdir avait la forme d'un grand quadrilatère irrégulier dont les quatre murs avaient respectivement les longueurs approximatives suivantes : mur du Nord = 48 m., mur du Sud = 42 m., mur de l'Est = 39 m., mur de l'Ouest = 45 m.

Mes informateurs d'Agâdîr m'ont assuré que des fouilles auraient déjà été faites tout près de la face méridionale du minaret d'Agâdîr, et sur une très petite surface, par un officier, il y aurait une trentaine d'années, avec une main-d'œuvre militaire. Mais cet officier n'ayant trouvé dans le sol que quelques pans de murs, n'aurait pas continué les fouilles sur les autres côtés et aurait fait combler les fossés qui avaient été ouverts, sans rien enlever ni modifier. Je n'ai pas connaissance qu'il ait jamais été rendu compte de ces fouilles et que quoi que ce soit ait été publié à ce propos.

A une époque plus récente, en 1906, un jardinier d'Agâdîr, dont le terrain se trouvait à l'Ouest du minaret et en bordure du chemin 2 indiqué sur notre plan ci-joint, ayant creusé une fosse d'un peu moins d'un mètre de profondeur dans son jardin, découvrit un mur en belles pierres de taille qui semblait être dans le prolongement vers l'Ouest de la face septentrionale du minaret. Le mur ainsi découvert représentait, comme les fouilles actuelles viennent de le démontrer, le prolongement de la base du mur septentrional de la Mosquée ($M^2 M^2$ de notre plan) passant parallèlement à la face septentrionale du minaret et à quelques centimètres de celle-ci.

Le mur souterrain découvert en 1906 se terminait à 23 mètres à l'ouest du minaret, et un autre mur du même genre s'appuyait en ce point sur celui-là et se dirigeait vers le Sud. Le premier (prolongement de $M^2 M^2$) était comme nous l'avons dit le mur septentrional de la Mosquée, le second était le mur occidental. Ce dernier ne fut suivi que sur une longueur de quelques mètres, et le jardinier ne continua pas à le découvrir.

Ayant remarqué cette découverte fortuite au moment où elle se produisit, j'avais aussitôt eu l'idée de poursuivre, par des fouilles méthodiques la recherche des murs ainsi révélés. Mais le propriétaire du terrain s'y refusa et s'y refuse encore aujourd'hui. Je réussis seulement à lui faire donner au Musée de Tlemcen celles des pierres tirées des murs découverts qui portaient des inscriptions latines. J'ai d'ailleurs rendu compte en son temps de cette trouvaille en publiant dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran* (1) le texte des inscriptions trouvées dans ces murs.

*
* *

(1) Numéro de décembre 1906, page 492 à 496.



J'en arrive à l'exposé des fouilles :

Le minaret d'Agâdîr s'élève sur une bande de terrain de forme triangulaire appartenant à l'Etat. Cette pièce de terre est limitée par les deux chemins ci-devant mentionnés et par la propriété de M. Bendeddouche qui est plantée d'arbres. Au delà des chemins, les terrains appartiennent à divers propriétaires qui ne nous ont pas autorisé à faire de fouilles dans leurs terrains. C'est sur la partie appartenant à l'Etat que l'on pouvait faire des recherches et c'est là que nous avons commencé à faire fouiller. Mais on s'est vite aperçu, comme il fallait s'y attendre, que les murailles du sous-sol se poursuivaient dans les terrains des particuliers. M. Bendeddouche Mustapha voulut bien m'autoriser à continuer les recherches sur sa propriété. Je lui en renouvelle ici mes remerciements.

Les fouilles furent commencées le 12 décembre 1910 et se terminèrent en février 1911.

Je fis d'abord creuser une tranchée d'une largeur d'environ un mètre, parallèlement à la face occidentale du minaret et à trois mètres de celle-ci. Cette tranchée mit à découvert : 1° deux murailles en maçonnerie de grand appareil dirigées perpendiculairement à la fouille, 2° un solide canal en pierres de taille à environ 1 m. 60 du niveau du sol.

Les deux murailles furent dégagées sur leur longueur par un fossé creusé des deux côtés de chacune d'elles, à une profondeur de 2 m. 70 du niveau du sol et à environ 2 m. 50 du sommet de chaque muraille. On arriva ainsi sensiblement à la base des fondations de ces murs.

Les murailles furent suivies du côté de l'Ouest jusqu'au chemin (à 6 m. et 6 m. 30 du minaret). Elles se prolongent sous ce chemin et sous le jardin voisin où la trace du mur $M^2 M^2$ fut retrouvée en 1906 comme je l'ai dit plus haut.

La muraille $M^1 M^1$, la plus méridionale des deux, vient

buter contre l'angle Sud-Ouest du minaret. Elle est formée, à la base, de pisé et de briques et au sommet de grosses pierres bien taillées, des pierres romaines évidemment.

La muraille $M^2 M^2$, parallèle et au Nord de $M^1 M^1$ se prolonge vers l'Est en passant tout près de la face septentrionale du minaret comme je l'ai dit.

Le canal C C est en pente du Sud vers le Nord, il a une direction parallèle à la face occidentale du minaret ; il a 33 centimètres de largeur et sa profondeur est de 40 centimètres. Il devait passer sous le mur $M^1 M^1$ et comme sa trace n'a pas été retrouvée vers le Sud, il est à supposer qu'il a été détruit en cet endroit par les fouilles antérieures dont j'ai ci-devant parlé. Je suppose que ce canal devait longer du côté Sud la muraille $M^2 M^2$ et passer entre cette muraille et le mur septentrional du Minaret. Mais sa trace de ce côté n'a pas été découverte par nos fouilles.

La destination de ce canal en belle maçonnerie devait être de conduire l'eau sous les latrines de la Mosquée, dont on n'a pu retrouver l'emplacement. Une pierre tombale romaine portant une inscription faisait partie du parement de ce mur. Cette pierre a été transportée au Musée de Tlemcen, ainsi qu'une autre pierre trouvée dans le mur $M^2 M^2$.

Après avoir fouillé comme il vient d'être dit, la partie occidentale du minaret, il restait à faire des recherches au Sud et à l'Est du minaret et à suivre le mur $M^2 M^2$ des deux côtés.

La fouille parallèle à la face méridionale du minaret coupe un mur M M qui vient s'appuyer, à un mètre de l'angle Sud-Est du minaret, contre le mur de celui-ci (face méridionale) et perpendiculairement à lui ; le mur M M laisse à l'Ouest la porte d'entrée du minaret ; il a 0 m. 60 d'épaisseur et a été dégagé jusqu'à sa base par un double fossé latéral de 1 m. 25 environ de profondeur. Ce mur se poursuit vers le Sud et passe sous le chemin 1 pour se continuer sans doute sous la vigne voisine. Il n'a été suivi que jusqu'au chemin comme l'indique le plan, c'est-à-dire sur une longueur de 8 m. environ. A partir de 5 m. au sud du minaret, ce mur, en maçonnerie ordinaire en supporte un autre, en maçonnerie de pierre de taille, un peu plus étroit que lui et présentant vers l'Ouest un renflement régulier de 0 m. 45 de longueur et de 0 m. 15 de saillie.



Quelle était la destination de ce mur ? Ici encore des recherches ultérieures permettront peut-être de donner une réponse précise à cette question. Il devait vraisemblablement séparer la cour de la Mosquée, à l'Est, d'une nef latérale se trouvant à l'Ouest. Cette disposition répondrait du moins très bien à celle qui se retrouve dans d'autres mosquées tlemcéniennes, la Grande Mosquée notamment ; elle concorderait aussi avec les indications que m'ont fournies sur place les anciens d'Agâdîr.

Le mur $M^2 M^2$ dégagé d'abord jusqu'au chemin 2 a été suivi ensuite vers l'Est et dégagé de part et d'autre par un double fossé latéral d'une profondeur moyenne de 2 m. 50.

Il longe, comme on l'a dit, la face septentrionale du minaret et offre une épaisseur variant de 1 m. 10 à 1 m. 60. Quelques-unes des pierres romaines qui le forment ont une longueur de plusieurs mètres. A une distance d'environ 13 m. 50 du chemin 2, le mur $M^2 M^2$ forme un coude assez sensible vers le Sud-Est.

Jusqu'à la distance d'une vingtaine de mètres du chemin 2, ce mur $M^2 M^2$ est en pierre de taille de grand appareil ; mais à l'Est de ce point il n'est plus formé que de maçonnerie légère et l'épaisseur même du mur, qui atteint 1 m. 80 en cet endroit, diminue progressivement. Cinq mètres plus loin l'épaisseur de ce mur n'est plus que de 1 m. 10. En ce point $M^2 M^2$ coupe un mur de 0 m. 50 d'épaisseur qui lui est presque perpendicu-

laire et se dirige vers le Sud ; c'est le mur $M^3 M^3$ du plan dont la trace disparaît d'ailleurs à environ 2 m. vers le Sud et à moins d'un mètre vers le Nord.

A l'Est du mur $M^3$, le mur $M^2$ n'offre plus qu'une épaisseur de 0 m. 60 ; puis, à la distance d'environ 38 m. du chemin 2, ce mur fait un coude arrondi vers le Sud et sa trace disparaît bientôt.

Les matériaux employés pour la construction de ce mur, les épaisseurs si variables qu'on y relève, semblent indiquer qu'on est en présence d'un mur construit à plusieurs reprises, sans doute à des époques différentes. Mais il ne semble pas douteux qu'une bonne partie de cette muraille $M^2$, au moins vers l'Est jusqu'au mur transversal $M^4 M^4$, appartenait au mur septentrional d'enceinte de la Mosquée.

On a soigneusement examiné, en creusant de part et d'autre de ce mur principal, les murs ou tronçons de murs qui s'appuyaient sur celui-là pour former des salles ou des dépendances de la Mosquée et l'on a suivi toutes les murailles dont la trace a été ainsi découverte.

Les fragments de murailles ainsi découvertes sont indiqués, exactement comme ils ont été trouvés, sur le plan ci-joint.

Du côté du Nord aucune trace de mur n'a été trouvée, sauf un petit fragment insignifiant de mur en pisé *f f*. Ceci confirmerait l'hypothèse qu'au nord du minaret il n'y avait pas de dépendances de la Mosquée.

Du côté du Sud du mur $M^2$ $M^2$ et même au delà du coude oriental de ce mur, le plan indique les fragments de murs mis à découvert par les fouilles. Ce sont des murs en maçonnerie légère ou en pisé n'ayant pas eu à supporter de lourdes constructions. Peut-être le mur $M^4 M^4$ indique-t-il la trace du mur oriental d'enceinte de la Mosquée, à moins que cette trace ne soit marquée par le fragment $M^3$ $M^3$. Nous ne saurions rien affirmer sur ce point à la suite des résultats donnés par les fouilles.



Quant au groupe de murs $M^5$, $M^6$, $M^7$ ayant respectivement 0,50, 0 m. 70 et 0 m. 50 ils marquent les vestiges de constructions situées en dehors de la Mosquée, d'habitations privées ou de logements annexés à la Mosquée et affectés aux hôtes de passage ou à des étudiants. Je ne pense pas, comme le croit l'un de mes informateurs indigènes d'Agâdîr, que ces murs représentent la trace des latrines de la Mosquée.

Au pied du mur $M^6 M^6$, qui est en pisé et au fond d'une fouille de 0,90 de profondeur on a retrouvé un reste de carrelage en briques rouges sur une très petite surface. Il faut évidemment voir là le niveau primitif du sol des salles. Le comblement du terrain par des terres rapportées a donc été en cet endroit d'environ 0 m. 90. Ce comblement, contemporain de la ruine des constructions ou postérieur à elle s'observe d'ailleurs sur d'autres points de nos fouilles. Toutefois, dans le voisinage du minaret, le niveau du sol était jadis à peu près ce qu'il est aujourd'hui, car le seuil de la porte du minaret est à 0 m. 20 au-dessus du niveau du sol actuel et nous n'avons trouvé aucune trace de marches d'un escalier y ayant jamais donné accès.

En outre les restes de carrelage indiquent que le carrelage des salles aurait été enlevé avant le comblement dont on vient de parler puisqu'on n'en retrouve plus qu'un très faible fragment.

L'absence de vestiges de plâtres décorés, de marbres ouvragés, de faïences vernissées, de toute cette décoration que l'on rencontre dans les autres mosquées importantes, semble bien prouver aussi que la Mosquée d'Agâdîr a été pillée et détruite bien avant l'arrivée des Français à Tlemcen.

Au delà et à l'Est de la courbe du mur $M^2 M^2$ vers le Sud, les fouilles ont révélé un mur $M^8 M^8$ d'un mètre de largeur, en maçonnerie et en briques, qui paraît même être relié à $M^2 M^2$ par une ligne de pierres A, donnant vaguement l'impression d'un petit mur.

Plus importante est à mes yeux la découverte du mur $M^9 M^9$, sensiblement parallèle au mur $M^8 M^8$ et au Nord de ce dernier. En effet, sur la face méridionale et longeant le mur $M^9 M^9$ on a trouvé un fragment de petit conduit d'eau $C^1 C^1$ en briques rouges; il a 0 m. 15 de profondeur et ses côtés sont formés de briques droites reposant normalement sur le fond plat, en briques de même nature. Ce conduit dont la pente descend de l'Ouest à l'Est est dirigé nettement du côté du bain dont on parlera plus loin. L'examen des lieux et la direction du conduit permettent de penser que ce conduit servait à l'alimentation en eau pour le bain. Arrêté par les arbres qui se dressaient devant nos fouilles et aussi par le défaut d'autorisation de la part du propriétaire voisin, on n'a pas pu suivre le mur $M^9 M^9$ du côté de l'Est jusqu'au bain indiqué sur le plan. Si nous avions pu continuer de ce côté nos recherches il est vraisemblable que l'on aurait retrouvé la trace du conduit $C^1 C^1$, qui a été lui aussi partiellement détruit avant les fouilles actuelles.

A l'Est du minaret et à environ 45 m. de celui-ci se dressent des ruines qui ont échappé jusqu'ici à l'attention des archéologues. Ces ruines représentent les restes d'un ancien bain annexé à la Mosquée. De quelle époque faut-il dater ce bain? Est-il contemporain de la Mosquée d'Idrîs, ou plutôt lui est-il postérieur? A défaut d'indication précise d'une date de construction, le type même de la construction, la technique de la maçonnerie, etc., pourraient peut-être aider quelqu'un, plus compétent que moi en la matière, à assigner à ce bain une date plus ou moins approchée. Je me bornerai ici à donner le relevé très exact des constatations faites sur place par moi-même.

Les ruines du bain comprennent :

1° Une salle (n° 1) voûtée en berceau, qui a servi d'écurie à un indigène du voisinage jusqu'à ces dernières années; elle est abandonnée aujourd'hui.



2° Une salle (n° 2) dont il ne reste plus guère que la base des murailles et une partie de la voûte en berceau qui la recouvrait.

3° Des vestiges de murs en pisé.

La salle n° 1 qui subsiste entière est en maçonnerie de pierre de taille. Elle a intérieurement 3 m. de largeur et 9 m. 30 de longueur. Il est difficile de se rendre compte de la hauteur primitive de cette salle à cause du comblement qui s'est produit à la longue dans l'intérieur.

Deux portes donnaient accès dans cette salle.

L'une $P^1$ s'ouvrant à l'Est était rectangulaire et mesurait 1 m. de largeur. Le mur $m^3$ $m^3$ dans lequel elle était percée offre une épaisseur de 0 m. 82. Elle faisait communiquer cette pièce qui paraît avoir servi d'étuve (*caldarium*) avec une salle de repos (*apodyterium*) voûtée aussi en berceau comme l'indiquent les vestiges de la voûte subsistant au sommet du mur $m^3$ $m^3$. L'*apodyterium* a complètement disparu.

L'autre porte $P^2$ établissait la communication entre l'étuve et la petite salle n° 2, qui pouvait être une autre étuve, aussi bien qu'une salle de repos ou de débarras (1). Cette porte $P^2$ de 1 m. 25 de largeur dans sa partie rectangulaire était couronnée par un arc ogival en briques élevé sur deux saillies *SS* (Voir la fig. de cette porte sur le plan).

Il semble que les saillies *SS* à la base de l'ogive reposaient sur de petites colonnes à chapiteaux; mais ces colonnes ont disparu. L'ouverture de l'arc de l'ogive est de 1 m. à la base et la partie supérieure a totalement disparu.

Dans cette salle n° 1, des trous, pour donner de la lumière, étaient ménagés dans le plafond. Ces trous

(1) Cpr. W et G. Marçais, *Monuments de Tlemcen*, la description du *Bain des Teinturiers*, p. 166.

étaient sans doute traversés, comme à l'Alhambra (1), à Oudjda (2) et dans d'autres bains tlemcéniens, par des tubes de poterie. Il ne reste plus aujourd'hui la moindre trace de ces poteries.

Les murs épais de cette salle ont subi à l'intérieur un blanchîment à la chaux dont il reste des vestiges. Aux endroits où la chaux a disparu, la pierre apparaît polie par le ruissellement de l'eau condensée à leur surface. Ce polissage est caractéristique des étuves des bains maures.

La flèche de l'arc de courbure de la voûte est de $0^m60$.

La salle n° 2 est placée à l'extrémité septentrionale de la précédente et de façon que les axes de ces deux pièces dans le sens de la longueur sont perpendiculaires l'un à l'autre. Cette salle est plus petite que la précédente; elle compte intérieurement 2 m. 90 × 7 m. 80. Deux portes seulement s'ouvraient sur cette salle et toutes deux dans le mur méridional. L'une $P^2$ livrait passage comme on vient de le dire dans la salle 1, l'autre $P^3$ donnait sur l'*apodyterium* du bain. La porte $P^3$ de forme rectangulaire avait une largeur de 1 m. Les murs de cette salle, tous plus ou moins ruinés, avaient la même épaisseur, environ 0 m. 70.

Cette salle était recouverte d'une voûte en berceau qui a disparu aujourd'hui pour la plus grande partie; il n'en reste plus qu'un fragment recouvrant l'extrémité occidentale de cette pièce. Ce reste de voûte nous permet de nous rendre compte de la façon dont elle était construite, en calcaire poreux, et de constater qu'elle était d'environ 0 m. 50 plus bas que la voûte de la salle 1.

Les murs de cette salle 2 sont encore debout dans la partie voûtée, sauf cependant le mur occidental de la salle qui a disparu jusqu'au niveau du sol. Quant aux

(1) Cf. W. et G. Marçais, *loc. cit.*, p. 168.

(2) Cf. *Les monuments d'Oudjda*, in *Bulletin archéologique*, 2e liv. de 1910, p. 230,



autres murs qui ne supportent pas le reste de la voûte, leur sommet, à 1 m. ou 1 m. 50 au-dessus du sol, est tombé. Tous ces murs sont en maçonnerie de pierre de taille.

Les vestiges de ce bain sont compris entre deux pans de murs en pisé ruinés, parallèles au mur $m^1\ m^1$ et situés respectivement à 4 m. 80, à l'Ouest de ce mur et à 12 m. à l'Est.

L'épaisseur de ces deux murailles de pisé est de $0^m60$. L'une d'elles, P'P' arrive juste au niveau du sol; elle est reliée par un mur de 4 m. 80, en maçonnerie, au mur septentrional de la salle n° 2 dont il est le prolongement.

Cette disposition permet de penser que des dépendances du bain se trouvaient à l'Ouest du mur $m^1\ m^1$ et que le mur en pisé ainsi que le prolongement du mur $m^2\ m^2$ enfermaient ces dépendances .

Peut-être le mur en pisé, dont la trace est en partie marquée sur le plan, fermait-il le bain du côté de l'Est. Nous n'avons pas fait de fouilles sur l'emplacement de ce bain.

Extérieurement, au Sud et à l'Ouest, les ruines de cet ancien établissement de bain disparaissent presque entièrement sous les terres formant les jardins d'alentour et qui viennent buter contre les murs, jusqu'à la hauteur de la naissance de la voûte de la salle 1. Le bombement seul de la voûte à partir de son appui sur les murs émerge du côté du Sud. La partie extérieure de la voûte est envahie par la mousse et les herbes .

Les diverses voûtes en berceau qui recouvraient les pièces de ce bain étaient séparées extérieurement par des rigoles servant à l'écoulement des eaux pluviales. C'est d'ailleurs une disposition qui se retrouve dans la plupart des bains maures de ce pays.

* * *

En résumé, les fouilles et les recherches qui ont été faites, appuyées sur les arguments donnés par les chroniques et les renseignements fournis par les anciens d'Agâdîr, permettent quelques hypothèses qui pourront servir à des fouilles ultérieures dans les terrains voisins lorsque les propriétaires se décideront à en laisser faire; elles conduisent aux constatations suivantes :

1° Le minaret actuel, seul témoin apparent de la Mosquée depuis longtemps détruite, se dressait à l'intérieur et presque au milieu du mur fermant au Nord la Mosquée. Ce mur était construit en grosses pierres romaines taillées, identiques à celles qui forment les murs de base du minaret jusqu'à plus de 6 m. de hauteur. Ce mur de la Mosquée comme ceux du minaret renfermait des pierres funéraires romaines dont quelques-unes, portant des inscriptions latines, ont été retrouvées et déposées au Musée de Tlemcen.

2° La Mosquée formait un quadrilatère dont la longueur des côtés était approximativement de 48 m., 42 m., 39 m., et 45 m. Le mih'râb se trouvait, comme toujours, dans la face méridionale, et vraisemblablement en face du minaret. N'ayant pas eu l'autorisation de faire des fouilles dans la propriété privée où devait s'élever jadis ce mih'râb, je n'ai pu en retrouver l'emplacement exact.

3° Aucun vestige du décor de la Mosquée (plâtre, bois, marbre, terre émaillée, inscriptions arabes, etc...), n'a été mis à jour par les fouilles, qui n'ont donné que deux inscriptions funéraires romaines et un fragment de chapiteau en calcaire bleu; le tout a été transporté au Musée de Tlemcen.

Des traces de carrelage, très ordinaire, en faïence rouge, ont été retrouvées au cours des fouilles. Ce carrelage n'appartient pas à des constructions faisant partie des bâtiments principaux de la Mosquée, mais tout au plus à des dépendances ou à des habitations privées. Enfin ce



carrelage, qui n'a rien d'artistique, ne peut permettre que de fixer le niveau du sol des anciennes constructions, comme je l'ai dit.

Une vasque en calcaire bleu de 1 m. 25 de diamètre conservée dans une maison voisine aurait été trouvée il y a plusieurs années sur l'emplacement que l'on assigne à la Mosquée.

4° Les ruines du bain, dont j'ai donné la description sans avoir besoin d'y faire de fouilles, sont sans doute les vestiges d'un bain très ancien annexé vraisemblablement à la Mosquée, comme cela se faisait assez souvent au Moyen-Age. Un fragment de conduit en briques amenant l'eau vers ce bain a été retrouvé.

5° A l'exception de ce bain, les autres dépendances de la Mosquée n'ont pas été découvertes (latrines, logement d'étudiants ou d'étrangers, etc...), pas plus que l'emplacement des nefs permettant de noter leur orientation, leur nombre, ainsi que la situation et les dimensions de la cour centrale.

Un conduit souterrain en maçonnerie retrouvé à 3 m. environ à l'ouest du minaret donne à penser par ses dimensions qu'on se trouve en présence de l'égout des latrines.

6° Il n'est pas possible d'après les résultats donnés par ces fouilles de dater d'une façon même approximative les murailles mises à découvert et de dire, parmi ces vestiges, ce qui appartient au fondateur de la Mosquée, Idrîs I^er^, à son successeur, ou bien aux souverains abdelwâdites de Tlemcen. On ne peut pas davantage dresser un plan complet de l'ancienne Mosquée d'Agâdîr.

Alfred Bel,

Directeur de la Médersa de Tlemcen.

الزِّيَـادَة

# La " Ziadah " ou Naissance

## A SAFI (MAROC)

---

### الزيـادة

La « ziadah » ou naissance donne lieu à des cérémonies qui varient suivant qu'il s'agit du *premier jour* de naissance, ou *septième jour* ou *saba'a*, السـابـع, ou du *quarantième jour* ou *Rab'in* الربعين

Parmi ces cérémonies, il faut aussi distinguer celles qui sont célébrées :

I. *Quand le nouveau-né est du sexe masculin.*

II. *Quand il est du sexe féminin.*

III. *Quel que soit son sexe.*

*Sexe masculin*

La « qabla » ou sage-femme tient les deux mains de l'accouchée, les balance et récite trois fois cette formule :

يـا العاشـف ـبـ النبي صلوا عليه ازاد ـبـ الدنيا صبي

« O toi qui est épris du Prophète ! invoquez la bénédiction de Dieu sur lui, et (sachez) qu'un garçon est mis au monde. »

L'accouchée lui répond trois fois aussi par cette formule :

نـولد ونعاود يا سيدي رسول الله



« J'accoucherai encore, ô monseigneur, l'envoyé de Dieu! » Et elle se met au lit qui est placé du côté de la « qibla » قبلة ou direction de la Mekke.

Les autres femmes présentes dans la maison dansent, chantent, poussent des cris de joie, des yous! yous!

On tue un poulet pour que plus tard l'enfant ait les moyens pécuniaires de se marier.

Le père entre dans la chambre pour voir sa femme et son enfant. Il saisit ce dernier par les oreilles et, pour qu'il grandisse dans l'Islam, lui récite quelques versets du Qoran s'il peut, et la formule de l' « adzan » أذان

Le Cheikh Sidi 'Abd el Bâqi Zerqani, commentateur de Sidi Khalil dit au chapitre de l'appel à la prière : « La formule de l' « iqama », الاقامة au moment de la prière :

الله اكبر الله اكبر اشهد ان لا اله الا الله واشهد ان محمدا رسول الله
حي على الصلاة حي على الفلاح قد قامت الصلاة الله اكبر الله
اكبر لا اله الا الله

« Dieu est le plus grand, Dieu est le plus grand ; j'atteste qu'il n'y a pas d'autre divinité que Dieu. J'atteste que Mohammed est l'envoyé de Dieu. Venez à la prière. Venez au salut. Le moment de la prière est venu. Dieu est le plus grand ; Dieu est le plus grand. Il n'y a pas d'autre divinité que Dieu » — récitée à l'oreille gauche du nouveau-né et celle de l' « adzan » اذان ou appel à la prière, récitée à son oreille droite, le préservent de l' « oumm eç çebian » ام الصبيان ou maladie des enfants. Le maître, le Cheïkh El-'Aref billah Abou l'As'ad ben Ouafa qui rapporte ce fait, le reconnut exact après expérience. »

---

(1) V. pour cette maladie et ses différents noms E. Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, Alger, 1909, in-8, p. 115.

Chaque école coranique qui apprend la naissance se rend à la maison où celle-ci a lieu. Le plus jeune élève est conduit auprès de l'accouchée pour écrire sur le front du bébé la formule :

بسم الله الرحمن الرحيم

« Au nom de Dieu clément Miséricordieux ». Tandis qu'il accomplit ce devoir, les autres, se tenant dans la cour, récitent six fois environ ce vers :

انصر الله ينصركم فدامتي فُدامكم يا فاتحة بصلاة على محمد

« Puissent vous, vos parents et les miens recevoir par la fatiha et les grâces répandues sur Mohammed, la bénédiction divine. » Lorsque le plus jeune élève a fini d'écrire, il casse son porte-plume en deux, le place sous l'oreiller de l'enfant pour que celui-ci devienne plus tard un taleb, puis, il rejoint ses camarades. Alors, tous psalmodient en chœur une dizaine de fois cette « dou'a » ou prière adressée à Dieu en faveur de l'enfant :

اعيشة الصابي ابركات النبي

« Puisse cet enfant vivre par les bénédictions du Prophète. » Et ils la terminent par celle-ci :

اللهم صلى (*sic*) على سيدنا محمد الفاتح لما اغلف الخاتم لما سبف ناصر الحق بالحف والهادى الى صراط مستقيم وعلى آله حف قدره ومقدره العظيم سبحان ربك رب العزة عما يصفون وسلام على المرسلين والحمد لله رب العالمين الله يجعله حامل القران يكبر ويفرا عندنا

« O, mon Dieu ! répands tes bénédictions sur notre Seigneur Mohammed qui a ouvert ce qui était fermé, qui a clos ce qui a précédé, qui a fait triompher la vérité par



la vérité, qui dirige vers la voie droite, répands-les également sur sa famille, à cause de la grandeur de son mérite. Gloire à Dieu, Dieu de grandeur; il est trop au-dessus de leurs imputations (des infidèles), que la paix soit avec les apôtres; gloire à Dieu, maître de l'univers. Puisse le nouveau-né savoir le Qoran, grandir et étudier chez nous. »

L'élève qui a écrit la bismala البسملة reçoit généralement de l'accouchée une somme qui varie entre un « bélioun » (25 centimes hassanis) et un « nos rial » ou deux pesetas hassanis 50, suivant la situation de fortune des parents. Il remet cette somme à son « fqih » ou professeur. S'il ne reçoit aucune gratification, il éclate avec ses camarades en imprécations contre la famille, en disant :

ما ادينا ما عبيّنا غير الاباري في عينيكم والخايط في رجليكم

« Nous n'avons rien pris, rien emporté et nous n'avons à vous souhaiter que des aiguilles dans les yeux et des aiguillons dans les pieds. »

### *Septième jour ou Saba'a*

Le septième jour ou saba'a السابع, est une journée de grandes fêtes dans la maison. C'est aussi le jour consacré aux grandes réceptions ; les invitées affluent de tous côtés avec leurs *n'hila* نحيلة ou cadeaux, généralement en numéraire.

Les cheikhat شيخات, ou musiciennes, jouent pendant presque toute la journée. Au coucher du soleil, la qabla ou sage-femme place le nouveau-né sur le dos de sa mère et les conduit dans tous les coins et recoins de la maison. Derrière le bébé et sa mère viennent les invitées qui récitent durant le parcours, à l'aller :

بسم الله بسم الله قدمنا رسول الله بسم الله بسم الله يا فضائل رسول الله

« Au nom de Dieu, au nom de Dieu, nous mettons à notre tête l'envoyé de Dieu. Au nom de Dieu, au nom de Dieu, ô vertus de l'envoyé de Dieu. » Et au retour :

يا سالم يا سالم ولّى (*sic*) لدارك سالم بالزارية[1] والخادم

« O, Salem ; ô Salem ! reviens à ta maison sain et sauf, avec des concubines et des esclaves. » Au cours de toute la promenade, la sage-femme gratte de la terre aux deux côtés de chaque porte avec le couteau dont elle s'est servie pour couper le cordon ombilical. Elle met cette terre dans un sachet que porte l'accouchée et qui contient du harmel ou *rue*, de l'alun et du sel. La mère nomme et désigne chaque endroit à son enfant en lui disant, s'il s'agit par exemple de la chambre ou de la citerne :

ولدى يا ولدى هذا بيت اباك هذى مطبية اباك

« Mon fils, ô mon fils, ceci est la chambre de ton père, ceci la citerne de ton père. »

Pendant toute la procession on encence les endroits qu'on visite avec du h'armel ou rue et de l'alun.

### *Quarantième jour ou rab'in* الربعين

Le rab'in est le jour où la mère fait sortir pour la première fois son enfant de la maison ; elle lui fait raser les cheveux, le conduit à la kissaria ou marché aux tissus pour qu'il s'adonne plus tard au commerce, lui achète des étoffes, du henné pour qu'il soit affectueux, des dattes pour qu'il réussisse dans la vie, du *souak*, du

(1) Mis pour . الجارية — Au Maroc le ج permute souvent avec le ز



*hargouss*, du kh'ol et du 'akar pour les lui faire aimer et pour qu'il en donne plus tard à sa femme ; un « ras » ou tête de mouton pour qu'il possède un capital et du *na' na'* (menthe), pour qu'il garde toujours la fraîcheur de la jeunesse.

### *Sexe féminin*

A Safi, comme de nos jours, dans certaines régions, la naissance d'une fille est considérée comme un malheur. Aussi la fête est-elle des plus calmes et les cérémonies sont-elles moins nombreuses.

Voici le programme de la fête :

*Premier jour.* — On tue un coq pour que la fille se marie.

### *Quarantième jour ou rab'in*

La mère promène sa fille dans la ville, lui achète du piment pour qu'elle soit intelligente et habile, du sel pour qu'elle soit avisée, du henné pour qu'elle soit affectueuse et des dattes pour qu'elle réussisse dans la vie.

### *Quel que soit le sexe*

Que le bébé soit du sexe masculin ou du sexe féminin, avant de le coucher d'une façon définitive auprès de sa mère, la « qabla » ou matrone, le place tantôt d'un côté du lit, tantôt de l'autre, en lui disant :

هادى دارك وهادى دارك

« Ceci est ta maison, ceci est ta maison.

Et une troisième fois :

هادى دارك وهادى دارك ومحمد هو جارك

« Ceci est ta maison, ceci est ta maison, et Mohammed est ton voisin. »

Avec un ruban bleu, on attache au poignet droit de l'enfant, pour le préserver des Djinns et du mauvais œil, un « guirch » (1), avec un peu de h'armel, de sel et d'alun. L'accouchée porte un ruban de même couleur avec les mêmes ingrédients au pied droit, si le nouveau né est du sexe masculin, au cou, s'il est du sexe féminin.

On met sous l'oreille de l'enfant, toujours pour le préserver des Djinns, un sachet contenant du h'armel, de l'alun, du sel, un coquillage, une petite « mordjana » et le couteau dont on s'est servi pour lui couper le cordon ombilical.

L'enfant et sa mère gardent les rubans bleus et le sachet pendant quarante jours.

### *Septième jour ou Saba'a* السابع

Le septième jour, avant le lever du soleil, on égorge le *kabch et tsamiah* كبش التسمية (litt. mouton de dénomination). En accomplissant ce sacrifice, le père déclare donner à son enfant tel ou tel prénom. En effet, durant les six premiers jours, l'enfant reste sans nom, il porte provisoirement celui de مبارك M'barek (le béni), si c'est un garçon, et مباركة 'M'barakah (la bénie), si c'est une fille.

C'est à partir de ce jour-là aussi qu'on habille le bébé. On encense les vêtements. Avant de les lui mettre, on les place aussi autour d'une bougie allumée pendant quelques instants, pour que l'enfant soit beau et joli.

Pour endormir ou faire taire le nouveau-né quand il pleure, la mère chante les berceuses suivantes : (L'hortographe vulgaire a été conservée).

(1) Synonyme de بليون, 25 centimes hassanis.



1

را را يا وليدي راريتك في الزبدة الى ما ابغاك ترزفه الحمة

Ra, ra, ô mon fils ! je te dis ra, ra, dans le beurre frais. Que celui qui ne t'aime pas soit atteint de la fièvre !

2

را را يا الحسن والحسين يا اولاد السلطان باثنين طيحتكم العمى بنت العمى في بئر اتلفتكم اميمتكم الحوته وفرشت لكم من القطن وغطتكم اغطا من الحرير

Ra, ra, ô el Hassan et el Hasseine! ô deux fils du sultan! la borgne fille de la borgne vous a fait tomber dans un puits, votre chère mère la *houta* (poisson), vous a reçus; pour vous coucher, elle a étendu des matelas en coton, et elle vous a couvert de couvertures en soie.

3

رارا يا رارا الاحمات القايلة واحما خلخالي والى ما ابغاك يا وليدي ترزفو الخسارة

Ra, ra, ô rari! le soleil chauffe, mon khalkhal (anneau de pied), chauffe, et puisse subir une perte celui qui ne t'aime pas, ô mon fils !

4

راريا رار يا الباري يا سكات الذراري انخليلي سيدي ..... باش اتراري

Rar, ô rari, ô toi qui guéris et fais taire les enfants ! laisse-moi sidi.... (on ajoute le nom du bébé), pour dire ra, ra.

5

راريتك في الخرصه *
واعدوك الى ما يبغيك احبه الدّرصه

Je te dis : ra, ra dans le pendant d'oreilles et je souhaite à ton ennemi qui ne t'aime pas le mal de dents.

6

راريتك وراريتك في السلوم *
الى ما ابغاك ايجيه بوُ زَلّوم *

Je te dis ra, ra, et je te dis ra, ra, dans l'échelle. Puisse-t-il être atteint de la goutte sciatique celui qui ne t'aime pas.

7

راريتك طار الحمام وعلّى على قبة فاس *
هذا ..... كالعسيلة في الكاس *

Je te dis ra, ra, le pigeon a volé et s'est élevé sur le dôme de Fas; celui-ci..... est comme le bon miel dans le verre.

9

رَارَ يا وليدي راريت بك بالطاصة *
الى ما ابغاك احبه ارصاصه *

Ra, ra, ô mon fils ! je te dis, ra, ra, avec la « thaça » (petite cuvette en cuivre jaune), qu'il reçoive une balle celui qui ne t'aime pas !

9

راريت بك يا وليدي بين الحبق والسوسان
تحت اقدام النبى عليه الصلاة والسلام

Je te dis ra, ra ô mon fils ! entre le basilic et le lis,



sous les pas du Prophète — bénédictions et salut sur Lui !

10

راريت بك بين الدوالى
هداك سيدى ..... به اتلالى

Je te dis ra, ra, entre les vignes, celui-là est sidi.... avec lequel je me promène.

11

راريتك بالْكرْويا *
ولِّكره هَذْا تَدَّرْبُ كُمِّيَى

Je te dis ra, ra, avec le carvi et celui qui te hait sera frappé par une koumia (poignard marocain).

12

ما نعدك ما نبكيك
طولى أزمان حجت بيك

Je ne me fâcherai pas avec toi, je ne te ferai pas pleurer, j'ai tout le temps besoin de toi.

13

الله يرقما رقم لى هد البرادا
واهْدِهَا ٱلْسِيدِى..... أَمْنَاين يكون ذاخل بالْعَدَ

Allah, ô dessinatrice! dessine-moi sur cette « barrada » (cruche), et offre-la à sidi... (on ajoute le nom du bébé), quand il entrera, suivant la coutume (la nuit de la consommation du mariage).

14

الله يرقّمَ رقْمِ لى هدِ الزّربيىَ
واهْدِها لْسيدى زين أسْميىّ

Allah, ô dessinatrice, trace-moi des dessins sur ce tapis, et offre-le à sidi... (on ajoute le nom du bébé), au beau nom.

15

(1) فَطِمَ ألّى مَيْبُسِكْ في فمك
تكْلِ اعزه انت وَمّكْ

Fathima, celui qui ne t'embrassera pas sur la bouche, tu mangeras, toi et ta mère, de son repas de mort.

16

الْبَارِ يا لبَارِ الّجَاىْ الْهَادُ
اذْرَرِ انْخلّلِ فَطِمَ مَنْرار

Albari, ô, Albari! ô toi qui viens à ces enfants! laisse-moi Fathima pour dire ra, ra.

17

ما نرفدهم او لا نتشوش او لا نرفد في قلبي
لهموم تتصرف دَابَا إفرّج ربّى

Je ne me peinerai pas, je ne m'inquièterai pas, je ne me soucierai pas, les soucis passent, Dieu consolera sous peu.

(1) Ou tout autre prénom de l'enfant.



18

سيدى حسان يوليد السلطان انصر لَحْكَمَ
اموتوا لولاد الحرام ويعيشوا الْيَتَامَا

Sidi Hassan, ô fils du Sultan! protège la justice, les bâtards mourront et les orphelins survivront.

19

(1) لَلّ فَطِمَ يا بنَتْ الحاج
يا طفور العَاج
يا لّجبَوه الحجاج

Madame Fathima, ô fille d'el-Hadj, ô assiette d'ivoire apportée par les pèlerins!

20

فَطِمَ يَامٌ إزار يا عينين لغزال

Fathima, à l'izar, ô yeux de gazelle!

21

يا لْبنِىَ يامٌ إزار * فَطِمَ يا عينين لغزال

O fillette à l'izar! Fathima, ô yeux de gazelle!

(1) Syn. de مولاة, propriétaire.

22

رَارَ يَا رَارَا يا لبارى
يا رڧاد ادرارى
اعطينى باش انرارى

Ra, ra, ô ra, ra ! ô toi qui guéris et endors et enfants ! donne-moi (un enfant) pour dire ra, ra,

23

(1) دزت من جهة المدرسة
ولّي مَا بغاك اتجيه العروسة

Je suis passé du côté de la M'darsa, que celui qui ne t'aime pas ait la figure déformée par un djinn.

24

ادخلت الدَار فيها طاقة وافليوا الى ما بغاك يا وليدى أتّلفريوا

Je suis entrée dans une maison ; il y a une lucarne et du pouliot. Que celui qui ne t'aime pas, ô mon fils ! perde son bon sens.

25

هانى يا هانى ما شفت الهانى حتى شاب ادلالى اعمشوا عينى
واطاحو اسنانى بان الشرف اعلىّ كلت اعليك الحلبا وسلت
اعليك الطلبا وڧالوا لّى عاڧرا

Hani, ô hani ! le hani ne t'a eu que jusqu'à ce que mes cheveux aient blanchi, mes yeux aient eu de la chassie, mes dents soient tombées, et la vieillesse a paru sur moi. Pour toi, j'ai mangé du fenugrec, j'ai consulté les tolba et on m'a dit : « Tu es stérile ».

(1) Mis pour جزت ; le ج se change quelquefois en د.



26

أصْبحَكْ يا وليدى وارباحك
أمْيَات نَاڧَا ڢي امراحك
ميات عبد أتْصُڧْها
واميات خادم نحلبها
وانت يا وليدى تاكل زبدتها واتشرب احليبها

Bonjour et bonne chance, ô mon fils ! cent chamelles dans ton parc, cent esclaves pour les conduire, cent femmes esclaves pour les traire, et toi, ô mon fils! tu mangeras leur beurre et tu boiras leur lait.

27

سيدى ..... يا لحبيب
يا عنڧود الزبيب
أدَيْرْ دَايْرَدَ لحرير ما تَڧْطَرَ غير بالحليب
وما تتغدا (1) غير بالزبيب

Sidi.... ô l'ami ! ô grappe de raisin sec ! qui est couvert de vêtements de soie, tu ne déjeuneras le matin qu'avec du lait et tu ne mangeras à midi que du raisin sec.

28

رَارَ وَ رَارِى يا وليدي ورايت وڧالولىّ أترارِى واسكت وڧالو لِي
هبيلة دَار اتْڧَرَ و التڧر وطلوعها بالسّلوم والى ابْغَا سلامَتْ
رَاسُو مَا يعاشر بنات اليوم ما ڢيهم لا خَرشالة ولا غزّالة ما ڢيهم غير
العكر والحرڧوص والحديث مع الرجالة

Ra, ra et ra, ri, ô mon fils ! j'ai dit ra, ra et on m'a dit : « Tu dis ra, ra » et je me suis tue et on m'a dit : « tu es folle ». Maison de crainte et de respect à

(1) Au Maroc c'est le mot ڢطور qui est employé pour désigner le repas du matin et غدا pour désigner celui de midi.

laquelle on ne monte qu'avec l'échelle, celui qui veut le salut de sa tête, ne vit pas avec les filles d'aujourd'hui, il n'y a parmi elles ni cardeuse, ni fileuse, on ne trouve chez elles que le fard, le hargouss et l'entretien avec les hommes.

29

يا رار يا رار في السّفّا * الى ما يبغيك ايْتَقَلْ الدّفّا *

O ra, ra, ô ra, ra dans le soffa (couscous sans bouillon, préparé avec du beurre frais, du sucre et de la cannelle), qu'il alourdisse le battant de la porte, celui qui ne t'aime pas.

30

بيضا وزينا بنت المدينا من دار بوها لنا تاجرَ والخادم ولرضى
بَيْها المحكمَ في فم باب الدار

Blanche, belle, la fille de la ville (citadine), de la maison de son père à nous, riche, avec une négresse, et si son père veut, un nègre sera placé devant la porte (pour autoriser les entrées et les sorties).

31

يا رار ويا رار يا تفّاح ويا لنقاص المنحى في اورافو * لله يا امّى
الَى مت على الطريف ادفنى واين ما دُاز الحبيب يرحمنى

O ra, ra ! ô ra, ra ! ô pommes ! ô poires ! enlevées avec leurs feuilles ; par Allah, ô ma mère ! si je meurs, enterre-moi sur la route et l'ami, partout où il passera, invoquera la miséricorde divine sur moi.

BENALI M'ERAD,
*Directeur de l'Ecole franco-arabe Safi (Maroc).*

# MARS AFRICAIN ?

D'un relevé aussi complet que possible des dédicaces africaines à Mars, il ressort que ce dieu fut le génie protecteur de quatre localités, *Sitifis* (Sétif), *Satafis* (Aïn Kebira-Périgotville), *Cuicul* (Djemila) et *Vazaivi* (Aïn-Zoui), dans le département de Constantine actuel. A Sitifis, en effet, P. Arrius Ianuarius Mamertinus, héritier de P. Herennius Mamertinus, fait, pour satisfaire à une clause du testament, une dédicace à *Mars Deus Augustus Genius Coloniæ* (1). A Satafis, on a retrouvé une inscription anonyme dédiée à Mars, *G(enius) M(unicipii) S(atafensis)* et *conservator salutis* (2). A Cuicul, un magistrat municipal, Q. Gargilius, membre de l'importante famille dont on a mis au jour le tombeau, a ordonné par testament l'érection d'une statue de la divinité en question, statue qui fut élevée par ses fils, [Ga]rgilius Honoratus et [Gar]gilius Severus, tous deux appartenant à l'ordre équestre, comme nous le prouve la dédicace faite à *Mars Augustus Genius Coloniæ* (3). A Vazaivi, enfin, un certain M. Bæbius Speratus, *cornicularius* du préfet du camp de la légion, s'acquitte d'un vœu par une dédicace à *Gradivus Pater Genius Stat(ionis) Vazaivi* et aux *Dii Conservatores* (4). De même, un *b(ene)f(iciarius) co(n)s(ularis)*, Cornelius Claudius, y fait une

(1) *C. I. L.*, VIII, 8438.
(2) *Ibid.*, VIII, 8390.
(3) *Extraits des Procès-verbaux du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, février 1912, p. XII.
(4) *C. I. L.*, VIII, 17625.

dédicace au *Geni[us] Mar[tis] Vict(oris) [nu]meriq[ue] Vazan[ita]no[rum]* (1). Remarquons toutefois dans cette dernière localité une inscription où Mars et le *Genius Stationis Vazanitanae* sont mentionnés séparément (2).

Il faut probablement rattacher à ces dédicaces l'épigraphe de Djemila, datée de 160 de notre ère, qui relate la construction d'une *exedra* que les fouilles actuelles n'ont pas mise à jour et qui fut dédiée au *Genius Populi Cuic-[ulitani]* (3). Cette abstraction divinisée semble la même que le Génie de la Colonie de Cuicul ci-dessus mentionné.

Le nom de Mars lui-même est conservé dans le titre officiel de la colonie sétifienne : *Colonia Nerviana Augusta Martialis Veteranorum Sitifensium* (4).

Ces centres furent fondés par des vétérans, du moins, nous en sommes certains pour Sitifis ; Djemila paraît avoir été à l'origine un poste militaire (5), de même Satafis ; nous ne connaissons Vazaivi que sous son aspect de station-frontière des confins du Sahara, occupée par des corps de troupes. Ainsi, s'explique-t-on, tout naturellement, semble-t-il, le titre de génie de ville donné au dieu de la guerre.

Mais cependant, ne pourrait-on supposer, assez vraisemblablement, que la divinité que l'on nomme génie particulier de tel ou tel endroit, est une divinité locale, au culte célébré antérieurement à l'occupation romaine, et, dans la suite, identifiée à une divinité du Panthéon latin. Cette hypothèse paraît à première vue fort douteuse. M. Basset ne mentionne, en effet, dans sa savante étude sur *la Religion des Berbères*, aucune trace de culte rendu à un

(1) *Ibid.*, VIII, 10716 = 17623.
(2) *Ibid.*, VIII, 10718 = 17626.
(3) *Ibid.*, VIII, 20144.
(4) *Ibid.*, VIII, 8441, 8467, 8473, 10337, 10338, 10347, 10362, etc...
(5) Cf. Gsell, *Atlas Archéologique de l'Algérie*, feuille 16, n° 233.



dieu guerrier par les anciennes populations de l'Afrique du Nord (1). A son avis, d'ailleurs, « l'application du nom « de Génie d'une ville, qu'on rencontre fréquemment « dans les inscriptions, paraît être le résultat d'une imita- « tion des coutumes romaines qui personnifiaient la ville « en un Génie particulier, quand ce n'était pas l'œuvre de « colons romains plutôt que de populations indigènes (2) ».

Il semble aussi que les Phéniciens n'aient pas eu de divinité militaire, qui se serait implantée avec le temps, dans les régions d'influence punique et aurait persisté, même sous la domination romaine. Il est prouvé aujourd'hui que Saturne, en Afrique, est le plus souvent le nom latinisé de *Ba'al Hammon* et que la *Iuno Cœlestis* des dédicaces correspond exactement à *Tanit Pené Ba'al*. Mais à quelle divinité du l'anthéon phénicien assimiler le Mars de Rome ?

Et pourtant, on constate que le *cognomen* de Martialis est aussi souvent employé, dans l'épigraphie africaine, que celui de Saturnius, identifié aux noms puniques עבד מלקרת (serviteur de Melqart) ou עבד חמן (serviteur de [Ba'al] Hammon). D'autre part, une inscription de Henchir-Medded, dans la région de Mactar, en Tunisie, est une dédicace au *Deus Mars Patrius* (3) ! Cette épithète de *Patrius* s'applique d'ailleurs dans les épigraphes africaines à certains dieux locaux, *Baliddir* à Sigus (4) et à Guela'at Bou Sba' (5), dans le département de Constantine, et *Iocolo* à Sidi-Youssef (6). Un autre

(1) René Basset, *Recherches sur la Religion des Berbères*, in *Revue de l'Histoire des Religions*, 1910, T. LXI, pp. 291-342.
(2) *Loc. citat.* p. 300.
(3) *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques*, 1899, p. 232.
(4) *C. I. L.*, VIII, 19121, 19122.
(5) *Ibid*, VIII, 5279.
(6) *Ibid*, VIII, 16809.

*deus patrius* était adoré à Henchir El Bez (*Sarra*) (1). On a retrouvé, enfin, à Affreville, l'ancienne *Zuccabar*, une dédicace aux *Dii Patrii et Mauri Conservatores* (2), et, à Fontaine-Chaude (*Aquæ Flavianæ*), près de Khenchela une dédicace aux *Patrii Dii Salutares*, Jupiter et Sérapis (3).

Toutes ces épithètes témoignent du caractère local qu'il faut donner au Mars de l'inscription de Henchir-Medded. Il est probable qu'il fut, à l'origine, une divinité phénicienne, ou, le cas échéant, phénico-hellénique, adoptée, en Afrique, par les Berbères. Les Romains l'assimilèrent ensuite à leur Mars national. Ils agirent de même, d'ailleurs, dans les autres provinces dont ils firent la conquête. C'est ainsi, comme le montre le *Roscher's Lexikon*, que les Romains identifièrent Mars, en Germanie, avec le dieu Wodan (4), en Thrace et en Scythie avec Osann, en Egypte avec Ertosi (?) et en Lusitanie avec Neton (5). Il est enfin inutile de mentionner ici la longue liste des dieux germains ou gaulois auxquels les Romains assimilèrent Mars : Thingsus, Leucetius, etc., etc.

D'autre part, à *Civitas Vita* (Henchir Beni-Derradji), dans la Proconsulaire, on a découvert une dédicace gravée sur un ancien tombeau, faite pour le salut de l'empereur Caracalla, au dieu Mars (6). La pierre porte après le mot MARTI les lettres VI suivies d'une haste. Ainsi la lecture *Vi*[*ctori*] doit être rejetée. Il faudrait plutôt, à notre avis, voir, sur ce texte mutilé, le reste d'un *cognomen* local d'un dieu du pays, *Mars Vitensis*.

(1) *Ibid*, VIII, 12003.
(2) *Ibid*, VIII, 21486.
(3) *Ibid*, VIII, 17721.
(4) Cf. Tacite, *Ann.* 13,57 ; *Hist.*, 4,64 ; *Germ.* 9
(5) Cf. Strabon, 155 ; Macrobe, 1, 19, 15 : *simulacrum Martis radiis ornatum..... celebrant, Neton vocantes.*
(6) *C. I. L.*, VIII. 12435.



Une autre raison nous porte enfin à croire que le Mars local africain avait une origine phénicienne : c'est la présence de l'épithète *sanctissimus* sur la tumulaire d'une *Sacerdos Martis*.

Nous donnons ci-dessous un fac-simile de cette inscrip-

del. L. Marcou

tion qui a été publiée pour la première fois dans le ***Bulletin Archéologique*** de 1912 (1), d'une façon défectueuse, d'ailleurs, et qui a été relevée le 7 mars 1909 par notre excellent ami et confrère M. Joseph Bosco, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, dans la ferme

(1) *Nouvelles inscriptions de Constantine et de la région, recueillies par M. J. Bosco.* Rapport de M. Toutain, p. 140, n° 9.

Camilleri, aux abords de l'oasis du Hamma, à huit kilomètres de Constantine. Cette station thermale, où l'on a retrouvé plusieurs vestiges antiques, s'appelait autrefois *Azimacia* (1) et fut, selon toute probabilité, fondée par les Phéniciens. Le toponyme, d'ailleurs, semble une latinisation de deux vocables puniques qui s'appliquent parfaitement à l'endroit ; עז (*robur*) et מקוה (*locus quo confluit aqua*).

L'estampage envoyé par M. Bosco à M. Toutain n'avait pu donner de résultats satisfaisants, en raison d'une couche de ciment qui obstruait le creux des lettres. C'est pourquoi le distingué archéologue a préféré, aux lignes 3 et 4, la lecture *Sacerd(os) Matr(is) Sanctissim(ae)*. Nous avons eu, depuis, l'occasion d'examiner, avec M. Bosco, cette épigraphe sur place, et, à notre avis, la lecture *Sacerdos Martis Sanctissimi* n'est aucunement douteuse, l'I de SANCTISSIMI étant nettement visible sur la pierre.

On a exhumé, aussi au même endroit, en présence de M. Bosco, plusieurs vestiges très importants, malheureusement détruits depuis ou ensevelis, et, en plus de la tumulaire de notre prêtresse de Mars, trois inscriptions et un diptyque que nous avons pu voir, ainsi qu'une colonne en onyx rose, une autre en onyx veiné de vert, un fragment de colonne en feldspath, deux chapiteaux de l'ordre dorique, en calcaire gris, parfaitement conservés, et un vase sculpté, en marbre (2).

Ces monuments et les substructions de grand appareil qui furent mises à jour prouvent qu'il y avait là un éta-

(1) *C. I. L.*, VIII, 7741. Cf. aussi Gsell, *Atlas Archéologique*, feuille 17 (Constantine), n° 128.

(2) Nous empruntons tous ces détails précis à un rapport très complet de M. Joseph Bosco sur la ferme Camilleri, que l'auteur a bien voulu nous communiquer.



blissement thermal somptueux ou peut-être aussi un temple de Mars.

Quoi qu'il en soit, l'inscription de Munatia Iul(ia), relevée au Hamma, est des plus curieuses. C'est d'abord la première prêtresse de Mars dont l'épigraphie africaine nous ait conservé le nom. D'autre part, la présence du mot SANCTISSIMI sur la pierre, dans une localité d'origine punique, semble montrer que le Mars en question n'est guère celui du Panthéon Romain à l'origine. L'idée de sainteté a toujours été, primitivement, une idée sémitique analogue à celle qu'on appelle aujourd'hui l'idée de tabou. D'ailleurs, nous trouvons dans les épigraphes latines d'Afrique le mot *sanctus* appliqué à des divinités d'origine punique, à Abaddir (1), à Baliddir (2), à Ba'al identifié à Saturne, et aussi à Malagbel, la divinité des archers palmyréniens d'El Qantara et d'El Gahra (3). Il faut, semble-t-il, conclure, de ces observations, que le Mars de l'inscription d'Azimacia n'est qu'une divinité latinisée du Panthéon phénicien.

Espérons que, d'ici peu de temps, les nouvelles inscriptions découvertes dans l'Afrique du Nord permettront de résoudre complètement cette importante question.

EVARISTE LÉVI-PROVENÇAL,
Étudiant à la Faculté des Lettres d'Alger.

(1) *C. I. L.*, VIII, 21481.
(2) *Ibid.*, VIII, 19122-19123.
(3) *Ibid.*, VIII, 2497, 18024.

# CONSTANTINE

ET

## Quelques Auteurs Arabes Constantinois

La ville de Constantine, par sa situation naturelle, a, de tous temps, attiré l'attention des voyageurs, des écrivains et des artistes. Peintres, historiens, romanciers ont, de leur plume ou de leur pinceau, cherché à rendre la beauté pittoresque de la « Ville de l'air », de la « Cité des passions » [1].

Les étrangers n'ont pas été les seuls à fouiller dans le passé agité de la ville ou à chanter les charmes du « rocher ». Plusieurs Constantinois y ont consacré des pages enthousiastes. Certains même n'ont pas hésité à recourir à la poésie.

Nous mentionnons ici quelques-uns de ces écrivains constantinois.

### 1°

### [2] Cheikh El-Hâdj Ahmed ben El-M'bârek ben El-'Attâr

*Histoire de la Ville de Constantine*

L'auteur fait remonter la fondation de la Ville, non pas à l'empereur Constantin à qui, dit-il, elle doit son nom, mais à l'époque de la fondation de Carthage, au temps de

(1) V. infra, p. 78, note 5.

(2) شيخ الحاج احمد بن المبارك بن العطار Lettré constantinois, assesseur au tribunal musulman (medjelès) et professeur à la Médersa sous la direction de Moḥammed Châḍeli. V. infra, p. 78.



'Âd [1]. Déjà très peuplée du temps d'Abraham [2], rien n'a pu arrêter son essor, et, durant des siècles, elle est restée la forteresse africaine inexpugnable.

Quelques pages sont consacrées à la description de la ville : à sa situation sur un rocher entouré de précipices, « semblable au doigt qu'entoure une bague » [3] ; à sa construction sur un terrain en pente et reposant sur des arcades gigantesques depuis la Qasba [4] jusqu'à Bab-el-Oued [5] ; aux travaux de canalisation pour l'adduction des eaux du Boû-Merzoûq [6] ; aux travaux de défense des côtés nord et ouest, comprenant un mur d'enceinte allant jusqu'à Bab-el-Oued, et une citadelle, le Bordj Assoûs », d'une hauteur vertigineuse.

La ville passait pour imprenable [7], non seulement en raison de sa situation exceptionnelle et de ses travaux de défense, mais encore grâce à l'existence d'un talisman caché dans un mur près de Bab-el-Oued, mur démoli par Ibn 'Aïssa [8], par ordre du bey Ḥâdj Aḥmed [9], au moment de l'entrée des Français.

(1) عـاد بن عـوض بن ارم بن سام بن نـوح ('Ad ben 'Aoudh ben Irem ben Sêm ben Noûḥ (Noé).

(2) ابـراهيم الخليل descendant de Sêm à la 8ème génération.

(3) Cf. « Pareil au bracelet qui entoure le bras, un fleuve, grondant au fond d'un ravin inaccessible, enserre le rocher qui le supporte.... » Voyage d'El-Abdery, trad. Cherbonneau (*Journal Asiatique*, août-sept. 1854), p. 160.

(4) Qasba (citadelle), quartier de la ville haute, côté N.-O.

(5) Bab-el-Oued (litt. porte de la rivière) ancienne porte vers la vallée du Remmel, côté S.-O.

(6) Boû-Merzoûq (litt. Père de l'enrichi), affluent rive dr. du Remmel, à 2 kilom. en amont de la ville, a un débit considérable et arrose des terres de valeur.

(7) Cf. El-Abdery, loc. cit. « C'est une cité intéressante et fortifiée magiquement. » Cf. Edrisi. « Constantine est l'une des places les plus fortes du monde », description de l'Afrique et de l'Espagne, trad. Dozy et de Goeje (Leyde, Brill) 1866, p. 112

(8) Ibn 'Aïssa, officier de Ḥâdj Aḥmed Bey, un des principaux défenseurs de la ville contre les Français.

(9) Ḥâdj Aḥmed Bey ben 'Abd Allâh, fut bey à deux reprises différentes :

Si Constantine fut, durant l'antiquité, à l'abri de toute attaque, il n'en fut pas de même plus tard, car l'incurie des princes musulmans laissa disparaître ses travaux de fortifications. Depuis lors, Constantine a passé successivement sous la domination de diverses dynasties (Almoḥades, Mérinides, Ḥafcides de Tunis), pour rester ensuite, pendant plusieurs siècles, sous la main des Turcs d'Alger.

L'auteur passe en revue divers sièges soutenus par la ville, et parle de leur œuvre de destruction, œuvre complétée par la main du temps.

Des travaux d'embellissement ou d'utilité publique ne furent exécutés que sous le règne de Çâlaḥ Bey [1], qui fit élever la mosquée de Sîdî 'l-Kettâni [2], les maisons du Châr'a [3], créa des jardins publics, fit restaurer le pont du Remmel par un ingénieur chrétien [4].

Après le récit de la destitution de Çâlaḥ Bey, de l'assas-

1° En 1818 (1233 de l'hégire) ; après six mois de gouvernement, il fut destitué par le nouveau pacha d'Alger, Ḥussein Dey, et exilé à Mazouna.
2° En 1820 (1235), jusqu'à la prise de Constantine par les Français (13 octobre 1837).

Retiré dans l'Aurès, il tint campagne pendant une dizaine d'années. En juin 1848, au cours d'une expédition, dirigée contre lui par Canrobert, il remit son épée aux mains du commandant de Saint-Germain. Mort à Alger le 30 août 1850 ; enterré dans la mosquée de Sîdî 'Abder-Raḥman, près du Jardin Marengo.

(1) Çâlaḥ Bey ben Mouṣṭafa, né à Smyrne en 1755. Bey de Constantine de 1771 à 1792 (1185 à 1207). Illustre guerrier, habile administrateur, le plus remarquable des gouverneurs de la province sous le régime turc ; cf. G. Mercier, corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie II, Constantine, Paris, 1902 in 8°, p. 62-64, Mercier, *Histoire de Constantine*, Constantine, 1903, in-8°, p. 271-291.

(2) Sîdî 'l-Kettâni, personnage saint dont le tombeau était sur l'emplacement où fut édifiée la Médersa ; cf. G. Mercier, *corpus*, p. 50-52.

(3) Châr'a شارع, quartier du haut de la ville, côté N.-E, assigné par Çâlaḥ Bey aux juifs, jusqu'alors disséminés sur tout le rocher.

(4) Don Bartholoméo, ingénieur de Mahon. Ce pont, construit par les Romains, et restauré par Çâlaḥ Bey, s'écroula le 18 mars 1857. Dénommé aujourd'hui pont d'El-Qanṭara.



sinat de son successeur Ibrahim [1], de la révolte de Çâlaḥ contre le dey, de son arrestation et de sa mise à mort, l'ouvrage finit brusquement à l'avènement de Ḥocein Bey, dont il qualifie le règne de glorieux, sans en parler autrement.

L'ouvrage du cheikh ben El-M'bârck n'a pas été traduit. Des copies du manuscrit se trouvent entre les mains de plusieurs Constantinois cultivés, pour la plupart anciens disciples de l'auteur.

### 2°

### [2] Mohammed Çâlah ben El-'Anteri

Il a écrit une histoire de Constantine sous la domination turque. L'ouvrage a été imprimé à Constantine [3], en 1846, et porte le double titre suivant :

(1) Ibrahim Bey, dit Boû-Çab'a, ne gouverna que trois jours ; égorgé dans son lit par les partisans de Çâlaḥ Bey (nuit du 19 au 20 ou du 20 au 21 août 1792) ; cf. G. Mercier, *corpus* II, p. 60-62 ; E. Mercier, *Histoire de Constantine*, p. 286-287.

V. dans Vayssettes, *Histoire de Constantine sous la domination turque (Recueil de la Société Archéologique de Constantine, XII^e vol. année 1868)*, p. 376 et suivantes, une longue discussion sur la date exacte de cette mort.

L'épitaphe porte : « *Il est décédé dans la nuit du lundi, à la date du mois de moharrem de l'an 1207* (de l'hégire) ».

Se basant sur ce que les Musulmans comptent leurs jours d'un coucher du soleil à l'autre, Vayssettes fait partir le gouvernement d'Ibrahim du vendredi soir 17 août 1792. La quatrième nuit, la nuit du lundi de l'épitaphe, serait, d'après lui, celle du 20 au 21 août, correspondant au 2 moharren 1207.

(2) ابن العنتري محمد صالح fils d'El-'Anteri Moḥammed qui fut le secrétaire de Ḥâdj Aḥmed Bey, envoyé comme négociateur auprès de Damrémont, accusé de trahison par Ben 'Aïssa et mort empoisonné quelques jours après.

Çâlaḥ ben El-'Anteri était secrétaire du Capitaine Boissonnet, à la Direction des Affaires arabes (V. infra, p. 77). Il était en outre, très connu comme calligraphe, et a laissé diverses inscriptions, des copies de qacidas, qui sont de véritables chefs-d'œuvre d'écriture arabe ; cf. Cherbonneau, *Histoire de Constantine*, p. 50.

(3) Constantine, Félix Guende, imprimeur et lithographe, Place du Palais, 1846.

## كتاب الاخبار المبينة لاستلاء الترك على قسنطينة (1)

*Premier Essai d'une histoire de Constantine* (texte arabe), par Salah El-Anteri, Secrétaire de la Direction des affaires arabes, dédiée à S. A. R. Mgneur le duc d'Aumale.

L'auteur fixe à l'année 1052 de l'hégire (soit 1641) (2), la date de l'entrée des Turcs à Constantine, différant sur ce point de plus d'un siècle avec les autres écrivains. La période troublée où Constantine a passé de la domination ḥafcide à la domination turque ne retient guère l'attention d'El-'Anteri. Son histoire commence réellement à l'avènement de Ferḥât (3), choisi par les habitants de la ville pour administrer la contrée au nom des pachas d'Alger, 1057-1647. Tous les historiens sont d'accord pour faire remonter à cette date la domination effective des Turcs à Constantine ; la ville est, désormais, la capitale de la province de l'est, avec un gouverneur portant le titre de Bey.

L'ouvrage d'El-'Anteri mentionne tous les beys qui se

(1) Précis d'histoire de la domination turque à Constantine.

(2) La date de l'entrée des Turcs à Constantine est une question très discutée entre historiens :

D'après Vayssettes, elle remonte à l'année 1517. V. Histoire de Constantine sous la domination turque (*Recueil de la Société archéologique de Constantine*, XI^me^ vol., année 1867, p. 276, 284, 285.

D'après Limbery, elle remonte à 1526-(932). *Histoire de Constantine*, écrite en arabe, V. Féraud, Revue Africaine, 1866, p. 190.

D'après Davity, elle remonte à 1522 (*Description générale de l'Afrique*) (édition de 1660, p. 205).

M. E. Mercier la place entre les années 1519 et 1522, V. *Histoire de Constantine*, 1903 (Marle et Biron, Constantine), p. 191 ; cf. Bresnier, *Chrestomathie arabe*, Alger, 1867, in 8°, p. 408 et 409.

(3) Ferḥât Bey, remplacé en 1063-1653 par son fils Moḥammed Bey ; cf. E. Mercier, *Histoire de Constantine*, p. 229-231.



sont succédé à Constantine, depuis l'avènement de Ferḥat jusqu'à la chute de Ḥâdj Aḥmed, soit de 1641 à 1837, (de 1057 à 1253 de l'hégire).

Ce n'est pas, comme on l'a prétendu, une simple généalogie. Les principaux événements y sont relatés, avec des remarques sur le caractère des beys qui se sont signalés soit par leurs instincts guerriers ou leurs qualités administratives, soit par leurs vices ou leur incapacité.

L'ouvrage n'a pas été traduit, mais on peut dire qu'il a passé en entier dans l'histoire de Vayssettes. Ce dernier lui-même le déclare.

Le livre d'El-'Anteri compte deux cents pages de texte. Le récit de la prise de la ville par les Français s'y trouve à la page 142. Les 60 dernières pages sont consacrées aux divers gouverneurs qui ont exercé le commandement de la province de 1837 à 1846, date de la publication : Négrier, Galbois, Négrier (pour la seconde fois), Baraguay-d'Hilliers, duc d'Aumale, Bedeau.

Quelques passages offrent des détails d'un réel intérêt, notamment la description de l'entrée du duc d'Aumale à Constantine, 4 décembre 1843, le mercredi 23 Dou 'lQi'da 1259 (p. 162) ; le voyage à Paris d'un groupe de notables indigènes, qui furent reçus par le roi, et qui revinrent enchantés de leur séjour en France (p. 172).

L'ouvrage se termine après une description enthousiaste de la visite du duc d'Aumale à Constantine, siège de son premier commandement (29 juin 1846). L'auteur donne à cette occasion le texte de deux pièces de vers adressées au duc, comme souhaits de bienvenue, par leurs auteurs Si Moḥammed ben El-Qâdhi, de Sétif, et Si Moḥammed Châḍeli, qâdhi de Constantine, poésies remplies des épithètes laudatives et des compliments parfumés de la civilité arabe.

Tels sont, indiqués en quelques lignes, les sujets traités par les deux Constantinois Aḥmed ben El-M'bârek et Moḥammed Çâlaḥ ben El-'Anteri.

Certes, on ne saurait s'attendre à ce que ces documents puissent jeter un jour nouveau sur cette partie de l'histoire algérienne. La méthode même suivie par les auteurs ne saurait, non plus, arrêter longtemps l'attention des historiens modernes. Toutefois, on peut trouver quelque intérêt à voir l'esprit dans lequel des Arabes de nos jours ont parlé d'événements importants auxquels leurs pères ont été mêlés. Il n'est pas impossible, en outre, au milieu de détails futiles et malgré les incertitudes d'une chronologie négligée, de glaner quelques faits nouveaux ou de noter quelques remarques originales.

La traduction de ces deux ouvrages ne manquerait pas d'offrir quelque utilité, ne serait-ce que pour permettre des rapprochements avec les opinions de divers auteurs, qui, avant ou après ces deux écrivains constantinois, ont parlé du passé de Constantine (1).

### 3°

Les vers qui suivent sont dus à un Constantinois du nom de

## Mohammed Châdeli ben Mohammed ben 'Aïssa

La figure de ce lettré constantinois est trop marquante dans le monde indigène pour que nous ne fassions pas précéder de quelques notes biographiques les trois pièces de vers extraites de son œuvre, que nous donnons ici.

(1) Nous comptons donner, prochainement, une traduction de l'Histoire de la ville de Constantine de Cheikh El-Ḥâdj Aḥmed ben El-M'bârek.



Sa famille, issue de la tribu saharienne des Boûazzid, à l'ouest de Ṭolga, était venue se fixer dans une région voisine des Beni Ya'qoûb et des Ferdjioua, dans la commune mixte actuelle de Fedj M'zala.

Avant l'arrivée des Français, le jeune Moḥammed Châḍeli s'était rendu à Constantine pour y poursuivre ses études. Il étudia le droit auprès du cheikh Ben Ṭobbâl, et la langue et la littérature arabe auprès du cheikh El-'Abbâssi, qâdhi de Constantine. Il habitait une maison propriété de ses parents, et sise dans la rue actuellement appelée rue Perrégaux.

Le siège de la ville rappela le jeune étudiant auprès de sa famille. Sept ans après, en 1844, sur la proposition du capitaine Boissonnet (1), chef du bureau arabe, il fut nommé Qâdhi à Constantine.

Il exerça les fonctions de qâdhi pendant près d'une vingtaine d'années. Son prétoire était dans l'intérieur même du Palais. Il avait pour assesseurs : El-Mekki Ben Bâdis et Maḥammed ben Azzouz qui, tous deux, devinrent qâdhis. Il fit plusieurs voyages en France.

Sous l'Empire, il fut, sur sa demande, nommé directeur

(1) Boissonnet, connu des Arabes sous le nom de « Boû-Senna », بو سنّة (l'homme à la dent), très populaire dans la population indigène, comme l'indique le distique suivant :

هذا زمان الفبطان بو سنّى C'est le temps du capitaine Boû-Senna,
كل كسيرتك و تهنّى Mange ton pain et sois sans soucis.
El-'Anteri (p. 156).

Dans son « Histoire de Constantine », p. 501, M. Mercier donne la variante :

مع ولد السلطان و بو سنه Sous le fils du roi et Boû-Senna,
كُل خبزتك و تهنى Mange ton pain et sois sans soucis.

de la Médersa[1]. Il avait, comme collaborateurs, Cheikh El-Mekki Boû-Ṭalbi[2] et Cheikh El-Ḥâdj Aḥmed ben El-M'bârek[3].

Il garda ses fonctions jusqu'à sa mort, à l'âge de 80 ans, en 1875[4].

في مدح قسنطينة واهلها

يا اهل بلد الهوى [5] ضعوا رحالكم
فما الرحيل منها الا من الغلط

كيف الرحيل من دار عدلها ظاهر
ونجل سلطاننا [1] بها على سبط

(1) Médersa « Sîdî' l-Kettâni », attenant à la Mosquée du même nom, bâtie par Çâlaḥ Bey (1189-1775). Les tombeaux du fondateur et de plusieurs membres de sa famille sont dans une chapelle au fond de la cour intérieure.

Depuis la construction d'une nouvelle Médersa, rue Nationale, carrefour Perrégaux, le local de « Sîdî' l-Kettâni » a été affecté au service de la chaire publique d'arabe (1908).

(2) El-Mekki Boû-Ṭalbi, président du « Medjelès ». Son tombeau est dans la cour de l'ancienne Médersa « Sîdî' l-Kettâni ». Cf. son inscription funéraire. G. Mercier, corpus II, p. 79-80.

(3) Aḥmed ben El-M'bârek, auteur d'une « Histoire de la ville de Constantine », V. supra, p. 70.

(4) Son fils Châḍeli Maḥmoûd, occupa successivement les fonctions de qâdhi à Sétif, de professeur de Droit musulman (1865) et de directeur à la Médersa de Constantine (1877). Nommé directeur honoraire en 1884, il resta chargé d'un cours de Droit musulman à la Médersa jusqu'à sa mise à la retraite (1903). Il est mort à Constantine le 10 janvier 1905. Professeur éminent autant que jurisconsulte renommé, il forma un grand nombre de disciples dont plusieurs occupent, actuellement, de hautes fonctions dans la magistrature musulmane.

Un autre fils, Châḍeli Moḥammed, est encore aujourd'hui, et depuis de longues années, attaché en qualité d'imam au Lycée de Constantine.

(5) Les mots هواء — هوة — هوى, qui se prononcent « haoua » ont le sens de air, de ravin, de passion. D'où les dénominations suivantes appliquées à Constantine :

| | | |
|---|---|---|
| بلد الهواء | « Blad Elhaoua », | Ville de l'air ; |
| بلد الهوة | id. | Ville du ravin ; |
| بلد الهوى | id. | Ville des passions. |



كيف الرحيل الى دار و لا حكم
بها وظلمهم ظاهر على نمط

وشاهدي سكنايي تحت ظلهم
فانظر تجد عدلهم سردا بلا شطط

## TRADUCTION

### *Éloge de Constantine et de ses habitants*

1. **O habitants de la ville des passions, déposez vos bagages ; car quitter Constantine serait commettre une faute.**

Le cheikh Aboû Ḥafç Sidi 'Amor El-Ouzzan célèbre, jurisconsulte constantinois, écrit en 1541, dans une lettre à Ḥassan Ar'a, pacha d'Alger :

« Cette ville, que l'on appelle Constantine, et qui, anciennement « comme aujourd'hui, a été surnommée Bled-el-Haoua, (ville de « l'air » « et aussi des « passions », le mot « haoua », en arabe, ayant ces deux « significations), ne saurait, dans le sens physique de ce mot, ni « s'étendre, ni diminuer. Mais, dans le sens des passions, elle croît et « grandit à mesure que les nuits et les jours se succèdent, au point « qu'elle en est arrivée à cet excès dont tout homme quelque peu « observateur ne peut s'empêcher de témoigner. Cette habitude est « tellement passée dans les mœurs publiques, qu'il est presque « impossible aux habitants d'en changer ». (Cité par Vayssettes, « Histoire de Constantine sous la domination turque » (1867, XI[e] vol., p. 298.

Cette homonymie ne pouvait manquer de donner naissance à des proverbes locaux, particulièrement goûtés dans le monde arabe. Le proverbe suivant est très connu :

اياك والهوى المقصور فانه يوقعك في الهواء الممدود

Il rappelle, dans sa forme elliptique, la recommandation du marabout Sidi Aḥmed Ez-Zaoui au jeune Hassan, fils de Hossein Bey :

« Si tu continues à te livrer au tourbillon des passions, ce tourbillon te précipitera dans l'abîme. »

L'avenir devait donner raison au marabout. Au retour d'une promenade à cheval à Sîdî Mabroûk, où il s'était enivré, le jeune homme, en arrivant au pont d'El-Qanṭara, ne put maîtriser un écart de sa monture et roula avec elle dans le ravin. Il fut enterré dans la mosquée de Sîdî'l-Akhdhar. (An 1214 = 1799). Cf. son inscription tumulaire G. Mercier, corpus II, 69-70.

2. Comment quitter une cité où la justice est éclatante, alors surtout que le fils de notre sultan y est la bonté même ? (1)

3. Comment partir pour une autre cité où ne règne aucune autorité, et où, d'une façon aussi éclatante, se manifeste l'arbitraire ? (2)

4. Je n'en veux pour témoignage que mon séjour sous leur ombre (3). Considère leur justice : elle t'apparaîtra comme un voile sans bords, s'étendant à l'infini.

Cette poésie, non plus que les suivantes, n'est pas datée.

On devine qu'elle a été écrite au temps où le duc d'Aumale (fils du roi) exerçait le commandement de la province de Constantine, soit du 4 décembre 1843 au 3 octobre 1844. On peut donc assigner à cette qacida la date de 1844.

Dans cette année, la population française s'était accrue considérablement. Le dénombrement de fin d'année 1843 avait donné, pour la population européenne, le chiffre de 840, dont 618 Français ; au 30 juin 1844, on comptait 1478 Européens, dont 1083 Français.

L'ordonnance du 9 juin 1844 divisant la ville et la banlieue en quartier indigène et en quartier français avait, sans doute, contribué à cet accroissement de la population européenne. D'autre part, des dispositions de cette ordonnance, déclarant que des établissements d'utilité publique pourraient être créés dans les quartiers

(1) Le duc d'Aumale était très populaire parmi les indigènes, et son passage au commandement de la province laissa un excellent souvenir.

(2) Allusion à certains indigènes quittant Constantine pour Biskra, où s'était réfugié, après la prise de sa capitale, El-Ḥâdj Aḥmed Bey, et où dominait momentanément Moḥammed ben Hâdj, lieutenant d'"Abd El-Qâder.

(3) L'auteur parle de lui, non seulement comme Constantinois, mais encore comme magistrat siégeant dans le palais même du « fils du sultan ». Le duc d'Aumale venait, parfois, présider en personne les séances du « medjelès ».



indigènes, intra-muros et extra-muros, n'avaient pas été sans émouvoir la population. La prise de possession par les Domaines des immeubles de l'État et des biens habous ne dut pas, non plus, se faire sans causer préjudice à beaucoup de familles. Tout cela explique que certains indigènes aient pu songer à quitter Constantine, soit pour Biskra, soit pour Tunis, loin du roumi envahisseur.

La qacida de Châḍeli semble une pièce de circonstance.

L'auteur exhorte ses concitoyens de la « Ville des passions » à ne pas quitter le rocher en cédant à un mouvement d'emportement ou de dépit. Si l'on considère qu'elle a été écrite l'année même de sa nomination aux fonctions de qâdhi à Constantine, sur la proposition du capitaine Boissonnet (1), chef du Bureau arabe, cette coïncidence de dates peut, jusqu'à un certain point, nous renseigner sur l'esprit général qui a inspiré le poète.

## في مدح باريز واهلها

1 بريز عجيب فيه نهر يشقه
وسلطانه في الجود والعدل اعجب

2 واهله في فهم العلوم غريبة
وامرهم في الحرب والصنع اغرب

3 واحسانهم للضيف والله غاية
ذكور كذا الانثى شباب واشيب

4 ولما راوا نهرا يشق بلادهم
جروا مثله جودا وهم منه اعذب

5 ولما رات شمس السماء شموسهم
تبرقعت سحبا للحياء تحجبوا

(1) V. p. 77, note 1.

6 وتطلع احيانا لتنظر حسنهم
وتسرف منه ثم بعد تغيّب

7 ومن لم يصدّق ما ذكرته يسئلن
رجالا راوه ليس عنهم يعزب

8 واعظمهم سلطان تونس احمد
حميد خصال للمفاخر تجلب

9 كذالك إبراهيم ذو المجد والنّدا
خليفة مصر من بسيفه يرهب

10 بانّهم قد شاهدوا وتعجّبوا
وهم لكمال العقل من غير اعجب

11 وقائل ذي الابيات بالشّاذلى اشتهر
قسنطينة مثواه والعبو يطلب

## TRADUCTION

### *Éloge de Paris et de ses habitants*

1. **Paris ! Ville admirable qu'un grand fleuve divise.**
   **Plus admirable encore est son empereur, pour sa générosité et son amour de la justice.**
2. **Ses habitants ont un don merveilleux pour les sciences.**
   **Plus merveilleuse encore est leur puissance dans l'art de la guerre et dans l'industrie.**
3. **Par Dieu ! l'hospitalité envers l'étranger est poussée chez eux jusqu'à la plus extrême cordiallté,**
   **Tant de la part des hommes que des femmes, des jeunes gens et des vieillards.**
4. **Tandis qu'ils voient un fleuve traverser leur ville et répandre ses eaux,**
   **Comme lui, ils répandent leur générosité, plus douce encore.**



5. **Le soleil du firmament, en voyant l'éclat de leur civilisation (leurs soleils)**
   **Est frappé de confusion et se voile d'un nuage. Admirez !**
6. **Il reparaît, par intervalles, pour en contempler la beauté.**
   **Il (leur) en ravit un peu, et disparaît ensuite.**
7. **Si quelqu'un n'ajoute pas foi à ce que je dis, qu'il interroge des hommes qui ont vu Paris, et à qui rien n'échappe :**
8. **Tel le magnifique Souverain de Tunis, Aḥmed (1), digne de louanges pour ses exploits qui l'ont couvert de gloire ;**
9. **De même qu'Ibrahim, le glorieux, le généreux khédive d'Egypte, au sabre redouté (2).**
10. **Certes, ils ont été témoins (de ces beautés) et ils ont admiré,**
    **Eux de qui la droiture d'esprit elle-même, est digne d'admiration.**

**L'auteur de ces vers est connu sous le nom de Châḍeli : Constantine est son lieu de séjour ; (il termine) en demandant la paix.**

## ولـه ايضـا فـال

ولما ماتت زوجة السيد الحاج عبد القادر بن محي الدين ومات بعدها ابنه كتبت له هذه الابيات معزيا

1 خليلي ان نجزع حفيف لك الجزع
بسرد مصيبات لها صدرنا انصدع

2 خليلتكم قد ماتت والنجل بعدها
وسجن بارض الكفر كل لكم فرع

(1) Aḥmed Bey (1837-1850) de la dynastie Ḥusseinite, encore régnante ainsi nommée du fondateur Ḥussein 'Ali qui s'empara du pouvoir en 1705, après la bataille du Kef.

(2) Ibrahim, Khédive, fils de Méḥémet-'Ali.

3 مصايب جلت بعضها يذهب النهى
و يبقد معه الصبر كيف بها جُمع

4 ولا كن قضاء الله لازمه الرضى
وحليته صبر يدوم بلا جزع

5 وان جل خطب المرء بالله مفزع
فما خاب ذو خطب الى الله قد فزع

6 اعزيكم والصبر فيكم جبلة
رزقتم عظيم الاجر والفوز بالورع

## TRADUCTION

*Lettre de condoléances de Mohammed Châdeli à El-Hadj 'Abd El-Qâder ben Mahieddine, à l'occasion de la mort de sa femme et de son fils.*

1. Ami, si tu t'affliges, tu as, certes, des raisons de t'affliger ; Notre cœur se brise sous les coups répétés de tes malheurs.

2. Ton épouse morte, l'enfant mort après elle, une prison sur la terre des infidèles, tout cela te frappe.

3. Un seul de ces malheurs suffit à faire perdre la raison et, avec elle, la résignation : Comment les supporter tous à la fois ?

4. Mais devant l'arrêt de Dieu, notre devoir est de nous incliner, et la beauté en est dans une résignation durable eu dehors de toute affliction.

5. Et si l'homme se voit accablé par le malheur, c'est en Dieu qu'il doit chercher un refuge, car jamais malheureux ne fut déçu en implorant son secours.

6. Je t'adresse mes condoléances. Mais je sais que la résignation est en toi une qualité innée : tu obtiendras, par l'abstinence, la plus belle des récompenses en même temps que ton salut.



Cette lettre ne manquera pas de surprendre le lecteur.

Il pourra paraître singulier, en effet, de voir un qâdhi, un haut personnage musulman jouissant de la confiance du Gouvernement français écrire sur le ton d'une vive amitié à celui qui fut l'adversaire le plus redoutable de la France et qui, pendant plus de dix années, opposa tant d'obstacles à l'établissement de notre domination en Algérie.

Quelques mots suffiront pour dissiper toute idée de suspicion à l'égard de Mohammed Châdeli.

Pendant sa captivité en France, à Toulon, à Pau, puis à Amboise, l'émir 'Abd El-Qâder fut traité généreusement. Sur sa demande, le Gouvernement de la République chargea l'autorité française en Algérie de choisir dans la contrée, parmi les indigènes les plus distingués par leur éducation et par leur savoir, un musulman qui viendrait, par sa présence, adoucir la solitude de l'exilé. Le Qâdhi constantinois, Mohammed Châdeli fut désigné, et alla séjourner quelque temps à Amboise (1).

Ces deux hommes à l'esprit cultivé et fortement empreint d'un même sentiment religieux ne tardèrent pas à se lier d'une véritable amitié. Alors commença entre eux une correspondance suivie où, dans la langue châtiée et recherchée de la poésie arabe, les deux fins lettrés s'abandonnent à leur penchant pour la philosophie. La résignation devant les arrêts de Dieu, le désintéressement des choses terrestres, le souci perpétuel de l'existence

(1) En 1848, lorsque 'Abd El-Qâder fut envoyé à Toulon et interné au fort Lamalgue, le colonel Daumas, Directeur central des Affaires arabes, fut chargé de l'accompagner et de rester quelque temps auprès de lui.

Daumas fut plus tard remplacé par le capitaine Boissonnet, mentionné au cours de cette étude.

V. Général Daumas « La Femme Arabe », *Revue Africaine*, n° 284, 1912; préface par Augustin Bernard, p. VI et VII.

future, en constituent le thème habituel. Parfois une note gaie, une pointe légère, viennent se glisser furtivement entre deux graves pensées philosophiques.

Une partie de cette correspondance a été publiée en Egypte : 1° Au Caire, sous le titre :

(1) نزهة الخاطر في فريض الامير عبد القادر

*(Réjouissance de l'esprit dans la poésie de l'émir 'Abd El-Qâder).*

2° A Alexandrie, sous le titre :

(2) كتاب تحفة الزائر في مآثر الامير عبد القادر

*(Chef-d'œuvre dn pèlerin dans les hauts faits de l'émir 'Abd El-Qâder).*

La lettre de condoléances qui précède figure dans ce dernier ouvrage (tome 2), p. 25, avec quelques légères variantes (3) qui ne touchent pas au sens du morceau.

Le texte que nous avons donné ici a été tiré d'un manuscrit écrit de la propre main de l'auteur, et qu'a bien voulu mettre à notre disposition M. Benmouḥoub, professeur à la Médersa.

---

(1) مطبعة المعارف باول شارع العجالة ٧

(2) مطبعة التجارية — غرزوزي وجاويش (1903)

(3) Vers 1. — 1re hémistiche : حفيف لك au lieu de فحف لك

V. 2. — 1re hémistiche : حليلتكم ماتت كذا النجل بعدها

V. 4. — 1re hémistiche : ولكن قضاء الله يلزمه الرضى

V. 5. — 2me hémistiche : الى الله au lieu de الى ربه



# قصيدة في مدح فسنطينة واهلها

1 ان رمت طيب هواء ارض لم يحل
بعن فسنطينة الحسناء لا تمل

2 اكرم بها بلدة للحسن قد جمعت
(1) بشمس حسنها في الآفاق لم تافل

3 تنسى الغريب ديارة واوطانه
وتلهيه عن تذكار الاهل والخول

4 وكّل من امّها الفى عصاه بها (2)
ووّد انه منها غير منتقل

5 كانّها في استقرارها على جبل
ذو تاج فوق سرير ملك ممتثل

6 تنبى بأنسها وحشة المقيم بها
نسيمها مرهم يبري من العلل

7 كم من فقير اتاها وهو مكتئب
فصار يرفل في جمع من الحلل

---

(1) شمس حسنها (Le soleil de sa beauté). Le mot شمس se rencontre très fréquemment employé au sens figuré ; de même son pluriel شموس.

V. infra. vers 21, شمس السعود (Le soleil du bonheur).

V. supra. p. 81, vers 5, ولمّا رات شمس السّماء شموسهم

(2) الفى عصاه (jeter son bâton) c.-à-d. faire halte, dresser ses tentes pour séjourner. Le mot العصا rentre dans un grand nombre de locutions figurées.

8 كم من جبّار اذاقته كوس الردى(1)
بكلّ من رامها بسوء لم يصل

9 كم ردت كبير ملوك الغرب في نحرهم
وسقت تونس من مناهل الحنظل (2)

10 وكم من جيش اتاها غازيا فانثنى
من بعد شدّته في غابة الخجل

11 ذهبت اموالهم نهبا و ابطالهم (3)
قتلا ونحسهم عنه غير منعزل

(1) اذاقته كوس الرّدى (litt.) elle lui a fait goûter la coupe de la mort. Dans le même sens est employée parfois l'expression حياض الموت les citernes de la mort. V. *Tarafa*, *Mo'allaqa*, vers 75. (ṭaouil).

وان يغذبوا بالغذع عرضك
اسقيهم بشرب حياض الموب قبل التهدد

« Et s'ils attaquent ton honneur par des insultes, je leur ferai boire l'eau des citernes de la mort, avant même de les menacer ».

V. « *La Bânat So'âd* », de Ka'b ben Zohaïr, dernier vers, 2me hémistiche, trad. R. Basset 1910. Alger, A. Jourdan, p. 171. A la même page, sont cités plusieurs vers renfermant cette expression.

(2) وسقته من مناهل الحنظل (litt.) elle l'a fait boire aux aiguades de la coloquinte. La coloquinte الحنظل, pour ses propriétés purgatives a, de tout temps, été employée par les Arabes.

V. *Imrou'l-Qaïs*, *Mo'allaqa*, vers 56 (ṭaouil).

كأنّ على المتنين منه اذا انتحى
مداك عروس او صلاية حنظل

« Lorsqu'il entreprend quelque chose, on dirait que sur son dos est placée la pierre avec laquelle on broie les parfums d'une fiancée, ou la pierre lisse qui sert à écraser la coloquinte ».

Le mot حنظل figure également au 4me vers, 2me hémistiche de la même pièce.

(3) ابطال pluriel de بطل brave est souvent traduit par héros. Terme fréquent en poésie. V. dans « La Bânat So'âd », loc. cit., plusieurs exemples, empruntés à 'Amr ben Kolthoum et à d'autres poètes antéislamiques. p. 161 et 162 (notes).



14 لا هلها خلق في الحسن بايفة
نالوا بها شرف الثناء المكتمل

13 يحمون ساحة من اتى يلادهم
و يغبرون عظيم الذنب والزلل

14 كان نهرهم بحسن اخلافهم
يجري لذا ماوه احلى من العسل

15 كم فيهم من عالم لعلمه ضربت
من الاقاف اكباد الخيل والبل (1)

16 يعلي الشريعة (2) و يحمي جوانبها
من قول مختلف وحكم مبتدع

17 وكم من عابد اضنى الخوف مهجته
تراه مجتهدا في ليله الا ليل

18 و زاهد طلّف الدنيا ببهجتها
ليس له بدار الذهاب من امل

19 وكم بها من ولي(3) عارف ظاهر
اليه المفزع في الشدّات والوجل

(1) تُضْرَبُ اليه اكباد الابل Tournure (Les flancs des chameaux sont battus pour se rendre vers lui) en parlant d'un homme célèbre par sa science ou par sa générosité.

(2) الشريعة (La loi d'institution divine), par opposition à la coutume العادة

(3) سيدي راشد — سيدي الاخضر — سيدي الكتاني — سيدي ميمون — سيدي الذرار — سيدي عبان — سيدي بو معزة — سيدي عبد المومن — سيدي بو عبد الله الشريف — سيدي عبد الرحمان الغروي — سيدي رضوان — سيدي بو رقدة — سيدي بو عنابة — سيدي محمد النجار — سيدي علي بن مخلوف — سيدي سليمان — سيدي محمد الغراب —

20 وكم بها من خبي[1] ليس يعرفه
لا الفليل وهو كنز لم يزل

21 بلدة شمس السعود فيها طالعة
والعز عن ارضها ليس بمرتحل

22 دع اعتراضك[2] يا من كان ذا فطنة
فان احوال العطف[3] جاءت بالبدل

## TRADUCTION

### *Éloge de Constantine et de ses habitants*

1. Si tu recherches un climat doux et égal, celui de Constantine la belle ne change guère (4).
2. Quelle ravissante ville ! Elle réunit tous les attraits.
   Le soleil de sa beauté ne décline point à l'horizon.
3. Elle fait oublier à l'étranger ses maisons et son pays, et elle éloigne de son esprit le souvenir de sa famille et de son entourage.
4. Quiconque y vient y séjourne, et son désir est de n'avoir plus à en partir.

---

(1) سيدي نمديل — سيدي الجليس — سيدي صبار
سيدي بو فصيعة — سيدي المبروك — سيدي المسيد

(2) دع اعتراضك (litt. abandonne ton opposition).

(3) Le mot عطف est employé avec divers sens : inclination, penchant, — retour à une chose après l'avoir abandonnée. V. El Moundjid,

(هو الرجوع الى الشي بعد الانصراف عنه)

C'est à ce dernier sens que nous nous sommes arrêté. Le rapprochement des termes عطف et بدل, employés en grammaire arabe (conjonction et permutatif), ont permis à l'auteur de faire une allusion grammaticale, mais pas sans nuire à la clarté du texte.

(4) L'auteur ne paraît pas être de l'avis des géographes et des météorologues. Faut-il le lui reprocher ?.... Les poètes ne se piquent pas de vérité scientifique.



5. Par sa situation sur un rocher élevé, elle apparaît comme un prince couronné assis sur le trône d'un roi juste (1).
6. Par le charme de sa société, elle dissipe la nostalgie de l'étranger qui y séjourne ; le zéphyr qui y souffle est un remède qui guérit d'une façon efficace les maladies.
7. Combien de gens pauvres y sont venus, accablés de tristesse, qui, aujourd'hui, se pavanent dans de somptueux habits d'or !....
8. Combien de tyrans à qui elle a fait goûter la coupe de la mort ! (2). Car celui qui lui veut du mal n'arrive pas à ses fins.
9. Que de grands rois du Mor'reb ont été repoussés par elle ! Que de princes de Tunis à qui elle a fait boire le breuvage amer de la défaite !
10. Que de troupes venues pour razzier se sont vues refoulées, après avoir été plongées dans la plus extrême confusion !
11. Elles ont perdu leur biens par le pillage
    Et leurs soldats valeureux par la mort,
    Sans trêve poursuivies par leur mauvaise étoile.
12. Ses habitants sont doués de qualités supérieures qui les rendent dignes des plus grands éloges..
13. Ils protègent la demeure de l'étranger venu chez eux, et pardonnent à celui dont les fautes ou les péchés sont grands.

---

(1) On l'a comparée souvent à un nid d'aigle.
V. A. Papier : « Deux jours à Constantine », Bône, Cauvy, 1878, p. 6, 71.

Comp. « Debout sur son rocher, comme un aigle en son aire,
« Constantine la belle apparaît au Soleil »....
(Poésie sur Constantine, *C. Saint-Calbre*, Constantiue, 1911).

Les Arabes la comparent, vue des hauteurs du Mançoûra, à un burnous déployé sur un rocher au soleil. Cf. aussi : les dictons sur cette ville attribués à Sidi-Aḥmed ben Yousof (R. Basset. *Les dictons satiriques attribués à Sidi Aḥmed ben Yousof*, Paris, 1890, in-8°.

(2) La plupart des beys de Constantine ont péri de mort violente, soit décapités par ordre du dey d'Alger, soit égorgés par la population ou par leurs propres gardes : Ex. Dâli Bey (1679) ; Aḥmed Bey (1703) ; Ibrahim Bey bou-Çab'a (1792) ; Çâlah Bey (1792) ; Mouṣṭafa Bey El-Ouznâdji (1798) ; 'Abd Allâh Bey (1806) ; Hossein Bey (1807) ; 'Ali Bey (1808) ; Aḥmed Bey Ṭobbâl (1811) ; Moḥammed Bey Nou'mân (1814) ; Moḥammed Bey Djâqir (1818) ; Qâra Mouṣṭafa Bey (1818).

14. On dirait, à la délicatesse de leurs mœurs, que leur fleuve roule une eau délicieuse, plus douce que le miel.

15. Que de savants elle renferme dont la science renommée a fait battre le flanc des chevaux et des chameaux accourus de tous les points de l'horizon ! (1).

16. Savants qui honorent la loi divine et défendent son domaine contre les doctrines hétérodoxes et les jurisprudences subversives.

17. Combien d'hommes pieux dont la crainte de Dieu a affaibli les forces, s'anéantissant, durant les nuits les plus ténébreuses, dans l'adoration du Seigneur ! (2).

18. Combien d'ascètes, indifférents à tout, qui ont renoncé aux joies et aux richesses terrestres, n'ayant plus d'autre espoir en cette vie passagère !

19. Combien de saints, savants connus de tous, à l'intercession desquels on a recours dans le malheur et le danger ! (3)

(1) Au 7ᵉᵉ siècle de l'hégire, il en était autrement, au dire d'El-Abdery, loc. cit. supra, p. 72, n° 2. « A Constantine, je n'ai vu qu'une personne qu'on pût citer pour son érudition, et qui eût du goût pour la science ; c'était le cheikh Abou Ali Hassan ben Bil Kassem ben Bâdis » (p. 161).

(2) Cette idée de solitaires en prière est chère aux poètes arabes : Comp. Imrou'l-Qaïs, Mo'allaqa, vers 37 (ṭaouil) :

تضيء الظلام بالعشاء كانها  منارة ممسى راهب متبتل

« Elle illumine les ténèbres, au soir, comme le flambeau allumé, la nuit, par un solitaire voué au culte de Dieu ».

(3) Sîdi Râched, à l'extrémité S. du rocher, le point le plus bas de la ville ; Sîdi'l-Akhdhar, dans rue du même nom ; Sîdi'l-Kettâni (place Négrier), v. supra, p. 78 ; note (1)) ; Sîdi-Meymoûn (rue Vieux) : Sîdi el-Derrâr (rue Combes) ; Sîdi 'Afân (rue Morland) ; Sîdi Boû M'aza (rue Alexis Lambert) ; Sîdi 'Abd el-Mou'min (rue Perrégaux) ; Sîdi Boû 'Abd Allâh ech-Cherîf (rue des Tanneurs) ; Sîdi 'Abd er-Raḥmân el-Qaroui (place des Chameaux) ; Sîdi Radhoûan (rue Bleue) ; Sîdi Boû Rar'da (près Sidi Râched) ; Sidi Boû 'Annâba (rue des Zouaves), mosquée des Aïssaouas ; Sidi Maḥammed en-Nedjjâr (rue Perrégaux) ; Sîdi 'Ali ben Makhloûf (rue Alexis Lambert) ; Sîdi Soliman (à 10 km. O., sur le flanc du Chettaba) : Sîdi Mahammed er'-R'ourâb (à 4 km. N.-O., ancienne route de Mila), etc.

Tous ces saints ont leurs tombeaux dans des mosquées auxquelles ils ont donné leurs noms, excepté Sîdi 'Ali ben Makhloûf, dont le tombeau est dans la mosquée Arb'aïn Cherîf.



20. Combien de saints cachés, connus seulement de quelques-uns, malgré qu'ils soient un trésor inépuisable ! (1)

21. Ville où le soleil de la félicité brille sans cesse,
Ville au sol sacré toujours inséparable de l'honneur !

22. Cesse tes attaques, ô toi, homme doué de bon sens,
Car toute chose qui se répète est sujette à changement.

Cette poésie est anonyme. Certains l'attribuent à Çâlah ben El-'Anteri, qui la fait figurer dans son livre à la suite de son histoire de Constantine.

Mais la présence dans le même livre de deux autres qacidas sur la ville, dont celle de Mohammed Châdeli (v. supra, p. 9 et 10), permet quelque doute à ce sujet. Quoi qu'il en soit, on devine que l'auteur est un Constantinois : l'enthousiasme avec lequel il parle de sa ville, et qui lui fait souvent braver l'exagération. le dit assez clairement.

On peut y voir une réponse à un contradicteur qui aurait fait de Constantine un tableau peu flatteur et qui, à diverses reprises, aurait « médit » du rocher et de ses habitants (2).

L'allure de la pièce, la hardiesse des figures, le choix

(1) Sîdi Nemdîl (rue id.) ; Sîdi 'l-Djelis (place id.) ; Sîdi Çaffâr (rue Thiers) ; Sîdi Boû Qouci'a (avenue des Squares) ; Sîdi Mabroûk (dans la cour de la caserne de remonte) ; Sîdi Mesîd (côté N.), etc.

Ces saints n'ont pas de Mosquées ; l'emplacement de leurs tombeaux a disparu, par suite de constructions nouvelles, école, mont-de-piété, etc... De nombreuses légendes concernant ces divers saints sont répandues dans le monde arabe.

V. dans Trumelet « L'Algérie Légendaire » (Alger, Jourdan 1892) deux légendes intéressantes sur les Saints Constantinois « Sîdi 'Abder-Raḥmân ben Menateki et Sîdi Mohammed er'-R'ourâb (Nᵒˢ XXI et XXII).

(2) Le dernier vers (22) l'indique. V. pour la traduction de ce vers, supra, p. 90, notes (2) et (3). Nous ne garantissons pas, toutefois, que la traduction du second hémistiche rende exactement la pensée de l'auteur.

des comparaisons, dénotent un esprit cultivé, nourri de poésie antéislamique. Toutefois, on ne peut s'empêcher de constater que la « qacida », écrite en mètre « basiṭ », renferme de nombreuses licences.

Nous reproduisons ici quelques dictons sur Constantine, dictons très répandus, dont l'origine est restée ignorée, et qu'on attribue, généralement, à Sîdî Aḥmed ben Yousof (1).

I

يا الّى الغربان تحتكم * ينعل (2) من بنا بلادكم
الطيور يزكوا عليسنا * و انتم تزكوا على الطيور

**O vous qui êtes au-dessus des corbeaux,**
**Maudit soit celui qui a bâti votre ville :**
**Les oiseaux fientent sur nous,**
**Tandis que vous fientez sur les oiseaux.**

II

اذا صبتم عوينة واذينة فل هو ولد فسنطينة

**Si tu vois quelqu'un tout yeux et tout oreilles,**
**Dis : « C'est un enfant de Constantine. »**

(1) Né, croit-on, d'une famille berbère des environs de Mascara, il vivait à la fin du 9e et au commencement du 10e siècle de l'hégire. Son tombeau se trouve à Miliana.

V. R. Basset : « *Les Dictons satiriques attribues à Sidi Ah'med ben Yousof* », p. 3-26.

V. Trumelet : « L'Algérie légendaire », chap. XXXIX.

(2) نعل maudire, (ar. vulg.) pour لعن (ar. lit.). Cette interversion de lettres se rencontre parfois, en passant de l'arabe littéraire à l'arabe vulgaire.



III

فسنطينة تبدا * الجزاير تصنع * و وهران تفسد

**Constantine invente — Alger fabrique, et Oran gâte.**

**Charles SAINT-CALBRE,**
***Directeur de la Médersa de Constantine.***

# SI HAMDAN BEN OTHMAN KHODJA

Le dossier de la Commission d'Afrique (1) conservé aux Archives nationales, renferme divers documents émanant de Maures d'Alger et, notamment, un mémoire de Si Hamdan ben Othman Khodja. Ce personnage a joué un rôle assez considérable à Alger, durant les premières années de l'occupation; il eut même quelque notoriété en France à cette époque. Aussi croyons-nous utile de joindre au texte du mémoire, les renseignements que nous avons pu recueillir sur la personne de l'auteur.

Si Hamdan ben Othman Khodja, qu'il ne faut pas confondre avec Hamdan ben Amin ez-Zecca (2), appartenait à une famille maure ancienne et considérée, qui possédait des maisons à Alger et des domaines dans la Mitidja. Son oncle Hadj Mohammed avait été amin ez-Zecca, c'est-à-dire directeur de la monnaie. Son père Othman, d'abord professeur de droit, remplit les fonctions de « makataji » (3) ou premier secrétaire de la Régence. En cette qualité, il tenait le registre de la comptabilité et les rôles où étaient inscrits les noms, les grades et le tour de service des janissaires. « La charge de

(1) Sur la Commission d'Afrique, voir G. Yver: *La Commission d'Afrique*. Alger, 1905. (Recueil de mémoires et de textes publiés par les professeurs de l'Ecole des Lettres à l'occasion du XIVe congrès international des Orientalistes).

(2) Cette erreur a été commise par Playfair. (*Bibl. of Algeria*, n° 528). Hamdan ben Amin ez-Zecca fut nommé par Bourmont agha des Arabes et destitué par Clauzel, le 7 janvier 1831. Exilé par Rovigo, il séjourna quelque temps à Paris, où son mariage avec une lingère de la rue Vivienne défraya les journaux de l'époque et mourut en 1834.

(3) « Mektoubji » dans le *Tableau des Etablissements français....* 1838.



« makataji », écrit Hamdan lui-même, est aussi considérée que celle de Cheikh-ul-Islam, qui appartient au muphti hanafi... Ce premeier secrétaire, que le souverain consulte dans toutes les circonstances, doit connaître les lois fondamentales.... On l'honore du titre d' « effendi », titre qui n'est accordé qu'à la personne du dey et à celle de muphti (1).

Dans un ouvrage composé à la fin de sa vie, Hamdan déclare qu'il vécut à Alger jusqu'à l'âge de 60 ans (2). Comme il quitta cette ville en 1833, il est permis de conjecturer qu'il naquit en 1773. Tout jeune encore, en 1784, il alla à Constantinople avec son oncle, chargé d'accompagner « l'agha el hedya » (3) chargé de remettre au sultan, le présent que le dey envoyait à la Porte après son avènement, ou qu'il renouvelait, lorsque son règne durait depuis plusieurs années (4). D'autre part Hamdan raconte, qu'à son retour de Constantinople, il séjourna une semaine à Tunis et place ce séjour en 1801 (5). Il est peu vraisemblable qu'il soit resté absent d'Alger pendant dix-sept ans; aussi est-il permis de supposer, qu'il fit à cette époque un second voyage en Turquie. Quoi qu'il en soit, il acheva ses études juridiques sous la direction de son père, après la mort duquel il occupa une chaire. Mais, surtout, il se livra au négoce de concert, semble-t-il, avec son oncle Hadj Mohammed. Plus tard il voyagea en Europe. « J'ai vécu en Europe, déclare-t-il, j'ai goûté le fruit de la civilisation et je suis un de ceux qui admirent la politique qui existe dans plusieurs gouvernements » (6). Il resta en France assez longtemps pour

(1) *Le Miroir*, chap. X, p. 103.

(2) *Traité de la Quarantaine*, p. 4, ligne 2.

(3) *Le Miroir*, chap. X, p. 109.

(4) C'était sans doute le cas, puisque le dey Mohammed ben Othman était au pouvoir depuis 1766.

(5) *Le Miroir*, chap. XIII, p. 150.

(6) *Le Miroir*, pièces justificatives, pièce n° 5, p. 372.

être en état de parler correctement le français. Lui-même nous apprend qu'il se trouvait à Paris en 1820 et il en profite pour faire le panégyrique des vertus domestiques de Louis-Philippe. « J'eus l'honneur de voir le duc d'Orléans donnant le bras à la duchesse son épouse et entouré de toute sa famille. On n'entendait dire que du bien de lui ; c'était un concert d'éloges et de bénédictions ; c'était la bonté même, le modèle de la sensibilité, la bienveillance personnifiée, et le plus excellent homme du siècle, c'était le duc d'Orléans » (1). Il est possible, qu'au cours de ces voyages, Hamdan ait, comme il ne cessera de le répéter, apprécié les avantages matériels et moraux de la civilisation occidentale mais il est non moins certain, qu'il sut à merveille s'approprier les lieux communs des publicistes libéraux sur la liberté politique, l'égalité des hommes, les droits des nationalités, la tolérance, l'esprit philosophique. Bref il se prépara à ce rôle de Musulman éclairé et sensible, qu'il essaya de jouer pour son plus grand profit personnel, lorsque les Français se furent rendus maîtres d'Alger.

Peut-être a-t-il lui-même, par ses intrigues contribué à hâter cet évènement, en envenimant le conflit qui s'éleva entre la France et le Dey en 1827. Son attitude est, en effet, assez équivoque. Jouissant de la confiance et de l'amitié de Hussein, il s'est efforcé, prétend-il, de le décider à donner satisfaction à la France. C'est ainsi qu'après l'incident de la « Provence » il l'engagea à envoyer sur le champ un ambassadeur chargé de désavouer l'attentat commis contre le pavillon parlementaire et d'en offrir réparation. Après la défaite de Staouëli, il refusa d'associer ses efforts à ceux du Cheikh-ul-Islam pour décider les Algériens à prendre les armes. Il avoue même que l'entourage du muphti le traitait en suspect. On le considérait comme l'homme des Français ; il avait

(1) Le *Miroir*, liv. II, ch. VIII, p. 339.



voyagé dans leur pays, il admirait leurs manières et, par conséquent, il fallait se défier de lui. Aussi bien, fut-il, après la prise du Fort-l'Empereur, l'inspirateur de la réunion où les notables décidèrent d'engager le Dey à se soumettre. A la vérité, dans le récit qu'il fait de cet épisode, Hamdan évite de se mettre directement en scène ; mais les raisons qui, selon lui, déterminèrent la décision des notables, ressemblent, à s'y méprendre, aux arguments qui lui sont familiers. On imagine mal de « vieux turbans » étrangers à toute idée européenne, tenant des propos de ce genre : « Que ce soit Pierre ou Paul qui nous gouverne, qu'importe, pourvu que nous soyons bien gouvernés selon les principes du gouvernement français et que l'on ne touche pas à notre religion. La religion est une chose morale, que l'on ne nous disputera pas. Les Français sont des hommes et la fraternité nous unira à eux. D'ailleurs, la civilisation est basée sur le droit des gens. Nous n'avons donc rien à craindre d'une nation civilisée (1) ». Ajoutons que le propre fils d'Hamdan se rendit, en compagnie d'Ahmed Bou Derba, au quartier général de Bourmont, dans l'après-midi du 4 juillet pour négocier la capitulation.

Hamdan ne tarda pas à recueillir le fruit de sa politique avisée. Sa connaissance du français faisait de lui un auxiliaire précieux pour le général en chef ; ses protestations de dévouement à la France semblaient garantir sa fidélité. Il était, d'ailleurs, admis comme une vérité incontestable, que l'on pouvait compter sur les sympathies des Maures enfin délivrés de leurs oppresseurs turcs (2). Aussi Hamdan fut-il nommé membre de la municipalité,

(1) *Ibid.*, livre II, ch. II, p. 193.

(2) « Loin de nous être hostile, les Maures sont les amis de notre civilisation ; en leur accordant liberté et sécurité, nous trouverons en eux d'appui le plus utile ». — La Charrière : *De la domination française à Alger et des principales questions que fait naître l'occupation de ce pays.* Paris, 1882, in-8°, p. 29.

en même temps que Bouderbah et chargé de diverses missions. Le lieutenant de police d'Aubignosc lui demanda de dresser la liste des notables auxquels serait confiée l'administration des fondations pieuses. On se servit aussi de lui pour se débarrasser des Juifs, qui réclamaient à Bourmont le remboursement des avances faites par eux aux Kouloughlis et prétendaient être payés sur les revenus des biens de la Mecque et de Médine. Clauzel lui témoigna d'abord la même confiance que Bourmont. Il le nomma membre de la commission, qui devait déterminer les indemnités dues aux propriétaires expropriés pour cause d'utilité publique (1) et se servit de lui pour correspondre avec le bey de Titteri, Bou Mezrag. Mais, bientôt, le crédit de Hamdan déclina. Les plaintes des Juifs et même des Musulmans se multipliaient contre lui. La veuve de Yahya Agha l'accusait de lui avoir extorqué une grosse somme sous prétexte d'empêcher l'envoi de son fils en France (2); son collègue Bou Derbah, avec lequel il était en désaccord, le desservait auprès du général. Celui-ci, de son côté, reprochait à Hamdan son intervention intempestive en faveur du muphti hanéfite, qu'il avait fait incarcérer en raison de ses intrigues contre l'autorité française (3). Il lui savait mauvais gré de s'être opposé à l'occupation des mosquées nécessaires à l'installation des hôpitaux et des services publics ; il le soupçonnait, enfin, chose plus grave, d'avoir, pendant l'expédition de Médéa, répandu le bruit d'une défaite infligée aux Français par les Kabyles. Aussi lui enleva-t-il les fonctions de membre de la municipalité, ainsi qu'à Bouderbah. «Cette destitution fut un bonheur et un fardeau de moins pour nous (4) », déclare Hamdan. Il est douteux, pourtant, qu'Hamdan ait accepté de gaieté

(1) Arrêté du 29 octobre 1830.

(2) Pellissier de Reynaud. *Annales Algériennes*, liv. VI, t. I, p. 156.

(3) *Annales Algériennes*. Liv. VI, t. I, p. 156.

(4) *Le Miroir*, p. 257.



de cœur cette disgrâce. Elle le laissait, en effet, exposé aux rancunes et aux attaques des Juifs et des Maures, qu'il n'avait peut-être pas toujours ménagés. Il découvrit alors les innombrables abus qu'il n'avait pas aperçus tant qu'il espérait en profiter et voua, dès ce moment, à Clauzel, une haine irréconciliable.

Hamdan fut sans doute traité avec plus de bienveillance par Berthezène car il l'épargne dans tous ses écrits. Il lui décerne même, ainsi qu'au baron Pichon, l'épithète d' « excellent magistrat (1) ». C'est que le général et l'intendant civil se montrèrent bien disposés à l'égard des Maures. Berthezène se laissait volontiers inspirer par eux et Pichon les considérait comme « nos premiers et plus fidèles intermédiaires. Ce sont eux, ajoute-t-il, qui possèdent commercialement et intellectuellement, l'Afrique; ce sont eux qui ont désiré, plus que les autres races, le succès de nos armes (2) ». Ressentant pour Hamdan une véritable sympathie il attribuait à la cupidité de ses ennemis les attaques dont il était l'objet. « C'est un homme capable, lit-on dans la brochure de l'intendant civil. Les dénonciations des chrétiens et des Juifs pleuvaient contre lui lorsque j'étais à Alger. Sa qualité de dépositaire de quelques fonds du dey (3) en faisait un point de mire. Je doute, à la marche des choses et à l'irritation croissante qu'elle doit produire, qu'il tienne longtemps (4) ».

Les fâcheux pronostics de Pichon ne se réalisèrent pas. Hamdan, qui avait su se gagner les bonnes grâces de l'intendant civil, réussit à capter également la confiance du duc de Rovigo. La chose est d'autant plus étrange, que le duc tenait les Maures en suspicion et que sa mé-

(1) *Le Miroir*, p. 326.

(2) Pichon. *Alger, son état présent et son avenir*, p. 323.

(3) L'ex-Dey Hussein, exilé à Livourne, Hamdan avait été en correspondance avec lui pendant le séjour d'Hussein à Paris en 1831.

(4) Pichon, *op. cit.*, p. 326.

fiance à leur égard provoquait parfois les observations du gouvernement français. Pourtant, tandis que Bou Derbah, Ben Mrabet, Hamdan Agha, et les autres membres du prétendu « Comité maure » étaient étroitement surveillés par la police, en attendant que l'occasion se présentât de les expulser, Hamdan ben Othman Khodja était en faveur auprès du général. Il obtenait de lui la restitution de sa maison de campagne de Mustapha, qui, depuis l'occupation d'Alger, servait de logement à un officier (1); il était employé comme intermédiaire entre l'administration française et l'agha Mahieddine, de Koléa; il était enfin chargé d'une mission secrète auprès du bey de Constantine Ahmed.

Cet épisode connu seulement par quelques pages de Pellissier de Reynaud (2) se rattache à la politique générale du duc de Rovigo. Celui-ci, comprenant, comme l'avait déjà fait Clauzel, qu'on ne pouvait prendre possession effective de toute la Régence, se flattait pourtant d'amener le bey à reconnaître la souveraineté de la France et à payer un tribut annuel. Hamdan, qui s'était porté garant des bonnes dispositions d'Ahmed, fut chargé de la négociation, qui se prolongea du mois d'août au mois de décembre 1832. Il se rendit à deux reprises à Constantine, mais ne put décider le bey à accepter les propositions du duc de Rovigo. Cet échec eut pour causes les intrigues de Yusuf, qui ambitionnait pour lui-même le beylik de Constantine et les agissements du « Comité maure », qui préparait une restauration musulmane au profit de l'ex-dey Hussein. Telle fut, du moins, la version du duc de Rovigo. Mais il est permis de suspecter la bonne foi du négociateur lui-même. Hamdan, en effet, était resté en relations avec Hussein ; il était, d'autre part, ainsi qu'il le reconnut lui-même devant la Commission

(1) Pichon, *op. cit.*, p. 265.

(2) *Annales Algériennes*. Liv. X, t. I, p. 250.



d'Afrique, l'homme d'affaires du bey de Constantine (1). Il ne serait pas invraisemblable que la mission, qu'il se fit donner, n'ait été qu'un prétexte pour se rendre sans danger auprès d'Ahmed et régler avec lui diverses questions d'intérêt. D'ailleurs, il a, plus tard, soutenu qu'il avait été envoyé auprès du bey pour traiter avec lui non de sa soumission mais de l'évacuation de l'Afrique. Son rôle, on le voit, fut, au moins, équivoque.

Quoi qu'il en soit, Hamdan ne laissa pas passer l'occasion de faire valoir ses services en cette circonstance. « C'est moi, déclare-t-il dans une lettre au Roi, du 10 juillet 1833, que M. le duc de Rovigo a chargé de l'importante et périlleuse mission de Constantine, dans les mois d'août et d'octobre 1832. J'ai exécuté l'ordre de votre gouvernement avec beaucoup de plaisir, dans l'espoir de pouvoir amener les deux parties à un arrangement pacifique. J'étais tellement animé par des sentiments généreux et philanthropiques, que j'ai fait ces deux voyages à mes frais. J'ai bravé tous les dangers et les obstacles qui étaient assez connus par le duc de Rovigo. Mon influence et la réputation pacifique, dont j'ose me flatter, m'ont ouvert un chemin parmi un peuple nombreux, fanatique et hostile à la cause française. Rien n'a pu m'empêcher de suivre mon impulsion. Votre Majesté ne doit pas ignorer le détail de cette mission, jusqu'à quel point elle a été menée. Je n'ai aucun intérêt en vue, si ce n'est de voir ma malheureuse patrie plus heureuse (3) ». « Par la grâce de Dieu, écrit-il encore, je suis un des notables et

(1) Commission d'Afrique : *Procès-verbaux et rapports*. Séance du 23 janvier 1834, p. 58. — Hamdan refusa de faire connaître aux commissaires les propositions qu'il était chargé de présenter à Ahmed-bey. « C'est, déclara-t-il, un secret entre moi et le gouvernement français ».

(2) Arrêt du Conseil d'Etat du 19 décembre 1834. *Recueil des arrêts du Conseil d'Etat*, 1834, p. 851.

(3) *Le Miroir*. Pièces justificatives, n° 3, p. 360.

des plus sincèrement dévoués aux Français... M. le duc de Rovigo, sachant que j'exerçais quelque influence dans le pays, m'a chargé d'une mission à Constantine, qui avait pour but de calmer les esprits et de ramener la paix entre les tribus et les Français. Je n'ai pas hésité à me charger de cette mission qui était aussi dangereuse que difficile, afin de prouver que j'étais animé de sentiments philanthropiques et mon attachement à la France. Deux fois j'ai fait le voyage et j'ai traversé un pays, dont la population était en proie à l'anarchie, malgré la rigueur de la saison et l'aridité des montagnes et, pour obtenir quelques succès, je n'ai pas craint de distribuer, chemin faisant, de mes propres deniers, des dons considérables et d'employer efficacement tous les amis que j'ai conservés parmi ces populations. Je n'ai donc pas balancé et je ne balancerai jamais à faire des sacrifices de ma bourse et de ma personne, quand il s'agira d'être utile à la cause française et à l'humanité (1) ».

(1) Lettre à M. le rapporteur du Conseil d'Etat, mai 1833. *Le Miroir*, pièces justificatives, n° 5, p. 373. — Tout en affectant ce noble désintéressement, Hamdan n'en réclamait pas moins au ministre de la guerre une somme de 18.000 fr. pour frais de voyage et dépenses diverses. Cette somme lui ayant été refusée, il demanda au Conseil d'Etat l'annulation de cette décision, mais vit son recours rejeté le 19 décembre 1834.

« Le sieur Sidi Hambden, propriétaire à Alger, demandait l'annulation d'une décision du ministre de la guerre qui lui a refusé une somme de 18.000 fr. pour frais de voyages et dépenses faites par lui dans une mission secrète, dont il disait avoir été chargé auprès du bey de Constantine par le duc de Rovigo. La décision était fondée sur ce que le réclamant ne justifiait pas d'un mandat régulier de la part du duc de Rovigo et n'établissait pas par des pièces le montant des dépenses prétendues faites. Le réclamant soutenait qu'il avait été envoyé auprès du bey de Constantine pour traiter avec lui au sujet de l'évacuation de la régence d'Alger.

Le ministre défendait sa décision ; il faisait remarquer que le but que Sidi Hambden assignait à sa mission était de telle nature que jamais aucun chef français n'aurait pu dicter de telles instructions. Le Conseil verra d'ailleurs, ajoutait le ministre, que la procuration produite par Sidi, loin de lui créer un titre contre le gouvernement



Ces protestations ne sauraient être prises à la lettre. Il faut tenir compte de l'emphase orientale, et aussi de cette circonstance, qu'Hamdan, lorsqu'il les faisait rédiger par Me Crémieux, son conseil, poursuivait le règlement de diverses affaires où ses intérêts pécuniaires étaient intéressés et cherchait à se concilier ses juges. Au mois de janvier 1831, M. Fougeroux, inspecteur des finances, en faisant des recherches dans les registres de la Régence, avait trouvé trace d'une créance de l'ancien gouvernement sur Hadj Mohammed, l'oncle de Hamdan. Il s'agissait d'une somme de 318.760 boudjoux (572. 793 fr. 60) due pour la valeur de laines et de matières d'or et d'argent remises à ce personnage pour le compte de la Régence, et dont le prix de vente n'était pas rentré dans les caisses de l'Etat. Mis en demeure d'acquitter cette dette, Hadj Mohammed s'y refusa, alléguant l'insuffisance des titres sur lesquels on s'appuyait pour la lui réclamer. Après trois mois de pourparlers sans résultat, Fougeroux fit incarcérer Hadj Mohammed et mettre ses immeubles sous scellés. On finit pourtant par transiger. La créance fut réduite à 70.000 boudjoux (132.000 fr.) qu'Hamdan s'engagea à payer pour son oncle et qu'il paya, en effet, le 12 avril 1831 (1). Hadj Mohammed fut remis en liberté, mais son neveu s'empressa de réclamer l'annulation de

français, constate au contraire que, dans ce voyage, il a agi uniquement dans l'intérêt du bey de Constantine. Du reste, il me paraît difficile que le comité du contentieux puisse se regarder comme compétent pour connaître d'un réclamation, qui prend son origine uniquement dans une mission de nature politique et qui, par son caractère secret, échappe à la discussion. » *Recueil des Arrêts du Conseil d'Etat*, 1834, p. 851.

(1) Sur toute cette affaire, voir le *Miroir*. Pièces justificatives nos 5, 6, 7. — Hamdan prétend que la réclamation portait d'abord sur une somme de 1 million, puis que la créance fut successivement réduite à 321.000 boudjoux, puis à 318.000, enfin à 70.000. — Toute cette affaire est, d'ailleurs, fort confuse. Il ressort néanmoins de l'exposé, qu'Hamdan savait à merveille utiliser les ressources de la procédure française.

la transaction, comme obtenue par violence (1). La cour de justice d'Alger, à laquelle il s'était adressé, se déclara incompétente; le ministre des finances refusa d'accueillir sa réclamation. Il se décida à recourir au Conseil d'Etat.

A cette première affaire s'en joignait une seconde, dont l'origine remontait à l'époque turque. Le dey Hussein avait fait saisir tous les biens du Juif Jacob Bacri, sous prétexte de payer les créanciers de ce négociant. Après le renversement du dey, Bacri avait réclamé à Hamdan une somme de 70.000 piastres (35.000 fr.), comme indûment remise par lui à Busnach. Condamné par le tribunal du « medjeles », Hamdan avait obtenu gain de cause en appel devant la cour de justice. Mais un sieur Bellard, cessionnaire de Bakri, était alors intervenu et avait obtenu du conseil d'administration l'annulation du jugement de la cour. D'où un nouveau recours de Hamdan au Conseil d'Etat, à l'effet d'obtenir l'annulation de l'arrêté du conseil d'administration (2). Pour suivre de plus près ces affaires, Hamdan était venu s'installer à Paris, au début du mois de mai 1833.

Dans quelle mesure ses griefs étaient-ils fondés, il est assez difficile de le déterminer. Sa moralité n'était, pas en effet, supérieure à celle de ses adversaires. Tout comme eux, il s'était efforcé d'exploiter l'incurie des fonctionnaires et de mettre à profit le désarroi administratif qui caractérise les premières années de l'occupation française

(1) Selon Hamdan, Fougeroux se serait rendu, en compagnie de l'interprète Ben Durand, dans la prison de Hadj Mohammed et l'aurait ainsi décidé à se reconnaître débiteur du Trésor.

(2) Le 5 décembre 1833, un arrêt du Conseil d'Etat accorda un sursis pour l'exécution de l'arrêté du conseil d'administration (*Recueil des arrêts du Conseil d'Etat*, 1833, p. 687). Mais un autre arrêt du 17 octobre 1834 rejeta la requête de Hamdan, « aucune loi ou ordonnance n'ayant, jusqu'à l'ordonnance du 10 août 1834, ouvert un recours devant le Conseil d'Etat, contre les actes des autorités établies dans la Régence par arrêtés des gouverneurs ». (*Recueil des arrêts du Conseil d'Etat*, 1834, p. 655). Nous n'avons trouvé dans ce recueil aucun arrêt relatif à l'affaire Hamdan-Fougeroux.



à Alger. Les représentants de l'autorité n'étaient pas, de leur côté, indemnes de tout reproche. Ils montraient un goût fâcheux pour l'emploi des moyens violents et substituaient volontiers leur bon plaisir à la légalité. Des plaintes très vives étaient formulées contre les abus du régime militaire auquel était soumis Alger et contre la violation quotidienne des clauses de la capitulation. Les Maures bannis d'Alger, Bouderbah, les deux Turkia, Hamdan Agha et quelques-uns de leurs compatriotes, Ibrahim ben Mustapha Pacha, Ben Omar, qui s'étaient exilés volontairement pour échapper aux rigueurs du duc de Rovigo, formaient à Paris un petit groupe fort remuant. Reçus dans les bureaux du ministère, où l'on supportait mal l'autoritarisme du duc, bien accueillis dans les salons, où l'on était flatté d'exhiber des beys et des aghas, ils trouvaient les journaux de l'opposition toujours ouverts à leurs récriminations et à leurs racontars. Le « National », le « Courrier Français », donnaient chaque jour à leurs lecteurs de nouveaux détails sur les abominations dont Alger était le théâtre. Les Chambres elles-mêmes commençaient à s'émouvoir. Lors de la discussion du budget de la guerre, plusieurs orateurs, et notamment Gaëtan de Larochefoucauld (1), protestèrent contre les vexations dont les Algériens se prétendaient victimes. Aussi, lorsque le gouvernement, avant de se prononcer sur l'abandon ou la conservation d'Alger eut décidé la nomination d'une commission d'enquête, cette question fut-elle recommandée à l'examen attentif des commissaires.

Hamdan prit une part très active à cette campagne en faveur des Algériens. Il affecta même de reléguer ses intérêts personnels au second plan, pour se consacrer à la défense de ses compatriotes. « C'est là le but de mon voyage à Paris, écrit-il au ministre de la guerre, comme aussi de servir la cause française dans ce pays, et je ne

(1) Archives Parlementaires, LXXX, p. 711.

regretterai aucun sacrifice, ni les fatigues malgré mon âge avancé, ni aucune considération, si je puis parvenir à des résultats favorables » (1). Dans une lettre au rapporteur du Conseil d'Etat, après avoir exposé sa cause, il ajoute : « La situation matérielle des habitants d'Alger offre l'exemple d'une misère inouïe. Et comment l'histoire racontera-t-elle, un jour, la présence des Français parmi eux? Et quels moyens employés par la civilisation pour faire la conquête de ce pays? Devait-on heurter les mœurs et froisser la religion? Mais hélas! qu'il nous soit permis d'espérer que le Gouvernement français ouvrira les yeux sur nous ; qu'une meilleure administration régira notre pays » (2).

Durant l'été de 1833, Hamdan multiplie ses démarches. Au mois de mai, il dépose son recours au Conseil d'Etat (3). Le 3 juin, il adresse conjointement avec Ibrahim ben Mustapha Pacha, une requête au maréchal Soult, où il expose, sous dix-huit rubriques, les griefs des Algériens. Il termine en demandant la nomination d'une commission d'enquête « composée de personnes impartiales, qui n'auraient pas le désir de dépouiller les Algériens, lesquelles soient animées des nobles sentiments de l'équité, et qui ne souffriront pas qu'aucune injustice soit commise et puisse être alléguée au Gouvernement » (4). Cette requête étant demeurée sans réponse, il renouvelle et résume ses réclamations dans un factum en date du 9 juillet (5). Le 10 juillet il envoie copie au Roi de cette seconde requête et l'accompagne d'une lettre (6), où il invoque l'intervention du souverain : « Je supplie Votre

(1) Le *Miroir*, pièces justificatives, n° 2, p. 359.
(2) Le *Miroir*, pièces justificatives, n° 5, p. 380.
(3) Le *Miroir*, pièces justificatives, n° 5 et 7.
(4) Le *Miroir*, pièces justificatives, n° 1.
(5) Le *Miroir*, pièces justificatives, n° 2.
(6) Le *Miroir*, pièces justificatives, n° 3.



Majesté de ne pas souffrir qu'il soit dit et répété dans l'histoire que des actes répréhensibles et arbitraires ont eu lieu pendant le règne de Louis-Philippe... Je suis parfaitement convaincu qu'avec l'équité et la sensibilité de son âme, Votre Majesté aura compassion en voyant les maux que souffre l'humanité, quand elle connaîtra les faits. C'est dans cette considération, Sire, que je prends la liberté de m'adresser à Votre Majesté et de lui parler avec tant de franchise et si peu de réserve. Ce n'est pas à un roi qui aime la flatterie, ce n'est pas au protecteur des courtisans, c'est à Louis-Philippe que je parle, père de famille qui connaît la valeur des malheurs, qui a sacrifié son repos pour le bien être de la France et de l'humanité entière (1) ».

La nomination de la Commission d'Afrique, le 7 juillet 1833, donna satisfaction à l'un des désirs exprimés par Si Hamdan. Les habitants d'Alger, de leur côté, jugèrent utile de solliciter la bienveillance du Roi. Ils lui demandaient « d'être l'appui et le défenseur des Algériens et d'aider à leur émancipation (2) ». En même temps ils chargeaient Hamdan de les représenter et lui donnaient procuration pour « faire valoir leurs droits soit à la justice du gouvernement français, soit à la faveur du Roi des Français, qui est aussi le père du peuple ». Le 16 septembre, Hamdan transmet cette requête au souverain. « Il serait digne du Roi des Français, conclut-il, d'émanciper les Algériens, de rétablir l'harmonie entre les deux peuples... Les Algériens ont aussi des droits, afin de jouir de la liberté et de tous les avantages, dont jouissent les nations européennes (3) ».

Non content de ces démarches officielles, Hamdan veut aussi éclairer l'opinion publique. Il rédige un ouvrage

(1) Le *Miroir*, p. 363.
(2) Le *Miroir*, pièces justificatives, n° 11.
(3) Le *Miroir*, pièces justificatives, n° 10, p. 426.

destiné à faire connaître la vérité sur Alger. Cet ouvrage était déjà fort avancé, sinon achevé au mois de juillet. L'auteur, toutefois, en retardait la publication. Il aurait voulu, affirmait-il, « connaître que quelque amélioration a été faite, par le gouvernement français à Alger, afin d'orner [son] ouvrage de ce bienfait » (1). Scrupule fort honorable s'il était possible de le croire sincère ! Mais, lorsqu'on a lu le livre en question, on se demande si l'auteur n'attendait pas quelque compensation, en échange de la suppression d'un volume qui risquait de causer un gros scandale. Quoiqu'il en soit, l'ouvrage annoncé parut en octobre 1833, sous le titre : Aperçu historique et statistique sur la Régence d'Ager, intitulé en Arabe « Le Miroir », par Sidi Hamdan ben Othman khodja..., traduit de l'arabe par H. D. (2), Oriental. Il portait comme épigraphe cette pensée de Benjamin Constant : « *Quand c'est l'égoïsme qui renverse la tyrannie, il ne sait que se partager la dépouille des tyrans.* » Un exemplaire en fut envoyé par l'auteur aux membres de la Commission d'Afrique, accompagné d'une lettre où il faisait appel à leur justice et à leur impartialité.

*Paris, le 26 octobre 1833.*

« Messieurs,

« Ami de l'humanité et Algérien, je dois connaître à fond la question d'Alger, l'origine de ses maux, la cause de la guerre et la vraie situation du pays avant et après l'occupation française.

« Ayant voyagé en Europe, apprécié le mérite des nations civilisées et libres, l'utilité de la presse et admiré les principes de générosité et de philanthropie, qui forment le caractère français, je n'ai pu hésiter à éclairer la France sur ses véritables intérêts. J'ai exposé dans l'aperçu

(1) Le *Miroir*, pièces justificatives, n° 2. p. 359.

(2) Hassouna Deghiz, de Tripoli. On a toutefois contesté que l'ouvrage ait jamais été écrit en arabe. Cf. Playfair. *Bibliography of. Algéria*, n° 528.



historique, que je livre aujourd'hui au public, les faits tels qu'ils se sont passés et je m'estimerais le plus heureux des hommes si la grande nation, à laquelle je m'adresse avec tant de confiance, pouvait jeter un regard d'amour et de compassion sur mes malheureux compatriotes. L'honneur français serait fortement compromis, si ce qui se passe à Alger depuis trois ans devait subsister. Le gouvernement de Sa Majesté le Roi des Français l'a tellement senti qu'il a envoyé sur les lieux une Commission composée d'hommes honorables pour examiner de près l'état des choses. C'est de cette Commission qu'on attend le triomphe de la justice et de l'humanité, et c'est à elle que j'ose adresser un exemplaire de mon ouvrage ; non que je prétende influencer son rapport et ses actes, mais parce que j'ai l'intime conviction que mes observations sur les fautes qui ont été commises pourront l'aider à réparer le mal et surtout à connaître la vérité.

« Il est pénible de le dire et encore plus affligeant de le penser, l'administration française a pesé comme un plomb sur le pays. Quelle en a été la conséquence? Une barrière insurmontable entre les deux peuples qui ne parlent ni la même langue, ni ne professent la même religion, ni ne portent les mêmes costumes, ni ne pratiquent les mêmes usages, s'y est établie et il est aujourd'hui impossible de ramener les esprits, que trois ans de souffrance ont suffisamment endurcis (*sic*).

« Tout me dit que les membres de la Commission nommée pour indiquer les moyens les plus propres à alléger nos infortunes sont mus par des sentiments d'équité, de droiture et d'exacte justice. Tout me dit qu'ils ont un cœur français et que l'honneur national est le premier mobile de leurs actions. C'est à des personnes douées de leurs sentiments que je dédie mon ouvrage et non pas à ces hommes de salon, qui ne savent rien sentir et qui sont presque toujours incapables de rien approfondir.

« Les fautes, les vexations, les crimes mêmes de nos

oppresseurs parlent trop haut pour ne pas exciter chez tout homme doué de quelque sensibilité, cet intérêt que le malheur inspire, et vous avez trop de patriotisme, Messieurs, pour ne pas faire droit à nos justes réclamations. La Providence divine ne nous a mis au pouvoir de la France que pour lui fournir l'occasion de se montrer grande, magnanime, généreuse et elle manquerait tout à fait à sa mission si, abusant de sa puissance, elle nous traitait autrement que d'égal à égal, ainsi que le principe du droit des gens l'ordonne et la France, qui a des chaires publiques pour professer ce noble principe politique, ne peut certes le méconnaître.

« Que je m'applaudis de mon honorable démarche, quand je songe que les Grecs doivent leur indépendance aux Français, que les Belges leur doivent leur liberté et que tous les peuples fiers et malheureux ont toujours trouvé en eux la plus douce sympathie. Non, les Algériens ne méritent pas qu'on les repousse de la société; ils font partie de la famille humaine. Le sang qui coule dans leurs veines a, Messieurs, la même chaleur que le vôtre.

« Veuillez prendre en pitié leur position. Un changement de système peut seul rétablir l'ordre à Alger et faire renaître la confiance. Le concours de vos hautes lumières a été jugé nécessaire et les Algériens espèrent en vous.

« Veuillez combler leurs vœux, qui sont aussi les miens et croire aux sentiments de profond respect avec lesquels

« J'ai l'honneur d'être... etc. (1) ».

La préface du « Miroir » est conçue dans le même esprit et rédigée à peu près dans les mêmes termes. L'auteur se lamente du contraste qu'offre la destinée des Algériens avec celle des autres peuples. Tandis que la Grèce et la Belgique ont recouvré leur indépendance, tandis que la

(1) Archives du Gouvernement de l'Algérie. E. 61.



cause de la Pologne passionne tous les Européens, tandis que l'Angleterre sacrifie un demi milliard pour émanciper les nègres, « les malheureux habitants d'Alger sont placés sous le joug de l'arbitraire, de l'extermination et de tous les fléaux de la guerre. Et toutes ces horreurs [sont] commises au nom de la France et, surtout, les agents qui l'ont représentée à Alger ont agi contrairement aux principes libéraux et même aux principes de la véritable civilisation, qui se résument en l'observation de la morale universelle, la justice envers les faibles comme envers les forts, l'effort continu pour assurer le bonheur de l'humanité (1) ».

L'ensemble du volume ne dépare pas ce début. En dépit du jargon philosophico-libéral, dont il est émaillé, en dépit des déclarations d'impartialité de l'auteur, le « Miroir » n'est qu'un pamphlet, et des plus violents. La partie statistique se réduit à quelques pages assez peu précises sur les diverses populations de la Régence. Les erreurs y abondent. Le chiffre des habitants, par exemple, est porté à 10 millions (1), mais les ressources du pays sont systématiquement dépréciées ; le Tell lui-même est présenté comme dépourvu de toute valeur économique, en sorte que Hamdan en arrive à cette conclusion, que l'occupation de la Régence serait à la fois dispendieuse et sans profit.

La partie historique comprend l'exposé de l'organisation turque, l'histoire de la conquête française et celle de l'administration de Bourmont et de Clauzel (2). L'auteur ne cache pas ses sympathies pour le régime turc. S'il ne peut nier les fautes et les vices du gouvernement des deys, du moins les attribue-t-il à l'oubli des règles posées par les fondateurs de la Régence et à l'introduction

(1) *Le Miroir*. L. I, chap. I, p. 1.

(2) Un second volume devait être consacré à l'administration de Berthezène et du baron Pichon (Ibd., liv. II, ch. XII, p. 326). Il n'a jamais été publié.

au sein de la milice d'éléments douteux, chrétiens ou Juifs renégats recrutés dans le Levant. « De même qu'il ne faut qu'un grain pourri dans un tas de blé pour le gâter entièrement, de même il ne faut qu'un homme corrompu pour entraîner au mal tous ceux qu'il fréquente et qui l'entourent. Bientôt cette milice armée et sans principes en est venue à commettre des exactions envers les Bédouins et les Kabaïls. Ensuite ces misérables ont tramé des révolutions et renversé les chefs de l'Etat selon leur caprice (1) ». Mais, au fond, le régime turc repose sur la modération, la justice, l'impartialité ; sa décadence correspond à l'oubli des principes fondamentaux de la législation musulmane. Ces principes eux-mêmes n'ont, selon Hamdan, rien d'incompatible avec la civilisation moderne. « Dans le cours de mon voyage, remarque-t-il, j'ai étudié les principes de la liberté européenne, qui fait la base d'un gouvernement représentatif et républicain. J'ai trouvé que ces principes étaient semblables aux principes fondamentaux de notre législation, si ce n'est qu'il existe une différence imperceptible dans l'application..... Si MM. les libéraux connaissaient bien les principes de nos lois et combien nos institutions sont libres, peut-être aurions-nous trouvé en eux des assistants plutôt que des adversaires, ainsi que nous le voyons maintenant » (2).

Victorieuse des Turcs et maîtresse d'Alger la France pouvait restaurer ces principes. Les doctrines professées par ses philosophes, ses hommes politiques et ses publicistes, les proclamations du général en chef de l'armée d'Afrique, enfin les clauses de la capitulation semblaient promettre aux vaincus une ère de modération et de justice. Ces espérances ont été déçues. Le récit des événements qui ont suivi l'occupation et l'exposé des mesures administratives prises depuis cette époque suffisent à le

(1) Le *Miroir*, p. 130.

(2) Le *Miroir*, liv. I. Chap. X. p. 105



montrer. S'appuyant sur de nombreux faits, les uns exacts, les autres dénaturés pour les besoins de sa cause, certains, enfin, forgés de toutes pièces (1), Hamdan critique dans les termes les plus durs la conduite des Français. Il leur reproche leur avidité. « La soif des richesses dont (ils) paraissent possédés, leur ôte toute prudence et toute sagesse » (2). Ils se sont emparés des propriétés urbaines ou rurales; ils ont saccagé les maisons et les jardins ; ils ont dépouillé les habitants de leurs biens. Leurs exigences ont réduit les pauvres à l'indigence et déterminé les riches à émigrer. Sur ce point et sur bien d'autres, les clauses de capitulation ont été violées. La religion et les coutumes des Musulmans n'ont pas été respectées ; les mosquées ont été enlevées aux fidèles, les biens pieux mis sous séquestre, les tombeaux ouverts et les ossements des morts dispersés. « Extorquer les biens, verser le sang des hommes, commettre des déprédations et des crimes, voilà les actes qui s'accomplissent à Alger. Quelle constitution, quelles lois inhumaines opposées à tout système d'égalité et de paix ! Quelle charte que la nôtre ! L'exil et la confiscation forment l'article 57 de cette charte. Nous pourrons nous estimer heureux, s'il ne nous arrive pas un article additionnel, qui sera l'extermination du peuple algérien.» (3).

Les représentants de la France sont responsables de cet état de choses. Depuis trois ans qu'ils gouvernent Alger, ils n'ont montré qu'égoïsme, aveuglement et orgueils. Ils se sont laissé circonvenir par des intrigants maures, juifs, chrétiens, moins soucieux du bien public que désireux d'édifier rapidement leur propre fortune. Ils ont refusé le concours des hommes honnêtes, prêts à mettre leur influence au service de la cause française ou, s'il en ont employé quelques-uns (Ben Omar, Hamdan Agha et l'au-

(1) Voir les notes du Mémoire.

(2) Le *Miroir*, liv. I. chap. VIII, p. 83.

(3) *Ibid.* liv. II, chap. VIII, p. 240.

teur du « Miroir »), ç'a été pour les sacrifier presqu'aussitôt. Berthezène et Pichon, trouvent, à la vérité, grâce devant Hamdan, mais Bourmont et surtout Clauzel, sont jugés avec une impitoyable rigueur. Le premier a péché par ignorance et par incurie ; le second personnifie tous les vices du régime français. C'est un homme à deux faces, libéral lorsqu'il siège à la Chambre et fait de l'opposition au gouvernement, « despote tyrannique », lorsqu'il commande à Alger. Hamdan accueille sans hésitation les racontars les plus invraisemblables, pourvu qu'ils soient défavorables au général. Il ne recule ni devant la diffamation, ni devant la calomnie. Clauzel s'est enrichi par des moyens frauduleux (1); il rêve l'extermination des indigènes (2), etc. Il n'est pas un seul des actes de son administration qui ne soit interprété à son désavantage. Hamdan en arrive à établir entre Clauzel et les Turcs, une comparaison tout à l'avantage de ceux-ci. « Les Turcs étaient des despotes, mais avec moins de perfection que les gouverneurs français. Depuis eux on a fait des progrès et le général Clauzel doit admirer une partie de cet ouvrage » (3). C'est le mauvais génie d'Alger. Pendant son gouvernement « on n'écoutait aucune plainte. Les hommes de loi auraient voulu protester au nom de leurs concitoyens ; ils ne le pouvaient pas. A chaque représentation qui nous était faite, on nous répondait par une action plus arbitraire et plus offensante. Il a donc fallu se taire et se résigner. » Bref, le plaidoyer en faveur des Algériens se transforme en un réquisitoire impitoyable contre l'homme qui, alors que l'opinion publique était encore hésitante et le Gouvernement encore indécis, avait affirmé par ses actes, par ses écrits et par sa parole, la nécessité pour la France de conserver et de coloniser la Régence.

(1) Le *Miroir*, liv. II, chap. XII, p. 315.
(2) *Ibid.*, p. 321.
(3) *Ibid.* liv. II chap. X, p. 252.



Telle est, en effet, en dehors des rancunes personnelles d'Hamdan contre Clauzel, la raison profonde de l'animosité de l'auteur du « Miroir » contre le général. L'un préconisait la conservation d'Ager, l'autre en demandait l'abandon. Le livre tout entier de Hamdan tend à prouver que les Français se sont montrés incapables de procurer aux « Africains », les bienfaits de la civilisation; ils ne leur ont apporté ni la justice, ni la liberté, dont ils se proclament pourtant en Europe les champions ; ils ont compromis, par la conduite inconsidérée de leurs agents, le bon renom de la France; ils se sont, enfin, révélés impuissants à tirer parti des ressources du pays et à le mettre en valeur. Il ne leur reste donc qu'à renoncer à une occupation onéreuse et stérile et à laisser l'Afrique disposer librement de ses destinées. La raison d'ailleurs le commande. « La nationalité » algérienne a les mêmes droits à l'existence que la nationalité belge ou la nationalité polonaise. Il ne manque pas d'Algériens « éclairés », capables d'organiser un gouvernement où s'amalgameront de la façon la plus heureuse les traditions de l'Islam et les principes libéraux L'exemple de l'Egypte prouve que, seul, un prince musulman peut introduire en Orient la civilisation occidentale. Ces considérations sont développées dans quelques passages significatifs.

« La France ne tirera aucun avantage d'Alger et n'y introduira la civilisation qu'en mettant un de ces deux principes en vigueur, le premier, l'extermination et le second, d'inviter tous les habitants de la Régence d'une manière loyale, par l'intervention de l'empereur de Maroc, du bey de Tunis et du pacha de Tripoli, à vendre leurs biens et à évacuer la Régence d'Alger, ou de donner à la France des garanties de lui rester soumis sans qu'elle soit obligée de verser le sang humain (1).

(1) Le *Miroir*, liv. II, chap. XII, p. 323.

« Je défie qui que ce soit de pouvoir apporter le remède à Alger sans employer un des deux moyens expliqué ci-dessus, ou bien d'évacuer le pays et de renoncer à toute idée de conquête, en établissant un gouvernement indigène libre et indépendant, comme on en avait fait un en Egypte, qui professât la même religion et suivît les mêmes usages, et stipuler avec lui des traités favorables aux deux peuples. La France trouverait indubitablement mieux ses avantages que si Alger restait sa colonie; cet acte de générosité serait applaudi par le monde entier.

C'est alors que, de son côté, la Russie sera obligée de céder à l'établissement de la nationalité polonaise, et l'on ne pourra reprocher à la France sa conduite à Alger (1) ».

« Cette émancipation libérale, d'autant plus que les Algériens ne professent pas la même religion que les Européens, ajoutera encore à la célébrité de notre siècle.

Le gouvernement français pourraît suivre le même système déjà mis en usage en Egypte. Les progrès seront évidents et on ne peut douter de son succès. Car ce n'est pas avec une administration française ni avec la violence, que l'on a pu réformer l'Egypte et y introduire l'influence française, ce n'est que par la présence du vice-roi et en son nom que l'on est parvenu à civiliser, à introduire les arts et à augmenter les ressources de ce pays, qui, sous les Mamelouks, étaient nulles ou paralysées : ce n'est encore que par la présence du vice-roi, que l'on a pu établir entre les Français et les Egyptiens, ce lien indissoluble qui existe (2) ».

« Parmi les nombreux écrivains sur la Régence d'Alger, chacun d'eux a envisagé la question selon ses intérêts, en donnant une théorie à lui particulière ; et aucun n'a indiqué la méthode et n'a fait attention à la possibilité

(1) Le *Miroir*, p. 324.

(2) Le *Miroir*, p. 325.



et à l'utilité générale de son application, excepté M. Pichon car, en lisant attentivement son ouvrage, on verra que mes idées sont classées et développées sous d'autres formes, dont l'ensemble démontre clairement la mauvaise route que MM. les gouverneurs ont suivie à Alger. » (1).

Alger aux Algériens : telle est donc la solution proposée par Si Hamdan. Tout le fatras philosophique dont il fait étalage, n'a d'autre but que de rendre cette solution plus acceptable à l'amour-propre français, en la présentant comme une nécessité logique. Hamdan, du reste, ne prétend pas être l'inventeur de ce système ; il se réclame on vient de le voir, du baron Pichon (2). Mais, si les sympathies de cet administrateur pour les Maures sont indéniables, il serait cependant injuste d'en conclure, comme le faisaient à cette époque ses adversaires, qu'il avait conçu le dessein de restituer Alger aux Musulmans. Il ne demandait, en effet, au gouvernement français, que de ne pas persécuter systématiquement les Maures et de les employer comme auxiliaires et intermédiaires. L'idée de constituer à Alger un gouvernement indigène, se trouve en revanche, dans une brochure de l'Anglais S. Bannister (3), qui parut à la même époque que le « Miroir ». Selon cet auteur, la possession permanente d'un pays, par une puissance européenne n'est admissible que si elle est avantageuse pour les habitants. Or l'expérience a prouvé que la France n'a rien fait pour améliorer le sort des « Africains ». Les hommes de bonne foi attendaient beaucoup de l'occupation à cet égard : leur attente a été trompée. Que la France se hâte donc d'abandonner Alger et qu'elle laisse aux indigènes le soin de se prononcer sur

(1) Le *Miroir*, p. 326.

(2) Le *Miroir*, liv. II, chap. XII, p. 325.

(3) *Appel en faveur d'Alger et de l'Afrique du Nord par un Anglais*. Paris, 1883, in-12.

la forme du gouvernement. « C'est à eux, déclare Bannister, qu'il appartient de déterminer cette forme. C'est à l'Europe et principalement à la France de les soutenir avec sagesse et honneur. Les Musulmans traités avec justice par les Européens peuvent servir d'intermédiaires entre la civilisation occidentale et la barbarie africaine Ils peuvent se réformer eux-mêmes » (1)... « En somme, conclut l'auteur, la France a sans doute raison, comme une nation jalouse de son honneur de s'opposer à des demandes insultantes, que les puissances européennes ont dernièrement soulevées pour lui disputer la colonie d'Alger. Notre réclamation repose sur un autre titre, les droits des naturels garantis par des actes publics de la France, ses proclamations, ses capitulations. Ceux qui, le plus vivement soutiennent l'honneur de la France dans cette question, avouent qu'une colonie à Alger, sera longtemps encore onéreuse. Nous prétendons substituer à la place de telles dépenses, un commerce avantageux et qu'un gouvernement indépendant à Alger recevra de bon gré. Cette solution des difficultés qui, dans ce moment, accablent la France de tous côtés à l'égard de l'Afrique du Nord, paraît concilier ses intérêts avec l'honneur. En l'admettant, la France apportera à ses relations avec Alger, à la gloire de juillet 1830, un avenir sans reproche » (2). Les deux thèses, celle d'Hamdan et celle de Bannister, sont, on le voit identiques, présentées presque dans les mêmes termes et soutenues par les mêmes arguments. La coïncidence est, au moins, intéressante.

Le « Miroir » était destiné au grand public. Pour les membres de la Commission d'Afrique, Hamdan rédigea le Mémoire succinct, que nous publions ci-après. Moins diffus, moins violent dans la forme, débarrassé des attaques personnelles, qui tiennent tant de place dans le « Miroir », il aboutit, en somme, aux mêmes conclusions.

(1) *Appel en faveur d'Alger* p. 10.

(2) *Ibid.*, p. 18.



La Commission d'Afrique refusa de les adopter. Elle ne se laissa convaincre ni par les écrits de Hamdan, ni par la déposition qu'il fit devant elle. Tout en reconnaissant qu'Alger était une « acquisition onéreuse », elle se prononça pour la conservation de cette conquête. Le ministère, d'autre part, prenant en considération les critiques dirigées contre l'autorité militaire, réorganisa l'administration et créa le gouvernement général (1). Si ce nouveau régime donna quelques garanties aux Maures, ils n'en furent pas moins exclus de toute participation à la vie politique. Hamdan dut donc renoncer au rôle, qu'il avait peut-être espéré jouer.

A cette déception vinrent s'ajouter pour lui des mécomptes d'une autre nature. La publication du « Miroir » l'exposa à un procès en diffamation, qui fut porté devant les tribunaux d'Alger (2). Les divers recours, qu'il avait adressés au Conseil d'Etat, furent rejetés. Il eut, enfin, le désagrément de voir son adversaire Clauzel, nommé gouverneur général en 1835. Nous ne savons si Hamdan lui-même se trouvait à Alger à cette époque et si de nouveaux conflits surgirent entre lui et le maréchal. Mais son propre fils Hassan, compromis dans des intrigues contre l'autorité française, fut frappé d'un arrêté d'expulsion (3). Son autre fils Ali, qui l'avait accompagné en France, revint en Afrique en moharrem 1255 (mars

(1) Ordonnance royale du 22 juillet 1834.

(2) Une *Réfutation de l'ouvrage de Si Hamdan*, parut à Paris en 1834. Cet ouvrage fut une des pièces du procès en calomnie intenté à l'auteur. Cf. L' *Observateur des Tribunaux*. T. IV. 1re livraison. Hamdan y répondit par une réponse *Réponse à la réfutation de l'ouvrage d'Othman Kodja*. Paris, 1834. in-8°.

(3) Arrêté de Clauzel du 26 septembre 1836. (*Moniteur algérien*, 30 septembre.)

1839). Quant à Hamdan lui-même, il se retira à Constantinople, où il mourut entre 1840 et 1845 (1).

GEORGES YVER.

---

## MÉMOIRE DE SI HAMDAN

(Archives Nationales. F. 80 9)

La Commission d'enquête pour Alger partit d'ici (2) avec un mémoire dégagé de toutes préventions et disposée à réunir tous les documents nécessaires afin de pouvoir prononcer un jugement sage, digne de la nation française, compatible avec sa conscience, dans les principes de l'honneur et de l'équité.

Le moyen d'accomplir fidèlement sa mission est d'établir des principes vrais et connus, qui conduisent à des faits inconnus et d'en tirer des conséquences conformément à l'ordre logique.

Ainsi donc, les sources où elle peut pousser ses recherches, elle ne peut les trouver que dans les lieux qui sont à sa portée, qu'il est permis de visiter et d'examiner de manière à pouvoir en rendre compte comme témoin oculaire. Ou bien elle doit s'en rapporter à des rapports fidèles en ce qui concerne l'état des Bédouins (3) et des Kabaïles (4) que l'on ne peut aborder sans danger, vu

(1) Il se trouvait dans cette ville en 1252 Hég. (27 mars 1838-16 mars 1839). Il y fit imprimer et traduire en turc un traité qu'il avait écrit sur la Quarantaine, sous le titre de *Risalât ithâf al mousifin wal'odabâ bimabâhif ilihtirâz can el wabâ'*. Cet ouvrage, précédé d'une dédicace en vers au sultan Mahmoud, renferme quelques détails sur la vie de Hamdan. Notre collègue M. Bencheneb a eu l'obligeance de relever ces passages et de nous en donner la traduction.

(2) La Commission quitta Toulon, le 28 août 1833. Elle séjourna en Afrique du 2 septembre au 19 novembre.

(3) C'est-à-dire les populations arabes de l'intérieur.

(4) Kabyles.



leur éloignement de la domination française et l'état d'hostilité qui dure depuis trois ans et demi parmi ces peuples. Ce sont ces mêmes Bédouins et Kabaïles, qui sont la base fondatrice de toute la richesse de la Régence d'Alger et c'est d'eux que dépend la tranquillité ; j'expliquerai plus tard cette dernière source.

Quant à la partie qu'elle a pu visiter (1), il lui reste plus d'un fait inconnu caché sous une apparence de vérité ; (plus bas, ces faits seront expliqués) car, si les Français sont entrés dans une ville par une capitulation et si au lieu d'en accomplir les engagements ils les ont violés et y ont commis tous les abus imaginables, si, enfin, les habitants de cette ville leur ont montré une humble soumission, une fidèle obéissance et n'ont donné aucun sujet de plainte, que feront donc ces mêmes Français à l'égard d'un peuple qui se montre toujours hostile, opiniâtre et fanatique?

Les Français n'ont jamais rien fait pour dissuader ces peuples de leurs idées fausses et fanatiques, il n'ont rien négligé au contraire pour les faire rester dans leur ignorance. Je m'abstiens de retracer ici des faits qui ne sont pas dignes d'éloges. On n'a qu'à lire l'ouvrage de M. Pichon (2) et les récits de quelques faits, pour se convaincre de ce que j'avance, notamment la narration sur l'affaire d'Ouffia (3), où l'armée française n'a même pas épargné

(1) La Commission d'Afrique visita Alger et les environs immédiats de cette ville, la Mitidja jusqu'à Blida, Bône, Oran et Arzew.

(2) *Alger, son état présent et son avenir.* Paris 1833.

(3) Les Ouffia étaient une petite tribu campant aux environs de Maison-Carrée. Les émissaires de Ferhat ben Saïd ayant été dévalisés dans ces parages, le duc de Rovigo envoya contre cette tribu des troupes, qui la surprirent dans la nuit du 6 au 7 avril 1832 et la massacrèrent tout entière, à l'exception de quelques femmes et de quelques enfants. Le cheick El-Rabbia fait prisonnier, fut traduit devant un conseil de guerre et exécuté, bien qu'il fût alors avéré que les Ouffia étaient innocents de l'acte de brigandage, dont

les femmes, les vieillards, les enfants ; on a vu même plusieurs enfants à la mamelle sacrifiés sur le sein de leur mère. Les habitations ont été brûlées, les bestiaux enlevés, nos marchés remplis d'objets pillés : dans ces marchés, on y a vu des bracelets encore attachés aux poignets sanglants qui les portaient et des boucles d'oreilles teintes encore du sang des oreilles d'où on les avait arrachées.

Des actes aussi inhumains se sont malheureusement renouvellés (sic) à chaque rencontre de l'armée française et des Bédouins (Bône exceptée) (1) ; on dit même que des femmes ont été vendues comme on vendrait des animaux.

Ces procédés violents n'ont eu pour résultats que d'aliéner les esprits de ces peuples, de les provoquer à la guerre et de les confirmer dans leurs opinions fanatiques. Ils disaient entre eux que les Français n'avaient d'autre but que d'exterminer les Arabes et de les dépouiller de leurs biens patrimoniaux, etc.

Quant aux dispositions des habitants des autres villes (2), la Commission ne doit pas juger sur les apparences, car ils sont impuissants et n'ont aucune liberté, pas même celle de dire leur opinion, étant sous la dépendance de l'autorité française qui les façonne suivant son bon plaisir.

Pour revenir à la seconde source à laquelle la Commission peut puiser les connaissances nécessaires à l'é-

on les avait accusés. Le baron Pichon essaya, sans succès, d'empêcher ce meurtre juridique. — Sur cette affaire, voir : Pellissier de Reynaud. *Annales algériennes*. T. I, liv. X, p. 247. — Pichon, *op. cit.* Chap. IX, p. 131.

(1) La ville de Bône avait été occupée par les capitaines Yusuf et d'Armandy, le 27 mars 1832. Le général Monck d'Uzer, qui prit le commandement de la place le 15 mai, se gagna par sa justice et son humanité, les sympathies des indigènes.

(2) Les villes occupées par les Français étaient, à la fin de 1833. Alger, Bône, Bougie, Oran, Arzew et Mostaganem.



claircissement des faits, c'est d'examiner soigneusement les rapports des uns des autres.

Ces rapports se divisent en cinq classes. La 1re comprend les rapports de l'autorité française, la 2e ceux des colons européens, la 3e ceux de l'autorité musulmane, la 4e ceux de quelques habitants d'Alger et la 5e les rapports contenus dans différentes publications sur Alger et les observations spéciales présentées à la Commission.

Voici comment on peut les définir. Quant à la première classe, qui contient les rapports de l'autorité française, on devrait poser cette question : l'autorité a-t-elle quelqu'intérêt personnel, ou est-elle dirigée par une cause particulière, pour soutenir une opinion quelconque? Est-ce l'ambition de conserver son pouvoir en cachant ses fautes, ou bien est-elle guidée par un sentiment d'honneur ?

Quant à la seconde classe, qui contient ceux des colons, avant de les adopter, je demanderai qu'on observe que la plupart de ces colons n'ont aucune position sociale en Europe ou, pour mieux dire, qu'ils ne sont venus sur le sol algérien que pour y faire fortune et peu leur importe que ce soit au détriment de l'honneur français ou aux dépens des Algériens qu'ils arrivent à leur but (1), d'autant plus qu'ils se sont trouvés avec un peuple qui ne parle pas leur langue, qui n'a ni les mêmes usages ni les mêmes mœurs et qui se trouve sous le joug de la crainte, car l'arbitraire ne s'est pas seulement appesanti sur les vivants, mais encore s'est étendu jusque dans les tombeaux des morts, que l'on ouvre pour faire commerce de leurs os, privés de sépulture (2).

(1) Sur cette question des colons. Cf. *Commission d'Afrique : Rapport sur la colonisation*. T. I, p. 336. — *Annales Algériennes. I* liv. VII, p. 176-199.

(2) Allusion à la destruction des cimetières musulmans, lors de la construction de la route du Fort-l'Empereur et de l'Esplanade Bab-el-Oued — Cf. *Annales Algériennes* I liv. IX, p. 227 — Pichon

Cette mesure a semé la terreur parmi ces peuples et a fait éloigner les riches, qui ont pu réaliser une partie de leur fortune. Il ne reste donc dans la Régence que les infortunés qui sont épouvantés du pouvoir de l'arbitraire, qui ordonne la démolition des biens particuliers et la confiscation des biens des émigrés (1). Ainsi le peuple devenu craintif se prête à toutes les propositions qu'on lui fait, c'est-à-dire que les colons emploient toutes les ruses qu'ils croient devoir mettre en œuvre pour les déposséder de leurs propriétés. Par exemple, on alarme les propriétaires en leur faisant savoir par l'intermédiaire des courtiers que, s'ils refusent le louer des habitations aux Européens en rentes perpétuelles, ils courent grand risque de les voir démolir ou confisquer.

Les Algériens, voyant quelques-unes de ces prévisions se vérifier, se sont prêtés à cette spoliation volontaire dans la crainte de perdre tout ce qu'ils possédaient.

Ces colons ont profité de la circonstance et ne diront rien qui puisse nuire à leurs intérêts ; au contraire, ils ont fait du sol algérien un paradis terrestre et l'ont représenté comme équivalent à celui de l'Inde orientale et supérieur à celui d'Amérique. Le maréchal Clauzel en a fait un assez beau tableau dans ses ouvrages (1), tandis qu'en effet, ce sol est seulement comparable, quant à sa fertilité, à celui de l'Espagne, avec la seule différence que ce pays est arrosé par un plus grand nombre de rivières et de fleuves. On a prétendu aussi que le sol algérien était propre à la culture du café et d'autres productions tropiques (*sic*) (2). Cette assertion est fausse, car on ne pourra jamais obtenir comme productions territoriales, ces sortes de denrées et ce ne sera que comme objet de curiosité que l'on pourra les cultiver, comme on cultive les plantes qui sont dans le jardin du Roi à Paris.

En admettant que tous ces prétendus avantages puissent exister en Afrique, ils dépendent encore de la soumission et du rapprochement des Bédouins et des Kabaïles qui sont la partie vitale de la question; sans eux la possession d'Afrique sera nulle. D'ailleurs ce n'est pas de la possession de 10 à 15 lieues de terrain qu'on espère tirer les immenses avantages, qu'on a prétendu pouvoir retirer du sol algérien et, encore, est-on toujours en contestations avec les propriétaires auxquels appartiennent ces 10 à 15 lieues de terre.

Pour ramener ce peuple à la raison, il faut changer

*op. cit.* Liv. II, chap. IV. — Le commerce des ossements semble une invention de Hamdan, bien qu'il donne dans le « Miroir », — pièces justificatives nos 12 et 13 — des certificats constatant l'introduction à Marseille d'ossements humains provenant d'Alger. L'opinion indigène était toute disposée à accepter cette accusation. Nous la voyons reproduite en 1838 par Abd el-Kader qui, pour empêcher ses sujets d'acheter du sucre sur les marchés français, faisait répandre le bruit que le noir animal servant au raffinage, provenait d'ossements humains. Cf. G. Yver. *Correspondance du capitaine Daumas, consul à Mascara*, p. 171.

(1) Par arrêté du 8 septembre 1830, Clauzel avait réuni au domaine les propriétés du Dey, des beys et des Turcs déportés. Cette confiscation fut transformée en séquestre par arrêté du 10 juin 1831. Les dispositions de cet arrêté furent abusivement appliquées à des biens appartenant à des Maures ou à des Kouloughlis émigrés.



(1) *Observations sur quelques actes de son commandement à Alger* — Paris, 1831, 8°. — *Nouvelles observations sur la colonisation d'Alger*. Paris 1833, 8°.

(2) Cette opinion a été soutenue non seulement par Clauzel, mais par la plupart des publicistes, qui ont écrit sur Alger entre 1830 et 1835, même par ceux qui, comme Lacuée, étaient hostiles à la colonisation de l'Afrique. Sur la possibilité d'entreprendre des cultures tropicales (sucre, coton, indigo, etc.). Cf. Colombel : *Du parti que l'on pourrait tirer d'une expédition d'Alger*. Paris, 1830, p. 36 — Allard : *Considérations sur la difficulté de coloniser la Régence d'Alger*. Paris, 1830, p. 16 — Caze : *Notice sur Alger*, p. 28 — Juchereau de Saint-Denis : *Considération sur la Régence d'Alger*, p. 297 — La Charrière : *De la domination française à Alger*. Paris 1832, p. 29 — H. de B. (Brivazac) : *De l'Algérie et de sa colonisation....* etc.

ses dispositions en effaçant de son esprit les idées noires qu'il s'est formé du caractère français, idées qui lui étaient inconnues auparavant et qui, malheureusement, se gravent de plus en plus au fond des cœurs indigènes. Cette antipathie est excitée par quatre causes impérieuses : 1° par le sentiment d'amour-propre d'être subjugués par une nation étrangère, au moyen de la force des armes et de la ruse ; 2° par la diversité de leurs religions, car les habitants de la Régence s'imaginent que les Français ne leur font la guerre que par fanatisme (1), idée qui naît chez eux des actes de cruauté qui se commettent sur leurs prisonniers, contrairement aux lois de la guerre, qui protègent tous les prisonniers de quelque nation qu'ils puissent être (2); 3° par la crainte d'être réduits à la misère par la spoliation de leurs biens ; 4° enfin par les événements qui ont eu lieu dans différentes villes par l'ordre de l'autorité française. Toutes ces causes contribuent à les convaincre de plus en plus que les Français n'agissent que par esprit de vengeance et de haine religieuse, bien que les Français ne nourrissent contre eux aucun des sentiments qu'ils leur supposent. Leurs compatriotes qui viennent d'Alger contribuent aussi à rouvrir leur ressentiment, en les confirmant dans leurs idées par des récits peut-être exagérés.

Les résultats de ces quatre causes ont aigri ce peuple et l'ont rendu intraitable. Il sera difficile de détruire les mauvais effets qu'ont produit sur lui les trois ans d'occupation de l'autorité française car, si une piqûre d'épingle

(1) On assure, écrit Hamdan dans *Le Miroir*, que le gouvernement français avait donné des ordres pour que les Musulmans embrassassent la religion chrétienne. Le Courrier français du 20 juin semble avoir découvert le secret et, cependant, aucun démenti n'a été donné par les journaux ministériels. *Le Miroir*, liv. II, chap. X, p. 252. Voir aussi le même ouvrage, L. II, ch, XII, p. 316.

(2) Dans *Le Miroir* Hamdan ne laisse échapper aucune occasion d'accuser les Français de cruauté. Voir p. ex. le récit qu'il fait des prétendues atrocités commises à Blida par les soldats de Clauzel.



ne se cicatrise pas quelquefois dans un mois, il faudra des années de traitement pour guérir une blessure de sabre qui aura coupé les muscles et l'os jusqu'à la moelle; il faudra donc des années de justice et de modération et l'accomplissement des engagements pris par la France envers ces peuples pour se soumettre à l'autorité française ; encore ne croiront-ils peut-être pas à la sincérité de ses sentiments.

En spéculant sur le principe d'extermination proposé par un illustre écrivain (1), ou bien en repoussant ces peuples dans les déserts par la force et en les dépouillant de leurs biens patrimoniaux, on n'aura nullement besoin d'envoyer une commission, mais le droit des gens s'oppose à la mise en exécution de ces deux principes.

Quant à la troisième classe, qui comprend les rapports des hommes de loi, des cadis et muftis, on devrait les considérer comme nuls par les considérations qui suivent:

1° Ceux qui sont maintenant en place sont des hommes faibles, qui se façonnent à la volonté de l'autorité française;

2° L'ambition de conserver leur emploi les dispose à ne contrarier en rien ce qui peut plaire à l'autorité française ;

3° L'exemple de leurs prédécesseurs exilés par MM. Bourmont et Clauzel est toujours devant leurs yeux (2);

(1) Clauzel, auquel Hamdan attribue à tort cette idée. Le système du refoulement ou de l'extermination, n'a jamais été sérieusement soutenu, même par les écrivains les plus hostiles aux indigènes, tels que Carpentier. (*Alger, M. le duc de Rovigo et M. Pichon, en mars et avril* 1832. Paris, 1832, in-8°) et Hain V.-A. (*A la nation sur Alger*, Paris, 1382. On trouve toutefois ce système proposé dans une lettre adressée au *Sémaphore* de Marseille et reproduite par la *Tribune* et la *Quotidienne* du 29 août 1832.

(2) Bourmont avait fait exiler le cadi hanéfite accusé d'avoir conspiré contre les Français, à la suite de l'expédition de Blida. Clauzel avait infligé la même peine au muphti hanéfite Mohammed ben Anabi.

4° Les hommes de loi sous le régime turc, ne se mêlaient jamais de la question gouvernementale; leurs attributions étaient d'instruire la justice en montrant à l'autorité exécutive l'application de la loi à chaque cas qui leur était soumis, de professer publiquement la législation et d'organiser les écoles primaires et les universités.

Voici les raisons pour lesquelles la commission ne doit pas ajouter foi aux rapports de ces hommes. Nous placerons dans la même catégorie les membres de la Municipalité.

Quant à la quatrième classe, qui contient les rapports de quelques Algériens, pour y ajouter foi, il faudrait qu'ils fussent indépendants et qu'ils eussent une position sociale connue et qu'ils ne fussent pas des aventuriers qui fûssent pensionnés par la France ou enivrés par l'ambition ou inconnus à Alger avant l'invasion. On ne devrait donc faire aucun cas de leurs rapports.

Cependant, il est encore des hommes consciencieux à Alger, qui pourraient se présenter devant la Commission et l'éclairer sur la question d'Alger ; personne mieux qu'eux ne pourrait résumer cette question; le motif qui les empêche d'accomplir ce devoir, c'est qu'ils voient l'arbitraire dominer depuis trois ans et demi leur pays et qu'aucune des plaintes ou réclamations, qui ont été adressées au Roi des Français, n'ont été favorablement accueillies.

Un autre motif, qui empêche que la vérité soit connue, c'est que mes compatriotes ignorant les institutions des Français, leurs lois, leurs usages et l'objet de leur présence en Afrique, n'osent aborder la question ni faire connaître les fautes qui se commettent, car les indigènes qui connaissent le monde et qui ont voyagé en Europe se sont expatriés, soit qu'ils aient été repoussés par le despotisme dans les premiers jours de l'occupation, soit qu'ils aient été exilés ouvertement par l'autorité régnante de tout ce qu'ils avaient de plus cher au monde, c'est-à-dire de leurs femmes et de leurs enfants. Quant à ceux qui restent à



Alger, convaincus de leur impuissance, ils se sont résignés à la volonté divine; c'est ce qu'un illustre général (1) a appelé « fatalisme oriental ».

Cependant il me semble qu'il est impossible à ce général ou à toute autre personne de décrire un peuple dont il ne parle pas la langue et qui ne parle pas la sienne, qui ne professe pas la même religion, surtout lorsque ce peuple est dans une si grande agitation qu'on peut le comparer à un vaisseau, dont les matelots naufragés ne savent à quelle planche s'attacher pour se sauver du péril qui les menace.

Quant à la cinquième classe, qui renferme les renseignements qu'on peut tirer des nombreuses publications qu'on a faites sur Alger comme plan arrêté et système à suivre, ayant connaissance de la plupart de ces publications, je dois faire remarquer que ces écrivains ont traité une matière qui n'est peut-être pas de leur compétence, car il ne suffit pas de décrire la position topographique d'une ville ou d'un pays pour pouvoir raisonner les intérêts locaux; il faut encore connaître les localités, la langue de ce pays, ou bien suivre les instructions que Charles, roi de Suède, laissa à son fils Gustave-Adolphe.

On devrait peindre fidèlement les Algériens et tels qu'ils étaient gouvernés par les Turcs et tels qu'ils sont dans l'état actuel des choses, pour que les lecteurs puissent rendre un jugement sain et juste.

Quelques auteurs ont prétendu qu'ils connaissaient la manière de traiter avec les Bédouins et les Kabaïles, parce que quelques-uns avaient voyagé en Turquie et les autres en Perse. Quoique les hommes soient les mêmes sous le rapport des principes généraux, cependant il y a quelques spécialités qui caractérisent ces nations, par exemple, l'influence du climat, le genre de vie ou les impressions qu'ils ont reçues dans leur enfance de tel ou

(1) Clauzel. *Nouvelles observations... sur la colonisation d'Alger.* Paris, 1833, p. 3.

tel autre peuple, c'est-à-dire les idées fanatiques, car, en Afrique, ils ont des idées religieuses plus étendues qu'en Perse (1); d'ailleurs, l'ordre de Malte, qui a fait une guerre impitoyable à l'islamisme, est connu en Afrique et ne l'est pas en Perse. On devrait donc ne pas perdre de vue ces incontestables considérations et reconnaître que le séjour de ces écrivains en Orient ou à Alger n'est pas suffisant pour qu'ils puissent traiter cette question ; il en serait de même qu'un homme, qui a demeuré sept ou huit mois à Paris et qui voudrait décrire les mœurs, les usages et les lois des Parisiens, lorsqu'il connaîtrait à peine sa maison et ne pourrait que difficilement rendre compte du quartier qu'il habite. Ces messieurs ne connaissent que les noms de quelques lieux, de quelques montagnes et de quelques plaines ou ceux de quelques chefs influents ou ceux de quelques marabouts. Cependant ils se diront être bien instruits et posséder une parfaite connaissance des lieux et des habitants.

Pour moi, je ne doute pas que les personnes habituées à de longues méditations ne laisseront pas échapper cette vérité, que la prétention de ces auteurs n'est autre chose que du pédantisme. Pour appuyer mes arguments, je démontre leur partialité, car, au lieu de s'occuper à faire connaître les obstacles que la France trouve en Afrique, malgré ses efforts et les immenses sacrifices qu'elle fait soit en hommes, soit en argent et la tache dont elle s'est salie, en violant le droit des gens, en n'accomplissant pas les termes de la capitulation pour réaliser les avantages qu'elle a en vue, et en quoi consistent ses avantages, ils s'occupent d'expliquer la théorie d'un système gouvernemental incompatible avec les mœurs de ce peuple et même impraticable. D'ailleurs, si nous en étions là on n'aurait pas la peine de recourir à une Commission,

(1) Les Persans sont chiites, tandis que les Algériens sont sunnites, c'est-à-dire orthodoxes.



bien que le but essentiel du gouvernement dans cette enquête, soit de connaître les moyens à employer pour soumettre les Bédouins et les Kabaïles qui sont la base fondatrice de cette possession, sans cependant être obligé à avoir recours aux moyens de rigueur pour vivre en paix avec eux, de décharger la France de sa responsabilité envers la grande société et de laver la tache qui ternit sa réputation pour avoir violé le droit des gens. Voilà donc les premiers moyens d'exécution que le Gouvernement demande à la Commission avant de s'occuper de la conquête de ce pays et des avantages qu'il pourra en retirer, ainsi que du système gouvernemental à employer, sans consulter l'honneur et l'intérêt de la nation française qui, cependant, est la partie vitale de la question comme il est dit plus haut.

Avant de prononcer sur la possibilité ou l'impossibilité de soumettre les Bédouins ou les Kabaïles et de les déclarer contraires à l'introduction de la civilisation européenne en Afrique et avant de présenter des moyens susceptibles d'obtenir une pacification générale, il faut raisonner sur la question philosophiquement, sans prévention et sans s'attacher à la diversité de religion, ni au costume, et ne considérer ce peuple que sous le point de vue qu'il est composé d'hommes appartenant à la société humaine, en demandant au plus sage de résoudre ce problème : que penserait-il si un peuple civilisé était traité par une nation libre et puissante comme l'ont été les Algériens par les Français pendant les trois ans et demi d'occupation ; par exemple :

1° Si la Capitulation en vertu de laquelle les Français sont entrés à Alger était violée et non accomplie?

2° Si les chefs des lois et de la religion avaient été exilés sans avoir encouru cette peine?

3° Si les bâtiments de la ville avaient été détruits sous cause d'utilité publique et sans avoir préalablement in-

demnisé les propriétaires conformément à l'article 545 du Code civil? (1).

4° Si les bazars, lieux où la classe indigente peut se procurer des moyens d'existence avaient été démolis despotiquement ? (2).

5° Si les établissements publics établis pour le soulagement des malheureux, fondés par de riches particuliers étaient devenus la proie du vainqueur au nom du domaine français? (3).

6° Si les propriétés des particuliers avaient été occupées militairement sans en payer les loyers ?

7° Si des visites domiciliaires avaient été faites dans l'intérieur des habitations non seulement d'une manière contraire aux mœurs et aux usages du pays, mais encore contrairement aux coutumes de tous les pays civilisés ? (4).

8° Si les riches particuliers et notables du pays, dont la

(1) Un arrêté de Clauzel du 26 octobre 1830, avait prévu que les propriétaires d'immeubles démolis pour cause d'utilité publique pourraient être indemnisés au moyen d'immeubles appartenant au domaine. Le ministre de la guerre arrêta l'exécution de cet arrêté — Le 24 mai 1831, Berthezène décida qu'une première indemnité équivalente à six mois de loyer serait payée aux propriétaires dépossédés pour cause d'utilité publique — « C'est, écrit Pellissier de Reynaud, *Annales Algériennes*, liv. VII. t. I, p. 172, tout ce que reçurent les malheureux indigènes dépouillés par l'autorité française. »

(2) Les bazars ainsi détruits sont: la Quaisseriya, où se vendaient les livres, le soukh el Meguaissie, où se fabriquaient les bracelets de corne portés par les femmes arabes et kabyles; le soukh el-Sebaghin occupé par les teinturiers; la Ferraria marché des objets en fer; le soukh el-Kebir, marché des toiles, tresses, boutons, objets de bonneterie.

(3) Réunion au domaine des biens de la Mecque et de Médine, (arrêté du 8 septembre 1830); — arrêté du 7 décembre 1830, confiant à l'administration des domaines la gestion des biens de la Mecque et de Médine, des mosquées, des fontaines.

(4) Voir le recours de Hamdan devant le Conseil d'Etat. (*Miroir*, pièces justificatives, n° 7. p. 397-399.



présence aide la classe indigente, avaient été exilés sur des dénonciations mal fondées ?

9° Si des biens particuliers avaient été confisqués contrairement aux vœux de l'article 57 de la charte de 1830.

10° Si les mosquées consacrées au culte public de ces peuples avaient été détruites, converties en églises (1), ou étaient devenues la propriété des domaines pour être louées ensuite à des négociants? (2).

11° Si les tombeaux renfermant les dépouilles des ancêtres de ces peuples avaient été fouillés pour livrer les ossements au commerce ?

13° (3) Si les divorces forcés avaient été ordonnés et avaient eu lieu par l'autorité commandant dans le pays? (4).

Comment ce peuple regarderait-il une semblable conduite de la part de son vainqueur? Quels effets produiraient sur lui ces actes? Ces procédés pourraient-ils un jour s'effacer de sa mémoire et convertir son ressentiment en des actes de soumission et de reconnaissance? Pourrait-il se fier aux promesses qui lui seraient faites ?

C'est seulement après la solution de ces questions que l'on pourra résoudre ce problème, car les hommes sont partout les mêmes plus ou moins doués d'indulgence.

Si cet homme sage, auquel nous adressons ces questions, trouve les moyens de triompher de tous les obstacles qui proviennent des treize causes sus-mentionnées, il sera bien applaudi et aura bien mérité de l'humanité !

(1) Une église catholique fut établie en 1832, dans la mosquée de la rue du Divan (mosquée des Ketchaoua). Cinq ou six mosquées avaient été transformées en magasins par l'administration. Sur 80 mosquées et chapelles que renfermait Alger en 1830, 66 avaient été démolies, de 1830 à 1832. Pichon *op. cit.*, p. 174. — Voir aussi le *Miroir:* pièces justificatives, n° I, p. 330.

(2) Une mosquée fut ainsi mise en 1832, à la disposition du sieur Lacroutz, pour la confection des lits militaires (Pichon, *Alger en* 1832, liv. I, ch. V, p. 59.

(3) Il n'y a pas de 12° dans le texte original.

(4) *Cf. Le Miroir*, p. 65.

Cependant dans le cas négatif, c'est-à-dire s'il est décidé que de semblables procédés, même à l'égard d'un peuple civilisé, sont faits pour produire de fâcheux résultats et des malheurs infaillibles, comment espérer que les Bédouins et les Kabaïles se soumettront aux Français, qui ne parlent pas leur langage, ne professent pas leur dogme et ne pratiquent pas leurs usages ? Malheureusement, alors, il serait inutile de se livrer à de plus longues recherches de pacification.

Enfin, pour revenir à la définition des sources dans lesquelles la Commission peut puiser des connaissances utiles, il en est encore une qui est le principe mathématique d'arriver à la cause par ses effets, moyen infaillible dans ses résultats.

Pour prouver encore que les Bédouins et les Kabaïles sont la base fondatrice des richesses de cette Régence, il faut rappeler ici qu'Alger, avant l'invasion, était universellement connu pour être le grenier de l'Europe, et l'origine de cette malencontreuse guerre provient de la fourniture des grains faite à la France (1).

Maintenant, au contraire, les vivres à Alger sont aussi chers qu'en France et la cause en est que les communications avec les peuples de l'intérieur sont interceptées. C'est donc de ces peuples que dépendent les richesses et la tranquillité et la prospérité de la Régence; ce n'est donc pas de la ville d'Alger, ni des plaines de la Mitidja, que l'on peut attendre, comme on l'a supposé, les immenses avantages sur lesquels compte la France.

Indépendamment des effets fâcheux produits par les treize causes sus-mentionnées, ce peuple voyant encore que la présence des Français a allumé une guerre de principes plutôt que d'intérêt, que son agriculture est presqu'abandonnée, son commerce avec d'autres peuples interrompu et son repos troublé, il ne peut pas concevoir des Français une haute opinion. Les trois années

(1) Par Bacri et Busnach, à l'époque de la Révolution française.



et demie d'occupation ont rendu les habitants plus clairvoyants sur leur position et leurs ressentiments les ont exaspérés au point d'étouffer en eux tout sentiment de parenté envers ceux de leur famille, qui viennent apporter des vivres à l'armée française, sous quelque prétexte que ce puisse être.

Quant à moi, si j'écoute le cri de ma conscience, je n'aperçois d'autres mesures à prendre dans l'intérêt de la France que celles qui auront pour objet, ou de repousser ces peuples jusque dans les déserts pour obtenir le champ libre, si toutefois le droit des gens approuve cette mesure et si elle est compatible avec les principes libéraux qui caractérisent la nation française, ou bien d'élire un prince mahométan connu et capable auquel la France confierait le sort de ce peuple avec le soin de le gouverner à l'aide de principes libéraux, compatibles avec les lois et les mœurs de ces peuples. Dans ce cas, la France conclurait avec lui un traité qui garantirait les intérêts des Français en Afrique.

A mon avis, ce n'est qu'en adoptant cette dernière mesure que l'on peut espérer le rétablissement de l'ordre, sans lequel la France chercherait en vain à obtenir les avantages que peut lui fournir la Régence, ainsi que je l'ai déjà dit en d'autres termes, à la fin de mon premier volume de mon ouvrage sur Alger (1).

Si cette mesure n'était pas adoptée, je ne vois pas la possibilité de remédier à l'état de choses actuel, car nous ne sommes plus dans un siècle de chevallerie (*sic*), ni de fanatisme ; nous sommes heureusement dans un siècle de lumières, de civilisation et de justice, et c'est pour cela que je dis sans réserve, qu'au moyen de cette dernière mesure, la France fera la véritable conquête de l'Afrique, car la plus belle des conquêtes est celle du cœur des hommes et l'on ne peut l'obtenir qu'avec de la

(1) Le *Miroir*, p. 322, eqq.

modération et de la justice et non par la violence ou la force des armes.

Pour faire ici ma profession de foi tout entière, je crois devoir terminer en rapportant un fait, qui m'a mis à même de connaître la façon de penser du soldat français, qui se croit dispensé des obligations, que lui impose la capitulation, en vertu de laquelle les portes d'Alger lui ont été ouvertes. Me trouvant un jour avec un général (1), cet illustre personnage me déclara que les Français n'étaient nullement obligés d'observer les règles de la capitulation, qui n'était qu'une ruse de guerre. Voilà donc la source de tous nos maux, puisque les militaires français, dépositaires du pouvoir se croient tout permis et ont agi en conséquence depuis l'époque de leur séjour dans ma patrie. Cette conduite de leur part à rendu ce peuple intraitable et le mal incurable.

Cependant je m'étonne que les chefs de l'armée française ignorent l'existence des lois de la guerre et de la paix, qui régissent le monde civilisé ; peut-être ignorent-ils l'existence des écoles qui sont dans cette capitale, puisqu'ils tiennent un semblable langage. Quant à moi, je ne lis pas le français, cependant j'ai bien connaissance de la traduction fidèle en arabe, que M. le chérif Hassuna Deghiz a faite du traité du droit des gens par Wattel, et je crois pouvoir citer ici les dispositions contenues dans le paragraphe 63 du chapitre 5 du liv. 2, ainsi que le paragraphe 263, chap. 16, livre 3, que je me dispense de rapporter ici.

Pourra-t-on nier ces principes ? Les Africains sont-ils exclus de la société humaine ? La liberté bien entendue approuvera-t-elle la morale de cet illustre général ? Non. Chez tout autre homme vulgaire, on pourrait excuser cette manière de raisonner, mais chez un chef représentant la nation française, un semblable langage n'est pas pardonnable.

(1) Clauzel.

# NOTES SUR DES MANUSCRITS ARABES

DE

## L'AFRIQUE OCCIDENTALE [1]

### — N° 61 —

Aḥmed Ben Sulaimān Er-rasmūki. — ***Miftāḥ aġniḥat er-rāġib fi-ma'rifat el-farāid wa l-ḥisāb.*** (Mathématiques).

Manuscrit comprenant 49 feuillets, format 22cm,5 × 17cm,5 — 24 lignes à la page.

Bonne écriture maghrébine assez forte, droite. La qaṣida est à l'encre de couleur, rouge ou verte, le commentaire, à l'encre noire.

F° 1 r., l. 1. form. بسم — form. صلّى *(k)*.

— l. 2. *Nom de l'auteur du commentaire :* يقول محمد الله سبحانه الراجي توفيقه وغفرانه احمد بن سليمان الرسموكى

*Nature de la qaṣida ; son auteur :* وبعد فاعلم ايها الراغب في تحقيق المطالب ان علم الحساب من اجل العلوم النافعة ..... وقد الف في ذلك الفقيل ابو سالم سيدى بن ابراهيم ابن ابي القاسم السملالى الفقيل قصيدة فيها اربعة وثلاثون بيتا مشتملة على جمل الاعداد الصحيحة

(1) Voir la *Revue Africaine*, n°s 280, 281, 282, 283, 285 et 286.

*Nom de la qaṣida :* وسميت مجموعها اجنحة الرافب *(s)* في معرفة الحساب

*Nom du commentaire :* بشرحتها شرحا كبيرا لا يليف الا بالمتناهى من الطلاب فاخصت منه شرحا ثانيا قصدا للانتفاع ثم ظهر لي ان فهمه ربما يصعب على مبتدئ فصير الباع فاردت ان اختصر منهما هذا الشرح الثالث الصغير لينتفع به كل طالب وسميته مفتاح جنحة الراغب في معرفة الفرايض والحساب

1er vers — *(Mètre raǧaz) :* قال الناظم

الحمد لله العظيم المنعم

على ذوى العلم بجم النعم

**Les vers sont donnés un par un, chaque vers est commenté en 10 à 15 lignes.**

F° 2 r. — *Texte :* باب وان الجمع ضم عدد ،،

لعدد لقصد قرب المقصد ،،

*Commentaire :* معنى البيت هذا الكلام الاتي بان يجمع العدد الصحيح وفائدته وصفته وضع سطوره وكيفية عمله وان حقيقة الجمع هى ضم عدد صحيح لعدد صحيح آخر ولكن انما يضم كل منزل الى موافقه له في الجنس باحاد العددين جنس والعشرات جنس آخر والمئون جنس آخر وهكذا يكون الحكم في باقي المراتب وانما ضم العدد لعدد اخر موافق له في الجنس لقصد المسائل قرب المقصد اى قرب مقصوده بذلك الضم المستلزم تقليل الالفاظ واعلم ان الاشكال



التى يتصرف بها في جميع انواع العدد تسعة فقط وهذه صورتها

١ ٢ ٣ ٤ ٥ ٦ ٧ ٨ ٩

بالشكل الاول الواحد والثاني الاثنين الخ

باب وان الطرح حط عد ،، من عدد اكثره تزيد — F° 5 r.

الفول في الضرب وكيف يعمل ،، وباب مرجه من يجعل — F° 7 r.

باب وان قسمت ما قد كثرا ،، هما عليه القسم تحت سطرا — F° 11 v.

فصل وان على كثير قسما ،، نزل بذا تسمية قد علما — F° 15 v.

ثم قلت في تذييل ذلك النظم رجاء مشاركته في الثواب الجسيم ولم اكن من اهل هذا الشان العظيم — F° 16 v.

**Renseignements sur l'auteur de la qaṣida *(texte)* :**

يقول احمد الضعيف المنتسب ،،

الى سليمان متما ما نسب

الى ابي سالم السملالي ،،

العالم البصير في المقال

*Commentaire :* معناهما ان يقول الناظم الاتى احمد الضعيف الذي ضعف قدره في العلوم المنتسب اي الذى انتسب الى ابيه سليمان بن يعد بن ابرهيم الرسموكي الجزولى حال كونه متما اي مكملا ما اي نظم السابق الذى نسب

الى الشيخ ابي سالم سيدى ابرهيم بن ابي
القاسم السملالي اي المنسوب الى سمالة وهي
قبيلة من قبال جزولة في السوس الاقصى العالم
اي المتصف بالعلم الغزير اي الخ

F° 17 v. باب اذا اردت حل عدد ،، فاختبرنه بالطروح تهتد

F° 24 v. باب وفي التخاص اجعل ما دفع ،، كل امامه
وحل ما اجتمع ،،

F° 29 v. الغول في استخراج بسط ما عرض ،، من كسر او مع
صحيح مفترض

F° 37 v. باب لجمع بسط كل اضرب ،، لدى امام الحل
واجمع تصب ،،

F° 38 v. باب لطرح اجر بسط سطر ،، لدى امام الغير
دون نكر

F° 39 r. باب لضرب اضرب بسط لدى ،،

بسط على الايمة افسم ما بدا ،،

F° 40 v. باب وفي قسم الكسور اجر ،،
بسطا لكل بامام الغير

F° 43 v. باب بجبر حطب فسم علما
اخر من حتى على ما قدما

F° 47 r. والحمد لله على الكمال ،، كما به يهتم من اعمال

*Date de la composition :* وهذا اخر ما يسر الله ان
ناتى به في هذا المرقوم في اخر رمضان عام اربعة
عشر ومائة والف من هجرة نبينا الكريم

1114 H. — 1731-2



*Nom du propriétaire du ms. :* كمل بحمد الله تعلى
على يد ناسخه لاحمد صار بن الفاضي انجاى
صار عام 1310

1308 H. — J. C. 1890-91

## — N° 62 —

**Moḥammed El-Amin Ben Aḥmed Zaidān el-Ǧakani. — *Marāqi s-su'ūd li-mubtaġi er-ruqiya wa ṣ-ṣu'ūd.* (Sources du Droit).**

**Manuscrit comprenant 77 feuillets, format 21cm × 18cm,5. — 28 lignes à la page.**

**Bonne écriture maghrébine fine, droite; le texte (poésie) est donné à l'encre rouge, le commentaire à l'encre noire; quelques notes en marge.**

F° 1, l. 1. form. بسم — form. صلّى *(a)*. — form. مبارك —
form. رب *(c)*.

— l. 4. الحمد لله — والصلاة

— l. 5. *Nom de l'auteur du commentaire :* وبعد فيقول
العبد المذنب الدنى محمد الامين بن احمد
زيدان المكني

*Nature du commentaire :* لما كان العلماء يسئلون
من تبليغهم لعلمهم كما يسئل المرسلون عن
تبليغ ما قيل لهم يبلغون شرعت معتصما
بالله عن حظ نفسي اريد ان اجعل معينا لابناء
جنسي على تاليف امام حاضر بلده والبدوي
سيدى عبد الله بن الحاج ابرهيم العلوي ولما جعل
تاليفه سلما الى سماء الوصول جعلت بهذا
المعين الى ذلك التاليف الوصول

*Nom de l'ouvrage :* بسميته مرافى السعود لمبتغى الرفى والصعود والاعتماد في ذلك انما هو على نشر البنود وقد ارجع تارة الى كلام المحلى فاوضح به كلامه وربما اذكر لفظ صاحب جمع الجوامع لنكتة تظهر لناظره ان شاء الله تعلى

**La poésie (mètre *Raǧaz*) commence ainsi :**

يقول عبد الله وهو ارسما
سما له والعلوى المنتما
الحمد لله على ما فاضا
من الجد الذى دهورا فاضا
وجعل الفروع والاصولا
لمن يروم نيلها محصولا

F° 1 v° اى *comm.* اردت ان اجمع من اصوله *texte* مذهب مالك *(texte)* ما فيه بغية *(c)* بضم الباء وكسرها المطلوب *(t)* لدى فصوله *(c)* اي فروعه حال كونه منتبذا عن مقصده ما ذكر لدا الفنون غيره يعني انه غير ذاكر في هذا النظم كل ما ذكر في الفنون غير الاصول من نحو وبيان وغيرهما محررا بصيغة اسم الفاعل حال من فاعل اجمع سميته مرافى السعود بضم السين جمع سعد بمعنى السعادة لمبتغى اى مريد الرفى بضم الراء وتشديد التحتية والصعود والرفى بمعنى واحد

F° 77 r°. *Nom du copiste :* انتهى على يدية ناسخه محمد بن احمد بن محمد بن احمد التندفي اودمت هنا شهادة الخ



## — N° 63 —

**Sa'ad Ben Ibrāhīm Ben 'Abd Allah l-Fulāni. — *Fātiḥat el-taṣrif*. (Grammaire.)**

**Manuscrit comprenant 7 feuillets, format 22cm,5 × 17cm,5. — Écriture maghrébine droite, de grosseur moyenne, droite. L'ouvrage comprend une pièce de vers et quelques rares notes interlinéaires ou marginales.**

**La pièce de vers est entièrement vocalisée ; les voyelles, les titres sont indiqués à l'encre de couleur, rouge ou violette.**

F° 1, l. 1. form. بسم ; form. صلى *(a)*.

— l. 2. *Nom de l'auteur :* قال الحبر الغفير الى رحمة ربه المنكسر قلبه لقلة عمله وكثرة ذنبه سعد بن ابراهيم بن عبد الله البلاني السيلي غفر الله له الخ

— l. 4. form. مبارك.

**La pièce débute ainsi (mètre *Raǧaz*) :**

الحمد لله الذى تصرفا ،، في ملكه كيف يشا تصرفا ،،
صلى على سيدنا محمد ،، وآل وصحب آله الابد ،،
يا سائلى تاليف نظم مختصر ،، يجمع ما البعض بتصريف انشر
سالتنى ما لم اكن من اهل ،، به لانني كثير الجهل
لاكنه بفضله جل وعز ،، انطقنى الجواب في بحر الرجز

*Nom de l'ouvrage :*

سميته بفاتحة التصريف ،، ارجو به اللطف من اللطيف
وان يكون نافعا مقبولا ،، منوّرا ينوّر المعقولا
وان يكون خالصا له علا ،، وفائدا الى الفراديس العلا

| | | |
|---|---|---|
| F° 1 r. | | جصل بي اوزان الابعال |
| | | وما للابعال من الاوزان ،، تسعة عشر فاله الميزان |
| | | ثلاثة منها ثلاثيات ،، اربعة منها رباعيات |
| | | وستة منها خماسيات ،، وستة منها سداسيات الخ |
| F° 1 v. | | جصل بي احوال الابعال |
| F° 2 r. | | جصل بي بعل من الصحيح والمهموز — بي بعل المثال — بي بعل الاجوف |
| F° 3 r. | | جصل بي بعل اللبيب |
| F° 3 v. | | جصل بي بعل المنفوص |
| F° 4 r. | | جصل بي بعل المضاعف |
| — | | جصل بي بعل بالكسر |
| F° 4 v. | | جصل بي بعل بالضم |
| F° 5 v. | | باب الرباعي |
| F° 6 r. | | باب الاوزان الخماسي |
| F° 7 r. | Dernier vers. | تم بحمد الله ذا النظام |
| | | على رسول ربنا السلام |


## — N° 64 —

'Abd el-Bāqi Ben El-Amin. — *Dalil 'āmir es-sabil*. (Hygiène du mariage).

Manuscrit comprenant 9 feuillets, format 22cm,5 × 17cm,5.
Bonne écriture maghrébine forte.

F° 1, l. 1. form. بسم — form. صلّى *(a)*.




| | | |
|---|---|---|
| F° 1, l. 2. | *Nom de l'auteur :* | يقول عبد الباقي وهو بن الامين ،، |
| | | مصليا مسلما على الامين ،، |
| | | حمدا لما احل بالنكاح |
| | (Préface : 7 vers). | ماكان من قيل من الجناح الخ |
| | | وبعد ذا نظم به قد ابتغى |
| | | تلخيص ما نظمه ابن التندغى |
| | *Prolégomènes :* 25 vers. | مقدمة في حقوق الزوجين |
| F° 2 r. | 5 vers | باب ما ينهى من الوطء بحضرته |
| | 4 vers | باب آداب الجماع |
| | 3 vers | باب داء من تركه |
| F° 2 v. | 2 vers | باب منابعه |
| | 6 vers | باب ضرورة الوطء في حالة الشبع |
| | 21 vers | فوائد الجماع وفت الجوع |
| F° 3 r. | 33 vers | باب آداب حالة الاتيان |
| F° 4 r. | 7 vers | باب في احوال الايلاج |
| F° 4 v. | 21 vers | باب في اداب حال الجماع |
| F° 5 r. | 8 vers | باب ما يفعل بعد الجماع |
| F° 5 v. | 31 vers | باب ما يفعل العريس والعريسة |
| F° 6 v. | 4 vers | باب ما يجب على الزوج ان يعمله |
| F° 6 v. | 27 vers | باب في العدل بين الزوجات |
| F° 7 r. | | خاتمة في ابواب ليست في الاصل |
| F° 7 v. | 6 vers | باب ما يمدح ويذم من الاوصاف |
| | 7 vers | باب ما يحمد من الايور والفروج وما يذم |

علامة غش المراة

F° 9 – F° 9 v. 3 vers قد انتهى والله اسأل الجزا ،،

به وان يقبل هذا الرجزا ،،

*Nom de l'ouvrage :* سميته دليل عامر السبيل ،،

الى النسا يغنيه عن كل طويل ،،

ثم الصلاة والسلام كملا على محمد ومن له تلا

## — N° 65 —

Anonyme. — *Saifu l-qaḍā*

**Manuscrit format 22cm,5 × 17cm,5. — 10 feuillets non reliés.**
**Bonne écriture maghrébine, droite, assez forte. Voyelles et titres à l'encre de couleur rouge ou verte**

F° 1 r., l. 1. form. بسم الله — form. صلّى *(a)*.

— l. 2. form. مبارك *(a)* — form. رب *(a)*.

— l. 5. *Nom de l'ouvrage :* هذا كتاب سيف القضاء

— l. 6. باب الطلاق

F° 1 v. باب السرقة

F° 2 r. باب ما وجب لرب المال وللراعي

F° 2 v. باب في الدين

— باب في الخصم بين الزوجين

F° 3 r. باب ما يحرم في الزوجين

— باب في الخلع

F° 3 v. باب ما يجوز للراعي اكله وما لا يجوز له اكله من الماشية



F° 3 v. باب من قتل عجلا من مراضعة البقر

F° 4 r. باب من قتل عبدا

— باب الحرام

F° 4 v. باب في جيش الامام وما يجوز فيه وما لا يجوز

— باب في كراء السفينة وما يجوز في الكراء وما لا يجوز

F° 5 r. باب في كراء البيت

— باب في الخلع

F° 6 r. باب في ارتحال المسلمين

F° 6 v. باب ما يصلح في التوكيل وما لا يصلح

F° 7 r. باب في مال الخلع

F° 7 v. باب في الشتم

F° 8 r. باب ما يجوز قيمته وما لا يجوز

F° 8 v. باب في المال المدفوع في الصداق

F° 9 r. باب ما يجوز ان يوكل وما لا يجوز ان يوكل

F° 10 r. وهنا انتهى اختصار كتاب التيسير والتسهيل في ذكر ما اغفله الشيخ خليل

**La rédaction est parfois très incorrecte, l'auteur ne s'est pas nommé et n'est pas connu des lettrés indigènes que j'ai consultés.**

F° 4 v. باب كراء السفينة ولا كراء لصاحب السفينة حتى يبلغ ولا ضمان لصاحب السفينة هذا في زمان المتقدمين واما في هذا الزمان فله الكراء قبل البلوغ لخيانة اهل هذا الزمان قاله ابن العربي ومالك وابن القاسم واذا اتى رجل او امراة في السفينة ولم يره رب السفينة وركب فيها وغرقت السفينة فضمانه عليه الخ

## — N° 66 —

**Deux *qaṣīdas* relatives à l'histoire de la Mauritanie.**

Un manuscrit, form. 22cm. × 14, 6 feuilles, 24 lignes à la page (papier réglé avec marges).
Bonne écriture maghrébine, fine, droite. Titres, dates, noms propres, à l'encre violette (f^os 1 et 2).

Le ms. commence ainsi :

F° 1, l. 1. هذه ارجوزة لوالد بن خالنا الديمانـي يذكر فيهـا بعض الملوك والعلماء والصلحاء السالفة

F° 1. l. 3. 1er vers. مات بالازدلاف عام بطـش ،،
بكار نجـل اهل بادى البطـش ،،
كذا الخليفـي فلن يؤبـا ،،
اعنى اديـك بن ابى ايـوبـا ،،

La pièce comprend 61 vers; elle se termine ainsi au f° 2 r.

واختم لنا يا رب بالايمـان
وصل وسلم على العدنانـي

F° 2 r. Deuxième *qaṣīda* comprenant 200 vers.

— l. 19. Au milieu de la ligne on lit : ابن احاجاب الديماني

1er vers : قال سمى صاحب المختـار ،،
يرجو به النجـاة في الاطـوار ،،

Le manuscrit se termine au f° 6 v. par ces mots :

هـذا المنظـومـة هـديـة لـك من الفـاضـى
محمد بن محمد بـال



## — N° 67 —

**Sulaimān Ben Šu'aib El-Baḥīrī. — *Awḍaḥ el-masālik 'alā fahm iršād es-sālik ilā maḍhab mālik.* (Droit.)**

Cet ouvrage de droit comprend deux volumes manuscrits, reliés, format 26cm. × 21cm,5, de la même écriture : bonne écriture maghrébine de grosse moyenne (ou fine) très légèrement penchée; le texte est donné à l'encre rouge, le commentaire à l'encre noire; le tome I^er renferme 118 feuillets, le tome II, 92 feuillets (30 à 45 lignes à la page).

TOME I^er

F° 1 r., l. 1. صلّى form. — بسـم form.
مبارك form. — عونـك form.

— l. 3. *Nom de l'auteur du commentaire :* يقـول العبـد الفقير لرحمة ربه الغنى سليمان بن شعيب بن الخضر البحيـرى المالكـي

— l. 9. الحمد لله الذى ارشدنا بارشاده الى سبيل المتقين..... والصـلاة الـخ

— l. 12. *Nom de l'auteur du texte :* وبعد فلـما كان اشـرف العلوم واكملها وانفع المطلوبات واجلها هو العلوم الشرعيـة والمعارف الدينيـة..... وكان علم الفقـه الذى هو من جملتها في الرتبة العظمى والدرجة العليا وكان مما صنف فيـه من الكتب الشريـفة والمختصرات اللطيفـة مختصـر الشيـخ..... عبد الرحمان بن محمد المعروف بابن عسكر البغـدادى المالكـي

وسمّاه بارشاد المسالك الى مذهب مالك — *Nom du texte :*

التمس مني جماعة من الاخوان ان اكتب عليه شرحا يبين حقائقه ويوضح دقائقه ويذلل صعابه ويكشف عن وجه المغلق نقابه غير مختصر اختصارا يؤدى الى الاخلال ولا مطنب اطنابا يؤدى الى الاملال فاجبت سؤالهم ..... وسميته باوضح المسالك — *Nature du commentaire :* — *Nom du commentaire :*

واعلم انى اشير بالباء للشيخ ابن الحاجب وبالخاء للشيخ خليل وبالميم للشيخ تاج الدين بهرام — *Abréviations :*

*Le commentaire commence ainsi :*

قال المؤلف رحمه الله تعلى *(texte)* كتاب الطهارة *(comm.)* كتاب خبر مبتدا محذوف ومضاف الى محذوف ان هذا كتاب شرح احكام الطهارة الخ — F° 1 v.


فروض الوضوء — F° 10 r.
فصل الغسل — F° 15 r.
فصل مسح الخف جائز حضرا وسفرا — F° 17 v.
فصل التيمم — F° 18 v.
كتاب الصلاة — F° 22 r.
كتاب الزكاة — F° 57 v.
كتاب الحج — F° 75 v.
كتاب النذر — F° 90 v.





كتاب الاضحية — F° 91 v.
كتاب الاطعمة — F° 95 r.
كتاب النكاح — F° 96 v.
كتاب الطلاق — F° 107 v.


تم الجزء الاول من كتاب اوضح المسالك الى فهم ارشاد المسالك..... على يد كاتبه احمد بن عبد الله بن احمد بن المختار لاخيه في الله المفسر حماد بن المفسر انجاى مان — F° 118 v. — *Nom du copiste et du propriétaire du ms. :*

## TOME II

**Mêmes formules de début que pour le tome I^er^**

الجزء الثاني من اوضح المسالك..... تاليف الشيخ الامام العلامة سليمان بن شعيب بن خضر البحيرى المالكي


كتاب البيوع — F° 1 r.
كتاب الاجارة — F° 16 r.
كتاب الفراض والشركة والمساقاة — F° 20 r.
كتاب الرهن والوكالة — F° 24 r.
كتاب الحجر والصلح والحمالة والحوالة — F° 27 r.
كتاب العارية والوديعة — F° 32 r.
كتاب الاحياء والارتفاق والغصب والاستحقاق — F° 36 v.
كتاب الافرار والهبة والصدقة والعمرى والرقبى — F° 42 r.
كتاب الجنايات — F° 46 r.
كتاب الحدود — F° 54 r.

F° 59 v. كتاب الافضيـــة

F° 69 r. كتاب العتـب والكتـابـة والتدبيـر والاستيـلاء

F° 78 v. كتاب المـــوارث

F° 85 v. كتاب الجـامـــع

F° 92 r. تم الجزء الثـاني وهذا اخر الكتـاب وكتبـــت هذه النسخـة المباركـة من خـط المولف الشيـخ سليمان ابن الشيخ شعيب بن خضر البحيـري المالـكي

## — N° 68 —

**'Abd Allah Ben El-Ḥāǧǧ Ibrāhīm El-'Alawī. — *Iasurru nnādīrīn fī šarḥi Rawḍat ennisrīn.***

Manuscrit comprenant 21 feuillets, format 22cm,5 × 17cm,5. — 24 lignes à la page.

Bonne écriture maghrébine, de grosseur moyenne, légèrement penchée. — Le texte est donné à l'encre rouge, vers par vers; le commentaire, à l'encre noire, suit chaque vers.

F° 1 r., l. 1. form. بسم الله — form. صلّى *(a)*.

— l. 2. الحمد لله الذى اخرجنا للنور من الظلام واجلسنا على منصة الاسلام والصلاة الخ

— l. 5. *But de l'ouvrage :* هذا وانى ايها العبد الفقير الى ربه الكبير اريد ان اضع شرحا ان شاء الله على منظومتى المسماة بروضة النسرين يكون متوسطا بين طرفى الاخلال والاملال

*Nom de l'ouvrage :* وسميته يسر الناظرين في شرح روضة النسرين ويسر بفتح التحتية وضم السين المهملة مضارع سر من السرور



*Date à laquelle l'ouvrage a été commencé :* وكان هذا الابتداء لعشر مضت من صفر الخير بعد مائتين والف 1200 H. = Déc. 1785.

F° 3 r. *Texte :* وبعد ذى ارجوزة قليلة ،،
لكنها بمهرها جزيلة ،،

*Commentaire :* بعد مبنى على الضم و ذى مبتدأ وخبره ارجوزة وهو اشارة الى المنظومة والارجوزة بالضم القصيدة من بحر الرجز فهي قليلة اللفظ لاكنها بمهرها اى قبولها عند الله اكثير اجرها الخ

سميتها بروضة النسرين ،،
يسير عرفها لقنسرين ،،

الروضة الماء الذى حوله نبات والنسرين بالكسر ورد معروف والعرف بالفتح ريح طيبة او منتنة واكثر استعماله في الطيبة كما هنا وقولنا يسير عرفها الخ جملة خبرية قصد بها الدعاء باذاعة هذه المنظومة باعمال تجكج حرسها الله تعلى وهي من اقصى المغرب حتى تصل الى قنسرين بفتح القاف والنون وتكسر النون وهي مدينة بالشام الخ

F° 3 v. فصل في حكم صلاة على النبى

F° 5 r. فصل الافراد للصلاة عن السلام وافراد السلام عن الصلاة

F° 9 r. فصل في فوائدها

F° 15 r. فصل يا تاليا كلمة الاخلاص

F° 21 v. فصل في اسمائه صلى الخ

*Date de l'achèvement du commentaire :* فد انتهى

هذا الشرح المبارك منسلخ جمادى الاولى عام واحد
ومائتين والب بمحروسة تجكجة حرسها الله تعلى
من كل مكروه الخ. 1201 H. — 1787 J.-C.

*Nom de l'auteur :* انتهى شرح روضة النسرين

في بضائل الصلاة على سيد المرسلين تاليف
العلامة النحرير ذى المنصب الشهير.....سيدى
عبد الله بن الحاج ابراهيم العلوي

*Nom du copiste et du propriétaire du ms. :* على يد كاتبه

محمد بن على لاخيه وصفيه وحبيبه احمد انجاى
بن مالك مابئ ..... عصر يوم الاحد السادس
والعشرين من رجب العرد سنة ثمان وثلاثمائة
والـــــــــــــــــــــــــــــب

*Date de la copie :* Radjeb 1308 H. — 1891 J.-C.

## — N° 69 —

Anonyme. — *Muwaḍiḥ el-ḫawāfī min 'ilm el-'arūḍ wel-qawāfī.* (Métrique.)

Manuscrit de 3 feuilles form. 26cm. × 21cm. Bonne écriture magrébine, fine, droite. Titres à l'encre rouge. La poésie est accompagnée d'un commentaire en écriture très fine, disposé en tous sens entre les vers, dans la marge.

F° 1, l. 1. form. بسم الله — form. صلى (a).

الحمد لله على ما اولى ،، من نعم عمت بنعم المولى — l. 2.
سبحانه من علم البيانا ،، من بصله ووضع الميزانا
وارسل النبى بالايات ،، نزهه بيها من الابيات



وبعد بالعروض علم اشتهر ،، وبضله مما يبيد فد ظهر F° 1, l. 7.

— l. 12. *Nom de l'ouvrage :*

بهاك نظما بافه بي المفصد ،، سيان بيه المنتهى والمبتدى
سميته موضح الخوابى ،، من علم العروض والفوابى
وفد جمعت منه ما يبيد ،، ولم يكن بي نظمه تعفيد
وذلك البن هو المسمّا ،، باسم العروض لمعان ثمّا — l. 19.
انواعه تعد خمسة عشر ،، والكل من جزءين برعين استفر

— l. 27. 11 vers الدوائر

خمس دوائر البحور بامرب ،، اولها دائرة المختلب
دائرة الطويل والمديد ،، مع البسيط فل بلا مزيد

F° 1 v. الغاب الابيات 7 vers

الزحاب المزدوج 2 vers — الزحاب المنبرد 6 vers
المكانفة 2 vers — المرافبة 2 vers — المعافبة 6 vers
ما جرى من العلل مجرى الزحاب 7 vers —

F° 2 r. علل الاجزاء 27 vers

الطويل 2 vers

وافبض عروضا للطويل ابدا
وضربه بالفبض والحذف بدا
والفبض من زحابه فد يسمو
والكب والثلم معا والثرم

F° 2 v. المديد 3 vers — البسيط 5 vers — الوابر 2 vers

الكامل 3 vers — الهزج 2 vers — الرجز 3 vers
— الرمل 3 vers — السريع 3 vers — المنسرح
— 3 vers — الخبيب 2 vers — المضارع والمفتضب
والمجتث 5 vers — المتفارب 3 vers — الفوابى 26 vers

F° 3 r. خاتمة البيت والمحرى ،،
من قبل ساكنين بعده حكى ،،
الى انتها البيت وقيل الغابية ،،
اخيرة الكلم ذلت العابية ،،

F° 3 v. *Date de la composition :*

وها هنا تم العروض وانتهى ،، والحمد لله بغير منتهى
تم بخمس من ربيع الاول ،، عام شريح بى اعز منزل
وذلك بى حى حوى الانصار ،، من لم يزالوا للهدى انصارا
نظمته ملتمسا من العلى ،، مغفرة الذنب ونيل الامل
وراجيا شفاعة الوجيه ،، يوم يفر المرء من اخيه

L'ouvrage se termine par la formule : اللهم صلّ الخ

## — N° 70 —

## Abū Moḥammed ʿAbd Allah Ben ʿAlī. (*Abū Maqraʿ*) (Astronomie).

Manuscrit format 19cm. × 14cm,5. — 9 feuillets.
Bonne écriture maghrébine, forte; la poésie est en partie vocalisée; notes en marges assez copieuses.

F° 1 r., l. 1. form. بسم الله — form. صلّى

— l. 2. *Nature de l'ouvrage :* كتاب جملة ما بى العام من سنى العرب ومن سنى العجم

— l. 3. *Nom de l'auteur :* تاليف العفيف ابي محمد عبد الله بن علي البطوي الشهير بابي مقرع



F° 1 r., l. 6. *Préface :* 21 vers :

يا سائلا جملة ما بي العام ،، مما به يهتم من الايام
اولها معرفة الموالد ،، نظمتها بينة المقاصد
مولد سيد الورى المبجل ،، ليلة يب من ربيع الاول

| | | |
|---|---|---|
| F° 2 r. | الفصل بي عدد الايام | 10 vers |
| F° 2 v. | فصل بي معرفة الزمان | 10 vers |
| F° 3 r. | فصل بي معرفة الشهور | 6 vers |
| F° 3 v. | فصل بي الماجوز | 6 vers |
| | ول ينير بالترجيز ،، يعرف عند الناس بالماجوز | |
| | الفصل بي معرفة ينير | 8 vers — |
| F° 4 r. | الفصل بي اثبات الشهور | 12 vers |
| F° 5 r. | الفصل بي معرفة المنازل | 12 vers |
| F° 5 v. | الفصل بي معرفة الاوفات | 7 vers |
| F° 6 r. | الفصل بي معرفة الساعات | 7 vers |
| F° 6 r. | فصل بي طالع النهار | 4 vers |
| F° 6 v. | الفصل بي معرفة البروج | 10 vers |
| F° 7 r. | باب قسمة البروج على الشهور | 16 vers |
| F° 7 v. | فصل اعلم بان هذه الدراري ،، | 18 vers |
| | ثلاثة منها على افرار ،، | |
| F° 8 v. | فصل اعلم بان هذا السراج ،، | 12 vers |
| | تعطيه نصف سبع من الوهاج ،، | |

F° 9 r. تم المسار بي الدراري السائرة ،، صنعتها بالنظم لا مباخرة
فهذه منظومة كى تسهلا ،، لقارئ يقرؤها لن تشكلا

من بعد ان كان على تصعيب ،، بالنـدر جاء النظم بالتغريـب.
تم بحمـد الله هذا الـرجـز ،، ثم الصلاة والسلام يطرز الـخ

## — N° 71 —

### Sîdi Aḥmadu Bnū 'Abd l-'Aziz. — *Iḍā'atu l-Odmūs.*

**Manuscrit format 19cm,5 × 15cm,5. — 44 feuillets.**
**Belle écriture maghrébine, moyenne, droite; titres à l'encre rouge. Le papier est mince, glacé. L'encre brune, a été bue à la longue par le papier et chaque feuille se trouve ainsi teintée en bistre plus ou moins foncé.**

F° 1 r. **En blanc.**

F° 1 v., l. 1. form. بسم الله — form. صلّى *(a)*. **Ces formules sont répétées trois fois.**

— l. 4. form. مبارك *(a)*.

— l. 4. *Nom de l'auteur :* قال الشيـخ عمـدة المحـقـقيـن سيـدي احمد بن عبد العـزيـز سيـدي الهـلالـي البـلالـي

— l. 8. الحمد لله الـخ..... والصلاة الـخ

F° 2 r., l. 1 *Nom de l'ouvrage :* اما بعد فاني قد حصل لى بحمد الله من مطالعـة القاموس واستقرائـه ومباحثـه الافاضل عند قراءته وافرائه ما يستحسنه النجيب ويستعظمـه الاريـب من اصطلاحـه العجيـب وصنعيه الغريـب فجمعـت بعون الله في جـزء سميتـه اضاءة الادمـوس ورياضـة الشمـوس من اصطلاح صاحب القاموس وذيلـت به ما من الله به على من فتـح القدوس في شرح خطبـة القامـوس



F° 2 r., l. 8. *Divisions :* وبنيتـه على ثلاثـة اركـان في كل منهـا ثلاثة فصول يكون بها ان شاء الله لمرام الطالبين حصـول

الـركن الاول في بـيان اعتـماده في الترتيب

F° 2 v. الفـصل الاول في ترتـيب الحـروف وكيـفية تقييد الكلمات بها ..... وهو يـوافق اصطلاحنا معشر المـغاربة من الالف الى الـزاى ويخالفه في الترتيب ما بعده فيكون ما بعد الزاي عندهم هكذا س ش ص ض ط ظ ع غ ف كل م ن و ى

F° 6 r. الفصل الثاني في التـنبـيهـات وهي سبعة : التـنبيه الاول الحـراعى في اول الكلمة وفي وسطها وفي اخرها الـخ

الفصل الثالث اجعله تـتمة للفصلـين قبله في بعض مشاهير كتب اللغة مما تقدم في مقدمة شرح الخـطبة

F° 15 v. الركن الثاني في بيان اصطلاحه في الضبط على وجه التقريب

الفصل الاول في ضبط الفـعل

F° 18 r. الفصل الثـاني في ضبط الاسم المجـرد وهـو ثـلاثى ورباعي وخماسي

F° 22 r. الفصل الثالث في ضبط بعض اوزان المزيد فيه

F° 26 v. الركن الثـالث في بيان اعتماده في ضبطه على قواعد من علم التصريف لئلا يغـتر الناظم باطلاقه في بعض المـواضع

F° 27 r. الفصل الاول في بيان اعتماده على القواعد التصريفية "، من ذلك الخ

F° 34 v. الفصل الثاني في ذكر قواعد من اصطلاحه عامة لا تختص

F° 40 r. الفصل الثالث في ضوابط واستثناءات تتعلق بالابنية

F° 44 r. والحمد لله على التسديد والصلاة والسلام الخ

انتهى كتاب اضاءة الاموس في اصطلاحات صاحب القاموس ..... بحمد الله وحسن توفيقه وصلّى (form. f)

**Le nom du copiste est effacé à coups de plume.**

*(A suivre).*

ED. DESTAING,

**Directeur de la Médersa d'Alger.**

# La table de patronat de Timgad

Par l'appel, si digne d'être entendu, que M. Albert Ballu leur adressait, il y a trois mois, en faveur des fouilles en Algérie, les lecteurs de la *Revue Africaine* ont pu apprendre que, dernièrement, « à Timgad, la perle archéologique de l'Afrique du Nord, on a trouvé une inscription que le monde savant n'avait pas encore vue et qui est relative à un diplôme de patronat de la ville ; c'est d'ailleurs ce diplôme même qui a été exhumé » (1). Peu après, M. Cagnat a présenté le document à la commission de l'Afrique du Nord ; mais dans le sobre commentaire qu'il lui consacre, il fait toutes ses réserves sur les dernières lettres de la quatrième ligne : « celle qui suit le groupe FL PP est très probablement un R ; sauf S et A on ne peut ensuite rien distinguer de sûr » (2). En d'autres circonstances, je n'aurais jamais eu la prétention de revenir sur un texte déjà publié par mon maître ; mais il ne lui en est parvenu entre les mains qu'un moulage dont j'ai pu apprécier toute l'imperfection par celle du double qu'en possède le Musée de Mustapha ; et j'ai eu la chance, lors d'une récente visite à Timgad, le 5 mars, de voir et de copier moi-même l'original.

C'est une plaque de bronze, mesurant $0^m39 \times 0^m252$ et partagée en deux registres que souligne une bordure

(1) Albert Ballu, *Les Monuments historiques en Algérie*, ap. *Revue Africaine*, 1912, p. 372.

(2) René Cagnat, dans les procès verbaux de la Commission archéologique de l'Afrique du Nord (novembre-décembre 1912), ap. *Bull. Arch. du Comité des Trav. Hist.*, 1913, p. LXIII.

au trait. Le registre supérieur affecte la forme d'un triangle isocèle dont la bissectrice aurait 14 cm. de long ; il encadre une couronne à lemnisque où s'inscrit un *Signum Christi* formé du monogramme Constantinien avec l'α et l'ω (1). Le registre inférieur, quadrangulaire, renferme le texte, au dessous duquel, à droite et à gauche du champ épigraphique, deux courts épis se dressent en face l'un de l'autre, pauvres ornements d'un art rudimentaire.

L'inscription proprement dite comprend huit lignes de longueur inégale, dont les lettres ne dépassent guère 1 cm. 1/2 de hauteur, sauf pourtant aux deux dernières lignes, où elles atteignent 2 cm. (2), environ.

J'ai lu, — ou cru lire à travers la glace de la vitrine où elle est déposée :

COLONI COLONIE
MARCHIANE TRAIANI
THAMOGADIENSIS
ELIOIVLIANOFLPPRESIDALI
OBREPARATIONEMCIVITATIS
ORDOETPOPVLVS
TABVLAPATRONATVS
OBTVLERVNT

*Coloni coloni*[*a*]*e* | *Marchian*[*a*]*e Traian*[*ae*] | *Thamogadiensis* | [*A*]*elio Iuliano* | *fl*(*amini*) *p*(*erpetuo*) *pr*[*a*]*esida*[*li*] | *ob reparationem civita*[*t*]*is* | *ordo et populus* | *tabula*[*m*] *patronatus* | *obtulerunt*.

(1) Gsell, *Monuments Antiques de l'Algérie*, II, p. 115, n° 1 : c'est au type numéroté 2 dans la liste dressée par M. Gsell avec sa précision coutumière que se rattache notre exemplaire.

(2) Noter la forme des Λ sans barre transversale.



A la l. 2, la restitution de TRAIANI:: s'impose (1). A la l. 4, le mot qui manque à la lecture de M. Cagnat se révèle enfin. Un D m'est nettement apparu, entre l'I et l'Λ que le moulage présente aussi. Cette remarque était trop importante pour ne pas appeler confirmation. Sans la lui communiquer, j'avais prié mon élève, M. E. Lévy, qui devait aller, de Constantine, passer quelques jours à Timgad pendant ses vacances de Pâques, de bien vouloir copier à son tour la table de patronat. Il vient de me rapporter une constatation identique — et indépendante. Dès lors, comme la ligne se termine par deux hastes droites, et que la première de ces deux hastes, écourtée en haut, semble bien détacher d'elle, en bas, comme l'amorce de la virgule qui caractérise les L dans le reste du document, je n'hésite pas à proposer, de la ligne 4, la leçon suivante :

[*A*]*elio Iuliano fl*(*amini*) *p*(*erpetuo*) *pr*[*a*]*esida*[*li*].

D'une part, en effet, si le sacerdoce de *flamen perpetuus* s'exprime le plus souvent par le redoublement FL.PP, il y a aussi de nombreux cas où, comme sur l'*Album* de Timgad, pour ne citer que cet exemple célèbre et topique, le sigle P, après FL, lui suffit (2). D'autre part, si le terme « *pr*[*a*]*esida*[*li*] » adjoint à *fl*(*amini*) *p*(*erpetuo*) ne va pas sans causer quelque surprise, il est loin, j'espère le montrer tout à l'heure, de créer une difficulté insurmontable. Par ailleurs, toutes les autres lignes sont d'une interprétation évidente. Les anomalies apparentes dont elles sont remplies : l'*ae* systématiquement remplacé

(1) Cf. *C. I. L.*, VIII, 2355, 17842 et 17843. Sur la *curia Traiana* à Timgad, cf. la nouvelle inscription publiée par M. Cagnat, *Revue des Études Anciennes*, 1913, p. 39-40.

(2) Cf. *C. I. L.*, VIII, 2403 (= 17824) et 17903. C'est à la première de ces deux inscriptions que je me réfère, dans toutes mes citations la mention *Album*, sans plus.

par *e* (1), — *Marchiane* pour *Marciane* (2), — *Thamogadiensis* pour *Thamugadensis* (3), — *tabula* pour *tabulam* (4), n'en sont pas en Afrique ou n'en sont plus à la basse époque (5). Et le sens va de soi : les colons de la colonie de Timgad, fondée par Trajan en l'honneur de sa sœur Marcia, sénat des décurions et assemblée du peuple, ont offert à Aelius Iulianus, pour le remercier d'avoir rebâti leur ville, une table de patronat.

On sait ce qu'il faut entendre par là : quand une cité autonome — qu'elle soit municipe, colonie, ou non, peu importe (6) — choisissait un personnage influent — homme, ou femme, peu importe encore (7) — pour patron, les décurions de cette cité, soit avec l'assentiment des comices populaires, comme l'on doit supposer que la chose s'est passée à Timgad (8), soit sans cet assentiment, comme aussi, vers le même temps, il advint en Afrique (9), lui notifiaient cet honneur par l'offrande simple (10), ou la remise par ambassade (11) d'une table de bronze. Sur ces

(1) L. 1 : *colonie* ; l. 2 : *Marchiane, Traian*[*e*] ; l. 4 : *Elio, presidali.*

(2) L. 2.

(3) L. 3.

(4) L. 7.

(5) La confusion de *ae* et *e* remonte aux premiers siècles et était commise même à Rome jusque dans les cercles littéraires ; cf. Hoffmann, *de titulis Africae Latinis quaestiones phoneticae*, Diss. Breslau, 1907, p. 55. Le *ch* = *c* dur est fréquent en Afrique, même dans les mots latins ; cf. Hoffmann, *op. cit.*, p. 47, et les exemples de la forme *Marchianus* ap. *C. I. L.*, VIII, 280 (= 11583) et 4713. L'omission de l'*m* final est un phénomène général (Hoffmann, *op. cit.*, p. 19). Enfin la forme — inédite — *Thamogadiensis* sert de transition toute naturelle entre la forme *Thamugadiensis* qu'on trouve chez Saint Optat, dans la première moitié du IV^e^ siècle, et les formes *Tamogadensis* et *Tamogaziensis* notées au cours du V^e^ siècle (Gsell, *Atlas*, fasc. 27, p. 24, col. 1).

(6) Cf. les inscr. *C. I. L.*, VIII, 68 et 69.

(7) Cf., ap. *C. I. L.*, IX, 4329, de Peltuinum, près Prata, une *tabul patronatus* décernée à Nummia Varia, *sacerdos Veneris.*

(8) L. 6 : *ordo et populus.*

(9) *C. I. L.*, II, 2110 : *ordo Tipasensium optulit.*

(10) C'est le cas des deux exemples précédents.

(11) Cf. les formules de *C. I. L.*, VIII, 69, 8837 et 9767.



*tabulae*, ou bien ils faisaient graver tout au long le texte du sénatus-consulte qu'ils avaient voté, avec l'énumération des services déjà rendus par celui — ou celle — qu'ils pensaient honorer ainsi, et des devoirs nouveaux qu'entraînait pour leur élu le patronat qu'ils venaient de lui déférer ; ou bien ils se contentaient d'inscrire leur décision et un bref rappel des motifs qui la leur avaient dictée (1). Il est probable, au reste, que plus les villes ont adopté de patrons, plus elles ont dû simplifier les formules de ces diplômes (2)...

Si on en a retrouvé un peu partout dans l'Empire Romain (3), ceux qui émanent de cités africaines sont particulièrement nombreux ; et nous possédons des tables de patronat délivrées à Curubis (4), à Apisa Maius (5), à Siagu (6) en Proconsulaire, au Pagus Gurzensis (7) et à Gurza (8) en Byzacène, à Themetra (9) et Thimiliga (10), villes dont on ignore l'emplacement exact sur la carte de la Tunisie actuelle (11), à Tupusuctu (12) en Maurétanie Sitifienne, à Tipasa (13) et au Portus Magnus (14) en Maurétanie Césarienne. Quelques-unes ont été trouvées

(1) Cf. les *tabulae* de Timgad et Tipasa.

(2) Par ex., il ne faut pas oublier que les patrons de Timgad occupent dix lignes sur l'*Album*.

(3) Voir les textes réunis dans Wilmanns, *Exempla inscriptionum latinarum*, 2849-2861 ; dans Dessau, *Inscriptiones selectae*, 6093-6120 ; et dans P. F. Girard, *Textes*[3], p. 833-836.

(4) *C. I. L.*, VIII, 10525. *Curubis* = Kourba.

(5) *C. I. L.*, V, 4921 ; *Apisa Maius* = Aïn-Tarfech-Chena.

(6) *C. I. L.*, V, 4922 ; *Siagu* = Kasr-es-Zit.

(7) *C. I. L.*, VIII, 68 ; *Pagus Gurzensis* = Kala Kebira.

(8) *C. I. L.*, VIII, 69.

(9) *C. I. L.*, V, 4919.

(10) *C. I. L.*, V, 4928.

(11) Sur l'emplacement de ces deux villes, cf. Tissot, *Géographie Comparée*, II, p. 763.

(12) *C. I. L.*, VIII, 8837 ; *Tupusuctu* = Tiklat.

(13) *C. I. L.*, II, 2210.

(14) *C. I. L.*, VIII, 9767 ; *Portus Magnus* = Vieil-Arzew.

dans les ruines des cités qui les décernèrent [1], et d'autres plus ou moins loin de leurs territoires : celle de Curubis à Tunis, celle de Tipasa à Cordoue, celles de Themetra, Thimiliga, Apisa Maius et Siagu, dans l'Italie du Nord, à Brescia [2]. C'est qu'en effet, la table de patronat était habituellement gravée sur deux exemplaires : l'un était affiché sur un des monuments publics de la cité donatrice, l'autre, propriété du patron, le suivait dans ses changements de résidence. Notre table a été trouvée à Timgad ; mais comme le patron qui en bénéficia semble avoir habité Timgad [3], il n'y a aucune conséquence à tirer du lieu de la découverte [4].

Quelques-unes de ces tables, datées avec certitude par les consulats qu'elles mentionnent, remontent au 1er siècle ap. J.-C. [5] ou même aux dernières années qui ont précédé notre ère [6]. La nôtre, très postérieure, a pour originalité essentielle de placer sous l'invocation du Christ des honneurs municipaux rendus à un officiant du culte impérial [7]. Mais nous savions déjà qu'en Afrique le flaminat

(1) Notamment les tables du *Portus Magnus*, de *Tupusuctu* et celles de *Gursa*, qui ne se trouvent aujourd'hui au Musée de Cortone que parce que César Borgia les rapporta d'Afrique en Italie.

(2) Voir les références qui précèdent ; et les notices correspondantes du *C. I. L.*

(3) Cf. les pages qui suivent.

(4) Quelques tables de patronat sont percées de trous qui permettaient de les fixer. La nôtre n'en montre pas. Quand je suis allé à Timgad, le 5 mars dernier, je n'ai pu avoir que des renseignements très vagues sur la région d'où elle a été tirée : *des environs du Capitole*. S'il était précisé, cet indice aurait son intérêt ; car le patron qu'elle nomme a précisément restauré le portique de cet édifice ; et peut-être est-ce l'exemplaire municipal jadis appendu au mur qu'Aelius Iulianus releva qui est arrivé jusqu'à nous.

(5) 27 p. J.-C. : *C. I. L.*, v, 419 ; 55 p. C. : *C. I. L.*, viii, 8837 ; 65 p. C. : *C. I. L.*, viii, 69.

(6) 12 av. J.-C. : *C. I. L.*, viii, 68.

(7) Cf., par opposition, au *C. I. L.*, ix, 259, une table de patronat de Genusia (Genosa), de 395 p. C., finissant par « *aput* [*P*]*enates domus huius dedicari* ».



perpétuel n'était nullement incompatible avec la confession de la foi et la pratique des vertus chrétiennes [1] ; et la table de patronat que l'*Ordo* des *Tipasenses* offrit à *Fl(avius) Hyginus*, comte et *praeses* de la province de Maurétanie Caesarienne débute déjà, comme la nôtre, par le chrisme entre l'α et l'ω [2]. A la fin du IVe siècle, les chrétiens étaient donc assez forts, en Afrique, non seulement pour se déchirer, sans périr, en haines sanglantes et hérésies furieuses [3], mais pour emprunter, au lendemain même de la réaction Julienne, les formes traditionnelles d'un paganisme sécularisé dont ils pensaient n'avoir plus rien à craindre [4].

C'est, en effet, de cette période que M. Pallu de Lessert [5] a eu raison de dater la *tabula patronatus* de Tipasa ; c'est à la même période qu'il nous faut rapporter celle de Timgad. Comme M. Cagnat l'a noté [6], le personnage auquel elle revient n'est pas un inconnu pour nous. Aelius Iulianus figure, en qualité de *fl(amen) p(erpetuus)*, sur l'*Album* de Timgad [7], et c'est pendant qu'il était curateur de la colonie pour la seconde fois que le Capitole de Timgad fut restauré par ses soins [8]. L'*Album* de

(1) Voir la remarque pénétrante de M. Jullian et les textes qu'il allègue s. v° *Flamen*, dans le *Dictionnaire des Antiquités Saglio et Pottier*, ii, 2, p. 1188.

(2) *C. I. L.*, ii. 2210.

(3) Cf. Monceaux, *Histoire Littéraire de l'Afrique Chrétienne*, iv, p. 42-43.

(4) Après Constantin, le culte provincial des Empereurs avait été réduit à des jeux (cf. Chapot, s. v° *sacerdos provinciae*, dans le *Dictionnaire des Antiquités Saglio et Pottier*, iv, 2, p. 947) ; mais dans les provinces orientales l'empressement de certains chrétiens à les célébrer finit par choquer les pouvoirs publics. Voir, en particulier, une constitution de 386 dans le *Code Theod.*, xii, 1, 112.

(5) Pallu de Lessert, *Fastes*, ii, p. 352.

(6) Cf. Cagnat, *Bull. Arch. Com. Trav. Hist.*, 1912, p. lxiv et les trois textes qu'il a cités.

(7) *Album*, l., 36.

(8) *C. I. L.*, VIII, 2388.

Timgad appartient probablement au règne de Julien (355-363)[1]. Les constructions refaites du Capitole de Timgad ont été inaugurées, pendant le règne de Valentinien et Valens, sous le gouvernement de *Publilius Caeionius Caecin[a Albi]nus vir clarissimus consularis*, soit entre 364 et 367[2]. Notre table de patronat a donc été offerte à Aelius Iulianus postérieurement à cette dernière date, puisqu'alors il n'était pas encore patron, mais à une date assez voisine puisqu'il la mérita « *ob reparationem civita[t]is* », c'est-à-dire pour cette restauration de la ville dont les travaux du Capitole ne devaient pas constituer la moindre part ; et il semble que nous puissions maintenant retracer les différentes étapes de la carrière municipale d'Aelius Iulianus, de Timgad : flamine perpétuel entre 355 et 363, deux fois curateur entre 364 et 367, il est devenu patron peu après, sinon tout de suite après.

Cette progression serait assez naturelle ; mais elle est contrariée, quand on y réfléchit, par le libellé de notre *tabula patronatus*. En la lui décernant, les colons de la *colonia Thamogadiensis* ne pouvaient que rappeler ou tous les titres d'Aelius Iulianus ou le dernier en date — et le premier en dignité — de ceux qu'Aelius Iulianus avait portés jusqu'alors. En d'autres termes, la table devrait mentionner ou son flaminat et ses curatelles, ou sa seconde curatelle seulement. Or, elle ne mentionne qu'un flaminat. De là, à mon avis, la nécessité que ce flaminat ne coïncide pas avec celui de l'*Album* mais se superpose à la seconde curatelle de la dédicace Capitoline. Aussi

(1) Cagnat, *Cours d'Epigraphie*[3], p. 301.

(2) Cf. Pallu de Lessert, *Fastes*, II, p. 327-329, et Cagnat, *les Fastes municipaux de Timgad*, dans le *Bull. de la Soc. Arch. de Constantine*, 1902, p. 19. C'est également sous ce gouvernement, soit entre 364 et 367, qu'Aelius Iulianus, curateur pour la première fois, érigea sur le marché de Sertius une statue à la Concorde des Augustes Valentinien et Valens (*Bull. Arch. du Com. des Trav. Hist.*, 1894, p. 361).



bien Aelius Iulianus n'est-il plus, quand il la reçoit, un flamine perpétuel ordinaire. C'est un *fl(amen) p(erpetuus) pr[a]esida [li]s*.

Il est bien vrai que ce titre est le premier de son espèce, que nous ne connaissions jusqu'à présent, en Afrique, que deux flamines provinciaux désignés par le génitif du nom de la province et sans indication de perpétuité[1]. Mais, d'abord, on ne saurait édifier une règle sur deux exemples, ni considérer une expression rare comme une expression impossible. Ensuite, la perpétuité de l'honneur ne fait pas plus de difficulté dans le cadre élargi de la province que dans le cadre restreint de la cité, où la critique contemporaine la concilie tant bien que mal avec l'annalité de la fonction[2]. Enfin, à donner aux mots leur valeur propre[3], — et c'est bien la meilleure manière de ne pas commettre une trop grave méprise sur une locution inusitée —, un *flamen praesidalis* ne peut avoir été qu'un flamen de la province à laquelle Timgad appartenait, et qui ne pouvait être, en effet, soumise qu'à un *praeses*, soit le *praeses* de la Numidie Cirtéenne, si l'on admet la division couramment proposée pour l'Afrique d'après les réformes Dioclétio-Constantiniennes, soit — si l'on préfère l'hypothèse séduisante de M. Cagnat — le *praeses*

(1) Cf. à Cherchell, *C.I.L.*, VIII, 9109 et à Philippeville *C.I.L.*, VIII, 7986-7987.

(2) Cf. J. Schmidt, *Rheinisches Museum*, 47 [1892], p. 114-129, *in fine*.

(3) La forme la plus correcte est *praesidalis*, non *praesidialis* : cf. Forcellini, *Lexicon*, s. v°. A parler exactement, un *flamen praesidalis* serait un *flamen* attaché au *praeses*, contribuant avec lui à la célébration du culte impérial pour toute l'étendue de sa circonscription administrative. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'arrêter à l'hypothèse qui, séparant *fl(amen) p(erpetuus)* et *pr[a]esidalis* ferait de Aelius Iulianus un ancien *praeses*. Où et quand l'eût-il été ? Tout au plus pourrait-on admettre que ce titre de *praesidalis* était, au siècle des *consulares*, purement honorifique, et qu'on pouvait le recevoir sans avoir été *praeses*. Reste enfin l'hypothèse d'une fonction municipale distincte, supérieure à la curatelle, que le mot *praesidalis* exprimerait. Mais il faut avouer que si elle est logique, elle est contraire aux usages de la langue et reste impossible à justifier d'un autre exemple.

de la Numidie *Militiana* (1). De toute façon, on comprend aisément que le *concilium* de la province, qui avait déjà siégé à Timgad entre 180 et 190 (2), ait pu recruter dans cette ville, à la fin du IV^e^ siècle, les desservants du culte impérial auquel il avait à pourvoir ; et nous devons d'autant moins nous étonner qu'Aelius Iulianus en ait été chargé au sortir de ses curatelles et à la veille de sa promotion au *patronatus coloniae*, que, précisément, entre les *patroni* (3) et le *curator* (4) de l'*Album* de Timgad, se placent les *sacerdotales* (5), c'est-à-dire, selon l'interprétation de Mommsen (6) : les prêtres élus par le *concilium* pour la célébration du culte provincial des empereurs.

Flamine municipal *(Album)*, ensuite curateur (dédicace Capitoline), puis flamine provincial, enfin patron (*tabula patronatus*), Aelius Iulianus aurait ainsi franchi, sur la voie des honneurs civils et religieux auxquels on pouvait atteindre dans sa cité, toutes les étapes qu'y marque, en sens inverse, mais dans le même ordre, l'*Album Thamugadi* ; et ce ne serait pas le moindre mérite de la dernière découverte du Service des Monuments Historiques à Timgad que de fournir à cette inscription illustre et précieuse l'appoint d'un document exactement complémentaire.

Saint-Eugène (Alger), 25 avril 1913.

Jérôme CARCOPINO.

(1) Cagnat, *Armée Romaine d'Afrique*, 2^e^ éd., Paris 1912, p. 709.

(2) Cf. Gsell, *Atlas*, fasc. 17, p. 24, col. 2.

(3) *Album*, l. 3-14.

(4) *Album*, l. 18-19. Aelius Iulianus a été curateur pendant deux années : l'épigraphie ne nous a fait connaître que sa seconde curatelle. Peut-être aussi, entre le flaminat et la première, avait-il revêtu le duumvirat (*Album*, l. 20-22).

(5) *Album*, l. 15-17.

(6) Mommsen, *Eph. Ep.*, III, p. 81-82.

## Bibliographie

**Textes Arabes de Tanger**, transcription, traduction annotée, glossaire, par W. MARÇAIS (Bibliothèque de l'Ecole des langues orientales vivantes). — Paris, Leroux 1911; un vol. in-8° de XVII, 505 pages.

L'ouvrage contient cinq textes recueillis à Tanger même, et se rapportant au four, à la 'Anṣra au Jebel el-Kebir (fête agraire correspondant à la St-Jean), à la toupie et à des chansons d'enfants. Ces différents textes sont donnés en caractères arabes avec la transcription en caractères latins en regard. Malgré la présence dans les textes de maints passages difficiles, la traduction qui est accompagnée d'une riche annotation me paraît exacte.

Le glossaire qui comprend près de 300 pages me semble la partie la plus importante de l'ouvrage. Classées dans l'ordre alphabétique, les racines sont données en caractères arabes avec la prononciation figurée en caractères latins Pour composer ce glossaire, l'auteur a dépouillé plus de cent ouvrages tant européens qu'arabes, et parmi lesquels figurent le *Dīwān* d'Ibn Guzmān, et le chapitre des proverbes en arabe parlé de Grenade qui se trouve dans les *Ḥadāiq al-Azāhir* d'Ibn 'Āṣim.

A propos de chaque mot, M. Marçais a essayé de limiter l'aire d'emploi de ce mot et d'en donner une étude à la fois morphologique, étymologique et syntaxique. Mais un semblable travail est très difficile à faire, car les enquêtes auxquelles on procède sont presque toujours incomplètes et l'on ne saurait par suite affirmer que tel vocable est ou n'est pas employé dans une ville comme Alger par exemple.

Quant à l'étymologie, on ne peut le plus souvent que faire des suppositions, l'étude de l'arabe ancien étant peu avancée.

Que M. Marçais me permette de lui présenter quelques observations de détail et d'ajouter quelques renseignements complémentaires qui lui prouveront en quelle estime je tiens son œuvre. M. Bel ayant déjà fait quelques remarques sur cet ouvrage dans le Journal asiatique de Paris (nov.déc. 1912), j'ai cru inutile de reproduire celles pour lesquelles je suis d'accord avec lui.

P. 127. Note 1 infinæ. Ce n'est pas seulement à Tlemcen, mais dans l'Algérie entière que les dépiqueurs ne vont que pieds nus sur l'aire à battre les céréales tant par religiosité que par commodité.

P. 143. Note 1. Avant l'arrivée des Français en Algérie et dans les premières années de la conquête, l'usage était de payer le fournier en nature ; et de nos jours encore, on lui donne dans la banlieue de Médéa une شَوّاطة .

P. 147. Note 2. La locution « Il ne lui a pas laissé un ascendant dormir tranquille dans la tombe » est employée également à Alger, Médéa, etc.

P. 149. Note 1. Sur ce proverbe, Cf. aussi : Šaqīr, *Amṯāl al 'Avāmm*, Caire 1894, p. 54, n° 19.

Note 2. En plus de la *Nihāya* II, p. 152 et non 151, cf. Zamaḫšarī, *Kit. al fāiq*, Ḥaidarābād 1324, I, 36 ; Ibn Sīda, *Kit. al Moḫaṣṣaṣ* IV, 146, l. 14 ; pour الرز الدبين chez les Orientaux, voir Bistānī, *Moḥīṭ* s. v.



P. 162. Note 3. *Čorrār*, ajouter qu'en Syrie شرّ signifie « couler en parlant de l'eau d'un vase » Belot, *vocab. fr.-ar.* ; Bistānī, *Moḥīṭ* s. v. شر الماء من القربة تفاطر متتابعا ; d'autre part, le *Lis.* X p. 71 donne avec deux vers à l'appui شريرة pl. أشرة avec le sens de *mer* et *rivage de la mer*. L'origine romane du mot est donc à rejeter.

P. 169. Note 1. Ajouter Ben Cheneb, *Proverbes*, n° 1307.

P. 177. Note 1. A Médéa, le jeu de la toupie ne diffère de celui pratiqué à Tanger que pour les mots suivants : دوّر, دار = طرّح ; زربوط = طرمبة et quelquefois درّج ; جام = بوح.

P. 222 افراب pl. افربان. La forme de ce mot au sing. comme au pl. est berbère : toutefois, c'est un représentant du classique فراب qui paraît-être un doublet de جراب. Cf. *Lis.* II, p. 161, l. 15 et I, p. 253, l. 15.

P. 223. امراح Je connais avec Beaussier les pl. مراحات et امراحات.

P. 229. برّف عينيه et برّف في عينيه « regarder fixement ayant les yeux grands ouverts » est employé à Alger.

P. 234. تبافى est le pl. de تبفية **maṣdar de la IIe**, employé dans : تبفية الدراهم « le reste de l'argent », تبفية الخبز, etc.

P. 235. L. 3 بيشر devenir بيشار « figues précoces et pas très bonnes à manger, premières figues incomplètement formées et mûres ». A Médéa, je ne l'ai entendu que pour des figues noires ou pour des figues-fleurs dont la maturité a été hâtée par le siroco.

P. 235. بلبول est connu à Alger et désigne un couscous à gros grains et mal roulés que l'on fait avec du pain rassis quelque peu détrempé.

P. 238. بنت. Le diminutif بنيتة est employé à Alger.

P. 242. بلاصة. Ajouter pour l'Algérie بلانصة avec les pl. بلاصات, بلاص ; بلاصات et بلايص

P. 244. تاسيعة. Se retrouve à Alger dans تاسيعة الخاطر employé concurremment avec تاسيع الخاطر patience, complaisance.

P. 245. تليس. Sur l'étymologie de ce mot, Cf. mes *Observations* dans la *Revue Africaine* n° 287, p. 566, année 1912.

P. 247. ثمني est prononcé à Médéa ثَمَّني et équivaut à 1/8 de double décalitre.

P. 249. جرو. On dit aussi جرو ذيب un jeune chacal.

P. 260. L. 2. جبدة م الحباكة, il s'agit de la حباكة du burnous ou « couture du burnous sur la poitrine ».

P. 265. يا حصرا حصر ne correspond pas au classique واحسرتاه mais au classique يا حسرا dans lequel يا n'est pas particule de نداء mais de ندبة et l'alif final de حسرا remplace le ي de la 1re pers. Cf.



Ibn Hišām *qaṭr an nadā*, texte traduit par Goguyer, Leide 1887, p. 239 et p. 224.

P. 266. حجر — حُفْرة sans pl. « fosse qui se trouve devant la bouche du four banal » est aussi connu à Médéa.

P. 268. حمص. A Médéa on prononce حُمَّص.

P. 269. حنبل. Le sens de vêtement est déjà attesté par *Lis.* s. v. العرو الكلف.

P. 279. خزى. Je crois que خزيت est équivalent du أَخْزِيتَ, puisque on entend quelquefois أخزيت et ce serait alors le passif de أخزاك الله, formule de malédiction employée chez les ruraux d'Alger.

P. 280. خسل pour غسل « laver » n'existe pas à Alger.

P. 281. خسر = خصر « perdre, dépenser ». La prononciation ṣ au lieu de s ne se retrouve pas à Alger.

P. 281. خضر. On ne dit pas à Alger خبز خضر « pain pas cuit », mais: خبز ما زال عجين, خبز ماشي طايب etc.

P. 282. خطب — مُخْطابي avec ses différentes significations est employé dans le département d'Alger.

P. 282. خطا. Les lexicographes disent que, d'après Abū 'Obaida, خطئ et أخطأ ont la même signification.

P. 292. دبوس employé au Maroc figure déjà dans les surnoms : Abū Dabbūs, général Mérincide, cf. 1,

Ibn Ḫaldūn, texte ar., éd. de Slane, I, 355 ; en Orient, il était employé. Cf. Al Ḥamawī, Ḥiz., Caire, 1304, p. 307, l. 19 : Ṣafadi - *Šarḥ lāmiyat al 'aǧam*, Caire, 1305, I, 159, l. 27.

P. 300. دفم. A Alger, on prononce دفيمة sans *tašdīd*, comme كبيرة.

P. 300. دكّانة est à Médéa une sorte d'estrade en maçonnerie occupant le fond de la chambre et où le plus souvent on se couche.

P. 301. دلك avec ses deux sens indiqués est employé à Médéa.

P. 311. رطب. L'idée d'humidité que رطب exprime dans la langue ancienne n'est pas exclue du رطب algérien : هذا الدخان ارطب بزّاف ما يشعل شي

P. 313. رقّب « épier, surveiller » se prononce à Alger avec ڤ et non avec ڤ.

P. 314. رهاب « s'amincir » est aussi employé à Alger.

P. 314. روضة « cimetière » est aussi employée à Médéa.

P. 316. زبف sur le changement du س en ز, cf. Ǧawharī, *Ṣiḥāḥ* s. v. صفر.

زدف (auquel il faut rattacher زدك « brave ») pour صدف est déjà noté par Haffner, *Texte zur arab. Lexicogr.*, p. 45, l. 11.

P. 317. زربة « broussaille épineuse » était connu de l'Andalou, cf. *Vocabulista*, p. 111 et 587, Spinetum de même زرب « se dépêcher », cf. *Vocabulista*, p. 111 et 400, Fugare.



P. 318. زردة est peut-être le même que زَرْدَى oriental (Bistānī, *Moḥīṭ*) et serait par conséquent le persan زرده (Addai Schir, *Kit. al alfāḏ*) ; il est aussi vrai que l'Arabe possède زَرِد « avaler une bouchée ».

P. 319. زرف — Je crois que كذبة زرفاء équivaut à كذبة صافية, puisqu'on a نصل ازرف expliqué par ماء ازرف, نصل شديد الصفاء par ماء صافٍ ; Cf. également 'Antara, *Mo'allaqa*, vers 13.

P. 320. بلَزّ — زز mieux بلَزَّ ; ajouter au *Tāǧ al 'Arūs*, le *Lisān* VII, 225, en marge.

P. 323. زهر — Il a à Alger un nom d'unité زهرة employé concurramment avec حبة زهر.

P. 324. زهف « glisser » dérive naturellement du classique : زهف السهم expliqué par جاوز الهدف.

P. 324. زور — دخل عليه الزور est employé à Médéa et à Alger concurramment avec لحقه الزور.

P. 327. زين — La distinction de prononciation de مزيان « en bonne santé » avec مز adouci et de مزيان « n. pr. » avec مز emphatique, existe également dans le département d'Alger.

P. 327. سب — La locution سبتني على est également employée à Alger et à Médéa.

P. 328. سپيريتو « Alcool surtout à brûler » se retrouve à peu près dans toute l'Algérie.

P. 331. سداجة avec le sens de « petit tapis pour faire la prière » est employé à Alger.

P. 332. سرى — Il faut peut-être voir dans تسارى « se promener » un doublet populaire du class. تَسَرَّى (de سَرُوَ) expliqué par تكلف السرو.

P. 334. سبّل avec complément direct, existe à Alger.

P. 334. سبالة « Fontaine publique » se retrouve à Médéa.

P. 337. سندر — Quoique le turc possède سندرمك « chanceler » et سوندرمه « saillie d'une maison », il faut peut-être voir dans مسندر une déformation populaire de مستندر, part. de استندر, X° de ندر, être en saillie ; cf. les locutions ندرتْ عينه ; أصلح نوادر المغلف أى أسنانه ندر ثنبثه. Les lexiques arabes notent la forme منسدر pour منسدل et expliquent également السندرى par الجيّد والردى ضدّ.

P. 338. سهت — Il est bon d'ajouter que l'on emploie à Médéa سثّه « éreinter quelqu'un » et سهت ne serait qu'une simple métathèse.

P. 338. ساف الخبر — سوف « il a informé » est déjà signalé par les lexiques arabes.

P. 348 شلط — Il est possible qu'il faille y voir le class. جلط dont les sens sont presques identiques.

P. 354. صرصر — est bien class. Cf. Lex. ar.

P. 358. صفر — J'y vois le class. (صكر) سكر que l'on retrouve dans سكرة الموت.

P. 374. طوط — Sur le proverbe cité, cf. Ben Cheneb, *Prov.*, n° 2406.



P. 382. عسى — Sur le proverbe cité, cf. Ben Cheneb, *Prov.*, 1693.

P. 388. عكر. A Alger, on dit également *felfel 'akri*, piment rouge en poudre.

P. 388. عكز. A Alger, on dit عكازة et non عكاز.

P. 388. علم. A Alger, on a également راه عُلُم « il est devenu savant ».

P. 400. غد. A Médéa, on a سامط غُدّة extrêmement fade, مَسّوس غُدّة.

P. 409. بدى. La بَذْوة est connue à Médéa.

P. 410. برخ. « L'oiseau du matin » est déja employé par le poète Farazdaq (Cinq *dîv.* Caire 1293, p. 172 et p. 183).

وفعن وفد صاح العصافير اذ بدا * تباشير معروف من الصبح مغرب
بفلت لها كيف النزول بانني * ارى الليل فد ولى وصوّت طائر

A Alger, برخ pl. افراخ « petit d'oiseau », برخ pl. بروخة « bâtard ».

برخة « femme de mauvaise vie », se retrouve à Médéa.

P. 411. برز. A Alger, on ne dit فَشّة que de la lisière de drap qu'on coupe pour s'en servir comme bande à maillot ; la lisière de tout autre étoffe se dit كنار.

P. 411. برّش avec les deux sens indiqués est employé dans toute l'Algérie.

P. 412. براكح. بركح est déja donné par les lex. ar.

P. 415. بلّ. Le dicton بالك بي عرفوبك a pour équivalent algérien بالك بي جلالك, cf. Ben Cheneb, *Prov.*, n° 1307.

P. 417. بلك. En Algérie, on prononce بلّك « sphère céleste » et qqf. فلّك Cf. Ben Cheneb *Prov.* n° 2400.

P. 418. بوح *l feḥa d ı feḥa* a pour équivalent algérois ريحة الريحة

P. 420. فبن. L'explication donnée par M. Bel est bonne surtout si l'on songe au dicton : أذل من حمار فبان cité par Zamaḫšarī, *Asās*, Mīdānī (Caire, 1310), I, 190, etc.

P. 421. فجار. Ce serait non l'espagnol *Cajon*, mais *Cajonera*.

P. 421. فجم. Peut être faut-il le rattacher au persan (Bianchi *Dict. turc-fr.*) كج مج *kedjmedj* « paroles sans suite, sans cohérence ».

P. 429. فصر. Le diminutif فصيصر ne paraît guère employé à Alger; la forme existante est فصوير.

P. 429. فصم. A Alger, on entend فسم avec س.

P. 430. مفطّع — فطع « Vaurien » se retrouve à Alger.

P. 434. فامة — فوم « matériel nécessaire » existe à Alger : ديباش تحب تخدم وما عندك لا فامة لا دراهم

P. 435. فيص. La locution وفِسّ « et compare, etc. » est employée par Ibn Mālik dans son *Alfiya* : وفس ما لم يفل ; je n'ai jamais entendu en Algérie فاص avec ص.



P. 437. قجدر. A Alger, on dit : اش راك تقجدر. « Que fais-tu ? » (sens préjoratif).

P. 444. كراع. On a également à Alger كراوع et كريوعات.

P. 462. ماريو « Armoire à glace à deux portes » se retrouve à Alger.

P. 464. مجنف. On dit bien à Alger اش هذا المنجليف « Qu'est-ce que c'est que ce vacarme-là ».

P. 482. نوح. De même à Alger, ce verbe n'est employé que précédé de بكى : يبكى وينوح ; le participe نايح y est également usité avec le sens de « mauvais, de basse qualité, incapable, propre à rien ».

P. 482. نوض. Les enfants algérois emploient quelquefois نيّض « faire lever » par analogie avec فيّم.

P. 494. وارى — ورى « évident, apparent » se retrouve à Alger dans la phrase : ماكنس غير الوارى « il n'a balayé que ce qui est apparent ».

P. 501. ويل. A propos de ويل على on peut ajouter les références suivantes : 'Abbāsī, *Ma'āhid et tanṣīṣ*, Caire, 1316, II, 163, l. 27 ; Ibn Rašīq, *'Omda*, Caire, 1315, I, 117 (vers d'Abū l''Atāhiya non cité dans son *Dīwān*) ; Ibn Ḥamdīs, *Dīwān* Roma, 1897, p. 318, ٢٤٣, vers 1.

Les quelques observations qui viennent d'être présentées n'ont pas la prétention d'être une critique : le travail de M. Marçais restera parmi les plus utiles contributions à l'étude de l'Arabe parlé dans l'Afrique Mineure.

M. Ben Cheneb,
*Professeur à la Médersa d'Alger.*

**Textos Arabes en Dialecto Vulgar de Larache,** publicados con transcripcion, traduccion y glossario por Maximiliano Alarcon y Santon, Madrid 1913, in-8°, XVI et 192 pages.

Cet ouvrage qui fait partie de la bibliothèque de la *Junta para Ampliacion de Estudios e investigaciones cientificas. — Centro de estudios e historicos*, contient onze textes d'arabe parlé à Larache, donnés en caractères arabes puis en caractères latins. Une traduction en Castillan et un glossaire terminent le travail. La transcription en caractères latins est bien inférieure à celle que l'on voit ordinairement dans ces sortes de publications. Les 42 ouvrages que comprend la liste bibliographique ne sont, pour la plupart, cités que d'après le *Suppl.* de Dozy et les *Textes* de Marçais. L'auteur n'a eu à sa disposition que deux informateurs, natifs de Larache : l'un est employé au bureau de la poste anglaise, l'autre, fils d'un ancien gouverneur de la ville, est un jeune lettré sortant de l'Université de Fâs. Voici les titres de ces textes: 1° Histoire du barbier et de celui qu'il rase; 2° Histoire des trois hommes qui ont peu d'esprit; 3° Histoire du gargotier criminel; 4° L'enseignement dans les écoles du Maroc; 5° Histoire de l'aveugle et de la vieille femme; 6° Histoire de Ǧḥâ et de sa mère; 7° Aventures de deux hommes; 8° Histoire de l'homme stupide; 9° Histoire de l'homme qui fait un pari; 10° Histoire du pêcheur, 11° Le mariage au Maroc.

La locution proverbiale de la p. 43 دابا تشوفوا المعسل هو الاخرى que l'auteur traduit par conjecture p. 124 : « *Al final va a ser lo bueno* » se retrouve en Algérie sous la forme الحلاوة في لَخَّر et الحلاوة للَّخَّر « La douceur est dans la fin — est réservée à la fin », pour dire : réserver une chose pour la servir à la fin, comme ce qu'il y a de pire,



conserver pour la fin la mésaventure qui comble la mesure.

L'étymologie du mot حولى « mouton », p. 164, est déjà établie. Cf. Marçais, *Textes*, s. v. A propos du mot, شافور « Hache », il est vraiment remarquable que le mot latin *securis* ait donné à l'arabe andalous, شافور par l'intermédiaire de l'espagnol *segur* et à l'arabe oriental, صافور « grand marteau à briser les pierres ». طنجية « Marmite en terre » n'a rien à faire au point de vue étymologique avec le mot turc طنجرة, تنجرة « marmite en métal, chaudron, casserole, etc. ».

Quoique les appréciations précédentes soient quelque peu sévères, l'ouvrage de M. Maximiliano Alarcon y Santon mérite d'être signalé à ceux qui s'occupent de l'arabe parlé au Maroc.

M. Bencheneb.

---

**Le parler arabe des Juifs d'Alger,** par M. Cohen. Collection de la Société Linguistique de Paris, Librairie ancienne H. Champion, Paris 1912, in-8°, XVII et 559 pages.

L'insuffisance de nos connaissances en ce qui concerne les langues parlées par les indigènes du Nord de l'Afrique, rend plus précieuses les tentatives faites en vue d'appliquer les méthodes linguistiques modernes à l'étude des dialectes maghrébins. La dernière — une des plus heureuses, à coup sûr — de ces tentatives est représentée par le « *Parler arabe des Juifs d'Alger* », de Marcel Cohen. Son auteur, actuellement chargé du cours d'abyssin à l'Ecole des Langues Orientales, est un des élèves les plus distingués de A. Meillet. Si l'on ajoute à cela qu'il est familiarisé de longue date avec la grammaire

comparée des langues sémitiques, on jugera qu'il était des plus qualifiés pour suivre la voie si brillamment ouverte par les études dialectales de W. Marçais.

Deux séjours prolongés à Alger lui ont permis de noter, grâce à une enquête minutieuse, les particularités de la langue parlée dans les milieux israélites de cette ville. De cette enquête, suivie d'un laborieux travail de coordination et d'arrangement, est sorti un copieux volume de 550 pages.

Il ne saurait être question de donner ici une étude critique approfondie de cet ouvrage. Un pareil travail nécessiterait une contre-enquête que notre manque de loisirs, aussi bien que la difficulté de rencontrer un bon informateur rendrait bien malaisée. Nous voudrions seulement présenter le livre de M. Cohen au public algérien et essayer de montrer que sa lecture peut être profitable, non seulement aux amateurs de curiosités linguistiques, mais encore à ceux qui se préoccupent tout simplement d'acquérir une connaissance précise de l'arabe parlé. Car les Juifs d'Alger parlent arabe — tout comme les musulmans — non un patois hébreux comme le vulgaire le croit trop souvent. Mais comme ils ont constitué jusqu'ici un groupe ethnique et surtout religieux à part, la langue arabe a été chez eux, l'objet d'une évolution particulière qui a fini par constituer un dialecte autonome, fort différent des dialectes parlés par les musulmans, — notamment les musulmans algérois — non moins différent des parlers des Juifs des autres villes d'Algérie.

L'ouvrage de M. Cohen est spécialement consacré à la phonétique et à la morphologie; les questions de syntaxe ne sont pas traitées, sinon subsidiairement. De même, l'auteur n'a pas cherché à faire l'inventaire des richesses lexicographiques de son parler; mais un très grand nombre de mots, défilent dans son exposé à titre d'exemples et un lexique fort commode à consulter les rassemble à la fin du volume. Il faut ajouter que plusieurs textes



recueillis de la bouche même d'Israélites algérois nous offrent l'application des principes exposés dans le corps de l'ouvrage. Enfin, très souvent, le parler des juifs est comparé avec celui de leurs voisins, les musulmans d'Alger, encore imparfaitement connu. Au surplus, voici une rapide analyse de l'ouvrage :

Une introduction, fort intéressante, résume tout ce qu'on sait sur les origines de la population juive d'Alger. La première partie consacrée à la Phonétique ne comprend par moins de 156 pages et constitue peut-être la partie la plus intéressante du livre; elle renferme les chapitres suivants :

I. Consonantisme : Sort fait par le dialecte aux différentes consonnes de l'arabe ancien; apparition de consonnes non arabes, sous l'influence des idiomes étrangers; le mécanisme d'articulation des unes et des autres est minutieusement exposé; — Gémination (redoublement) des consonnes; Influence des consonnes les unes sur les autres : assimilations, dissimilations, métathèses.

II. Vocalisme : origine des voyelles et semi-voyelles modernes; Diphtongues; Voyelles longues, voyelles brèves; Modification du timbre des voyelles sous l'influence du voisinage; quantité des voyelles; Elision.

III. Structure syllabique : Comment, dans un mot, consonnes et voyelles se groupent pour constituer la syllabe; disparition de voyelles anciennes; apparition de voyelles secondaires.

IV. Accentuation, débit, voix.

2e partie : Morphologie.

I. Conjugaison des différentes classes de verbes.

II. Du nom; Différents types de noms; Genre des noms; Les formes du pluriel.

III. Du pronom.

IV. Numération.

V. Mots invariables, Prépositions, Conjonctions, Adverbes; Négation; Affirmation; Interrogation; Exclamation; Interjection.

La 3e partie intitulée : Etudes sur le vocabulaire, est consacrée à l'étude des mots empruntés à des langues autres que l'arabe :

I. Hébreux. II. Langues romanes. III. Turc. IV. Berbère. — Textes : 1° histoire de rebbi petite gazelle (conte populaire); 2° La cuisine du Samedi; 3° Les enterrements à Alger; 4° Le mariage chez les Juifs d'Alger; 5° Lettres commerciales. Index.

Cet aperçu sommaire suffit à donner une idée de l'étendue du sujet traité. Mais il convient de faire remarquer que l'intérêt du livre de M. Cohen dépasse maintes fois celui d'une simple étude dialectologique. Il ne faut pas s'en étonner. Les différences phonétiques ou morphologiques qui séparent les dialectes Nord-africains ne sont pas telles que, sur beaucoup de points, ils ne marchent d'accord. Aussi, tout auteur qui entreprend la description de l'un d'entre eux est-il forcément amené à chercher la solution d'un des multiples problèmes linguistiques communs à tous, et c'est là principalement que sa sagacité et son esprit d'initiative peuvent se donner carrière. Sagacité et esprit d'initiative n'ont fait défaut à notre auteur, pas plus que le souci de l'exactitude. Nous signalerons un certain nombre de passages, d'une portée très générale où ces précieuses qualités d'esprit se manifestent d'une façon particulièrement heureuse : 1° *Gémination des consonnes* (p. 64 et suivantes).

Dans le cas où une consonne se trouve redoublée, les organes vocaux font-ils deux fois de suite la somme des efforts nécessités par la prononciation de chacune d'entre elles? ou bien y a-t-il une sorte d'accommodation entre les deux consonnes? Le mécanisme physiologique de



la prononciation des géminées dans les différents cas qui peuvent se présenter est exposé d'une façon qui me paraît aussi nouvelle qu'heureuse; 2° *Quantité des voyelles*, (p. 130 et suivantes). Le problème de la durée des voyelles ne sera résolu entièrement que le jour où nous disposerons d'appareils de phonétique expérimentale. En attendant, M. Cohen a très bien montré qu'entre les voyelles dites : longues, et celles dites : brèves, il y avait de nombreuses nuances intermédiaires, déterminées par la position de la voyelle dans le mot et par le voisinage de telle ou telle consonne. 3° *Etudes sur les emprunts étrangers* (p. 388-465). On sait la place importante occupée par les mots étrangers dans le vocabulaire des parlers arabes modernes, surtout des parlers citadins. Nous ne nous étonnerons donc pas de la longue étude qui leur est consacrée, d'autant plus que, abstraction faite des mots d'origine hébraïque, particuliers aux Juifs, ils appartiennent presque tous au fonds commun algérois. Naturellement l'auteur cherche à déterminer la langue d'où ils ont été tirés primitivement, tâche beaucoup plus malaisée qu'on ne le pourrait croire. Mais ce qui, à notre connaissance, constitue une véritable innovation, il tente de les classer par catégories sémantiques; surtout, il s'efforce, au moyen de l'examen des changements phonétiques qu'ils ont subis en passant dans le dialecte emprunteur, à fixer l'époque de l'emprunt. Cette idée de retrouver, parmi les mots étrangers les « couches d'emprunt » me paraît devoir être très féconde en résultats imprévus, lorsqu'on l'appliquera en grand. Ce sera, sans nul doute, une source de renseignements précieux pour l'historique des parlers modernes.

Tels sont les parties de l'ouvrage qui nous ont paru présenter le plus d'intérêt, surtout d'intérêt général. Je pourrais signaler encore bien des vues originales dans l'étude consacrée à la constitution syllabique; on ne lira pas non plus le chapitre consacré à l'insoluble problème

de l'accent de hauteur dans les dialectes arabes du Nord-africain, sans rendre hommage à la prudence avec laquelle M. Cohen a su fuir toute velléité de systématisation. Heureux l'auteur qui a assez d'esprit critique pour se garder des généralisations hâtives, pour comprendre que le : *que sais-je?* est souvent le dernier mot de la sagesse en matière de linguistique. Louons encore le nôtre d'avoir employé un style clair et facile, employant le mot technique quand il le faut, mais ne le recherchant pas; apprécions comme il convient sa notation, très logique et visiblement simplifiée dans un louable but de clarté.

Avec tout cela, il est impossible que dans un ouvrage de cette dimension, il ne se présente pas quelques erreurs d'information. Encore une fois, notre peu de connaissance du fond même du sujet ne nous permet pas d'en juger. Mais quiconque a assisté comme nous à son travail d'enquête, sera tout disposé à lui faire crédit. En ce qui concerne les rapprochements avec le parler d'Alger-musulman, nous sommes plus à notre aise pour nous prononcer et nous sommes bien forcés de reconnaître que quelques erreurs de détail apparaissent ça et là, sans pourtant qu'elles soient assez nombreuses, ni assez importantes pour infirmer les conclusions de l'auteur. Ce ne sont que de faibles taches qui n'enlèvent rien au mérite de cet excellent livre.

J. Joly.

*Professeur à la Médersa d'Alger.*



# Notice biographique sur O. Mac-Carthy, Géographe

« L'une des causes qui ont le » plus malheureusement influé » sur la question vitale de l'Algé- » rie, la colonisation, est, sans » contredit, l'ignorance des mas- » ses au sujet de cette vaste » contrée ».

O. Mac-Carthy.

Louis-Alfred-Oscar Mac-Carthy est né à Paris, le 2 juillet 1815. Son père, Jacques Mac-Carthy, qui était né à Cork (Irlande), prit tout jeune du service dans les armées françaises et fit avec distinction les guerres du premier Empire. Après la bataille de Waterloo, à laquelle il assista en qualité de chef de bataillon, décidé à rester fidèle au souvenir de celui sous lequel il avait commencé sa carrière et le seul qu'il eût connu comme chef, il se retira du service pour s'adonner exclusivement aux travaux littéraires, résolution que lui facilitait la connaissance approfondie de plusieurs langues étrangères, entre autres de l'allemand et de l'anglais. Il fut alors attaché au dépôt de la guerre comme directeur de la Section statistique et publia un grand nombre d'ouvrages. Après avoir traduit et critiqué plusieurs mémoires sur les campagnes de Napoléon, il consacra tout son temps à la géographie, qui était alors dans un état, dont on se ferait difficilement une idée

aujourd'hui. Dans un espace de vingt-huit ans, il fit paraître successivement 50 à 60 volumes de géographie pure, de statistique et de voyages : Choix de voyages modernes, 1821-1822, 10 volumes in-8° ; Dictionnaire universel de géographie physique, politique, historique et commerciale, 2 volumes in-8°, Paris 1824, qui a eu quatre éditions tirées à 18.000 exemplaires et dont la réputation devint européenne; Traité élémentaire de géographie moderne, in-8°, Paris 1833.

Il a donné diverses traductions de l'anglais :

Précis de l'histoire politique et militaire de l'Europe de Bigland ; Voyage en Chine d'Ellis ; Voyage à Tripoli, 2 volumes, Paris 1819; Voyages dans la Régence d'Alger du docteur Shaw, avec une carte des Régences d'Alger et de Tunis, Paris 1830.

Le 30 août 1832, il fut promu officier de la Légion d'honneur et mourut à Paris le 11 décembre 1835.

La géographie, qui avait été le principal sujet des études de son père, devint pour Oscar Mac-Carthy une véritable passion, une passion absorbante qui remplit toute sa vie.

Il fit les plus fortes études géographiques. Les circonstances, il est vrai, s'y prêtèrent singulièrement. A peine était-il en état de tenir une plume que son père l'appelait à collaborer à ses travaux. A sa mort, il voulut les compléter en y ajoutant plus d'ampleur et de solidité. C'est dans ce but qu'il entreprit et qu'il poursuivit pendant plusieurs années de longues études sur l'astronomie, la physique, la chimie, la géologie, l'histoire naturelle, la médecine, la physiologie et l'ethnographie, tout en consacrant une partie de son temps à la rédaction d'articles et d'ouvrages d'un cadre plus étendu, dans lesquels il chercha à appliquer les nouvelles idées qui, selon lui, devaient présider à la géographie moderne.

De 1835 à 1849 il participa à la rédaction de la partie géographique de la plupart des grands recueils qui se



publiaient à Paris. Il collabora au Dictionnaire de la conversation jusqu'en 1839, époque à laquelle cet ouvrage fut terminé, à l'Encyclopédie du XIX^e^ siècle, au Dictionnaire de Biographie universelle de Didot, à l'Encyclopédie des gens du monde; il publia un grand nombre de mémoires très documentés, de cartes et d'articles dans le journal de la Société française de Statistique universelle, la Revue Britannique, le Magasin pittoresque, l'Illustration, la Revue de l'Orient (bulletin de la Société Orientale, fondée à Paris en 1841).

La Société française de Statistique universelle lui décerna en 1835, une médaille d'argent pour sa « Statistique du royaume de Wurtemberg »; le 25 juillet 1837 une médaille d'honneur « à l'occasion des travaux par lesquels il avait contribué aux progrès de la Science » et, en 1840, une médaille d'or et le prix de mille francs fondé par le commandeur Montinho de Lima, ambassadeur du Brésil en France pour sa « Statistique de l'empire du Brésil ».

Mais, comme la géographie est surtout une science d'expérimentation, qu'un géographe ne saurait pas plus se passer d'explorations qu'un chimiste d'analyses, il résolut, en 1848, de passer de la théorie à l'application, de voir par lui-même, de visiter les régions, qu'il voulait décrire.

Un pays s'offrait à ses investigations, à son esprit curieux, l'Algérie. Encore mal soumise et peu connue, elle présentait pour cet obstiné chercheur un vaste champ d'études géographiques, économiques et historiques. Le général de Lamoricière, alors ministre de la guerre, le chargea de la rédaction d'un petit ouvrage pratique destiné aux émigrants « l'Almanach de l'Algérie pour 1849 »; il le mit à même de gagner les rivages de l'Afrique en le chargeant d'une « mission d'exploration des territoires algériens » et en lui donnant la première place dans le 16^e^ convoi, qui transportait à Bône 8 à 900 colons. A cette

époque, le Gouvernement, désireux d'éloigner de la capitale les insurgés de Juin et les ouvriers sans travail, affecta une somme de cinquante millions à la création de colonies agricoles en Algérie. Des bureaux de recrutement furent ouverts dans les mairies de Paris et l'on organisa des convois d'ouvriers destinés à la colonie. On en réunissait un certain nombre auxquels on donnait pour chef un homme honnête et entendu, qui devait veiller sur eux et qu'on appelait un chef de famille. C'est ainsi que Mac-Carthy fut chargé de diriger un de ces convois.

Quand Oscar Mac-Carthy arriva à Alger, c'était un jeune homme de taille moyenne, blond, à l'aspect frêle et délicat et qui ne semblait nullement avoir la force et surtout l'endurance physique nécessaires pour supporter les fatigues et les privations d'une exploration à travers l'Algérie, telle qu'il se proposait de l'entreprendre.

Il arrivait en effet avec l'intention de parcourir tout le pays, de vivre avec les Arabes, d'apprendre leur langue, dont il n'avait que des notions et, surtout, le grand désir de s'avancer le plus possible dans le Sud, afin d'étudier cet immense Sahara, alors si inconnu et si mystérieux.

Lorsqu'il fit part de ses projets au Gouverneur Général d'alors, le général Randon (1), celui-ci rit aux éclats puis, s'adressant à ses officiers d'ordonnance et à quelques fonctionnaires qui l'entouraient : « Entendez-vous, messieurs, ce que ce jeune fou, qui a presque l'air d'une jeune fille, veut entreprendre; dites-moi un peu ce que vous en pensez? ». Tous tombèrent d'accord que c'était pure folie, et qu'il serait de la plus grande imprudence de le laisser partir. — « Croyez-moi, Mac-Carthy, dit le gouverneur, restez parmi nous ; vous aurez assez à faire ici; vous pourrez nous rendre de grands services en suivant nos expéditions militaires et vous ne risquerez rien. Si vous partez seul pour le Sud, vous ne reviendrez pas ! »

(1) Le général Randon ne fut nommé gouverneur général que le 11 décembre 1851. (N. d. l. R.)



Mais un homme comme Mac-Carthy ne devait se laisser influencer par personne. — « Monsieur le Gouverneur, dit-il, je regrette infiniment de ne pas me rendre à vos sages remontrances, mais ma résolution est prise depuis longtemps, je partirai. Je n'ai plus de famille, je ne manquerai à personne si je disparais. Laissez-moi me dévouer au pays que j'ai adopté et que j'aime déjà pour le peu que j'en connais. J'ai, d'ailleurs, la ferme conviction que je reviendrai sain et sauf et ma première visite sera pour vous. »

Il partit..... De longs mois il resta absent, parcourant tout le pays, vivant de la vie des Arabes, se faisant aimer d'eux, car jamais il n'eut à s'en plaindre.

Tant qu'il voyagea dans le Nord, il envoya souvent de ses nouvelles au Gouverneur Général par les officiers, dont il rencontrait les colonnes car le pays, encore imparfaitement soumis, devait être parcouru par nos soldats pour y maintenir l'ordre.

Des mois passèrent, une année même ; depuis quelque temps déjà on n'avait plus de nouvelles de Mac-Carthy. Les derniers officiers qui l'avaient rencontré, disaient qu'il leur avait annoncé, qu'ayant fini de voir ce qu'il voulait dans le Nord, il allait s'avancer vers le Sud. Au palais du gouvernement, on parlait souvent de lui et le Gouverneur disait à son entourage : « Ce que nous prévoyions est arrivé ; ce pauvre Mac-Carthy a dû finir là-bas, bien loin. Il était trop jeune, trop faible pour une pareille vie ! C'est dommage, c'était un esprit supérieur, un courageux, il aurait fait quelque chose ici ! »..... Un jour qu'il y avait au palais d'hiver un déjeuner de cérémonie, le Gouverneur entouré de quelques invités, se tenait dans un des salons du premier étage. On parlait de l'Algérie, de la colonisation future, de l'organi-

sation, etc. A un moment l'attention générale fut détournée de la conversation par des éclats de voix qui venaient de la cour. « Capitaine, dit le Gouverneur, à un des officiers de service, voyez donc ce qu'il y a en bas ! » L'officier sortit un instant et revint en riant. Au Gouverneur qui l'interrogeait du regard il dit : « C'est un mendiant qui a l'air d'un fou; il dit être Mac-Carthy, il veut absolument vous voir, malgré les efforts de l'huissier de service pour le faire sortir. »

Le Gouverneur curieux et intéressé sortit sur la galerie et vit dans la grande cour du rez-de-chaussée un homme aux longs cheveux cendrés retombant sur les épaules, à la barbe et à la moustache longues et incultes, vêtu d'un pantalon de soldat aux nombreuses pièces de toutes couleurs, ayant sur les épaules un burnous, aux pieds des souliers percés et pas de chaussettes. Il écouta un instant la discussion entre cet homme bizarre et l'huissier, puis il s'écria tout-à-coup : « Mais, en effet, c'est bien lui, c'est Mac-Carthy ! » puis se penchant sur la galerie : « Mac-Carthy, dit-il, c'est donc vous sous cet accoutrement. Je vous ai reconnu à la voix ! Voulez-vous bien vous sauver ! Allez faire un peu de toilette et revenez déjeuner, nous vous attendons ! » — « Monsieur le Gouverneur, dit Mac-Carthy, je vous avais promis que ma première visite serait pour vous, je viens d'arriver; à présent je vais à l'hôtel . »

Trois quarts d'heure après, il revenait, peigné, rasé, en habit, ganté et cravaté de blanc, prêt à raconter au Gouverneur et à ses invités les péripéties de son long séjour dans le Sud.

Arrivé à Alger le premier janvier 1849, Mac-Carthy ne cessa jusqu'en 1863, c'est-à-dire pendant quatorze ans, de parcourir l'Algérie dans tous les sens, de la mer aux limites les plus éloignées dans le Sud. Il allait toujours seul, dans des pays parfois mal soumis, toujours loin des villes, en dehors des chemins fréquentés et ne ralliant



les douars que pour le coucher. Grâce à la variété de ses connaissances, à l'étendue des services qu'il était en mesure de rendre, mais d'abord grâce à la bizarrerie de ses allures et à l'étrangeté de sa vie, il était aussi bien accueilli des Arabes que doit l'être un derviche doublé d'un médecin. Aussi se montrait-il impunément là où n'aurait pas passé un bataillon, n'ayant rien à craindre ni jour, ni nuit. Son dénûment était sa sauvegarde. — « Le plus sûr, disait-il souvent, est de ne tenter personne. Mille cavaliers ne sauraient dépouiller un homme nu. »

Les autorités françaises lui suscitaient plus d'embarras; souvent elles le surveillaient pour le protéger au besoin ; parfois aussi, quand, après avoir passé de longues semaines dans une tribu, il revenait vers les villages, les vêtements hors d'usage, la barbe et les cheveux longs et incultes, le sac rempli de pierres et les poches bourrées de notes, les gendarmes l'arrêtaient, le prenant pour un malfaiteur ou un espion. Lui, malicieux, ne protestait pas, se laissait emmener au village où, quand on le reconnaissait, on lui faisait des excuses, car il était déjà fort estimé.

Nous n'essayerons pas de retracer la physionomie originale et inoubliable de Mac-Carthy. Eugène Fromentin, avec lequel il a voyagé durant de longues années, l'a représenté au vif, au naturel dans « Une année dans le Sahel » sous le pseudonyme de Louis Vandell. Fromentin le retrouve lors de son second voyage en Algérie :

« Vandell, dit-il, n'a pas plus changé d'habitudes qu'il n'a changé de physionomie et de costume. Il ne ressemble à personne, mais il ressemble et ressemblera toujours à lui-même ; il est singulier, mais inaltérable. Il y a bien quelques fils gris dans sa chevelure, qu'il porte coupée ras, et dans sa barbe, qu'il laisse au contraire croître à volonté, mais ces légers changements sont presque invisibles. Quant à son visage, il est de ceux qui n'ont plus rien à perdre ni en fraîcheur, ni en embon-

point. Aussi brun qu'un homme blanc peut l'être, aussi maigre que peut l'être un homme en santé, le voyageur est maintenant à l'épreuve de la fatigue, du soleil et des années et dans un état à les braver avec sécurité. Il ne paraît plus qu'il ait été jeune ; on ne verra jamais dans quelle mesure il vieillit ; je défie dorénavant qu'on lui donne un âge. Toujours bien portant, d'autant mieux qu'il est plus sec, alerte et maître de ses jambes comme un excellent piéton, devenu, par nécessité, cavalier médiocre, Vandell ne prend d'autres soins de ce qu'il appelle son enveloppe que ceux qui consistent à la rendre utile aux services qu'il attend d'elle, et tu peux imaginer (il s'adresse à un ami auquel il écrit son voyage) s'ils sont excessifs. Son unique souci, c'est de diminuer le dedans et d'épaissir le dessus ; en d'autres termes, de réduire ses muscles et d'endurcir sa peau. Il a sur ce sujet une philosophie pratique qui lui est propre. « N'est-il pas pitoyable, me disait-il un jour, qu'un méchant drap comme celui que je porte soit plus solide qu'une peau d'homme fabriquée par des époux robustes? Soyez tranquille, je saurai me rendre imperméable, insensible, inusable et résistant comme un cuir de bœuf ». A en juger par son visage et par ses mains, il a réussi. Je lui disais aujourd'hui :

— « Je crois, mon ami, que c'est vous qui userez le temps. La vie vous mord, mais comme le serpent qui mord la lime.

— « Cela n'empêche pas, m'a-t-il répondu avec inquiétude, que le mécanisme est fatigué. Ce que Vandell appelle le mécanisme, c'est son cerveau et les ressorts de sa vie morale. Il fait ainsi des abus de mots par je ne sais quel respect pudique pour les idées, car il est, au fond, très spiritualiste, comme tous les solitaires.

« T'ai-je dit comment j'ai connu Vandell? C'était à mon second voyage, et dans une excursion que je faisais vers le Sud. Nous traversions en caravane un pays mon-



tueux et boisé, avec un convoi composé de mulets au lieu de chameaux. Toute cette nombreuse cavalcade aux sabots durs avait, pendant un long jour de printemps, foulé les petits sentiers caillouteux de la montagne ; il pouvait être cinq heures, et nous approchions du bivouac. La caravane entière débouchait alors sur des plateaux couverts de taillis bas et de buissons, sans routes mais sillonnés de percées étroites, où nous nous aventurions isolément, chacun comptant sur son cheval pour suivre d'instinct la piste odorante des cavaliers qui tenaient la tête. Je marchais à l'arrière-garde et mon cheval était de ceux qu'en pareil cas on n'a pas besoin de diriger. Il se mit à hennir, puis à s'agiter, et je vis au-dessus des broussailles paraître un cavalier que je ne reconnus point pour un des nôtres. Le nouveau venu, grand jeune homme en tenue de voyageur, montait une bête fort maigre, mal harnachée à l'arabe, et d'un blanc sale. Maigre lui-même, efflanqué, brûlé comme un Saharien, le seul détail significatif qui rachetât la pauvreté manifeste de son équipage et rappelât l'homme à peu près civilisé, c'est qu'au lieu d'armes, il portait en bandoulière quelque chose comme un long baromètre contenu dans un fourreau de cuir et un volumineux cylindre en fer blanc.

— « Pardon, Monsieur ! me dit-il en gardant sa distance, votre cheval prend-il feu pour les juments?

— « Beaucoup, Monsieur, lui répondis-je, et constamment.

— « En ce cas, je vous précède.

Et sans plus attendre, il donna un coup de houssine à sa monture, et la mit au trot. Il se tenait à l'anglaise, ne quittant pas la selle et se soulevant seulement, par un mouvement cadencé des genoux, sur ses larges étriers arabes. Je le vis disparaître, emboîté jusqu'au dessus de la taille dans le dossier profond de sa selle, après quoi je continuai d'entendre pendant une ou deux minutes le

bruit régulier de son baromètre frappant contre son herbier.

« En arrivant au bivouac, je retrouvai le personnage fumant sa pipe et causant. On nous présenta l'un à l'autre, et l'on nomma M. Louis Vandell. J'avais beaucoup entendu parler de lui. Partout on me l'avait cité pour ses courses aventureuses et pour la singularité de sa vie; je pus donc lui dire sincèrement le prix que j'attachais à cette rencontre. Notre connaissance se fit au bivouac et le soir même. Ce fut moi qui le logeai, comme ayant le moins de bagage et le plus de place à donner dans ma tente. Il y déposa son portemanteau, je veux dire un burnous noir roulé et ficelé de courroies, sa selle arabe et ses instruments ; il en composa son lit, sa couverture et son oreiller. La nuit fut magnifique, je la passai presque tout entière à l'écouter.

« Voyez-vous, me disait-il, ce pays est le mien ; il m'a adopté ; je lui dois une indépendance sans exemple, une vie sans pareille. Voilà des bienfaits que je payerai, si je le puis, par un petit travail qui sera l'œuvre de mon repos. Communément, on croit que je flâne, mais peut-être prouverai-je un jour que je n'ai pas tout à fait perdu mon temps, et ce baromètre, qui m'a valu mon nom arabe (Bou-Djaba, l'homme au canon de fusil), me paraît plus utile entre mes mains qu'un vrai fusil.

« Il était sur pied au jour levant, appelant sa jument, qu'il avait lâchée sans autre précaution dans le bivouac. Il la sella, la sangla lui-même, après l'avoir fait déjeuner d'un peu d'orge qui restait dans un des compartiments de sa djebira (sacoche); les autres étaient pleins d'échantillons de pierres. Nous partîmes et Vandell nous accompagna jusqu'à la grande halte. De temps en temps il mettait pied à terre, lorsqu'il rencontrait un point d'appui vertical qui lui convint ; il y suspendait son baromètre, notait une observation sur un vieux cahier en lambeaux



puis il activait le pas de sa bête, qui jamais ne trottait bien vite, et rejoignait la queue du convoi.

« Je vous quitte ici, me dit-il quand on se remit à cheval pour l'étape du soir ; je dois coucher là-bas où vous voyez cette montagne en bec d'aigle.

« Puis il me tendit la main et me dit : « Je voudrais vous offrir quelque chose en souvenir de moi.

« Et il tira de sa poche un bâton de réglisse noir, qu'il rompit en deux, plus une pelotte de ficelle, dont-il me donna la moitié.

— « Voici pour vous désaltérer, quand vous aurez trop soif, ajouta-t-il, et pour réparer votre équipage, si la chaleur fait casser vos sangles.

« Vandell est allé partout où peut aller un voyageur intrépide et inoffensif ; il a vu tout ce qui mérite d'être vu ; il sait sur les trois provinces tout ce qu'une mémoire encyclopédique est capable de retenir.

« Il campait à peu de lieues de Taguin, quand la colonne du duc d'Aumale y prit la Smala ; il a suivi sans y prendre part autrement qu'en spectateur, le long siège de Zaatcha. Depuis et tout récemment, il apprit, un jour qu'il cheminait chez les Ouled-Nayl, entre Djelfa et Chareff, qu'une armée se rassemblait devant el-Aghouat. Aussitôt il doubla les étapes, de peur d'arriver trop tard, et il atteignit le sommet des collines au moment où partaient les premiers coups de canon du siège. Alors, c'est lui qui me l'a raconté, il mit pied à terre et, du haut de son observatoire, il assista aussi commodément que possible à la bataille. J'ai vu dans son portefeuille les croquis faits pendant cette journée. Il a commencé par établir le plan de la ville et le cadre panoramique de l'action ; puis, au fur et à mesure des manœuvres, qu'il discernait très bien, il indiquait, au moyen de lignes pleines ou d'un pointillé de crayon noir, le mouvement des corps en marche ou la position momentanée des bataillons d'attaque. A l'instant même où chaque coup de canon

tiré, soit de la ville, soit des batteries françaises, produisait au-dessus du champ de bataille un flot de fumée distinct et plus large, le dessinateur en exprimait le jet rapide et la forme exacte à l'aide d'un léger frottis de crayon blanc. La ville prise, il plia bagage. Il y pénétra aussitôt qu'il le put faire, armé cette fois d'un fusil qu'on lui prêta, puis, quand il eut vu ce qu'il voulait voir et noté ce qui lui parut instructif, il partit, se remit en course vers le Nord, et fit une pointe audacieuse à travers les Ouled-Nayl, jusqu'à Bouçada. »

Mac-Carthy a vu l'Algérie entière. « Voilà mon territoire, disait-il, le monde est à celui qui voyage » et il étendait les deux bras par un grand geste qui semblait contenir un moment tout le périmètre visible de cette terre Africaine, dont il avait fait la propriété de son esprit. Il n'est pas un ravin qu'il n'ait fouillé, pas de ruine dont il n'ait retourné les pierres pour découvrir l'histoire d'une ville disparue ; pas une montagne dont il n'ait fait l'ascension et dont il n'ait déterminé l'altitude ; il n'est point de tribu dont il n'ait noté l'histoire, pas de légende qu'il ne connût. Sur tout ce qu'il voit, il prend des notes précises, détaillées, il lève des plans, fait des observations, ramasse des échantillons de pierre et de marbre, des plantes, des graines, portant partout un esprit curieux et investigateur.

Mais un plus vaste projet hantait son esprit, il le mûrissait depuis de longues années et ses courses actuelles ne devaient être dans sa pensée que les préparatifs et le prélude d'un voyage infiniment plus long et plus périlleux. Il ne songeait à rien moins qu'à se rendre à Tombouctou par le désert, à relier notre possession du Sénégal à notre colonie algérienne. Cette idée, dont la réalisation n'a eu lieu que dernièrement, Mac-Carthy l'avait conçue dès 1853. En 1858, il fut chargé par le ministère de l'Algérie et des Colonies d'une « mission d'exploration dans toute la région saharienne s'étendant au sud de l'Atlas ».



Malheureusement les circonstances lui furent contraires et les événements s'opposèrent à l'accomplissement de ce vaste projet. Dans la lettre suivante, qu'il écrivit à son ami le grand explorateur Henri Barth, il donne les raisons pour lesquelles il n'a pu l'accomplir :

« Vous avez été sans doute fort étonné de mon silence, ainsi que toutes les personnes qui portent aux questions africaines le haut intérêt qu'elles méritent. Il tient à des causes, que votre grande connaissance des populations sahariennes vous permettra d'apprécier mieux que tout autre.

« Parti de Paris le 15 janvier 1859, je suis arrivé à Alger le 20, apportant avec moi ceux de mes instruments d'observations qui exigeaient des soins particuliers, un baromètre Fortin avec tubes de rechange, un baromètre anéroïde, un baromètre métallique, trente thermomètres, deux chronomètres, des boussoles. La lunette astronomique, la lunette méridienne, le grand sextant, les grandes boussoles et une collection assez considérable d'ouvrages relatifs à l'Afrique, que j'avais laissés aux soins de l'administration ne me parvinrent que le 18 mars. C'est alors seulement que j'ai pu songer sérieusement à mes préparatifs de voyage et à faire préparer l'ensemble de cantines et de coffres nécessaires pour transporter, en toute sécurité, autant d'objets d'une nature délicate jusque dans les profondeurs du continent africain. Tout cela fut beaucoup plus long que je ne l'avais pensé. Mais je n'en avais pas attendu la fin pour commencer les démarches qui se rattachaient à l'exécution de la mission dont je suis chargé. Quelques jours après mon débarquement, je m'étais présenté à M. le général de Mac-Mahon, commandant en chef des forces de terre et de mer en Algérie, toute la région que j'avais à traverser dès mon début, se trouvant presqu'entièrement comprise

dans les territoires militaires et les mesures à prendre pour m'avancer au delà étant plus particulièrement du ressort des officiers commandants les cercles, où sont situés les points les plus avancés de notre domination au Sud.

« M. le général de Mac-Mahon, qui a toujours suivi avec sollicitude les travaux que je poursuis depuis dix ans en Algérie et dont le concours bienveillant ne m'a jamais manqué, fit immédiatement réunir tous les renseignements nécessaires pour déterminer le choix de celle des routes que je devais suivre de préférence comme présentant le plus de sécurité.

« Ces renseignements furent peu satisfaisants. Je désirais me diriger de Lar'ouât sur Timbouktou en passant par R'ât et Agadès, afin de résider le plus longtemps possible au milieu des Touâregs et m'assurer leur appui jusqu'aux rives du Niger. Cette route avait l'avantage de nous être en grande partie inconnue et d'offrir ainsi à la science la récolte la plus abondante. En désespoir de cause, je devais prendre la route directe, celle du Touât.

Le Chîkhr Otsman, un des Touâregs venus des premiers à Alger, en janvier 1856, revenu depuis plusieurs fois au milieu de nous, homme qui joint, à une grande connaissance des routes et des populations, des idées très justes sur la nature de nos projets, consulté plus spécialement, répondit catégoriquement à M. le colonel Margueritte, commandant supérieur du cercle de Lar'ouât, qu'il ne fallait pas, pour le moment, songer à marcher sur R'ât. « L'insistance que vous mettez dans la poursuite de vos études, indique suffisamment que vous devez désirer qu'elles réussissent ; aujourd'hui vous aboutiriez à un insuccès complet. Les Touâregs, qui étaient, il y a encore un an, très favorablement disposés pour vous, vous sont actuellement tout à fait hostiles. Des influences défavorables qui ont soufflé sur notre pays, la courte visite que nous a faite, il y a quelques mois, M. Bou Derba, ont



semé une défiance profonde, une antipathie des plus prononcées. La route par Tunis ou Tripoli, dont vous me parlez, n'est pas meilleure que celle qui part de chez nous, et, d'ailleurs, le voyageur dont vous m'entretenez ne veut pas la prendre; il tient, et il a raison, à ce que ses explorations aient leur point de départ en Algérie. Quant à la route du Touât, vous savez qu'elle n'est plus abordable par un Français ; moi-même, qui vais dans cette direction, je ne suis pas sans inquiétude, parce qu'on connaît très bien mes sympathies pour vous. Il faut attendre. Chez nous, les opinions changent souvent. Le souvenir des mauvaises paroles s'affaiblira, l'irritation se calmera, on en viendra à des idées meilleures et, alors, vous pourrez penser à exécuter ce qui est inexécutable à l'heure qu'il est. Vous savez si je vous suis dévoué, eh bien, dans votre intérêt même, je ne puis que refuser à être le guide de l'explorateur, dont vous venez de m'entretenir ».

Nous sommes donc, pour ainsi dire, bloqués à l'est, au sud-est, au sud et au sud-ouest, c'est-à-dire dans toutes les directions, qui peuvent nous permettre de gagner facilement l'Afrique centrale.

Ce n'est pas là, du reste, ce qui m'inquiète beaucoup ; j'ai une trop grande habitude des affaires indigènes pour avoir grand souci de ces levées de boucliers qui finissent toujours par s'apaiser. Avec une forte caravane et quelques précautions, je pouvais essayer de passer mais, à l'époque où je serais arrivé sur les confins de notre Sahara il n'y avait pas à compter sur des caravanes d'une certaine importance; ce n'est pas en été que se font les grands convois. Avec une petite troupe, j'étais à peu près sûr de manquer mon but et de compromettre entièrement la mission qu'on m'avait confiée. Or, c'était là surtout ce qu'il fallait éviter. On me l'a souvent répété, aussi bien à Paris qu'ici ; marchez avec prudence, me disait-on, un insuccès rendrait toute exploration impossible durant bien longtemps. Je pris donc le parti, à mon grand regret, d'atten-

dre. Au lieu d'aller m'enterrer dans une bourgade saharienne, où j'eusse été fatalement réduit à l'inaction, je pris le parti de me livrer à une longue suite d'études, qui se rattachent directement aux explorations que je dois faire en me permettant de les rendre et plus complètes et plus fécondes en résultats ».

Le manque d'appui de la part du gouvernement et le manque de ressources forcèrent Mac-Carthy à remettre, d'année en année, cette périlleuse exploration; mais le rêve de l'accomplir demeura toujours dans son esprit et il avait amassé d'importants matériaux sur la géographie du désert et du Soudan. Peut-être était-il, par sa nature exceptionnelle, sa résistance physique, sa sécurité morale, l'homme le plus capable de réussir en une telle entreprise.

Cependant, la conquête de l'Algérie s'achevait peu à peu ; un territoire nouveau était offert aux Français ; la colonisation, d'abord partielle, prenait bientôt un nouvel essor. Les voies de communications étaient rares et pénibles ; il se souvint alors qu'il était ingénieur civil et entreprit, à une époque où cela paraissait une utopie, de doter l'Algérie de voies ferrées.

Citons à ce propos une anecdote, qui donnera une idée de plus du caractère spécial de Mac-Carthy et de son dévouement au pays qu'il aimait tant.

C'était en 1852. Un jour, par une chaleur sénégalienne, le gouverneur, qui était alors le général Randon, se trouvait avec quelques amis dans un salon du premier étage du palais d'hiver. Les stores étaient baissés, les vitres à peine entrouvertes, car il fallait le plus possible empêcher de pénétrer le siroco qui soufflait ce jour-là avec persistance. La conversation se ressentait de la chaleur accablante; on parlait des chemins de fer car, depuis quelque temps, on admettait l'hypothèse de leur création en Algérie. On discutait mollement, il y avait du pour et du contre, et, il faut bien l'avouer, le gouverneur lui-même affirmait qu'il n'entrevoyait pas la possibilité de l'établissement des voies ferrées dans ce pays où les travaux seraient rendus très pénibles par la grande chaleur, la difficulté des transports de matériaux et surtout l'obstination des Arabes à repousser toute espèce de civilisation.



Mac-Carthy, qui était au nombre des amis entourant le Gouverneur, se tenait dans un coin assez reculé du salon, le regard vague, l'esprit ailleurs, ne semblant nullement apercevoir que la discussion s'était animée, que les voix s'élevaient.

Le général Randon, qui l'observait depuis un instant, dit tout-à-coup, s'adressant à lui : « Et vous, Marc-Carthy, que pensez-vous de tout ceci? Vous venez de vivre de longs mois sur nos routes et parmi les Arabes, donnez-nous votre avis ! — Puis, en riant, — « Vous n'avez rien entendu, n'est-ce pas, votre esprit était là-bas, bien loin dans le Sud, et je suis fou de vous interroger ! »

— « Je vous demande pardon, Monsieur le Général, j'étais très bien là, je vous écoutais et je faisais, par la pensée, un croquis des voies ferrées à entreprendre ». — « Le voilà bien, cet éternel rêveur ! s'écria le Gouverneur, il ne doute de rien ; mon pauvre ami, toujours le même! »

— « J'en doute si peu, Monsieur le Gouverneur, que je vous affirme aujourd'hui que les chemins de fer se feront avant peu et que ce sera vous qui irez à Paris faire signer le décret. Et, pour que vous n'oubliez pas ce que je viens de dire, je prends la liberté de l'écrire sur ce mur ! »

Prenant dans sa poche un crayon qui ne le quittait jamais, il fit ce qu'il venait de dire.

Sa prédiction devait se réaliser. Peu de temps après le général Randon partait pour la France afin d'en rapporter le décret autorisant les travaux des premiers chemins de fer algériens. Tant que le gouverneur Randon fut à la tête de notre pays, par son ordre, les quelques mots écrits par Mac-Carthy sur le mur du salon d'hiver y restèrent et bien des Algériens de cette époque se souvinrent longtemps de les y avoir lus. C'est à la suite de cet incident

qu'il s'aboucha avec le docteur Auguste Warnier. Après deux ans d'études faites sur les lieux mêmes il publia, en 1854, un mémoire très intéressant sur cette question vitale pour la colonisation : Réseau des chemins de fer de l'Algérie par la ligne centrale du Tell avec rattachement à la côte accompagné d'une carte du réseau au 2.000.000e. Ce travail, en résolvant la question de l'établissement des chemins de fer en Algérie, a motivé le décret du 8 avril 1857, lequel a arrêté leur construction définitive. Il donna un avant-projet d'un réseau complet de chemins de fer qui comprenait une ligne d'Alger à Oran, une ligne d'Alger à Constantine, une ligne d'Amoura à Constantine, une ligne de Constantine à Philippeville et à Bône, une ligne de Tlemcen à Mascara par Sidi-bel-Abbès avec embranchements sur Mostaganem, sur Ténès et sur Bougie. Ce projet fut mis à exécution jusqu'à Blidah, puis jusqu'à Oran. Ce fut le premier chemin de fer algérien.

De retour de ses explorations et en manière de repos, Mac-Carthy se mit à rassembler tous les documents qu'il avait recueillis avec tant de peines durant ses longues années d'exploration. Il présenta au monde savant une quantité considérable d'ouvrages, qui offraient pour la première fois la géographie complète, logique et vraie de l'Algérie. Il avait vu, expérimenté, touché, tout ce dont il parlait.

En 1863, il soumit au gouvernement un vaste projet de création d'un arrière-port à Alger sur les terrains de Mustapha. Ce projet, repris par les Ponts et Chaussées et qui est actuellement exécuté en partie, avait été adopté en principe et mis à l'étude. La guerre de 1870-1871 et la chute de l'Empire en empêchèrent la réalisation.

En mai 1865, lors du voyage de Napoléon III en Algérie, il remettait à l'empereur un long mémoire de 750 pages accompagné de quarante cartes et plans intitulé : Commentaire général sur la guerre d'Afrique de Jules César. (De Bello-Africano), dans lequel le récit du grand



capitaine ou de ses lieutenants est critiqué et commenté à l'aide de tout ce qu'en ont dit les écrivains postérieurs à Hirtius. Ce travail, où il s'est attaché surtout à déterminer la valeur des synonymies géographiques, que les écrivains militaires et les voyageurs ont proposées, valut à Marc-Carthy une distinction d'autant plus flatteuse, qu'elle n'émanait pas seulement de la haute faveur du souverain, mais de l'approbation éclairée d'un juge compétent. L'Empereur le nomma chevalier de la Légion d'Honneur par décret du 7 juin.

Lors de son voyage en Algérie, Napoléon, frappé par l'imposante majesté de ce vaste monument qui s'élève sur le sommet du Sahel, entre Tipaza et Cherchell et désireux de savoir s'il recelait encore les restes de Juba II et de sa femme Cléopâtre, donna mission, en 1865, à Berbrugger et à Mac-Carthy de faire une exploration complète du mausolée, appelé par les Arabes de la région « Keber er Rmia » (tombeau de la Chrétienne).

La cassette particulière du souverain faisait les frais de l'exploration.

Les explorateurs, après neuf mois de travail, après des sondages multiples et des fouilles habiles, découvrirent l'hypogée, les souterrains et les couloirs formant un labyrinthe et la porte qui y donnait accès, fermée depuis des siècles. Ils purent dresser un plan exact de l'intérieur du monument et le mettre en l'état où on le voit aujourd'hui. Mais ces recherches ne donnèrent pas tout ce qu'on en attendait ; les Vandales, avant les explorateurs, avaient visité le tombeau et l'avaient complètement pillé. Toutefois, ces fouilles longues et laborieuses n'étaient pas complètement stériles. Elles permettaient d'établir d'une façon certaine, qu'on se trouvait bien en présence de la sépulture des rois de Mauritanie, signalée par Pomponius Mela dans son liv. V « De situ orbis ».

En 1867, le Gouverneur général de l'Algérie désigna Mac-Carthy pour faire partie de la Commission algé-

rienne, qu'il envoyait à l'Exposition universelle de Paris. Il profita de cette occasion pour publier un volume « L'Algérie à l'Exposition de 1867 » destiné surtout à faire connaître aux étrangers toutes les ressources du sol de la colonie.

Cet ouvrage et les nombreuses cartes exposées lui valurent une médaille de bronze.

En 1869, à la mort de son ami et collaborateur Adrien Berbrugger, la notoriété dont il jouissait et les travaux qu'il avait déjà publiés le firent désigner comme conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'Alger, poste qu'il occupa jusqu'en 1891, époque où sonna pour lui l'heure de la retraite. Dans ces fonctions, il a aussi rendu de réels services à la colonisation de l'Algérie ; il a ouvert largement ce sanctuaire où dormaient tant de richesses à quiconque aimait l'étude et contribué ainsi grandement à faire connaître notre vaste colonie africaine. Il écrivait en 1871 : « La bibliothèque d'Alger est incontestablement appelée à devenir l'un des établissements scientifiques les plus importants du bassin de la Méditerranée. Située au centre d'une des contrées les plus historiques de l'ancien monde, au cœur d'une vaste région géographique et ethnographique, dont l'exploration complète exigera encore de longues années, placée à la tête d'un pays où se développe une colonisation chaque jour plus puissante, à la porte des terres mystérieuses de l'Afrique centrale, elle doit être, pour les populations même de l'Algérie et pour les voyageurs européens, un riche dépôt de connaissances et de renseignements de toute nature ».

Aussi, c'est dans l'ancien palais de Mustapha Pacha que tous les explorateurs, les Largeau, les Say, les Soleillet, les Flatters, les Charles de Foucauld ont trouvé de bons conseils, des renseignements précieux, des documents inédits. Tous les chercheurs pouvaient venir, sûrs de recevoir le meilleur accueil. Mac-Carthy était toujours prêt à leur chercher un livre, une note, un renseignement, à



bouleverser ses carnets personnels, à leur ouvrir ses trésors péniblement amassés. C'est alors que cet établissement devint le lieu de réunion de cette pléiade de savants algériens qui devait tant contribuer à faire connaître notre belle colonie ; là se réunissaient et se répandaient en conversations instructives, spirituelles et savantes, Letourneux, de Grammont, Durando, Masqueray, Waille, Cat, le commandant Mathieu, etc.

Lors de nos revers, après la guerre franco-allemande, le gouvernement de la République avait décidé de peupler les centres de colonisation algériens en formation à l'aide des Alsaciens et Lorrains désireux d'abandonner leur pays annexé à l'Allemagne. Cette mission délicate de l'attribution des concessions fut confiée à Mac-Carthy pendant les années 1871, 1872 et 1873. Il remplit cette mission avec tout le tact et le cœur qu'un Français pouvait y mettre.

En mars 1873, il fut chargé par le ministère de l'Instruction publique, avec Letourneux, alors vice-président de la Société historique Algérienne, d'une mission d'explorations des principaux monuments mégalithiques du Sersou, qui comprend une portion de cette grande zône s'étendant des frontières du Maroc à Boghar, sur une longueur de plus de 500 kilomètres, et où l'on trouve les vestiges si nombreux d'anciennes populations, au sujet desquelles les écrivains de l'antiquité et ceux de l'âge moderne, ne nous ont absolument rien transmis. L'étude de ces vestiges, lieux fortifiés, enceintes de toutes formes, tumulus, monuments funéraires ou autres, pouvait seule donner quelques renseignements à ce sujet.

Les voyageurs, partis de Teniet-el-Haad, se rendirent d'abord sur les flancs du Kef Iroud, point culminant de tout ce pays, puis à Aïn-Toukria, petit établissement français, autour duquel se développe un terrain qui a offert à l'étude un vaste champ d'exploration. De là, passant par le Nahr Ouassel, ils vinrent s'installer près de ce sommet à forme étrange appelé par les Arabes Gobéa du nord, et

y restèrent dix jours entièrement employés à l'ouverture de nombreux tumulus et au lever des plans d'enceintes curieuses.

Le 5 mai, la mission rentrait à Teniet-el-Haad pour revenir à Alger, rapportant des documents qui permirent de formuler une opinion précise sur les points principaux des investigations.

Le 6 mai 1876, la Société d'agriculture d'Alger lui décerna une médaille d'argent (grand module) pour son mémoire sur la climatologie algérienne et sa carte climatologique de l'Algérie, qu'il présenta à un concours proposé par elle.

Mac-Carthy fut, durant de longues années, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques ; il concourut aux publications d'un grand nombre de sociétés savantes de France et de l'étranger, fut secrétaire de la Société Orientale, membre de la Société de statistique universelle, membre de l'Institut historique de Paris, membre correspondant national de la société d'anthropologie de Paris, membre correspondant de la Société artistique de l'Isthme de Suez, de la Société belge de géographie, membre honoraire de l'Institut canadien d'Ottawa, membre correspondant des Sociétés archéologiques de Constantine et de Cherchell, de la Société de géographie d'Oran, membre fondateur et président de la Société de géographie d'Alger, président de la Société des Sciences physiques et climatologiques d'Alger. Le 2 février 1856, il répondit à l'appel de Berbrugger pour fonder, avec le concours de savants tels que Bresnier et Brosselard la Société historique Algérienne, qui eut pour organe une Revue intitulée « Revue Africaine », et dont il fut plus tard secrétaire, puis vice-président.

Dès 1837, Mac-Carthy commençait à livrer à la publicité le fruit de ses recherches. La liste de ses ouvrages, mémoires, notes, notices, cartes et plans serait extrêmement longue; aussi nous nous bornerons à indiquer principalement ceux qui ont trait à l'Algérie :



Constantine depuis sa fondation jusqu'à sa conquête, suivi de la biographie du général de Damrémont, Paris, 1837, in-8°.

Eloge de l'amiral Dumont d'Urville, ouvrage envoyé à un concours proposé par l'Académie de Caen (1840).

Lexique de géographie comparée pour la guerre des Gaules de Jules César, joint à l'édition classique d'Ozaneaux. Paris, août 1842, janvier 1845.

Lexique de géographie comparée pour une édition classique de la vie d'Alexandre par Quinte Curce. Paris, 1845.

Histoire et géographie de Madagascar, ouvrage écrit en collaboration avec Henri Descamps (1847).

La Kabylie et les Kabyles, études économiques et ethnographiques. Revue de l'Orient et de l'Algérie (1847).

Description des Iles de l'Afrique, un volume in-8° (Univers Pittoresque, 1847-1848).

Altitudes de l'Algérie (Bulletin de la Société de Géographie de Paris, 1848).

Excursion de Tlemcen à Rachgoun, lettres sur les antiqurtés de la province d'Oran; Ksar Hannoun; le Ksar d'Hannoun le Carthaginois (Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies, 1850).

Recherches sur les antiquités de la province d'Oran, Kala (Tlemcen) et Rubrœ (Hadjar Roum). (Revue de l'Orient et de l'Algérie, 1850).

Géographie physique et économique de la subdivision de Tlemcen (1851), 300 pages in-folio. Ouvrage envoyé au Ministère de la Guerre.

Notice historique sur les Ouled Ouriech, tribu de la province d'Oran: Touent (ville arabe ruinée, près de Ne-

mours); lettres sur les antiquités de la province d'Oran (Revue de l'Orient et de l'Algérie, 1851).

De l'occupation romaine dans la subdivision de Tlemcen (mémoire envoyé au Ministère de la Guerre) 1851.

Sur le nom de l'établissement Romain qu'a remplacé Tlemcen (1851).

Richesse ovine de l'Algérie (Alger 1852).

Sur l'occupation Romaine dans la Grande Kabylie (Alger 1852).

Statistique des populations indigènes de l'Algérie (mémoire envoyé au Ministère de la Guerre (1852).

Arsenaria. Détermination de l'emplacement de cette ville. Mémoire envoyé à l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, qui en a ordonné l'insertion. (Revue de l'Orient et de l'Algérie, 1853).

Laghouat, exploration archéologique de la subdivision de Médéah. (Revue de l'Orient et de l'Algérie, 1854).

Almanach de l'Algérie pour 1854, publié par ordre du Maréchal Randon.

« Algeria Romana ». Recherches sur l'occupation et la colonisation de l'Algérie par les Romains — subdivision de Tlemcen — avec une carte au 800.000e, dressée d'après les recherches faites par l'auteur sur les lieux en 1849, 1850 et 1851. (Revue Africaine, décembre 1856-février 1857).

« Les Touareg » (Revue de l'Orient et de l'Algérie, 1856).

Carte de la Grande Kabylie et de ses tribus, jointe à l'ouvrage de A. Berbrugger. « Les époques militaires de la Grande Kabylie », Paris 1856.

Carte des lignes isothermes du globe et carte d'une partie de l'Europe avec les températures moyennes de l'hiver et de l'été des principales villes (1857).



Géographie physique, économique et politique de l'Algérie (Alger 1858).

Notes et notices algériennes. Alger 1858, in-32°.

La Kherba des Oulad Helal. (Revue Africaine, juin 1858).

Les puits artésiens du Sahara. (Revue de l'Orient et de l'Algérie, 1858).

Les inscriptions de Rubrœ. (Revue Africaine, 1860).

Plan de la ville d'Alger à l'échelle du 5.000e. Alger, 1862. Ce plan fut réédité plusieurs fois; la dernière édition date de 1898.

Carte de l'Algérie au 1.500.000e, avec ses grandes divisions politiques et naturelles, ses cours d'eau les plus importants, ses principales voies de communication, ses chemins de fer et ses ports, publiée par ordre du Maréchal Pellissier, pour accompagner une brochure intitulée « L'Algérie en 1862 ».

Carte du Sahara central et du pays des Touareg du Nord, d'après les explorations et recherches de Henry Duveyrier. (Alger 1862).

Carte des environs d'Alger, dans un rayon de 20 à 30 kilomètres, à l'échelle du 120.000e et carte du Nord de la province d'Alger à l'échelle de 1.000.000e. (Alger, 1864).

Altitudes des principales localités de l'Algérie et des points culminants de ses différents systèmes montagneux. (Alger, 28 juin 1865).

Carte de la province d'Alger, carte de la province d'Oran et carte de la province de Constantine à l'échelle du 3.000.000e. (Alger, 1865).

Plan d'Alger, à l'échelle du 15.000e. (1866).

Plan d'Oran à l'échelle du 10.000e. (1866).

Plan de Constantine à l'échelle du 10.000e. (1866).

Carte en couleurs de l'Algérie à l'échelle du 3.000.000e. (Alger, 1870).

« Colonisation de la Grande Kabylie », carte au 400.000e dressée pour l'ouvrage du comice agricole d'Alger. (Alger, 1871).

Le chemin de fer d'Alger à Oran, carte à l'échelle du 1.500.000e, avec l'indication de toutes les stations, de tous les arrêts et des distances en kilomètres qui les séparent. (Alger, 1872).

Le chemin de fer de Constantine à Philippeville, carte au 800.000e. (Alger, 1872).

Carte de la région de l'Halfa à l'échelle de 1.500.000e. (Alger, 1876).

L'Algérie au 1.500.000e. Carte spéciale des centres créés ou peuplés en 1875-1876, M. le général Chanzy étant gouverneur civil.

Etude critique sur la géographie comparée et la géographie positive de la guerre d'Afrique de Jules César. (Alger, 1878).

Notice sur les Beaux-Arts et les parfums. (Alger, 1878).

Sur quelques inscriptions des environs d'Aumale. (Revue Algérienne, 1880-1881).

Géographie physique de l'Algérie. Résumé succinct de ses trois éléments principaux : la terre, les eaux et l'air. (Alger, 1881).

« Archéologie ». Ces deux mémoires ont été publiés lors du Congrès d'Alger pour l'avancement des Sciences. (Alger, 1881).

Le Sud Oranais et les parties limitrophes du Marok, carte en couleurs publiée sous les auspices de la Société de Géographie d'Alger à l'échelle de 1.600.000e. (Paris, août-novembre 1881).

Columnata, histoire d'une pierre écrite. (Alger, 23 juin 1884).



Les « Antiquités Algériennes » et l'intérêt que nous avons à les conserver. Alger, 1885 (Revue Africaine).

« Africa Antiqua » Lexique de géographie comparée de l'Ancienne Afrique à la mémoire de Morcelli, auteur de l'Africa christiana » (Revue Africaine 1886, 1887, 1888).

Donnons pour terminer cette longue biographie, le dernier paragraphe de l'étude biographique que notre regretté Edouat Cat avait consacré à Mac Carthy dans son recueil de biographies algériennes.

« Sans doute Mac-Carthy eût aimé passer ses derniers « jours dans cette bibliothèque qui lui était familière, « où étaient les plus chers souvenirs de sa vie si bien « remplie. Il lui a fallu la quitter ; il a vécu depuis au « sein de sa famille qui le vénérait à juste titre, au milieu « de la retraite, travaillant malgré son grand âge jus- « qu'à l'heure de sa mort. Cet homme fut l'honnêteté et « la bonté incarnées et aussi un excellent algérien; il « laissera à tous ceux qui l'ont connu, un impérissable « souvenir et son nom ne sera jamais prononcé par eux « qu'avec émotion et gratitude. Il est mort en décem- « bre 1894. »

Henri Mac-Carthy.

# MÉMOIRE DE BOUDERBAH

Ahmed Bouderbah (1) appartenait, comme Hamdan ben Othman Khodja, à ce petit groupe de Maures qui, dès le début se rallièrent à la cause française et jouèrent un rôle assez important mais encore mal connu à Alger, au lendemain de la conquête. Longtemps établi en qualité de négociant à Marseille, il connaissait notre langue et était au courant de nos usages. Dès le 4 juillet 1830, il était venu au quartier général offrir la soumission des habitants. Après l'occupation, Bourmont le nomma président de la municipalité qu'il venait d'instituer ; Clauzel lui confia les fonctions d'oukil des biens de la Mecque et de Médine ; Berthezène lui témoigna la plus grande confiance (2). Le duc de Rovigo, au contraire, le regarda comme un intrigant dangereux, comme le chef de ce « comité maure », qui préparait, disait-on, une restauration musulmane et le frappa d'un arrêté d'expulsion. Retiré à Paris où, d'ailleurs, il paraît avoir été fort bien accueilli, Bouderbah s'empressa, dès que la Commission d'Afrique eut été constituée, de lui soumettre le Mémoire, que nous publions ci-après. La Commission, d'autre part, l'invita à se présenter devant elle et à lui exposer ses idées. Sa déposition retint l'attention des commissaires.

(1) Sur ce personnage, cf. Pellissier de Reynaud, *Annales Algériennes*, t. I, liv. III, IV, V, X, et *Afrique Française*, 1837, 6e livraison.

(2) Des accusations très graves furent portées contre Bouderbah et ont été reproduites par Pellissier de Reynaud. Le baron Pichon, au contraire, fait de lui un grand éloge et assure qu'il rendit des services signalés.



Pellissier de Reynaud, qui pourtant ne le ménage guère, reconnaît qu'elle produisit une impression favorable (1).

Cette déposition n'est, en somme, que le résumé du Mémoire. Malgré sa forme très incorrecte, mais qui atteste que Bouderbah, n'avait pas eu recours, comme ce paraît avoir été le cas pour Hamdan, à la plume d'un publiciste européen, ce document ne manque ni d'intérêt, ni de valeur. Tandis qu'Hamdan proclamait la faillite de la France en Afrique et la nécessité d'une restauration musulmane, Bouderbah laisse de côté les vaines récriminations et admet la possibilité d'une entente entre vainqueurs et vaincus. Il ne s'embarrasse pas non plus, comme Hamdan, d'une phraséologie pseudo-philosophique mais se préoccupe surtout des réalités. Homme positif, il se borne à proposer des solutions pratiques aux problèmes posés par l'occupation. Ses idées n'étaient pas toutes utopiques, puisque le gouvernement français s'empressa d'en appliquer quelques-unes, notamment en ce qui concerne l'organisation judiciaire et l'administration municipale.

Georges YVER.

(1) « La manière, dont il avait parlé devant la grande Commission d'Afrique présidée par M. Decazes et les bons renseignements qu'il y avait fournis avaient dû, je l'avoue, donner une opinion assez favorable de sa personne » *Annales Algériennes*, t. I, liv. XV, p. 413.

# Réflexions sur la Colonie d'Alger

**Sur les moyens nécessaires à employer pour la prospérité de cette Colonie**

Par Hamed Bouderbah

(Archives Nationales, F80 10)

Je commence par demander mille pardons au lecteur sur mon style en raison de mon peu de savoir de la langue française, ce qui fait qu'on ne pourra trouver ni découvrir de belles phrases ; je ne dirai que des faits ; étant très pénible pour moi de hasarder d'écrire sur une question qui a été déjà traitée par tant de personnes de grande capacité : il me sera difficile de lutter contre leurs talents distingués. Cependant je me suis décidé de me hasarder d'écrire ce que je crois nécessaire pour améliorer le sort de mon pays ; de cette manière il ne me restera aucun reproche sur la conscience. Je n'ai pas pris la plume comme bien d'autres (1) pour faire des attaques personnelles, ni pour faire des justifications, ni pour dénoncer les fautes et les abus ; je puis dire que personne ne possède autant de documents que moi ; je le répète, je n'ai pris la plume que dans l'intérêt général, en tâchant de réunir l'intérêt du gouvernement de la France et des colons, ainsi que des indigènes qui habitent les villes et de ceux de l'intérieur. Je désignerai les principales bases ; j'ose espérer qu'elles seront de quelque utilité pour la France, ma nouvelle patrie et pour mes compatriotes ; ce sera le plus grand bonheur de ma vie, si je peux contribuer à cette belle et grande œuvre. Je ne dirai pas que toutes mes idées que je vais exposer

(1) Allusion aux accusations formulées dans le *Miroir* de Si Hamdan ben Othman Khodja d'une part, aux publications apologétiques, de Berthezène, de Pichon, de Clauzel, d'autre part.



sont bonnes et goûtées par tout le monde, même parmi mes compatriotes, mais les personnes raisonnables, qui désirent le bien et la justice, j'ose espérer qu'elles approuveront quelque chose de mon faible tribut. D'abord j'envisage la question d'Alger sous plusieurs points, savoir : 1° celui de s'emparer par la force et la violence, le régime du sabre et de la terreur, expulser les indigènes et guerre à mort, de s'emparer de leurs biens, etc., etc. — 2° celui de l'abandon. — 3° celui de garder quelques ports comme seulement des points militaires. — 4° celui de garder Alger, Bône et Oran, en même temps établir un gouvernement central pour tout l'intérieur, composé des indigènes, avec toutes les conditions et garanties envers la France ; en même temps ils payeront une redevance au gouvernement français. — 5° celui de se conduire avec justice, modération et patience. Moi je crois, sur mon âme et conscience que c'est le dernier, que je crois le plus utile et le plus convenable pour l'intérêt de la France ; c'est pour cela que je vais exposer tout ce que je crois utile à l'exécution du cinquième cas. Quant aux quatre autres cas, je n'expose rien de ce que je crois convenable pour leur exécution, puisqu'ils sont tout à fait contraires à mes sentiments. Si, cependant, le gouvernement, voit que cela entre dans son intérêt, je suis prêt à lui donner tous les moyens que je crois nécessaires à un des quatre cas qui lui convient car, à présent, je ne suis occupé que du cinquième, que je croyais le plus juste et le plus raisonnable.

## Chapitre Ier

Un grand conseil colonial qui sera composé, du gouverneur comme président et de six membres nommés par le gouvernement, qui seront pris parmi les chefs des autorités et un secrétaire qui aura voix consultative et un membre musulman qui aura voix consultative; ce dit

membre pour éclairer le conseil sur tous les anciens usages. Il sera proposé pour un an ; si on exige de lui un travail continuel, on lui fixera un traitement; si, au contraire, on n'a besoin de lui qu'une fois la semaine, il n'exigera aucun traitement. Ledit conseil a la haute main sur toutes les affaires de la colonie.

## Chapitre II

L'organisation de la municipalité (1) sera composée de la manière suivante :

3 membres français en proportion de la population ;
5 membres musulmans ;
2 membres israélites.

La nomination desdits membres se fera de la manière suivante. Par ordre du Gouverneur on fera convoquer chez lui ou ailleurs 50 notables des colons, qui choisiront parmi eux, séance tenante, les candidats qui seront présentés au Gouverneur pour choisir les 3 membres.

Pour les musulmans, comme les autorités ne connaissent pas encore les notables, on pourra demander, pour la première fois, aux indigènes qui sont en relation avec les autorités, qui sont connus pour leur attachement aux Français et qui feront connaître les noms des 60 notables, qui seront dans le cas de remplir un emploi gratis pendant deux ans. Alors lesdits notables seront convoqués comme les colons et, séance tenante, ils choisiront dix candidats, que le Gouverneur examinera pour en choisir la moitié.

(1) En 1830, Bourmont avait constitué une municipalité formée de Maures et de Juifs, sous la présidence de Bouderbah. Un commissaire du Roi était placé près de cette municipalité. L'organisation municipale fut réorganisée par arrêté du gouverneur général du 18 novembre 1833. Le Conseil municipal d'Alger comprit 19 membres, dont 10 Français, 6 musulmans et 3 israélites, nommés pour un an. Il y avait un maire et 3 adjoints ; un de chaque nationalité, pris au sein du Conseil.



Pour les israélites, par ordre du Gouverneur on fera convoquer 40 de leurs notables et, séance tenante, ils choisiront 5 candidats pour en choisir deux.

L'Intendant civil, avant de présenter lesdits candidats à l'approbation du Gouverneur a le droit de vérifier s'il n'y a pas de cas de nullité, savoir : il faut avoir l'âge au moins de 30 ans.

2° Il ne faut pas avoir été condamné à des peines infamantes.

3° Il ne faut pas être poursuivi devant les tribunaux pour dettes, si on n'a pas de quoi payer.

Les membres, dont on veut annuler les nominations, ont le droit de se justifier.

Une fois que tous les membres seront nommés, l'Intendant civil les fera installer à la mairie et, en même temps, fera jurer fidélité au gouvernement français et à la loi, à chaque membre, suivant sa croyance. Un maire français sera nommé par le gouvernement; il faut qu'il ait l'âge au moins de 40 ans. Il sera le président de la municipalité et surveillera le règlement.

3 adjoints au maire, 1 français, 1 musulman et 1 israélite, qui sachent tous parler français et arabe, qui aient l'âge au moins de 30 ans. (Il y a beaucoup d'autorités qui sont allées à Alger et qui sont d'avis, qu'il ne faut pas de longtemps admettre les Juifs dans la municipalité, parce que il y a chez eux, trop de corruption et moi, je crois que la probité des membres français et musulmans pourra changer les vices (1).

(1) Dans sa déposition devant la Commission d'Afrique, Bouderbah avait exprimé une opinion analogue : « Il n'y a pas de raison pour les [les Juifs] exclure [des affaires], mais il faut rassurer les Arabes contre la crainte que les Juifs n'acquièrent trop d'influence et ne soient traités avec une partialité, qui deviendrait humiliante pour les autres. Il serait bon d'en faire la déclaration dans la proclamation à publier, et qui serait signée par les Ulémas et par les chefs de la religion. » *Commission d'Afrique*. Procès verbaux, t. II, p. 42.

## Chapitre III

### Règlement de la Municipalité

La Commission s'assemble une fois par semaine sous la présidence du maire. En cas d'absence, le maire pourrait désigner l'un des adjoints pour présider ; dans des cas extraordinaires, le maire a le droit de convoquer la Commission. Les adjoints devront être à la mairie tous les jours, excepté le dimanche pour le Français, le samedi pour le Juif et le vendredi pour le Musulman.

Les dimanches, la mairie ne sera pas fermée; les adjoints seront chargés d'enregistrer tous les nouveaux nés de leurs coreligionnaires, les mariages et les décès, sans pouvoir enterrer les morts, sans une permission de la mairie. Les adjoints seront obligés de recevoir les plaintes de tout le monde; ils feront connaître à chaque plaignant, où il faut aller à l'endroit d'où dépend son affaire. Si, au contraire, l'affaire dépend de l'administration, on prendra tous les renseignements et documents de ladite affaire ; on en fera le rapport à la municipalité le jour qu'ils se rassemblent. L'affaire sera discutée ; si la majorité des voix est en faveur, la municipalité dressera une demande, en faveur, au conseil colonial; les adjoints ont voix délibérative, excepté cependant, celui qui est rapporteur dans l'affaire, qui n'a qu'une voix consultative ; la demande sera signée de tous les membres, qui sont en faveur de ladite réclamation.

Elle sera remise par le maire au conseil colonial et une copie au chef de l'autorité que la plainte est portée contre lui, afin qu'il ait le temps nécessaire pour répondre devant le conseil.

Les villes auront un revenu, qui sera administré par la municipalité et surveillé par le gouvernement, comme toutes les autres caisses.



Le revenu des villes se compose, savoir :

Du nouveau droit à l'entrée des portes ;

De l'octroi sur les blés et toutes les céréales et l'huile, le fruit du produit du sol ;

La dotation d'entretien des eaux et fontaines (1).

Etablir une imposition sur les maisons et boutiques de 1 franc par mois, sur les locataires, pour l'enlèvement de leurs balayures; les frais à la charge des villes : l'éclairage, balayage et nettoyage des fosses et le pavage, la voirie, la vérification des poids et mesures, l'entretien des fontaines et des eaux, des prisons civiles, des écoles, des quarantaines, la Garde Nationale, les médecins qui vérifient les morts avant leur enterrement, etc., etc. (2).

---

(1) Jusqu'en 1835, les villes n'avaient pas de revenus qui leur fûssent propres ; il était pourvu à leurs dépenses sur les fonds du budget de l'État.

L'arrêté du 1er septembre 1834 assigna aux villes :

Les produits de l'octroi et des abattoirs ;

Le produit des diverses concessions dépendant de l'autorité municipale ; celui des autorisations et des amendes de petite voirie : celui des rétributions pour le balayage ; le prix des journées de traitement dans les hospices civils, à rembourser par les particuliers, qui y sont admis à cette condition ;

Les divers produits de la direction des ports et des bureaux sanitaires ;

La rétribution mensuelle payée par le Mezouar ;

Les droits des halles et des marchés ;

Le revenu de la dotation des fontaines ;

Les prélèvements stipulés au profit des villes sur les bénéfices de certains établissements, sur les recettes des théâtres et des jardins publics ;

Les dons et legs en faveur des villes.

(2) Le même arrêté mettait à la charge des villes :

Les traitements des maires et adjoints ;

Les frais concernant le personnel et le matériel de l'administration et de la police municipale ;

Ceux d'ameublement de l'intendance civile et des divers établissements publics ;

Ceux de perception des revenus communaux ;

Ceux de simple entretien des ports et môles, sauf le concours du gouvernement, en ce qui concerne les dépenses qui se rattacheraient à la grande navigation ;

L'éclairage, l'arrosage et le balayage publics ;

## Chapitre IV

La justice à établir (1) :

Une Cour royale à Alger, composée de la manière suivante :

Un président, 2 juges et 2 juges-suppléants, un greffier, 2 huissiers, 3 interprètes, 1 Français qui parle plusieurs langues, un Musulman et un Juif, 1 procureur du Roi et un substitut.

Les dits juges seront nommés par une ordonnance royale. La Cour s'occupera de toutes les affaires civiles, ou commerciales, criminelles et des appels de tous les autres tribunaux de la Régence.

Pour les affaires commerciales, qui sont de grande importance, la Cour a le droit de se joindre à elle : deux négociants français, qui seront désignés par le maire, d'après l'avis du conseil municipal, si c'est une affaire entre Français; si c'est au contraire, une affaire entre Français et Musulman, la Cour se joindra à elle, 2 négociants musulmans et 2 négociants français, qui seront présentés devant la Cour. Pour les affaires civiles et criminelles, qu'il y ait des Musulmans ou des Juifs, la Cour

La construction, l'entretien et le nettoiement des égouts ;
La construction et l'entretien des aqueducs publics :
Les prisons civiles ;
Les hospices civils et le dispensaire ;
Les bureaux de santé et le service des ports ;
La construction et l'entretien des halles et marchés :
Les écoles communales ;
Les gardes nationales et urbaines ;
Les bureaux de charité et les secours aux indigents ;
Les fêtes et réjouissances publiques.

(1) L'organisation judiciaire avait été ébauchée par Clauzel. (Arrêté du 22 octobre 1830, instituant une Cour de justice, un tribunal de police correctionnelle et conservant les juridictions indigènes). Cette organisation fut modifiée par l'ordonnance du 10 août 1834 ; cette ordonnance créa un tribunal supérieur à Alger, des tribunaux de première instance à Alger, Oran et Bône, un tribunal de commerce à Alger, maintint les tribunaux indigènes et détermina les attributions et la compétence des divers tribunaux.



fera demander aux juges musulmans et juifs, de venir assister au jugement ou d'y envoyer deux juges, chacun de leur choix, qui donneront les renseignements nécessaires à la Cour, qui n'ont que voix consultative.

Tout cela est dans des cas très graves et de grande importance, surtout quand il s'agit de peines infamantes.

Après qu'on a été jugé devant la Cour, on a le droit d'appel devant le conseil colonial qui conservera ce droit, jusqu'à ce qu'on établisse le droit qu'on peut appeler en France (1).

Pour toutes les condamnations de peines infamantes, les condamnés ont droit de recourir en grâce au Roi.

Toutes les villes de l'ex-Régence, qui sont occupées par les Français, leurs tribunaux seront en tout subordonnés à la Cour royale d'Alger.

Dans les tribunaux qui ont jugé des affaires commerciales et civiles, les plaignants n'ont pas le droit d'appel devant la Cour royale, si l'affaire ne passe pas 300 francs. Si au contraire, on peut appeler et de même, pour le criminel.

Deux juges de paix (2) qui seront installés à Alger, pour juger toutes les affaires sans appel, jusqu'à la somme de 300 francs. Passé cette somme, les parties ont le droit d'appel. On joindra aux dits juges de paix à chacun, un juge musulman qui sera pris parmi les adouls de Cadi (3), qui seront désignés par la Municipalité, un

(1) Sous le régime antérieur à l'ordonnance du 20 août 1834, les appels des jugements de la Cour criminelle et de la Cour de justice étaient portés devant le Conseil d'administration de l'ex-Régence. Ce système avait donné lieu à des critiques aussi vives que justifiées.

(2) Le tribunal de police correctionnelle créé par l'arrêté du 22 octobre 1830, réunissait à ses attributions celles des justices de paix L'ordonnance du 10 août 1834 confia aux deux juges du tribunal de 1re instance d'Alger les fonctions, que les lois confèrent en France aux juges de paix.

(3) Pl. de 'adel notaire. Les adouls assistent le cadi comme témoins nécessaires de toutes les conventions que le juge constate et qu'ils signent avec lui après les avoir rédigées sur des formules consacrées ;

secrétaire et un interprète seront attachés à chaque juge de paix.

Tous les jugements rendus par lesdits juges, seront gratis. Le juge de paix ne peut pas condamner à une amende de plus de 10 francs. Les dites amendes seront versées dans la caisse municipale. Les juges de paix seront obligés de dresser les procès-verbaux de tous les jugements. Lesdits procès-verbaux seront signés de lui et du juge musulman, d'un interprète et envoyé chaque lundi, les copies, une à la Cour royale et une à la Mairie.

La justice musulmane, un cadi malki (1) et un hanaphi. Chacun a 8 adouls ou secrétaires et un bach-adel, ou secrétaire en chef et deux mouftès (2), un malki et un hanaphi.

Les cadis ont le droit de juger toutes les affaires entre Musulmans. Si un des plaignants n'est pas content du jugement du cadi, il a le droit d'appeler devant le Migleese (3) qui se rassemble chaque jeudi dans la grande mosquée, qui se compose de deux muftis et des deux cadis et un membre de la Municipalité et de deux bach-adels; leurs jugements sont en dernier ressort, excepté cependant dans les cas ci-après :

1° Si les deux parties sont d'accord, elles pourront en appeler devant la Cour royale. Une fois jugées devant la dite cour, elles ne pourront plus retourner devant leurs juges naturels.

---

ils sont présents à l'instruction et au jugement des procès, pour vérifier que le cadi lui-même et les témoins entendus jouissent de la plénitude de leur raison, ainsi que l'exige la loi.

(1) Malékite. Le rite malékite était celui de l'immense majorité des habitants de la Régence. Le rite hanéfite était suivi par les Turcs.

(2) Muphtis.

(3) Medjelès. Le medjelès était formé par la réunion des muftis et des cadis des deux rites délibérant ensemble sur un point de droit et parfois sur une question de fait. Lorsqu'un plaignant avait demandé qu'une affaire fût portée devant cette assemblée, le cadi suspendait sa décision et attendait, avant de se prononcer, l'avis du medjelès.



2° Dans les affaires civiles et criminelles, les plaignants ont le droit, de demander l'autorisation au Gouverneur, pour rassembler tous les ulémas (1) dans le Migless. On joindra à eux les deux muftis et les deux cadis ; alors l'affaire sera jugée à la majorité des voix, sans appel.

3° Dans les affaires commerciales, si un des plaignants n'est pas content du jugement, il a le droit de demander au cadi ou au migless de l'envoyer devant une assemblée de négociants qui jugera en dernier ressort. Ladite assemblée sera de 5 à 7 membres suivant l'importance de l'affaire, qui seront choisis par le Conseil municipal.

La nomination des muftis et des cadis se fera de la manière suivante. La municipalité choisira 5 candidats qui seront présentés par le maire au Gouverneur, qui en choisira un. Les adouls seront proposés par le mufti des malki à la municipalité qui confirmera leur nomination avec l'approbation du maire. Chaque fois que le mufti et le cadi auront violé la loi, ils seront jugés par un conseil de tous les Ulamas ; s'ils sont coupables on demande de suite à l'autorité leur destitution et les peines qu'ils méritent.

**La justice juive.** — Leur tribunal sera composé de trois rabbins, qui seront nommés comme pour les juges musulmans, qui jugeront toutes les affaires entre les Juifs, civiles ou commerciales ; les plaignants ont le droit d'appel devant la Cour royale si l'affaire passe la valeur de 100 francs; de même dans la condamnation des peines, s'il passe 15 jours de prison. (Je mets cette exception aux Juifs, parce que je sais que pas un n'a confiance dans leurs rabbins ; c'est pour cela qu'ils ne demandent pas mieux que d'être jugés par les tribunaux français).

---

(1) Ulémas, docteurs de la loi.

## Chapitre V

### Organisation pour l'intérieur

1° On nommera un directeur qui sera choisi parmi les Français (1), d'un grade et un rang supérieurs, s'il est militaire, au moins maréchal de camp; s'il est civil, un grade pareil. Il sera le chef de tout l'intérieur, excepté des endroits occupés par les troupes françaises qui ne seront pas sous sa domination. — 2° Il y aura avec lui, deux lieutenants musulmans, qui seront nommés par le Gouverneur.

Sa suite sera composée de la manière suivante :

1° Un baschkate (2) ou premier secrétaire et deux simples secrétaires;

2° Quatre chavich (3) et un bach chavich, un bach allam (4), un bach-kahli (5), un bach sayesse (6), un

(1) Dans sa déposition devant la Commission d'Afrique Bouderbah avait exposé qu'il serait de l'intérêt de la France, de donner aux tribus de la Mitidja un chef français plutôt qu'un chef musulman. Un chef musulman serait, en effet, toujours soupçonné et regardé comme un ennemi dès qu'il prendrait en main la défense des indigènes. On pourrait lui donner des lieutenants indigènes. Ce chef ou aga aurait sous ses ordres 1.000 spahis. *Commission d'Afrique.* Procès verbaux et rapports. T. II, p. 40.

Dès le début de l'occupation le général en chef nomma un agha des Arabes, Hamdan ben Amin es Secca. Celui-ci fut destitué par Clauzel et remplacé par le colonel de gendarmerie Mendiri. Puis Berthezène confia ces fonctions à El Hadj Mahiddine de Coléa. Après la défection de Mahiddine le poste d'agha fut supprimé, puis rétabli par Drouet d'Erlon en 1835 et occupé par le colonel Marey-Monge. Enfin le 15 avril 1837 le poste d'agha des arabes fut de nouveau supprimé et les affaires indigènes centralisées au gouvernement général, où l'on créa une direction des affaires arabes, dont le titulaire fut Peillessier de Reynaud.

(2) Bach kateb.

(3) Chaouch.

(4) Porte-étendard.

(5) Peut-être bach mkhali : fusilier en chef.

(6) Peut-être bach séfess : palefrenier en chef.



iman, un oikil alhurge (1), un bach cange (*sic*), un casnadar (2), 12 musiciens, 12 domestiques et 25 spaïhes (3).

3° Pour le service de correspondance dans l'intérieur et en même temps pour porter les ordres, il a aussi sous ses ordres 1.000 spaïhes, qui sont payés par le Gouvernement à raison de 60 centimes par jour. Ces dits spaïhes sont partagés en 4 corps de 250 hommes chacun ; chaque corps servira 15 jours sous le commandement d'un des lieutenants pour faire la police dans l'intérieur ; dans ces 15 jours, les spaïhes auront 30 sous par jour au lieu des 60 centimes.

4° Celui qui manque et ne se rend pas à l'appel, sera puni suivant la loi qui sera établie à ce sujet. Chaque fois que le directeur aura besoin des dits 1.000 spaïhes, il les fera prévenir par leurs chefs qui se rendront de suite à l'endroit indiqué du rendez-vous; alors, tout le temps qu'ils sont en service, ils ont la paie de 30 sous par jour.

5° Le Directeur a aussi 4 pièces de canon servies par des Musulmans ou des Français habillés comme des Musulmans. (Cela fait un grand effet sur le moral des Arabes et des Cabailes. En voyant que leurs coreligionnaires ont porté les armes contre eux, en faveur des Français, cela les décourage totalement de leurs hostilités envers les Français.)

6° Le Directeur, quand il voudra sortir dans l'intérieur, pour punir les tribus hostiles, il aura toujours sous ses ordres les 1.000 spaïhes qui font l'avant-garde, qui seront partagés en deux corps, commandés chacun d'un des lieutenants. Il aura aussi un ou deux régiments français, suivant l'importance de l'expédition pour soutenir les spaïhes dans les combats.

7° Chaque lieutenant commandera les 15 jours de

(1) Oukil el hardj : ce mot désignait un pourvoyeur chargé d'assurer la subsistance de chaque groupe de 20 soldats

(2) Khaznadar (trésorier).

(3) Spahis.

police dans l'intérieur ; il aura le droit et le pouvoir, en cas de danger de l'ennemi dans l'endroit où il se trouvera, de prendre de suite sous son commandement tous les spaïhes et les caydes (1) des tribus, pour agir contre l'ennemi. Les lieutenants sont obligés d'envoyer chaque jour deux rapports, un pour le Gouverneur, un pour le Directeur. Les lieutenants, dans leurs tournées dans l'intérieur, ne pourront faire aucun changement, ni appliquer aucune punition dans les tribus soumises; seulement ils pourront recevoir les plaintes et arrêter toutes les personnes accusées et renvoyer le tout au Directeur avec un rapport sur chaque affaire.

8° Chaque tribu qui fera sa soumission positive, il faut en même temps qu'elle donne 4 enfants de leurs notables qui seront très bien traités à Alger ; même on ne fera pas mal de leur donner une éducation. Elle donne en même temps un de leurs notables comme ôtage qui sera toujours auprès du Directeur, comme représentant et défenseur des intérêts de sa tribu.

9° Chaque tribu soumise, aura un cayde et les autres fonctionnaires, comme d'ancien usage (2), qui seront nommés par le Directeur. Leurs appointements seront fixes et à la charge de la tribu. La contribution qui sera imposée à chaque tribu, ce sera après que le Directeur aura pris des renseignements exacts de l'impôt qu'elle payait auparavant. Alors il mettra lesdits renseignements sous les yeux du grand Conseil colonial, qui fixera la contribution (3).

Toutes les discussions, qui s'élèveront entre les habitants des tribus, seront jugées par les caydes, excepté en matières religieuses, qui vont devant leurs cadis comme

(1) Caïd.

(2) Cheikhs, cadis, etc.

(3) « L'impôt est la base et la marque du commandement ». Déposition de Bouderbah devant la Commission d'Afrique. *Procès verbaux et rapports*. T. II, p. 40.



autrefois. Ils ont le droit d'appel devant les migelese à Alger, de même à Bonne et Oran. Tout ce qui n'est pas religieux, a le droit d'appeler devant le Directeur. Toutes les affaires, qui seront appelées devant le Directeur, seront jugées par lui, comme président, et trois juges qui seront choisis parmi les notables, qui entourent le Directeur et un de ses lieutenants ; aucune peine infamante ne sera exécutée sans l'ordre du Gouverneur ; les condamnés à la mort ont le droit d'en appeler en grâce devant le Roi.

Tout cela sera suivi à l'égard des tribus soumises au contraire, ceux qui ne seront pas soumis ne jouiront d'aucun de ces privilèges. Chaque fois qu'il sera commis un assassinat dans une tribu et que l'auteur ne sera pas connu, une amende sera imposée sur ladite tribu de fr. 2.000, — dont fr. 500 — pour les parents de la victime et le reste sera versé dans la caisse du Gouvernement.

Si la personne assassinée, appartenait à un rang élevé, le Directeur aura le droit d'imposer l'amende qu'il croira nécessaire. Si, au contraire, on lui livre le coupable, la tribu ne payera rien.

Chaque fois qu'une tribu soumise payera sa contribution et se trouvera menacée de tribus ennemies, elle a le droit de demander, par l'organe de leur Cayde au Directeur, de venir ou d'envoyer ses lieutenants avec des forces à leur secours contre l'ennemi commun; de même toutes les tribus soumises s'engagent entre elles de se secourir chaque fois qu'une d'elles sera menacée par l'ennemi. Chaque fois qu'une tribu sera surprise et pillée par les tribus ennemies, le Directeur y fera de suite une expédition lui-même, ou y enverra ses lieutenants, contre la tribu qui aura commis le vol ; on leur imposera une amende de quatre fois la valeur, que les tribus auront perdue ; la moitié de cette amende sera versée dans la caisse du Gouvernement, le quart distribué aux gens qui

auront fait l'expédition et l'autre quart distribué aux gens des tribus qui auront été volés. De cette manière vous engagerez tout le monde à venir faire leur soumission, puisqu'ils sont sûrs, qu'une fois qu'ils sont sous la protection du Gouvernement, ils ne risquent plus d'être pillés et maltraités par les tribus rebelles; ils savent aussi, qu'en cas qu'ils soient surpris et volés, qu'avec le secours du Gouvernement, ils tireront vengeance de leurs ennemis et des vôtres. Voilà ce qui est arrivé déjà plusieurs fois : des tribus, qui ne vivent que de brigandages et de vols, souvent sont tombées sur des tribus laborieuses et paisibles, les ont dépouillées de leurs biens et même massacrées, tout cela, sous prétexte qu'elles sont amies avec les Français. De cette manière, tous les honnêtes gens qui désirent la paix et la tranquilité, n'ont trouvé, jusqu'à présent, auprès des Français, aucune protection ni rien de positif ; ils sont obligés d'être toujours sur leur garde, contre les bandits de Bédouins (1) et même, souvent, ils ont été bien maltraités des Français ; l'autorité a été sûrement trompée à leur égard, par les faux rapports des intrigants (2).

Chaque fois que le Directeur ou ses lieutenants marchent contre les tribus qui n'avaient pas encore fait leur soumission, qui cependant n'avaient commis aucun acte de brigandage, et qui viennent faire leur soumission au moment de l'arrivée de la troupe sur leur territoire, on ne leur fera aucun mal, ni aucune injustice. Seulement elles donneront les quatre enfants et un homme des principaux comme ôtages et, en même temps, elles payeront leur contribution, qui a été établie, depuis la publication de cette proclamation, jusqu'au jour de leur soumission. Si, au contraire, on marche sur des tribus qui ont commis des brigandages, qu'elles viennent faire leur soumission, au moment de l'arrivée de l'armée sur leur territoire encore on ne leur fera aucun mal; seulement elles donneront leurs ôtages et, en même temps elles paieront deux fois la valeur de tout ce qu'elles auront volé ; elles paieront aussi leurs contributions, depuis le jour de la publication de cette proclamation, jusqu'au jour de leur soumission. Qu'on ait marché contre elles, après qu'on leur aura trois fois fait une sommation, qu'elles ne subiront aucun châtiment, si, au contraire, elles refusent, prennent les armes, en faisant des résistances qui seront vaincues par la force, alors tous ceux qui auront été pris les armes à la main, seront de suite jugés et exécutés. Les enfants, les femmes et les vieillards seront respectés ; on permettra aussi aux troupes trois heures de pillage dans les tribus qui auront fait des résistances et auront été prises sans capitulation. On exigera d'eux des ôtages comme de tous les autres, et on leur fera payer une double contribution, depuis la publication jusqu'au jour de leur défaite ; en cas de récidive de la part de ladite tribu, qui se met en rébellion, la seconde fois on leur fera payer quatre fois la valeur de leurs contributions ; la troisième fois, tous leurs biens seront confisqués et leur territoire, dès ce jour, sera au compte du Gouvernement ; les gens des tribus seront menés à Alger, seront distribués sur les tribus soumises, seront employés comme des ouvriers pour gagner leur vie; cependant les enfants de ceux qui auront été tués, seront élevés à Alger ou ailleurs, aux frais du Gouvernement, jusqu'à ce qu'ils aient l'âge de travailler.

Toutes les gens des dites tribus rebelles, qui ne voudront pas prendre les armes contre les Français, pour

(1) C'est ainsi que les tribus soumises de la Mitidja étaient laissées sans protection contre les incursions des Hadjoutes, des Kabyles de l'Atlas, des Kabyles de l'Isser.

(2) « Le vice essentiel et fondamental de l'occupation, c'est qu'on n'ait point adopté et suivi un système définitif. La domination française n'a protégé personne; il s'ensuit que ses partisans l'ont abandonnée et que ceux, qui auraient voulu faire leur soumission, n'ont plus osé se déclarer ». Déposition de Bouderbah, devant la Commission d'Afrique. *Procès verbaux et rapports*. T. II, p. 40.

prouver qu'elles ne sont point hostiles, elles viendront se réfugier sous la protection du Gouvernement ; à leurs principaux on donnera des secours, en attendant la prise de leurs tribus ; toutes les dépenses qu'elles auront occasionnées, seront ajoutées à leurs contributions. Toutes les tribus qui ont été soumises, et qui après se sont révoltées contre les Français, tous les chefs de complots seront jugés sur le champ et tous leurs biens confisqués. Ladite tribu sera obligée de payer double contribution, surtout les gens qui ont été complices et qui ne sont pas venues avertir l'autorité. La première tribu qui fera sa soumission aura l'avantage de payer 25 % de moins que la contribution qui lui sera fixée, la seconde 20 %, la 3e 15 %, la 4e 10 %, la 5e 8 %, la 6e 7 %, la 7e 6 %, la 8e 4 %, la 9e 2 %, la 10e 1 %.

La tribu, qui bâtira des villages chez elle, aura le privilège suivant. D'abord que le village sera bâti, le Gouvernement leur fera bâtir à ses frais une mosquée, qui sera donnée au village au nom du Roi des Français et de la Régence et, en même temps, chaque propriétaire, qui aura bâti une maison audit village, aura le privilège, d'être dispensé de payer pendant cinq ans sa contribution. Tous ceux qui auront fait des plantations d'oliviers et de mûriers, quand ils possèderont 200 oliviers ou 200 mûriers, ils auront le privilège de ne pas payer pendant cinq ans leurs contributions, après qu'il aura été constaté le nombre exact par l'autorité chargée de l'exécution. Il sera désigné par l'autorité un prix d'encouragement d'agriculture pour chaque tribu soumise, qui sera distribué chaque année en présence du Directeur et des grands des tribus et de leur suite.

La première des tribus, qui possèdera le quart de sa population d'Européens, sera affranchie pendant 25 ans de sa contribution, la seconde de 20 ans, la 3e de 15 ans et toutes les autres après seront affranchies de 10 ans. Tous les Européens, qui habitent lesdites tribus, seront



traités de la même manière que les Arabes, sans aucune exception.

Chaque fois qu'une tribu possèdera un village bâti et un quart de la population européenne, elle aura le droit de demander d'être administrée de même qu'Alger, qui ne sera plus sous la domination du Directeur. La contribution, qui sera fixée, sera partagée sur les individus, sur un tableau écrit en véritable langue arabe du pays, qui sera affiché dans chaque doyr (1) ou hameau, à la porte des tentes des chèques (2) et caydes, enfin pour que chacun sache ce qu'il a à payer. Toutes les personnes qui se refusent à payer leurs contributions, on les y forcera et on les frappera d'une amende, qui sera fixée par le Directeur.

Un journal imprimé en arabe et en français, sous l'inspection du Directeur, sera distribué chaque semaine à tous les caydes et cheks gratuit (3). Toutes les tribus soumises, qui payeront leurs contributions, auront le droit d'envoyer chacune deux députés de leur choix, chaque année à Alger, devant le Grand Conseil qui se rassemble, qui exposeront devant ledit Conseil, tout ce qui a été fait chez eux de bien et de mal et tout ce qu'ils croyent nécessaire et utile à leurs tribus. Ledit Grand Conseil sera composé, d'abord de membres du Grand Conseil colonial, et joint à eux, trois membres de la Municipalité, qui seront désignés par le Gouverneur et les deux muftis et on discutera tous les intérêts généraux et les améliorations pour la prospérité du pays. La contribution y sera perçue chaque 6 mois en présence des lieutenants et des

(1) Douar.
(2) Cheikhs.
(3) « Il serait avantageux d'avoir un journal. Les Arabes naturellement curieux le liraient avec avidité, surtout si l'on n'y parle pas de religion mais seulement d'agriculture, d'industrie et d'autres arts utiles ». Déposition de Bouderbah, loc. cit. p. 41. Il existait bien un journal, le *Moniteur Algérien*, fondé par le baron Pichon en 1832, mais cette publication avait surtout pour but de porter les actes officiels à la connaissance du public ; elle était, en outre, rédigée en français.

caydes; le tout sera versé dans les mains du Directeur; chaque individu en payant sa cote-part aura un reçu en forme, signé des caydes et des lieutenants. Toutes les soies et les huiles, qui sont des produits des tribus soumises, ne payeront aucun droit à leur entrée à Alger.

Chaque individu qui fera une invention dans l'industrie ou l'agriculture aura dix ans de privilège de son brevet. Les personnes qui découvriront des mines, qu'ils viendront faire connaître au Gouvernement, si ces mines, sont exploitées après par une compagnie ou par le Gouvernement, la personne, qui aura fait la découverte, aura 1/12e sur les bénéfices de ladite exploitation jusqu'à sa mort, ou on fera avec lui une transaction.

Il faut que l'autorité tâche de faire tout son possible, de ne changer rien, ni dans leurs mœurs, ni dans leurs usages ou habitudes, surtout pour la religion, qui est la première base qu'il faut établir solidement avec le Musulman, sans jamais penser à la violer dans le moindre cas; il faut au contraire que les Français y prennent une bonne conduite, en donnant de bons exemples, en agissant avec justice et loyauté et modération, sans blesser personne ni dans sa croyance, ni dans ses usages. Cette manière d'agir introduira la véritable civilisation : en voyant votre conduite sage et juste, alors les indigènes, de leur propre volonté, chercheront peu à peu à changer leurs mœurs et leurs habitudes. Je peux dire sans blesser personne que, jusqu'à présent, les indigènes qui n'ont connu les Français qu'à Alger, ont une très mauvaise opinion de cette nation magnanime, à cause que la grande majorité des Français qui sont allés dans ce pays, y sont sans morale et sans aucune croyance, même d'existence de Dieu, ce qui fait un très mauvais effet dans l'esprit public, surtout quand un Arabe, un Bédouin ou un habitant de ville, quand il va porter sa plainte devant une autorité, s'ils ont le malheur de prononcer le nom de Dieu, pour solliciter, ils sont de suite apostrophés de



la manière la plus révoltante ; il y en a qui ont abandonné leurs réclamations pour ne pas entendre leurs outrages envers l'Etre suprême. Je sais très bien qu'en France, malheureusement, il y en a beaucoup qui ne croyent à rien; je ne dirai pas qu'il faut, quand ils vont à Alger, faire changer leur opinion, mais seulement qu'ils la cachent et qu'ils ne l'expriment pas publiquement, puisque la politique de ce pays l'exige beaucoup; que tout homme de bon sens, s'il désire servir sa patrie, il faut qu'il agisse politiquement. Comme nous avons déjà dit que des tribus consentiront à ce que les Européens habiteront dans leurs tribus, défense y sera faite aux Européens d'établir leur habitation qu'à un quart de lieue de village ou d'oire (1) ou hameau habité par les Arabes. Si, cependant, les Arabes voulaient habiter dans les quartiers francs, ils seront libres. Le jour qu'on voudra adopter ce nouveau sysème, il faut qu'une proclamation y soit faite avec la consultation de la Municipalité et des Ulamas, et on mettra là-dedans tous les détails dudit système et lesdites proclamations y seront proclamées, imprimées en véritable arabe du pays et distribuées en grande quantité dans l'intérieur (2). On leur dira : voilà la dernière volonté du Gouvernement français à leur égard ; les tribus qui sont à trois journées d'Alger, ont un mois à réfléchir; après ce délai, elles seront déclarées rebelles du Gouvernement et, partout où on les trouvera, elles seront poursuivies. Les tribus plus éloignées ont deux mois à réfléchir; passé ce délai elles seront déclarées rebelles et traitées de même. Cette proclamation avant qu'elle soit distribuée dans l'intérieur, il faudra qu'elle soit signée du Gouverneur et du Directeur,

(1) Douar.

(2) « Il est de la plus haute importance de faire connaître à tout le monde par une proclamation ce que la France exige : 1° des tribus qui ont fait leur soumission et qui ont accepté son protectorat ; 2° de celles qui voudront venir faire leur soumission ; 3° et enfin ce qu'auront à redouter les tribus qui, refusant son patronage, voudront rester en hostilité avec elle ». Déposition de Bouderbah : loc. cit., p. 40.

ainsi que de tous les Ulamas et des membres de la Municipalité et des marabouts, qui sont responsables envers les tribus de l'exécution intégrale de tout ce qui est contenu dans ladite proclamation, il faut ajouter dans cette proclamation une phrase, dans laquelle on leur dira que les Juifs n'auront aucune influence dans les affaires, ni sur l'autorité française ; qu'ils seront traités comme tout le monde, chacun comme le mérite son état social. La même organisation sera établie en même temps à Bonne et à Oran. Il y a beaucoup de choses à ajouter à cette proclamation, au moment qu'on voudra la faire, après qu'on aura consulté des chefs et d'autres personnes que je désignerai.

## CHAPITRE VI

### Administration des Fondations pieuses

Le bien de la Meka d'Oilmadina (1).
— de Seboul el Kaïrat (2).
— des Cheurfas (3).
— des Mosquées (4).
— des Zaouyas.
— de Bet ilmal (5).

(1) Biens de la Mecque et de Médine. Une partie seulement du revenu de ces biens (15.000 fr. par an) était envoyée aux villes saintes. Le reste était employé en aumônes et en pensions aux gens de la Mecque habitant Alger. L'administration de la Mecque et Médine conservait aussi les dépôts qui lui étaient confiés par les particuliers.

(2) Seboul el Kheirat. Administration créée en 999 Heg. (1584) par Chaban Khodja. Elle gérait les biens de 8 mosquées et payait les 88 tolba, qui y étaient attachés en qualité de lecteurs.

(3) Les Chorfa d'Alger formaient une association dont les membres vivaient en commun et qui possédait un certain nombre d'immeubles. — Devoulx : *Edifices religieux de l'ancien Alger*, Rev. Africaine, 1868, p. 103.

(4) Il y avait à Alger en 1830, 14 mosquées hanéfites et 92 mosquées malékites.

(5) Administration chargée de l'administration des successions, dans l'intérêt des orphelins, des absents, ou de l'Etat lui-même, quand la loi musulmane n'accordait pas aux héritiers appelés la totalité de l'héritage.



Le bien des Mrabtins (1).
— des Andalousses (2).

Tous ces biens seront administrés de la manière suivante :

On nommera une commission de charité, qui sera chargée de toute l'administration desdites fondations qui sera composée de dix membres, savoir : les 2 muftis et 8 des notables du pays, qui seront désignés par la municipalité et nommés par le Gouverneur ; on nommera un Français comme Commissaire du Roi auprès de ladite commission, qu'il faut qu'il sache l'arabe, qu'il surveillera tous les intérêts et chaque six mois fera la vérification de la caisse centrale et trois copies seront faites de la recette et de la dépense et seront signées de l'administration et paraphées du Commissaire du Roi. Desdites copies, une sera soumise au Gouverneur, une à l'Intendant civil et une à la Mairie.

La commission est responsable de tous agents qu'elle emploiera, surtout de leur probité. Chaque dotation sera exécutée suivant la volonté du donateur et [conformément] à la loi et on ne pourra plus commettre des abus comme autrefois. Les chefs de l'établissement ne pourront plus soustraire rien à leur profit; chacun aura un traitement fixe. On établira deux hôpitaux, un pour les hommes et un pour les femmes (3) et l'entretien d'une maison de fous. [Les revenus seront employés pour] le soulagement

(1) 19 marabouts ou zaoulas possédaient seuls des propriétés.

(2) Les biens des Andalous consistaient en habous dont le revenu était consacré à assister les Maures venus d'Espagne ou leurs descendants. La mosquée des Andalous avait été construite en 1043 Heg. (1633) par un groupe d'émigrés espagnols. — Devoulx, *op. cit.* Rev. Africaine 1878, p. 278.

(3) Les indigènes furent d'abord reçus dans les hôpitaux militaires ; puis, en 1831 une mosquée située en dehors de la porte Bab-el-Oued fut transformée en infirmerie provisoire, mais supprimée dès le mois de mai de la même année. Au mois d'août 1832, un hôpital civil fut ouvert dans la caserne Macaron. Cette caserne ayant été réclamée par le

des familles qui sont dans la misère et pour empêcher la mendicité dans la rue, pour marier les orphelines malheureuses, pour secourir les femmes en couches, qui sont dans la misère, pour la sépulture des malheureux et l'entretien en bon état de tous les immeubles de fondation. S'il y en a qui soient dans un état délabré, qui exigent de fortes réparations, la commission a le droit de les donner à ana ou rentes perpétuelles. L'hôpital pour les hommes sera établi à Siddy Abdarrahman (1); comme on n'a pas assez de bâtisses, on bâtira tout ce qui est nécessaire. Pour les femmes, c'est à Siddy Abdalkader (2). Pour la maison de fous, on choisira une des zaouya le plus convenables; deux écoles seront établies pour les orphelins et les pauvres gens, une pour les garçons et une pour les filles, qui feront leur éducation gratis ; ils auront aussi des maîtres français. Pour l'école des filles, on prendra Siddy ou Alli Dada (3); pour les garçons, Siddy Mohamed Cherif (4).

génie en 1834, les malades civils furent reçus dans une mosquée, sise rue Bab-Azoun. Cet établissement disparut au mois de mai 1835 et les malades civils furent de nouveau admis dans les hôpitaux militaires. C'est seulement le 1er août 1836, qu'un nouvel hôpital civil, commun aux Européens et aux indigènes fut ouvert rue des Consuls, dans une mosquée désaffectée.

(1) Mosquée bâtie en 1696 par le dey El Hadj Ahmed, sur l'emplacement d'un édifice plus ancien. Elle renferme le corps du marabout Sidi Abd-er-Rahman et-Tsalibi (1387-1468).

(2) Marabout sis au bord de la mer, à 800m environ de la porte Bab-Azoun. Elevé en l'honneur de Sidi Abd el-Kader el-Djilani, il avait été restauré en 1223 Heg. (1808) et fut démoli en 1866 lors de la construction du boulevard de la République. Il était particulièrement fréquenté par les femmes. — Devoulx, *Edifices religieux de l'ancien Alger*. Rev. Africaine 1869, p. 133.

(3) Sidi Ouali Dada, chapelle bâtie rue du Divan, en souvenir d'un marabout dont l'intervention avait, disait-on, déchaîné la tempête, qui détruisit en partie la flotte de Charles-Quint en 1541. Elle a subsisté jusqu'en 1864. — Devoulx, *op. cit.*, Rev. Africaine 1868, p. 114.

(4) Mosquée située au carrefour des rues Kléber, d'Amiréville et du Palmier. Elle tire son nom du marabout Mohammed ech Cherif mort en 1541, qui y est enterré.



## CHAPITRE VII

### Autres améliorations dans plusieurs branches administratives

La Douane ; Organisation de la police ; le Domaine ; le Service de la place ; la Discipline militaire ; surtout les interprètes, il faut sur eux une grande surveillance ; c'est la source des vices. Le grand mal de la colonie, c'est le génie civil et militaire qui, avec leurs plans et leurs démolitions, ont porté la désolation dans les familles. Il faut surveiller le débarquement de tous les colons qui ne possèdent rien, qui ne viennent porter que la misère, surtout les Maltais qui sont en général voleurs et mauvais sujets ; il faut aussi rendre justice à tout le monde de tous les abus qui ont été commis jusqu'à présent. Je n'entrerai pas dans tous les détails, puisqu'il n'est pas nécessaire, seulement, je le répète, que la première chose qu'il faut faire, c'est de rendre à chacun ce qui lui appartient ; je ne dirai pas de lui donner ce qu'il demande, mais ce qui a été reconnu juste. Avec cela vous gagnerez la confiance des habitants des villes que vous avez perdue. Vous êtes sûrs que cela fera un grand effet sur l'esprit des habitants de l'intérieur ; cela facilitera beaucoup la soumission des tribus (1). J'ai exposé les idées que j'ai cru être justes et raisonnables, mais il m'est impossible d'entrer plus en détail; il y a tant d'autres choses qui sont très nécessaires qu'on ne peut pas les indiquer à présent pour plusieurs motifs; je les dirai dans le moment de l'exécution de chacune. Si le Gouvernement voulait suivre la marche et les principes du

(1) « Pour consolider l'occupation et faciliter les moyens de coloniser, le premier système c'est d'employer à l'égard des indigènes une justice éclairée et sévère qui, pourtant, ne doit pas exclure la modération. Par ce moyen on obtiendra obéissance, tribut et assistance.... » Déposition de Bouderbah, *op. cit.*, p. 89.

système que j'ai exposé, il pourrait être sûr que, la première année, il diminuera sur la dépense que lui coûte chaque année et le nombre des hommes qu'on sacrifie et les revenus se multiplieront chaque année. Les troupes qui vous sont nécessaires pour la première année sont pour Alger, 8.000 hommes, Oran, 4.000 et Bonne, 4.000. La seconde année on est sûr qu'on pourrait les diminuer d'un quart et la troisième année d'un autre quart sans aucune exagération ; ce sont des choses positives. Si vous voulez introduire la civilisation dans l'intérieur, vous n'aurez qu'un moyen : c'est la patience, la loyauté de votre part, tenir vos engagements, la justice et l'équité, la modération, enfin toutes les bonnes qualités que possède un homme intègre. Si on veut agir différemment, comme beaucoup de rêveurs qui, seuls, veulent le sabre et la terreur pour ce pays, je puis affirmer que jamais on n'en viendra à bout et qu'il est impossible de faire rien réussir. On a déjà vu le mauvais résultat de ce système. Je dis encore, il faut être juste envers les bons et sévère envers les méchants, punir les coupables en épargnant les innocents.

*Signé en arabe :*

AHMED BOUDERBAH.

# UNE
# PROCLAMATION DE L'ÉMIR ABDELKADER
## aux habitants du Figuig en 1836 (1)

« Tuez-les partout où vous les
» trouverez et chassez-les d'où ils
» vous auront chassés... »

(*Le Qôran*, chap. II, verset 187)

La publication récente de la correspondance du capitaine Daumas, consul de France à Mascara (1837-1839) (2), éclaire d'un nouveau jour la physionomie d'Abd-el-Kader. Elle nous dévoile les aspirations secrètes et le caractère intime de l'Emir ; elle nous le montre préoccupé par des-

(1) « Le Figuig » en arabe فجيج (le petit col) diminutif de « feidj » فج défilé, passage entre montagnes. Pris improprement avec l'acception d'un nom de ville, le Figuig est un district ou plus exactement une agglomération de 15,000 âmes réparties en sept ksours (anciennement neuf villages). Nous l'énonçons à dessein dans notre transcription française avec l'article déterminatif. On devra donc dire en parlant de cette province marocaine « Le Figuig » comme dans le cas présent Beni-Ounif du Figuig et non de Figuig, de même que l'on devra dire « les ksours du Tafilelt », les « habitants du Touat et du Gourara » et non de Touat et de Gourara, et que l'on parlera de « caravanes allant au Tidikelt ». C'est une règle essentielle de transcription à adopter.

L'orthographe arabe de Figuig est فجيج ou encore avec la notation berbère فجيج le ج avec les trois points ayant la valeur du گ « gu » barbaresque. En Turquie le ج s'énonce « tch » et le ج se prononce « j » en Égypte et en Syrie. (Dictionnaire Beaussier).

(2) Correspondance du capitaine Daumas, consul à Mascara (1837-1839), par Georges Yver, Alger-Paris 1912. (Collection de documents inédits sur l'histoire de l'Algérie, 2e série, tome I).

sus tout d'assurer le maintien de l'Islam en Afrique et cherchant à unir tous les croyants contre les Infidèles.

A cette préoccupation, se rattache le document que nous publions ci-après ; il donnera, croyons-nous, quelques idées des arguments employés par celui, dont Louis Veuillot, peu suspect de tendresse à l'égard de l'Emir, disait : « Qu'il était le premier en toutes choses, diplomate » avisé et prédicateur éloquent » (1).

La proclamation aux habitants du Figuig, dont on lira plus loin la traduction, est un bon exemple du genre d'éloquence mis en œuvre par l'Emir pour exhorter ses partisans à la guerre sainte ; elle complètera, d'autre part, en l'illustrant, l'étude publiée dans cette revue par M. Saint-Calbre sur la « proclamation de guerre chez les Musulmans » (2).

La lutte contre les infidèles qui a fourni, aux premiers temps de l'Islamisme, une abondante matière à l'épopée musulmane, a créé la prédication religieuse, d'où sont nées, tout à tour, la harangue de guerre et l'exhortation à la guerre sainte appelée « djihad ». On sait que l'apparition des poëmes épiques composés en l'honneur des combattants de la foi islamique fut une des conséquences de l'exaltation farouche des disciples de Mahomet qui puisaient dans le Livre de Dieu, le Sublime Qôran, une ardeur guerrière poussée jusqu'au mépris de la mort. On conçoit donc que des simples versets aient eu une influence si grande sur leur fanatisme et qu'ils aient pu, en l'avivant, entraîner les armées d'Okba-Ibn-Nafâa, le conquérant de l'Afrique du Nord, jusqu'aux rivages de l'Atlantique. Quelques siècles plus tard, l'Emir Abd el-Kader devait user des mêmes éléments de persuasion pour

(1) Louis Veuillot « Les Français en Algérie ». Souvenirs d'un voyage en Algérie en 1841. (Edition A. Mame, Paris).

(2) Cf. *Revue Africaine* (Société Historique Algérienne). Fascicule n° 282, 3e trimestre 1911, pages 282 et suivantes.



grouper, sous ses étendards, la plus grande partie des populations algériennes. Servi par les événements et par les atermoiements de notre politique hésitante, ce grand conducteur d'hommes tira habilement parti des enseignements des versets coraniques pour justifier ses ambitions politiques et fonder un grand Etat musulman. Il crut un instant à la réalisation de son rêve. S'il ne toucha pas au but, il réussit du moins à retarder de plusieurs années la pacification du pays; s'il échoua dans son œuvre glorieuse, ce fut bien plus par suite de l'indifférence et la lassitude des masses, que par sa propre résignation devant le succès de nos armes. Deux moyens s'offraient pour réaliser ses desseins : les appels à la guerre sainte par prédication personnelle ou missives et l'entretien d'une correspondance suivie avec les principaux Chefs de l'Islam, de l'Orient et de l'Occident ; (il envoya, par exemple, de fréquents messages aux « Oulâma » (1) de Fez sous forme de questionnaires) (2). L'Emir recourait volontiers au premier de ces deux moyens ; il possédait, en effet, au suprême degré, l'art de conquérir les masses par la parole ; il y mettait toute la force de son âme et de son ascendant moral.

Dans ses relations politiques et sa correspondance avec les princes musulmans de l'Egypte, de l'Empire Ottoman, de la Syrie et du Maroc, il ne montra pas moins de perspicacité et d'habileté ; il sut les gagner un instant à sa cause sainte et leur persuader qu'investi d'une mission divine, il rejetterait, avec leur appui, les infidèles hors du sein de l'Islam ; il leur promettait en revanche l'extermination des Français et de somptueuses dépouilles.

C'est dans cet esprit qu'est conçue la proclamation aux habitants du Figuig.

(1) عالِم pl. عُلَمَاء. Docteurs en théologie, clergé musulman.

(2) « Fetoua », en arabe فتوى. Réponse sur une question de droit ou de théologie donné par un mufti en termes généraux.

MANUSCRIT

.....

الحمد لله والصلاة والسّلام على رسول آلله

الحمد لله وقع الطّاعون ببلاد المغرب وفي فجيج سنة إحدى وخمسين ومائتين والف في جمادى الثانية ومات من فجيج ونواحيها خلف كثير وفي تلك السّنة دخل الكافر مدينة تلمسان اعادها الله دار إسلام وكتب حينيذ والي الامر بتلك النّواحي أبو محمد سيدي الحاج عبد القادر بن محي الدين لاهل فجيج كتابًا يستغيثهم ويحضهم على الجهاد ونصّهُ بسم الله الرحمن الرحيم وصلّى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وسلّم كافّة ثُبَات فصُور الفجيجية ومن حوته انديتها من علماء وشرفاء * واعيان ورؤساء * اصلحكم الله حالاً واستقبالاً * وسدّدَ رايكم ووفقكم لامارات العصمة جلالاً وجمالا * وسلام على محَافلكم السّامية * يعم مرابعكم الناهية * ويتحفها بتحفة الكرامة الباهية * ورحمة الله وبركاته ما تَرتفّتِ الطّوالعُ باضوايها زاهية * امّا بعد فانّ الغيرة الاسلامية تحفّ لامثالكم * والاغتياضات الانفية تجب على افوالكم وافعالكم * وكيف لا والعدو الكافر اذلّه الله جال في بلاد المسلمين وصال * وسعى في خراب مدنهم وقصورهم بمسا جدها المعدة للغدُوِ والاصَال * وحدّت شوكته على الغريب والقاصي *



وتظافرت جُيوشه على إحلاء المطيع منهم والعاصي * وأجمع عزمه وكيْده في جميع برّه * وفاض على ضوء الإسلام ظلام ليله * حتى كاد يخفى جدول فجره * وكم اشتغلنا بمدافعته مرارًا وتداولنا معَه في الحروب سرا وجهارا * الى انكسرت الرماح * وتدنست بنادِق الرماح * وفضت الصناديد نُحوبَها * وتعمدت الفرسان نصبَها ولغُوبها * ولازلنا على ذلك التدافع * والتناول والتراجع * الى ان تنفرد السليبة وتنعدم درر المناصب الْمُنيفة * غير انا خشينا تفاقم الامر وتزايده من فطر الى فطر فَنَوَدُّ من صلاح إرآيكم الناجحة * وسَدَاد اشاراتكم الصالحة * ان تزيدوا في اخوانكم القوة السّادّة * وتشروا اسرهم باسترسَالِ المادّة * فان المومن للمومن كالبنيان المرصوص يشدّ بعضُه بعضا والمسلمون كالجسد الواحد يتالم الجميعُ بِتالّم البعض ولا يكون المؤمن مومنًا حتى يحبّ لاخيه المومن ما يجب لنفسه والله في عون العبد ما دَام في عون اخيه والمسلّم اخو المسلّم الحَديث وتعاونوا علَى البرّ والتقوى انمّا المومنون اخوة يا ايّها الذين امنوا مالكم اذا قيل لكم انفروا في سبيل الله اثاقلتم الى الارض الاية وهذا الواجب لكم في اعطا كل ذي حقّ حقه والامور الادمية واماّ مدافعة الكفار اخزاهم الله في المصابرة في الرباط ونيل احدى الحسُنتيْن الاجر والغنيمة والنعيم المُقيم الذى لا يخطُر على قلب بشر فلا يخفى على كريم علمكم ما ورد في ذلك *

الاتى الفراغية والاقوال النبوية ونجوتكم وسياستكم في تدبير
صنايعكم المحكمة مع غلظتكم على الكبار وشدتكم في ثباث
الصفوف الحربية معلومة عندنا بالضرورة حسبما دونت خصالكم
الحميدة وافعالكم الرشيدة في تاريخ وهران ووقعاتها بنرغب
من حمد سرايركم أن تجمعوا جموعكم وتكونوا في قصد اعانتنا
رجلا وركبانا لتتم لنا المزية دينا ودنيا وتحظوا في دار المقامة
بالحضرة العليا ويكون ابتداء قدومكم ان شاء الله عقب عيد
الاضحى اول أبريل بعدان يقدم الينا اعيانكم لنشتاشرهم في
الكيفية والهيئة التي بها يحصل المراد منا ومنكم وفي موافقتكم
استصراخنا واجابتكم دعاءنا اتساق هيكل نظم المسلمين وصرورتهم
على كلمة واحدة كذات متحدة بان تكلفتم بمرام المطلوب
فحبذا المرغوب واشرعوا في التأهب والتهيئ بافامة الكراع
والسلاح والاخبية وما ويعينكم على ما يعنيكم من الاستفادات
الايمانية ولا يتخلف احد من صناديدكم من الفرسان والعساكر
وان اكتفيتم بنظر المكتوب ولم تجيبوا داعي الله بهذا الواجب
في حقنا وحسابنا جميعا على الله والله المستعان وعليه التكلان
وما توفيقي الا بالله عليه توكلت واليه انيب ولاحول ولا قوة الا
بالله العلي العظيم وصلى الله على سيدنا محمد واله وسلم وفي
سابع عشر شوال عام واحد وخمسين ومايتين والف *



## TRADUCTION

..... Louange à Dieu ! Que les prières et le salut soient sur le Prophète de Dieu !

Louange à Dieu ! Le choléra éclata dans l'Empire du Maroc et au Figuig en l'année 1251, au mois de Djoumâda second (août-septembre 1835) (1). Il périt au Figuig et dans ses environs un nombre considérable de victimes. Au cours de cette même année, l'infidèle entra dans la ville de Tlemcen (2). — Puisse Dieu la ramener au nombre des villes soumises à l'Islam ! — A cette même date, le maître incontesté de ces contrées (3), Abou Mohammed Sidi el-Hadj Abdelkader ben Mahieddine écrivit aux gens du Figuig une lettre les appelant à son secours et les exhortant à la guerre sainte.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Au nom de Dieu Clément, Miséricordieux ! Que Dieu » répande ses bénédictions sur notre Seigneur et Maître » Mohammed, sur sa famille, et leur accorde le salut !

(1) La chronique du *Kitab-El-Istiqça*, parlant du fléau terrible qui dépeupla une grande partie de l'Afrique du Nord, rapporte le fait en un passage concernant l'histoire de l'Emir Abdelkader : « En 1251, y lit-on, éclata dans le Moghreb une épidémie caractérisée par la diarrhée, les vomissements, l'enfoncement des yeux et le refroidissement des membres. (*Archives Marocaines*. La Dynastie Aloule du Maroc. Traduction E. Fumey, volume IX, page 154).

Camille Rousset dans son ouvrage *L'Algérie de 1830 à 1840*, signale les ravages du choléra en Algérie, où le fléau causa un grand nombre de victimes, Miliana, Médéa, Tlemcen, Mascara, furent décimées. Il se répandit jusque chez les tribus sahariennes. Il fallut même suspendre l'envol des renforts préparés, sur la demande du Maréchal Bugeaud, pour venger le désastre de La Macta.

(2) Entrée du maréchal Clauzel à Tlemcen, le 13 janvier 1836.

(3) Textuellement : « Celui qui se rendit maître du pouvoir ».

El-Hadj Abdelkader ne pouvait encore songer, au début de son apostolat, à s'attribuer le titre pompeux d'émir qui implique l'idée de pouvoir reconnu et donné par investiture officielle. C'est le titre conféré en Orient à ceux qui ont des charges à la Cour des Princes de l'Islam.

» A tous les représentants de l'autorité des ksour (1) » Figuiguiens et aux membres de leurs assemblées, gens » doctes et nobles chérifs. Aux notables et chefs diri- » geants !

» Que Dieu vous fasse prospérer dans le présent et » l'avenir ! Qu'il guide votre jugement sûr dans la voie » orthodoxe et vous couvre des marques de sa protection » en gloire et majesté !

» Que le salut adressé à vos éminentes assemblées » s'étende sur vos demeures inviolables et les pare des » signes de la vénération la plus éclatante, accompagné » de la miséricorde et des bénédictions divines, tant que » s'élèveront au firmament les étoiles scintillant de leurs » feux étincelants !

» (Ensuite) Certes, le courroux de l'Islam est mérité » justement par vos pareils et les manifestations de la » colère divine sont bien dûes à vos actes et à vos paroles. » Comment en serait-il autrement, lorsque l'ennemi, l'in- » fidèle (puisse Dieu lui faire subir la pire des humilia- » tions !), parcourt en tous sens le pays des musulmans » et s'y répand avec audace; mettant tous ses efforts à » détruire leurs villes et leurs bourgades, sans en épar- » gner les lieux saints consacrés aux prières habituelles » des matins et des soirs !

» Son aiguillon atteint douloureusement le plus proche » comme le plus éloigné (d'entre eux) ; ses armées rem- » portent des victoires sur les plus illustres (combattants » de la foi), qu'ils soient réduits à sa merci ou qu'ils » refusent de se soumettre. Il met en œuvre tous ses mau- » vais desseins et sa perfidie dans toute l'étendue de leur » pays et répand sur la lumière de l'Islam les ténèbres de » sa nuit, à tel point, que le blanc rayonnement de son » aube n'est pas éloigné de s'obscurcir.

» Et cependant, quels efforts n'avons-nous pas faits

(1) « Ksar », pl. « ksour ». Ksar, village saharien, bourgade.



» pour le repousser à maintes reprises, engageant avec » lui de fréquents combats, en lutte ouverte ou sourde, » tels que nous avons rompu nos lances qui s'en sont » trouvées souillées de sang jusqu'aux poignées, combats » au cours desquels les plus valeureux de nos héros ont » vu se terminer leurs jours et les cavaliers épuisés perdre » leurs forces debout sur leurs étriers.

» Nous ne cessons de lutter, prenant tour à tour l'of- » fensive ou restant sur la défensive, jusqu'au jour où, » les combattants d'avant-garde seront anéantis et où » les plus intrépides de nos guerriers auront disparu dans » la mêlée.

» Aussi craignons-nous que la situation ne devienne » plus grave et ne s'étende désastreusement d'une région » à l'autre. Nous désirons donc, en faisant appel à votre » jugement sain, sûr garant de succès, et à vos décisions » avisées et pures, vous voir ranimer chez vos frères leur » énergie inébranlable et les engager jusqu'au dernier » à resserrer leurs rangs étendus. — « Le croyant doit » être envers le croyant comme se comportent les diffé- » rentes parties d'un édifice qui sont solidement soudées » les unes aux autres et se tiennent entre elles. Les Musul- » mans sont semblables à un seul corps, dont toutes les » parties souffrent à la fois lorsque l'un de ses membres » ressent une douleur. Il n'est de véritable croyant que » celui qui désire pour son frère ce qu'il souhaite pour » lui-même, car Dieu n'accorde son assistance à son ser- » viteur qu'autant que celui-ci prête son appui à son » semblable. Le Musulman est le frère du Musulman (Ha- » dits) (1).

» Prêtez-vous mutuellement appui, animés du dévoue- » ment et de la crainte de Dieu! Les Musulmans ne sont- » ils pas tous frères? O croyants! qu'avez-vous donc,

(1) « Hadits ». الحديث. Tradition concernant le prophète Mohammed, d'après des faits ou paroles recueillis de sa bouche ou sur lui.

» lorsqu'au moment où l'on vous dit : « Allez combat-
» tre dans la voie de Dieu ! vous vous êtes montrés lourds
» et comme attachés à la terre? » (verset) (1).

» Ceci dit, il est nécessaire que vous donniez à chacun
» son dû plutôt que de vous laisser attirer par les affaires
» humaines (2).

» Quant à la lutte pour repousser les Infidèles (que Dieu
» les confonde !) qu'elle soit (3) toute dans la persévé-
» rance et dans une liaison intime entre vous, soutenus
» par l'espoir d'obtenir l'une des deux belles destinées :
» la victoire ou le martyre, et la récompense suprême
» d'un bonheur ineffable pour le cœur des créatures hu-
» maines (4). — Or votre noble connaissance n'est pas
» sans ignorer ce qui a été révélé à ce sujet par les ensei-
» gnements du Qôran et les paroles du Prophète !

» Votre belle ardeur et votre conduite disciplinée se
» retrouveront dans l'emploi que vous ferez de vos capa-
» cités expérimentées, en plus de la dure leçon que vous
» infligerez aux infidèles. Toute votre force consistera
» dans la masse compacte de vos contingents aguerris;
» leur valeur s'est suffisamment fait connaître de nous

(1) Qôran. Sourate IX. Verset 38. *El Berât* (L'Immunité ou le Repentir).

Ce verset porte *in fine* : Vous avez préféré la vie de ce monde à la vie future ; les jouissances d'ici-bas sont bien peu de chose comparées à la vie future. (Traduction Kasimirski).

(2) Le texte arabe porte la préposition من ce qui rend la proposition elliptique. Nous la traduisons avec le sens d'exception.

(3) Le copiste a transcrit, avec la conjonction و « et ». Nous lirions plutôt, pour la bonne harmonie de la phrase, avec la préposition بِي, ce qui paraît plus conforme au sens. La particule و serait ici pris dans un sens optatif. (Note du traducteur).

(4) Variante du verset 52, de la sourate IX, *de l'Immunité ou du Repentir*, ainsi conçu : « Dis-leur : « Qu'attendez-vous ? Que sur deux
» belles destinées, il leur en arrive une : la victoire ou le martyre ?
» Quant à vous, nous attendons patiemment que Dieu vous inflige un
» châtiment par lui-même ou par nos mains. Eh bien ! Attendez ; nous
» attendrons aussi pour vous. » (Traduction Kasimirski).



» d'après la façon dont elle a su inscrire vos actions mé-
» ritoires et élogieuses et vos exploits glorieux, à l'époque
» des faits d'Oran et de ses combats (1).

» C'est pourquoi nous souhaitons ardemment de vos
» sentiments les plus purs de vous voir réunir vos forces
» et de mettre toute votre ardeur à nous aider de vos fan-
» tassins et de vos cavaliers ; nous acquerrons ainsi la
» récompense spirituelle et temporelle et mériterons dans
» le lieu du séjour éternel (2) une place élevée.

» Votre arrivée aura lieu, s'il plaît à Dieu, à la fin de
» la fête du Sacrifice, 1er avril (3) (1836), après que vos
» chefs seront venus nous trouver pour nous concerter
» sur les moyens à employer et les préparatifs nécessai-
» res pour atteindre au but que nous nous proposons,
» comme nous l'attendons de vous.

» De la façon de répondre à notre cri de détresse et de
» déférer à notre appel (dépendra) la cohésion de ce ras-
» semblement colossal et bien ordonné des Musulmans
» dont la raison d'être est tout entière basée sur une
» même expression et fondue en une seule personne.

» Si donc vous vous imposez le sacrifice de satisfaire à
» nos désirs, quelle belle action vous accomplirez là !

» Commencez à faire vos préparatifs et tenez-vous prêts

(1) Est-ce une allusion à la période des combats livrés, les années précédentes, autour d'Oran, contre les Douairs et Zmala ralliés à la cause française et les troupes des généraux Boyer et Desmichels, ou un souvenir plus général de la lutte soutenue, pendant longtemps, par les musulmans, durant l'occupation turque, contre les Espagnols, maîtres d'Oran et de Mers-el-Kébir. Nous penchons pour la première hypothèse. D'autre part, le Général Daumas, dans son ouvrage, page 264, signale le concours prêté par les Figuiguiens au bey Mohammed El Kebir : « En 1793, lorsque le bey Mohammed El Kébir s'empara
» d'Oran, il avait avec lui des habitants du Figuig qui minèrent et
» firent sauter presque tous les forts avancés de la place. »

(2) Le Paradis.

(3) En arabe « Ibrir ». إبريير Mois de l'année du calendrier Julien suivi pour les mois de l'année lunaire, par les musulmans. Cette année-là, la fête du sacrifice coïncidait avec la date du 17 avril 1836.

» en vous mettant sur le pied de guerre, avec chevaux,
» armes et tentes. N'envisagez que ce qui doit le plus vous
» préoccuper des dogmes de votre foi religieuse.

» Qu'aucun de vos héros ne reste en arrière, tant cava-
» liers que fantassins !

» Si, au contraire, il arrivait que vous vous conten-
» tiez seulement de jeter les yeux sur ce message, et que
» vous ne déféries pas à l'appel de Dieu, notre devoir ne
» nous en a pas moins dicté l'obligation de le faire. Notre
» compte sera réglé par Dieu entièrement ; c'est de Dieu
» dont nous implorons le secours et en qui nous mettons
» notre confiance. Je ne cherche d'assistance qu'en Dieu
» auquel je me remets de toute chose et auprès duquel
» je retournerai. Il n'y a de véritable force et puissance
» qu'en Dieu, le Très-Haut et Tout-puissant ! (1) Que
» Dieu répande ses bénédictions sur notre Seigneur Mo-
» hammed, sur sa famille et leur accorde le salut !

» Ecrit à la date du 17 chouâl de l'année 1251 (5 fé-
» vrier 1836). »

(Fin du feuillet manuscrit.)

***

L'examen du manuscrit sur lequel est inscrit le texte de cette proclamation et la lecture de sa traduction nécessitent quelques commentaires, tant au point de vue de la contexture qu'au regard de faits historiques connus (2) :

(1) Toutes ces formules sont des réminiscences du Qôran et des Hadits.

(2) Nous avons pu obtenir la communication du feuillet manuscrit de la proclamation grâce à l'intelligente initiative de Si El Hachemi ben Mohammed, khodja du Bureau des Affaires indigènes de Beni-Ounif, un fin lettré qui a publié une notice sur les « Traditions, chants et légendes du Figuig », parue au *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran*, année 1906. Il tenait lui-même ce manuscrit d'un thaleb du ksar de Zenaga (Figuig), Si Mohammed ben Seddik. Nous lui adressons ici nos vifs remerciements. — Il n'a pas été publié jusqu'ici d'histoire complète du Figuig. Les seuls



A) Le feuillet maculé en plusieurs endroits a été bien conservé malgré une fréquente pagination ; la copie en est dûe à la main d'un des nombreux « tolba » (lettrés) du Figuig dont le nom n'est pas indiqué ; elle est en bonne écriture « neskhi » (1) maghrébine ; les caractères ne sont effacés en aucun endroit. Le feuillet porte en outre un numéro de classement; nous en concluons qu'il appartient certainement à un recueil de feuillets détachés et de copies éparses qui constituent dans la biliothèque de tout lettré musulman ce que l'on appelle un « Kitab-Ettarikh » — كتاب التاريخ — une chronique historique, — relatant les faits et gestes des habitants du Figuig. Nous avons tenté vainement d'en obtenir la communication intégrale; nos démarches n'ont pas trouvé grâce devant l'intransigeance du thaleb, possesseur de la relation complète; avec une intention peut-être ironique, il n'a consenti à ne communiquer que le feuillet dont il prévoyait que la lecture sonnerait mal à nos oreilles « d'infidèle ».

La forme littéraire, ne présente pas de particularité

éléments dont on puisse actuellement s'aider pour l'élaboration d'une monographie complète de cette région sont fournis par l'ouvrage remarquable des *Documents sur le Nord-Ouest Africain*, par de la Martinière et N. Lacroix, (Gouvernement Général de l'Algérie, 1896-1897). Edmond Doutté a publié une étude dans *La Géographie* : Figuig. Notes et impressions, 10 juillet 1902. E. Gauthier donne de précieuses indications dans son ouvrage *Le Sahara Algérien*, mais plus spécialement sur la partie géographique et descriptive.

Les travaux particuliers des officiers-interprètes et des officiers du Service des affaires indigènes en Algérie complètent ces données. (Voir : *Les Khanoun de Zenaga*, par E. Margot, officier-interprète ; Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, est le premier auteur arabe à consulter servant de base à toutes les recherches.

Une indiscrétion nous permet d'annoncer la prochaine publication d'une monographie à peu près complète du Figuig. Elle est dûe à une plume bien modeste, mais elle a l'appréciable mérite de combler une lacune.

(1) « Neskhi » نسخي. Caractères d'écriture usuelle de la plupart des manuscrits arabes.

bien saillante. Le ton véhément de la proclamation ne diffère pas beaucoup de celui des proclamations en général. On y retrouve le même style emphatique s'appuyant exclusivement sur les enseignements fixés par les versets du Qôran et tronqués, suivant l'adaptation à en faire. Les passages reproduits dans la proclamation présente, sont tirés du chapitre « El Berat » (de l'Immunité ou du Repentir), un des chapitres les plus imprégnés de ferveur religieuse et de prosélytisme (1).

Le seul mérite, à notre avis, de la proclamation et son originalité résident dans la consonnance très heureuse de la phraséologie. L'usage de la prose rimée donne, par son ornementation, plus de force à la phrase dont le rythme est très régulier à la lecture. Les différentes propositions sont de ce fait parfaitement soudées entre elles et se poursuivent en une suite logique ; on pourrait dire, par rapprochement, que l'allure du style tient de la poésie, du genre didactique ; c'est en tout cas du récitatif. Le copiste en a, d'ailleurs marqué l'intonation, en figurant les fragments du manuscrit rentrant dans la proclamation à l'encre rouge ; nous les avons reproduits sur la copie du texte arabe (2).

Il est facile de se convaincre de l'effet que peut produire en public, une lecture à haute voix, de proclamations de ce genre et de l'impression que les proclamations lancées depuis des siècles dans les milieux fanatiques musulmans a dû faire sur l'esprit des croyants. N'avons-nous pas vu tout récemment encore des citations et des extraits du Qôran amener sous les murs de Fez, les forces rebelles du Chérif El-Mahdi El-Boukabi? Electrisés par la voix de

(1) La plupart des versets que l'on trouve dans les proclamations de la guerre sainte sont empruntés à diverses sourates notemment aux suivantes : II, VIII, IX, « El Berat », LXVI. (La Défense).

(2) Les parties essentielles du manuscrit sont séparées par des caractères majuscules ou soulignés. C'est là une simple fantaisie du copiste.



leur chef, les contingents révoltés des Cherarda (1), marchèrent à l'assaut des murailles de la capitale chérifienne, pénétrés de l'obligation du « djihad » : « La meilleure des » œuvres après la foi, c'est la guerre sainte. — La guerre » sainte est un devoir pour tous les Musulmans, même » pour les femmes et les enfants », lisait-on dans les pro» clamations aux insurgés, ou encore : « Comment ne » suivez-vous pas l'exemple de vos ancêtres, alors que » les chrétiens sont à Fez et tuent tous les jours de nom» breux musulmans? »

B) Au point de vue historique, la proclamation qui précède permet de préciser quelques points d'histoire de la conquête algérienne :

La proclamation, porte, en fin du feuillet, l'indication de la date hégirienne du 17 chouâl 1251; cette date nous reporte, par concordance, à celle du 5 février 1836 ; elle est donc postérieure de deux mois à la prise de Mascara, capitale de l'Emir, et d'un mois environ à l'entrée des troupes du maréchal Clauzel à Tlemcen, un des remparts de l'Islam en Algérie (2).

Cette comparaison de dates nous donne une indication sur le point suivant, assez discuté à l'époque où les faits qu'elles relatent eurent lieu : l'Emir Abdelkader se trouvait-il, après la chute de Tlemcen, suffisamment en force et disposait-il des éléments d'action nécessaires pour se relever de ses récents échecs? Suivant une opinion qui trouvait crédit dans les milieux officiels de l'époque, sans doute mal renseignés ou trompés par les rapports de nos agents et de nos émissaires, l'Emir était en mesure de faire face à toutes les éventualités et en état de prolonger la lutte. La proclamation aux gens du Figuig, Kouriens

(1) « Cherarda ». Tribu au N.-O. de Fez. — Attaque de la ville dans la nuit du 25 au 26 mai 1912.

(2) Prise de Mascara, le 6 décembre 1835. — Entrée du maréchal Clauzel à Tlemcen, le 13 janvier 1836.

du Sahara, contredit cette assertion. Il semble, à en croire l'appel adressé par l'Emir, qu'il était au contraire aux abois, puisqu'il appelait à son aide les tribus et contingents sahariens. La fortune lui devenait contraire et c'est ce qui explique pourquoi, traqué et poursuivi de toutes parts par les troupes françaises, il dut son salut à la rapidité de ses fuites et de ses mouvements. Si, à cette époque, notre offensive eût été plus vigoureuse, il est hors de doute que, l'ennemi fléchissant, l'Emir eût été facilement atteint et pris. C'eût été la pacification rapide du pays, assurée pour longtemps.

On s'explique de même pourquoi, à cette époque, en Avril 1836, serré de très près par la tactique enveloppante des Français, l'Emir Abdelkader dut recourir à l'envoi d'émissaires, porteurs de proclamations, qui se répandirent chez toutes les tribus du Sud, de l'Ouest et du Sahara. La proclamation présente est un de ces documents.

La chronique locale du Figuig ne nous indique pas si cet appel de l'Emir à la guerre sainte fut entendu. Au Figuig même, la relation orale n'en parle pas et il n'a pas été possible d'élucider ce point. Le souvenir d'un départ quelconque de contingents figuiguiens pour le camp de Sebâa-Chioukh, où l'Emir avait concentré ses forces, ne s'est pas conservé. Mais plus tard, en 1846, l'Emir, abandonné de la majeure partie de ses fidèles, devait chercher un refuge momentané dans les murs du Figuig, après avoir tenté, sans succès, de soulever les populations des Ksours du Sud-Oranais restées sourdes à sa voix.

En faisant appel au concours des Figuiguiens, peut-être l'Emir eut-il la pensée de les employer, comme sapeurs-mineurs, dans les travaux de mine destinés à renverser les murs de Tlemcen, qu'il ne désespérait pas de reprendre et qu'il bloqua obstinément en 1836 et en 1837. Cette dernière hypothèse nous paraîtrait assez admissible, si l'on considère l'emploi de mineurs figuiguiens lors du siège d'Aïn-Madhi deux ans plus tard, en 1838 (1).



Toutefois les forces qu'Abdelkader demandait aux habitants du Figuig auraient été d'un maigre secours pour lui. D'ailleurs les Figuiguiens se sont toujours tenus en dehors des grands mouvements d'agitation et des insurrections qui ne servaient pas immédiatement leurs intérêts politiques. C'est là, du reste, une attitude que l'on retrouve à plusieurs époques de leur histoire, locale très troublée.

De par la situation de leurs Ksour, à la limite du Sahara, les Figuiguiens se sont trouvés à l'abri des invasions étrangères, avantage qu'ils devaient beaucoup plus à cette circonstance qu'à leurs qualités guerrières (2). Leur histoire particulière se réduit à une série de guerres intestines, qui ont ensanglanté leurs ksour pendant plusieurs siècles, sans que les sultans, ni même leurs marabouts soient intervenus pour mettre fin aux luttes des factions. Elle s'auréole surtout de leur résistance opiniâtre aux sultans du Maroc; leur indépendance s'est ainsi maintenue à peu près complète et ils l'ont sauvegardée, ne s'inféodant

---

(1) Les Figuiguiens sont très renommés et fort experts pour creuser les canalisations souterraines dans le sol rocailleux de leur région et permettant de drainer les eaux d'irrigation nécessaires à l'entretien des palmeraies. Beaucoup d'entre eux sont recrutés sur place ou vont s'embaucher dans les exploitations de mines, carrières, travaux des ports de la côte algérienne ou marocaine. Cette aptitude particulière des Figuiguiens aux travaux miniers se trouve signalée par Léon Roches, dans son livre " *10 ans à travers l'Islam* ". On lit en effet dans cet ouvrage que lorsque l'Emir Abdelkader se proposa d'aller assiéger Aïn-Madhi, en 1838, il fit appel au concours d'indigènes du Figuig, pour enseigner à ses troupes l'art de détruire les kasbas et autres ouvrages défensifs par le creusement de mines souterraines.
Le Général Daumas signale également le concours qu'ils prêtèrent au bey Mohammed El Kebir, en 1793, lors du siège d'Oran (*supra*, p. 255, note 1).

(1) Le territoire du Figuig est situé au 32° de latitude nord à la frontière ouest marocaine. Il est abrité des vents par une couronne de montagnes et marque la ligne de partage entre la zone tellienne et saharienne.

aucun parti ni à aucun prince reconnu légitimement ou simplement toléré. Ils ont par contre toujours accueilli chez eux les chefs d'insurrections et les grands agitateurs; l'Emir Abdelkader et Bou Amama (1), pour ne citer que les plus célèbres de la période contemporaine, et nombre d'autres de moindre notoriété, sont venus demander asile aux Figuiguiens. Aussi étaient-ils plus portés à s'enorgueillir de leur puissance locale que désireux d'entreprendre des expéditions. Ils se sont contentés de vivre dans une indépendance à peu près complète.

Pendant plusieurs siècles, l'autorité des sultans du Maroc a été tenue en échec par les Figuiguiens; s'ils la respectaient parfois, c'est beaucoup plus en raison du caractère religieux des sultans, descendants directs du Prophète, que par soumission de sujets à souverain. Les sultans, de leur côté, se sont toujours contentés d'envoyer au Figuig des « amels » (gouverneurs) pour percevoir les impôts et réinstaller les garnisons qu'ils y entretenaient. Mais ces représentants officiels compromettaient leur autorité et celle de leurs souverains maîtres par leurs exactions, bien plus qu'ils ne servaient leur cause. Bien rares sont ceux d'entre eux qui sont parvenus à établir solidement cette souveraineté (2).

On peut donc dire aujourd'hui avec raison, que c'est notre œuvre de pénétration française seule, appliquée au Figuig avec méthode et sagesse, qui a pu faire passer, sans aucun heurt, les Figuiguiens sous notre protectorat. L'indigène marocain nous paraît, au dire des voyageurs,

(1) Le fameux promoteur de l'insurrection dans le sud-oranais en 1881, était originaire de la tribu des Oulad Sidi Tadj. Il naquit au ksar d'El Hammam-El-Foukani un des ksour du Figuig. De nombreuses légendes sont attribuées à ses mérites surnaturels au Figuig, au Gourara et dans le sud-oranais où il est très vénéré.

(2) La lecture des documents et rapports officiels trahit partout et à toute époque la politique indépendante suivie par les Figuiguiens pour échapper à cette main-mise sur leur principauté par les sultans du Maroc.



ethnographes ou explorateurs qui ont parcouru le Maroc, ces dernières années, devoir être plutôt considéré comme xénophobe que comme l'ennemi inné de l'infidèle ; c'est une constatation qui se dégage de leurs relations et qui, vérifiée à l'heure actuelle, peut aussi bien s'appliquer aux Figuiguiens qu'à l'ensemble des populations marocaines.

Il n'est pas inutile de signaler en passant la réserve déférente, pour ne pas dire la docilité, avec laquelle les habitants du Figuig ont accepté notre domination. Cette soumission, préparée d'une façon discrète et durable, par notre action politique contraste étrangement avec l'attitude des Figuiguiens à notre égard en 1903. Il y a dix ans, M. Jonnart, Gouverneur général de l'Algérie et sa suite furent attaqués au col de la Juive par des gens du Ksar de Zenaga, enhardis par le caractère pacifique de la mission franco-marocaine de 1902. Leur audace fut punie par le bombardement de Figuig qui eut lieu le 8 juin 1903. Figuig est devenu, en 1912, le siège du commandement du Cercle des Beni-Guil, dans la zone Sud du Maroc Oriental (1). Quoiqu'à son début l'œuvre politique et économique est en bonne voie, c'est un témoignage probant et un heureux augure pour nos succès futurs et pour la conquête morale du Maroc. Notre politique actuelle la prépare sagement, grâce à l'expérience du passé.

Le Figuig n'est plus aujourd'hui un champ d'action pour les orateurs musulmans politiques et religieux ni un refuge assuré aux agitateurs désillusionnés. C'est, à l'abri de notre protectorat, l'oasis délicieuse et pittores-

(1) Le Figuig était précédemment la résidence de l'amel, délégué du sultan pour gouverner cette province. Placé sous l'autorité du haut-commissaire chérifien d'Oudjda, ce représentant du maghzen relevait directement de son commandement. L'établissement du protectorat français au Maroc et la création du cercle des Beni-Guil, au Figuig, a modifié cette organisation en juxtaposant l'autorité française au représentant du Sultan.

que, où le voyageur émerveillé éprouve les plus pures sensations d'exotisme dans la paix et la fraîcheur de ses cascades. C'est, suivant le qualificatif élogieux que lui décernent très justement ses admirateurs, la « perle » des oasis de la frontière algéro-marocaine dont les Ksour actifs et prospères renaissent à notre contact.

*Beni-Ounif-du-Figuig, février* 1913.

L. Gognalons,

*Officier-Interprète de 1re classe.*

# Kitâb Tarîkh Qosantîna

PAR

**El-Hadj Ahmed El-Mobârek**

L'histoire de Constantine a été écrite, voici bientôt une dizaine d'années, par un Constantinois, qui fut l'honneur de sa cité, M. Mercier (1). En ce qui concerne la période arabe et turque, ce savant regretté puisa aux sources musulmanes les plus connues : El-Kairouani, El-Bekri, En-Noueiri, El-Khatib, Ibn-Hammad, Bou Ras, Salah el Antri, etc. ; mais l'ouvrage d'El-Mobarek « *Tarîkh Qosantîna* » échappa à son attention. Aussi croyons-nous devoir en publier la traduction pour compléter le livre de M. Mercier, apportant ainsi notre modeste contribution à l'histoire de notre ville natale.

Nous connaissons deux manuscrits du *Tarikh Qosantîna* : l'un appartient à la Bibliothèque nationale, l'autre à celle de la Médersa d'Alger ; ils ne diffèrent que par quelques variantes insignifiantes. Le dernier est d'une plus belle calligraphie ; mais le premier est plus complet : il se termine par le récit d'une rivalité de deux personnages Constantinois, récit qui ne se trouve pas dans le manuscrit de la Médersa ; de plus, il est daté du 23 safar 1269 (5 décembre 1852), ce qui permet d'assigner une date approximative à la composition de l'ouvrage : postérieur de 15 ans environ, d'après son contexte, à la prise de Constantine en 1837 et antérieur à 1852, date de la copie

(1) E. Mercier, *Histoire de Constantine*. Marle et Biron, Constantine, 1903.

manuscrite de la bibliothèque nationale, c'est donc vers 1852 qu'il a été fait.

Le *Tarikh Qosantina* n'a jamais été imprimé.

⁂

Ahmed ben Omar ben Ahmed ben Mohammed ben el Attar, surnommé El-Qosantiny, à cause de son origine, appelé encore très souvent Cheikh Hadj Ahmed el Mobârek, tel est le nom complet de l'auteur.

La vie de ce savant se déroula tout entière à Constantine, depuis sa naissance, en 1790, jusqu'à sa mort, survenue en 1870.

Il fut élevé à Milah, localité des environs, par ses oncles qui appartenaient à une grande famille de la région, les Benou Attar, dans la zaouia familiale, où il commença ses études.

Mais il ne tarda pas à venir à Constantine pour continuer à s'instruire, en écoutant avec attention les leçons de professeurs réputés. C'est ainsi qu'il suivit les cours d'Ammar, le Rarbi, mouderrès à la mosquée de la Casbah, d'Ammar, le Mili, à Rahbat es Souf, de Mohammed Larbi ben Aïssa, directeur de la méderse de Sidi el-Kettani, et surtout du plus illustre de tous, El-Abbassi (1).

Arrivé à l'âge d'homme, il fut destiné au négoce : ses affaires commerciales l'appelèrent souvent à Tunis pour l'achat de turbans de soie et de parfums qu'il revendait ensuite à Constantine.

Il profita de ces séjours successifs à Tunis pour aller entendre de nouveaux maîtres et se fortifier ainsi dans la science par excellence, la théologie.

Un pèlerinage à la Mekke compléta son instruction religieuse.

(1) Voir la biographie de ces savants dans Hafnaoui, *Tarikh el Khalef biridjal essalef*, Fontana 1909, t. II, p. 286, 287, 490 et 59.



Aussi, à la mort du cheikh El Abbassi, il fut tout désigné pour le remplacer dans sa chaire de la Djama el Kebir; à son tour, il enseigna dans les mosquées les sciences musulmanes ; il donna des conférences sur les sujets les plus variés devant un auditoire toujours plus nombreux. Sa réputation de savant s'établit dans la ville, ce qui lui valut de succéder en qualité de mufti à Mohammed el Annabi et d'être nommé assesseur au Conseil d'appel musulman qui siégeait à Constantine. Il fut révoqué de ces fonctions par l'autorité française lorsqu'elle acquit la certitude qu'il entretenait des relations secrètes avec le bey déchu, el Hadj' Ahmed (1).

Entre temps, il écrivit une quantité d'ouvrages dont les titres ne nous sont pas tous connus. Cependant, outre le *Tarikh Qosantina*, nous pouvons citer un *Commentaire* en deux volumes *sur le Djouher el meknoun* de Lakhdari, intitulé سُلَّم الوصول بـ الصلاة على الرسول . Il a donné en vers une *Louange du cheikh El Abbassi* son maître, une *Cassida en l'honneur du Prophète* et une *Règne de l'Ordre de Sidi Zouaoui* السلسلة في طريقة الشيخ الزواوي

El Mobârek appartenait en effet à la confrérie des Hansalias qui avait été implantée à Constantine par le cheikh Ahmed Ez Zouaoui. Auxiliaire précieux du marabout Hammou ben Zouaoui, le détenteur de la « *baraka* » à son époque, notre savant jouissait d'une grande influence sur les Khouans de son ordre. Lorsqu'il mourut, il eut l'honneur d'être enseveli dans la zaouia des Zouaouis, sur le versant du Chettaba, à quelques kilomètres de Rouffach.

Le poète El Achour a composé l'épitaphe qu'on lit sur sa tombe et qui permet de fixer exactement la date de sa

(1) Mercier, *Histoire de Constantine*, p. 522.

mort au 1er mardi de redjeb 1287 = 5 octobre 1870 de notre ère (1).

El Mobârek a eu un fils qui appartint comme son père à la confrérie des Hausalias. On peut lire dans Depont et Coppolani (2), le diplôme de moqaddem qui lui fut délivré en 1307 H. = 1889 J. C., par le grand maître de l'ordre, Si Belkacem bou Hadjar, fils d'Hammou ben Zouaoui, l'ami d'El Mobârek.

Si Abd el Moumem, petit fils d'El Mobârek, vit encore : c'est le moqaddem actuel de la confrérie des Hansalias à Constantine.

## TRADUCTION

Louange à Dieu dont l'empire seul est durable, — dont l'esquif navigue seul sur l'Océan des Destins ; — que cette louange dirige notre conduite — jusqu'au moment de la mort ; — qu'elle fasse réaliser notre espoir — sans fatigue et sans crainte ! — Que le salut et la bénédiction soient sur notre Seigneur Mohammed et sur tous ses frères les Envoyés et les Prophètes !

Un de mes amis, — (que Dieu le gratifie, ainsi que moi, des biens de ce monde et de l'autre), — m'ayant demandé de lui écrire les annales de Constantine, — je lui répondis par mon impuissance à satisfaire son désir, — ne connaissant aucune histoire concernant cette ville composée par des personnes compétentes. — Alors il voulut bien se contenter d'un résumé succinct des légendes

(1) Et non 1265 Hég. = 1848 J.-C., comme on lit dans la bibliographie du cheikh donnée par Hafnaoui, t. II, p. 73.

Le millésime 1287 s'obtient en faisant la somme des valeurs numériques barbaresques de chacune des lettres composant le souhait final du dernier vers : وفد غدا غدوة الاثنين لـ 2 رجب

لربّه عام ذاك هدايم العسل

Il est parti, le lendemain du lundi de redjeb, vers son Dieu, en l'année (1287) : qu'il soit toujours du miel !

(2) Depont et Coppolani, *Les Confréries religieuses musulmanes*, Jourdan 1897. page 495.



recueillies auprès des gens et transmises de génération en génération : — j'accède à sa demande, — connaissant son amitié et son affection (1).

***

Il y a plusieurs versions relatives à la fondation de Constantine. D'après les uns, le fondateur de la ville serait Constantin, l'empereur qui édifia Constantinople la grande, la Stamboul actuelle. D'après les autres, ce serait un gouverneur de Constantin en Afrique ; il lui aurait donné le nom de son maître, comme gage de sa soumission. Enfin, certains rapportent à ce sujet d'autres versions. Toujours est-il que Constantine est une ville ancienne bâtie par celui-là même qui bâtit Carthage, cité près de Tunis et ancienne capitale de l'Afrique. Or d'après les historiens, Carthage fut fondée à l'époque d'Ad, antérieurement à Ibrahim, l'ami de Dieu, (que le salut soit sur lui !) ; ce fait est bien établi et des savants nous ont affirmé l'existence de Constantine au temps d'Ibrahim.

C'était une ville très peuplée et qui n'a cessé d'être florissante. Jamais un ennemi n'y pénétra de force. On l'appelait jadis la « *forteresse africaine* » et on la citait en proverbe lorsqu'on parlait de fortification, car elle est bâtie sur un rocher que le vide entoure de tous côtés comme la bague entoure le doigt, sauf cependant du côté ouest. De ce côté on construisit avec beaucoup d'art, des voûtes en pierres de taille, d'une hauteur effrayante et solidement assemblées ; puis on aplanit le sol au-dessus et on l'égalisa de manière à en faire un terre-plein par lequel on pénétrait dans la ville. On dit même que, depuis la Casba jusqu'à Bab-el-Oued (la porte de la rivière) (2), la ville était bâtie sur des voûtes, formant une

(1) Cette introduction est en prose rimée dans le texte arabe.

(2) Vers le magasin à orge actuel.

assise puissante; cette assertion m'a été confirmée par une personne qui pénétra dans un souterrain de la Casba et qui, de voûte en voûte, de réduit en réduit, déboucha en contrebas de Bab-el-Oued, par une petite porte appelée Bab-el-Belad (la porte de la ville). Nous avons pu voir cette porte, aujourd'hui bouchée. Quant à ceux qui prétendent que toute la ville était construite sur le creux, cela est faux ; nous avons constaté la présence du roc en certains endroits où l'on effectuait des fouilles; et lorsqu'on voulut faire des puits, des conduits pour l'eau de pluie, des égouts, on fut obligé de briser la roche à l'aide de la poudre et de la piochе. Notre opinion est qu'il n'y a dans le rocher que quelques fissures et grottes (1) ; pour bâtir la ville sur ces fissures, on contruisit d'abord des voûtes ; puis on dama le sol pour l'aplanir ; enfin, on édifia les bâtisses.

Comme fortification, un rempart entourait la ville de tous côtés, mais sous l'influence du temps et par suite de son ancienneté, il tomba en ruines. Les restes en sont encore visibles de nos jours (2).

Il y avait sept ponts, dont six en ville et un en amont ; tous sont détruits et leurs vestiges ont subsisté jusqu'à l'époque de Salah bey, qui restaura le seul pont existant actuellement (3). Les avis diffèrent sur la cause de la destruction de ces ponts : pour les uns, ce serait l'œuvre du temps qui aurait étendu ses ravages sur toute la ville ; les autres l'attribuent aux Berbères, lorsqu'ils étaient commandés par la Kahina, dont nous parlerons plus loin.

L'eau provenait de la source même du Bou Merzoug ; ce fut un travail colossal pour l'amener à la ville. Un canal remarquable, construit d'après les données de la science,

(1) On peut voir ces grottes dans les caves de l'Hôtel de Paris.

(2) Depuis le Théâtre jusqu'à la porte Djebia.

(3) Sous le pont d'El-Kantara.



fut creusé sous terre ; lorsqu'il devait traverser un monticule, on taillait dans le flanc ; si, au contraire, il rencontrait une dépression, on construisait des arcades en pierres de taille sur lesquelles passait le conduit ; de la sorte l'eau parvenait à la ville. Le lieu dit Maouqaf (1) (arrêt) est ainsi appelé précisément parce que l'eau arrivait en cet endroit ; nous y avons retrouvé des arcades d'une grande solidité (2).

Lorsque la source fut tarie et que les tuyaux de conduite furent démolis, on bâtit un mur au-dessous de la porte Djabia (3) (porte du Réservoir), jusqu'au point où la rivière pénètre entre les deux rochers ; puis, on construisit une tranchée nécessitant de grands travaux d'art ; de la sorte, les passants se trouvaient à l'abri des bombes et des balles et l'ennemi était sans action sur eux. A l'intérieur de cette tranchée, on pratiqua un chemin par où l'on descendait pour aller puiser de l'eau ; un autre chemin servait pour remonter, afin d'éviter les encombrements. Jusqu'à sa démolition, effectuée par Salah bey avec l'autorisation du maître d'Alger, ce chemin conserva le nom d'El-Hanincha (le serpentin).

Du côté occidental de la ville, il y avait un fort dont il est resté quelques traces jusqu'à nos jours : c'était le bordj Açous ; il était, paraît-il, fort élevé et dressait sa cîme dans les nues ; les habitants de Bougie pouvaient y distinguer un falot placé à son sommet (4).

Un autre rempart se trouvait au-dessous du rocher et surplombait la rivière qui longe le précipice, l'eau venant

(1) Au commencement de la rue Cahoreau.

(2) Elles ont été démolies lors de l'ouverture de la rue Nationale.

(3) Ainsi appelée d'un grand bassin où les fidèles venaient se désaltérer et faire leurs ablutions.

(4) Ce bordj, était en relation avec une construction analogue située sur la montagne de Sidi Makhlouf au Chettaba. Il pouvait ainsi surveiller bien loin les environs de la ville. La nuit, les soldats du bey communiquaient par des signaux de feu avec les factionnaires de Sidi Makhlouf.

du côté du sud : il s'appelait Bab er Rouah (Porte de la Brise) (1) ; il en reste encore des ruines. Des meurtrières avaient été ménagées dans ce rempart par les rois hafsides. Leurs prédécesseurs n'en avaient pas besoin, puisqu'ils ne connaissaient ni canon, ni fusil, leurs seules armes de guerre étant le sabre, la lance et l'arc.

Les premiers maîtres de Constantine étaient versés dans l'art du talisman et pratiquaient l'astrologie. Ils placèrent près de Bab-el-Oued un talisman qui avait pour vertu d'empêcher l'ennemi de pénétrer dans la ville. Nous avons lu, en effet, sur un livre, le passage suivant : « Constantine a été attaquée quatre-vingts fois ; mais jamais aucun ennemi ne put y entrer, ni s'en emparer, tant était grande l'influence d'un talisman placé par des savants... » Peut-être ce talisman n'est-il pas autre chose qu'un rempart situé à l'intérieur de Bab-el-Oued, que Benaïssa fit détruire sur l'ordre d'El Hadj Ahmed bey après le départ de l'armée française, commandée par le général Yousuf, quand Dieu décréta l'entrée des Français à Constantine, lors de la seconde expédition. Tout le monde connaît ce rempart ; il a été démoli depuis une quinzaine d'années environ (2).

En résumé, la ville était si bien défendue qu'aucun ennemi ne pouvait y pénétrer.

***

Toutes ces fortifications ont été détruites par suite de la négligence des rois musulmans qui n'eurent pas l'idée de les entretenir et de les réparer, malgré qu'ils fussent au milieu des Berbères, dont les ravages dans le pays africain sont connus. Voici ce que dit l'auteur du

(1) Vers la faille qui conduit aux Cascades, dénommée actuellement Chaqq eth thofla.

(2) Ce détail permet de fixer vers 1852 la date de la composition de l'ouvrage d'El-Mobarek. – Cf. *supra*, 265.



*Mounis fi akbar Moulouk Tounis* (Histoire des rois de Tunis) (1). « Le pays africain était une suite continue de contrées peuplées, avec villes, hameaux et jardins ; le voyageur ne faisait pas une marche d'une demi-journée sans rencontrer quelque village habité et il était toujours assuré de passer la nuit dans quelque bourgade ou dans quelque ville. » Ce pays, si prospère, fut changé en désert par la Kahina, dont nous avons promis de dire l'histoire.

Lorsque les troupes musulmanes, sous les ordres de l'émir Hassan ben No'man, le ghassanide, arrivèrent dans le pays, voici ce qu'un historien rapporte d'après Abderrahman ben Ziad : « L'Ifrîkia, de Tanger à Tripoli, était une contrée toute couverte d'ombre et renfermait des villes peuplées ».

La Kahina fit le désert partout ; indiquons pourquoi.

Après que l'émir Hassan eut conquis Carthage et Tunis, il mit les Berbères en complète déroute ; ceux-ci s'enfuirent alors vers Barka. Hassan revint à Kairouan demandant s'il restait encore quelque berbère influent à redouter. On lui signala une sorcière du Djebel Aourès, appelée la Kahina (la sorcière), qui commandait un groupe important de Berbères. Il se dirigea alors vers elle ; et, quand il l'eut rejointe, un combat terrible s'engagea entre les deux armées ennemies ; beaucoup d'Arabes furent tués ; Hassan, battu et poursuivi par la Kahina, se réfugia près de Tripoli. Ceci se passait sous le Khalifat d'Abd el Malik ben Merouan. Hassan écrivit au Khalife pour lui apprendre la victoire de la Kahina sur les troupes musulmanes. Celui-ci lui ordonna de rester où il se trouvait et d'attendre des renforts. Il attendit ainsi cinq ans. Pendant ce temps la Kahina se rendait maîtresse du pays. « Les Arabes recherchent les villes, l'or et l'argent, disait-elle aux Berbères ; nous ne voulons que les champs ; pour nous débarrasser de ces ennemis, nous n'avons qu'un

(1) Ibn Abi Dinar el-Kairouani.

moyen, c'est de nous acharner à ruiner le pays, afin de les décourager ». Elle ordonna donc de détruire les villes, de couper les arbres, les forêts d'oliviers. Ainsi furent ruinées Baghaï, Tehouda, Ngaous (1), d'autres forteresses, des bourgs et des villes nombreuses. La Kahina assiégea aussi Constantine ; elle démolit plusieurs ponts, ainsi que quelques forts extérieurs ; mais elle ne put s'emparer de la ville.

La Kahina, qui s'appelait Damia bent Nifak, se trouvait en communication avec un djinn qui lui faisait connaître sa destinée. Elle étalait ses cheveux sur ses épaules et, leur adressant la parole : « Je vois, disait-elle, ma mort entre deux morceaux de bois ».

Après avoir vaincu les troupes musulmanes et en avoir fait prisonnier une partie, la Kahina, prise de générosité, rendit la liberté à tous les captifs, à l'exception d'un seul nommé Khaled ; elle le prit avec elle et l'adopta comme son second fils. Selon la coutume berbère, d'après laquelle les parties qui contractent un pacte d'honneur doivent faire une bouillie de farine et d'huile et l'avaler ensuite, la Kahina, après avoir préparé cette bouillie la présenta à Khaled et à son fils, qui la mangèrent. Puis Khaled vanta à son frère adoptif les beautés de l'Islam, l'exhortant à se convertir ; il réussit ; et cette conversion fut si sincère que le fils allait chercher un moyen de tuer sa mère idolâtre. Khaled et son ami écrivirent à Hassan pour le résoudre à venir à leur secours avec ses soldats ; la lettre fut placée entre les deux bois de la selle (2) d'un émissaire qui alla trouver Hassan. Celui-ci partit à la tête de son armée : Arabes et Berbères se trouvèrent aux prises ; le choc fut terrible ; jamais on ne vit bataille aussi acharnée ; on se serait cru à la fin du monde. La Kahina fut

(1) Baghaï à l'est de Khenchela ; Tehouda au nord-est de Biskra ; Ngaous à l'ouest de Batna.

(2) Ainsi se trouvait réalisée la prédiction du djinn.



tuée et Hassan envoya sa tête à Abdel Malik ben Merouan qui se trouvait alors à Damas, en Syrie.

⁂

Sous la domination des rois étrangers, Constantine conserva ses anciennes bâtisses, mais ses fortifications ne furent pas restaurées. La ville ne resta indépendante que pendant trois années ; durant ce laps de temps, son gouverneur exerça un pouvoir absolu, sans être contrôlé par personne. Puis elle dut se soumettre ; elle subit tantôt le joug des rois de Merrakech, Lemtouna, Almoravides, Almohades, Beni-Merin ; tantôt la domination des sultans hafsides de Tunis, jusqu'au jour où les Turcs d'Alger s'en emparèrent, ainsi que nous le verrons par la suite.

⁂

### [Principaux sièges de Constantine] (1)

Parmi les attaques dirigées sur Constantine, dont la tradition a conservé le souvenir, nous citerons d'abord celle de Abou Anan, sultan mérinide de Bône.

#### [*Attaque de Abou Anan, sultan de Bône.*]

A la tête de troupes considérables, il assiégea la ville avec une grande vigueur ; il construisit un barrage sur la rivière pour en détourner l'eau et il jura de ne repartir qu'après être entré à Constantine et l'avoir bouleversée de fond en comble.

Les habitants, souffrant de la soif, se pressèrent en foule chez le vénérable marabout Sidi Ali Mekhlouf, auprès duquel ils se confondirent en actes d'humilité et en supplications. Celui-ci invoqua Dieu et aussitôt une

(1) Les sous-titres entre crochets ont été ajoutés pour faciliter la lecture de la traduction.

abondante pluie se mit à tomber, qui emporta le barrage établit par Abou Anan : la rivière reprit son ancien cours.

Les deux ennemis firent ensuite la paix ; aux termes du traité qu'ils passèrent, le sultan de Bône et quelques-uns de ses courtisans devaient entrer dans la ville et en ressortir ensuite. Abou Anan tenait ainsi le serment qu'il avait fait de pénétrer dans Constantine. Accompagné seulement d'un de ses domestiques, le sultan fit son entrée dans la ville, où il passa la nuit. Puis, ayant remarqué que les juifs habitaient le quartier d'El Mezabel (les Cloaques), il leur assigna le Chara (le Ghetto), sous la Casba, se conformant ainsi à la seconde partie de son serment de bouleverser la ville. Après quoi Abou Anan quitta Constantine sans avoir rien obtenu.

[*Attaque de Mourad bey, fils d'Ali bey, souverain de Tunis,* 1112 H. = 1700 J. C.]

Mourad bey quitta Tunis bien décidé à vaincre, après avoir rassemblé de nombreux soldats et s'être approvisionné d'armes de guerre, de canons, etc.

Lorsqu'il fut près de Constantine, il rencontra le bey de cette ville, Ali Khodja, à la tête de son armée. Un grand combat s'engagea qui se termina par la déroute du chef Constantinois. Les troupes tunisiennes s'emparèrent de son camp.

Puis Mourad bey arriva sous les murs de Constantine, dont il commença le siège. Au bout de cinq mois, Khaled bey de Tripoli, vint l'y rejoindre et, avec son concours, il put détruire la forteresse bâtie par les Turcs sur le plateau du Mansoura ; les canons qu'il y trouva furent envoyés à Tunis.

Sa colère était grande contre les habitants de la ville qu'il cernait de plus en plus, tandis que les assiégés se défendaient vaillamment. Une colonne d'Alger, venant au secours de Constantine pour en chasser l'assiégeant, Mou-



rad leva le siège de la ville, afin d'aller à la rencontre de l'ennemi ; il établit son campement en vue de la colonne d'Alger, près des mosquées des Eulmas (1) où les Algérois avaient dressé leurs tentes. Ceux-ci entrèrent dans les mosquées et, sur le Sahih de Bokhari, le Kitab ech Chifa (2) et le Coran sacré, chacun jura qu'il ne fuirait pas et qu'il ne serait pas parjure, dût-il rester seul.

Le jour venu le combat s'engagea ; l'attaque fut si vive du côté des Algérois, qu'une heure à peine leur suffit pour mettre en déroute Mourad, lequel, abandonnant son armée, ses soldats, ses munitions et tout son matériel, revint à Tunis, n'ayant plus avec lui qu'une cinquantaine de cavaliers

Les Algérois, ayant fait prisonniers leurs ennemis, les passèrent tous au fil de l'épée, sauf ceux qui étaient turcs; ceux-ci eurent la vie sauve, mais auparavant ils furent attelés aux vingt-cinq canons que Mourad avait amenés de Tunis et ils durent les traîner à Constantine ; là, les prisonniers furent remis en liberté ; quelques-uns retournèrent à Tunis ; les autres s'engagèrent dans l'armée victorieuse, qui revint à Alger.

[*Attaque de Chérif ben el Ahrach,* 1219 H. = 1804 J. C]

Cherif ben el Arach était un marocain ; on prétend même qu'il descendait des chérifs établis à Fâs. S'étant rendu au milieu des tribus Kabyles, il les persuada de prendre Constantine ; il leur assurait que leur poudre de guerre ferait beaucoup d'effet, tandis que celle des Constantinois fondrait en eau dans le canon de leurs fusils. Par ses beaux discours, il les séduisit et les décida, leur promettant les richesses et les trésors de Constantine.

Une forte troupe de Kabyles, au nombre de plus de cent

(1) A l'est de Saint-Arnaud.
(2) Recueil de traditions du Cadi Iyâdh.

mille se mit sous les ordres de Cherif ben el Ahrach ; ils appartenaient aux tribus situées entre Djidjelli et Philippeville.

Cherif marcha sur Constantine. Devant lui, les nomades s'enfuyaient et se réfugiaient dans les montagnes et dans les ravins.

Le gouverneur de Constantine était alors Otsman bey, fils du bey d'Oran, Kara Mohammed. Il se trouvait avec ses soldats dans les environs des monts Babor, au moment où Cherif, à la tête des Kabyles, s'avançait sur la capitale. Aussi, ce fut le cadi de la ville, Hadj Ahmed ben Labiod, qui organisa la résistance ; il n'avait qu'une petite troupe de cavaliers renforcée par quelques auxiliaires venus des environs.

Les Kabyles attaquèrent les Constantinois avec impétuosité et ils réussirent à pénétrer dans la place. Ils avaient atteint Bab-el-Oued, lorsque les assiégés, du haut des remparts, les criblèrent de coups de canon. Cherif fut défait ; il reçut une blessure à la main et s'enfuit. Presque tous les Kabyles furent massacrés et l'odeur de leurs cadavres infecta longtemps ces parages. L'expédition avait échoué ; l'histoire en est restée célèbre.

Otsman, ayant appris la tentative de Cherif sur sa capitale, s'empressa d'y revenir ; sur sa route, il n'eut pas à livrer de combat. Il leva un contingent de fantassins et de nombreux cavaliers parmi ses tribus et ses douars pour combattre les Kabyles ; à la tête d'une forte armée, il se lança à la poursuite de Cherif, qui était près de l'Oued Zahour, entre Djidjelli et Collo.

Chaque tribu kabyle qu'il rencontrait faisait sa soumission et demandait la paix. Otsman acceptait l'une et leur accordait l'autre. Arrivé à l'Oued Zahour, une députation kabyle vint au devant de lui et lui dit : « Donnez-nous des cavaliers, nous nous emparerons de la personne de Cherif et nous vous l'amènerons prisonnier ». C'était là un stratagème et une ruse de leur part.



Otsman, confiant, leur adjoignit son général avec cinq cents cavaliers. Mais, arrivés près d'une vallée accidentée, les Kabyles entourèrent de tous côtés les soldats arabes et s'apprêtèrent à les tuer ; dans ce but, ils les acculèrent au pied d'une montagne.

Lorsque les cavaliers d'Otsman virent les Kabyles les cernant de toute part, ils descendirent de leurs montures et creusèrent avec leurs sabres un fossé qui devait leur servir de rempart ; ils restèrent ainsi au milieu de leurs montures plus de trois jours, souffrant la faim et la soif.

Otsman, ayant été informé de cette trahison, donna l'ordre à sa colonne de lever le camp pour aller au secours de ses soldats, et, marchant au premier rang de l'armée, il se dirigea vers son général prisonnier. Les Kabyles le suivirent par derrière, coupèrent les arbres de la route, firent des barrages avec des poutres et détournèrent l'eau de la rivière sur la plaine pour la détremper.

Lorsque Otsman s'approcha du groupe de ses soldats prisonniers dans leurs retranchements, les Kabyles l'entendirent ; ils enfourchèrent leurs montures et s'enfuirent au lieu d'attaquer le bey. Cependant l'armée d'Otsman allait être anéantie ; partout les clameurs des Kabyles retentissaient, tandis que les Arabes s'enlisaient dans la terre détrempée ; ne pouvant retrouver leur route, ils furent complètement perdus ; quelques-uns seulement échappèrent au désastre. Otsman fut tué ; son tombeau est bien connu dans la région.

Quant aux Kabyles, ils s'emparèrent des biens, des chevaux et des armes de l'armée arabe.

### [*Attaque d'Hammouda, pacha de Tunis.*]

Ce récit serait trop long, si nous ne l'abrégions.

Tunis et ses dépendances étaient sous le joug tyrannique du sultan d'Alger et de son gouverneur à Constan-

tine, car le pacha de Tunis avait été nommé et installé par le sultan ; aussi était-il bienveillant envers les habitants originaires d'Alger et il faisait toujours droit à leurs réclamations ; toutes les questions le concernant passaient par l'intermédiaire du bey de Constantine ; celui-ci envoyait des personnages de son entourage lorsqu'il avait des affaires à traiter à Tunis ; d'ailleurs, il avait un représentant dans cette ville.

Les Constantinois étaient très durs pour les Tunisiens ; lorsqu'ils se déplaçaient pour aller à Tunis, ils ne cessaient de causer des dommages de toute sorte aux habitants des villes situées sur leur passage, comme le Kef et autres. Hammouda pacha n'ignorait point cet état de choses, il le tolérait, car c'était un homme intelligent et un politique habile.

Les fonctionnaires Constantinois étaient bourrus et grossiers ; pour la plupart, c'étaient des paysans ne comprenant rien à l'administration d'un pays ; leur malveillance les porta à l'arrogance et ils dépassèrent les limites permises.

A ce sujet, on raconte qu'un membre de la famille des Ben Zekri avait été chargé par son maître, Hadj Mostafa Angliz, bey de Constantine, d'aller à Tunis pour régler une affaire. Le pacha de la ville, Hammouda, le reçut fort bien ; il le fit descendre dans un palais près du sien et ordonna de le traiter avec honneur. Un jour, on organisa un grand banquet à son intention ; les mets furent servis dans de la vaisselle d'argent et dans des vases de faïence de grand prix. Le repas terminé, l'envoyé du bey Constantinois jeta tous les plats par la fenêtre et ils se brisèrent en mille morceaux ; puis, il but du vin et demanda un fusil à un domestique ; l'ayant chargé à balle, il tira dans le sérail du pacha. Hammouda entra dans une colère furieuse ; il voulait le tuer ; mais, sa raison lui revenant, il réfléchit aux conséquences d'une telle action et sa colère se dissipa.



Le pacha de Tunis toléra ainsi bien des affronts de la part du bey de Constantine jusqu'au jour où Hadj Mostafa Angliz fut destitué par le bey d'Alger ; celui-ci pardonna la conduite de son gouverneur, il ne le mit pas à mort, mais il l'exila à Tunis, ainsi que son fils Ali ; il fut reçu par Hammouda qui eut beaucoup d'égards pour lui.

Otsman, dont nous avons déjà parlé, succèda à Hadj Mostafa ; il entretint jusqu'à sa mort des relations cordiales avec le pacha de Tunis.

Abdallah le remplaça ; en homme brave et énergique, il quitta Alger pour se rendre à Constantine, où ses sujets s'étaient révoltés, s'insurgeant contre sa domination ; il les battit et tua tous ceux qui avaient secoué le joug de l'obéissance. Puis il partit combattre Cherif ben el Ahrach dont nous nous sommes occupés précédemment. Ce dernier avait réuni les Kabyles dans un village des environs de Sétif. Abdallah les vainquit, s'empara de leurs biens et en décapita un grand nombre ; quant à Cherif, il disparut on ne sait où. Abdallah ne cessa de poursuivre les révoltés jusqu'à ce qu'ils rentrèrent sous sa domination et que le calme fut rétabli. Il guerroya encore contre quelques-uns de ses sujets qu'il fit périr et auxquels il prit leurs propriétés.

Il résolut ensuite de s'emparer de la Tunisie et il s'avança jusque sous les murs du Kef. Le pacha de Tunis Hammouda s'emporta violemment contre lui et lui opposa Hadj Mostafa Angliz ; à partir de ce moment il manifesta ouvertement son animosité contre Alger et il somma le représentant du bey de Constantine de quitter Tunis ; pareille sommation ayant été faite aux commerçants originaires d'Alger et de Constantine, ceux-ci réalisèrent leurs biens et revinrent chez eux. Les hostilités étaient ouvertes entre Alger et Tunis, mais sur ces entrefaites Abdallah fut destitué et tué.

Hossine, fils de Salah bey, le remplaça. C'était un

jeune homme, habitué à la ville, ne pouvant monter à cheval, ni aller à la guerre, ne connaissant ni la tactique militaire, ni la diplomatie administrative.

Hammouda en profita ; il donna des ordres en conséquence à ses sujets et à ses soldats. Son vizir, Sliman Kahia, partit à la tête d'une colonne avec ses sujets, leurs femmes, leurs enfants et tous leurs biens ; il avait réuni plus de cent mille fantassins et cavaliers, sans compter les paysans.

Hammouda entretint correspondance avec les chefs Constantinois (en particulier avec El Hanachi), avec le cheikh de l'Aurès, celui des Arabes et celui de la Medjana. Il leur fit de nombreux présents pour se concilier leur sympathie et leur promit de superbes récompenses s'ils abandonnaient la cause du bey de Constantine pour le soutenir.

Son ministre, Sliman Kahia, quitta Tunis avec une grande quantité de canons, de boulets et de chevrotines. Il chargea de bombes cinq cents chameaux, dont chacun en portait deux, sans compter les boulets et les obus ; jamais on n'avait vu pareille expédition.

Arrivé près de Constantine, Sliman Kahia rencontra Hossine ; il lui livra quelques petits combats, puis s'embusqua sournoisement dans les ravins et les vallées ; le lendemain, il arrivait au plateau du Mansoura.

Les habitants de Constantine étant sortis pour se défendre, furent tués pour la plupart ; ceux qui échappèrent à la mort revinrent et fermèrent les portes de la ville. Quant au bey Hossine, il se retira dans la forteresse du Thir, aux Riras (1).

Sliman Kahia braqua ses canons sur la place qu'il assiégea un mois et un jour ; chaque nuit, il lançait sans discontinuer plus de cent bombes, sans compter les boulets et les obus ; le jour, ses cavaliers montaient à

(1) Au sud de Sétif.



cheval et faisaient le tour de la ville pour essayer d'y découvrir quelque brèche, tandis que les assiégés leur décochaient force balles qui les obligeaient à revenir sur leurs pas. Malgré ce siège, les Constantinois n'eurent pas à souffrir de la soif, car Dieu leur envoya une pluie abondante.

Hammouda expédia une seconde armée commandée par l'ancien bey de Constantine, Hadj Mostafa Angliz. Elle campa derrière le Koudiat, face à la ville; puis, elle se mit à attaquer les Constantinois, à tirer sans discontinuer, à incendier la place. Rien n'y fit; au contraire, lorsque les assiégeants suspendaient le feu, les habitants se moquaient d'eux et leur criaient par la Porte d'El Kantara et par le Chath (1) : « Pourquoi étiez-vous si paresseux cette nuit? Bombardez-nous donc, vous nous faites plaisir ! » La colère des Tunisiens était à son comble et ils répondaient par des injures à leurs ennemis : « Appelez la miséricorde de D[illegible] pour celui qui a bâti votre ville sur un roc inébranlab[illegible], disaient-ils.

Sliman Kahia donna l'ordre d'avancer sur les remparts avec les chameaux et de dresser les échelles pour donner l'assaut à la place. Les chameaux passèrent devant les soldats et ils arrivèrent jusqu'à la mosquée de Sidi Barka el Aroussi, située sur l'emplacement actuel de la Place (de la Brèche), hors de la porte. Mais les assiégés derrière les remparts, dirigèrent leurs fusils et leurs canons sur l'ennemi. Les chameaux blessés reculèrent en désordre et revinrent les uns sur les autres en foulant sous leurs pieds les soldats. Les troupes de Sliman Kahia battirent en retraite après avoir employé en vain toutes les ruses possibles pour prendre la ville. Et cependant, il n'y avait dans Constantine, ni bey, ni officier, ni soldat ; seuls les habitants aidés de quelques Turcs, avaient organisé la résistance.

(1) Pont Perrégaux.

Une forte colonne sous le commandement d'Ahmed Agha quitta Alger pour aller au secours d'Hossine qu'elle rencontra aux environs de la Medjana. Les deux alliés se dirigèrent en hâte sur Constantine où la cavalerie tunisienne les attendait : la rencontre fut meurtrière. Ahmed Agha avait installé ses troupes près de Bou Hamroun, vis-à-vis l'armée tunisienne ; durant le combat il fit preuve d'une grande bravoure, car il n'avait qu'une poignée de soldats. A peine avait-il dressé son camp et tiré quelques coups de canon, que Dieu lui donna la victoire.

D'autres troupes d'Alger vinrent renforcer celles de l'Agha ; elles débarquèrent à Bône, prirent la route de Smendou, passèrent au Hamma et gravirent la côte des Semmara (les Tresseurs de jonc) (1) qui est en contre-bas de la ville dans la direction des deux squares. Arrivées à Medjez el Renem (le Passage des troupeaux) (2), où existe actuellement un pont sur la rivière (3), elles se trouvèrent aux prises avec les troupes tunisiennes campées dans la vallée du Rumel. On se battit d'abord à coups de fusil; puis les sabres furent tirés des fourreaux, un corps à corps s'en suivit; on ne vit plus que des bras coupés et des têtes tranchées. Le combat dura quelque temps; à la fin, les soldats tunisiens furent vaincus.

La nuit survint ; chacun coucha dans son camp, ignorant l'issue de la bataille; Sliman Kahia, El-Hadj Mostafa Angliz, son fils Ali et les chefs de Tunis s'enfuirent au milieu de la nuit sans prévenir leurs soldats, ni leurs sujets ; au matin leur défaite était complète. Les portes de la ville furent ouvertes; les habitants en sortirent et firent un grand butin. Les femmes des Arabes tunisiens et leurs enfants furent faits prisonniers ; la plus grande partie des soldats ennemis furent pris ;

(1) Pont d'Aumale.
(2) Camp des oliviers.
(3) Pont d'Arcole.



mais l'Agha eut pitié d'eux, il les envoya à Alger pour être embarqués à destination de leur patrie.

⁂

Personne n'entra jamais dans Constantine ; tous ceux qui tentèrent de s'en emparer furent toujours repoussés jusqu'au jour où Dieu décréta l'entrée des troupes françaises dans la ville en 1253 H. = 1837 J.-C. Le commandement appartient à Dieu, l'unique, le puissant!

⁂

*Causes de la construction du fort du Mansoura*

Ce fort, qui, nous l'avons vu, fut démoli par Mouradbey, avait été bâti par les Turcs.

Constantine était alors sous la domination des rois hafsides de Tunis ; mais le pouvoir de ces princes s'amoindrissait de jour en jour, et ils durent s'allier aux Chrétiens pour administrer leur royaume des Beni Merouan. C'était l'époque où les Turcs s'établissaient à Alger et y devenaient puissants, tandis que les dynasties des Beni Merin du Maghreb et des Beni Hammad de Bougie tombaient en décadence. Les Arabes en profitèrent pour semer le désordre dans le pays et se conduire en maîtres dans la région de Constantine.

Mais deux armées turques furent envoyées de Tunis et de Bône contre les révoltés ; elles leur livrèrent de violents combats dont le principal fut celui de l'Oued Koton, entre Mila et Constantine, où les deux troupes ennemies furent également éprouvées.

La paix fut alors signée aux conditions suivantes : les Turcs gouverneraient la ville ; mais le pouvoir serait partagé par tiers entre le cheikh Ben Ali, le cheikh des campements des Hanancha et le gouvernement turc. Ces

conditions furent acceptées par les parties, qui d'ailleurs les respectèrent. C'est pourquoi depuis cette époque jusqu'à nos jours l'usage veut que le bey turc endosse, le premier, le vêtement de commandement envoyé par Alger ; il le passe ensuite au cheikh des Arabes, lequel l'adresse au cheikh des Hanancha. La charge du cheikh des Arabes et celle du cheikh des Hanancha sont connues sous le nom de charges du caftan, car leur pouvoir est le même que celui du bey.

La paix conclue, les habitants de Constantine ne furent plus d'accord entre eux : les uns acceptaient la domination turque, les autres la repoussaient. Les partisans des Turcs avaient pour chef le savant et vénérable Sidi Abdelkrim Lefgoun; le distingué et célèbre cheikh Sidi Abd el-Moumen était à la tête du parti anti-turc.

C'est alors que les Turcs s'établirent sur le plateau du Mansoura et commencèrent à construire un fort pour leurs troupes.

Bien qu'ils fussent justes et bienveillants, Abdelmoumen et ses partisans du quartier de la Porte Djabia ne désarmèrent pas. Pendant trois ans la situation resta tendue.

Au bout de ce laps de temps, les Turcs se décidèrent à mettre en œuvre la ruse pour capter la confiance d'Abd-el-Moumen, le grand maître de la ville. Ils firent la paix avec lui et, le prenant au piège de leur duplicité et de leur fourberie, ils réussirent à le circonvenir. Ils l'invitèrent à dîner dans le fort du Mansoura. Il accepta leur invitation sans méfiance; mais, à peine était-il arrivé, qu'il était mis à mort ; on l'écorcha et sa peau bourrée de coton fut envoyée à Alger. Le corps d'Abd el-Moumen est enterré à Constantine dans la mosquée connue sous son nom (1).

Abd el-Moumen était désigné tous les quatre ans pour

(1) Rue Fontanilhes



être le chef de la caravane des pèlerins qui se rendait au Hedjaz ; beaucoup de musulmans partaient en pèlerinage sous sa conduite.

Après avoir tué Abd el-Moumen, les Turcs choisirent Lefgoun pour cheikh de la ville. Comme son prédécesseur, il prenait la tête de la caravane qui se rendait au pèlerinage. Il était traité avec honneur par les Turcs et personne n'osait attaquer sa considération. On ne peut le comparer à aucun autre chef, à tous les points de vue, mais surtout pour la quantité d'offrandes faites à sa personne et à ses descendants ; des habous subsistent encore au profit de sa famille.

Le fort dont nous venons de parler a été détruit par Mourad, bey de Tunis, lorsqu'il attaqua Constantine, nous avons déjà dit dans quelles circonstances.

## [Les beys de Constantine]

L'administration de Constantine était entre les mains des Oulad Ferhat bey, famille à laquelle appartient Ali Khodja, dont il a été question précédemment et plusieurs autres personnages de marque ; le pouvoir était héréditaire dans cette famille. Mais lorsque leur puissance s'affaiblit et qu'ils ne purent plus résister, ni aux Arabes, ni aux bédouins, les Turcs envoyèrent un de leurs généraux, Hossin Keliani pour gouverner la ville.

## [*Hossin Keliani*]

Hossin Keliani est connu sous le nom de Chaib (vieillard) et de Boukemia (l'homme au poignard). Il était brave et courageux, dirigeant très bien les affaires de ses sujets, arabes et turcs, qui lui obéissaient docilement.

C'est lui qui construisit la grande mosquée de Souk erzel (le marché à la laine filée), dans le quartier de Rous

edouames, (les têtes des souterrains); cette mosquée sert aujourd'hui de cathédrale aux Français.

Sous son administration, une armée d'Alger alla au secours d'Ali, pacha de Tunis, qui s'enfuyait devant son oncle, Hossin ben Ali, maître du pouvoir dans la ville.

Hossin Keliani quitta précipitamment Constantine avec sa troupe à laquelle s'adjoignirent des volontaires arabes et des sujets de Tunis. Hossin ben Ali était campé avec ses soldats à l'endroit appelé Semendja, à 14 parasanges de Tunis. Hossin Keliani établit son camp en face de lui.

Les ennemis restèrent ainsi seize jours sans se livrer de combats sérieux; seuls, quelques cavaliers se rencontraient et se repoussaient dans des escarmouches insignifiantes. Les Arabes de la région désertaient chaque jour leur camp pour entrer dans celui des Algérois.

Vers la fin de la nuit du 17e jour les troupes d'Alger quittèrent leur emplacement pour attaquer l'armée tunisienne. Le bey de Constantine, Hossin Keliani, prit aussi la tête de ses cavaliers et fantassins, mais, en homme brave et habile, connaissant bien la tactique de la guerre, il ne se joignit pas à la colonne d'Alger : il se dirigea vers le plaine, de façon à tourner l'armée de Tunis.

Quand les deux partis furent en présence, les troupes d'Alger comme celles de Tunis se sentirent enflammées de la fureur des combats ; la mêlée s'engagea terrible, chacun frappant d'estoc et de taille ; les troupes tunisiennes se jetèrent enragées sur celles d'Alger ; le désordre se mit dans le camp des Algérois et beaucoup de leurs soldats furent tués.

Mais voici qu'Hossin Keliani qui était sur le derrière de la colonne de Tunis fondit sur elle à l'improviste et la cerna; il s'empara facilement des armes, des canons, des tentes, des bagages; il prit aussi les bêtes et les hommes qui échappèrent à la mort; puis il donna l'ordre d'abattre les tentes dressées : les soldats tunisiens qui faisaient volte



face pour gagner leur camp, s'aperçurent qu'il était aux mains de l'ennemi. Le sultan de Tunis, Hossin ben Ali, fut blessé dans la mêlée ; parmi ses soldats, les uns s'enfuirent, les autres furent faits prisonniers.

Ali pacha fit son entrée à Tunis, tandis qu'Hossin Keliani campa dans les environs, à Hariria, avec la colonne d'Alger. Après s'être reposée quelque temps et avoir reçu ce qu'elle avait exigé d'Ali Pacha, la colonne revint à Alger.

***

[*Hassan bou Hanek, Achdji Hassan*]

A sa mort, Hossin Keliani fut remplacé par Hassan bou Hanek, surnommé Achdji Hassan.

C'était un homme habile, dur, ne reconnaissant aucun saint, n'ayant d'égard pour personne, tant il avait une nature indépendante et un caractère énergique, jusqu'au jour où il se rencontra avec le saint et vertueux cheikh ech Chalihi, au sujet d'une affaire qu'il avait avec lui. Lui ayant parlé, il voulut lui imposer de dures conditions : or voici qu'il vit de grands périls l'entourer ; il se croyait assis au-dessus d'un grand précipice, sur un feu qui flambait ; il voyait des choses dont il ne pouvait supporter la vue. Aussi implora-t-il le secours du cheikh. Depuis ce moment, ses intentions envers lui s'améliorèrent et il crut à l'influence et au pouvoir des saints. Il donna au cheikh un palais près de Arbaïn Cherif; c'est le palais qui est connu de nos jours sous le nom de Dar ech Chalihi (1). Il lui octroya également des terres et lui confia dans le pays des Abdennour (2), une zaouia qu'il exempta de toute redevance au beylic. Cette zaouia a conservé jusqu'à présent le nom du cheikh.

(1) Dans le quartier arabe; rue Sidi-bou-Regada.

(2) Tribu de la Medjana.

Hassan bey construisit la mosquée Sidi Lakhdar à laquelle il affecta de nombreux biens habous et où il fut enterré.

A l'extérieur, Hassan bou Hanak fut sollicité par Younès fils d'Ali, pacha de Tunis qui assiégeait Kairouan ; celui-ci désirait une colonne de renfort pour l'aider à prendre la ville et il offrait pour ce service une somme de cent mille réaux. Achdji Hassan répondit qu'il arriverait avec ses troupes aussitôt la somme versée. Après un échange de correspondance entre les deux princes, il fut décidé ceci : Achdji Hassan irait renforcer l'armée d'Ali pacha; arrivé à Tifach (1), il recevrait vingt mille réaux; au Kef il en recevrait encore vingt-cinq mille et le solde, soit cinquante mille réaux, serait versé à Kairouan. Achdji Hassan partit donc à la tête de sa colonne et, arrivé à Tifaoh, il reçut les vingt-cinq mille réaux promis ; là il rebroussa chemin et s'en revint à Constantine.

Sous le gouvernement du même Hassan bou Hanak, une armée quitta Alger pour aller prêter main-forte à Mohammed bey, fils de Hassan ben Ali, contre son cousin Ali pacha. Le sultan d'Alger ordonna à Achdji Hassan d'équiper ses troupes et de partir avec Ahmed Agha, chef de la colonne d'Alger, dès réception de son ordre. Achdji Hassan, très lié d'amitié avec Ali, pacha de Tunis, fut peu flatté de cette mission, mais il dut obéir aux injonctions du pacha d'Alger, Ibrahim, dont il était le ministre à Constantine et sous la dépendance duquel il se trouvait : il équipa donc sa colonne.

Lorsque Ahmed Agha fut arrivé, il joignit son armée à la sienne. Avec eux se trouvaient Mohammed bey et Ali bey, les deux fils d'Hassan ben Ali, qui demandaient à reprendre Tunis, la capitale de leur père. Des volontaires de Constantine et de Tunis complétèrent l'armée du général algérois. On marcha jusqu'au Kef où l'on rencontra

(1) 40 kilomètres au sud de Souk-Ahras.



Ali pacha qui avait fortifié la ville, et l'avait garnie de soldats et de combattants bien armés.

Pendant ce temps une correspondance secrète était échangée entre Ali pacha et Hossin bey sans être interceptée par personne. Ali pacha demandait à Hossin d'éloigner ses troupes de la ville et celui-ci accueillait favorablement cette demande.

Les troupes assiégèrent le Kef et cernèrent la ville de toute part. Puis Ahmed Agha ordonna de creuser une galerie souterraine pour faire sauter les remparts. Les soldats se mirent à l'ouvrage, mais les habitants du Kef s'en aperçurent ; voici comment :

L'agha de la Casba, homme très habile dans l'art, de creuser les galeries et qui était resté à l'intérieur de la place faisait le tour de la ville pour essayer de découvrir l'endroit où l'on minait. L'ayant trouvé, il ordonna de piocher profondément ; puis prenant un morceau de peau bien lisse, il le plaça à même la terre ; il y déposa quelques grains de blé et observa attentivement : bientôt il vit le blé remuer sous les coups de pioche donnés par dessous le sol. Alors il continua à faire creuser jusqu'à ce que le soldat ennemi qui piochait de l'autre côté apparut : une balle le tua net. Ainsi la ruse de la mine fut éventée.

Hossin bey écrivit ensuite au pacha d'Alger. Il l'informait secrètement que son général Ahmed Agha cherchait à s'attacher le dévouement de ses soldats. « Lorsqu'ils reviendront à Alger, ils se soulèveront contre toi, te tueront et te remplaceront par Ahmed Agha ».

Ibrahim pacha ne souffla mot de cette lettre, mais il enjoignit à son général de revenir, tandis qu'il ordonnait à Hassan bey de le tuer : Ahmed Agha obéit et l'armée algéroise revint ; arrivée aux environs de Constantine, Hassan bey s'empara du général et le mit à mort.

Sous l'administration d'Hassan bey, le cheikh des Hanancha Bou Aziz fut tué à Tunis; voici le résumé de cette affaire.

Bou Aziz était un fin diplomate, rusé et habile, que personne ne pouvait prendre en défaut ; changeant facilement d'avis, il soutenait tantôt le gouverneur de Tunis pour combattre le bey de Constantine et tantôt il traitait avec le gouverneur de Constantine pour se déclarer l'ennemi du pacha de Tunis. Très fort et très courageux, il était le chef des Hanancha. Lorsque le bey de Constantine se rendait dans sa tribu pour percevoir l'impôt, Bou Aziz lui faisait parvenir son dû par ses serviteurs, car il ne se sentait pas en sûreté auprès de lui.

Lors de son retour du Kef, Hassan bey s'empara d'Ibrahim, fils de Bou Aziz et le fit emprisonner. Le père se révolta et jura de couvrir le territoire d'Hassan bey de fantassins et de cavaliers et de dévaster toute la région de la Medjana ; il écrivit à Ali, pacha de Tunis, pour lui demander son alliance. Ali accepta et affecta une vive animosité à l'égard d'Hassan, promettant de se soulever contre lui. Bou Aziz comptait donc sur Ali.

Quand Younès, fils d'Ali pacha, se rendit au Kef pour payer le tribut habituel, Bou Aziz vint vers lui. En apprenant cette arrivée du chef des Hanancha, Younès prit la tête de ses troupes et se porta au devant de lui, feignant d'être heureux de sa rencontre et s'en réjouissant vivement. Les deux chefs firent ensemble une partie de la route. Puis on dressa les tentes, on s'apprêta à se restaurer et les mets furent servis. Bou Aziz se mit à manger, tandis qu'Younès se levait et quittait la tente : à peine était-il dehors, que ses serviteurs entouraient Bou Aziz, le saisissaient et l'enchaînaient. La corde au cou, Younès l'envoya à son père Ali, pacha de Tunis. Celui-ci l'attacha sur une mule en plaçant sa tête du côté de la queue de l'animal et il le fit promener par les rues de la ville ; puis il lui trancha la tête.

Toujours sous le gouvernement d'Hassan bey, une querelle éclata entre Ali pacha et son fils Younès. Ces deux princes s'étant déclaré la guerre, Younès s'établit dans



la Casba de Tunis et son père se fixa au Bardo, hors de la ville. De nombreuses rencontres dont le récit serait trop long, eurent lieu entre les deux rivaux. Finalement, Younès dut fuir et se réfugier à Tébessa. De là, il écrivit à Hassan bey pour lui annoncer son arrivée dans cette ville et sa retraite sur Constantine. Le bey lui envoya aussitôt ses troupes et il entra ainsi dans la capitale. Hassan en personne alla à sa rencontre, lui manifesta sa joie de le revoir, l'entoura d'égards et le traita avec honneur. Cette entrée d'Younès à Constantine eut lieu en 1165 H. = 1751 J.-C.

Dans le choix de ses domestiques, de ses esclaves et de ses équipages, Younès affecta des manières de roi pour se donner de l'importance; cela dura jusqu'à la mort d'Achdji Hassan bey en 1167 H. = 1753 J.-C. (1).

***

[*Hassan bey Azreg Aïnou*]

Hassan bey Azreg Aïnou (aux yeux bleus) succéda à Achdji Hassan bou Hanak.

Il commença par séquestrer Younès en empêchant les personnes venant de Tunis ou des environs de l'approcher. Celui-ci était véritablement prisonnier. Sur ces entrefaites, le pacha d'Alger, Mohammed étant mort, fut remplacé par l'oncle d'Hassan bey qui était Ali Pacha Barmaksis; aussi l'autorité du bey Constantinois fut-elle considérable, son influence devint prépondérante et il entraîna le souverain d'Alger contre son ennemi, Ali pacha de Tunis. Mohammed bey et son frère, Ali bey, tous deux fils d'Hassan pacha ben Ali et cousin d'Ali pacha de Tunis, se trouvaient alors à Alger; aussi le pacha d'Alger demanda leur concours pour aller attaquer Tunis.

(1) Le manuscrit de la médersa donne une date fautive : 1170 Hég. = 1756 J.-C.

Le bey de Constantine devenait de plus en plus dur pour Younès; il faisait main basse sur tous ses biens, or, armes, bijoux précieux, pierres de grande valeur; lui enlevant ses intendants et ses esclaves et ne lui laissant qu'un secrétaire et deux domestiques pour le servir, il murait la porte de sa prison, ne réservant qu'une lucarne pour lui faire passer ce dont il avait besoin. Après cela, il se joignait à l'armée d'Alger qu'accompagnaient Mohammed bey et Ali bey.

Les troupes précipitèrent leur marche sur Tunis et se grossirent en cours de route de contingents venus de la plaine, en sorte qu'elles s'emparèrent facilement de Tunis: le pacha fut tué (1169 H. = 1755 (J.-C.) (1). Le fils d'Hassan ben Ali, Mohammed bey, lui succéda. Quant à Hassan bey de Constantine, il s'empara des trésors du pacha d'Ali et arracha même les bijoux que portaient ses femmes. Après avoir ramassé des richesses considérables, il revint à Constantine; mais, arrivé dans sa capitale, il tombait malade et mourait.

***

## [*Ahmed-bey*]

Son successeur fut Ahmed bey el Kolli; c'est l'ancêtre d'Hadj Ahmed bey, celui des mains duquel les Français ont pris le pays. Il s'associa à Ahmed, fils d'Younès, et Mahmoud, fils de Mohammed bey, qui étaient cousins. Homme intelligent et vertueux, il s'intéressa au sort de ces deux princes et se demanda pourquoi ils se trouvaient dans une position honorable tandis qu'Younès était enfermé. Aussi il sollicita du dey d'Alger la faveur d'élargir Younès. Sur sa réponse favorable, il rendit la liberté au prisonnier, le traita avec égard et lui donna une brillante

(1) Le manuscrit de la médersa ne mentionne pas la date.



situation qu'il partagea entre son fils et son neveu. Mais en 1177 H. = 1763 J. C., un ordre arriva d'Alger prescrivant d'emprisonner à nouveau Younès, de le cacher avec soin et de faire croire à sa mort. En conséquence, il fut jeté en prison et le bruit de sa mort se répandit partout.

Voici, à ce qu'on dit, la cause de ces événements:

Le dey d'Alger avait envoyé un de ses ambassadeurs au sultan de Stamboul, Son Excellence, Mostafa Khan, de la dynastie d'Osman. Or, le vizir qui le reçut avait été informé, par un courtisan du pacha Ali, tué à Tunis, que les Algérois avaient pillé le trésor de la ville pour en faire des choses illicites; ils avaient enfermé Younès, fils du pacha, après lui avoir pris les biens qu'il emportait dans sa fuite.

Le vizir s'adressa en ces termes à l'envoyé d'Alger: « J'ai su que vous vous êtes emparés de Tunis; après avoir mis à mort Ali pacha, vous avez pris une grande partie de ses richesses — et le vizir énuméra des choses luxueuses qu'aucun sultan ne possède; — vous avez enfermé son fils Younès après avoir ravi sa fortune. Notre seigneur le sultan Mostafa, qui a appris tous ces événements, en a été scandalisé; il ne peut les ratifier et il envoie à Alger un courrier pour ramener Younès bey après l'avoir délivré de vos mains. Il fera l'inventaire des biens qui lui revenaient de son père et vous serez contraints d'en rembourser la valeur, puisque vous vous en êtes emparés injustement ».

Pendant tout ce discours, l'ambassadeur conserva son calme, en sorte que la colère du vizir s'apaisa. De retour à Alger, il rendit compte à son maître de sa mission. Le dey en fut navré, car il craignait l'arrivée d'un cobdji du pacha venant lui réclamer son prisonnier; c'est alors que courut le bruit de la mort de Younès, bien qu'il fut seulement enfermé.

Younès resta enfermé jusqu'en 1181 H. = 1768 J. C., époque où éclata la querelle d'Ali pacha de Tunis et d'Ah-

med bey de Constantine. Ali pacha venait de remplacer à Tunis son frère, Mohammed pacha, que les Algérois y avaient établi. Ahmed bey voulut lui susciter des ennuis et il demanda au nouveau dey d'Alger, Mohammed pacha, l'autorisation de faire sortir Younès de prison. Mohammed pacha succédait au dey qui avait fait prisonnier Younès; il donna des ordres pour le mettre en liberté. Ahmed bey fit donc sortir Younès de son cachot; il le combla d'honneurs, et l'engagea à multiplier ses promenades et ses sorties à cheval, de manière à se montrer à tous, petits et grands; puis, pour irriter encore davantage le pacha de Tunis, Ali, il lui annonça par lettre tous ces événements. Mais Dieu décréta la maladie d'Younès peu de temps après sa sortie de prison et il mourut.

Enfin, sous le règne d'Ahmed bey eut lieu la révolte bien connue des Flissa. Les tribus du Djebel Flissa et des Beni Abbas (1) s'étant insurgées contre l'autorité du sultant de Constantine, toutes les communications furent interceptées avec la ville; le bey ne pouvait recevoir aucune nouvelle des Turcs, puisque les révoltés tenaient les routes et massacraient les soldats. Aussi, à la tête de ses contingents et de son état-major, Ahmed bey fit une expédition contre les rebelles. Une armée venue d'Alger se joignit à ses troupes dans les Flissa. Mais les habitants de la montagne appelèrent à leur secours les Berbères Zouaoua et les autres des environs. Un grand combat eut lieu où les Kabyles eurent l'avantage; beaucoup de Turcs furent tués. Ahmed bey et le chef de la colonne d'Alger étaient complètement défaits.

***

### [*Salah-bey* 1185 H. = 1771 J. C.]

A la mort d'Ahmed bey, son lieutenant Salah bey lui succéda. Son administration fut des plus heureuses et il

(1) Tribus de la Kabylie.



parvint à une célébrité qu'aucun des gouverneurs les plus renommés d'Alger et de Tunis ne put atteindre; personne n'accumula dans la ville autant de richesses; il fit construire la mosquée de Sidi el-Kettani; il se fit faire des maisons dans le quartier du Chara; il planta beaucoup de jardins.

Il avait une grande influence sur le bey de Tunis. C'est lui qui construisit le pont; dans ce but, il appela des architectes des pays chrétiens et dépensa de fortes sommes. Bref, il rendit la région prospère; et le peuple fut heureux sous son administration qui dura environ 22 ans; son histoire est très connue, sa popularité est considérable.

Hossine, fils d'Achdji Hassan bou Hanek, connu sous le nom d'Hossine pacha, habitait le palais de Salah à Constantine. Salah bey avait beaucoup de respect et de considération pour son hôte. Quiconque aurait tué un individu ou accompli un crime, aurait pu se réfugier en toute sécurité chez Hossine pacha; personne ne l'aurait inquiété et Salah lui-même ne l'aurait point puni, tant était profonde sa vénération pour le fils de son sultan.

Mais cela ne dura point et la brouille éclata entre eux. Hossine dut partir à Alger; son père, pour s'en débarrasser, l'envoya à Miliana avec obligation d'y demeurer. Mais Salah bey fut desservi auprès du pacha; destitué, il fut remplacé par un ancien caïd des Zmala (1), Ibrahim bou Seba.

A l'époque de Salah bey, c'était déjà un gros personnage, très influent à Alger et très estimé par les chefs de l'administration. Lorsque le bey l'avait destitué du caïdat, il avait craint pour sa vie et s'était réfugié à Alger, où il avait obtenu le caïdat du Sebaou.

Nommé bey de Constantine, il se concerta avec Hossine pacha, l'ancien bey de la ville; c'était son beau-frère par sa femme. Ils avaient épousé les deux filles du cheikh des Arabes, El-Hadj ben Gana (la troisième fille de ben Gana

(1) Tribu au sud-ouest d'Oran.

était mariée au trésorier général d'Alger). Il le fit donc venir de Miliana et en fit son lieutenant.

Ibrahim bey quitta Alger à la tête des Amraoua, tribu de spahis du Sebaou; il rencontra sur sa route les Oulad Moqran avec des contingents hachemites de la Medjana et des chefs arabes. Il recruta ainsi une armée considérable à l'insu de Salah bey.

Mais, arrivé au Djebel Chettaba, Salah bey entendit parler d'Ibrahim; terrifié, il rassembla aussitôt ses soldats et les cris de: « Aux armes! Aux armes! Voici les Chrétiens! » retentirent partout; une vive effervescence régna en ville.

A la tête de sa cavalerie, Salah bey sortit de Constantine par la porte d'El-Kantara, pensant rencontrer Ibrahim en longeant la vallée du Rumel. Mais, en vue de l'armée algéroise, il se réfugia dans la tente « el-djerah (1) »; c'est une tente au sujet de laquelle tous les soldats sont d'accord pour décider que celui qui s'y réfugie ne saurait être inquiété par un supérieur.

Ibrahim s'étant porté à la rencontre de l'armée constantinoise, son général fit halte. Il réunit alors le divan et donna lecture des lettres du pacha ordonnant de reconnaître comme bey Ibrahim; aussitôt après, les tambours battirent, selon la coutume en pareille circonstance. Puis Ibrahim envoya quérir Salah bey qui fut amené au milieu des soldats : il le rassura et le traita avec douceur : « Je suis ton frère, lui dit-il; n'ayons que de bons rapports entre nous; ici, tu es en complète sécurité. Reste avec moi à Constantine, où tu es honoré et considéré. Si tu préfères réaliser tes biens et te retirer avec tes enfants et ta famille auprès de personnes distinguées et honnêtes, tu es libre, choisis la résidence que tu voudras ».

En compagnie de Salah, Ibrahim fit son entrée dans la ville; le premier rentra dans son palais, situé au Souk de l'Aceur, et l'autre descendit au Palais des Emirs (2).

(1) Cf. Mercier, la tente de refuge, p. 333 en note.

(2) A côté de la mosquée Salah bey.



Mais alors Salah bey se démasqua; il s'entretint secrètement avec les courtisans et les domestiques du Palais des Emirs et ils décidèrent de tuer Ibrahim pendant la nuit. Durant trois nuits, Ibrahim ne ferma point l'œil. Mais la nuit suivante, les partisans de Salah bey, en armes, s'étant présentés au Palais et ayant fait ouvrir les portes par les mamelucs, il fut pris et égorgé. Tous ceux qui se portèrent à son secours furent décapités; de nombreuses victimes jonchèrent le sol et le sang coula abondamment dans la rue.

Le lendemain, Salah rentrait au Palais des Emirs, partageait entre ses soldats, le butin de son rival, et annonçait qu'il se rendait indépendant du souverain d'Alger.

Il recommanda à ses troupes de protéger les habitants de la ville contre toute surprise et de les défendre; un commissaire fut envoyé pour rassurer la population : « Ouvrez vos marchés, dit-il; vendez et achetez sans crainte; nous sommes avec vous; nous vous protégerons et vous n'aurez pas de défenseurs plus dévoués ».

Mais un employé de l'administration de Constantine se rendit auprès du pacha d'Alger pour lui annoncer la mort d'Ibrahim et la révolte de Salah. Le pacha fut très courroucé; il se levait, et se rasseyait, sous l'empire de la colère qui l'étouffait; puis il ordonna de préparer les canons, de déployer les tentes, d'équiper les fantassins et les cavaliers; ce qui fut fait. « Moi-même, je partirai à Constantine, déclara-t-il, et je démolirai la ville pierre par pierre ». Les courtisans de son entourage s'employèrent à calmer sa colère : « Pourquoi surmener tes troupes et tes soldats, dépenser des trésors pour une telle bagatelle? dirent-ils. Que vaut Salah bey? Nomme donc pacha à Constantine, Hossine, le lieutenant d'Ibrahim ».

Le pacha envoya chercher Hossine qui était resté à Alger et lui demanda de ramener la famille d'Ibrahim; il lui remit le vêtement d'honneur et l'investit des fonctions de gouverneur de Constantine. Aussitôt après Hossine quitta la capitale.

Or, il était parent par alliance avec les Moqrania ainsi qu'avec les cheikh des Arabes. Quand il arriva dans leur tribu, tous les habitants se joignirent à lui et amenèrent de plus leurs esclaves.

Le cheikh des Arabes vint à se rencontre avec un contingent de soldats, une députation des douars et des volontaires de la plaine. Hossine avait donc des forces nombreuses lorsqu'il reprit sa marche.

Salah bey, apprenant l'arrivée prochaine de son rival leva la garde du Palais des Emirs et demanda du renfort à la population; mais les habitants firent la sourde oreille, ne voulant point secouer le joug du pacha d'Alger; une révolution éclata dans la ville, au cours de laquelle les Turcs se groupèrent autour de Salah bey.

Hossine passa la nuit près de Constantine. Le lendemain matin, il se trouvait avec ses troupes dans la vallée du Rumel et il faisait parvenir au général et au divan de la ville son titre de nomination qui fut lu aux chefs assemblés. Il ajoutait : « Si vous restez sous la domination d'Alger et de l'Oudjac, tout ira bien ; mais si vous vous rendez indépendants, les Arabes vous combattront et personne de vous ne sera épargné. »

Les Turcs s'écrivirent entre eux pour se blâmer d'avoir déserté la cause du pacha d'Alger ; peu à peu, ils s'éloignèrent de Salah bey qui resta presque seul. Alors le cheikh de la ville, Abderrahman ben Lefgoun dont l'influence était considérable, s'entretint avec lui : « Viens dans mon palais, lui dit-il ; j'écrirai en ta faveur au pacha et je pense qu'il m'entendra ; nous ferons ensemble le pélerinage. » Salah l'écouta et partit avec lui, tandis que ceux qui étaient là se dispersèrent. Mais lorsque ces deux personnages arrivèrent près du palais, ils croisèrent le divan de la Casba et Salah bey fut pris. Se tournant vers le cheikh de la ville il s'écria : « Tu m'as trahi ! — Tu t'es trahi le premier, répondit Lefgoun, et de plus tu as trahi ceux qui ont eu confiance en toi ! ». On l'emmena à la Casba où il fut étranglé.



Hossine fut avisé de la mort de Salah et à la tête de ses troupes il fit son entrée dans Constantine.

***

Voilà ce qu'il nous a été possible de réunir sur l'histoire de Constantine. Dieu est le plus savant !

---

## Biographie du Cheikh Fath Allah (1)

Le savant docteur, le fin, le perspicace Fath Allah est né en Syrie ; d'origine chérifienne, il descend d'Ali Bari. Avec ses parents, ses frères et son oncle, il émigra en Egypte. Comme ses frères, il était hanéfite.

De taille élevée, de corpulence moyenne, il avait les cheveux abondants, les yeux et les sourcils noirs.

Il alla ensuite à Alger où il résida et fut inscrit sur les registres du pacha, en vue d'obtenir une indemnité en sa qualité d'hanéfite.

Enfin, quelque temps avant le règne de Salah bey, il se transporta à Constantine ; là il se maria et il rencontra le bonheur. Il enseigna dans cette ville les traditions, la littérature, l'astronomie, les tableaux dévoilant les secrets par les lettres; il connaissait la fabrication des cachemires, la teinture sur étoffes, la distillation des fleurs à parfum, telles que rose et jasmin. Il fut orateur à la Djama de la Casba; puis à Sidi el Kettani jusqu'à sa mort; il dirigea la médersa de Souk Erzel où il enseigna aussi jusqu'à sa mort. Il fut mufti du rite hanéfite, pendant quelques années ; puis inspecteur des habous durant deux

(1) Ne se trouve pas dans le manuscrit de la médersa.
Dans le manuscrit de la bibliothèque nationale, cette biographie ne porte pas de nom d'auteur, elle est simplement intercalée entre le *Tarikh Qosantina* et la *Révolte d'Ahmed le Kabyle* du même El Mobarek.

ans ; enfin, cadi hanéfite jusqu'au temps d'Ahmed Chaouch le Kabyle.

Ahmed le Kabyle, après s'être révolté avec ses troupes contre le bey de Constantine, Ali, et l'agha d'Alger, Ahmed, les avait tués et s'était proclamé bey de la ville sans l'autorisation du pacha; il rêvait même d'aller à Alger prendre le pouvoir. Il s'empara du trésor et distribua de l'argent aux soldats. Mais bientôt il s'aperçut que ses contingents le trahissaient, se repentant d'avoir favorisé la révolte. Alors lui aussi se repentit d'avoir suscité les troubles ; cependant il ne laissa pas percer son repentir. Il comprit qu'il ne retirerait aucun profit de ces désordres et de l'assassinat du Bach agha et du bey.

Aussi il envoya dire au cheikh Fath Allah d'écrire au pacha d'Alger pour lui faire savoir qu'il n'avait agi que contraint et forcé par les habitants et ses soldats. — « Je n'écrirai jamais cela, dit le cheikh, car les habitants ne m'ont pas autorisé à le faire et ils sont étrangers à ton crime ; si tu avais été honnête, tu n'aurais pas agi comme tu l'as fait » ; et il continua à l'invectiver durement. Pour toute réponse Ahmed le Kabyle lui enjoignit de quitter sur-le-champ la ville et de se retirer à Bône, ce que fit le cheikh, tandis que l'usurpateur lançait deux cavaliers à sa poursuite avec mission de le tuer dès qu'ils le rencontreraient. Ils le rejoignirent à Fedj bou Ghareb ; c'est là qu'il mourut et qu'il fut enterré.

---

## Révolte d'Ahmed le Kabyle

—

Ahmed Chaouch était un chef militaire d'origine turque qui s'était marié à Constantine. Très aimé de ses soldats, qui venaient fréquemment le voir à son domicile, très populaire dans la ville, on prétend qu'il convoitait le pouvoir. C'est pourquoi le bey Ali lui manifesta son



mécontentement. Il dut s'enfuir en Kabylie pendant quelque temps, d'où son surnom d'Ahmed le Kabyle.

C'était à l'époque où l'on s'apprêtait à marcher sur Tunis avec de forts contingents et d'importantes munitions. Hassan agha quittait Alger à la tête d'un corps d'armée bien équipé tandis qu'Ali bey de Constantine allait à sa rencontre ; par leur jonction, ils formaient une colonne compacte. En vue de Constantine les chefs laissèrent leur armée pour entrer en ville faire la prière du vendredi.

Or Ahmed le Kabyle avait obtenu son pardon d'Ali et d'Hassan, il jouissait d'une entière liberté et il faisait partie de leur armée. Secrètement, il s'entretint avec les soldats et leur promit de leur donner 100 pièces d'or (de 6 fr.) à chacun d'eux. Le marché fut accepté et la mort d'Ali et d'Hassan fut décidée.

Le vendredi, les deux chefs s'étant rendus à la mosquée de Souk Erezel, faisaient leur prière sans méfiance lorsque la mosquée s'emplit de soldats et les gardes s'enfuirent ; les révoltés tirèrent des coups de feu dans l'intérieur de la mosquée. Hassan put s'échapper et se réfugier dans une maison voisine. Ali bey, convaincu qu'il était trahi par Hassan agha tira son épée, et, rencontrant à la porte de la mosquée le lieutenant de l'agha, lui trancha la tête ; ayant voulu sortir, il se heurta aux factionnaires qui gardaient la porte et revint dans la mosquée, espérant trouver une autre issue ; c'est dans la maison de Noman qu'il entra ; il demanda au maître du lieu de le cacher.

Mais Mostafa Khodja qui devait être plus tard agha d'Alger se rendait au palais du bey où se trouvait Ahmed le Kabyle qui avait pris le pouvoir ; il lui baisa les mains, le félicita en présence des soldats qui l'entouraient et lui fit connaître la retraite d'Ali bey. Sur-le-champ la soldatesque pénétra chez Noman après avoir barré les rues du voisinage. Mostafa entrait chez Ali bey et le faisait sortir de la maison commune qu'il habitait avec son beau-frère

Noman. Ali bey recevait alors un coup de feu des révoltés; malgré sa blessure, il entra dans une maison où il tint tête à ses ennemis par sa vaillance et sa bravoure; il brandissait son sabre et frappait à tour de bras sur ses adversaires qui étaient dans l'obligation de se retirer ; pour le tuer, ils durent monter sur la toiture, la dégarnir et, par l'ouverture obtenue, lui lancer des projectiles.

Quant à Hassan agha, on le fit sortir de la maison où il s'était réfugié et on l'amena devant Ahmed le Kabyle qui ordonna de lui trancher la tête.

Les canons tonnèrent, les tambours battirent, des hérauts annoncèrent la paix par les rues et demandèrent à Dieu de rendre prospère le règne du nouveau bey Ahmed. La paix fut conclue entre Ahmed bey et les troupes d'Ali et d'Hassan; il remit à chaque soldat la somme promise; il donna en outre 100 pièces d'or à tout individu inscrit dans la milice, ainsi qu'aux auxiliaires, aux notables kabyles et aux autres. Il décapita l'agha Ali bey et son secrétaire. Chaque jour il passait en revue ses troupes et le commencement, comme la fin de la cérémonie, était annoncé par une salve de 40 coups de canon. Lorsqu'il entrait ou qu'il sortait, il jetait à la foule des pièces d'or et des monnaies d'argent. Ahmed Tobbal fut son lieutenant.

Cependant un lieutenant d'Ali bey, l'Oranais Hadj Ahmed avait pu échapper au massacre dans lequel son maître avait péri et, avec la grâce de Dieu, il était parvenu à Alger et avait renseigné Ahmed pacha sur la trahison des troupes algéroises. Tout ému et craignant le retour d'une soldatesque qui pouvait lui faire subir le sort d'Ali bey et d'Hassan agha, le pacha écrivit à Ahmed Tobbal pour le nommer gouverneur de la ville ; il lui envoyait le caftan d'honneur et enjoignait aux troupes et aux auxiliaires d'avoir à protéger le nouveau gouverneur tandis qu'il fallait châtier les soldats turcs qui avaient épousé la cause du Kabyle.



Sur ces entrefaites, Ahmed le Kabyle se mettait en campagne avec ses contingents pour marcher sur Alger, mettre à mort Ahmed pacha et prendre le pouvoir. Il laissait à Constantine son gouverneur Ahmed Tobbal pour le suppléer en son absence.

La lettre d'Ahmed pacha annonçant à Ahmed Tobbal sa nomination de bey lui parvint lorsque Ahmed le Kabyle arrivait à Bir el-Bakirat, l'arrière-garde étant encore dans la vallée du Rumel.

Ahmed Tobbal s'empressa de revêtir le caftan beylical, et escorté des habitants de la ville et des Turcs de la région, il se dirigea vers l'armée campée dans la vallée du Rumel qui le reconnut comme souverain avec d'autant plus d'empressement qu'elle était mécontente de la conduite d'Ahmed le Kabyle à son égard. Rentré en ville, Ahmed Tobbal fit battre le tambour et tonner le canon et les hérauts annoncèrent l'avènement du nouveau bey.

A la tête de ses troupes il quitta Constantine pour aller attaquer Ahmed le Kabyle. Celui-ci, en apprenant ces événements, comprit qu'il était perdu; ses partisans ayant été attaqués par leurs adversaires, s'enfuirent comme des valets et des mercenaires et il resta avec une poignée de soldats ; il pensa échapper à la mort en s'appuyant sur la colonne campée au Rumel. Mais les Turcs qui la composaient s'étant concertés se rendirent compte de l'importance de la révolte des Arabes ; ils ne pouvaient les vaincre et ils allaient certainement périr. Aussi leur décision fut bientôt prise : ils se jetèrent sur le Kabyle, le saisirent et l'étranglèrent. Après quoi, ils implorèrent le pardon de Tobbal bey qui le leur accorda. La durée du gouvernement d'Ahmed le Kabyle avait été de 25 ans.

Dieu le Très Haut seul est éternel !

A. Dournon,
*Professeur à la Médersa d'Alger.*

# LES PRODROMES DE LA CAMPAGNE DE 1852

## contre les Beni Snassen

### Les premières difficultés sur la frontière

La reddition de l'émir Abd-el-Kader, obtenue en décembre 1847 par une action combinée de l'Algérie et du Maroc, fut le signal d'une détente dans les rapports des deux pays. Leurs relations devinrent fréquentes et amicales et, malgré quelques crises intérieures dans la province d'Oudjda, le calme persista sur la frontière pendant un certain temps.

Cette situation favorable fut malheureusement de courte durée; vers la fin de 1848 il y eut une première alerte. Le sultan, qui opérait chez les Ghiata, avait, dans le courant du mois d'août, demandé le concours des contingents des tribus de la frontière ; au début de septembre, le caïd d'Oudjda lui conduisit les goums fidèles, lesquels étaient composés en majeure partie d'Angad. Les gros rassemblements de troupes faits dans la région de Taza par le souverain du Maroc, qui s'était mis personnellement à leur tête, causèrent d'assez vives inquiétudes en Algérie. On crut un instant que ces préparatifs étaient dirigés contre nous, plutôt que contre des tribus impossibles à faire rentrer dans l'ordre, et que le sultan, poussé par son entourage, cherchait à prendre sa revanche de la bataille d'Isly La présence à Oudjda du caïd El-Guennaoui, bien connu pour son hostilité à l'égard des Français, n'était d'ailleurs pas faite pour inspirer confiance. Aussi, afin de parer à



toute éventualité, renforça-t-on les troupes de la garnison de Tlemcen (1).

Si ces craintes n'étaient pas très justifiées, il n'en est pas moins vrai que l'appel du sultan aux populations de la frontière devait avoir pour nous des conséquences déplorables. Lorsque le caïd El-Guennaoui transmit aux Beni-Snassen les ordres du souverain, la plupart de ces turbulents montagnards refusèrent de l'écouter ; les Beni-Khaled firent seuls acte de soumission. La scission ainsi produite chez les Beni-Snassen ne tarda pas à y allumer la guerre. Les Beni Ourimeche et les Beni Attigue se jetèrent sur les Beni Khaled, dont les meilleurs cavaliers étaient à la colonne chérifienne ; les Beni Khaled battus se retirèrent le 20 octobre sur la frontière, et le général de Mac-Mahon dût avancer avec une colonne pour empêcher leurs agresseurs de violer le territoire algérien. A cette époque, le mauvais temps étant survenu, les camps marocains de la rive gauche de la Moulouya s'étaient dispersés et le sultan avait regagné Fez (2).

Après avoir essayé, sans succès, de mâter les Beni-Snassen récalcitrants, El-Guennaoui quitta précipitamment Oudjda, le 11 décembre, laissant le commandement à son khalifa. Ce départ inopiné enhardit les Beni-Snassen, qui en profitèrent pour chercher querelle aux Angad ; la lutte fut bientôt très vive entre ces deux grands groupements. Sur ces entrefaites, le caïd Hamida vint remplacer El-Guennaoui, le 29 janvier 1849 ; il fit son possible pour rétablir l'ordre, mais son intervention n'amena qu'une courte trêve entre les belligérants. Le chef des Beni-Snassen, El-Hadj-Mimoun, était en pèlerinage à la Mecque ; il rallia la montagne dans le courant de mars. Son arrivée n'améliora pas la situation, l'agitation alla

(1) Pièce 1.— L. Voinot, Oudjda et l'amalat, in *Bull. soc. géog. d'Oran*, 1911, pp. 503 à 505 ; tirage à part pp. 345 à 347.

(2) Pièce 1.— L. Voinot. *loc. cit.* pp. 505, 506 ; tirage à part pp. 347, 348.

au contraire en croissant, et les populations algériennes de la frontière furent molestées à tout instant par les tribus marocaines (1).

Les Mezaouir, fraction des Angad, se montraient les plus hostiles ; leurs cavaliers en maraude infestaient la plaine et commettaient des assassinats jusque sous les murs du poste de Marnia. En juillet 1849, le caïd El-Guennaoui vint relever Hamida ; il amena avec lui 400 chevaux et 300 fantassins réguliers. La présence de ces forces à Oudjda n'empêcha pas les tribus marocaines de se répandre sur le territoire algérien au commencement d'août ; El-Guennaoui eut pourtant dans cette circonstance une attitude convenable. Son intervention contribua à éviter l'emploi de la force et les délinquants repassèrent la frontière, sans difficultés, devant la colonne venue de Tlemcen, sous les ordres de de Mac-Mahon (2).

Le 28 août, au cours d'une réunion tenue à Aïn-Sfa, les Angad et Beni-Snassen firent un accord et suspendirent les hostilités ; les Mezaouir mirent cette trêve à profit pour continuer leurs méfaits sur le territoire algérien. El-Guennaoui s'en retourna à Fez avec ses troupes, le 11 septembre ; il laissa l'intérim à son khalifa Mohammed ben Abbou. Après avoir revêtu une certaine gravité, la situation sur la frontière tendit au calme vers la fin de l'année 1849. Sur les conseils d'El-Guennaoui, le sultan désavoua Sidi Cheikh ben Tayeb, des Oulad Sidi Cheikh, qui, dans le sud, s'était révolté contre nous. Les émigrés algériens, assurés d'un refuge en territoire marocain, continuèrent pourtant leurs incursions dans le Tell au grand détriment de nos tribus (3).

---

(1) L. Voinot, *loc. cit.* pp. 506 à 508; tirage à part pp. 348 à 350. On trouvera dans cette étude les détails de la lutte entre Angad et Beni Snassen.

(2) Pièces 1 et 2. — *Moniteur Algérien* du 5 septembre 1849.

(3) Pièce 3. — L. Voinot, *loc. cit.* p. 509 ; tirage à part p. 351.



## La lutte des Angad et Beni-Snassen entretient l'insécurité en territoire algérien

Le khalifa Mohammed ben Khedda vint prendre le commandement de la province d'Oudjda, le 9 janvier 1850, et chercha à pacifier le pays ; ses efforts furent vains, l'agitation, quelque temps contenue, recommença vers la fin du mois . Menacés d'une attaque en masse des Beni-Snassen, les Angad eurent peur et de nombreuses fractions se réfugièrent sur le territoire algérien, notamment les Oulad-el-Abbes des Oulad-Ali-ben-Talha, les Beni-Hassane des Oulad-Ahmed-ben-Brahim, les Mezaouir et les Atsamma et Oulad-Sghir de Triffa. Les autorités françaises n'avaient rien à reprocher à certaines de ces fractions qui, dans la mesure du possible, s'étaient toujours efforcées d'empêcher les actes de brigandage des Marocains ; chaque fois qu'elles avaient dû se retirer en Algérie, elles n'avaient pas manqué de faire acte de déférence et de demander qu'on leur désignât une zone pour établir leurs tentes. Il n'en était pas de même des Mezaouir, des Atsamna et des Oulad-Sghir, chez lesquels les voleurs et les coupeurs de route commettant des assassinats dans la plaine de Marnia étaient assurés de trouver un refuge; ces fractions se répandirent sur le territoire algérien sans demande préalable, elles s'installèrent de force sur les terrains de campement de nos tribus, qu'elles refoulèrent dans l'intérieur.

De pareils agissements ne pouvaient être tolérés ; les goums du cercle de Marnia furent rassemblés et, le 9 février, ils exécutèrent une razzia sur les douars des délinquants installés aux environs de Sidi-Bou-Djenane. Ce coup de main réussit parfaitement ; il n'eut aucune répercution fâcheuse sur les relations avec les fractions des Angad qui s'étaient mises en règle.

Malgré le châtiment infligé aux Mezaouir, quelques-uns des leurs se joignirent aux Beni-Drar (Beni-Snassen

pour faire des incursions dans la tribu algérienne des Msirda. Le 22 février, un petit groupe de cavaliers de ces deux tribus tenta, pour la deuxième fois, une attaque contre la zaouïa de Ben-Yahia; il fut repoussé par les habitants du village et perdit un prisonnier que l'on envoya à Nemours (1).

Dans le courant du mois de mars 1850, le conflit entre Angad et Beni-Snassen s'envenima ; il fut marqué par de graves incidents. Le représentant du sultan à Oudjda, qui n'avait pas la moindre force régulière à sa disposition, était sans autorité sur les populations de la province ; les fauteurs de troubles le narguaient et le malheureux fonctionnaire devait assister impuissant aux collisions qu'il ne pouvait ni empêcher, ni réprimer.

Le 30 mars, El Hadj Mimoun infligea un sanglant échec aux Angad réfugiés sous les murs d'Oudjda ; le chef des Beni-Snassen, qui ne voulut pas ou bien n'osa pas faire le sac de la ville, fut abandonné d'une partie de ses contingents mécontents, et dut regagner la montagne le lendemain. Pendant ce temps, le fonctionnaire chérifien s'était mis en sécurité à l'intérieur de la Kasba, dont il avait fait soigneusement fermer les portes.

Les Français auraient bien voulu se désintéresser aussi de ces événements, mais ils avaient à subir le contre coup de toutes les crises. Le 31 mars, les contingents des Beni-Drar, déçus de s'en aller les mains vides après l'affaire d'Oudjda, longeaient la frontière pour rentrer chez eux ; ils songèrent à se dédommager sur nos tribus. Les Beni Drar s'avancèrent en territoire algérien jusqu'aux environs de Sidi-Mohammed-el-Ouacini et, vers trois heures de l'après-midi, ils fondirent sur les troupeaux des Beni-Ouacine, auxquels ils enlevèrent des bœufs et des chameaux. Le goum de cette tribu monta aussitôt

(1) Pièce 4.— *Moniteur Algérien* du 5 mars 1850.— L. Voinot, *loc. cit.*, p. 510 ; tirage à part p. 355.



à cheval et donna la chasse aux assaillants ; il leur tua deux hommes, en blessa un troisième et s'empara de deux chevaux.

Une partie des Oulad-Ali-ben-Talha, des Angad, s'était retirée à l'est de la frontière pour se mettre à l'abri des coups d'El Hadj Mimoun ; dans la crainte de complications, le lieutenant-colonel Bazaine, chef du bureau arabe de Tlemcen, vint s'établir à Marnia avec des troupes ; l'ordre paraissant rétabli, il retourna à Tlemcen au bout de quelques jours. Sans doute eût-il été préférable de châtier auparavant les Beni-Drar, puisque l'autorité chérifienne était incapable de nous faire respecter? Les agressions des tribus marocaines laissées impunies ne faisaient que nuire à notre prestige et perpétuer les difficultés (1).

On apprit en Algérie, dans les premiers jours de mai 1850, qu'une colonne, placée sous les ordres d'El-Guennaoui et composée en majeure partie de troupes régulières, était en marche sur Oudjda. Ce déploiement de forces s'expliquait suffisamment par les récents événements dont la province avait été le théâtre, il était d'ailleurs tout naturel que le Makhzen cherchât à mettre à la raison ses populations indisciplinées ; malgré cela, des bruits de guerre sainte se propagèrent et la possibilité d'une attaque des Marocains fit régner un certain malaise dans nos postes de la frontière.

El-Guennaoui fit son entrée à Oudjda le 20 mai, à la tête d'environ 800 chevaux et d'un millier de fantassins ; il reprit son commandement et fit quelques tentatives pour obtenir la soumission des Beni-Snassen insurgés. Trois camps étaient en formation sur la rive gauche de la Moulaya : à Zaïo, Aïn Zohra et Taza ; ils semblaient vouloir converger vers les Beni-Snassen pour les réduire à l'obéissance. Les agents du Makhzen, sachant qu'ils ne

(1) Pièce 5. — *Moniteur Algérien* des 5 et 10 avril 1850.

peuvent guère compter sur la fidélité de leurs troupes indisciplinées, hésitent toujours à employer la force, à moins qu'ils ne soient assurés d'une supériorité écrasante ; dans ce dernier cas, ils mettent tout à feu et à sang, dans le cas contraire, ils préfèrent temporiser. Au lieu d'agir énergiquement, El-Guennaoui s'épuisa donc en négociations et, bien entendu, il fut berné. Pendant ce temps, les habitants d'Oudjda s'impatientaient d'avoir à nourrir les troupes et la situation du fonctionnaire chérifien devenait difficile. El-Guennaoui, qui avait été autrefois si arrogant, si hostile, écrivit alors au général de Mac-Mahon, à Tlemcen, et il s'efforça de nouer avec lui des relations amicales ; il réussit à maintenir ses troupes qui ne causèrent aucun désordre sur la frontière (1).

Du moment que le caïd d'Oudjda voulait éviter les difficultés avec les Français, la présence d'une colonne dans la ville n'offrait pour nous que des avantages ; les tribus marocaines, tenues en haleine, se détournèrent momentanément de la frontière. Aussi lorsque, le 26 juin 1850, les Beni-Drar, qui s'étaient aventurés dans la plaine, furent razziés par les Achache et les Angad, allèrent-ils le lendemain reprendre leur butin à ces derniers; mais, malgré leur désir de se venger des Achache, ils n'osèrent pas aller les attaquer en territoire algérien. Le 22 juillet, El-Guennaoui reçut un renfort de 1.200 fantassins et 500 cavaliers ; les Beni-Snassen firent un semblant de soumission, tout en refusant de se réconcilier avec les Angad. Le fonctionnaire chérifien se contenta de cette faible satisfaction et retourna à Fez avec ses troupes au début de septembre ; il confia l'intérim au khalifa Mohammed-ben-Abbou (2).

Après le départ d'El-Guennaoui, les difficultés recommencèrent ; les Angad, craignant des représailles d'El-Hadj-Mimoun, passèrent en territoire algérien. Les Mezaouir, suivant leur habitude, ne sollicitèrent pas d'autorisation ; ils refusèrent même d'obtempérer à l'invitation d'avoir à repasser la frontière, qui leur fut faite par le commandant supérieur de Marnia, peu désireux de donner l'hospitalité à des hôtes aussi dangereux. Le 3 septembre, les Mezaouir pillèrent une caravane des Achache, il devenait nécessaire d'infliger une sévère leçon à ces incorrigibles coupeurs de route.

(1) *Moniteur Algérien* des 10 mai, 25 mai supplément et 10 juin 1850. — L. Voinot, *loc. cit.* p. 512; tirage à part p. 357.

(2) Pièce 6. — L. Voinot, *loc. cit.* p. 513; tirage à part p. 358.



Sur l'ordre du général Pélissier, commandant la division d'Oran, le général de Mac-Mahon sortit de Tlemcen avec une colonne comprenant trois escadrons de chasseurs, un de spahis et quelques goumiers pour aller razzier les Mezaouir. Après une longue marche de nuit, la colonne surprit ceux-ci le 5 septembre, à la pointe du jour, et enleva leurs campements ; les Français n'eurent qu'un homme tué et trois ou quatre chevaux blessés. Le khalifa du caïd d'Oudjda protesta pour la forme ; il échangea quelques lettres officielles avec de Mac-Mahon afin de couvrir sa responsabilité, mais, en même temps, il eut soin de faire protester de ses bonnes dispositions à notre égard par des agents secrets.

Le châtiment infligé aux Mezaouir n'empêcha pas les vols et les assassinats en territoire algérien de se multiplier; nos tribus eurent, comme toujours, à supporter les conséquences de l'anarchie marocaine. A la fin d'octobre 1850, une trêve fut conclue entre les Angad et les Beni-Snassen ; il s'en suivit une période de calme relatif qui dura pendant tout le temps des labours (1).

(1) Pièces 7 et 8. — *Moniteur Algérien* du 20 septembre 1850. — L. Voinot, *loc. cit.* p. 514; tirage à part p. 359.

## Les Beni-Drar se montrent de plus en plus agressifs; le général de Mac-Mahon leur inflige une correction

Devant l'impuissance du fonctionnaire chérifien d'Oudjda, les Mezaouir et Beni-Drar ne s'imposaient plus la moindre contrainte ; ils commettaient journellement des méfaits en territoire algérien. Le 15 janvier 1851, ils enlevèrent un troupeau aux Achache et, le 22, ils tentèrent un coup analogue sur les Oulad-Mellouk; dans cette dernière affaire, les agresseurs perdirent un de leurs principaux chefs, Mohammed ou Ramdan, qui fut blessé et resta entre nos mains. Le même jour, ces bandits attaquèrent à main armée dix Oulad-Mellouk revenant du marché et les dévalisèrent (1).

Les Beni-Drar, continuant leurs agressions, se mirent en état d'hostilité ouverte contre nous ; ils inondèrent notre territoire de leurs bandes de malfaiteurs. Aussi fut-on très surpris quand, dans le courant de mars, ils firent faire des ouvertures à Marnia et manifestèrent l'intention d'établir de bons rapports de voisinage. Le général de Mac-Mahon, ayant appris, le 22 mars, que des douars des Beni-Drar se rapprochaient de la frontière, avait logiquement conclu que ceux-ci méditaient quelque coup de main ; il avait donc demandé et obtenu l'autorisation de les châtier. Le représentant du sultan à Oudjda ne s'opposait pas à cette opération qui, en raison de l'éloignement des Angad et du désintéressement des autres fractions des Beni-Snassen, ne paraissait devoir présenter aucune difficulté. A la suite de la démarche inattendue des Beni-Drar, les mesures arrêtées furent rapportées; on décida de faire crédit à El-Hadj-Mimoun, qui s'était entremis en leur faveur. Les autorités françaises comptaient que le chef des Beni-Snassen, dont l'influence sur

(1) Pièce 9.



ses contribules était considérable, parviendrait à ramener la paix dans la montagne et à rétablir du même coup l'ordre sur la frontière (1).

Le répit laissé aux Beni Drar ne donna pas le résultat qu'on en attendait; les pourparlers engagés par El-Hadj-Mimoun furent bientôt rompus. Il devint alors évident que les assurances pacifiques des Beni-Drar n'étaient pas sérieuses ; en faisant des propositions d'entente, ces Berbères cherchaient simplement à gagner du temps, de façon à pouvoir vaquer tranquillement aux moissons et à mettre leurs récoltes en lieu sûr. Les plus turbulents d'entre eux n'eurent d'ailleurs pas la patience d'attendre; vers la fin du mois d'avril 1851, des cavaliers des Beni-Drar essayèrent d'enlever quelques troupeaux aux Beni-Ouacine et une de nos patrouilles, circulant le long de la frontière, fut accueillie à coups de fusil. Ces agressions firent tomber les dernières illusions. La longanimité des Français se trouvait bien mal récompensée; cette longanimité était certainement interprétée comme une marque de faiblesse (2).

Il fallut enfin se décider à punir les Beni-Drar. De Mac-Mahon rassembla des troupes et, à deux reprises différentes, les 8 et 10 mai, il pénétra sur le territoire de cette tribu; il lança au milieu des cultures les 1.800 chevaux ou mulets de sa colonne, ainsi que les animaux des tribus voisines, et fit pour environ 40.000 francs de dégâts. Une centaine de cavaliers et trois ou quatre cents fantassins tentèrent vainement de s'opposer à cette opération ; nos soldats les repoussèrent après une courte fusillade. Le chérif Mouley-Bou-Azza, notre adversaire acharné, un apôtre de la guerre sainte, périt dans cet engagement.

La correction infligée aux Beni-Drar était des plus méritées, néanmoins le khalifa Mohammed-ben-Abbou

(1) Pièces 10 et 11.
(2) Pièce 12.

eut peur d'être réprimandé par son souverain pour avoir laissé les chrétiens pénétrer en territoire marocain ; afin de se couvrir, il écrivit à de Mac-Mahon et lui reprocha d'avoir violé la frontière. Le général répondit au khalifa que son impuissance à maintenir l'ordre l'avait obligé à faire la police à sa place et que, dans la circonstance, il avait rendu au Makhzen un service dont celui-ci devait lui savoir gré. Sur ces entrefaites, Mohammed-ben-Abbou fut relevé de son commandement et remplacé, le 28 mai, par Mohammed-ben-Akbar. A chaque instant, le fonctionnaire chérifien d'Oudjda était changé ; ces mutations continuelles rendaient toute administration impossible, elles favorisaient le maintien de l'anarchie dans les tribus (1).

Au lieu de se faire oublier, les Beni Drar continuèrent à se montrer agressifs. Le 15 juin 1851, sous la conduite d'un émigré algérien, Moufok-ould-Marnia, ils descendirent la Mouilah jusqu'au voisinage de Marnia. Les Beni-Ouacine prirent les armes et mirent en fuite les assaillants, qui eurent un tué et deux blessés. On ne pouvait songer à riposter à chaque attaque, aussi de Mac-Mahon adressa-t-il une plainte au caïd d'Oudjda à propos de ce coup de main. Il faut ajouter, qu'à cette époque, l'on annonçait la venue d'un délégué du sultan chargé de réduire les Beni-Drar et, malgré les précédentes expériences, les autorités françaises fondaient encore quelque espoir sur l'intervention de cet agent ; le gouverneur général de l'Algérie adressa à de Mac-Mahon un cadeau à lui faire remettre de sa part (2).

(1) Pièce 13. — L. Voinot, *loc. cit.* p. 515 ; tirage à part p. 360.
(2) Pièce 14.



## La mission de Mouley-el-Abbes et d'Abd-es-Saddok a Oudjda ; les projets d'entrevue du général de Mac-Mahon

Les agents du Makhzen ne parvenaient pas à se faire écouter dans la province d'Oudjda, qui était certainement une des plus anarchiques de l'Empire. Devant la persistance des désordres et les protestations du gouvernement français, le sultan Mouley-Abderrahman décida d'envoyer un de ses fils, Mouley-el-Abbes, avec mission d'examiner les affaires de la région et d'y rétablir l'ordre ; il lui adjoignît le caïd du Rif, Abd-es-Saddok ; ces deux personnages entrèrent à Oudjda le 7 août 1851. L'importance des contingents qui les escortaient ou les suivaient fut d'abord considérablement exagérée ; ces contingents ne se composaient en réalité que d'environ un millier de cavaliers fort mal tenus et dans un état voisin de la misère. C'était peu pour imposer aux populations le respect des décisions de Mouley-el-Abbes, mais c'était suffisant pour leur inspirer des désirs de guerre sainte.

D'après sa correspondance avec le khalifa d'Oudjda et quelques communications de notre consul à Tanger, le général de Mac-Mahon croyait que le fils du sultan venait surtout dans le but de se rencontrer avec les autorités françaises de la frontière, de manière à s'entendre sur les meilleurs moyens de mettre fin aux difficultés. Le général avait même cru bon de préciser à l'avance au khalifa les principaux points qu'il comptait traiter lors de la conférence :

1° Renvoi en Algérie ou éloignement de la frontière des émigrés algériens les plus dangereux, notamment Moufok-ould-Marnia et Sidi-el-Askri réfugiés, le premier chez les Beni Drar, le second chez les Ouled-Aïssa.

2° Cessation des agressions des Beni-Drar et obligation pour cette tribu de ne plus donner l'hospitalité à tous les coupeurs de route du pays.

3° Enfin, autant que possible, renvoi de part et d'autre des voleurs ou assassins et restitution ou payement des objets volés.

Dès que la mission de Mouley-el-Abbes et Abd-es-Saddok fut arrivée à Oudjda, ce dernier adressa au général commandant la subdivision de Tlemcen une lettre polie, mais insignifiante, dans laquelle il n'était pas du tout question d'une entrevue. De Mac-Mahon, persuadé que l'entrevue devait avoir lieu, chercha à démêler les causes de cette réserve ; il supposa que le caïd du Rif, ayant eu a blâmer les Angad et les tribus sahariennes pour s'être rapprochés de nous, craignait de paraître à leurs yeux faire les première démarches. C'est pourquoi le général écrivit une réponse, qui obligeait en quelque sorte son correspondant à lui faire connaître s'il désirait réellement une rencontre ; il la fit porter sans retard à Oudjda.

Les Beni-Drar ne manquèrent pas d'aller se plaindre surtout à Mouley-el-Abbes ; ils accusèrent les Français d'avoir exécuté de nombreuses razzias sur leurs douars, afin de les détacher du Maroc et de les attirer à eux. On raconta que les envoyés chérifiens, mécontents de la tendance des Angad à entretenir de bonnes relations avec les chrétiens, auraient complimenté les Beni-Drar de leur résistance; le bruit courut même chez les Beni-Snassen qu'ils avaient proposé au sultan de les soutenir. Cette agitation jeta l'inquiétude ou l'espoir parmi les tribus algériennes et surexcita le fanatisme des populations de l'Ouest.

Les Beni-Drar se réunirent en armes et manifestèrent l'intention de marcher contre nos tribus ; les Beni-Snassen et une partie des Angad firent part aux délégués de Mouley-Abderrahman de leur désir d'engager la guerre avec les Français, dont le petit nombre promettait un facile succès. Des contingents des Guelaya, des Beni-bou-Yahi et de fractions établies sur la Moulouya, auraient en outre arrêté leurs dispositions pour arriver à la rescousse et prendre part à l'attaque contre les chrétiens ; ces gens prétendaient forcer au besoin le Makhzen à marcher avec eux. Des émissaires, envoyés à Oudjda par de Mac-Mahon, ayant rapporté qu'Abd-es-Saddok avait avec lui dans la ville 1.000 cavaliers, que 3.000 autres se tenaient aux environs de Koudiet-Abderrahman, que les Guelaya et Kebdana étaient rassemblés dans la montagne des Beni-Snassen et que tout le monde se tenait prêt à marcher au premier signal, le général organisa une active surveillance sur la frontière ; il ne put néanmoins pas mobiliser ses troupes, à cause du choléra qui avait fait son apparition dans le pays.



Quoique prenant ses précautions, de Mac-Mahon estimait ces nouvelles très exagérées. Il pensait que la situation du Maroc, livré à la plus grande anarchie, obligeait le sultan à éviter avec soin les complications extérieures. Toutefois, il était prudent de veiller, car Abd-es-Saddok, afin sans doute de faciliter la rentrée des impôts, n'avait pas hésité à stimuler le zèle des populations marocaines, en leur laissant entendre que Mouley-Abderrahman envisageait la possibilité de nous combattre ; les cavaliers réguliers du Makhzen, très excités, se voyaient déjà prenant leur revanche d'Isly.

Le général de Mac-Mahon, qui paraissait tenir beaucoup à l'entrevue projetée, ne voulait néanmoins pas qu'elle eut lieu en territoire marocain ; il avait l'intention d'inviter Abd-es-Saddok à s'y rendre, accompagné d'un petit nombre de mokhazenis seulement, en prenant lui-même l'engagement de n'emmener qu'un nombre égal de cavaliers. Le général ne comptait se mettre en marche avec toutes ses forces, soit environ 1.400 fusils, qu'au cas où il y serait contraint par l'importance des rassemblements marocains, afin d'être en mesure de donner une leçon à ses adversaires, s'ils cherchaient à renou-

veler l'agression du 15 juin 1844 à la Koubba de Sidi-Mohammed-el-Ouacini.

Quant au gouverneur général de l'Algérie, il n'était pas partisan de cette conférence, qu'il jugeait trop dangereuse ; une collision regrettable était évidemment à craindre, si des troupes françaises et marocaines se trouvaient en présence. Le gouverneur n'autorisa donc l'entrevue qu'à Marnia même, où nous étions maîtres de la situation et où nous ne risquions pas d'être débordés. Dans de pareilles conditions, l'acceptation des délégués marocains était plus que douteuse ; ils s'abstinrent en effet et il n'y eut pas à le regretter. En admettant qu'il ne se soit pas produit d'incidents, une nouvelle convention avec les Marocains, incapables de la faire respecter, n'aurait présenté aucun avantage (1).

Les envoyés du sultan, qui ne voulaient certainement pas la guerre, ne pouvaient pas continuer longtemps leur politique dangereuse des premiers jours ; ils auraient été inévitablement entraînés. Aussi apprit-on, vers le 13 août, que le fils de Mouley-Abderrahman avait ordonné aux Beni-Snassen rassemblés sur la frontière de se disperser et de regagner leur territoire ; il aurait même remplacé, à la tête de leurs fractions, les caïds les plus exaltés et prescrit au caïd El-Guennaoui, commandant la colonne d'El-Aïoun-Sidi-Mellouk, de rétrograder vers l'Ouest. Un agitateur venant du Sud, Mohammed-ben-Abdallah-Mekkaoui, se trouvait alors chez les Beni-Guil avec 200 chevaux ; le calme relatif de la région ne fut néanmoins pas troublé. Mouley-el-Abbes et Abd-es-Saddok réunirent les Mezaouir et Beni-Drar à Oudjda et leur reprochèrent vivement leurs brigandages en territoire algérien ; ils leur firent savoir qu'ils étaient venus, non pour organiser la guerre sainte, mais afin de régler les différends des tribus entre elles. Les diverses attitudes prises par les envoyés chérifiens ne doivent pas surprendre; c'est la politique habituelle du Makhzen, politique de duplicité et de corruption (1).

(1) Pièces 15, 17, 20 et 22.



Dans les derniers jours d'août, la mission de Mouley-el-Abbes et d'Abd-es-Saddok paraissait toucher à sa fin; ce dernier avait donné l'impression d'un homme prudent, vigoureux et intelligent. Au commencement de septembre, ces personnages rassemblèrent les chefs des Angad et des Beni-Snassen ; Mouley-el-Abbes leur recommanda de ne plus commettre à l'avenir d'agressions contre les tribus algériennes. Le 16 septembre (2), les deux délégués quittèrent Oudjda avec les troupes qui les avaient escortés; ils y laissèrent 50 cavaliers seulement et Mohammed-ben-Tahar, khalifa d'Abd-es-Saddok, lequel fut chargé de gouverner la province. Ainsi se termina cette mission, dont les débuts avaient fait craindre un dénouement moins pacifique (3).

### Les actes d'hostilité des Beni-Snassen provoquent la guerre

L'agitation causée par la venue à Oudjda de Mouley-el-Abbes et d'Abd-es-Saddok avait fortement troublé le pays ; malgré les efforts ultérieurs de ces personnages pour ramener le calme, un certain malaise subsita après leur départ. Les procédés d'administration employés par le pouvoir central n'étaient pas faits pour le dissiper ; le sultan se laissa arracher, par le chef des Beni-Snassen et par le caïd des Mezaouir, la nomination à Oudjda d'un fonctionnaire de leur choix ; le 30 octobre 1851, un mois et demi après l'installation de Mohammed-ben-Tahar, celui-ci dût céder le commandement à Mohammed-ben-Abbou. Les tribus Angad étaient devenues méfiantes et

(1) Pièces 16, 18 20 et 22.

(2) D'après la pièce 22; la pièce 21 indique la date du 15 septembre. Il m'a paru logique d'adopter la date figurant dans le rapport établi par les autorités de Marnia.

(3) Pièces 19, 21, 22 et 23.

très réservées à l'égard des Français ; leurs relations avec nous manquaient de cordialité et la moindre excitation pouvait rendre ces populations hostiles. Etant donné cet état d'esprit, les efforts faits par El-Hadj-Mimoun pour mettre fin aux divisions des chefs Angad tendaient à unir ceux-ci contre les Français ; ils aggravaient par conséquent la situation.

Des groupes de maraudeurs recommencèrent à sillonner la plaine, ainsi que cela arrivait toujours dans les périodes de tension. Le 25 décembre, des cavaliers des Beni-Drar enlevèrent aux Beni-Ouacine un cheval de labour près du bois de betoum ; le 30, ils recommencèrent leur tentative mais, surpris par une patrouille algérienne, ils durent prendre la fuite et perdirent un prisonnier (1).

Le Makhzen qui, faute de pouvoir imposer sa volonté, était prisonnier des factions, contribuait de son côté à accroître l'anarchie. Mohammed-ben-Tahar fut renvoyé de nouveau à Oudjda, il y arriva le 7 janvier 1852 et reprit le commandement. Dans ces conditions, les fauteurs de troubles avaient beau jeu ; l'audace des coupeurs de route ne connut plus de bornes. Le 31 janvier, une bande de malfaiteurs alla assaillir la smala des spahis jusque sous les murs de la redoute de Marnia.

Des bruits de guerre contre les Français ne tardèrent pas à circuler parmi les populations de la frontière; les Beni-Snassen se préparaient à la lutte. La situation était fort tendue à la fin de février 1852; le moindre incident pouvait amener un conflit. La crise s'ouvrit le 4 avril par l'agression des Beni-Drar contre les Oulad-Mellouk, agression qui entraîna la campagne du général de Montauban chez les Beni Snassen (2).

Capitaine L. Voinot.

(1) Pièce 24.— L. Voinot, *loc. cit.*, p. 517; tirage à part, p. 362.
(2) Pièces 25 et 26.



## PIÈCES JUSTIFICATIVES

*ABRÉVIATIONS : A. G. G. Archives du service des affaires indigènes du gouvernement général. — A. C. M. Archives du service des affaires indigènes du cercle de Marnia.*

### N° 1

### Le Général Charon au Ministre de la Guerre

(Arch. gouvern. gén. I¹ 1)

*Alger, le 23 avril 1849.*

Après la prise d'Abdelkader, les Arabes, découragés par la série de revers qu'ils avaient essuyés, perdirent un instant, avec leur chef, l'espoir qui les soutenait dans leur lutte contre nous, ils déposèrent les armes et semblèrent ne s'occuper que de réparer les désastres de la guerre. Malheureusement ce découragement ne dura pas assez longtemps chez eux pour leur faire sentir tout le prix de la tranquillité; les grands événements qui éclatèrent en France au commencement de 1848 ne les trouvèrent point indifférents, ils saisirent avidement tous les bruits absurdes que répandait la malveillance, et les quelques chefs ambitieux, qui restaient encore, ne laissèrent pas échapper le moyen de rallumer le fanatisme chez leurs trop crédules coreligionnaires. Ils sentirent néanmoins la nécessité d'agir en secret et se contentèrent de préparer les esprits pour les entraîner, quand le moment serait venu. La frontière principalement dut être surveillée, des intelligences furent ménagées avec quelques chefs marocains qui avaient beaucoup à se plaindre du maghzen, et à l'aide de leurs révélations et de celles de quelques juifs de l'oued-Za (entre autres Jacob ben Souffan, confident du caïd Bouzian Ouled Chaoui, des Hallafs), M. le général Mac-Mahon se persuadait de l'idée émise dans la correspondance des derniers mois de 1848, que le rassemble-

ment considérable à la tête duquel se trouvait l'empereur du Maroc, avait un tout autre but que celui de châtier des tribus dont il doit regarder la soumission sincère comme impossible. En effet, les renseignements recueillis à cette époque prouvent qu'en réunissant les 60.000 hommes qu'il a gardés si longtemps aux environs de Taza, il subissait l'influence de quelques fanatiques de la secte de Muley-Taïeb, du chef principal, entre autres le marabout si vénéré de l'Ouezzan, ils l'avaient engagé à saisir le prétexte que lui offrait la révolte des Beni-Snassen, pour se trouver en force sur la frontière, attendre les événements et concourir, au bon moment, à la vengeance de l'islamisme, en marchant avec les nombreux partisans que faisaient les affiliés de l'ordre, tant par leur correspondance que par l'intermédiaire de leurs khouans répandus en si grand nombre dans toute l'Algérie.

La réduction sensible de l'effectif de l'armée donna de la confiance à tous et, à l'arrivée des colons, les bruits absurdes qui circulèrent, achevèrent de monter les esprits et d'entraîner les mieux disposés pour nous. Cependant les affaires semblèrent s'arranger en Europe, les mauvais temps arrivèrent, et l'on dût renoncer à tenter le coup que Muley-Abderrahman paraissait du reste désapprouver tacitement. Les camps se dispersèrent sans avoir rien obtenu des Beni-Snassen et Guennaoui, notre ennemi irréconciliable, un instant éloigné, soit pour nous donner une satisfaction, soit pour éviter d'exaspérer par sa présence les tribus dont il s'est fait détester, revint prendre son commandement d'Ouchda.

Ce fut alors, à peu près à l'époque de la rentrée de l'empereur à Fez, que parut le chikh Ben Taïeb contre lequel nos colonnes opèrent encore aujourd'hui. Marabout vénéré des O. Sidi Chikh, il sut bientôt mettre à profit son influence et les dispositions des tribus sahariennes et, sous le titre de khalifa de l'empereur du Maroc, qu'il prit ostensiblement et que le sultan du Garb ne cherche pas à



lui contester, il se mit à la tête de quelques cavaliers des Zegdou (1), fit plusieurs coups heureux sur nos tribus dans les pâturages du sud, et les força successivement à embrasser sa cause; au mois de février, il était arrivé à commander en maître de Si Khalifa à Sebdou et de Labiod à Figuig. Trop mobiles pour avoir rien à craindre, ses partisans échappèrent aux petites opérations dirigées contre eux, d'abord par les goums de Sidi-bel-Abbès et de Mascara au mois de novembre, et successivement par M. le général Mac-Mahon en décembre et par M. le colonel Maissiat au mois de janvier. Partout alors les yeux se tournèrent vers l'ouest et de tous les points de l'Algérie on suivit le marabout en qui on espérait. Des nouvelles fâcheuses circulèrent de tous côtés, il avait une armée formidable et il était vainqueur des Français qu'il avait poursuivis jusqu'à Oran. Telle est encore la croyance en beaucoup d'endroits, malgré ce qu'on a pu faire pour répandre la vérité. Ces bruits tinrent éveillée l'attention des Arabes et même des Kabyles. Des prédictions, faites après coup, annoncent cette année comme la fin dernière de notre domination, et la venue d'un sultan de l'ouest qui doit nous exterminer et nous chasser du pays.

Si Chikh ben Taïeb a donc des partisans répandus au loin, il a des intelligences avec quelques-uns de nos chefs, la répugnance que semblaient mettre les premiers goums à marcher contre lui prouve la vénération dont il est entouré. Il a eu une conférence très longue à Metlili avec Si Hamza, le chef puissant des Ouled Sidi Chikh-Cheraga. Tedgini d'Aïn-Madhi n'ignorait pas se qui se passe, et les chérifs qui parcourent le sud des provinces d'Alger et de Constantine semblent agir sous son influence. Dans le Tell et près de nos portes les tribus espèrent; aux envi-

(1) On désignait alors sous le nom collectif de Zegdou les contingents des tribus marocaines gravitant autour de l'oasis de Figuig, contingents qui se réunissaient à chaque instant pour faire des incursions en territoire algérien.

rons de Sebdou, un grand nombre de tentes ont passé la frontière. A Mostaganem, les Flittas ont fait des réjouissances pour le prétendu retour d'Abdelkader, et partout nos chefs, les plus dévoués ou les plus compromis aux yeux des musulmans, tremblent et avouent leur impuissance à retenir leurs administrés si un homme à la parole énergique paraissait et cherchait à les entraîner. Depuis la sortie des colonnes de Mascara et de Tlemcen, soit que les succès obtenus fassent craindre aux chefs du mouvement un trop grand revers dans la défaite de Sidi Chikh ben Taïeb, soit que réellement ce fanatique existe, des bruits nouveaux annoncent que le véritable vengeur de l'islamisme, le Moule Sâa si impatiemment attendu vient de sortir de la province de Sous (Maroc). Il s'avance vers l'est sous le nom de Yaya, après avoir détrôné l'empereur: Si Chikh ben Taïeb ne serait qu'un de ses khalifas. Les plus crédules croient à une déroute complète de nos colonnes, les tribus de Médéah assuraient que son camp était déjà à Berrouaghia. Malgré l'absurdité et l'incohérence de toutes ces idées, on doit regarder l'agitation comme certaine, et l'influence du Maroc dans tout cela comme assurée. On parle d'envoi d'armes et de poudre fait par l'empereur à Sidi Taïeb, et la latitude qu'il laisse aux partisans de ce marabout de s'approvisionner à Taza semble corroborer cette opinion.

---

## N° 2

RAPPORT DE QUINZAINE DU BUREAU ARABE DE MARNIA SUR LES NOUVELLES POLITIQUES (Extrait)

(A. C. M.) Registre des minutes

1re *quinzaine septembre 1849.*

Les Mezaouir se sont toujours montrés les plus hostiles à notre égard. Ce sont toujours leurs cavaliers qui sillonnent la plaine, maraudant, et ce n'est qu'à eux qu'on doit attribuer tous les assassinats commis aux environs du poste.



---

## N° 3

LE GÉNÉRAL CHARON AU MINISTRE DE LA GUERRE

(Arch. gouvern. gén. l1 1)

*22 décembre 1849.*

Pour faire suite à ma dépêche précitée que je vous prie de vouloir bien vous faire mettre sous les yeux, je suivrai la même marche dans ce nouvel exposé.

Au mois d'avril, le point qui devait le plus attirer l'attention était le petit désert de la province d'Oran. A cette époque, Sidi Chikh ben Taïeb, prenant ostensiblement le titre de khalifa de l'empereur du Maroc, était parvenu, soit de gré, soit de force, à entraîner une grande partie de nos sahariens et avec des contingents assez considérables menaçait nos tribus du Tell, qu'il tenait resserrées sur la limite des Hauts-Plateaux. L'appui qu'il trouvait dans le Maroc où les nombreux khouans de l'ordre de Muley Taïeb s'agitaient en sa faveur, les bruits absurdes mais toujours accueillis avec empressement par les arabes, qui circulaient alors sur les affaires de France, la réduction de l'effectif de l'armée d'Afrique, l'arrivée des nouveaux colons, la crainte qu'elle produisait sur les indigènes en leur faisant redouter un refoulement complet, la perte de leurs propriétés, quelques coups de main tentés avec succès sur nos Hamians, tout concourait à rendre inquiétante pour la tranquillité générale la position que s'était faite si spontanément cet ambitieux. Ses émissaires parcouraient l'Algérie, de nombreux chérifs ravivaient partout le fanatisme un instant contraint par la chute successive des chefs qui avaient dirigé les dernières

guerres, nos succès rapides et les pertes cruelles qu'ils avaient fait éprouver à l'ennemi.

De tous les points du territoire algérien, les gens étaient tournés vers l'ouest, partout on semblait attendre le moment favorable pour recommencer, avec chance de succès, une lutte dont tant de revers avaient un instant dégoûté et que les circonstances semblaient vouloir protéger. Il était dès lors indispensable de détruire l'absurdité des fables que l'on répandait sur notre faiblesse. Deux colonnes parties, l'une de Tlemcen, l'autre de Mascara, sous la direction de M. le général Pélissier, se mirent donc en mouvement vers la fin du mois d'avril et, après avoir étonné l'ennemi par des marches rapides, des coups audacieux, après avoir ruiné ses approvisionnements rassemblés dans les ksours, le forcèrent à passer la frontière, le rejetant ainsi dans un pays où le manque de pâturages et la rivalité des tribus marocaines devaient bientôt le réduire à solliciter notre aman et à cesser une résistance, qui ne lui laissait entrevoir aucun résultat avantageux pour lui.

Au mois de mai, Sidi Chikh ben Taïeb voyait donc son étoile pâlir, la misère enlevait à ses partisans la confiance qu'il leur avait un instant inspirée, les deux camps d'observation, laissés à El-Aricha et à Krider après la rentrée des colonnes, continuaient à menacer le sud et à empêcher les dissidents de repasser la frontière pour retrouver l'herbe dont leurs troupeaux avaient un si grand besoin, les tribus marocaines commençaient à trouver lourde la charge que leur causait cette agglomération d'étrangers sur leur territoire déjà insuffisant, les secours promis n'arrivaient pas et l'empereur, craignant une complication avec la France en prolongeant une neutralité dont il ne pouvait tirer aucun profit, commençait à désapprouver la conduite de l'intrigant qu'il avait laissé agir en son nom, cédant en cela aux sollicitations des chefs de sectes religieuses, qui espéraient donner ainsi à leurs nombreux



khouans de l'Algérie le signal d'une guerre générale contre les chrétiens. Si Chikh ben Taïeb, abandonné successivement de toutes les tribus qui l'avaient suivi, voulut trouver à la cour du Maroc le concours officiel qui lui devenait indispensable pour continuer la lutte. Précédé de riches présents, il prit la route de Fez, accompagné de ceux des chefs qui restaient fidèles à sa fortune et de ceux qui, se sentant trop compromis, n'osaient revenir à nous.

Ce fut à cette époque qu'arrivèrent les événements à la suite desquels le pavillon national cessa de flotter sur la maison consulaire de Tanger. Ce grave incident dût faire réfléchir mûrement Muley-Abdeçrahman et, n'en prévoyant pas les suites, il se décida subitement à désavouer la conduite de son khalifa dans le sud. Il était, du reste, poussé par Sid-el-Guennaoui, alors caïd d'Ouchda, qui ne voyait pas sans inquiétude l'influence que Sidi Chikh commençait à acquérir sur les populations mêmes qui relevaient de son commandement.

Sidi Chikh, à son arrivée, fut donc emprisonné, et la nouvelle de son arrestation vint apporter le découragement chez les tribus, qu'un reste d'espérance soutenait encore dans l'état de misère auquel elles étaient réduites. Le calme se rétablit peu à peu sur la frontière, troublé seulement par les excursions que faisaient dans notre Tell les émigrés de nos tribus, auxquels l'inobservation du traité de 1845 et le mauvais vouloir du caïd d'Ouchda laissaient un refuge sur le territoire marocain. Mais le mouvement général était rompu et les coups de main exécutés par M. le général Mac-Mahon et les goums de Tlemcen suffirent jusqu'ici pour l'empêcher de se reconstituer. Au sud, les douars rentrèrent dès lors successivement, demandant l'aman et, aujourd'hui, les chefs les plus compromis des Ahmianes ont envoyé à Tlemcen une députation chargée de traiter de leur soumission.

La situation s'est donc améliorée sensiblement dans la province d'Oran, et malgré les intrigues que ne cessent

le nouer les fanatiques qui s'agitent encore, malgré les discours séditieux des émissaires que les sectes religieuses ne cessent d'envoyer dans nos tribus, on peut espérer que le calme finira par se rétablir. La nouvelle de la prise de Zaâtcha aura un retentissement immense; ce beau succès, si complet, enlevant à tous l'espoir qu'ils avaient conçu en tournant leurs yeux vers l'est, rendra à nos armes le prestige que les bruits absurdes et les circonstances leur avaient un instant enlevé, et partout les arabes reconnaissant que nous continuons à être les plus forts courberont la tête et attendront.

---

## N° 4

### Rapport mensuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

*Février 1850.*

L'orage semble vouloir gronder dans la montagne et se traduire par une fezza (1) générale contre les Angad; une certaine frayeur s'empare d'eux et nous les voyons tous se réfugier sur notre territoire. Tels furent les Oulad Ali ben Talha, les Beni-Hessane, les Oulad Ali ben Brahim, les Oulad Abbès, les Oulad Seghir, les Mezaouir (de Trifa) (2) et les Mezaouir de notre plaine. Parmi ces tribus, les unes n'ont jamais eu avec nous que de bonnes relations, toujours dans leur sphère ont cherché à réprimer les vols et les méfaits dont les Arabes sont si friands, ont fait constamment acte de déférence toutes les fois qu'elles ont porté leurs campements sur notre territoire en venant demander qu'on leur désignât la zone que nous

(1) Fezza ; rassemblement armé.

(2) Les Mezaouir de Trifa sont les Atsamna ; Oulad Ali ben Brahim est mis pour Oulad Ahmed ben Brahim.



jugions convenable. D'autres, tels que les Mezaouir et les Oulad Seghir, au contraire, sans entrer avec nous dans une voie d'hostilité apparente, se sont montrés rudes et hautains dans leurs relations de voisinage, servant de refuge aux voleurs de nuit et coupeurs de route auxquels nous devons les meurtres qui ont ensanglanté notre plaine l'été dernier, et en dernier lieu se sont répandues sur notre territoire, sans démarche préalable, exerçant sur nos populations une pression permanente, en envahissant leurs endroits de campement, leurs pâturages, les ont refoulées dans l'intérieur. A ces différents titres une punition fut jugée nécessaire ; les goums furent rassemblés et, le 9, une razzia fut opérée sur plusieurs fractions de cette tribu campées à Chebkia et à Taouïa, en-deçà des puits de Sidi bou Djenane. Ce coup de main, heureusement effectué, n'a nui en rien à nos bonnes relations avec les autres tribus voisines, qui ont compris parfaitement nos griefs et la punition qui a été infligée ; elle aura en outre un effet salutaire sur les tribus qui ont été châtiées, en leur montrant ainsi par comparaison la règle de conduite qu'elles doivent tenir ultérieurement à notre égard. Elles semblent même l'avoir déjà compris.

---

## N° 5

### Rapport mensuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

*Mars 1850.*

Le maghzen marocain assiste impuissant à ces luttes qu'il ne peut empêcher ni prévenir ; nous voudrions également n'être que les spectateurs impassibles de ces collisions, mais malheureusement elles ne se passent point sans contre-coup pour nos populations. Hier 31, les con-

tingents des Beni-Drar rentraient chez eux, mais, selon l'habitude, ils n'ont point voulu s'en retourner sans avoir tenté quelques coups de main sur nos tribus. Vers 3 heures, ils ont couru sur les troupeaux de bœufs et de chameaux des Beni-Ouacine et en ont emmené une partie; lorsque notre goum est monté à cheval, les a poussés vigoureusement, a repris les troupeaux, leur a tué deux hommes, blessé un troisième et enlevé 2 chevaux. Tout ceci se passait sur notre territoire, près de Mohammed Bel Ouacini. En présence de l'impuissance de l'autorité marocaine, nous croyons qu'il est de notre droit de nous faire justice, nous montrer, et, selon nous, il est nécessaire que les fauteurs de pareilles agressions ne restent pas impunis ; il y va de notre influence sur les autres tribus de l'autre côté de la frontière et sur nos populations même.

---

## N° 6

### Rapport mensuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extrait)

(A. C. M.) Registre des minutes

*Juin 1850.*

Le 26, les Beni-Drar étant descendus dans la plaine ont été razziés par les Achache et les tribus Angad. Ils sont revenus le lendemain et ont repris aux Angad tout leur butin. Ils se sont retirés ensuite dans leurs montagnes n'osant venir sur notre territoire s'engager avec les Achache.

---



## N° 7

### Le Général Charon au Ministre de la Guerre

(Arch. gouvern. gén. I² 1)

*19 septembre 1850.*

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance par ma correspondance (Etat-major général), les détails de l'heureux coup de main fait par M. le général de Mac-Mahon sur les tribus marocaines des Mezaouir, campées en-deçà de nos frontières. M. le général Pélissier m'informe aujourd'hui que cette ghazia paraît ne pas avoir beaucoup ému Sid Mohammed ben Abbou, le nouveau caïd d'Ouchda. Elle a donné lieu à un simple échange de lettres entre lui et le général Mac-Mahon, mais à côté de ces lettres officielles qui doivent couvrir sa responsabilité vis-à-vis de l'Empereur, le nouveau caïd a fait intervenir les agents secrets pour protester de ses bonnes dispositions à notre égard, et revendiquer adroitement la considération et les bénéfices attachés à sa position.

M. le général Mac-Mahon a reçu des ordres pour qu'il continue à se conduire vis-à-vis de ce nouveau caïd, comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour avec les caïds d'Ouchda.

Toutefois le châtiment des Mezaouirs et le redoublement d'activité que nécessite la police de la frontière à l'époque de cette année n'ont pas porté tous les fruits que l'on pouvait en attendre, les vols, les assassinats se multiplient dans le cercle de Sebdou, de Maghnia et de Nemours. Les populations sahariennes qui courent notre sud-ouest sont émues par des bruits que la malveillance accrédite au milieu d'elles. On écrit de Figuig au général Mac-Mahon que l'aventurier qui a passé l'hiver dernier à Touat, et que nous croyions rentré dans le Tell marocain, se trouve en ce moment au milieu des Berbères et des Zegdou qui l'ont reconnu comme sultan. La même

nouvelle est donnée au général par le caïd des Hamians. C'est à l'agitation que produisent ces bruits, autant qu'à la misère qui règne, qu'il faut attribuer les nombreux accidents que nous déplorons dans le voisinage de notre frontière de l'ouest. Bien que les populations du Sahara marocain ne soient pas dangereuses, je n'en prescris pas moins à M. le général Pélissier d'appeler toute son attention de ce côté. Quant au caïd Sid Ali Guennaoui, rappelé par l'empereur du Maroc, il a quitté Ouchda, le 5 novembre, ne laissant dans cette ville qu'une cinquantaine de cavaliers avec son khalifa Sid Mohammed ben Abbou, désigné pour le remplacer.

El-Guennaoui, en quittant Ouchda, n'a pas jugé prudent de suivre la route de Taza qui longe les montagnes des Beni-Snassen. Il a fait un détour par le pays des Beni-Yala et des Zekhara, sous prétexte d'un restant d'impôt à recouvrer.

A Tiaret, on s'occupe de l'organisation du goum dont le khalifa ben Babia réclame instamment l'arrivée à Ouergla pour l'époque de la récolte des dattes.

Les dernières nouvelles d'Ouergla établissent une amélioration dans les relations du khalifa avec les nomades. Il y a lieu d'espérer que Ben Babia, avec le concours d'Adda ben Saâd, arrivera cette année à constituer son commandement d'une manière plus complète.

Dans cette partie du Sud, nous pouvons être sans inquiétude. L'autorité de la France est reconnue, et les résistances ne proviennent que de la difficulté de faire vivre en bonne harmonie, et sous l'autorité d'un seul chef, des populations que séparent des haines héréditaires.



## N° 8

### Rapport mensuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

*Septembre 1850.*

La position des Angad a bien changé; alliés de Si El-Guennaoui, ils se sont vu abandonner par lui et, craignant la vengeance de Hadj Mimoun, ils s'étaient réfugiés sur notre territoire. Les Mezaouir étaient du nombre. Cette turbulente et pillarde tribu qui n'avait pas même été autorisée à venir chez nous se montra bientôt indigne de l'hospitalité qu'elle demandait. Le 9 septembre, une caravane des Achache fut pillée par eux. Une rude leçon devint nécessaire. Une colonne partie de Tlemcen les razzia complètement.

---

## N° 9

### Rapport mensuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

*Février 1851.*

Dans cet état de choses, forts de l'impuissance ou de la mauvaise volonté du caïd d'Oudjda, les Beni-Drar, les Mezaouir, continuent contre notre tribu frontière leur série de méfaits. Le 22 janvier, ils recevaient à coups de fusil et pillaient dix Mellouki (1) revenant du marché. Le 15 de ce mois, ils enlevaient un troupeau aux Achache; ils tentaient, le 22, un coup semblable sur les Oulad Mellouk et dans cette affaire ils nous laissaient, blessé, un

(1) Mellouki, indigène de la fraction des Oulâd-Mellouk, de la tribu des Beni Ouacine.

de leurs principaux chefs, Mohammed ou Ramdan, cheikh de Tayazeth ; presque pas de jours enfin ne se passent sans que l'on n'ait un vol nouveau à enregistrer.

---

## N° 10

### Rapport mensuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extrait)

(A. C. M.) Registre des minutes

*Mars 1851.*

La tribu marocaine des Beni-Drar qui, outre son état permanent d'hostilité, jetait sur notre territoire des bandes de malfaiteurs, vient de faire des ouvertures en témoignant le désir d'établir de bons rapports de voisinage.

---

## N° 11

### Le général d'Hautpoul au Ministre de la Guerre

(Arch. gouvern. gén. l³ 1)

*Alger, le 5 avril 1851.*

Le 22 de ce mois, M. le Général de Mac-Mahon, ayant appris que les douars des Beni-Draïr venaient de se rapprocher de nous et, dans l'intention sans doute de tenter de nouveaux coups de main, de s'établir à un quart d'heure environ de notre frontière, demande à M. le Général commandant la Division d'Oran l'autorisation de les châtier. L'occasion était favorable. Le caïd d'Ouchda, auquel les Beni-Draïr sont encore plus hostiles qu'à nous, aurait applaudi à cette mesure; les Beni-Snassen, qui viennent de leur interdire leurs marchés, les auraient abandonnés et les Angad, trop éloignés de leurs campements, n'auraient pu leur prêter leur concours pour la défense. C'était, en résumé, quelques douars formant environ



100 tentes que 4 escadrons de chasseurs et un détachement d'infanterie de la garnison de Maghnia seraient parvenus à enlever très promptement.

J'avais déjà donné mon approbation à un coup de main, lorsqu'une dépêche télégraphique du 25 m'annonça l'arrivée, dans la plaine de Tarifa (1), du chef des Beni-Snassen et de ses tentatives pour ramener la paix, et pour porter les Marocains à nous donner satisfaction. Je viens de contremander la petite expédition de M. le Général Mac-Mahon.

El-Hadj-Mimoun est très influent, il parviendra sans doute à rétablir le bon ordre ; s'il en était autrement, nous trouverions toujours l'occasion d'infliger aux pillards un châtiment sévère qui mettrait un terme à leurs agressions en deçà de notre frontière.

---

## N° 12

### Rapport mensuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extrait)

(A. C. M.) Registre des minutes

*Avril 1851.*

La relation que El Hadj Mimoun avait cherché à nouer avec nous ne devait pas durer ; la tribu des Beni-Drar, qui avait fait quelques ouvertures pacifiques, devait ainsi rompre avec nous; rien n'était franc de leur part, ils ne cherchaient qu'à gagner du temps jusqu'à la moisson. Ces derniers jours même, leurs cavaliers ont cherché à enlever quelques troupeaux aux Beni-Ouacine et ont reçu à coups de fusil une de nos patrouilles sur la frontière.

---

(1) Il s'agit de la plaine de Trifa, au nord de la montagne des Beni-Snassen.

## N° 13

LE GÉNÉRAL PÉLISSIER AU MINISTRE DE LA GUERRE

(Arch. du gouvern. gén. I² 1)

*Alger, le 29 mai 1851.*

Les Beni-Draïr ayant refusé de s'entendre avec nous, M. le Général de Mac-Mahon s'est porté successivement le 8 et le 10 au milieu de leurs cultures, emmenant avec lui les 1.800 chevaux ou mulets du camp et les animaux des tribus voisines. Les dommages qu'il leur a causés peuvent être évalués à 40.000 francs. Ils n'ont présenté qu'une centaine de chevaux et 3 ou 400 fantassins qui se sont dispersés après une fusillade insignifiante avec les gouns et les avant-postes.

L'ennemi a enregistré quelques pertes parmi lesquelles celle d'un chérif assez influent, du nom de Mouley ben Azza, venu chez les Beni-Draïr pour prêcher la guerre sainte contre nous.

Le retour de Guennaouri au gouvernement d'Ouchda paraît aujourd'hui certain. Il serait déjà à Taza. La crainte d'être blâmé pour n'avoir pas défendu les Beni-Draïr contre nous a poussé Ben-Abbou, le caïd actuel d'Ouchda, à protester dans une lettre écrite à M. le Commandant de la subdivision de Tlemcen contre ce qu'il appelait une violation de la frontière. Mesures tacitement acceptées par lui antérieurement.

M. le général de Mac-Mahon lui a répondu que, puisqu'il se reconnaissait impuissant à tenir ses populations, il devait trouver naturel que nous nous chargions nous-mêmes du soin de les punir de leurs continuelles agressions sur nos tribus. Que, du reste, ce châtiment infligé aux Beni-Draïr, aurait pour le Makhzen marocain un bon résultat, puisqu'il forçait cette tribu à se soumettre à la seule autorité qui pût la défendre, le représentant de l'Empereur à Ouchda et qu'enfin la répression des crimes



sur la limite des deux empires ne pouvait, en aucun cas, rompre la bonne intelligence qui régnait, jusqu'ici, entre les deux gouvernements, M. Mohammed, lieutenant de spahis, depuis longtemps à notre service, et comprenant bien nos intentions, a été chargé de porter cette réponse à Ben-Abbou et de la lui expliquer.

---

## N° 14

LE GÉNÉRAL PÉLISSIER AU MINISTRE DE LA GUERRE

(Arch. du gouvern. gén. I² 1)

*Alger, le 30 juin 1851.*

Quelques bandes des Beni-Draïr, ayant à leur tête un nommé Moufoq Ould Maghnia, se sont présentées le 17 de ce mois sur la Mouïla et en avant de Maghnia. Elles ont été reçues vigoureusement par les nôtres qui les ont repoussées après leur avoir tué un de leurs cavaliers et en avoir blessé deux autres.

M. le général Mac-Mahon a écrit au caïd d'Ouchda pour se plaindre de cette nouvelle violation de la frontière.

Il y a lieu d'espérer que l'arrivée de l'envoyé de l'Empereur, Si Sadoq, en imposera aux Beni-Draïr, et mettra fin à leurs brigandages. Il est incessamment attendu.

J'ai envoyé à M. le général commandant provisoirement la province d'Oran un cadeau destiné au représentant de Mouley Abderrahman.

J'ai reçu par le dernier courrier de l'ouest une longue dépêche de M. le Consul général de France à Tanger, sur les affaires intérieures du Maroc. Je ne crois mieux faire que de vous en adresser copie ci-jointe.

---

## N° 15

RAPPORT DU GÉNÉRAL COMMANDANT LA SUBDIVISION DE TLEMCEN AU GÉNÉRAL COMMANDANT LA DIVISION D'ORAN

(A. G. G.) Copie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Tlemcen, le 8 août 1851.*

*Mon Général,*

J'ai l'honneur de vous rendre compte que Abd-es-Saddek et le fils de l'empereur, Muley Abbès, sont entrés hier à Oudjda. En m'annonçant son arrivée dans cette ville, le premier m'a envoyé une lettre (dont je vous adresse copie) polie, mais insignifiante. Il n'a pas cru devoir me demander une entrevue qui, cependant, d'après le consul de Tanger et son khalifat à Oudjda, aurait été un des principaux motifs qui l'auraient amené dans l'est. Ayant eu à blâmer la conduite des tribus sahariennes et des Angads qui s'étaient rapprochés de nous, il est probable qu'il n'a point voulu, à leurs yeux, avoir l'air de faire les premières démarches; je lui ai répondu immédiatement par la dépêche dont copie est ci-jointe, qui le mettra à même de me répondre, si réellement il désire cet entretien. Je n'ai point cru devoir entrer dans d'autres explications, les nombreuses lettres écrites par moi au caïd d'Oudjda, même depuis sa nomination au commandement de la province de l'Est, lui faisant connaître les objets que j'aurais à traiter dans cette conférence.

1° Le renvoi en Algérie, ou du moins leur éloignement de la frontière, des émigrés algériens qui y commettent journellement toute espèce d'actes de brigandages, et principalement Moufok ould Maghrnia, réfugié chez les Beni Drair et Sidi el-Askri, réfugié dans ce moment chez les Oulad Azouz.

2° La cessation des hostilités contre nos tribus de la



part des Beni-Drair qui reçoivent chez eux tous les voleurs du pays; tout le produit des vols faits soit sur les Européens soit sur les indigènes.

3° Enfin, s'il est possible, le renvoi, de part et d'autre, des assassins et la reddition ou le payement des objets volés.

Abd-es-Saddek ne verrait probablement aucun inconvénient à entrer dans cette nouvelle voie; mais sachant que l'empereur ne peut laisser à Oudjda des forces assez imposantes pour se faire obéir par les deux partis constamment en lutte, les Beni-Snassen et les Angad, il verra, peut-être, peu d'avantages à cette entrevue.

Voici, d'un autre côté, l'état dans lequel me semblent être les tribus qui avoisinent notre frontière; les Beni-Drair se sont plaints à lui et surtout à Muley-Abbès de la conduite des Français qui, à leur dire, auraient voulu les appeler à eux et, dans ce but, auraient exécuté sur leurs douars, même sur le territoire marocain, de fréquentes razzias. Ces chefs marocains voyant avec peine les tribus sahariennes et les Angad se rapprocher de nous, et même ensiloter leurs grains dans notre pays, auraient blâmé la tendance de ces derniers à se rapprocher des chrétiens et auraient loué les Beni-Drair de la persistance mise par eux à s'en éloigner. Le bruit court chez les Beni-Snassen que Muley-Abbès aurait même dit aux chefs des Beni Drair que, mieux informé sur les lieux de leur manière de faire, il avait écrit à l'empereur, son père, pour l'engager à les soutenir. Je ne puis vous donner ces renseignements comme positifs; toutefois, il me paraît certain, qu'à la suite de la dernière entrevue des chefs des Beni Drair avec Muley-Abbès, cette tribu s'est réunie en armes, témoignant l'intention de marcher sur nos tribus frontières et qu'un assez grand nombre de gens de Guelaya, de Beni Bou Yay et d'autres fractions de tribus établies sur la Malouiat (1) sont venus les rejoindre pour leur prêter

(1) Malouiat est mis pour Moulouya; les Beni bou Yay sont les Beni bou Yahi.

main forte au besoin. Ces gens prétendent qu'ils forceront l'empereur à nous attaquer et que, si Abd-es-Saddek a une entrevue avec nous, ils marcheront avec son escorte et, comme en 1844, tireront des coups de fusil sur les troupes françaises afin d'engager les hostilités et forcer Abd-es-Saddek à se joindre à eux.

Des espions envoyés hier par moi, et rentrés dans la journée, prétendent qu'Abd-es-Saddek a avec lui, à Oudjda, 1.000 cavaliers et 3.000 dans un camp en arrière près de Coudiat Abd-er-Rahman; enfin que les gens de Guelaya et de Kebdana sont aujourd'hui en armes chez les Beni Snassen et que ces derniers ont ordre d'être prêts à venir joindre le caïd si les troupes sortaient de Tlemcen.

Je n'ajoute point à ces bruits une confiance entière, dans la conviction où je suis que l'empereur et, par suite son khalifat Abd-es-Saddek, n'ont nullement l'intention de faire la guerre à la France. Ce serait, ce me semble aujourd'hui (où un désordre bien constaté existe dans l'empire), une telle absurdité qu'il m'est impossible d'avoir des craintes sérieuses. Toutefois, il est constant qu'afin de faire rentrer les impôts qui lui étaient, dans le principe, refusés, Abd-es-Saddek a été obligé de stimuler le zèle religieux de ces populations, zèle religieux qui nous est contraire et qui a pu leur faire penser qu'Abd-er-Rhaman n'était point éloigné de la pensée de nous combattre; c'est ainsi que le maghzen, porteur de la lettre qu'il m'a adressée, un peu excité par de nombreuses libations de thé, s'est épanché envers ses coreligionnaires et leur a avoué que l'entrevue n'aurait lieu qu'autant que les Français consentiraient à accepter pour point de réunion le Coudiat Abd-er-Rhaman, où s'est livrée la bataille d'Isly; que là, les chefs français feraient une espèce d'expiation de la trahison commise par le général Bugeaud sur les Marocains, et qu'enfin cette expiation n'étant point complète, les Marocains combattraient et vengeraient les vaincus d'Isly.



Il est probable qu'Abd-es-Saddek n'a point connaissance de tous ces bruits, toutefois, je pense que je dois agir avec précaution et indiquer Maghrnia pour point d'entrevue et, dans tous les cas bien entendu, au plus un point sur la frontière et inviter Abd-es-Saddek à ne venir, non avec les Beni Snassen, mais avec des cavaliers du maghzen, m'engageant, de mon côté, à ne marcher qu'avec le même nombre de cavaliers.

Si des rassemblements continuent à se former à Coudiat Abd-er-Rhaman ou chez les Beni Snassen, je me mettrai en marche pour cette entrevue avec toutes les troupes disponibles de la subdivision, sauf à laisser le camp à quelques lieues en arrière du point indiqué. Malheureusement le choléra et les fortes chaleurs qu'il fait depuis quelque temps ont attaqué fortement les troupes d'infanterie à ma disposition, de telle sorte que je ne pourrai emmener avec moi qu'au plus 1.400 baïonnettes. Si les Beni Snassen descendaient dans la plaine, peut-être jugeriez-vous prudent de m'autoriser à demander, si je le croyais indispensable, les deux bataillons et les deux escadrons de Sidi Bel Abbès; je ne le ferais, vous pouvez en être persuadé, que si je jugeais ce mouvement indispensable, non point pour attaquer, mais pour être en mesure de résister à tout événement, car, en définitive, si ces gens venaient, comme en 1844, assaillir nos troupes, je n'aurais qu'à leur donner, coûte que coûte, une forte leçon si ils refusaient d'obéir au caïd et continuaient le feu.

Je suis avec respect, mon Général, votre très humble et très obéissant serviteur,

Le général commandant la subdivision de Tlemcen,
Signé : De Mac-Mahon.

Pour copie conforme :

Le Chef de Bataillon; Directeur des Affaires arabes d'Oran.
Signé Illisible.

## N° 16

### Dépêche du Général commandant la division d'Oran au Gouverneur général de l'Algérie

(A. G. G.) Original

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Dépêche télégraphique* — *Oran, le 15 août 1851. à 8 1/2 du matin.*

Le Général Commandant la Division a Monsieur le Gouverneur Général

Le général de Mac-Mahon m'a adressé le 13, la dépêche suivante, qui ne m'est arrivée que par fragments successifs à cause de la nuit et des brouillards.

« Le fils de l'empereur se déclare contre la guerre avec « les Français; plusieurs fractions des Beni Snassen, qui « avaient réuni des contingents près de la frontière « demandant à commencer les hostilités, n'ont pas été « entendues par lui. Il a fait rentrer chez eux les rassemblements et a changé plusieurs des caïds, les moins « bien disposés pour nous. Il a envoyé à El-Guennaoui, « commandant le camp d'infanterie d'Aïn Sidi Mellouk, « l'ordre de rétrograder vers l'Ouest pour soutenir le caïd « Ferradji.

« Le sultan, venant du Sud, est Mohammed ben Abdallah Mekkaoui. Il est à Teindra (1) avec 200 chevaux, « négociant, je n'ai pas encore reçu de réponse de l'entrevue. »

Tout est tranquille dans la division d'Oran, je n'ai fait aucun mouvement de troupes; mais elles sont prêtes à marcher au besoin.

*Le Directeur des lignes télégraphiques,*
Signé : Illisible.

(1) Aïn Tendrara, sur le territoire des Beni Guil.



## N° 17

### Le Général Pélissier au Ministre de la Guerre

(Arch. gouvern. gén. I² 1)

*Alger, le 15 août 1851,*

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'Abdessadek et le fils de l'Empereur du Maroc Muley-Abbès sont entrés le 7 à Oudjda. En annonçant son arrivée dans cette ville, Abdessadek a adressé au général Mac-Mahon une lettre polie, mais très insignifiante. Il ne fait aucune allusion au désir de se rencontrer avec lui, dans ces termes toute entrevue devient impossible. C'est sans regret que je renoncerai à une conférence à laquelle on me paraît trop tenir à Tlemcen. Il n'y a rien de plus difficile à régler que les circonstances d'une entrevue avec un chef arabe ; elle doit, par suite de méfiance réciproque, se passer en armes, je crois que les avantages problématiques qu'on en pourrait tirer ne compensent pas les dangers qui pourraient en être la conséquence.

Il est difficile d'admettre que deux troupes françaises et marocaines puissent assister à une conférence, sans qu'il en résulte des faits regrettables.

Il est aussi à croire que le Kabyles marocains ne pourraient assister du haut de leurs montagnes à un pareil spectacle sans avoir la tentation de le troubler. Ce serait oublier l'attitude de ces populations dans de semblables circonstances en face du général Bedeau, du général Cavaignac et du général Lamoricière. Une conférence armée nous plonge dans l'inconnu et nous entraîne où nous ne voulons pas aller.

Pour ces motifs, j'ai interdit toute opération de ce genre. J'ai cependant autorisé une entrevue à Maghnia même, parce que, dans ce cas, nous sommes maîtres de la situation et ce serait une avance trop avantageuse qu'on

nous ferait, pour que nous négligions l'influence politique qui en résulterait pour nous dans l'esprit des Arabes.

J'ai peu d'espoir que l'agent marocain accepte de pareilles conditions, ses intentions ne sont pas assez pures et son orgueil est trop grand pour se décider à une démarche aussi nette.

---

## N° 18

### Le Général Pélissier au Ministre de la Guerre

(Arch. gouvern. gén. I² 1)

*Alger, le 20 août 1851,*

Je vous ai annoncé, par le dernier courrier, que M. le Général Mac-Mahon m'informait, par dépêche télégraphique, que la présence du camp marocain jetait de l'inquiétude sur la frontière et qu'il se tenait prêt à mettre ses troupes en campagne, si le danger devenait réel, je vous ajoutais que je croyais peu à ces orages que nous voyions se former chaque année sur la frontière et qui se dissipaient sans avoir éclaté. Mes prévisions se sont réalisées, le fils de l'Empereur vient de se déclarer ostensiblement contre la guerre avec les Français. Non seulement les fractions des Beni-Snassen, qui avaient réuni des contingents près de la frontière et qui demandaient à commencer les hostilités, n'ont trouvé aucun appui auprès de lui, mais il leur a donné l'ordre de rentrer sur leur territoire, et il a changé ceux des caïds qui paraissaient les plus disposés à pousser les populations à la guerre.

Les dispositions pacifiques du fils de l'Empereur sont devenues tout à fait significatives par l'ordre qu'il donna à El-Guennaoui de se rendre dans l'ouest pour aller joindre ses troupes à celles du caïd Ferradji.

Une dépêche du Général commandant la province d'Oran, en date du 17, ajoute le détail suivant :



Les Mezaouir et les Beni-Draïr, admis à se présenter dans Oudjda devant Abd-es-Sadek et Moulei-Abbès, le fils de l'Empereur leur a répondu que les maux qu'ils s'étaient attirés provenaient de leur faute, qu'ils nous avaient provoqués par des actes de brigandage et qu'ils avaient mérité les châtiments dont ils se plaignaient. Enfin, il les a congédiés en leur prescrivant de dissoudre les rassemblements et de rentrer chez eux.

---

## N° 19

### Rapport mensuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

*Août 1851.*

Les colonnes marocaines, sous les ordres, l'une du fils de l'empereur, l'autre sous ceux d'Abd-Essadek, caïd du Rif, et que les renseignements journaliers nous ont désignées comme très considérables, sont enfin arrivées à Oudjda. Elles se composent au plus d'un millier de cavaliers du Maghzen qui sont tous dans un état de propreté voisin de la misère.

Les Beni-Snassen et une partie des Angad ont protesté auprès de ces deux chefs marocains de leurs vifs désirs de nous faire la guerre, s'appuyant surtout sur notre petit nombre. Moulay-Abbès, loin d'appuyer ces projets, leur a défendu d'agir, leur disant qu'il n'était venu que pour régler les différends des tribus limitrophes entre elles.

---

## N° 20

### Le Général Pélissier au Ministre de la Guerre

(Arch. gouvern. gén. I² 1)

*Alger, le 5 septembre 1851.*

La mission de Mouleï-Abbès et d'Abd-es-Sadok paraît devoir toucher à sa fin. Ils ont reçus dit-on l'ordre de hâter leurs opérations et de se replier sur Fez. L'Empereur ne veut de la guerre à aucun prix. Il a fort mal accueilli le compte rendu qui lui a été fait touchant les dispositions des tribus qui nous avoisinent.

Les tribus marocaines ont trouvé dans Abd-es-Sadok un homme vigoureux, intelligent et sage, peu disposé à se laisser entraîner en dehors de ses devoirs, et bien décidé à ranger à l'obéissance les récalcitrants qui voudraient entrer en composition avec lui. Il est à regretter qu'il s'éloigne sitôt, car il est hors de doute qu'on eût fini par s'entendre avec lui et que nos relations avec nos voisins fussent devenues ce qu'elles doivent être.

---

## N° 21

### Rapport mensuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extrait)

(A. C. M.) Registre des minutes

*Septembre 1851.*

Le fils de l'Empereur, Moulay-Abbès, le caïd du Riff, Abd-Essadek, ont quitté la ville d'Oudjda le 16, ils ont laissé dans la ville 50 chevaux et pour caïd le khalifa d'Abd-Essadek, Mohammed ben Tahar. Ainsi se sont évanouis ces grands projets d'entrevue au moyen desquels ils tenaient leur population en suspens, de manière à profiter de ce temps d'arrêt pour percevoir, sans difficultés, même chez les plus hostiles, les impôts de l'année.



## N° 22

### Le Général Pélissier au Ministre de la Guerre

(Arch. du gouvern. gén. I² 1)

*Alger, le 25 septembre 1851.*

Les nouvelles d'Oran m'annoncent que Mouleï-Abbès et Ben Abd-es-Sadok ont quitté Ouchda le 15 septembre, emmenant avec eux les troupes qui les avaient escortés. Si Mohammed ben Tahar, qui est chargé des affaires à Ouchda, a prévenu officiellement de ce départ le commandant de la subdivision de Tlemcen, et lui a fait connaître qu'Abd-es-Sadok était rappelé dans le Rif pour y comprimer des désordres qui y sont survenus, et qu'il reviendrait aussitôt qu'il aurait terminé sa mission.

---

## N° 23

### Le Général Pélissier au Ministre de la Guerre

(Arch. du gouvern. gén. I² 1)

*Alger, le 15 octobre 1851.*

Tous les rapports mensuels du mois de septembre des subdivisions et cercles de la province d'Oran constatent qu'une tranquillité parfaite règne et que, sous ce rapport, l'on n'a rien à envier aux meilleurs temps. La perception de l'achour est commencée sur tous les points et plusieurs tribus même ont demandé comme une faveur à se libérer de cet impôt avant l'époque fixée, pour pouvoir se livrer aux travaux préparatoires de la culture des terres. C'est l'indice le plus certain de la bonne disposition des esprits dans la province.

Dans la subdivision de Tlemcen, les populations tenues un instant en émoi par le but contourné que l'on attribuait à la mission d'Abd-es-Sadok, sont complètement

rentrées dans leur état normal. Ce n'est que le 15 septembre que le camp marocain a quitté Oudjda pour se rabattre sur Fez. Avant de s'éloigner, Mouleï-Abbès a réuni les chefs des Angades et des Beni-Snassen, et leur a prescrit le respect le plus absolu de la frontière, les rendant personnellement responsables de tout acte d'hostilité qui serait commis contre nos tribus.

---

## N° 24

### Rapport mensuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

*Décembre 1851,*

Nos relations avec les tribus Angad, sans être rompues, se ressentent cependant de cet état d'appréhension générale ; l'esprit de ces populations a changé et la moindre excitation nous les rendrait hostiles. Le chef des Beni-Snassen, Hadj Mimoun, ne vient-il pas en effet de descendre à Oudjda et s'établir comme médiateur, pour régler les différends qui divisent plusieurs chefs des Angad. N'a-t-il point réussi à les resserrer davantage.... ..... Les goums maraudeurs, précurseurs obligés de tout mouvement hostile, reprennent audace ; le 25, un goum des Beni-Drar tombait sur les charrues des Beni-Ouacine à Bettimiat (1) et enlevait un cheval de labour. Le 30, ils furent moins heureux car, rencontrés par une patrouille, ils laissèrent dans la poursuite un des leurs entre les mains de nos gens.....

..... Si Ali Guennaoui est toujours à Fez, on dit qu'il doit venir prochainement sur notre frontière.

(1) Le bois de betoum, à une dizaine de kilomètres de Marnia.



## N° 25

### Rapport mensuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extrait)

(A. C. M.) Registre des minutes

*Janvier 1852.*

Le caïd d'Oudjda, Mohammed ben Abbou, a été remplacé, le 7 du mois courant, par Si Mohammed ben Tahar, khalifa de Si Abdelkader (1), caïd du Riff.....

..... Les goums de maraudeurs et de malfaiteurs augmentent chaque jour d'audace, et hier, 31 janvier, nous les avons vu venir jusque sous les murs de la redoute assaillir la smala des spahis.

---

## N° 26

### Rapport mensuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

*Février 1852.*

Au milieu de cette agitation, l'Empereur fait courir des bruits de guerre contre les Français et, dans ses recommandations écrites, il exhorte toutes les populations frontières à s'y préparer.....

Les Beni-Snassen, émus de tous ces bruits, se sont préparés à toute éventualité, mais nous ne pouvons leur prêter aucune idée d'agression.

(1) Il y a là une erreur de copiste évidente, le caïd du Rif était alors Abd-es-Saddok.

# INSCRIPTION NOUVELLE DE DJEMILA

Parmi les inscriptions découvertes cette année dans les fouilles de Djemila par MM. Alb. Ballu et de Crésolles, on a recueilli la suivante, gravée sur une base de statue :

M PAPIO M FIL
PAPIR MARCI
ANO EQVO PV
BL EXORNATO
ET SACRORVM
PVBLICORVM
CAVSALVPERCO
FACTO
CLAVDIA MAR
CIANAMATER
PRO INSIGNI OB
SEQVIOETPIE
TATEEIVS PO
SVIT L D D D

*M. Papio, M. fil(io) Papir(ia tribu) Marciano equo publ(ico) exornato et sacrorum publicorum causa Luperco facto, Claudia Marciana mater, pro insigni obsequio et pietate ejus posuit. L(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecuvionum).*

C'est on le voit, un hommage rendu à un citoyen de la ville, comme permet de le supposer la mention de la tribu Papiria, qui est celle des gens de Djemila. Cet homme avait reçu le titre de chevalier romain et avait ensuite été appelé à faire partie du collège des Luperques. Ce n'est pas, au reste, le premier africain qui ait été convié à cet honneur religieux : nous avons gardé à Cherchell le souvenir de deux personnages qui, eux aussi, furent désignés pour prendre place dans le même collège (1).



On sait que les Luperques étaient parmi les plus anciens prêtres de Rome et qu'ils subsistèrent jusqu'aux derniers temps de l'Empire, puisqu'ils ne disparurent qu'en 494 de J.-C. (2). Généralement ils étaient, comme M. Papius Marianus, de rang équestre. Leur fonction principale était de célébrer la fête des *Lupercalia*, qui tombait le 15 février et spécialement de courir, ce jour-là, autour du *pomerium* romain, presque nus (3), frappant au passage avec des lanières de cuir les femmes qu'ils rencontraient, pour leur assurer la fécondité.

On pourrait se demander si, pour des Africains, le sacerdoce de Luperque n'était pas simplement honorifique, si vraiment ces citoyens de Cherchell ou de Djemila, prenaient part à Rome à la cérémonie du 15 février. Les inscriptions d'Afrique, et, ce qui est assez curieux, celles-là seules, ajoutent au terme de *Lupercus* un qualificatif, qui semble répondre à la question et certifier la réalité de la fonction. Tandis qu'ailleurs les personnages portent simplement le titre de *Lupercus* (4), trois fois, à Cherchell, on lit : *sacris lupercalibus functus* (5) ; ici on a écrit *sacrorum publicorum causa factus*, ce qui écarte toute idée d'un sacerdoce purement théorique.

R. Cagnat.

(1) *C. I. L.*, VIII, 9405, 9406, 21063.

(2) Sur les Luperques, voir surtout Henzen, *Annali*, 1863, p. 279 et suiv. ; Marquardt, *Le culte chez les Romains*, II, p. 173 et suiv.

(3) *C. I. L.*, VI, 2160, *eques romanus qui et luperous cucurrit.*

(4) *C. I. L.*, VI, 2160, 32437 ; XI, 3205 ; XII, 3183, 3184 ; XIV, 3442.

(5) *C. I. L.*, VIII, 9405, 9406, 21063.

## Bibliographie

**Romanisation de l'Afrique : Tunisie, Algérie, Maroc, par le Père I. Mesnage, des Père Blancs.**

Les Romains qui nous ont précédés sur cette terre Africaine dont nous sommes aujourd'hui les maîtres, y ont occupé une place trop importante pour que nous ne nous efforcions pas de déterminer l'étendue des pays qu'ils ont colonisés et surtout l'intensité de cette colonisation selon les régions.

Telle est l'œuvre à laquelle s'est consacré le Père Mesnage, comblant ainsi, dans les savantes études dont l'empire colonial de la France, en Afrique septentrionale, est l'objet, une véritable lacune.

La « Romanisation de l'Afrique » constitue un véritable monument de l'histoire africaine, en ce sens qu'il nous montre d'abord l'Afrique Punique étendant sa civilisation sur tout le bassin méditerranéen et débordant même sur les rives de l'Océan par ses comptoirs, toujours plus nombreux et prospères.

Puis à côté de cette civilisation que l'histoire a si justement glorifiée, il met en lumière une certaine « civilisation indigène » dont les mérites restent incontestables.

Un exposé clair et précis nous permet ensuite d'étudier d'une façon sûre, — carte en mains, — la marche de l'occupation romaine, d'abord sous la République, puis sous l'Empire : les douze Césars ; les Antonins, les Sévères, enfin le Bas-Empire.

La colonisation de l'Afrique : Tunisie, Constantine, Alger, Oran, Maroc, s'y développe pas à pas, démontrant les efforts impuissants du conquérant en vue de l'assi-



milation des indigènes. Et le P. Mesnage citant les conclusions de Cagnat (1), écrit :

L'œuvre de Rome en Afrique n'a donc point été si achevée qu'elle soit parvenue à effacer toute distinction entre les différents habitants du pays.

Derrière l'Afrique officielle, ou semi-officielle, vit et prospère une population nombreuse et active qui garde ses lois, ses usages, ses croyances et ne se rapproche de la civilisation romaine à laquelle sa nature est étrangement rebelle, que dans les limites de ses besoins très restreints. Cette population, cinq siècles d'occupation et de protectorat ne sont pas parvenus à l'assimiler.

Nous conseillons vivement à ceux que préoccupe, à si juste titre la « Question Algérienne », de lire attentivement l'important ouvrage du P. Mesnage. L'histoire d'hier reste l'histoire d'aujourd'hui.

Nous présentons à l'auteur de la « Romanisation de l'Afrique », nos plus vives félicitations et nous lui souhaitons le temps et la santé nécessaires pour mener à bonne fin le volume qui doit suivre et auquel il travaille déjà.

L. P.

---

Carbou (H.). — **La région du Tchad et du Ouadaï. Etudes ethnographiques. Dialecte toubou.** Paris (E. Leroux) 1912. 2 vol. in-8°. Publications de l'Ecole des Lettres d'Alger. Bulletin de correspondance africaine. Tomes XLVII et XLVIII.

Encore assez mal connu au début du xx^e^ siècle, le Soudan central a été depuis l'occupation par les Français des territoires du Tchad, l'objet de nombreuses recherches,

(1) *Armée romaine*, p. 775. « Malgré 500 ans de soumission à Rome, les Berbères n'ont jamais rien désappris, rien abandonné..... ». Cagnat.

qui ont permis de compléter les renseignements jadis fournis par le cheikh El-Tounsi, Barth, Nachtigal, etc. Joignant aux travaux de ses devanciers ses propres observations, M. Carbou, officier, puis administrateur des colonies, vient de donner au public un ouvrage des mieux documentés et d'un haut intérêt. Sans doute, il n'a pas prétendu faire une étude d'ensemble de la région du Tchad, et, bien que les géographes puissent tirer parti du chapitre consacré aux variations du lac et de diverses indications relatives au Fittri et au Bahr el-Ghazal, il s'est préoccupé des habitants plutôt que du pays lui-même Mais il a exploré avec le plus grand soin le domaine particulier dans lequel il s'était cantonné : la linguistique et l'ethnographie. La tâche était, d'ailleurs, fort ardue, en raison du nombre et de la diversité des populations.

Le premier volume comprend les populations du Kanem : (Kanembou, Toundjour, Ouled Sliman), les Toubou, les Lisi, c'est-à-dire les indigènes parlant le « tar-lis », qui tous sont musulmans, — et quelques groupes fétichistes. Tous ces éléments sont étroitement mêlés les uns aux autres et plus ou moins altérés par de fréquents métissages : aussi est-il difficile de déterminer de façon précise les traits caractéristiques de chaque groupe et plus délicat encore d'essayer d'en reconstituer l'histoire. Si la chose, en effet, est possible depuis que les indigènes sont entrés en contact avec les Européens, il en va tout autrement pour la période antérieure, sur laquelle nous n'avons d'autres sources que la chronique du Bornou, quelques passages des géographes arabes et, surtout, des traditions d'un caractère légendaire et suspect. Telle est, par exemple, la prétendue origine himyarite des souverains du Kanem, dont M. Carbou, avec le concours de M. René Basset a fait bonne et définitive justice. Des rectifications importantes sont ainsi apportées aux hypothèses de Barth et de Nachtigal. En ce qui concerne les Toubou, les renseignements fournis sur ceux d'entre eux qui habitent au



voisinage du Tchad et du Ouadaï (Kreda, Kecherda), sont absolument nouveaux. Les pages consacrées au rôle des Senoussia dans ces contrées ont, d'autre part, un intérêt actuel : elles exposent clairement les raisons de l'hostilité des « Khouan » à notre égard. Cette hostilité a des causes économiques plutôt que religieuses : la suppression de la traite et la répression de la contrebande des armes ont, en effet, enlevé aux Senoussia leur rôle fructueux d'intermédiaires entre le Soudan central et la Tripolitaine. Une étude sur le dialecte toubou, un essai de vocabulaire et le texte de quatre chansons kreda, constituent la part réservée à la linguistique. Cette partie de l'ouvrage de M. Carbou, fournira de précieux matériaux aux spécialistes des langues africaines et présente, en outre, un intérêt pratique sur lequel il est superflu d'insister.

Le second volume est consacré aux populations arabes et au Ouadaï. Les Arabes, désignés au Bornou sous le nom de Choa, ont joué un rôle prépondérant dans l'histoire du Soudan central. Venus du nord (Hassaouna), ou de l'Est (Djoheïna), ils ont été et sont encore aujourd'hui les propagateurs de l'Islam qui, grâce à eux, gagne chaque jour du terrain et atteint les limites de la région équatoriale. Leurs mœurs et leur genre de vie se sont, toutefois, modifiés sur certains points et sont, ainsi que l'auteur l'a montré, en relations très étroites avec le climat. Seuls, les Arabes du nord, voisins du Sahara, ont conservé la vie nomade et l'élevage du chameau ; ceux des régions méridionales humides sont devenus sédentaires et se livrent à l'élevage du bœuf.

L'étude sur le Ouadaï, qui termine le second volume, a pris les proportions d'une véritable monographie. A l'historique des explorations européennes dans cette contrée, M. C. a joint un tableau du gouvernement et de l'administration à l'arrivée des Français et le récit des événements politiques et militaires, qui se sont succédés dans le pays jusqu'à la soumission du sultan Doudmourrah (octobre

1911). Outre ses observations personnelles, l'auteur a utilisé les travaux et les rapports publiés ou jusqu'ici inédits, des capitaines Chauvelot, Julien, Modat, Repoux, etc. Nul ne pourra désormais écrire l'histoire de la pénétration française dans le Soudan central, sans recourir à l'ouvrage si consciencieux et si rempli de faits de M. Carbou.

Qu'il nous soit cependant permis d'exprimer un regret : celui de ne pas trouver dans ce livre, sinon une synthèse, qui serait peut-être dangereuse et prématurée, du moins un groupement méthodique des faits relatifs aux mœurs et à la religion.

La réunion dans un même chapitre des détails disséminés dans les pages consacrées aux diverses populations musulmanes, nous permettrait peut-être de mieux comprendre les caractères de l'Islam soudanais, son mode de propagation, son altération plus ou moins profonde au contact du fétichisme, son influence sur la vie matérielle, intellectuelle, morale des indigènes. Et, de même, nous aimerions à trouver rassemblées les indications relatives aux rapports des individus entre eux, à la hiérarchie des personnes, aux castes, à la situation de la femme, à l'organisation de la famille, etc. Un index, permettant de s'orienter rapidement dans ce dédale de faits et de noms, serait, en tout cas, indispensable. Ce ne sont là, il est vrai, que défauts véniels, tenant, sans doute, aux conditions difficiles où l'auteur s'est trouvé pour composer son livre et pour en surveiller la publication; ils n'enlèvent rien aux mérites d'un ouvrage, dont les juges les plus compétents, en France et en Allemagne ont d'ores et déjà affirmé la valeur.

Georges Yver.



A. Bel et P. Ricard. — **Le Travail de la laine à Tlemcen** (Gouvernement général de l'Algérie. — Les industries indigènes de l'Algérie). — Alger, Jourdan, 1913, 1 vol, in-8°, 359 pages, 231 fig., 1 planche hors texte.

Voici le premier volume d'une collection extrêmement intéressante dont le Gouvernement général a eu la très bonne idée d'entreprendre la publication. C'est un début tout à fait heureux et qui fait bien augurer des travaux à venir.

Dans une lumineuse introduction, *MM. Bel et Ricard* nous exposent le but qu'on se propose : « 1° Noter au moment présent, à la veille peut-être de la disparition de quelques-unes d'entre elles, les diverses industries indigènes; 2° signaler, pour chacune d'elles, les techniques actuellement en cours, tant au point de vue de l'outillage qu'à celui de la décoration, toutes les fois qu'elle existe; 3° indiquer, autant que possible, la valeur économique de chaque industrie ; 4° fixer enfin une terminologie très spéciale, susceptible d'apporter un complément appréciable aux dictionnaires arabes. » Le livre qui nous est présenté remplit très exactement toutes les conditions de ce vaste plan et sa valeur ethnographique, historique et linguistique est incontestable.

Nous regrettons de ne pouvoir suivre les auteurs dans le détail de leurs chapitres, où ils étudient successivement *la préparation des laines*, le *tissage de la laine* et les *industries diverses qui se rapportent au travail de la laine*. La méthode est sûre, l'exactitude scrupuleuse et rien des techniques tlemcéniennes n'est laissé de côté. Des figures et des croquis fort instructifs viennent éclairer à souhait les descriptions trop spéciales.

Signalons toutefois l'intérêt du § I du livre II (p. 51-56) : c'est en quelques pages substantielles, un exposé historique de l'industrie de la laine à Tlemcen : au xv^e^ siècle, Tlemcen possédait 4.000 métiers, c'est-à-dire 40 fois

fois plus que de nos jours et les produits tlemcéniens étaient renommés pour leur finesse et leur légèreté. Cependant on ne semble pas avoir fait à Tlemcen de tissus artistiques. Les tisserands formaient une corporation à la tête de laquelle se trouvait un *amîn*, qui surveillait et contrôlait la fabrication des métiers. Depuis le xv[e] siècle, le travail de la laine à Tlemcen est entré dans une profonde décadence et il est aujourd'hui en voie de disparition.

MM. Bel et Ricard, dans leur conclusion (p. 264-282), donnent les raisons de cet état de choses, qui est, paraît-il, général et peut être constaté aussi à Nédroma, Mazouna, Blida, Médéa et même à Oudjda. Ce sont principalement les modifications du milieu économique créées par l'arrivée des Français, la concurrence de l'industrie européenne, la cherté croissante de la vie, qui éloigne l'acheteur des tissus de prix, l'inertie et l'insouciance des ouvriers tlemcéniens. Il n'y a pas d'espoir de sauver les petites industries de la laine ; elles sont condamnées à disparaître. Mais on peut relever la fabrication des tapis en améliorant les procédés de tissage, le décor et la peinture, en recherchant de nouveaux tissus d'utilisation moderne, en créant des débouchés, etc... Pour cette œuvre de réorganisation, MM. Bel et Ricard comptent beaucoup sur la femme musulmane qui, partout, montre beaucoup plus d'activité et d'initiative intelligente que l'ouvrier.

Un lexique abondant des termes techniques spéciaux à l'industrie de la laine à Tlemcen termine l'ouvrage et sera, j'imagine, du plus grand intérêt pour l'étude dialectale de la langue. Il est à souhaiter qu'une publication si bien commencée ne s'arrête pas en chemin et que rapidement suivent d'autres volumes qui possèdent toute la richesse de celui de MM. Bel et Ricard.

Jean Garoby.

*Le Gérant :* J. BEVIA.

ALGER — TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN — ALGER



# Le Christianisme en Afrique

## Origines, Développements, Extension

### CHAPITRE PREMIER

### LA DIASPORA AFRICAINE

Notre Seigneur Jésus-Christ devait mourir sans que sa prédication eût, pour ainsi dire, dépassé les limites de la Judée. C'est à ses Apôtres qu'il était réservé de porter la lumière de l'Évangile jusqu'aux extrémités de la terre.

Mais cette tâche qui dépassait si évidemment les forces humaines, Dieu a voulu la leur faciliter en préparant à travers le monde qu'ils devaient parcourir une multitude d'étapes où, trouvant des compatriotes et des frères (1), ils pourraient s'arrêter, pour, de là, se tourner vers des peuples d'autre race et d'autre langue.

Ces étapes, vraies oasis répandues à travers l'immense désert du paganisme, étaient autant de centres habités par de fidèles adorateurs de Jehovah, auxquels il serait facile de prêcher la venue du Messie attendu et l'accomplissement des prophéties qui l'annonçaient depuis le commencement du monde.

(1) C'est dans les synagogues que fut d'abord prêché l'Évangile et que la religion nouvelle trouva ses premiers prosélytes. Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, 2[e] édit., Paris, 1898, p. 6 et suiv.

Dieu qui tient le fil des événements entre ses mains, a pour lui le temps aussi bien que l'espace : Depuis l'aurore de la période historique il a jeté les Juifs sur tous les rivages de la terre, et les y a établis en vue de l'arrivée plus ou moins éloignée de ceux qu'Il devait choisir pour être les Apôtres de son Verbe Incarné.

Dans ce but, il s'est servi tantôt de leur amour du commerce et du lucre pour les introduire dans les nombreuses colonies éparpillées par les Tyriens et les Grecs tout autour du bassin de la Méditerranée, tantôt des émigrations forcées que leur ont imposées les rois de Ninive, de Babylone et de Memphis et qui ont conduit en masses compactes les habitants du royaume d'Israël, puis ceux du royaume de Juda, sur les rives du Tigre, de l'Euphrate et du Nil.

Dès le VII[e] siècle avant J.-C., le nombre de ces colonies était déjà très considérable : « A cette époque, écrit Slousch [1], la Diaspora, dont les origines se perdent dans l'histoire obscure de la colonisation phénicienne, a reçu un accroissement considérable. Les populations de la Syrie démembrées se dispersaient à travers le monde entier, de grandes colonies palestiniennes se fondaient jusque dans l'Asie centrale, d'autres en Ethiopie et sur les rives du golfe Persique. »

Sans doute, quelquefois, comme en Perse au VI[e] siècle [2], grâce à l'édit de Cyrus, les Juifs exilés ont pu revenir au pays de leurs Pères ; mais ce n'a jamais été que le petit nombre [3].

(1) *Archiv. Maroc.*, XIV, p. 120.

(2) Les Juifs étaient dispersés à l'époque d'Esther, dans les 127 provinces de l'empire d'Assuérus. *Esther*, I, 1 ; III, 8, 12, 13.

(3) Le nombre de ceux qui ont accompagné Zorobabel a été de 42 à 43.000. Cf. *I Esdras*, II, 64-65 ; *II Esd.*, VII, 66-71 ; *III Esd.*, V, 41 ; Josèphe, *Antiq. Jud.*, XI, 1-3.



La plupart des exilés sont restés dans les régions dont ils s'étaient faits une nouvelle patrie et ont parfois essaimé bien au delà, par exemple sur les bords de la mer Caspienne [1], en Afghanistan [2], dans l'Inde [3], la Chine [4], etc.

C'étaient sans doute les routes et les étapes que Dieu préparait aux futurs apôtres de la Perse et de l'Inde : saint Thomas, etc...

Si le monde barbare avait ses colonies juives, le monde romain devait avoir à plus forte raison les siennes, puisque c'est lui qui avait été choisi pour être le champ d'apostolat de saint Pierre, de saint Paul et de la plupart des autres Apôtres, lui où le christianisme devait croître avec une fécondité et une rapidité merveilleuses, lui enfin, qui, après 4 ou 5 siècles de prédication, lorsque le trône des Césars se serait écroulé, devait devenir l'empire du Christ, par l'entrée des cent peuples qui l'habitaient dans le bercail de l'Église.

Il faudrait la plume du grand Bossuet pour raconter comment la Sagesse divine procéda, aux diverses époques de l'Histoire, pour répandre ainsi à travers le monde, depuis les Indes jusqu'au fond des Maurétanies d'une part, de l'autre, depuis Rome jusqu'au Sahara et à l'Ethiopie, ces milliers d'établissements juifs où le dogme du mono-

(1) Beurlier, *Science et Religion*, *Le Monde Juif au temps de Jésus-Christ*, p. 6.

(2) Les tribus juives qui y étaient installées portaient le nom de Beni Israël. Elles seraient descendues des dix tribus emmenées en captivité par le roi d'Assyrie et transportées par lui à Halah et à Habar, jusqu'au fleuve Gosan, c'est-à-dire entre le Khorassan et l'Oxus actuel, la ville de Kaboul et le Gange (?) (*Lib. Reg.*, IV, 17, 6). Cf. Slousch, *Revue du monde musulman*, mars 1908, p. 502-511.

(3) Il y avait dans l'Inde deux groupes de Juifs : celui des Bi Israël, de Colaba, N.-O. de l'Inde, et celui de Cochin. Slousch, *Revue du monde musulman*, avril 1908, p. p. 729, 750.

(4) L'établissement des Juifs en Chine daterait du 1[er] siècle de l'ère chrétienne. *Jewish Encycl.*, *China*.

théisme devait préparer les âmes à l'acceptation d'un Dieu unique en trois personnes : Père, Fils et Saint-Esprit.

Du reste, tel n'est pas notre but. Nos recherches se bornent à l'Afrique. Et encore ne voulons-nous qu'une chose : étudier l'intensité de ce qu'on appelle la Diaspora, c'est-à-dire la dispersion des Juifs établis dans cette partie du monde, afin de voir jusqu'à quel point ce continent a été un terrain préparé par Dieu pour recevoir la divine semence qu'il était appelé à recevoir aussi bien que les autres contrées de la terre [1].

## ÉGYPTE

Le pays d'Afrique le plus voisin de la Palestine étant l'Égypte, ce fut évidemment elle qui eut avec les Juifs les relations les plus anciennes et les plus fréquentes [2].

Sans parler des Hébreux groupés autour de Joseph et de Moïse, nous savons que, peu après la mort de Salomon, cinq ans après le schisme de Jéroboam (971), Sésac, roi

(1) M. HARNACK, au commencement de son ouvrage : *Die Mission und ausbreitung*.. fait une étude très intéressante sur la Diaspora répandue dans le monde romain.

Il arrive à cette conclusion, qu'il y avait, au temps d'Auguste, de 4 millions à 4 millions et demi de Juifs dans tout l'Empire.

Il est certainement au-dessous de la vérité, car, à cette époque, la Palestine en comptait à elle seule de six à sept millions (MURY, Le nombre des chrétiens de Néron à Commode, dans la *Revue des Questions historiques*, XXII, 1877, p. 517, note 3).

Quoiqu'il en soit, voici les chiffres qu'il donne pour l'Égypte et la Cyrénaïque : A Alexandrie, les Juifs représentaient les 2/5es de la population totale, soit 200.000.

Dans toute l'Égypte jusqu'aux confins de l'Éthiopie, un million, d'après Philon.

Quant à la Cyrénaïque, il se contente de dire, avec Strabon, qu'ils y formaient une des quatre classes de la population ; que, dans le soulèvement de l'an 115, ils tuèrent 200.000 infidèles et que Martius Turbo, dans la guerre qu'il leur fit, en massacra plusieurs myriades, d'après EUSÈBE, *Hist. eccl.*, IV, 2.

(2) MASPERO, *Hist. Anc. des peuples de l'Orient*, Paris, 1905, p. 636, etc.



d'Égypte (980-950), envahit la Palestine, pilla Jérusalem et emmena sur les bords du Nil un grand nombre de captifs. C'est la première fois que nous constatons historiquement la transplantation en masse d'une partie de ce peuple.

Après la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor, nous voyons Jérémie se réfugier en Égypte (587) avec ceux des Juifs laissés par les Chaldéens dans le pays. Bien reçus par le Pharaon, ils furent par lui envoyés dans des villes déjà occupées par les Phéniciens ; puis, plus tard, employés par son fils Psammétique, d'après le Pseudo Aristée [1], dans la guerre de ce prince contre les Ethiopiens et établis définitivement dans cette région lointaine.

Comme les Pharaons, Alexandre fit tout ce qu'il put pour attirer les Juifs dans l'Égypte [2] qu'il venait de conquérir et où il allait fonder la ville à laquelle il a donné son nom.

Mais ce fut surtout sous les Ptolémées que l'élément juif prit en Égypte une prépondérance extraordinaire. Usant du moyen employé par Sésac, 650 ans auparavant, Ptolémée Soter, fondateur de la dynastie des Lagides, envahit la Palestine (320 avant J.-C.) et transplanta dans son nouveau royaume 100 à 120.000 Juifs [3] ; 30.000

(1) Des papyrus récemment découverts à Assouan (Syène) et à Éléphantine viennent de confirmer ce fait désormais historique. STOUSCH, *Arch. Maroc.*, XIV, p. 125.

(2) Dans la nouvelle ville d'Alexandrie, un quartier spécial fut assigné aux Juifs afin qu'ils fussent plus libres de se conformer à leur loi religieuse. Ils y vécurent sur un pied d'égalité parfaite avec les Grecs. JOSÈPHE, *Bell. Jud.*, II, 18, 7. — Le roi Macédonien établit, en outre, en Thébaïde, les 8.000 soldats que le gouverneur samaritain Sanaballat II lui avait envoyés. *Antiq. Jud.*, XI, 8, 4.

(3) JOSÈPHE, *Antiq. Jud.*, I, 1 ; *Contre Apion*, I, 22.

d'entre eux furent chargés de la défense des forteresses grecques du Delta, d'autres allèrent occuper un second quartier de la ville d'Alexandrie (1) et les autres furent éparpillés en Égypte et en Cyrénaïque (2).

Ptolémée Philadelphe voulant se concilier cet élément aussi remuant que puissant, affranchit tous ces captifs et leur donna les mêmes droits qu'aux Grecs et aux Macédoniens établis dans le pays (3). Attirés par cette faveur, les Juifs de Palestine arrivèrent d'autant plus nombreux que les armées syriennes dévastaient alors leur pays (4). Leur affluence fut telle que, lors d'une révolte des Grecs contre Ptolémée et Cléopâtre qu'ils accusaient de politique trop philojuive, ils furent assez nombreux pour assurer à eux seuls la victoire à Cléopâtre, et à chasser Ptolémée Lathyrus soutenu par l'élément grec (5).

Bref, le chiffre de la population juive en Égypte, dans la première moitié du Ier siècle, devait s'élever à 1.000.000 d'individus, c'est-à-dire à 1/7e (6) de la population totale.

---

(1) Les Juifs habitaient ainsi deux des cinq quartiers dont la ville était composée. PHILON, *In Flaccum*. Cf. FRIEDLANDER, *Mœurs rom.*, II, p. 430.

(2) JOSÈPHE, *Contre Apion*, II, 4.

(3) JOSÈPHE, *Antiq. Jud.*, XII, 2, 3.

(4) *I Mach.*, III, IV, VI, etc. ; *II Mach.*, I, 1.

(5) JOSÈPHE, *Antiq. Jud.*, XIII, 10, 4.

(6) PHILON, *In Flaccum*, 6.

Le Delta était tellement judaïsé que le grand prêtre Onias III, désespérant de la cause de la Judée alors entre les mains des rois de Syrie, vint en Égypte et ne craignit pas de demander à Ptolémée Philométor et à Cléopâtre un emplacement pour y bâtir une sorte de capitale juive. JOSÈPHE, *Antiq. Jud.*, XII, 9, 7.

Cet emplacement lui fut accordé à On et le territoire environnant appelé Onion devint un véritable État dans l'État. Fief militaire vis-à-vis de l'Égypte, il était gouverné par le grand prêtre qui avait le titre d'Arabarque (chef des troupes arabes), et il fut longtemps le foyer de la propagande juive vers l'Arabie et l'Éthiopie. SLOUSCH, *Arch. Maroc.*, XIV, p. 231.



## LA CYRÉNAÏQUE

En même temps que Ptolémée Soter établissait en Égypte la plupart des Juifs qu'il avait transplantés de Palestine, il en réservait un certain nombre pour la Cyrénaïque dont il désirait s'emparer. Les cinq villes de la Pentapole reçurent donc, elles aussi, leur contingent qui s'ajouta à une population juive plus ancienne. Le fait est que, du temps de Strabon (1er siècle avant J.-C.) (1), les Juifs y formaient une des quatre classes distinctes de la population avec les Grecs, les paysans et les métèques ou étrangers, et que cette classe, surtout si l'on y ajoute les Libyens judaïsants qui parcouraient en nomades le Sud de cette province, était probablement la plus nombreuse des quatre (2). Il est certain, en effet, que, grâce à la colonisation juive de la Libye, colonisation qui avait dépassé les limites de la Pentapole hellénique et pénétré jusqu'au milieu des populations puniques et libo-berbères de l'intérieur, les Juifs se trouvèrent en contact avec ces derniers à une époque antérieure à la domination romaine. Ils exercèrent ainsi sur eux une influence religieuse et politique durables (3).

Non contents de faire parmi eux des prosélytes, ils s'alliaient encore avec eux par le mariage. Slousch cite un texte du Talmud, antérieur à la destruction de Jérusalem, où l'on traite le cas de mariages entre Juifs et Libyens (4). Il est donc facile de comprendre comment, au commencement de l'ère chrétienne, les Juifs et les

---

(1) Cité par JOSÈPHE, *Antiq. Jud.*, XIV, 7, 2. Cf. THRIGE, *Res Cyrenensium*, Hafniae, 1828, p. 219. — JOSÈPHE, *Contre Apion*, II, 4 ; PHILON, *Leg. ad Caium*, 30.

(2) Cf. MOMMSEN et MARQUARDT, *Antiquités romaines*, trad. fr., p. 435 ; *C. I. G.*, 5361.

(3) SLOUSCH, *Arch. Maroc.*, IV, p. 352.

(4) *Arch. Maroc.*, XIV, p. 249.

judaïsants formaient déjà une grande partie, sinon la majorité de la population en Libye. Strabon et Philon, ajoute Slousch, sont trop catégoriques à ce sujet pour qu'on puisse en douter [1].

Du reste, le chiffre de 220.000 victimes faites parmi les Grecs et les Romains, lors de la fameuse révolte de 115-118 indique clairement quel a dû être celui des bourreaux et, par conséquent, la population juive de la Cyrénaïque.

Jusqu'à quelle profondeur, à l'intérieur du continent africain, s'étendait au premier siècle l'influence juive ? Il est difficile de le préciser. Il y a cependant des faits certains qui permettent d'affirmer qu'elle s'avançait non seulement dans le désert de Libye, mais encore sur tout le Haut Nil et jusque dans l'Ethiopie. Ainsi nous savons, comme nous l'avons dit plus haut, qu'Alexandre, roi de Macédoine, après avoir fondé Alexandrie, installa en Thébaïde, les 8.000 soldats que lui avait envoyés le gouverneur samaritain Sanaballat II.

On avait révoqué en doute l'affirmation du Pseudo Aristée, qui avait assuré que Psammétique (656-617) avait employé des juifs mercenaires dans sa lutte contre les Ethiopiens et les avait établis à l'extrémité méridionale de l'Egypte. Mais des papyrus récemment découverts à Assouan (Syène) [2] et à Eléphantine confirment cette

(1) *Arch. Maroc.*, XIV, p. 249 ; Philon, *Leg. ad Caïum*, 30. Cf. Schürer, *Geschichte der Juden*, III, p. 72.

N. — Les Bédouins désignent les localités abandonnées de Aïn Shahat, El Milouda, Messa, Garnis, Midiouna, Ksar Bi Kedem, etc., comme ayant servi de forts militaires aux garnisons juives. Des nécropoles du type de Gamart ont été retrouvées à Aïn Shahat, Messa et Milouda. Benghazi a donné une inscription samaritaine, etc... Slousch, *loc. cit.*, p. 463.

(2) Th. Reinach, Papyrus grecs et démotiques, etc. *Revue des Etudes Juives*, t. XLVII.

Sachau, *Drei aramaïsche Papyrus aus Elephantine*, Berlin, 1907.

Le groupe d'Eléphantine qui, selon Sachau, descendait probablement des Juifs venus d'Egypte avec Jérémie, mais qui avaient déjà subi



donnée historique en nous révélant avec certitude l'existence d'une colonie juive nombreuse, dans ces deux villes, en l'an 471 avant J.-C., à l'époque de Xercès.

C'est peut-être de ce groupe qu'est venu la fameuse colonie juive des Phalacha [1] ou Exilés qui, d'après Marcus, s'établit dans le cœur de l'Abyssinie, au Samen, entre 643 et 330 avant J.-C., au nombre de 10.000 [2]. Dans les siècles qui précédèrent l'ère chrétienne, ils auraient fait beaucoup de conquêtes et auraient répandu leur religion parmi les habitants idolâtres de l'Abyssinie et du Sennaar [3].

Quoiqu'il en soit, un fait paraît certain, c'est que toute cette région, du Nil à la Mer Rouge et au Cap Guardafui paraît avoir été habitée par des Juifs ou des judaïsants au Ier siècle de l'ère chrétienne. La plupart des Troglodytes, dit Agatharcide (vers 130 avant J.-C.) se circoncisent, ce sont les Colobes ou mutilés des Grecs [4]. Eudoxe de Cnide [5], qui vivait vers l'an 120 avant J.-C., retournant

l'influence des captifs retournés à Jérusalem, possédait depuis le règne de Darius un temple dit Agora. Les prêtres Egyptiens profitant de la révolution qui avait affranchi l'Egypte du joug persan, avaient détruit le temple de Yahou, le Dieu du Ciel. Les prêtres de ce temple écrivent à Jérusalem pour qu'on le fasse réédifier.

Quant aux papyrus d'Assouan, ils contiennent des contrats rédigés en araméen. Ces documents faisaient partie des archives d'une des familles juives domiciliées dans les deux villes d'Eléphantine et de Syène. Ils s'échelonnent sur une période de 60 ans. Lévi qui a étudié ces documents conclut que la colonie d'Eléphantine était en majorité juive. (*Revue des Et. Juives.*, LIV, 1907. Cf. Slousch, *Archiv. Maroc.*, XIV, pages 125 et 214).

(1) *Journal Asiatique*, XIV, p. 410 (2e série III). D'autres les rattachent à quelqu'une des migrations himyarites qui, de l'Arabie, débordèrent sur l'Ethiopie. Slousch, *Arch. Maroc.*, XIV, p. p. 459, 460.

(2) *Journal Asiatique*, XIV, p. 414.

(3) id. id. id. p. 415.

(4) id. id. id. p. 419. De Rubro mari, in *Photii Bibliotheca*, ex édit. Hœsch ; Diod. Sic., III, tome I, p. 165, ex. édit. Rhodom. — Artemidore, apud Strabon, XVI, 4, § 5, 9, 12, 17.

(5) *Journal Asiatique*, XIV, p. 429 ; Strabon, *Geogr.*, II, 2.

des Indes en Egypte, fut jeté par la tempête sur la côte de l'Ethiopie, et y trouva un peuple qui parlait la même langue que les Carthaginois. Philostorge (1) raconte qu'au S.-E. des Axoumites, le long de l'Océan, jusqu'à son extrémité la plus orientale (cap Guardafui), habitent des Syriens, transplantés là par Alexandre et qui parlaient encore hébreu au IVe siècle.

## L'AFRIQUE ROMAINE

### (LIBYE)

Au delà de la Cyrénaïque commençait la province d'Afrique proprement dite, autrefois la Libye qui s'étendait alors depuis l'Egypte jusqu'au pays des Maures, englobant par conséquent Carthage elle-même. A l'Ampsaga (Oued-el-Kebir) commençaient les Maurétanies Césarienne et Tingitane qui furent créées par Claude, lors de l'annexion du royaume de Ptolémée assassiné sur les ordres de Caligula, 40 après J.-C.

(1) *Hist. Eccl.*, III, 6, p. 418, ex édit. Vales.

Nota. — Les Phalacha existent encore aujourd'hui. Ils sont certainement un des peuples les plus curieux à étudier.

Depuis la conversion des Abyssins (340 ou 350), ils ont perdu presque toutes les régions qu'ils avaient prises aux populations idolâtres. Au XVIe siècle, ils possédaient encore avec le Samen toutes les parties de l'Abyssinie situées à l'Ouest de cette province, jusqu'au lac Dembéa. A partir de 1630, ils n'ont plus possédé que le Samen et ont payé tribut. Vers 1800, la famille de leurs rois s'est éteinte, et aujourd'hui ils ne reconnaissent d'autre maître que le Négus.

J. Halévy attribue les origines historiques des Phalacha à l'arrivée en Ethiopie des captifs de guerre amenés au VIe siècle, par le roi chrétien Caleb, après ses guerres contre Dhou Nouas, l'himyarite. Mais ce n'est pas admissible, car, comme le dit Slousch, les influences du judaïsme hellénique sur les Phalacha sont trop évidentes pour pouvoir être négligées ; de plus, des restes de coutumes très anciennes, en vigueur avant la captivité de Babylone, semblent les faire remonter à ces Hébreux qui émigrèrent tant en Arabie qu'en Afrique à l'époque de la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor. Movers, *Die Phoenizier*, II, p. 309, III, p. 305. Cf. Otto Weber, *Arabien vor dem Islam ;* Slousch, *Archiv. Maroc.*, XIV, p. p. 332, etc., 459 etc. ; *Jewish Encycl.*, art. Phalacha et Africa.



La Diaspora étendait-elle au Ier siècle ses ramifications sur ce vaste pays qui, de la grande Syrte se prolongeait jusqu'aux rivages de l'Océan Atlantique ?

C'est certain pour la portion de la Libye appelée plus tard Tripolitaine. Sans être probablement aussi dense qu'en Cyrénaïque, la population juive semble y avoir été assez nombreuse. Hérodote (1) parle de populations libyennes autochthones qui s'étendaient depuis l'Egypte jusqu'au lac Triton. C'est chez elles que les Juifs étaient établis : à Borium (2), sur la limite de la Cyrénaïque ; à Præsidium (Yehoudia) (3) ; à Iscina (Medinat es Soultan) (4) ; à Mesrata (5) ; à Zlitin (6), près duquel est le cap Yehoudi ; à Msellata (7), un peu à l'Ouest de Lebda, l'antique *Leptis magna* ; à Tripoli (8), l'antique *Œa*.

(1) *Hist.*, IV, 186.

(2) Colonie hébréo-phénicienne qui prétendait à une origine datant de Salomon. Slousch, *Arch. Maroc.*, XIV, p. 284. Les habitants de cette ville furent convertis de force, à l'époque de Justinien. Procope, *De Ædif.*, VI. 2.

(3) La tradition parle d'une reine juive. Slousch, *l. c.*, p. 272 ; *Un voyage d'études juives*, p. 48.

(4) C'est le *locus Judaeorum Augusti* de la *Table de Peutinger*. Tissot, *Géogr. Comp*, II, p. 237-8.

(5) La synagogue appelée Iddr est très ancienne, dit Slousch, *Un voyage d'études juives*, p. 40. Dans les environs, se trouve l'Oasis de Difnia, où l'on a trouvé 3 épit. juives, et la tribu des Beni Braham, qui rattache ses origines au judaïsme. Slousch, *l. c.*, p. p. 37, 40.

(6) La découverte dans le Hara (quartier juif) de Zlitin, de caractères grecs, la forme archaïque des caractères hébraïques, et le type des tombes qui rappellent celles de Gamart, nous prouvent qu'il s'agit ici d'une colonie juive de l'époque hellénique. Slousch, *l. c.*, p. 36 ; *Arch. Maroc.*, p. p. 271, 463.

(7) Ruines d'un fort appelé Kasr el Yehoudi. Au Sud, plusieurs châteaux abandonnés appelés Ksour Bi Ishaq. Ces fils d'Isaac, à en croire la tradition, étaient d'origine juive, ainsi que la tribu des Ourchefana. Slousch, *l. c.*, p. p. 34, 48.

(8) Cette ville avait, à l'époque romaine, une communauté de juifs parmi lesquels étaient des lettrés, probablement des rabbins. Saint Augustin, *Epist.* 71, 3, 5. Des antiquités juives y ont d'ailleurs été découvertes. Cazès, *Revue des Etudes Juives*, XX, 1890, p. 78, etc.

Outre la population juive qui habitait le littoral et était plus ou moins hellénisée, il y en avait une autre à l'intérieur du pays, celle-là berbère d'origine qui, elle aussi, avait été gagnée à la religion d'Israël.

Elle habitait le Djebel Gharian, le Djebel Yffren et le Djebel Nefouça. Déjà nombreuse, selon toute apparence, au commencement de l'ère chrétienne, puisque ce pays n'était que le prolongement de la Cyrénaïque où les juifs étaient si nombreux et si puissants, elle dut encore croître en importance, à la suite des désastres qui fondirent sur Jérusalem [1], en l'an 70, et sur la Cyrénaïque (115-118). Le pâté montagneux formé par ces trois Djebel servit probablement de refuge à une partie des survivants de ces deux cataclysmes.

Le fait est que Slousch a retrouvé dans le Djebel Gharian deux villages israëlites encore habités : Yehoud Beni Abbas et Tigrena et plus de 10 autres abandonnés [2].

Dans le Djebel Yffren qui fait suite vers l'Ouest au Djebel Gharian, le même savant a trouvé également plusieurs villages de Juifs, ceux-là réduits à l'état de serfs. « Le caractère primitif de cette population à la fois industrielle et agricole, ses mœurs et son type témoignent en faveur d'une origine palestinienne directe [3]. Nulle part ailleurs on n'acquiert autant l'impression qu'on se trouve en présence des survivants de l'ancienne Judée [4].

(1) Une tradition du pays affirme qu'un certain Phanagore, général grec du temps de Titus (ce Phanagore est mentionné comme un des généraux de Titus dans le Midrasch Rabba) aurait transporté des captifs de guerre juifs dans cette région.

(2) *Un voyage d'études juives*, p. p. 48, 82.

(3) C'est précisément dans ce Djebel que, d'après la tradition, les Juifs transportés par Phanagore auraient été fixés.

(4) Il y a une trentaine d'années, paraît-il, on a trouvé sur l'emplacement d'une antique synagogue une pierre hébraïque qui portait la date de l'an 77 ou 78 de J.-C., Slousch, *l. c.* p. 49 ; *Archiv. Maroc.*, XIV, p. 356.



Quant au Djebel Nefouça, il ne contient plus de population juive, mais on y trouve à chaque pas des restes des villes qu'elle a habitées et des cimetières où elle a été enterrée : Djado, Reheibat, Kiklia, Er Roumya, Kastilia, Nalout, Serous [1], etc.

Ajoutons enfin qu'un patois hébraïque, appelé sur le littoral *Lachon hakodech* — la langue sacrée — est encore en usage dans le Djebel Yffren et le Sahara Tripolitain. C'est de l'hébreu pur et simple qui n'a subi que de légers changements sous l'influence de la prononciation arabe. Les mots araméens qui s'y trouvent assez nombreux traduisent une origine palestinienne ; d'un autre côté, la présence de quelques mots d'origine grecque prouve que ces Juifs ont été plus ou moins hellénisés.

Les Juifs de Djerba [2], du Tell, et les Nomades du Sud Tunisien en ont conservé quelque notion ; cependant, les éléments araméens et grecs qui font, au point de vue de son ancienneté, l'intérêt capital de ce dialecte, ne se retrouvent plus ni en Tunisie, ni en Algérie. Preuve de plus que les Juifs de ces derniers pays sont d'une origine moins autochtone et plus mélangée que ne le sont les groupes du Sahara [3].

Devant tous ces faits, on ne peut évidemment douter, qu'au commencement de l'ère chrétienne, il y avait dans cette partie de la Libye une population juive nombreuse et importante [4].

(1) Slousch, *l. c.*, p. 53, 58, 60. *Arch. Maroc.*, *l. c.*, p. 346.

(2) Une tradition locale attribue l'arrivée des Juifs dans cette île, à l'époque du premier exil sous Nabuchodonosor. Il y existe une Synagogue dont on fait remonter la construction à cette époque. Les Juifs de la Tunisie envoient encore, chaque année, de nombreux dons pour l'entretien de cette synagogue. *Rec. arch. de Constantine*, XI, 1867, p. 166. El. Reclus, *Afriq. Sept.*, p. 207.

(3) Slousch, *l. c.*, p. 61-66.

(4) Le même savant a constaté à Rabato, dans l'île de Malte, le caractère juif de plusieurs catacombes de cette ancienne cité phénicienne. *Arch. Maroc.*, XIV, p. 385.

## BYZACÈNE. — PROCONSULAIRE. — NUMIDIE MAURÉTANIES

Plus on avance vers l'Ouest, moins nombreuses apparaissent les colonies juives.

M. Monceaux a réuni [1] tous les documents relatifs aux Juifs dans l'Afrique Romaine. Il cite en Byzacène, trois localités où, à l'époque romaine, se sont trouvés des Juifs ou des judaïsants : Sousse (Hadrumetum), sur le littoral, Tozeur (Thusuros), sur le lac Triton, et Hr Djouama, à l'Ouest de Kairouan, à l'intérieur des terres.

En Proconsulaire, cinq : Carthage, Hamman Lif (Naro) Bou Chateur (Utica), El Alia (Uzalis), Chemtou (Simittu).

En Numidie, quatre : Bône (Hippo Regius), sur le littoral, Constantine (Cirta), H. Fuara, près de Morsott, et Ksour el Ghennaïa, au Nord de Lambèse, à l'intérieur. Enfin dans les Maurétanies, cinq : Sétif (Sitifi), dans le département de Constantine ; Tipasa (Tipasa), Cherchel (Cæsarea), Aumale (Auzia), dans le département d'Alger ; Ksar Faraoun (Volubilis) dans le Maroc.

Dans quelle mesure les localités que nous venons de citer ont-elles fait partie de la Diaspora juive, au commencement de l'ère chrétienne ? Il est impossible de le dire.

A part Carthage qui a eu vraisemblablement [2] une

(1) Pour toutes les références, nous renvoyons le lecteur au travail si bien documenté de M. Monceaux, *Etudes Juives*, XLIV, Janvier-Mars 1902, p. 4-9.

(2) Monceaux, *Rec. des Et. Juives*, *l. c.* Slousch est beaucoup plus affirmatif. « Nous ne possédons presque pas, dit-il, de données précises concernant les premiers établissements des Juifs à Carthage ou Tharsis ainsi que sur tout le reste du littoral nord-africain, quoique tout porte à croire que les relations entre les deux populations juive et punique ont toujours existé. Un ancien texte talmudique semble même préciser le caractère cananéen de la population punique de



colonie juive, à l'époque punique, bien qu'on n'en ait pas la preuve absolue, et qui en avait certainement une très importante aux IIe et IIIe siècles, si l'on en juge par sa nécropole de Gamart [1], ce qui permet de supposer qu'elle remontait à l'époque où Carthage s'est relevée définitivement de ses cendres sous les efforts de César et d'Auguste [2], rien ne nous prouve qu'il en ait été ainsi des autres villes de la côte. Les tablettes magiques juives [3] retrouvées à Sousse (Hadrumetum) ne sont que du IIe ou du IIIe siècle.

La synagogue [4] retrouvée à Hammam-Lif (Naro) était moins ancienne encore, car elle paraît dater du IIIe ou du IVe siècle de notre ère. Les épitaphes d'un archonte [5], à

Carthage. *Talm. de Jérusalem Schabouoth*, 36. Cf. Slousch, *Arch. Maroc*, IV, p. 367, XIV, p. 127. Le même savant fait remonter à cette époque punico-hébraïque un magnifique sarcophage trouvé dans la nécropole de Carthage avec un sceau qui porte le nom de Joab... Slousch. *l. c.*, p. 128.

(1) Delattre, *Gamart ou la nécropole juive de Carthage*, p. 35, etc., *C. I. L.*, VIII, 14097-14114.

(2) Lors de la destruction de Jérusalem, la colonie juive se serait accrue d'un nombre considérable d'émigrants et de déportés. Slousch parle de 30.000 colons établis à Carthage en dehors de ceux qui avaient été répartis dans les autres centres. *Arch. Maroc.*, XIV, p. 268. Cazès mentionne 12 bâtiments chargés de Juifs, que Titus aurait fait déposer dans la province d'Afrique et en Maurétanie. *Essai sur l'histoire des Israélites de Tunisie*, p. 24, 29.

(3) *Musée Alaoui*, p. 57, etc., 101, etc., *C. R. Acad. Inscr.*, 1892, p. 226, 231 ; Gsell, *Mél. de l'Ec. de Rome*, 1901, p. 205 ; H. de Villefosse, *Bull. des Antiq. de France*, séance du 11 octobre 1901 ; Monceaux, *l. c.*, p. 6.

(4) *C. I. L.*, VIII, 12457 ; *Revue Arch.*, 1883, p. 157, et 1884, p. 273, etc. ; *Revue des Etudes juives*, 1886, p. 46, etc., p. 217, etc. ; de Rossi, *Archives de l'Orient latin*, II, p. 452 ; H. de Villefosse, *Bull. des Antiq. de France*, 1895, p. 150 ; Cagnat, *Les Monuments hist. de la Tunisie, Temples païens*, p. 152, etc.

(5) Principal magistrat des communautés israélites. *C. I. L.*, VIII, 1205 et p. 931. Il dirigeait la vie communale tandis que l'archisynagogus présidait les exercices du culte. Schürer, *Gesch. des Judentums*, III, p. 71-72.

mettre de tirer la même conclusion pour la plupart des villes du littoral :

On sait que les peuples de la Phénicie maritime tirant parti de leur position géographique s'étaient de bonne heure faits marins, s'adonnant au commerce, établissant des comptoirs pour le négoce, puis des colonies, jusque dans les régions les plus lointaines de l'Occident.

Sidon s'était la première, dès le XV[e] siècle avant J.-C., élancée de ce côté. Les colonies fondées par cette ville semblent s'être surtout trouvées sur les côtes orientales de la Tunisie actuelle, dans la petite et la grande Syrte : Utique, Kambé (premier nom de Carthage), Hadrumetum (Sousse), Leptis magna (Lebda) étaient de ses colonies.

Sidon étant tombée sous l'hégémonie tyrienne (1), ses colonies passèrent à sa rivale qui leur donna une nouvelle vie et de plus grands développements. C'est ainsi que Kambé ou Kakabé agrandie par de nouveaux colons venus de Tyr au IX[e] siècle (2) prit le nom de Kart Hadash (nouvelle ville) et ne tarda pas à éclipser toutes les autres villes fondées avant elles (3).

Tyr ne se contenta pas d'infuser une nouvelle vie aux

(1) Après trois ou quatre siècles de puissance, Sidon fut vaincue par le roi Philistin d'Ascalon, un des peuples de la mer qui avaient attaqué l'Egypte et auquel Ramsès, après l'avoir défait, avait permis de s'établir sur le rivage de la Palestine.

Elle fut abandonnée par ses principales familles qui, en 1209 av. J.-C., se retirèrent dans l'île située en face de Tyr. Celle-ci, fortifiée de ce que Sidon venait de perdre, fut du coup élevée au premier rang des villes phéniciennes. Sa domination ne fut cependant incontestée que lorsque les Philistins eurent été vaincus et soumis par David.

(2) Pygmalion ayant fait mourir Sicharbaal, époux de sa sœur et grand prêtre du Dieu Melkart, la plus grande partie des nobles émigrèrent sous la conduite d'Elisa et allèrent s'établir à Kambé (823) fondée cinq ou six siècles auparavant.

(3) Au VI[e] siècle, sa puissance s'accrut encore de toute celle que lui légua sa métropole lorsque celle-ci fut prise par les Perses (572), renversée par un affreux tremblement de terre (521), puis enfin détruite par Alexandre (332).



colonies phéniciennes situées le long des Syrtes et près de l'embouchure du Bagradas, elle s'avança bien plus à l'Occident que ne l'avait fait Sidon. Elle s'établit très fortement en Espagne et sur les côtes de l'Atlantique, de sorte que, des rivages de la Palestine jusqu'au delà des colonnes d'Hercule, elle fut la puissance dominatrice et incontestée de toutes ces contrées jusqu'à ce que Rome vint les lui disputer (264-146).

Bien que ces développements prodigieux aient été faits, en grande partie, au nom et sous le pavillon de Tyr, il ne faudrait pas croire que la part prise par cette ville dans la colonisation de l'Afrique ait été tellement exclusive qu'il ne s'y soit mêlé aucun autre élément ethnique. *A priori* c'est à supposer, car il est matériellement impossible qu'un territoire relativement restreint comme celui de Tyr ait suffi à coloniser non seulement toute l'Afrique Septentrionale, mais l'Espagne, la Sardaigne, etc...

Cet élément ethnique étranger qui a dû se mêler aux Tyriens c'est le Peuple de Dieu. Il est certain en effet que les tribus maritimes de la Palestine, surtout celles du Nord (1) se sont mêlées au mouvement qui portait le peuple phénicien vers les colonies d'avenir fondées en Occident.

Ces tribus septentrionales étaient celles de Dan, d'Azer, de Nephthali, de Zabulon et d'Issachar. Or, nous rencontrons dans l'Ancien Testament plusieurs passages qui sont autant d'allusions au rôle qu'elles ont joué en union avec

(1) Movers admet que des Israélites des tribus de Dan, Zabulon, Issachar, Nephthali ont formé une partie de la population des villes phéniciennes où ils auraient exercé, en qualité de métèques, les métiers d'artisans, de conducteurs de caravanes, de marins, etc... (Die Phönizier, II, p. 306-311).

La fraction septentrionale de Dan a disparu de bonne heure. Il serait possible, dit Slousch, qu'elle se fût éparpillée dans l'Ouest, et mélangée aux Tyriens. *Arch. Maroc.*, p. 190-199.

les Phéniciens : Débora [1] reproche aux Danites de vivre sur les eaux, aux fils d'Azer de rester dans leurs ports, au lieu de prêter leur concours aux autres Israélites [2].

Zabulon et Issachar sont invités par Moïse à se réjouir de la position favorable pour la navigation qui leur serait donnée, car ils devaient sucer comme le lait les richesses de la mer et les trésors cachés dans le sable [3]. Quant à Nephthali il possèderait la mer [4].

Tout cela s'est vérifié à la lettre, et c'est avec les Sidoniens et les Tyriens que ces tribus juives ont pu s'enrichir et posséder la mer avec eux

Slousch qui a étudié à fond cette question et qui la traite au long dans son ouvrage sur les Hébréo-Phéniciens [5] est très catégorique sur ce point. Parmi les marchands et les mercenaires de Tyr, dit-il, il y avait certainement des Israélites [6]. — Pour lui, il y a « impossibilité au point de vue géographique et ethnique, de séparer les uns des autres... Les Phéniciens de l'époque Tyrienne formaient en réalité un seul bloc avec les Israélites..., qui dit tyro-phénicien, dit hébréo-phénicien... [7]. Plus loin, il ajoute : « Le problème des origines juives en Afrique est intimement lié à celui des premières migrations asiatiques vers le continent noir, et l'on peut affirmer que la race hébraïque suivit de tout temps ses congénères sémites dans leurs

(1) C'est probablement à la suite de la victoire illustrée par le chant de Débora que les Hébreux du Nord enlevèrent une partie de la Phénicie aux Cananéens et forcèrent plusieurs de leurs tribus à aller chercher, parmi leurs congénères libo-phéniciens, un refuge en Afrique. Slousch, *l. c.*, XIV, p. 56. Cf. Ph. Berger, *La Phénicie*, p. 7.

(2) *Juges*, V, 17 : Dan vacabat navibus ; Aser habitabat in littore maris et in portubus morabatur.

(3) *Deuter*. XXXIII, 18-19.

(4) *Deuter*. XXXIII, 23.

(5) *Archives Marocaines*, XIV, p. 1-199.

(6) *Archives Marocaines*, XIV, p. 108

(7) *Archives Marocaines*, XIV, p. 86-88.



migrations en Afrique ? [1] » Enfin, il va jusqu'à affirmer qu'au VII<sup>e</sup> siècle avant J.-C., époque où la colonisation phénicienne englobait presque tout le monde connu « une diaspora hébréo-phénicienne existait déjà un peu partout et si l'œil mal exercé d'un voyageur grec ne savait pas distinguer entre Phéniciens et Phéniciens, les Juifs, eux, savaient très bien retrouver ceux qui étaient à Baal et ceux qui étaient à Yahou... On aura beau contester la filiation directe qui existe entre les populations israélites de la Méditerranée, on ne saurait nier la présence de colonies juives ou hébréo-phéniciennes dans la plupart des pays connus à partir du VII<sup>e</sup> siècle avant J.-C. [2] ».

Il faut bien le dire, les livres des Prophètes, étudiés au seul point de vue historique donnent raison à ce savant. Ainsi par exemple la grandiose vision universaliste d'Isaïe [3] annonçant la conversion à Jehovah de Tharsis (Carthage) [4], de Phut (Ethiopie), de Lud (Libye) ne s'explique bien que si l'on accepte déjà à son époque (VII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. + 680) l'existence d'une diaspora juive s'étendant sur tout le bassin de la Méditerranée. Cette diaspora à l'époque punique étant admise, on n'éprouve plus aucune difficulté à accepter les traditions relatives à des tribus chananéennes émigrées en Afrique lors de l'arrivée de Josué dans la Terre Promise. On connaît celle qui a été

(1) Slousch, *l. c.*, p. 211. « A Rabato (île de Malte) je viens de faire, dit-il, la constatation du caractère juif de plusieurs catacombes qui se trouvent dans cette ancienne cité phénicienne ». *L. c.*, p. [illegible]. Qui sait si les savants qui ont fouillé les tombeaux puniques sur tout le littoral algérien n'auraient pas eu à faire la même constatation si leur attention avait été dirigée de ce côté ?

(2) Slousch, *l. c.*, p. 120.

(3) LXVI, 19.

(4) Cette identification a été faite par les Septante, par saint Jérôme et par les Targoums araméens. C'est ainsi que, dans notre Vulgate, les habitants de Tharsis sont traduits par *Carthaginenses*. Ezech., XXVII, 12. Cf. *The Jewish Encyclopedia*, I, p. [illegible].

recueillie par Procope [1] : « Ils (des Chananéens) habitent encore le pays, dit-il, et ils se servent de la langue phénicienne. Ils construisirent un fort dans une ville de Numidie, là où est maintenant Tigisi. On y voit près d'une grande fontaine deux stèles de pierre blanche, couvertes de caractères phéniciens qui signifient : « Nous sommes ceux qui avons fui devant Josué, fils de Nave [2] ».

Parmi ces Chananéens, Slousch cite, d'après une tradition recueillie par le Talmud et qui remonterait au moins au IIIe siècle avant J.-C., les Amorrhéens [3], les Kenites [4], les Kadmoni, les Kenisi dont une fraction figure comme la fondatrice de Carthage, et surtout les Gergéséens [5]. « Ces traditions, ajoute-t-il, que certains auteurs tendent à considérer comme imaginaires, sont trop anciennes pour que l'on puisse les traiter de la sorte. Les relations entre la Phénicie syrienne et la côte africaine étaient encore trop intimes pour que le souvenir s'en soit perdu ; d'autre part l'onomastique punique nous fournit de nombreux exemples des noms de Kenaz, Girgash, etc.,

(1) *De bello Vand.*, II, 20. Cf. notre travail sur la *Romanisation de l'Afrique*, p. 26.

(2) L'authenticité de cette Inscription est attestée par un passage de la Chronique de Mar Apas Catina qui dit que « défaits par Josué, les Chananéens pour échapper à l'extermination passèrent en Afrique, cinglant sur Tharsis ; une inscription relatant ce fait s'y trouverait encore. *Collection des Historiens de l'Arménie*. Paris, 1867, I, p. 30. Cf. Cahen qui appuie cette opinion sur le Talmud de Jérusalem, *Schebüth.* ch. VI, et sur le Talmud de Babylone. *Sanhadrin*, p. 91, dans *Rec. Const.*, XII, 1868, p. 13

(3) *Tossephta*, tr. *Sabbat*, 18: « Il n'y a point de nation qui soit plus raisonnable que les Amorrhéens ; aussi avons-nous trouvé dans un ancien passage qu'ils ont eu pleine confiance en Dieu et qu'ils se retirèrent de bon gré en Afrique. » Cf. Slousch, *l. c.*, XIV, p. 261.

(4) Les Kénites rappellent la tribu indigène des Cinithii qui se trouvait aux environs de Gabès. Cf. d'Avezac, l'*Afrique anc.*, p. 179.

(5) *Talmud, Yer. Schab.*, VI, 36 c. Cf. *The Jewish Encycl.* I, p. 225.



noms qui n'existaient pas chez les Hébreux et dont on doit nécessairement tenir compte [1] ».

Le Talmud affirme encore dans un vieux texte que la Tossephta du IIe siècle considère déjà comme fort ancien, que Josué, avant d'entrer dans le pays des Chananéens, leur envoya les trois conditions suivantes : ou de s'en aller ou de lui demander la paix ou de lui déclarer la guerre. Il ajoute : « Le peuple gergéséen, entre autres, se retira alors en Afrique [2] ».

Un autre texte d'origine certainement antique raconte que les Chananéens de l'Afrique auraient réclamé auprès d'Alexandre le Grand ou peut-être de Ptolémée, la restitution de la Palestine enlevée par Josué à leurs ancêtres [3].

La tradition relative aux Gergéséens en particulier est de plus enregistrée par le livre des Jubilés [4], par celui d'Henoch [5], par saint Jérôme qui appuie le témoignage du Talmud en disant que Gergesaeus établit des colonies en Afrique [6] et par saint Augustin [7].

Frappé par tous ces arguments, Slousch conclut ainsi : « La participation directe et systématique des Bi Israël aux mouvements maritimes des Phéniciens est donc un fait qui s'impose. Dans ce cas ne serait-il pas plus logique d'accepter sans restriction la thèse d'une collaboration des Israëlites et des Phéniciens à l'œuvre de colonisation dans les pays d'outremer ? Ainsi, ce qu'on appelle généralement colonisation chananéenne serait plutôt une colonisation hébréo-phénicienne.

(1) Slousch, *l. c.*, *Arch. Maroc.*, XIV, p. 58.
(2) Slousch, *Arch. Maroc.*, IV, p. 360.
(3) *Talm. de Babyl., Sanhedrin*, 91 a.; Slousch, *l. c.*, p. 361.
(4) IX, 1; Slousch, *l. c.*, p. 361.
(5) XIII, 22; Slousch, *l. c.*
(6) *Onomastica Sacra.*
(7) Cf. notre travail sur la *Romanisation de l'Afrique*, I, p. 26

Le problème se pose si nettement que M. Pietschmann lui-même, le dernier historien des Phéniciens (1), dont « l'esprit nie tout » ce qui n'est pas confirmé par des documents autres que la Bible, finit par reconnaître que des fractions de tribus du Nord ont pris une part aux migrations des Tyriens (2) ».

A la suite de ces auteurs, on est donc suffisamment fondé à admettre comme probable le fait d'une émigration chananéenne en Afrique, d'autant plus que les Chananéens et les Libyens étaient frères, tous deux de la branche hamitique (3), ainsi que les Egyptiens et les Ethiopiens.

Les Chananéens avaient été suivis en Afrique, nous l'avons vu, par un certain nombre de Beni Israël. Une

(1) *Geschichte der Phoenizier*, p. 28.

(2) Slousch, *l. c.*, XIV, p. 62.

(3) Les quatre grands chefs historiques de la postérité de Cham sont, d'après le tableau de Moïse, *Cush*, auquel viennent se rattacher tous les Ethiopiens des Grecs, soit en Afrique, soit en Asie. — *Misraïm*, dont la descendance comprend les anciens Égyptiens et les Coptes modernes. — *Put*, qui est la souche des Libyens et des populations berbères. — *Chanaan*, dont sont issues toutes les tribus chananéennes et spécialement les Phéniciens et leurs colons carthaginois..... Les Putites sont mentionnés par les Prophètes qui rapprochent régulièrement du nom de Put celui de Lud. Ils paraissent armés de boucliers, au service des rois d'Égypte, en même temps que Kush et Lud (Jérém., XLVI, 9 ; Ezéch., XXX, 5). Ce même Ezéchiel (XXVII, 10) ainsi que Nahum (III, 9) nomme également Put et Lud parmi les troupes des Tyriens. Cf. Ch. Cuvier, *Cours d'Études historiques*, p. 113. Les fils de Put sont répandus sur les côtes septentrionales d'Afrique jusqu'à l'Océan. Cush est le peuple de l'Ethiopie et de l'Arabie qui a peuplé l'Égypte.

La race hamitique couvre donc toute l'Afrique du Nord jusqu'au Soudan, depuis la mer Rouge, l'Égypte et l'Ethiopie jusqu'à l'Océan Atlantique.

Quant au peuple berbère proprement dit, il habite l'immense territoire qui, au Nord du Soudan, s'étend de la vallée du Nil au Maroc inclusivement. Au cours des siècles, divers éléments sont venus se fondre en lui, et ont formé les peuples que l'antiquité a appelé les libo-éthiopiens, les libo-égyptiens, libo-phéniciens. Toutefois on peut dire que ces populations primitives ont su rester elles mêmes et ont gardé, avec différents dialectes, un seul idiome, le même partout, ainsi qu'un caractère commun et des coutumes semblables



rivalité entre ces deux groupes de populations ne pouvait manquer d'exister ; de fait on croit l'apercevoir sur un autre point de l'Afrique plus à l'Ouest. En effet, tandis que les Chananéens de Tigisi maudissent Josué, fils de Navé ou de Noun, d'autres, établis près de Nédroma, dans l'Oranie, lui bâtissent un sanctuaire, connu encore aujourd'hui sous le nom de Sidna Oucha (1).

On ignore à vrai dire si le culte rendu à Josué (2) dans ce coin de l'Afrique est contemporain de la fameuse inscription de Tigisi. Tout ce que l'on sait c'est que ce culte existait, chez des tribus proto israëlites du Yémen et que toute cette région a été habitée par les Médiouna et les Ghiata, tribus juives, au témoignage de Ibn Khaldoun. « On est frappé, dit à ce propos Slousch, du caractère phénicien que présentent encore certains rites religieux chez les Ghiata du Rif. Ce serait la tribu de Mediouna qui aurait apporté le culte de Josué sur le littoral africain.

Les tribus des Bi Noun, des Bi Moussa, des Bi Shaban, des Oulad Ichou, de nos jours, se rattachent à la même souche (3).

(1) R. Basset, *Nedromah et les Trarsas*.

M. de Motylinski a signalé la présence d'un terme divin qui sous le nom de Youche remplace encore pour certains Berbères du désert le nom d'Allah (cf. *Rec. Afric.*, 1905, p. 143, etc.).

C'est ainsi, comme ce savant le montre assez clairement, qu'il faut lire le terme Yakouche qui fut plus tard le dieu des schismatiques judaïsants (au VIII[e] siècle), les Berghouata. Ce terme se retrouve encore aujourd'hui chez ces derniers, dans le Dj. Nefouça et dans les ksour du Sahara, c'est-à-dire partout où l'on a rencontré des Judéo-Berbères. Slousch, *l. c.*, XIV, p. 165.

(2) On sait que les Samaritains vénéraient ce guerrier d'une façon toute spéciale. Il était pour eux le Malek, l'Esprit divin, le Fils de Dieu. Ils avaient un livre de Josué essentiellement différent du nôtre et lui attribuaient des exploits qui ne figurent pas dans la Bible (Liber Jusaac, *Chronic. Samaritanum*, XXIX. — Slousch, *l. c.*, p. 154).

La légende de Josué peut donc servir, conclut Slousch, *l. c.*, p. 165, de point d'appui pour l'élucidation du problème des origines du judaïsme en Afrique.

(3) Slousch, *l. c.*, p. 159.

Quant à l'origine de ces traditions relatives à Josué, Salomon, Joab, etc., que l'on retrouve sur plusieurs points de l'Afrique, on a voulu quelquefois les attribuer à une influence musulmane, mais, dit le même savant, « ne serait-il pas plus logique de les faire remonter à l'époque de la colonisation tyrienne, c'est-à-dire entre 1.000 et 500 avant J.-C. » (1).

Concomitamment à ces traditions anciennes certaines villes d'Afrique conservent celle d'une antiquité très reculée. Ainsi, par exemple, Borion, ville située presque sur la limite de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine, faisait remonter son origine au temps de Salomon, sa synagogue aurait même été bâtie sur ses ordres (2).

Celle de Djerba, comme nous l'avons dit, remonterait à l'époque de Nabuchodonosor (3).

Dans le Maroc, Taza qui domine la région des Ghiata, tribu juive, est considérée par les Israélites comme l'une des sept villes les plus antiques de l'Afrique (4).

Les Juifs du Sous et de Taroudant font remonter leur origine à une époque antérieure à J.-C. (5).

Les auteurs juifs du Moyen-Age ont toujours considéré la ville de Ceuta comme l'une des plus anciennes du monde sémitique (6).

On ne pourrait évidemment appuyer une thèse historique sur ces sortes de traditions ; il n'en est pas moins vrai qu'en présence de tous ces faits plus ou moins pro-

(1) *L. c.*, XIV, p. 86.

(2) Procope, *De Ædif.*, VI, 2. Ce serait en considération de ce fait qu'elle n'aurait jamais payé d'impôts ni aux Romains, ni aux Vandales. Cf. Slousch, *l. c.*, XIV, p. 284. Voir p. 11 de cet ouvrage.

(3) Voir plus haut, p. 13.

(4) Slousch, *l. c.*, XIV, p. 346.

(5) Slousch, *l. c.*, XIV, p. 355.

(6) Slousch, *l. c.*, IV, p. 399.



bants, s'ils sont pris chacun en particulier, mais parfaitement concordants si on les rapproche et on les compare, on a l'impression que les colonies juives sur le littoral africain sont très anciennes, car on doit supposer que, quoique mêlés aux Tyriens et autres Chananéens, les Israëlites ont essayé de se dégager, de se grouper aussitôt qu'ils l'ont pu, qu'ils ont commencé dès lors à former des communautés purement sémites et à être autant de foyers du monothéisme en Afrique.

Par suite, le passage de saint Jérôme qui nous représente les Juifs formant une chaîne de colonies non interrompues depuis les Maurétanies jusqu'à l'Inde (1) ferait connaître un état de choses existant non seulement au IVe siècle, mais encore au Ier et bien au delà (2).

On peut donc affirmer sans craindre de sortir, sinon de la certitude, du moins de la probabilité historique, que la Diaspora juive merveilleusement prospère, au commencement de l'ère chrétienne, en Egypte, Cyrénaïque et Tripolitaine, l'était presque également sur tout le littoral de l'Afrique romaine jusqu'aux colonnes d'Hercule et même sur les rives de l'Océan Atlantique.

(1) *Epist. Ad. Dardanum*, 129, 4.... « A Mauritania per Africam et Ægyptum, Palaestinamque et Phoenicem, Coelesyriam et Osrohenem, Mesopotamiam atque Persidem tendunt ad Indiam. Haec est, Judaee, tuarum longitudo et latitudo terrarum ; in his glioriaris, super his te per diversas provincias ignorantibus jactitas. »

Cf. Schürer, *Geschichte des Judentums*, 3e édit., III, p. 19, etc.

(2) On ne peut en douter si l'on réfléchit qu'il y avait au Ier siècle des établissements juifs jusque dans la Chine (Jewish, *Encycl. China*).

## CHAPITRE II

# LES ORIGINES

Le chapitre précédent nous a mis en présence de trois faits historiques inégalement certains :

1° Toute l'Afrique Septentrionale, depuis les Syrtes jusqu'aux lointaines Maurétanies, a été peuplée par les colonies de Sidon et de Tyr.

2° Cet élément colonisateur *phénicien* a été accompagné, dans une proportion qu'il est impossible d'évaluer avec précision, mais que nous pouvons croire assez considérable, d'éléments *hébreux*, tirés des tribus qui s'étaient établies au Nord de la Palestine et dans le voisinage de Sidon.

3° Il est en outre prouvé qu'un troisième élément, celui-là *chananéen*, a émigré vers l'Afrique, sur les vaisseaux de Sidon, peut-être vers l'époque où les Hébreux se sont emparés de la Palestine.

Le second de ces faits étant admis, il s'ensuit que la Diaspora africaine a dû être, de longs siècles avant J.-C., florissante en Afrique. Etant donné les développements extraordinaires qu'elle a pris en Egypte, Cyrénaïque et Tripolitaine, l'Afrique a peut-être été le pays du monde romain où elle a été la plus nombreuse, la plus prospère, et par conséquent, la plus digne d'exciter le zèle des Apôtres et des Disciples du Christ [1].

(1) Rabbi Akiba surnommé l'Anti-Paul par Slousch *(Arch. Maroc.*, XIV, p. 258), à cause du zèle extraordinaire qu'il a déployé dans l'organisation de la fameuse révolte de 115-133, a parcouru une partie de



Cette constatation faite, peut-on en inférer que Dieu, ayant préparé là le terrain mieux que partout ailleurs, a voulu par le fait même une prédication évangélique plus abondante ? En d'autres termes, la diaspora paraissant avoir été, dans les desseins de Dieu, une sorte de préparation providentielle, pour certaines régions, à la prédication de l'Evangile, l'Afrique a-t-elle eu le privilège d'attirer à elle quelqu'un des Apôtres ?

Sans nous arrêter aux suppositions *a priori* qu'on pourrait tirer à cet égard, de l'état florissant des colonies juives éparpillées sur la côte Africaine, nous allons rechercher les fondements historiques sur lesquels repose la thèse de l'Apostolicité de l'Eglise d'Afrique, et, pour plus de clarté, traiter à part chacune des questions qui se greffent sur elle :

1° Prédication apostolique en Libye et en Maurétanie.

2° Apostolicité de l'Eglise de Carthage.

### § 1. — Prédication apostolique en Libye et en Maurétanie

Quoiqu'on ait dit le contraire [1], il est certain que l'Eglise d'Afrique a eu des traditions assez précises sur ses origines apostoliques.

Aux derniers moments de son existence, ces traditions

l'Asie et de l'Afrique pour exciter les colonies juives contre les Romains. En 95-96, on le trouve à Rome *(Talm. Babyl. Yebamot*, f. f. 16, 34, 121 ; *Rosh-Hashana*, f. 26 etc.) En 110 il parcourt la Mésopotamie ; vers la même époque, on le voit en Arabie, Egypte, Afrique, en un mot, partout où se trouvent des colonies juives nombreuses et prospères. Cf. Slousch, *l. c.*, IV, 234, 355, 363, etc.

Ce Rabbi avait vu dans l'Afrique un pays des mieux préparés à recevoir ses prédications incendiaires ; pourquoi ne veut-on pas que des Apôtres aient été, auparavant, attirés par ces mêmes colonies pour faire de ce pays le théâtre de la prédication évangélique ?

(1) « Il ne s'est conservé sur la fondation de l'Eglise de Carthage et autres églises africaines aucun souvenir même légendaire ». Duchesne, *Origines chrétiennes. Leçons d'Histoire ecclésiastique professées à l'Ecole supérieure de Théologie de Paris*, nouvelle édit., p. 407.

étaient encore vivantes. Du moins plusieurs annalistes ou historiens Arabes s'en sont-ils faits l'écho : Au XIVe siècle, Ibn Khaldoun (1), le fameux auteur de l'*Histoire des Berbères* (1378-1382), écrit ceci : (2) « Les savants chrétiens disent que, parmi les disciples, Pierre et Paul (qui ne fut pas apôtre) ont été envoyés à Rome, Mathieu vers le Soudan, l'Ethiopie (3) et le pays des Anthropophages ; André vers la terre de Babel, Thomas en Orient, Philippe en Ifrikia, Jean à Ephèse, Jacques à Jérusalem, Barthélemy chez les Arabes et dans le Hedjaz ; Simon de Cana eut le pays de Barca et des Berbers, etc. »

Ainsi donc, d'après cet auteur, saint Mathieu aurait visité l'Ethiopie, saint Philippe l'Ifrikia (Tripolitaine, Tunisie et Constantine), saint Simon, la Cyrénaïque et la Berbérie.

Avant Ibn Khaldoun, l'iman Thalebi s'était fait l'écho des mêmes traditions avec quelques variantes, naturellement.

Ce compilateur qui vivait au Xe siècle de notre ère (961-1038) et qui dit tenir ses renseignements du traditionnaliste Ouahab ben Monabbih, mort nonagénaire en 728 de J.-C. écrit dans son *Histoire des prophètes*, p. 227 : « Après l'Ascension, les Apôtres se séparèrent... Simon-Pierre s'en alla à Rome, André et Mathieu, au pays des Anthropophages, Thomas vers l'Orient, les Indes, Philippe et Jude vers Cairouan (4) et l'Afrique, Jean à Ephèse, les

(1) Né à Tunis en 1332, mort au Caire en 1406.

(2) Cité dans le *Madjani l'Adab*, I, n° 519, p. 290 de l'édition des Jésuites de Beyrouth.

(3) Saint Pantène d'Alexandrie avait, vers 189, non pas annoncé mais renouvelé la foi des Ethiopiens qu'il avait trouvés en possession du texte hébreu de l'Evangile selon saint Mathieu (EUSÈBE, *Hist. Eccl., lib.*, V, c. 10).

4) Vers le pays où fut plus tard Cairouan, car cette ville ne fut bâtie que plus tard par Ocba, 669-670.



deux Jacques à Jérusalem, Barthélemy en Arabie, dans le Hedjaz et Simon, dans le Harar... »

Les auteurs arabes n'ont été qu'un écho. Ce qu'ils nous ont transmis, ils n'ont pu le recevoir que des Byzantins. Aussi n'est-il pas étonnant de retrouver sous la plume d'un des principaux historiens du Bas Empire, Nicéphore Calixte, les traces de ces mêmes traditions. Pour lui ce serait à saint Marc que serait due surtout l'évangélisation de l'Egypte, de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine : « *Is* (Marcus) *Petri ex sorore nepos, imperante Tiberio, Ægypto et Libyae, Barbariaeque universae Christi verbum evangelizans annuntiavit..... Apud Cyraenos et Pentapolitanos quamplurima admiranda fecit, ecclesias construxit, clerum et episcopos atque alia insuper quæ opus erant rite et ordinate constituit. Et tandem Alexandriam est reversus* (1).

Saint Marc n'aurait pas été le seul à parcourir ces régions, car les Apôtres qui poursuivirent plus loin leurs conquêtes vers la province d'Afrique et la Maurétanie durent aussi les traverser, la voie du littoral étant la seule qui unît Alexandrie à Tripoli et à Carthage. Le fait est que le texte de Nicéphore Calixte parlant des évêques établis et des églises construites par saint Marc a reçu une singulière confirmation dans certaines découvertes faites récemment :

Dans les Biographies (2) de Abou Mohammed Abd Allah ben Abd el Ouahad ech Chemmakhi, dont on raconte les vertus et les miracles, il est dit : « Il avait l'habitude de

(1) *Hist. Eccles.*, Lib., II, c. 43.

(2) Cet ouvrage a pour titre *SIAR — Biographies*. Il a été autographié à l'imprimerie abadite El Barounia, du Caire. Cf. *Djebel Nefouça*, *Ecole des Lettres d'Alger*. fasc. 22. p. 74, 75, 86, 92, 97.

se retirer dans la solitude ; il fit une fois une retraite spirituelle dans la mosquée de Toukit, qui, dit-on, date des Apôtres. »

Il existe dans le Djebel Nefouça onze localités où l'on a retrouvé des églises chrétiennes antiques attribuées aux Apôtres [1]. Dans un document qui fait suite au *Siar* de Chemmakhi et qui indique les lieux saints du Djebel, on cite les églises de Forsata ou Fersata, El Djezira, Bortoura ou Bogh't'oura, Tinbatin, Agherminan, en avant d'Abdalan ou Arermina, Toukit. Nesim ou peut-être Mesin, Temezda, Tazouraït, Tarma, Termisa ou Termisen [2].

Voici quelques détails sur celle de Temezda [3]. « En avant des habitations, dans le bois, se trouvent deux mosquées : l'une d'elles, d'antique origine, appelée la grande mosquée apostolique, « *Temezguida tahouarit* » est bâtie en chaux et en pierres. Les piliers portent des inscriptions qu'aucun de nous ne peut comprendre, les tolba disent que ces caractères proviennent des populations païennes antérieures à Notre Seigneur Mohamed ».

Pour comprendre toute la force de ce témoignage en faveur de l'apostolicité de l'église tripolitaine, il faut savoir [4] que les termes *temezguida tahouarit* (mosquée apostolique) et *temezguida n'h'aouarin* (église des Apôtres) sont les équivalents des mots arabes : *haouari :* apostolique, *houariin :* des apôtres.

Ce mot qui signifie un disciple des prophètes est

(1) *Siar*, p. 572.

(2) Edition autographiée du Siar, p. 313. Cf. Motylinski, *Rec. Const.*, XXXIII, 1899, p. 93.

(3) Dj. Nefouça, p. 93.

(4) Extrait de notes manuscrites qu'a bien voulu m'envoyer à ce sujet un de mes confrères berbérisant et arabisant distingué, le R. P. A. Giacobetti, missionnaire à Médina, dans l'Aurès.



absolument réservé dans le Coran [1] et dans les auteurs musulmans [2] pour désigner les Apôtres et les disciples immédiats de N. S. J. C. [3].

La tradition recueillie par les auteurs arabes et berbères est donc bien que ces basiliques dites apostoliques ont pour origine quelqu'un des douze compagnons de Sidna Aïssa. S'ils avaient voulu simplement parler d'églises des chrétiens, ils auraient employé le mot *nasrani, nsara* ou mieux le substantif *Keniça* qui est réservé pour les temples chrétiens.

Chose assez curieuse, ce mot *haouarii* a trouvé son explication dans un fragment découvert par le Card. Maï [4]. Il est intitulé : *Archaei* qui *post discipulos Domini episcopus fuit Leptitanae urbis in Africa* [5].

Cet Archaeus, contemporain du pape africain saint Victor (189-199), était probablement évêque de Leptis Magna (Lebda). Le titre qu'il se donne de successeur des *disciples* du Seigneur confirme d'une manière assez singulière l'évangélisation de la Tripolitaine à l'époque apostolique et la venue de plusieurs prédicateurs de la Bonne Nouvelle dans cette même région.

Tandis que saint Marc se serait borné à évangéliser l'Egypte avec les pays riverains de la Grande Syrte,

(1) *Coran*, ch. V, sourate *La Table*, V. 115. Cf. sourate, LXI, 14.

(2) Ibn Khald., *Madjani l'Adab*, 1, n° 516, 519.

(3) D'après Thalebi, *Histoire des Prophètes*, p. 220, qui dit les haouarii tout court, indique les auxiliaires de Sidna Aïssa, fils de Marie. Extrait d'une note envoyée à l'auteur par le R. P. Foca, missionnaire à Ghardaïa. *Haouariyi* « est coranique, et toujours employé en parlant des douze apôtres ». Extrait d'une lettre de M. Faghan, professeur d'arabe, à Alger, au P. Giacobetti.

(4) *Spicileg. rom.* III, p. 707.

(5) Cf. Harnack, *Gesch. der Alterchrist. Litter.*, I, p. 776 ; Migne, *Patrol. graec.*, V. col. 1.498 ; Mesnage, *l'Afrique chrétienne*, p. 101.

d'autres Apôtres auraient continué leur route vers l'Ouest, à travers toute la Libye (1) et la Maurétanie.

Nicéphore Calixte attribue l'évangélisation de ces régions à Simon Zelotes qui.... *Ægyptum, Cyrenem, et Aphricam, deinde Mauritaniam et Libyam omnem, evangelium depraedicans, percurrit...* (2).

Il est vrai que le témoignage de cet auteur n'est pas accepté par la critique qui lui reproche de se faire l'écho de légendes sans fondement.

S'il était le premier et le seul à les rapporter, on aurait peut-être raison de s'en défier, mais on ne songe pas assez qu'il est l'écho non de légendes, mais d'affirmations catégoriques de saints tels que Paulin de Nole et Jean Chrysostome.

Le premier mort en 431, moins d'un an après saint Augustin, dit que Dieu a donné à la Libye l'apôtre Lebbée pour y dissiper les ténèbres de l'erreur : *Lebbeum Libyes accepere* (3).

---

(1) Il n'est pas sans importance d'expliquer ce terme de Libye, tel qu'il était employé au premier siècle de l'ère chrétienne. Il est certain tout d'abord qu'on appelait Libye tout le territoire qui s'étendait de l'Egypte au Lac Triton (Hérodote, *Hist. lib.*, IV, c. 186, § 1).

Là n'était pourtant pas sa limite occidentale :

Salluste (*Jug.* c. 13) englobe toute l'Africa, dans la Libye. C'est aussi le sentiment d'Appien qui écrit au second siècle de notre ère. (*De bell. civ.*, lib. IV, cap. 53) : Les Romains donnent encore le nom d'ancienne Libye à cette partie de la Libye qu'ils conquirent sur les Carthaginois. Quant à la partie possédée par Juba et ajoutée à l'empire romain par César, elle est pour cette raison appelée la nouvelle Libye, ou Libye numidique. Dion Cassius (*Hist. Rom.*, Lib., XLIII, c. 9), qui écrivait environ un siècle après Appien, ne s'exprime pas autrement. Cf. Fournel, *Les Berbers*, I, p. 29, n° 3).

Ainsi donc, au premier siècle de l'ère chrétienne, était compris sous le nom de Libye tout le pays situé entre l'Egypte et l'Amsaga où commençait la Maurétanie.

(2) Lib. II, c. 40, p. 131 132 de l'édition de 1551.

(3) Poem. 19. Natal., XI, v. 92. Saint Paulin a aussi affirmé l'évangélisation des Indes par saint Thomas (carm. XXVI). Ce fait qui avait



Comme on le voit, saint Paulin attribue à Lebbée ou Thaddée ce que les Grecs (1) mettent sur le compte de Simon. Mais il faut remarquer que le Martyrologe romain, au 28 octobre, qui du reste a copié le Martyrologe Hieronymien, donne saint Jude Thaddée ou Lebbée comme compagnon d'apostolat à saint Simon.

Saint Isidore de Séville, fin du VI[e] siècle et commencement du VII[e], se contente d'attribuer l'évangélisation de l'Egypte à Simon le Cananéen (2).

Saint Simon et saint Jude ayant évangélisé ensemble le pays, il n'est pas étonnant qu'on attribue parfois à l'un ce qui est le fait des deux.

Les Apôtres ne se sont pas arrêtés à la limite de l'Africa ; ils ont pénétré dans la sauvage Maurétanie où Auguste et Claude avaient semé une douzaine de colonies romaines, mais qui n'étaient tant soit peu civilisées que sur la côte. Il est vrai que la brillante capitale de Juba II, Caesarea, ainsi que des villes comme Saldae, Rusuccuru, Rusguniae, Icosium, etc., étaient bien suffisantes pour attirer vers elles les hérauts de la Bonne Nouvelle, d'autant plus que comme nous l'avons dit, le littoral maurétanien devait, lui aussi, être jalonné de colonies juives (3).

---

été nié par la critique malgré l'attestation de saint Ambroise (*In. Ps.*, XLV), de saint Jérôme (Epist. CXLVIII, *ad Marcellam*), de saint Grégoire de Nazianze (Orat. XXI), vient d'être confirmé par la découverte inattendue de Carmina, inédits de saint Ephrem : Bickell, *Carmina Nisibena S. Ephraemi*, Leipzig, 1866, d'après un mss. de l'an 519. Pourquoi saint Paulin ne mériterait-il pas autant de créance relativement à l'Apôtre de la Lybie qu'à celui des Indes Orientales ?

(1) Dorothée (in Synopsi, Baronius, ad ann. 44, n° 38) dit que Simon le Cananéen parcourut la Maurétanie et le pays des Africains en prêchant le Christ. Cf. *Ménologe de saint Basile*, 10 mai, p. 93 ; Cave, *de Script. eccl.*, t. I.

2) *De Vit. et Obit., S. S.*, c. 72 et 83. Cf. Baronius, *Annales*, ad. ann. 44, n° 38.

(3) Il est probable, dit R. Basset, que le point de départ (du christianisme chez les Berbères) doit se chercher dans les grandes villes et

Le saint qui se porte garant, de la manière la plus explicite, de l'évangélisation de cette région, c'est saint Jean Chrysostome, qui est de la fin du IVe siècle puisqu'il est mort en 407. Il ne donne pas le nom de son Apôtre, il est vrai, mais il dit formellement que quelqu'un des douze y est venu [1] : « *Alius a Jerosolyma usque ad Illyricum currebat, alius in Indorum, alius in Maurorum terram* » ; « *ubique altaria extarent in regione Romanorum, Persarum, Scytharum, Maurorum, Indorum...* [2] »

Ce grand évêque avait probablement ses raisons pour parler ainsi. On ne voit pas du reste quel intérêt il aurait pu avoir pour attribuer à un Apôtre l'évangélisation de cette partie de l'Afrique romaine s'il n'avait pas des données suffisantes pour l'affirmer.

Qui ne voit du reste que le fait d'une prédication apostolique en Libye et en Maurétanie explique seul d'une façon satisfaisante les deux fameux textes d'Origène et de Tertullien sur l'extension, à leur époque, du christianisme en Afrique. Le premier, après avoir dit que Notre Seigneur qui est la vertu de Dieu est répandu dans tout l'univers, ajoute... « il est avec ceux-là mêmes qui sont séparés de notre continent, les insulaires de la Bretagne et avec les habitants de la Maurétanie [3] ». Le texte du second est encore plus célèbre : Dans son livre *Contre les Juifs*, il leur lance cette apostrophe : « en quoi les peuples énumérés aux Actes des Apôtres (II, 4, 10) ont-ils ajouté foi, ainsi que

que les premiers foyers durent être, comme à Rome, les communautés juives. (Recherches sur la Religion des Berbères).

(1) Homil. VI in Iam ad Corinth. N^os 3 et 4.

(2) Homilia. *Quod Christus sit Deus*, n° 12. Migne, *P. G.* XLVIII, col. 830.

(3) Origène (185-253), *Homil.* in Luc., *Patrol. Graec.*, XIII, col. 1816. « Dominus noster Jesus, qui virtus est Dei in omnem diffusus est orbem... et cum his est qui ab orbe nostro in Britannia dividuntur, et cum his qui in Mauritania... »



toutes les autres nations, telles que les diverses branches des Gétules, les nombreux peuples qui habitent les confins de la Maurétanie [1]... »

Ce texte est presque incompréhensible si on l'explique selon le mode d'évangélisation qui a existé après les temps apostoliques. On sait en effet que l'évangélisation du pays ne s'est faite (nous le prouverons dans un des chapitres suivants) qu'à l'aide de la colonisation et qu'elle n'a progressé qu'en raison directe de la romanisation du pays.

Or, à l'époque d'Origène et de Tertullien, la Gétulie, c'est-à-dire la région des Hauts Plateaux, n'était pas romaine au moins dans sa plus grande partie. Dans l'Africa et la Numidia (Tunisie et département de Constantine actuels), la romanisation commençait à peine. Quant à la Maurétania (départements d'Alger et d'Oran actuels), la région des Hauts Plateaux était encore absolument *terra barbarica*. Ce n'est qu'après la création du *limes* de Septime Sévère continué par Alexandre Sévère et les Gordiens que la colonisation a commencé à pénétrer et combien timidement !

Si donc nous admettons avec Origène et Tertullien, à la fin du IIe siècle et au commencement du IIIe, la conversion de diverses branches de Gétules et de Maures (et je ne vois pas sur quoi on s'appuierait pour leur refuser créance), il faut presque nécessairement que nous admettions une prédication par le moyen d'Apôtres [2], qui, bien avant

(1) Tertullien (160-245), *Adv. Judaeos*, c. 7. « ut jam Gaetulorum varietates et Maurorum multi fines... »

(2) La période apostolique comprend trois phases bien distinctes : 1° celle des Apôtres, en Judée avant leur dispersion. Eusèbe, *Hist.* II, 3. — 2° celle des Apôtres avec leurs disciples immédiats, *commilitones* comme les appelle saint Paul. Eusèbe, *l. c.*, III, 4. — 3° celle des hommes appelés par l'antiquité *viri apostolici* qui, marchant sur les traces des Apôtres ajoutèrent de nouveaux édifices sur les fondements d'Eglises déjà posés par eux, en différentes contrées, propageant de plus en plus la prédication de l'Évangile et répandant dans tout

l'arrivée des colons romains auraient parcouru plus ou moins rapidement ces vastes régions, y semant de ci, de là, la doctrine de J.-C., comme saint Barthélemy en Ethiopie (1), saint Thomas dans l'Inde (2), saint André en Scythie (3), etc.

A ces témoignages venus d'Orient et d'Italie, on aimerait pouvoir en ajouter d'autres tirés d'auteurs africains.

De très clairs, il n'y en a pas, il est vrai ; toutefois nos auteurs ecclésiastiques ne sont pas aussi muets que d'aucuns croient pouvoir l'affirmer sur ce point si important de l'Histoire de l'Eglise d'Afrique :

A la fin du Ve siècle, Victor de Vite, terminant l'histoire de la persécution Vandale fait cette prière aux Apôtres de l'Afrique : « *Estote, apostoli, suffragatores ejus* (Ecclesiae africanae) QUAM UT CONGREGARETIS *universum orbem, ascendente in vobis Domino, ut equi velocissimi* CURSITASTIS ».

l'univers la salutaire semence du royaume céleste... « Ils s'en allaient au loin remplir leur mission d'évangélistes auprès de ceux qui n'avaient pas encore entendu la parole de Dieu, leur annonçaient le Christ et leur faisaient connaître le livre des Évangiles. Après avoir jeté les fondements de la foi dans les contrées les plus éloignées et les plus barbares, ils y établissaient des pasteurs à qui ils confiaient le soin de la nouvelle plantation, puis, heureux de ce résultat, ils dirigeaient leurs pas vers d'autres nations et d'autres pays... Armés de la toute puissance de l'Esprit Saint ils opéraient de nombreux miracles, de sorte que, à leur première parole, des multitudes immenses embrassaient à la fois et d'un cœur joyeux le culte du vrai Dieu ». EUSÈBE, *Hist.* III, 37.

Le même historien ajoute que ces *viri apostolici* étaient très nombreux : *complures*, EUSÈBE, *l. c.* Cf. DOM CHAMARD, *Les Églises du monde romain*, p. 20, etc.

L'Afrique dut avoir, elle aussi, ses *apostolici viri* qui travaillèrent à la conversion de ces « *variates Gaetulorum et Maurorum* » ; mais, pour tous les motifs apportés plus haut, nous croyons que la première évangélisation de cette partie du monde remonte à des Apôtres et à leurs disciples immédiats.

(1) EUSÈBE, *Hist. Eccl.* lib. V, c. 10.

(2) SAINT AMBROISE, *In Psal.* XLV ; SAINT JÉROME, Epist. CXLVIII, *Ad Marcellam* ; SAINT GRÉG. DE NAZIANZE, *Orat.* XXI ; SAINT PAULIN DE NOLE, *Carm.* XXVI.

(3) EUSÈBE, *Hist.*, lib. III, c. I, etc.



Saint Augustin, au commencement du même siècle, s'adressant à son peuple lui dit : « *Qui viderunt* (resurrectionem), *praedicaverunt et orbem terrarum impleverunt. Scitis qui viderunt et qui nobis indicaverunt, de quibus praedictum est ; non sunt loquelae neque sermones... in fines orbis terrae verba eorum. Ergo et* AD NOS VENERUNT ET NOS DE SOMNO EXCITAVERUNT (1).

A ce texte tiré de saint Augustin et à d'autres que nous verrons plus loin, on en oppose un du même docteur avec lequel on fait grand fracas et dont on étend la portée bien au delà, semble-t-il, de celle qu'il semble avoir.

Les Donatistes, dont le schisme avait pris naissance en 303, ne pouvant remonter par une série d'évêques jusqu'aux temps apostoliques sans se confondre avec les catholiques, et, par conséquent sans se condamner eux-mêmes, avaient intérêt à reculer le plus possible l'évangélisation de l'Afrique.

Aussi, s'appuyant sur le texte de la Sainte Ecriture : *erunt primi novissimi et novissimi primi* (2) ils en tiraient cette conclusion étrange : « *De nobis dictum est erunt primi qui erant novissimi. Ad Africam enim Evangelium postmodum venit, et ideo nusquam litterarum apostolicarum scriptum est Africam credidisse* (3).

Que répond saint Augustin ? Sans doute, il eût pu leur fermer la bouche d'un mot en leur disant : « Nous ne sommes pas les derniers puisque notre Église est d'origine apostolique ».

Parce qu'il n'a pas dit ce mot et s'est contenté de leur répondre simplement par la contradictoire : « Ce n'est pas vrai, nous ne sommes pas les derniers, puisque plusieurs

(1) Serm. 262, 3.

(2) MATTH, XXI, 30 ; MARC, X, 31 ; LUC, XIII, 30.

(3) AUG., *de Unitate Eccl.*, XV, 37.

nations barbares ont cru après l'Afrique [1] » on en tire la conclusion que saint Augustin n'admettait pas l'apostolicité de l'Eglise d'Afrique [2].

N'est-ce pas tirer une conclusion beaucoup plus large que les prémices ? L'Afrique avait reçu la foi *après* plusieurs autres peuples. Après la Syrie, la Cappadoce, la Galatie, l'Asie propre, la Macédoine, la Grèce, l'Italie, etc. Plusieurs de ces Églises, quoique apostoliques, n'ont pas du reste plus que l'Afrique, reçu de lettres des Apôtres... Saint Augustin n'entre dans aucun détail, il ne cherche pas à indiquer la place qu'occupe l'Afrique dans l'évangélisation du monde ; il se contente de répondre. Elle n'a pas été la dernière évangélisée puisqu'il y a eu des pays évangélisés après elle, ce que les Donatistes ne pouvaient nier, et c'est tout. Tant pis pour notre curiosité. Elle n'est pas satisfaite, il est vrai, mais saint Augustin n'a-t-il pas, après tout, suffisamment répondu à l'objection qu'on lui faisait ?

On n'a donc pas, encore une fois, le droit de tirer de cette réponse un peu évasive, nous l'avouons, toutes les conclusions qu'on en tire contre une prédication apostolique en Afrique.

Il y a un autre document africain qui ne manque pas d'importance pour la question qui nous occupe : c'est le *Martyrologium Hieronymianum*. On sait qu'il est composé de toutes les listes des saints qui étaient particulièrement vénérés dans nos églises d'Afrique, au V[e] siècle. A ce titre, il est donc le témoin de souvenirs historiques précieux quoique souvent aussi difficiles à apercevoir qu'à prouver. On y lit, au V des calendes de Novembre (28 Octobre) :

(1) « Nonnullae barbarae nationes etiam post Africam crediderunt, unde certum sit Africam in ordine credendi non esse novissimam ». Aug., *De Unit. Eccl.*, *l. c.*

(2) Cf. Audollent, *Dict. d'Hist. et de Géogr. eccl.*, *Afrique*, p. 707.



*Carthagine,...* [1] *Natalis sanctorum apostolorum Simonis Cananei et Judae Zelotis (cod. Wissemb).*

La mention à Carthage, d'un culte spécial pour saint Simon et saint Jude que, par ailleurs, des traditions affirment avoir été les Apôtres de l'Afrique, paraît bien, il faut l'avouer, être un *confirmatur* de ces mêmes traditions.

Il est vrai que certaines légendes représentent saint Simon et saint Jude comme ayant prêché en Perse et y avoir été martyrisés ; mais, cela fût-il, nous ne verrions là aucune difficulté. Il est très possible que les saints indiqués par certaines traditions comme ayant prêché dans l'*Africa*, soient ensuite retournés en Orient où ils auront terminé leur sainte vie.

Ces divergences dans les traditions importent peu après tout. Le point important est de constater que l'Afrique, elle aussi, a eu ses traditions, et que ces traditions loin d'être en contradiction avec des faits certains sont au contraire appuyées, du moins en Tripolitaine, par des documents archéologiques très importants [2].

La venue de plusieurs Apôtres dans cette région répond du reste parfaitement à l'importance qu'elle avait au point de vue historique et géographique, la Cyrénaïque et la Tripolitaine étant remplies de colonies juives et de tribus indigènes judaïsantes.

Des villes considérables comme Leptis magna (Lebda), Œa (Tripoli), Sabrata (H[r] Zouagha), Ghighthi (Salem bou Ghrara), Meninx (Djerba), Tacapae (Gabès), riches et prospères, servaient d'entrepôt non seulement aux pro-

(1) Que vient faire *in Siani* et *in Suanis (Susanis) civit. Persida (Persarum)* qui viennent après « *In Carthagine* » et qui précèdent le « *Natalis SS. Simonis, etc.* » dans les Cod. de Berne et d'Epternach ? C'est probablement une interpolation suggérée par les histoires apocryphes dont parle Bède. Cf. Tillemont, *Mém. Eccl.*, I, p. 424.

(2) Voir plus haut, p. 29 et s.

duits des Oasis de la Tripolitaine et de l'*Africa* méridionale, mais attiraient à elles les matières rares et précieuses, éléphants et esclaves, que les caravanes amenaient des régions inconnues et mystérieuses du Soudan. Une des grandes routes de l'Empire, dont la Table de Peutinger nous fait connaître toutes les stations, reliait ces villes aux deux métropoles de l'Afrique : Alexandrie d'un côté et Carthage de l'autre.

Étant donné tous ces avantages, l'invraisemblance, ce n'est pas la venue d'un ou de deux Apôtres dans ces régions ; ce serait bien plutôt l'oubli, de la part des Envoyés de la Bonne Nouvelle, de pays si riches et si peuplés.

Nous n'avons pas apporté de documents nouveaux, nous ne prétendons pas par conséquent avoir fait la lumière complète sur ce problème historique. Toutefois, tout bien considéré, nous croyons pouvoir affirmer que les dédains de la critique moderne relativement à la prédication apostolique en Afrique ne sont pas justifiés, et, qu'après tout, les preuves fournies en faveur de cette thèse par l'antiquité et les quelques découvertes archéologiques faites jusqu'ici, sont plus que suffisantes pour satisfaire un esprit sérieux et sans parti pris. « Comment supposer, pouvons-nous dire, en terminant, avec Freppel [1], qu'une province si commerçante et si célèbre ait pu échapper à l'attention des premiers hérauts de la foi, quand l'auteur de l'Epitre à Diognète [2] affirme que déjà, de son temps, l'Eglise était répandue dans le monde entier comme l'âme dans les membres ».

(1) Pères de l'Eglise d'Afrique, II[e] leçon, p. 27.
(2) *Epist. ad. Diogneten*, 5.



### § 2. — Apostolicité de l'Eglise de Carthage

Outre la question « Prédication apostolique en Afrique », il y en a une autre qui lui est connexe et pourtant en est tout à fait distincte : c'est celle de l'Apostolicité de l'Eglise de Carthage.

Elle lui est connexe ; car il est difficile de supposer que quelque Apôtre soit venu du S. E., ait parcouru l'*Africa*, en suivant probablement la grande voie du littoral, sans s'arrêter dans les grandes villes de la côte, et dans la plus grande de toutes, Carthage, comme c'était du reste l'usage des Apôtres qui, nous l'avons vu, s'établissaient d'abord dans la capitale des provinces.

Distincte cependant, car on peut supposer que l'Apôtre des Libyens, voyant déjà une chrétienté fondée à Carthage, n'ait pas voulu entrer dans les travaux d'un de ses collègues et se soit tourné vers les peuples de l'Ouest.

Que Carthage ait déjà eu sa chrétienté au moment où un prédicateur de l'Evangile parcourait la Libye, rien de plus vraisemblable. Du reste, la critique moderne admet sans difficulté que le christianisme a été « importé d'Orient en Afrique avant l'intervention des premières missions romaines [1] ».

Audollent, qui a étudié la question avec une parfaite impartialité, est tout aussi explicite. « Est-ce à dire que jusqu'à ce moment (évangélisation de l'Afrique par Rome), cette doctrine soit restée complètement ignorée outre mer ? Il est bien difficile de l'admettre, pour peu qu'on se rappelle la marche suivie par le christianisme dans sa première diffusion. Avant d'atteindre l'Italie, déjà il s'était répandu dans tout le bassin oriental de la Méditerranée.

(1) Moncbaux, *Hist. litt. de l'Afriq. chr.*, I, p. 7.

L'Afrique, Carthage, surtout depuis qu'Auguste l'avait restaurée, recevaient alors, comme au temps de la splendeur punique, les vaisseaux accourus de tous les points de la Mer Intérieure, tandis que ses hardis négociants trafiquaient sur toutes les côtes du monde romain. Tenue ainsi au courant des événements du dehors, cette ville ne pouvait manquer d'être *informée très vite* qu'une nouvelle religion venait d'éclore, qui se répandait à travers les provinces. Plus d'un peut-être de ces marins asiatiques qui jetaient l'ancre en face de Byrsa était déjà un adepte de Jésus qui cherchait à faire des prosélytes parmi les manœuvres employés au déchargement des navires. Cheminant ainsi d'une façon obscure, se transmettant d'homme à homme, sans prédication publique, le christianisme aurait donc été primitivement introduit en Afrique par des gens venus d'Orient (1). »

Plusieurs savants en voient la preuve dans les coutumes asiatiques en usage dans la liturgie africaine, telles que la procédure employée pour le baptême des hérétiques (2) et les rites pour les jours de Station (3).

L'origine orientale des premières communautés chrétiennes d'Afrique est du reste clairement indiquée par saint Augustin. Le grand évêque d'Hippone dit en effet à la Conférence de 411 : « *Quaeris a me unde communio mea sumat exordium... Cœpit ista praedicatio ab Hierusalem. inde se ab illustrissimo exordio diffudit, diffundens Ecclesiam quam tenemus, primo per vicina, deinde per longinqua, etiam in Africam venit* (4).

(1) AUDOLLENT, *Dict. d'Hist. et de Géogr. eccl.*, Afrique, p. 709.

(2) Lettre de Firmilien, évêque de Césarée de Cappadoce à saint Cyrien. *Epist.* 75, édit. Hartel, I, p. 810.

(3) DUCHESNE, *Les origines du culte chr.*, pages 220-222. Cf. MONCEAUX, *Hist. Litt. de l'Afriq. chr.* I, p. 7 ; AUDOLLENT, *l. c.* p. 710.

(4) GESTA COLL., Cogn. III, 230. Cf. MANSI, *Concil.*, IV, p. 229.
NOTA. — A propos de ce texte, l'Abbé Lejay (*Les Origines de l'Eglise d'Afrique et l'Eglise Romaine*, p. 5) dit que saint Augustin « s'en tire par une équivoque ». Nous lui répondrons plus loin.



Dans une lettre écrite à un groupe de donatistes, saint Augustin dit encore que l'évêque de Carthage pouvait négliger la multitude de ses ennemis quand il se voyait uni par la communion et à l'Eglise de Rome et aux autres contrées d'où l'Evangile est venu à l'Afrique elle-même : « *Cum se videret et Romanae Ecclesiae in qua semper apostolicae Cathedrae viguit principatus et caeteris terris unde Evangelium ad ipsam Africam venit, per communicatorias litteras esse conjunctum* (1) ».

Ces « autres contrées » ne peuvent être évidemment que la Palestine, Jérusalem, comme cela ressort d'un passage de la lettre 52e (2), où le même saint représente le parti de Donat comme séparé de la souche des Eglises orientales, d'OU L'ÉVANGILE EST VENU EN AFRIQUE. « *Pars illa Donati... non considerat... ab illa radice orientalium ecclesiarum se esse praecisam, unde Evangelium in Africam venit, unde terra, si eis adferatur, adorant* (3). »

Certains auteurs tels que l'abbé Lejay (4), refusent de voir dans ces textes une affirmation en faveur de l'origine orientale des premières communautés africaines. Ils disent que saint Augustin n'a pensé qu'à « l'origine du Christianisme venu pour tous de la Judée ».

(1) *Epist.* 43, 7 ; MIGNE, *P.L.*, XXXIII, col. 163.

(2) *Epist.* 52, 2 ; MIGNE, *P.L.*, XXXIII, col. 194.

(3) Cette dernière expression est une allusion aux quelques poignées de terre apportées de Jérusalem, de Bethléem, etc.... par les pèlerins, et vénérées comme des reliques. Témoin cette inscription retrouvée à Oum el Adham en Numidie, qui, après le nom de plusieurs martyrs mentionne le « *de terra promissionis ubi natus est Christus* ». C.I.L. VIII, 20600.

(4) *L. c.* p. 4. AUDOLLENT (*Dict. d'Hist. et de Géogr. eccl., Afrique*, p. 710) est plus juste quand il dit : « Il y a peut-être plus de précision dans ces phrases que Lejay et dom Leclercq (*Carthage*, dans *Dict. d'arch. chr.*, II, p. 2205) ne consentent à leur en accorder.

Le contexte est cependant assez clair, d'autant plus que l'expression « *ad ipsam Africam venit* » semble bien indiquer, dans l'esprit du saint Docteur que l'Afrique a eu là une sorte de privilège.

De quelle manière la foi est-elle venue de cet Orient ?

Il y avait à Jérusalem, dit le texte sacré, des « Juifs qui habitaient l'Egypte et les provinces de la Libye qui avoisinent Cyrène « *qui habitant Ægyptum et partem Libyae quae est circa Cyrenem* (1) ».

---

(1) *Act. Apost.* 11, 10.

Nota. — Les Juifs étaient si nombreux dans certaines villes de l'Empire qu'ils s'étaient bâti, au centre même du judaïsme, une synagogue pour ceux d'entre eux qui allaient à Jérusalem. De ce nombre étaient ceux de Rome, d'Alexandrie, de Cyrène, des provinces d'Asie, de Cilicie, etc.

La synagogue que les Juifs de Rome possédaient à Jérusalem s'appelait des *Affranchis* (*Act.*, VI, 9). En l'an 63 av. J.-C., Pompée s'était emparé de Jérusalem et avait transporté à Rome de nombreux captifs. A la suite des fréquentes révoltes qui suivirent, on fit de nouveaux envois de prisonniers qui furent, comme les premiers, vendus comme esclaves. Mais étant donné le caractère indomptable de ces gens qu'on ne pouvait contraindre ni à travailler le jour du Sabbat, ni à manger de la chair d'animaux non tués selon les prescriptions du rituel, leurs maîtres étaient heureux de s'en défaire et leur facilitaient le moyen de s'affranchir. De là, une colonie nombreuse d'affranchis d'origine israélite.

Philon, *Leg. ad Caïum*; Josèphe, *Antiq. Jud.*, XVIII, 3, 5; Tacite, *Annales*, II, 85. Cf. Beurlier, *Le Monde Juif à l'époque de N. S. et des Apôtres*, pages 107-108.

Comme nous aurons à parler dans le chapitre suivant, de la colonie juive de Rome, nous allons dire ici quelques mots de son origine et de son importance.

Ce fut en 160 av. J.-C., que les Juifs entrèrent pour la première fois en relations avec Rome. Judas Machabée envoya alors une députation au Sénat pour solliciter la protection de la République contre les rois de Syrie. Protégée par César et Auguste, la communauté juive de Rome devint très importante : En s'appuyant sur le nombre des Juifs (8.000) qui firent cortège aux députés venus de Jérusalem, après la mort d'Hérode le Grand, pour demander à Auguste la restauration du gouvernement théocratique, on peut estimer le chiffre de la population totale à une quarantaine de mille. (Josèphe, *Antiq. Jud.*, XVII, 11, 1 ; *Bell. Jud.*, II. 6, 1).

Nous connaissons trois de leurs cimetières : l'un était à la *Porta Portuensis*, pour les Juifs qui habitaient le quartier du Transtévère,



Tertullien dans un ouvrage contre les Juifs explique cette expression « circa Cyrenem » en disant qu'il s'agit de Juifs qui habitaient non-seulement le territoire proprement dit de Cyrène, mais encore celui de l'Africa qui commençait en effet à la limite même de la Cyrénaïque : « *Immorantes Ægyptum et regionem Africae quae est trans Cyrenem, inhabitantes* (1) ».

D'après cette explication autorisée, il y avait donc également à Jérusalem, des représentants de cette province d'Afrique où nous savons avoir fleuri tant et de si anciennes colonies juives.

La plus célèbre de toutes, Carthage, y comptait-elle quelques-uns de ses membres ? c'est vraisemblable étant donné son importance et sa richesse, mais rien ne le prouve (2).

Quoiqu'il en soit, que Carthage ait eu quelques-uns de ses enfants parmi les 8.000 Juifs baptisés par saint Pierre (3) ou qu'elle ait reçu indirectement ses premiers fidèles de quelqu'une des villes d'Orient, de l'Egypte ou de la Pentapole, il semble bien que, de toute manière, elle dut, de

---

et les deux autres près de la *Porta Capena*, dans le voisinage des Catacombes (De Rossi, *Bull. d'Arch. chr.*, 1865, pages 90, 93; 1866, p. 40; 1882, p. 112; 1883, p. 82.

On connait sept de leurs synagogues (*C. I. G.*, 6447, 9902, 9903, 9904, 9905, 9906, 9907; Orelli, 2522; Garucci, *Dissertationes*, II, 161, n° 10. Cf. Beurlier, *l. c.*, pages 112 113.

Quelques épitaphes de ces cimetières nous montrent le succès que la propagande juive avait parfois auprès des plus grandes familles romaines. « Parmi les prosélytes, dit encore Beurlier (p. 115), on rencontre des noms de femmes qui ont appartenu aux races illustres des Fulvii, des Valerii, des Flavii.

(1) *Adv. Judaeos*, 7.

(2) A l'époque de la naissance du Christianisme, dit Slousch (*Archiv. Maroc.*, IV, p. 354) les Juifs libyens et cyrénéens et peut-être même ceux de Carthage avaient leur synagogue séparée à Jérusalem (*Talm. de Jérusalem*, Schekalim, 4); cependant il n'est pas prouvé que l'ethnique employé par le *Talmud* indique Carthage.

(3) *Act. Apost.*, II, 41; IV, 4.

très bonne heure, étant donné ses relations commerciales avec l'Orient, recevoir, elle aussi, quelque chose de la grande nouvelle prêchée de ce côté. « Il serait bien surprenant, dit à ce propos Monceaux (1), qu'aucun voyageur arrivant de Jérusalem, d'Antioche ou d'Alexandrie, n'y eût annoncé l'Evangile ».

Ajoutons qu'il serait tout aussi surprenant que la tempête qui bouleversa la colonie juive de Rome vers l'an 49, n'eût pas poussé vers l'Afrique quelques-uns de ses membres exilés.

On sait que les Juifs étaient très nombreux à Rome. En l'an 19, Tibère les avait déjà expulsés de Rome pour un fait de conversion et en avait envoyé 4.000 combattre les barbares de la Sardaigne (2).

Sous Claude, a lieu à Rome la première manifestation historique de la communauté judeo-chrétienne. L'Empereur, fatigué des soulèvements continuels que la doctrine nouvelle soulève parmi les Juifs « *Judaeos, impulsore Chresto, assidue tumultuantes* (3) », prend le parti d'expulser ces perturbateurs de l'ordre public (4).

Avec Aquila et Priscille que saint Paul trouva à Corinthe (5), plusieurs milliers d'autres Juifs durent quitter Rome et l'Italie. Or, n'est-il pas de toute vraisemblance que les colonies juives d'Afrique et surtout celle de Carthage,

(1) *Hist. Litt. de l'Afrique chr., I*, p. 5.

(2) Josèphe, *Antiq. Jud.*, XVIII, 3, 5; Tacite, *Annal.*, II, 85; Suet., *Tiber.*, 36.

(3) Suet., *Claudius*, 25. Cf. Dio Cass., LX, 6.

(4) Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes in zeit alter Jesu Christi*, III, p. 32.

Nota. — Depuis une dizaine d'années, la semence du Saint Evangile, peut-être apportée à Rome directement de Jérusalem par quelqu'un de la Synagogue des Libertii, avait été fécondée par la parole de saint Pierre venu sous Claude, vers 42, dans la Ville Eternelle.

(5) *Act. Apost.*, XVIII, 2.



laquelle n'était qu'à deux jours de Rome (1) lorsque le vent était favorable, aient servi de refuge aux exilés ?

Pour aider à comprendre tout ce que cette supposition contient de vraisemblance et même de probabilité, nous allons donner quelques détails sur la fréquence des relations que le Service de l'Annone avait établies entre ces deux villes et sur la part que l'élément juif avait dans l'exploitation de ce service, aussi bien que dans les transactions commerciales en général.

Comme on le sait, l'Afrique était à l'égard de Rome, au point de vue économique, sa « terre nourricière ».

Depuis longtemps l'Italie était incapable de nourrir ses habitants. Rome surtout, avec son immense population, ses milliers d'affamés (2), auxquels on faisait des distributions quotidiennes de blé et d'huile, soit gratuites, soit à bas prix, était dans la dépendance absolue des régions qui lui fournissaient le blé : *Annonariae regiones*, l'Egypte, la Sicile, la Sardaigne et surtout l'Afrique.

Cette dépendance était telle qu'un jour Auguste, au rapport d'Aurelius Victor (3) s'étant aperçu que, dans les greniers de Rome, il n'y avait plus de blé que pour trois jours, résolut de se tuer, si, dans cet intervalle, les bâtiments qu'on attendait, n'arrivaient pas.

Aussi à peine l'Egypte avait-elle été soumise qu'on

(1) Pline, *Hist. Nat.*, XIX, 1.

(2) A la fin de la République, le nombre s'en accrut sans mesure. De 320.000, Jules César le réduisit de moitié (Suet. *In Caes.*, L, 41 ; 43, 21. S'étant élevé de nouveau, Auguste le fit descendre à 200.000 : « *Caeterum Augustus multitudinem prope infinitam eorum qui frumentum ex publico arripiebant, ad hominum C C millia redegit.* » (Suet. *l. c.* L. V, 10).

On comprend quelle énorme quantité de grains il fallait chaque jour.

(3) *De Vita et moribus, imperatorum roman. In Augustum.*

l'avait obligée à fournir 20.000.000 de mesures de blé (1.600.000 hect.) (1).

Il en fut de même de l'Afrique (2), avec cette différence qu'étant plus vaste, elle fut également plus imposée. Le contingent africain fut double de celui d'Egypte, 40.000.000 de *modii*, soit 3.200.000 hectolitres (3).

On se fera une idée du nombre considérable de bâtiments employés uniquement au convoi des blés, et par conséquent de son personnel, c'est-à-dire des *navicularii*, si l'on songe que le tonnage ne devait pas dépasser 2.000 modii, soit 160 hectolitres (4).

Si l'on ajoute que l'Afrique ne fournissait pas seulement à Rome son pain de chaque jour, mais l'huile de la Byzacène dont Hadrumetum (Sousse) était l'entrepôt, les marbres de Chemtou, les bois de la Kroumirie qu'on allait embarquer à Thabraca, etc. etc., on comprendra quel mouvement commercial devait exister entre Rome, d'un côté, Carthage et les autres ports qui rayonnaient autour d'elle, de l'autre.

(1) AUREL. VICT., *l. c.* « *Ex Ægypto Urbi annua ducenties centena millia frumenti inferebantur* ».

(2) Du port d'Ostie, dit TACITE (*Ann.*, XII, 43) partaient journellement des navires, pour aller puiser des provisions de blé au grenier africain.

(3) L'annone fut d'abord confiée à des entreprises privées, mais bientôt celles-ci ne suffirent plus, malgré les privilèges considérables accordés aux *Naviculariі* par Claude, Néron, etc.

Ce dernier, en particulier, ordonna que les navires affectés au transport des grains ne fussent soumis à aucun impôt. (TACITE, *Annal.*, XIII, 51).

A l'occasion de la terrible famine de 166-167, Marc-Aurèle et Verus songèrent à créer une flotte exclusivement destinée au transport de l'Annone. C'est du moins ce que l'on peut conclure d'une inscription trouvée à Constantine et commentée par Poulle (Rec. de Const., XVI, p. 460; XVII, p. 363-369). Il faut croire cependant qu'ils n'eurent pas le temps de terminer leur œuvre, puisque Lampride (*In Commod.*, XIII) attribue formellement à Commode la création de cette flotte : « *Classem africanam instituit quae subsidio esset si forte Alexandrina frumenta cessassent* ». L'an 186, selon Pagi (BARONIUS, II, p. 329).

(4) La flotte de l'Annone comptait donc au moins 20.000 bâtiments.



Quant au personnel, il devait être en grande partie africain étant donné l'aptitude native des populations de la côte que, depuis des siècles, Carthage avait su former et développer.

Aussi les Africains avaient-ils leur quartier spécial dans la ville de Rome, à portée du port marchand qui se trouvait en face du Testaccio, nom actuel d'une colline formée, dit-on, des débris de vases accumulés là pendant des siècles.

Ce quartier était situé sur le mont Coelius, où l'on voit encore la *Via Capo d'Africa*, traduction du terme antique *Caput Africae*, c'est-à-dire chef-lieu, centre des Africains.

Le vieux *Caput Africae* allait de l'Amphiteatrum Flavianum (Colysée) à la Via Appia sur laquelle il débouchait par la porte Caelimontana (1).

Entre ce Vicus et le Tibre était le quartier juif; Africains et Juifs étaient donc voisins.

On peut croire qu'alors comme maintenant une partie du petit et du grand commerce était entre les mains de ces derniers, et que les arrivages d'Orient, d'Alexandrie et de Carthage se faisaient par leur intermédiaire. « La place importante qu'ils tenaient dans le commerce, dit Beurlier, avait presque amené la suspension des affaires les jours de Sabbat (2) ».

L'Empereur Claude ayant voulu créer un port en face d'Ostie qui s'ensablait de plus en plus, les Juifs de Rome virent dans ce nouveau port le point d'arrivée et de départ de tous les bâtiments du commerce et s'y portèrent aussitôt. C'est du moins ce que l'on peut inférer des nombreuses épitaphes juives retrouvées à Porto, et surtout de celle qui, en grec, mentionne un certain Claudius Ioses, ar-

(1) Cf. de ROSSI, *Bull. Arch. chr.*, 1879, p. 81.

2) *Le monde Juif au temps de J.-C. et de ses apôtres*, p. 114.

chonte. « *Il nome Claudio*, dit de Rossi, *e l'ottima forma di questo titoletto mi fanno pensare ai tempi medesimi dell imperatore Claudio che fondò il nuovo porto quando l'Evangelo cominciava ad essere in Roma predicato* (1) ».

Ces derniers mots du grand savant nous permettent de revenir à notre sujet et de nous demander de nouveau si, devant l'état de choses que nous venons de rappeler, il n'est pas tout naturel de croire :

1° Que la colonie juive de Rome était en relation d'affaires avec celle de Carthage.

2° Que lors de l'expulsion en masse des Juifs romains, un grand nombre de ceux-ci durent aller chercher un refuge auprès de leurs coreligionnaires d'Afrique.

3° Que, par le fait même, plusieurs des « partisans d'un certain Chrestos, purent porter la bonne nouvelle à Carthage si elle n'y avait déjà été apportée d'Orient ou de Libye (2) ».

L'histoire veut autre chose que des suppositions, c'est vrai. Il y a pourtant, il faut bien l'avouer, dans le domaine historique, des faits qui, étant donné certaines causes et certaines circonstances, peuvent se supposer avec la plus grande probabilité.

L'introduction du christianisme à Carthage dès les premières années qui ont suivi la Pentecôte, nous paraît être dans cet ordre de faits, soit que la semence y ait été apportée par quelques prosélytes libyens, soit qu'elle y

(1) *Bull. d'Arch. Crist.*, 1866, p. 40.

(2) « En l'absence de tout renseignement, la proximité des lieux, la facilité et la régularité des communications portent à considérer comme vraisemblable que la prédication évangélique a passé de Rome à Carthage ». Duchesne, *Origines Chrét.*, nouvelle édit., p. 407.

« La persécution qui sévit dès le principe contre les chrétiens de Rome dut suggérer à quelques-uns d'entre eux, l'idée d'aller porter la semence sur une terre plus libre ». Freppel, *Pères de l'Eglise d'Afrique*, 2e leçon, p. 27.



ait été jetée par quelque fidèle fuyant la persécution des sanhédrites, à Jérusalem (1), ou devant le décret d'expulsion de Claude, soit par des commerçants, des marins (2), etc. etc., peut-être même probablement par plusieurs de ces causes à la fois et pour ainsi dire en même temps.

Du reste, les découvertes archéologiques sont venues confirmer de tout point l'origine apostolique des chrétientés de Carthage et probablement des principales villes du littoral de l'Africa, comme Hadrumetum (Sousse) par exemple.

Le cimetière judéo-chrétien de Carthage a été retrouvé au N.-O. de cette ville, à Gamart, dans les flancs du djebel Khaoui. Le P. Delattre en a fouillé plus de 100 chambres, sur les 250 environ qui composent la nécro-

(1) Un Anonyme grec, rapporté par Bivarius, en son *Commentaire de Dexter*, à l'an 60, raconte que « *S. Photina una cum Josepho filio suo, apud Carthaginem, Africae Urbem, praedicabat Evangelium Christi...* » Le Ménologe de saint Basile dit également au 20 mars que Photine, la Samaritaine avec laquelle N.-S. s'entretint sur le puits de Jacob, vint au temps de Néron, après le martyre de saint Pierre et de saint Paul, avec son fils Joseph, à Carthage, ville d'Afrique, pour y prêcher J.-C.

Disons à ce propos, qu'on a retrouvé à Carthage une inscription qui porte : *FAVTINA fidelis in pace. Rec. de Constantine*, XXV, p. 340, n° 400. Ce nom est-il pour Faustina comme le voudrait le Rédacteur du *Corpus Insc.*, VIII, 13656 ? ou bien est-il pour Photina ?

Dans ce dernier cas, on pourrait dire que ce nom plutôt rare porté par des chrétiennes de Carthage rappellerait indirectement la tradition relative à la pieuse Samaritaine.

La même légende rapporte que Photine aurait été ensuite appelée de Carthage à Rome. Or dans la partie primitive du cimetière de sainte Priscille, le plus antique de Rome comme l'on sait, on a trouvé l'épitaphe d'une *Varronia Fotina serva Jesu-Christi* (De Rossi, *Bull. Arch. crist.*, (1888-89, p. 35). Cette épitaphe serait-elle également le témoin d'un souvenir et d'une tradition ?

(2) A l'époque où les Puniques commencèrent à disparaître de la Méditerranée ce furent les Juifs qui les supplantèrent, tant comme commerçants sur terre que comme navigateurs.

Sous ce rapport, le témoignage de Synésius est très caractéristique (Epist., IV, 9). Dans la traversée qu'il fit de Posidion à Cyrène, il se trouva sur un navire dont le propriétaire était juif, ainsi que le pilote et la plupart des hommes de l'équipage.

pole. Sur la surface des murs il a trouvé des inscriptions latines ou hébraïques tracées à la pointe sur le stuc, ou peintes en rouge brun. Le chandelier à sept branches s'y trouve fréquemment, ainsi que la formule *chalom* qui correspond à l'*in pace* latin.

Cette formule n'est pas uniquement chrétienne, elle appartenait au judaïsme et c'est apparemment de lui que le christianisme l'a empruntée.

Mais il est probable que si, sur quelques tombes, ce mot est une formule purement juive, elle est sur d'autres absolument chrétienne. On est donc là dans le cimetière d'une de ces nombreuses colonies juives où se sont rencontrés les premiers adhérents de la foi nouvelle. Gamart contient les traces des premières conversions opérées dans la communauté juive de Carthage. Ce qui semble confirmer cette hypothèse, dit M. de Vogué, c'est la présence parmi les objets recueillis par le P. Delattre, dans cette nécropole, « d'un fragment d'inscription sur marbre qui a une grande analogie avec les inscriptions chrétiennes de Rome [1].

Ces constatations sont très importantes : Ces tombes chrétiennes mêlées à des sépultures juives doivent en effet remonter nécessairement au commencement même du christianisme, puisque la mésintelligence entre les deux frères ennemis consommée à Rome dès l'époque de

(1) *Revue Arch.*, 1889, I, p. 185, n° 34. Cf. DELATTRE, *Gamart ou la nécropole juive de Carthage*, Lyon, 1895 ; C. I. L., VIII, 14097-14114 ; BABELON, *Carthage*, Paris, 1896 p. 175, etc.

NOTA. — L'absence d'inscriptions chrétiennes proprement dites du Ier siècle ne prouve pas du tout que le christianisme n'eût pas été alors établi à Carthage, car sur 800 inscriptions chrétiennes retrouvées en Egypte, une trentaine sont seules datées et la plus ancienne serait de 148-149, c'est-à-dire un siècle exactement après l'arrivée de saint Marc, à Alexandrie. Cf. C. LEFÈVRE, *Recueil des Inscriptions grecques chrét d'Egypte*. Le Caire, 1907.



Néron, dut l'être presque en même temps à Carthage, étant donné le voisinage et les relations quotidiennes de ces deux villes.

De plus nous avons la preuve que les choses se sont passées en Afrique comme à Rome, que la nouvelle religion a pénétré tout d'abord dans la Synagogue et qu'elle a recruté au début ses adhérents dans la communauté juive [1].

Il a dû en être ainsi sur tout le littoral qui était, comme on l'a vu, semé de colonies juives.

Jusqu'ici, il est vrai, on n'a pas retrouvé d'autres cimetières judéo-chrétiens ; mais, à la place des hypogées, nous avons des catacombes presque aussi anciennes et tout aussi intéressantes.

A 150 kilom. au sud de Carthage, fleurissait la ville d'Hadrumetum (Sousse). Fondée également par les Phéniciens, elle était arrivée sous les Romains à un haut degré de prospérité, et son surnom de *frugifera* que lui donna Trajan en l'érigeant en colonie, indique bien la fertilité des campagnes qui l'entouraient et la nature des produits dont elle était l'entrepôt : grains et huile surtout, car c'est elle qui fournissait à Rome l'huile de Byzacène nécessaire à ses thermes et à ses gymnases.

Tournée aussi vers l'Orient, elle avait avec lui des communications très fréquentes de sorte qu'elle dut recevoir presque en même temps que Carthage elle-même les premières semences de la foi nouvelle.

De fait l'archéologie est venue, ces dernières années, nous prouver l'antiquité de la communauté chrétienne établie en cette ville, par l'antiquité même de ses catacombes.

(1) AUDOLLENT, *Dict. d'Hist. et de Géogr. eccl.*, *Afrique*, p. 711.

D'après l'abbé Leynaud [1], auquel nous devons le déblaiement de la plus grande partie de ces catacombes, il y en avait quatre [2] sans compter la nécropole païenne d'Agrippa.

La plus ancienne, celle dite du Bon Pasteur [3], contient un groupe de tombes qui sont de la plus haute antiquité. Non seulement elles offrent les symboles chrétiens les plus anciens : poisson, ancre, colombe, etc., mais elles présentent des inscriptions, des graffites à la couleur noire, qui, par leur forme, leur laconisme, méritent qu'on leur applique l'appréciation de de Rossi à une partie des catacombes de sainte Agnès, et de Paul Allard à celles de sainte Domitille et de sainte Priscille : « Leur style est d'un laconisme qui ne peut appartenir qu'aux premiers siècles de l'épigraphie chrétienne. Elles ne présentent aucune trace du formulaire adopté plus tard par les chrétiens. On serait tenté de classer ces épitaphes parmi les monuments païens, si elles ne portaient souvent le symbole de l'ancre [4] ». « Le cimetière de sainte Domitille a quelques tombes, encore fermées, qui portent le nom des défunts écrit en noir sur de larges tuiles. C'est absolument le style des inscriptions que nous avons rencontrées dans la portion la plus ancienne du cimetière de sainte Priscille [5] ».

Or le cimetière de sainte Priscille situé sur la Via Salaria Nova, fut, d'après la tradition, créé dans la propriété du sénateur Pudens contemporain et disciple des Apôtres [1].

(1) *Les catacombes africaines*. Sousse, 1910.

(2) M. l'abbé Leynaud en déblaie une cinquième en ce moment (1912).

(3) Leynaud, *l. c.*, p. 71, etc.

(4) De Rossi, *Roma Sott.*, p. 102-103.

(5) Allard, *Les catacombes romaines*, ch. XIX. Les insc. des catacombes, p. 187.



Les graffites qui rappellent ceux de Pompeï [2]. les caractères cursifs, avec leurs formules si brèves et si simples ne sont pas les seuls à attester l'antiquité des catacombes d'Hadrumète, quelques épitaphes sur marbre avec leurs lettres de la belle époque, en latin ou en grec, conduisent à la même conclusion. N'est-ce pas en présence de la magnifique épitaphe de Flavia Domitia [3] qu'un de nos savants épigraphistes, M. Audollent, dit à l'abbé Leynaud : « Si j'étais à Rome, je n'hésiterais pas à la reporter à la fin du Ier siècle ou au commencement du IIe ».

Cela veut-il dire que, parce que cette épitaphe a été trouvée à Hadrumetum, elle doive être reportée à une époque postérieure ? Pas le moins du monde, car Hadrumetum était, comme Carthage, pour ainsi dire aux portes de Rome, en relations journalières avec elle, et, par conséquent, le style épigraphique, la forme des lettres, l'emploi des symboles pouvaient être les mêmes, en même temps, dans les deux villes.

Toutes ces preuves nous permettent donc de croire que la communauté chrétienne d'Hadrumetum date elle aussi des premiers temps du christianisme [4].

(1) De Rossi, *Bull. d'Arch. chrétienne*, 1867, p. 43, etc. ; 1880, p. 35, 43, 58 ; 1884-1885, p. 82-85 ; 1886, p. 34, 67, 160 ; 1887, p. 109, etc. ; 1889, p. 56, 110, 120, 126, etc.

(2) Leynaud, *l. c.*, p. 119.

(3) A propos de ces grands noms, l'abbé Leynaud (p. 165) fait cette réflexion que nous croyons utile de relever : « Les noms de cette épitaphe font songer aux deux illustres romaines nièces de l'empereur Domitien, toutes deux appelées *Flavia Domitilla* : on sait que dès les premières années de la prédication chrétienne, eut lieu la conversion de plusieurs membres de la *gens Flavia*. »

(4) D'autres catacombes ont encore été retrouvées sur la côte de la petite Syrte : à Sullectum (Salakta), Tacapae (Gabès). Leynaud, *l. c.*, p. 342, 348, etc ; mais elles sont loin d'avoir l'importance de celle d'Hadrumetum.

La situation de Carthage au point de vue géographique, économique, intellectuel, etc. *devait* attirer vers elle et le littoral africain des sectateurs de la religion nouvelle [1].

Les hypogées de Carthage et les Catacombes d'Hadrumetum (Sousse) nous prouvent qu'il en a été ainsi et que, dès la première heure, des groupes chrétiens plus ou moins importants ont existé dans ces deux villes et probablement dans plusieurs autres du littoral.

Devant ces faits certains et admis sans conteste, une conclusion s'impose.

C'est l'Apostolicité de l'Eglise de Carthage.

En effet, saint Pierre était à Rome vers l'an 42, sous l'empereur Claude [2]. C'est du moins l'opinion de beau-

(1) La rapidité avec laquelle le Manichéisme, venu lui aussi d'Orient, a pénétré en Afrique, peut donner une idée de la manière dont le christianisme s'y était auparavant établi.

A peine Manès eut-il implanté son hérésie en Orient, qu'il songea à l'Afrique où il envoya un de ses disciples. Elle y avait fait de tels progrès, 20 ans après sa mort qui arriva en 277, que ses partisans attirèrent sur eux l'attention des empereurs Dioclétien, Maximien et Galère. Une constitution impériale de l'an 295 adressée au proconsul d'Afrique Julianus, ordonne en effet de brûler tous les livres de la secte, de confisquer les biens de ses adeptes et de condamner ceux-ci aux mines ou à la mort.

L'Afrique aurait ainsi eu le triste privilège d'être envahie par cette hérésie orientale avant Rome même, puisque dans cette dernière ville on ne saisit son apparition qu'à l'époque du pape Miltiade (314-337).

Étant donné les nombreuses colonies juives établies sur la côte d'Afrique, le christianisme trouvait en ce pays bien plus de chances de diffusion rapide et féconde que ne devait en trouver plus tard le manichéisme.

Il y a donc tout lieu de croire que la foi nouvelle dut, sans tarder et par toutes les routes, terrestres et maritimes, prendre le chemin de l'Occident et de Carthage en particulier.

(2) « Cette tradition, dit Fouard, nous est transmise par des auteurs graves, généralement exacts et elle s'ajuste d'ailleurs si bien avec ce que l'on sait des premières années de l'Eglise que nous n'hésitons pas à l'adopter. Le premier historien qui la mentionne est Eusèbe, dans sa *Chronique* écrite en 310 environ (Migne, *Patrol. grecq.*, XIX, col. 539). Au siècle suivant, son témoignage se trouve reproduit par Orose (*Hist.*, VII, 6 : Migne, *P. L.*, XXXI, col. 1072) et Saint Jérôme (*De*



coup la plus probable [1]. C'est peut-être même à la suite des prédications du saint Apôtre que les Juifs se divisant en deux camps, pour ou contre le Christ, en vinrent aux mains les uns contre les autres, ce qui concorde parfaitement avec le passage si connu de Suétone que nous avons cité plus haut : « *Judaeos, impulsore Chresto, assidue tumultuantes* ».

Peut-être même y était-il encore vers l'an 49, année où a eu lieu, croit-on, l'expulsion des Juifs de Rome.

Quoiqu'il en soit, pendant son séjour dans la Ville Eternelle, saint Pierre a certainement dû, étant donné les relations journalières de Rome et de Carthage, être au courant de ce qui se passait dans cette dernière ville au sujet de la communauté chrétienne qui y était en voie de formation. Il n'est pas admissible en effet qu'il ait ignoré son existence.

Est-il plus admissible que, l'ayant connue, il l'ait négligée ? Evidemment non !

*viris ill.*, 1 : Migne, *P. L.* XXXIII, col. 607.) « Simon Pierre, dit ce dernier, vint à Rome pour combattre Simon le Magicien, la seconde année de Claude, et il y occupa la chaire sacerdotale pendant 25 ans, jusqu'à la dernière année de Néron ». Le catalogue de Libère (*Liber Pontificalis*, édit. Duchesne, I, p. 2) donne la même durée au pontificat de l'Apôtre... La principale difficulté se tire d'un passage de Lactance (IV^e^ siècle) racontant que Pierre vint à Rome sous Néron. (*De Morte persec.*, 2 : Migne, *P. L.* VII, col. 50). On infère de là qu'au temps d'Eusèbe les traditions étaient contradictoires et par là même sans autorité. Cette conséquence nous paraît exagérée, car Lactance en nous montrant l'Apôtre dans Rome vers 64 ne nie pas qu'il y soit venu auparavant..... La conclusion raisonnable est qu'au IV^e^ siècle, on gardait à Rome le souvenir d'un double voyage de saint Pierre : l'un sous Claude dont font mention Eusèbe, saint Jérôme et Orose ; l'autre sous Néron, que raconte Lactance. Fouard, *Saint Pierre*, pages 490-491.

(1) « Petrum 25 annos Romanam cathedram tenuisse diserte testantur auctor primae partis *Catalogi Liberiani*, Eusebius, Hyeronymus, Orosius et alii, nullo antiquo auctore vel monumento directe aut indirecte contradicente. Hanc sententiam igitur, ut *longe probabiliorem* tenendam esse censemus ». De Smedt, Dissertationes Selectae, diss. 1a, cap. II, art. IV, 18.

Il a donc dû s'en occuper.

Cette conclusion a été entrevue par M. Audollent : « Il était, dit-il, de l'intérêt des disciples du Christ, de s'assurer la possession des grandes villes, d'où la doctrine rayonnerait aisément sur les contrées voisines, Carthage s'offrait d'elle-même à leur entreprise ; les chefs de la communauté romaine durent se résoudre assez vite à en tenter la conquête ».

Mais soit pour ne pas heurter de front l'opinion reçue, soit pour ne pas se mettre en contradiction avec lui-même (1), il se garde de conclure et se contente de cette vague expression : « les chefs de la communauté romaine durent se résoudre assez vite à en tenter la conquête ». Assez vite ? Quel nombre d'années représente ce mot ? Un délai tel que les Apôtres et leurs disciples immédiats aient eu le temps de disparaître ! Ce n'est pas possible !

Pour nous qui ne voyons pas dans le silence (2) des trois auteurs en question une raison suffisante pour rejeter *à priori* l'apostolicité de l'Eglise d'Afrique, nous n'avons qu'à étudier sans préjugé les faits tels qu'ils se présentent.

(1) Plus haut il avait écrit : « Le silence de ces trois écrivains (Tertullien, saint Cyprien, saint Augustin) sur l'institution apostolique de l'Eglise d'Afrique nous oblige à conclure que la foi ne vint pas à ce pays des Apôtres eux-mêmes, ni de leurs disciples immédiats ».

(2) Ce silence est du reste loin d'être aussi complet qu'on veut bien le dire. On verra en effet plus loin un texte de Tertullien et un autre de saint Augustin qui semblent bien militer en faveur de cette apostolicité. Quant à saint Cyprien, on ne trouve aucun passage de ses œuvres qui puisse être apporté pour ou contre. M. Audollent voit dans ce silence même une preuve en faveur de sa thèse : « De quel poids, dit-il, eût pesé dans la balance en faveur de Carthage sa qualité d'Eglise apostolique ! C'était un argument de plus et combien puissant à opposer à l'évêque de Rome pour arrêter ce que Cyprien eût volontiers appelé ses empiètements ». M. Audollent aurait raison si la coutume de rebaptiser les hérétiques, en Afrique, avait été d'origine apostolique ? Mais comme elle ne remontait, saint Cyprien le savait bien, qu'à Agrippinus, l'évêque de Carthage n'avait aucun motif de se prévaloir de ce titre.



Or, étant donné 1° l'existence d'une communauté religieuse à Carthage, dès les premières années qui suivirent la Pentecôte, nous croyons que les neuf ans qui s'écoulèrent de 33 à 42 suffisent pour la formation de ces premiers groupes chrétiens.

Etant donné 2° que saint Pierre était à Rome vers cette même année 42, nous croyons qu'il a dû être informé aussitôt de l'existence de ces groupes et qu'il *s'est empressé* de s'en occuper. Comment l'a-t-il fait ?

Malheureusement les documents manquent pour nous le dire, du moins ceux qui portent avec eux la certitude.

L'Histoire n'est pas cependant tellement muette sur ce point qu'on ne puisse distinguer, au milieu de légendes sans fondement, quelques bribes historiques suffisantes pour mettre sur la voie de ce que nous croyons être la vérité.

Sans parler des *Acta Petri in Urbe Kartagena* et de la *Narratio Petri Apost. de praedicatione Pauli in Urbe Kartagena et Varikon* que M. Wallis Budge (1) vient de découvrir et que le savant directeur des Bollandistes, le R.P. Peters, dans une lettre adressée à l'auteur du présent travail, taxe de « horriblement apocryphes », l'antiquité a connu un document de la fin du II^e^ siècle ou du commencement du III^e^ siècle qui nous renseigne un peu sur le sujet qui nous occupe.

C'est un des nombreux actes apocryphes qui ont paru à cette époque pour suppléer, semble-t-il, au silence des Livres Saints.

Dans ces « *Acta Petri* (2) on lit ceci : ***Cum Romae non***

(1) Traduite du copte dans le *The contendings of the Apostles*, pages 382-435, 436-598. *Bibliotheca hagiographica orientalis*, p. 207, n° 948; p. 197, n° 896.

(2) Au chapitre III de la traduction de l'Anonyme grec, dans es Bollandistes, au 29 juin, p. 374.

*multo tempore permansisset Petrus, et multos sancto baptismate regenerasset, Ecclesiamque constituisset, eique Linum episcopum praefecisset, Terracinam proficiscitur. Ubi cum Epaphroditum episcopum delegisset, Sirmium* (1) *petiit Urbem Hispaniae ; ubi constituto episcopo Epaeneto, Carthaginem urbem Africae adit, cui cum Crescentem episcopum praefecisset, in Ægyptum venit.*

Il y installe saint Marc, va à Jérusalem, assiste à la mort de la T. Sainte Vierge.....

*Deinde in Ægyptum reversus, per Africam iterum Romam venit*, etc., etc.

Saint Augustin a connu ces Actes. Quant à la valeur qu'il leur attribue, il est très réservé... Pour lui, dit Flamion (2), le principe fondamental réside dans ces mots du *contra Faustum* (3) : *Canonicum non est, non me constringit*, ou bien encore dans ces autres : *Licet nobis non credere quia non in Canone* (4).

Cependant il n'est pas trop sévère à leur endroit : il les appelle sans doute des fables, mais il est le premier à reconnaître qu'à côté des faussetés qui les ont fait exclure du Canon, on y trouve un certain nombre de vérités (5).

Sans leur attribuer plus de valeur que ne leur en donnait saint Augustin on peut ne pas rejeter tout ce que contiennent ces Actes (6). L'auteur, est, il est vrai, un

(1) La ville connue de ce nom était en Illyrie. On ignore son homonyme d'Espagne, si elle en a eu un.

(2) *Revue d'Hist. Eccl.*, 1910, XI, p. 225.

(3) XXIII, 4. Cf. XI, 2; XII, 79; XXX, 4; Serm. Domini in monte, 120, 65.

(4) *De Actis cum Felice*, II, 6; Cf. *Epist.* 64, *ad Quintianum*, 3; *De Civit. Dei*, XV, 23; *Epist. ad Casulanum*, 36, 21; *Contra Adamantinum*, 17, 5.

(5) Sur ces Actes Apocryphes de Pierre et de Paul, cf. Flamion, *Rev. Hist. Eccl.*, 1908, IX, p. 233, etc., 465, etc., 1909, X, pp. 5, etc., 245, etc., 1910, XI, pp. 5, etc., 223, etc.

6) A saeculo quarto exeunte, Acta Petri in usu frequenti scriptorum catholicorum fuerunt... (S. Hieronymus, Innocentius et Gelasius papae). Ambrosius Mediolanensis qui in sermone contra Auxentium, fugam et reditum Petri, eisdem fere verbis quæ in Actis Petri leguntur, enarrat. Ricard Adelbertus, *Acta Apostolorum Apocrypha*, pp. VII. X, XI.



hérétique à tendances ébionites ; mais tout ce qu'il a pu écrire au point de vue historique, est-il faux pour cela ? Ne peut-il être l'écho fidèle de certaines traditions qui, au moment où il écrivait, étaient encore assez récentes. Celle relative aux voyages de saint Pierre peut d'autant plus être du nombre que plusieurs motifs rendent vraisemblable un ou plusieurs voyages de saint Pierre en Afrique.

En effet, on sait que si les Apôtres en général se sont fait une sorte de devoir d'annoncer d'abord l'Évangile dans les Synagogues des villes où ils passaient, saint Pierre semble avoir eu particulièrement à cœur la conversion des Juifs de la dispersion : *Petrus Apostolus Jesu Christi, electis advenis dispersionis...* (1). Or l'Afrique était peut-être, comme nous l'avons dit, le pays du monde romain le plus riche en colonies juives.

Ajoutons que l'Afrique était, pour un apôtre allant de Rome en Orient, surtout en Palestine et à Alexandrie, à certaines époques de l'année, la seule route praticable.

De la Ville Éternelle à Alexandrie la voie la plus fréquentée était certainement la voie de mer (2). Ostie, détroit de Messine, etc. Mais autant le voyage était facilité pendant la belle saison, par les vents étésiens qui y soufflent, à cette époque de l'année, s'élevant ordinairement vers midi, autant il était rendu difficile par des vents contraires pendant tout l'hiver.

Nous savons les difficultés qu'eut à surmonter saint Paul

(1) Commencement de la Ire Epitre de saint Pierre ; Eusèbe, *Hist.*, III, 1, « *Judaeis qui in dispersione erant prædicasse existimatur.* »

(2) D'après une inscription funéraire, un commerçant phrygien aurait fait 72 fois le voyage de Phrygie à Rome. Dans Harnach, *Die Mission...* édit. italienne, p. 13, note 2.

dans son voyage de Césarée à Rome, pendant l'hiver de l'an 60-61.

La navigation étant donc très dangereuse pendant la mauvaise saison, le voyageur qui voulait à tout prix se rendre à cette époque en Orient, n'avait qu'une ressource : prendre quelqu'une des voies de terre. Il y en avait trois : La première était la voie Appienne jusqu'à Brindisi. De là on passait à Dyrrachium en Epire ; puis, par la voie appelée *Egnatia*, on traversait la Macédoine et on arrivait à l'Hellespont que l'on passait en barque pour gagner l'Asie Mineure, la Syrie, etc.

La seconde suivait également la Via Appia. De Brindisi on se rendait à Corinthe, d'où l'on reprenait la mer pour gagner Ephèse.

Mais qui ne voit que, pour aller à Alexandrie, ces routes faisaient un détour immense. La première surtout ne mesurait pas moins de 2,800 milles romains, soit près de 4.300 kil. (1).

La seule route pratique, pendant l'hiver, était donc celle de l'Afrique qui de Carthage, suivait le littoral des Syrtes, sous un ciel habituellement clément et à une saison qui, pour ce pays, est la meilleure de l'année (2).

Outre le voyage de saint Pierre à Carthage, l'auteur des Acta, ajoute que l'Apôtre installa dans cette ville, comme évêque, un certain Crescent avant de se diriger vers Alexandrie et Jérusalem.

Quelle créance faut-il donner à cette seconde affirmation ? Baronius paraît avoir grandement hésité à l'admettre (1). Tillemont la rejette absolument (2) ; pour la critique moderne, c'est une légende qui ne mérite aucune attention (3).

(1) Delaye, *Études*, 20 mai. *Routes et courriers au temps de saint Paul.*

(2) De Carthage aux Autels des Philènes, limite occid. de la Cyrénaïque, la Table de Peutinger donne 1.056 milles romains.



D'où vient un accord si unanime dans la réprobation ? Peut-être de l'imbroglio que l'on s'est pour ainsi dire plu à mettre dans cette question.

On a voulu identifier ce Crescent, disciple de saint Pierre, avec un homonyme, disciple de saint Paul, alors que tout tend au contraire à faire rejeter une pareille identification. C'est vers 49-50, croit-on, que le premier aurait été établi à Carthage, c'est en 65 que le second est allé εἰς Γαλατάν ou Γαλατίαν (4). On ne voit pas pourquoi le premier aurait quitté son siège pour se faire ensuite le disciple de saint Paul.

Dès lors la discussion qui s'est élevée au sujet de l'interprétation du mot Γαλατάν (Γαλατίαν ?) en Galatiam ou Galliam, ne nous touche aucunement.

Pour nous, il s'agit de deux Crescens, peut-être même de trois si l'on adopte l'opinion que le Crescens, évêque de Vienne, est autre que l'Apôtre de la Galatie (5). Quant à celui de Carthage, encore une fois, il ne peut être confondu avec aucun d'entre eux. Du reste, ce nom était si commun à l'époque romaine (6), que saint Pierre a pu, aussi bien

(1) « *Si qua fides*, dit-il, *adhibenda est Metaphrasti* (au 29 juin), *sic (Africanis) Petrum Apostolum post Romanam Ecclesiam ordinatam, cæteraeque complures in diversis locis erectas, Carthaginem tandem venisse tradit ; sed cum multa hic admisceat commenta, nullam prorsus in his meretur fidem.* » (*Annal. Eccl.* ad. ann. 44, n° 36). Il ajoute même : *In libello qui fertur nomine Hippolyti, de 72 discipulis, nominatur inter alios nescio quis Laudatus, quem dicit creatum episcopum Carthaginensem.* »

(2) *Mém. sur l'Hist. Eccl.*, I, p. 548.

(3) Moncbaux, *Hist. litt...*, I, p. 5.

(4) II, ad. Tim., IV, 10.

(5) Cf. Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Hist. Eccl.* I, pp. 329, 614.

(6) On compte 16 évêques de ce nom dans les listes épiscopales d'Afrique. Cf. Mesnage, *L'Afrique chrét.* Tables, p. 574.

que saint Paul, compter un Crescens parmi ses disciples.

Le terrain ainsi déblayé, il ne reste plus qu'à expliquer la confusion entre Χαρχηδών (Carthage) et Χαλκηδών (Chalcédoine).

Le fondateur de Carthage qui se serait appelé Χαρχηδών ou encore Χαλκηδών aurait laissé son nom à cette ville (1). D'où, pour les Grecs, confusion facile avec leur ville de Chalcédoine. Aussi voit-on les auteurs grecs se copier les uns les autres et mettre à l'envi Χαλκηδών comme siège du disciple de saint Paul. La Synopse de Dorothée appelle Crescens Χαλκηδόνος ἐπίσκοπος ; Jean l'Hymnographe Χαλκηδόνος Αρχιποιμενα, Chalcedonis archipraesulem (2) ; le Catalogue d'Hyppolyte, selon le manuscrit du Vatican, Χάρχης ἐν Γαλλίαις ; le manuscrit de Dorothée de la bibliothèque de Monaco écrit : Χαλκιδοῦ τῆς ἐν Γαλλίᾳ.

Ce qui prouve l'erreur grossière des Grecs, c'est qu'il n'y a jamais eu en Gaule ni de Χαλκηδών, ni de Χάρχης, ni de Χάλκις ; bien plus, c'est que Χαλκηδών n'était même pas en Galatie, mais bien en Bithynie !

Saint Crescent, disciple de saint Paul, apôtre de la Galatie, n'a donc, lui aussi, rien à faire avec Chalcédoine, puisque cette ville était, encore une fois, en Bithynie.

Qu'on redresse ces grossières contradictions, qu'on rétablisse Χαρχηδών au lieu de Χαλκηδών, qu'on biffe le *in Gallia* ou *in Galliis* qui l'accompagne si indûment, disparaissent en même temps tous ces incompréhensibles quiproquos et nous avons simplement un Crescent, évêque de Carthage, comme le donne l'Anonyme Grec du IIe siècle ou du commencement du IIIe.

Une objection se présente, il est vrai, à l'esprit : si

(1) Meltzer, Geschichte der Karth., II, note I, cf. Slousch, *Archiv. Maroc.*, XIV, p. 79, note 3.

(2) *Patrol. Gr.*, CV, ode VI, str. 6. Du IXe siècle



Crescent a été le premier évêque de Carthage, comment se fait-il qu'aucun auteur, autre que l'Anonyme Grec, ne parle de lui ? Pas la moindre allusion à son nom chez aucun des auteurs africains ?

De ce que le premier évêque de Carthage soit inconnu, quelle conclusion peut-on tirer contre l'apostolicité de cette Église ? Que d'Églises certainement apostoliques dont le premier évêque est resté complètement ignoré !

Quoiqu'il en soit, le problème reste quand même, il faut bien l'avouer, avec sa mystérieuse obscurité.

En présence de ces deux faits (voyage de saint Pierre à Carthage et installation de Crescent) qui ne nous sont connus que par les *Acta Petri*, l'esprit est hésitant. On voit, il est vrai, toutes sortes de convenances à la venue du Prince des Apôtres dans la Métropole de l'Afrique, mais on trouve insuffisant au point de vue historique, un pareil document, d'autant plus qu'aucun autre ne lui fait le moindre écho.

Supposé qu'on les rejette, une autre question se pose à l'esprit : si saint Pierre n'est pas allé fonder personnellement la chrétienté de Carthage, y a-t-il, du moins, envoyé un de ses disciples ?

La question de l'apostolicité revient sous une autre forme, car l'Église de Carthage pourra être dite apostolique tout aussi bien dans le cas où il aurait envoyé un de ses disciples que dans celui où il serait allé l'installer lui-même.

Dans l'un et l'autre cas, il s'agit de l'établissement de la hiérarchie ecclésiastique, car fonder une église, c'était d'abord y ordonner un évêque.

Telle a été en effet la manière de faire de tous les Apôtres et de leurs successeurs au rapport d'Eusèbe. « Dans toutes les cités, dit cet historien, et jusque dans les *vici*, furent

rapidement constituées des Eglises » [1]. Or qu'entend-il par constitution d'église ? L'établissement d'un évêque à la tête de la chrétienté naissante, témoin ce qu'il dit des « *apostolici viri* » [2].

« *Postquam in remotis quibusdam ac barbaris regionibus fundamenta fidei jecerant, aliosque pastores constituerant, et novellae plantationis curam iisdem commiserant, eo contenti, ad alias gentes ac regiones, comitante Dei gratia ae virtute, properabant* ».

Ici nous marchons sur un terrain beaucoup plus solide, car nous sommes en présence de documents précis et d'auteurs dignes de foi.

Au VI[e] siècle, nous voyons les évêques de Numidie demander au pape Pelage II (578-590), dans une requête officielle, la permission de conserver toutes les vieilles coutumes qui s'étaient maintenues jusque là pendant si longtemps, depuis les Constitutions primitives du bienheureux Pierre, prince des Apôtres. Le Pape saint Grégoire le Grand (590-604), successeur de Pélage II, écoute leurs réclamations et fait droit à leur requête [3], « ce qui permet de supposer qu'elles avaient quelque fondement » [4].

En 598 le même pape saint Grégoire écrit à Dominique, évêque de Carthage : « Sachant d'où l'ordination sacerdotale a tiré son origine dans les régions d'Afrique, vous

(1) *Hist.*, II, 3.

(2) *Hist.*, III, 37.

(3) Gregorius universis Episcopis Numidiae... Petistis etenim per Hilarium Chartularium nostrum a beatae memoriae decessore nostro, ut omnes vobis retro temporum consuetudines servarentur, *quas a beati Petri Apostolorum principis ordinationum initiis hactenus vetustas longa servavit*... et nos quidem juxta seriem relationis vestrae consuetudinem immotam permanere concedimus. *Epist.* I, 77. Edit. Ewald, p. 95. MIGNE, *P. L.*, col. 531. Elle est de l'an 591.

(4) MONCEAUX, *Hist. Litt.*, I, p. 6.



faites bien de recourir au siège apostolique comme à la source de votre ministère » [1].

Presque deux siècles auparavant le pape saint Innocent I[er] (407-417) avait rappelé à Decentius d'Eugubium « que nul n'a établi d'Eglises en Afrique comme dans le reste de l'Occident si ce n'est ceux qu'ont députés à cet effet l'Apôtre Pierre et ses successeurs » [2].

Ces trois textes ne prouvent pas que saint Pierre soit venu à Carthage mais les allusions évidentes qu'ils contiennent soit « aux coutumes conservées depuis les constitutions primitives du bienheureux Pierre », soit à l'ordination sacerdotale d'où l'Eglise d'Afrique a tiré son origine, sont autant de preuves que saint Pierre s'est occupé personnellement de l'Afrique et que la hiérarchie y a été directement établie par lui.

C'est, après tout, le nœud de la question : Apostolicité de l'Eglise de Carthage. Peu importe, en un sens, que saint Pierre ait foulé de ses pieds sacrés le sol africain, s'il y a établi par un de ses envoyés la sainte hiérarchie. Sa venue personnelle à Carthage nous paraît plus proba-

(1) Scientes praeterea unde in Africanis partibus sumpserit ordinatio sacerdotalis exordium, « laudabiliter agitis quod sedem apostolicam diligendo *ad officii vestri originem* prudenti recordatione recurritis. » *Epist.* VIII, 31. Edit. Ewald, p. 33. MIGNE, *P. L.*, col., 935.

(2) Quis enim nesciat aut non advertat id quod a Principe Apostolorum Petro Romanae ecclesiae traditum est, ac nunc usque custoditur ab omnibus debere servari ? praesertim cum sit manifestum in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam atque Siciliam et insulas interjacentes nullum instituisse ecclesias nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus successores constituerint sacerdotes, oportet eos hoc sequi quod Ecclesia romana custodit, *a qua eos principium accepisse non dubium est.* Ecrite en 416. Epist., XXV, 2 ; MIGNE, P. L. XX, p. 552.

NOTA. — On peut joindre à ces trois textes des V[e] et VI[e] siècles un passage d'une lettre du pape Léon IX en 1053 à un évêque africain : Ut inde (a Roma) resumatis directionis vestigium, unde *sumpsistis totius christianae religionis exordium. Epist.* 88. MIGNE, *P. L.*, CXLIII, col. 728.

ble, étant donné les motifs dont nous avons parlé, mais, encore une fois, il nous suffit de pouvoir établir que la métropole de l'Afrique n'a pas été moins favorisée que quelques petites villes de la Sicile, Taormina, par exemple, qui lui étaient inférieures sous tout rapport, et que le Chef de l'Eglise n'a pas cru indigne de son zèle de s'occuper d'une province qui était une des plus peuplées et des plus riches de l'Empire.

Or, veut-on savoir comment un tenant de la critique moderne envisage la question de l'apostolicité de l'Eglise d'Afrique ? On n'a qu'à lire une brochure de 7 pages intitulée : *Les Origines de l'Église d'Afrique et l'Église Romaine*, 1908, Liége. *Extrait des Mélanges Godefroid Kurth.*

« On a supposé, dit l'auteur, l'abbé Paul Lejay, qu'il (le christianisme) avait été apporté par des marins, ou par des soldats, ou par des Juifs convertis. Ce sont des hypothèses » (1).

Après cet exorde au ton tranchant, il prend en pitié M. Harnack (2) qui, lui aussi, paraît encore attacher quelque valeur aux textes que les Monceaux (3), les Audollent (4), etc., acceptent en faveur du rattachement à Rome de l'organisation de l'Eglise d'Afrique.

Dans les cinq pages suivantes, il s'efforce de prouver que les textes apportés généralement en faveur de la venue d'Orient du christianisme africain, et de l'établissement par Rome de la hiérarchie ecclésiastique à Carthage, ne signifient pas ce qu'on veut leur faire dire, et que l'Eglise d'Afrique ne connaissait ni l'une ni l'autre de

(1) *L. c.*, p. 1.

(2) *Die Mission und Ausbreitung...*, 2e édit. 1906, II, p. 237, n° 3.

(3) *Hist. Litt.*, 1, p. 4.

(4) AUDOLLENT, *Carthage rom.*, p. 439. Cf. Dom LECLERCQ, *Afrique chr.*, I, p. 33 ; abbé d'ALÈS, *La Théologie de Tertullien*, p. XIV, 216, 233.



ces traditions. Il conclut ainsi : « En regard de cette ignorance (des Africains sur les origines de leur Eglise) il est intéressant d'opposer la certitude des Papes à partir du Ve siècle » (1)

Il discute alors les trois textes précédents de saint Innocent Ier (2) et de saint Grégoire le Grand, textes écrasants, comme on l'a vu, en faveur de l'établissement par Rome, à l'époque apostolique, de la hiérarchie ecclésiastique.

Il termine ainsi : « La tradition » est établie.

Phrase malheureuse puisque, pour cet auteur, cette tradition n'est qu'une invention des Papes. Et pour qu'on ne se trompe pas sur sa pensée, il continue : « L'origine romaine de l'Eglise d'Afrique n'est donc attestée qu'à partir du Ve siècle et par des textes romains dont la tendance est conforme aux idées de ces temps, mais qui ne répondent à aucune réalité historique » (3).

Affirmation vraiment étrange !

La lettre des évêques de Numidie à laquelle répond celle de saint Grégoire (il est vrai que l'auteur a eu grand soin de ne la point citer) est-elle donc un document romain, et les évêques numides témoins « des vieilles coutumes maintenues chez eux depuis les Constitutions primitives du bienheureux Pierre » représentent-ils donc une tradition née au Ve siècle ?

Voilà ce que deviennent les textes les plus clairs quand ils gênent ! Ou l'on en défigure le sens, ou bien on les escamote !

(1) Page 5.

(2) Voici le sentiment de Mgr Duchesne sur la lettre de ce pape : « Aucun fait constaté ne dément cette grave assertion, toutes les vraisemblances historiques la favorisent. Cependant les détails nous échappent. *Autonomies ecclésiastiques. Eglises séparées*, p. 2.

(3) Page 6.

Nous venons de voir que la tradition relative à l'apostolicité des « premières ordinations sacerdotales » en Afrique et à de « vieilles coutumes maintenues depuis les constitutions primitives du B. Pierre » était bien établie au V^e siècle

L'abbé Lejay reproche à cette tradition d'être exclusivement romaine et de n'avoir aucun fondement en Afrique. La lettre des évêques de Numidie proteste contre cette affirmation, puisqu'ils sont les témoins autorisés des coutumes apostoliques dont ils demandent l'approbation. Cette lettre seule suffit pour mettre à néant l'odieuse accusation lancée contre les papes du V^e siècle.

Mais nous avons d'autres documents qui ne sont pas romains et qu'appuit cette même tradition.

Salvien de Marseille, mort en 484, écrit de Carthage, dans son fameux livre sur la Providence : « *In urbe christiana* (Carthagine), *in urbe ecclesiasticâ, quam quondam doctrinis suis Apostoli instituerant* (1), *quam passionibus suis martyres coronârant*, etc.

Saint Augustin reconnaît également à l'Eglise de Carthage le privilège d'avoir été de fondation apostolique : En commentant les versets 9.10 du Ps. XLIV, il dit : *Myrrha et gutta et casia a vestimentis tuis, a domibus eburneis, ex quibus delectaverunt te filiae regum in honore tuo.* Il dit ceci : *Ecclesiae filiae Apostolorum filiae regum sunt... Ecce Roma, ecce Carthago, ecce aliae et aliae civitates filiae regum sunt* (2).

Contre cette apostolicité de l'Eglise de Carthage on apporte habituellement deux textes : un de saint Augustin et un autre de Tertullien. Le premier, relatif aux « *primi novissimi* » des Donatistes ayant été étudié dans le paragraphe précédent, nous allons discuter ici, celui de Tertullien. Voici comment Mgr Freppel présente l'objection (1). « Quand l'auteur du *Traité des Prescriptions* énumère les Églises fondées par les Apôtres pour opposer leur témoignage aux hérétiques de son temps, au lieu de comprendre dans sa liste l'Eglise de Carthage, il ajoute :

Etes-vous près de l'Italie ? Vous avez là Rome, à l'autorité de laquelle nous aussi nous sommes à portée de recourir (2). Certes, s'il avait admis l'origine apostolique de l'Eglise de Carthage, il n'eût pas manqué de faire valoir cette prérogative contre les sectes de l'Afrique... »

Nous ne disconvenons pas de la force de cette objection (3). Toutefois il ne faut pas faire dire à Tertullien plus qu'il ne dit. Dans ce passage, il déclare seulement qu'en raison de sa situation géographique Rome est pour les Africains comme pour tout l'Occident, la plus proche, à l'autorité, au témoignage de laquelle ils puissent recourir en matière de foi.

Cela veut-il dire que dans cet Occident il n'y avait pas d'autres églises apostoliques ? Evidemment non ! Il s'en trouvait en Italie, en Sicile, en Gaule, etc. Il pouvait donc y en avoir aussi en Afrique, sans que pour cela Rome cessât d'être pour celles-ci comme pour celles-là le centre auquel *Auctoritas praesto est.*

Du reste Tertullien lui-même semble bien dans un autre de ses ouvrages reconnaître en Afrique l'existence de

(1) *De Gubern.*, *lib.* VII, c. 18, n° 79.

(2) *Enarr, in Ps.* XLIV, 23.

(1) *Etude sur les Pères de l'Eglise d'Afrique.* Nouv. édit., Retaux-Bray, II^e leçon, p. 25-26.

(2) *De Praescript.*, 36, 2. Migne, *P. L.*, II, col. 49.
« Age jam qui voles curiositatem melius exercere in negotio salutis tuae percurrere ecclesias apostolicas... Proxima est tibi Achaia, habes Corinthum ; si non longe es a Macedonia, habes Philippos ; si potes in Asiam tendere, habes Ephesum ; si autem Italiae adjaces, habes Romam unde nobis quoque auctoritas praesto est ».

(3) Cf. Audollent, *Dict.*, p. 706.

coutumes apostoliques. Dans son *De Velandis Virginibus* (1), il parle des coutumes des diverses églises africaines — *sub hoc coelo*. Il dit qu'il y a des institutions qui sont dues non aux Grecs ni aux Barbares, mais aux Apôtres et aux hommes apostoliques, c'est-à-dire qu'il y a des églises qui suivent des traditions anciennes et que ces traditions méritent beaucoup plus d'être suivies que celles d'autres églises plus récentes.

Quoiqu'il en soit du vrai sens à attribuer à ce passage, il semble bien établi qu'aucun des textes apportés habituellement contre l'apostolicité de l'Eglise de Carthage ne s'oppose d'une façon absolue, à ce que la métropole de l'Afrique ne soit dite apostolique, au moins en ce sens que la hiérarchie ecclésiastique y a été établie par quelque envoyé de saint Pierre.

Quant à l'opinion qui soutient la venue personnelle du prince des Apôtres en Afrique, ce ne serait pas, croyons-nous, aller contre les règles de la saine critique que de lui accorder quelque probabilité historique (2).

---

(1) C. 2. « Est et *sub hoc coelo* institutum istud alicubi, ne qui gentilitati graecanicae aut barbaricae consuetudinem adscribat. Sed eas ego ecclesias proposui quas et *ipsi Apostoli vel apostolici Viri condiderunt.* » Ces derniers mots ne rappellent-ils pas les deux dernières phases de la période apostolique dont nous avons parlé plus haut.

(2) Les nombreux souvenirs relatifs à saint Pierre retrouvés en Afrique indiquent que les chrétiens de ce pays ont eu une très grande dévotion pour cet Apôtre. On ne peut apporter ce fait comme un argument en faveur de sa venue en Afrique ; toutefois il est bien permis aussi d'y voir un souvenir des liens spéciaux qui rattachaient l'Église d'Afrique au Prince des Apôtres.

Quoi qu'il en soit voici ces souvenirs :

I. Tunisie. *a)* Carthage avait une basilique dédiée à saint Pierre. Elle se trouvait dans la 3e région. Saint Augustin y a prononcé un de ses discours. (Serm. 15. Migne, *P. L.*, XXXVIII, col. 115).

*b)* Le Kef. Il y en avait une également à Sicca Veneria (Lé Kef). Les ruines portent le nom de Dar el Kous (43m × 17m). Deux clefs de voûte



Libre à chacun d'adopter l'une ou l'autre de ces opinions, mais on ne peut les rejeter toutes les deux, car nous sommes en présence d'un fait historique qui suppose nécessairement l'une des deux.

En effet, dirons-nous en résumant tout ce qui précède, peut-on supposer à Carthage une communauté chrétienne dès la première heure, qui ait été ignorée du prince des Apôtres ? Évidemment non ! Peut-on supposer que connue, il l'ait négligée et n'en ait pas eu cure ? Pas davantage.

Or, refuser d'admettre cette ignorance ou cette négligence c'est accepter par le fait même la création par lui

---

ont été retrouvées avec l'inscription *Sanctus Petrus* (Gauckler, *Bull. Arch. Comité des Trav. Hist.*, 1897, p. 413.

*c)* Ruspae. Saint Fulgence de Ruspe (H. Sbia) s'est fait ensevelir dans une basilique où il avait déposé des reliques de saint Pierre et de saint Paul (*Vita Fulgentii*, 38. Migne, *P. L.*, LXV, col. 141-150).

*d)* Thelepte (Medinat el Kedima) avait sa basilique dédiée aux SS. Apôtres, dans laquelle se tint un concile en 418. Hardouin, *Coll. Conc.*, I, p. 1235.

II. Département de Constantine.

*a)* Calama (Guelma), Reliq. de saint Pierre, Apôtre. Héron de Villefosse, *C. R. Acad. Insc.*, 1896, p. 192 ; Gsell, *Bull. Arch. Com.*, 1899, p. 451.

*b)* Dj. Djaâfa. *Memoria apostolorum*. C. I. L., VIII, 17715.

*c)* H. Ghorab. Reliques de saint Paul et de saint Pierre. *C. I. L.*, VIII, 10707.

*d)* El Hassi. Reliques de saint Paul et de saint Pierre. *C. I. L.*, VIII, 18656.

*e)* H. Magroun. Reliques de saint Paul et de saint Pierre, *C. I. L.*, VIII, 10693.

*f)* Oum el Adham. Reliques de saint Paul et de saint Pierre. *C. I. L.*, VIII, 20600.

*g)* Zirara. Reliques de saint Paul et de saint Pierre. *C. I. L.*, VIII, 17746.

III. Département d'Alger.

*a)* Oppidum novum (Duperré). Reliques de saint Paul et de saint Pierre. *C. I. L.*, VIII, 21496.

*b)* Cast. Tingitii (Orléansville). Reliques des Apôtres Pierre et Paul, *C. I. L.*, VIII, 9714 ; Autres reliques des Apôtres Pierre et Paul, *C.I.L.*, VIII, 9715 ; Autres reliques des Apôtres Paul, Pierre, etc., 9716.

NOTA. — Saint Pierre et saint Paul figuraient au vieux Calendrier de Carthage : *III Kal. Jul.*

d'un évêque à Carthage, qu'il soit allé l'installer personnellement ou qu'il l'y ait envoyé (1).

En outre, il est souverainement déraisonnable de supposer que, de toutes les grandes villes qui rayonnaient alors autour de la Méditerranée (2), cette vaste mer intérieure au milieu de laquelle brillait Rome, Carthage, la première ou la deuxième après la ville Eternelle, ait été, pour ainsi dire, la seule à ne pas être éclairée de la grand e lumière venue d'Orient.

(1) Nous avons dit au commencement de ce chapitre que la première pensée de Manès, après avoir fondé sa secte en Orient, fut de l'implanter en Afrique. Il voyait sans doute pour elle dans cette région ce qu'on pourrait appeler un « pays d'avenir ». Il ne s'était pas trompé.

Saint Pierre aurait-il été moins bien avisé que Manès, alors surtout que tant de colonies juives éparpillées sur tout le littoral, semblaient réclamer sinon sa présence personnelle, du moins celle de quelques-uns de ses envoyés ?

(2) A ce propos, il n'est pas sans intérêt de citer ici le passage d'un article de « Diego » relatif à l'évangélisation de la Provence, car ses arguments militent en faveur de Carthage encore plus que de Marseille. (*Croix* du 3 mai 1911).

Partant de ce fait incontestable que la Méditerranée a été pour le Monde Romain la grande voie de communications, l'auteur montre le parti que les ouvriers de la Bonne Nouvelle, saint Paul en particuller, ont su tirer de cet état de choses...

« Jetons, dit-il, un coup d'œil sur les principales étapes de saint Paul. Où apercevons-nous l'Apôtre ? Où s'arrête-t-il ? Où fonde-t-il des Églises ? — Dans des ports. Parti d'Antioche, port fluvial sur l'Oronte, le voici à Salamine et à Paphos, ports de Chypre ; à Thessalonique (la Salonique actuelle), à Athènes, à Corinthe, la ville aux deux ports ; à Ephèse, à Milet, ports d'Asie-Mineure ; à Césarée, port de Palestine ; à Malte, en Crète où il laisse son disciple Tite ; à Nicopolis, port d'Epire, sur l'Adriatique. Dans tous ces ports surgissent instantanément des chrétientés. Partout l'Évangile s'embarque, débarque et se rembarque. Dès le premier moment, Pierre a envoyé Marc à Alexandrie, le plus grand port de l'époque ; Syracuse reçoit presque en même temps son premier évêque. Quant aux rapides progrès du christianisme en Afrique ils semblent attester que Carthage a été aussi touchée de bonne heure. Ceci posé comment Marseille ferait-elle exception ? Marseille, porte de l'Orient serait restée deux ou trois siècles sans connaître la « Bonne Nouvelle » venant d'Orient ? Marseille dont le port s'ouvrait à tant de vaisseaux venant de ces autres ports où fleurissait déjà le christianisme, n'aurait, durant des générations, vu débarquer sur son sol que des païens ! Il y aurait là un véritable miracle, mais un miracle au rebours ».



Comme le dit Mgr Freppel « c'est autour de ce lac romain que le Christianisme devait faire ses premières conquêtes et asseoir les fondements de son empire. De Jérusalem située non loin du rivage méditerranéen, la foi s'avança de deux côtés à la fois pour l'embrasser dans son ensemble : d'un côté, par l'Égypte et la Libye, de l'autre, à travers l'Asie Mineure, la Grèce, l'Italie, la Gaule, et l'Espagne (1) ».

Et pourquoi voudrait-on que du côté des Syrtes, le rayonnement de la foi se fût arrêté à la Cyrénaïque, au lieu de continuer à s'avancer vers les grandes villes qui s'appelaient Oea, Tacapae, Hadrumetum, Carthago, Hippo Diarrhytus, Hippo Regius, Caesarea, etc...

Cet oubli de la part des Apôtres serait d'autant plus inexplicable qu'eux et leurs successeurs « établissaient de préférence les évêques dans les grands centres de population... Ainsi Rome capitale de l'Empire était le centre du monde païen, Pierre y posa hardiment sa chaire à côté du trône des Césars... Avant de déposer à Rome la primauté qu'il tient du Christ, Pierre avait fondé l'Église d'Antioche et confié à Marc, son disciple, celle d'Alexandrie, les deux reines de l'Orient.

De même que Pierre avait érigé le siège suprême au centre de l'Empire, ainsi les Apôtres et leurs successeurs se sont établis de préférence dans les capitales des provinces, car c'est par les grandes villes que le christianisme a commencé ses conquêtes.

« Les métropoles de l'Asie Mineure, du Pont, de la Thrace, de l'Achaïe se constituèrent en autant d'Églises mères d'où l'Évangile rayonna sur les villes environnantes qui devenues à leur tour des sièges épiscopaux se ratta-

(1) *Pères de l'Église d'Afrique*, 1re leçon. p. 8.

chèrent à l'Église principale par un lien de subordination [1].

Et l'on voudrait que Carthage dans cette conquête du monde par les Apôtres eût été laissée de côté, et, avec elle, tout le continent dont elle était la reine ! Carthage dont rien n'égalait la splendeur, puisque Hérodien disait d'elle qu'Alexandrie seule, après Rome, pouvait lui disputer la palme pour la grandeur et la magnificence [2].

Il est vraiment hors de toute vraisemblance qu'une ville qui était la résidence du proconsul, avait son sénat, son Capitole, était le centre de l'Annone, de tous les services administratifs de l'occupation romaine en Afrique, la principale station navale de la Méditerranée, une ville qui, au point de vue intellectuel, brillait au centre de la Méditerranée comme Alexandrie à l'extrémité orientale de cette même mer, une ville enfin dans laquelle se concentrait [3] la vie économique, commerciale, intellectuelle et politique d'une des plus riches et des plus vastes provinces de l'empire, que cette ville là, dis-je, soit restée

(1) Freppel, *l. c.*, p. 108.

(2) *Hist.* L. VII, c. 6.

(3) L'émigration des Romains en Afrique, dit Beugnot, (*La fin du Paganisme*, II, p. 154) et les établissements agricoles que la noblesse y fonda firent de ce pays non pas une simple colonie, mais une succursale semblable à la métropole par ses idées, ses mœurs et ses intérêts. On pensait, on parlait, on agissait à Carthage comme à Rome : Duae tantum urbes latinarum litterarum Artifices, Roma atque Carthago (Aug., II, 98. c. de l'édit. de Louvain, 1577) ; et les rapports entre ces deux cités étaient si faciles, si avantageux et dès lors si fréquents, qu'un événement ne pouvait arriver dans l'une des deux cités, sans retentir à l'instant même dans l'autre.

Le même auteur avait déjà dit dans son vol. I, p. 315 : « Peu à peu les mœurs, les idées et les croyances de Rome s'acclimatèrent avec tant de succès en Afrique, que cette contrée fut en quelque sorte regardée comme un faubourg de la capitale et le poète Claudien put dire avec exactitude :

Vestrum vis nulla tenorem
Separat, et soli famulabitur Africa Romae.
De bello Gildon., v. 207.



tellement en dehors du mouvement qui alors transformait le monde, qu'elle n'ait eu pendant la période apostolique ni une communauté chrétienne, ni un évêque. Pour tout esprit impartial qui voudra bien peser toutes ces considérations la fameuse phrase de Gibbon « l'Afrique fut la dernière à recevoir le christianisme... » ne sera autre qu'un *non-sens historique*.

Ces considérations ne peuvent nous faire connaître le nom des Apôtres de l'Afrique, celui des premiers chrétiens, la route suivie par ceux-ci pour aborder dans ce pays... C'est vrai. « Mais elles donnent raison à ceux qui reculent jusqu'aux temps apostoliques, l'évangélisation de notre littoral méditerranéen. Il a été évangélisé parce qu'il était méditerranéen [1] » ; Carthage surtout a dû l'être parce qu'elle était le premier ou le deuxième port méditerranéen, c'est-à-dire parce qu'elle était Carthage.

1) Diego, *l. c.*

## CHAPITRE III

# DÉVELOPPEMENTS

### § 1er. — Depuis l'Origine jusqu'à la paix de l'Église

Née, selon toute probabilité, dès les premières années de la prédication apostolique, l'Église d'Afrique n'a donné cependant qu'assez tard des preuves certaines de son existence. Ce n'est en effet que sur la scène du martyre des Scillitains de l'an 180 que se lève le voile qui recouvre ses origines et ses premiers développements.

La cause de ce silence de l'Histoire doit sans doute être cherchée dans ce dicton si connu : Les peuples heureux n'ont pas d'histoire.

Les Annales des diverses Églises se résument toutes pour ainsi dire pendant les deux premiers siècles, dans les Actes des Martyrs. Or d'après Tertullien [1] la première persécution a eu lieu en Afrique sous le proconsul Vigellius Saturninus (180).

L'Église d'Afrique est donc, jusqu'à cette date, restée en paix et, en même temps, dans l'obscurité.

Celle-ci n'est pas telle cependant qu'on ne puisse entrevoir la preuve de son existence dans quelques traditions....

L'Église de Terracine [2] vénère comme principal Patron, un diacre nommé Césaire, venu d'Afrique, à la fin du Ier siècle, et mort martyr après un an de prison, dans ses murs. Il avait blâmé énergiquement une coutume impie

(1) Ad Scap., 2 « Vigellius Saturninus qui primus hic gladium in nos egit. »

(2) Contatore, *Hist. Terrac.*, 463, etc.



et cruelle qui voulait que, chaque année, le 1er Janvier, un homme se précipitât tout armé et à cheval du haut du temple de Jupiter Anxur, et s'offrît ainsi, à la divinité, comme victime pour la prospérité de la ville.

Il fut martyrisé avec un prêtre nommé Julien qui était peut-être lui aussi, africain, car les Actes mettent ces paroles dans la bouche de Césaire. « *Me quidem aqua, quae me regeneravit, tanquam filium suum ex se renatum suscipiet, ut me nunc martyrem efficiat cum Patre meo Juliano qui me antea fecit Christianum* » [1].

C'est sous le règne de Trajan, au plus tard [2], vers l'an 99-100, qu'aurait eu lieu ce martyre.

Saint Césaire est mentionné non seulement dans les Actes qui portent son nom [3], mais encore dans ceux des saints Nérée et Achillée. D'après ces derniers Actes, le saint serait allé le lendemain du martyre de sainte Domitille et de ses deux compagnes chercher leurs corps et les aurait ensevelis dans un sarcophage tout neuf [4].

En voyant ce diacre africain, un étranger, s'occuper de la sépulture de sainte Domitille, nièce de l'empereur Domitien, on se demande à quel titre il s'arroge un pareil honneur.

Mais si l'on se rappelle que les Catacombes d'Hadrumetum (Sousse) contiennent la tombe d'une noble Flavia Domitia, morte probablement à la fin du Ier siècle ou au

(1) Surius, 1er novembre, XI, p. 24, n° 6 des Acta S. Caesarii.

(2) Tillemont, *Mém. Hist. Eccl.*, II, p. 187.

Nota. — La première phrase de ces Actes Apocryphes : « Tempore illo quo Claudius necavit gladio matrem suam » ferait croire que Césaire arriva à Terracine sous Claude Néron qui fit tuer sa mère Agrippine. Mais ce n'est pas possible si l'on admet, d'après ces mêmes Actes que le saint Diacre a fait ensevelir sainte Domitille, laquelle fut martyrisée sous Trajan. Tillemont, *l. c.*, p. 139.

(3) Surius, 1er novembre XI, p. 21, etc....

(4) Surius, 12 mai, V, p. 345.

commencement du IIe, on se plait à supposer avec l'Abbé Leynaud [1] que la gens Flavia qui, à la fin du Ier siècle, avait donné à Rome de si illustres chrétiens, en comptait aussi en Afrique. Peut-être le diacre Césaire était-il en relation avec les membres fidèles de cette famille patricienne et impériale.

Devant des documents si incomplets, si peu sûrs, tels que les *Acta S. Cæsarii*, et les *Acta SS. Nerei et Achillei* qui datent du IVe ou du Ve siècle, on ne peut qu'hésiter. On pense avec Baronius qu'ils ne doivent pas être crus en tout [2], mais on se dit aussi avec Tillemont [3] que, « dans les histoires les plus fausses, il y a d'ordinaire quelque chose de vrai pour le fond ».

Or, parmi les choses vraies, connues par ces documents nous croyons pouvoir ranger l'existence d'une hiérarchie ecclésiastique en Afrique à la fin du Ier siècle, puisqu'un diacre et peut-être un prêtre africains se rendent à cette époque en Italie où ils glorifient tous deux par leur martyre l'Église de Terracine.

Cette constatation faite, il nous faut sauter pardessus près d'un siècle pour arriver au premier événement certain de l'Histoire de l'Église d'Afrique [4], la mort des Martyrs Scillitains, le 17 juillet de l'année 180, première du règne de Commode, sous le proconsulat de Vigellius Saturninus [5] et le consulat de L. Fulvius Bruttius Præsens et de S. Quintilius Condianus [6]. Douze chrétiens eurent la

(1) Les Catacombes africaines, p. 165. Cf. Plus haut, chap. II, p. 56.

(2) *Annal.*, 68, § 21, 23.

(3) *Mém. Hist. Eccl.*, II, p. 139.

(4) *Acta Martyr. Scill.*, dans Ruinart, édit. 1713, p. 86-89; *Acta SS., Jul.* IV, p. 214; *Martyrol. Hier.*, XV et XVI Kal. Aug.; *Passio Scillit*; édit. Robinson.

(5) Pallu de Lessert, *Fastes des Provinces afric.*, I, p. 221.

(6) Klein, *Fastes consul.*, p. 81.



tête tranchée à Carthage : *Speratus, Nartzalus, Cittinus, Veturius, Felix, Aquilinus, Lactentius, Januaria, Generosa, Vestia, Donata, Secunda.*

Faut-il placer cette même année le martyre des saints dits de Madaure « *Mygdon, Sanae, Namphamo archimartyr, Lucitas et alii interminato numero* » [1] ?

On le fait habituellement, parce que Maxime de Madaure donne à Namphamo le titre d'archimartyr, ce qui indique peut-être qu'il fut le plus ancien martyr de la Numidie [2], à moins que ce mot ne signifie simplement qu'il fut le martyr principal du « *numerus interminatus* » qui confessa alors la foi.

Du reste il faut ajouter que, dans sa lettre, le philosophe païen ne dit pas du tout si ces martyrs ont souffert ensemble, ni au même lieu, ni à la même date [3].

Si le christianisme était aussi florissant à l'intérieur des

(1) Augustin, *Epist.* 16. Cf. *Epist.* 17.

(2) On peut même le supposer plus ancien que les Scillitains, sans se mettre en contradiction avec Tertullien, car le « *qui primus hic gladium in nos egit* » ne s'entend que de l'Afrique Proconsulaire, tandis que Namphamo a pu être martyrisé en Numidie, par le Légat, à une époque antérieure.

(3) Le martyrologe romain les place au 4 juillet, mais on ne sait sur quel document Baronius les a mis à cette date.

Le martyrologe hiéronymien (édit. Rossi et Duchesne, p. 150) cite au 4 décembre, *pridie nonas decembres*, un *Miggin*, et le lendemain, un *Namphamo*.

Miggin est attribué à Nicomédie, mais il est clair qu'il faut lire *Numidiæ* au lieu de *Nicomediæ*, car Miggin est un nom exclusivement africain.

Du reste cette confusion de Nicomediæ pour Numidiæ, se retrouve dans le martyrologe en plusieurs autres endroits, l'abrévation de ces deux mots se rapprochant sensiblement l'une de l'autre. Ainsi, par exemple, les martyrologes de Bède et d'Usuard disent : In Nicomedia, beati Marculi, sacerdotis et martyris qui... ad extremum ab alta rupe præcipitatus est.

Or, il s'agit là, c'est de toute évidence, du donatiste Marculus, pris à Vegesela et précipité du haut de la montagne voisine de Nova Petra. (Post Optatum. *Monumenta Vetera ad Donatist. historiam pertinentia.* Passio benedicti martyris Marculi, etc.... Cf. Mesnage, *l'Afrique chr.*, p. 288.

terres, combien à plus forte raison devait-il l'être sur les côtes, en particulier dans les grandes villes comme Rusicade, Hippo-Regius, Cæsarea, etc.

La première de ces deux villes vient de nous livrer quelques-uns de ses secrets relativement aux origines du christianisme dans son sein.

On pouvait conjecturer que cette ville dont le port servait de débouché à la région de Cirta, d'entrepôt à l'annone de la Numidie (1) et entretenait de nombreuses relations avec Rome et l'Orient (2), avait dû recevoir l'Évangile de très bonne heure. Mais ce n'était qu'une supposition.

Aujourd'hui l'archéologie vient d'en confirmer le bien-fondé, en partie du moins : des fouilles ont permis de découvrir l'antique *area* chrétienne au milieu de laquelle était la *Cella martyrum* que M. Cagnat fait remonter à la fin du IIe siècle ou au commencement du IIIe (3).

L'*area* de Cæsarea avec sa *cella* a été également découverte.

Elle ne daterait, comme nous le dirons plus loin, que de la fin du IIIe siècle ; mais qui ne voit que la communauté chrétienne qui s'y faisait ensevelir a pu être beaucoup plus ancienne?

Pour nous, nous sommes convaincu que, sans parler de l'évangélisation de la Maurétanie par un Apôtre venu de l'Est, il y a de bons motifs de supposer que la foi est venue également de bonne heure, par mer, dans la capitale de la Maurétanie.

(1) *C. I. L.*, VIII, 7960 (annona Sacræ Urbis).

(2) On a retrouvé plusieurs monuments se rapportant à des cultes orientaux (Gsell et Bertrand, *Musée de Philippeville*, pp. 44-53. Cf. *C. I. L.*, 19852.

(3) *Bull. des Antiquaires de France*, 1904, LXIII. Cagnat, *Le Mausolée des Beni-Melek*, p. 198. Cf. Gsell, *Monuments Antiques de l'Algérie*, I, p. 85. Bertrand, *Bull. Arch. du Comité*, 1903, p. 524.



En effet, on sait que Cæsarea était en relations commerciales avec l'Orient. Elle était de plus le port d'attache d'une escadre qui n'était qu'une division des flottes de Syrie et d'Alexandrie (1).

Est-il admissible qu'étant ainsi en relations aussi particulières avec Alexandrie et Césarée de Palestine, Cæsarea de Maurétanie n'ait pas entendu parler du christianisme dès son apparition et n'ait pas reçu de ces deux villes quelque noyau chrétien, alors surtout, comme nous l'avons dit, qu'elle possédait à cette époque une colonie juive d'autant plus importante que le roi Juba II avait été uni, par des liens de mariage, à la famille d'Hérode.

Nous avons déjà fait valoir de semblables arguments en faveur de Carthage.. Pour combien de villes de la côte africaine ils pourraient être également invoqués !

En cette année 180, la force numérique du christianisme en Afrique est donc probablement beaucoup plus grande qu'on ne peut, sinon le soupçonner, du moins le prouver, puisque deux villes seulement paraissent sur les documents historiques, Scillium et Madauros, qui se trouvaient la première en Proconsulaire, et la seconde en Numidie (2). Voilà les seuls jalons que la critique moderne permet d'utiliser pour fixer l'extension de la foi nouvelle dans les provinces romaines d'Afrique.

Chose assez curieuse ! C'est Rome et ses Catacombes qu'il faut interroger pour avoir une idée de la puissante

(1) Cagnat *Armée rom..*, p. 341. Cf. Ferrero, *Bull. des Antiq. Afric*,, 1884, p. 173, etc.

Nota. — M. Héron de Villefosse (*Bull. des Antiq. Afric.*, 1882, p. 20) croit qu'elle fut créée au début du règne de Claude, lors de l'annexion du pays après l'assassinat de Ptolémée.

D'après de la Blachère (*De rege Juba*, p. 151), elle ne fut qu'une transformation de la flotte des rois indigènes.

(2) Mesnage, *l'Afrique chrétienne*, pp. 219, 398.

vitalité de l'Eglise d'Afrique à la fin du IIe siècle et au commencement du IIIe. L'importance de la colonie africaine, à Rome, nous fera connaître la grandeur de l'Eglise métropolitaine au point de vue chrétien aussi bien que sous le rapport civil et économique.

D'après l'*Appendix Probi*, le *quartier Africain* à Rome comprenait plusieurs *vici* ; *Le Vicus Caput Africa* et son *paedagogium* ; *le Vicus stabuli Proconsulis* ; *le Vicus Syrtis* ; *le Vicus Byzacaenus et le Vicus Capsensis*.

Comme on le voit, dans tout ce quartier qui allait de l'Esquilin à l'Aventin, il y avait des rues qui portaient le nom de certaines provinces ou régions de l'Afrique Romaine. Peut-être étaient-elles habitées principalement par les commerçants venus de ces différents pays.

C'est au Vicus Caput Africa que fut, sous les Sévères, un *paedagogium* qui dépendait de celui du Palatin et qui était destiné aux pages impériaux probablement d'origine africaine. Des inscriptions trouvées près de la Navicella contiennent le mot *paedagogium* et mentionnent des *vernae* ainsi que des *pueri Caput Afrecenses* (1).

Un texte de l'an 198 conservé au Capitole nomme 24 *paedagogi ad Caput Africa*.

C'est dans le même quartier, à la même époque que se trouvaient les *castra peregrina*, nom qui désigne sans doute la caserne des soldats africains de passage dans la capitale.

Si la colonie africaine prit à Rome un tel accroissement à la fin du IIe siècle, on s'imagine facilement que l'élément

(1) Parmi les graffites retrouvés sur les murs du paedagogium du mont Palatin, on trouve un *Tertius Hadrumetinus* et un *Marianus afer exiit de paedagogio*. Ce Marianus semble ainsi marquer qu'un des beaux jours de sa vie a été celui où il est sorti du collège ! De Rossi *Bull. Arch. chr.*, 1867, p. 75, 76.



chrétien dut y grandir, lui aussi, surtout lorsqu'un des membres de la communauté africaine, le prêtre Victor, fut élevé sur le siège de saint Pierre (193-203).

Une épitaphe de l'époque de Sévère et Caracalla trouvée au cimetière de Basilla ou d'Hermès sur la voie Salaria Vetus porte :

*Alexander Augg. ser. feci, se bivo, Marco filio dulcissimo, Caput Africesi, qui deputabatur inter bestitores (vestitores), qui vixit annis XVIII, mensibus VIII, diebus V. Peto a bobis, fratres boni per unum Deum, ne quis hunc titulo moles (tet) pos (t) mor (tem)* (1).

Le cimetière d'Hermès était trop éloigné du *Vicus Caput Africa* pour être celui de la communauté africaine.

Celle-ci placée, comme nous l'avons dit, sur le Cœlius (2), non loin du port marchand, eut ses cimetières sur les voies contiguës au fleuve, dans le voisinage de ceux des Juifs dont elle était en partie issue, à l'origine même du christianisme en cette ville.

Des trois cimetières juifs reconnus à Rome, les plus importants étaient ceux de la porte Capène et de saint Calliste. Or, nous savons que le pape saint Victor fit creuser, auprès de la crypte de Lucine, par son diacre Calliste, le cimetière qui prit le nom de ce dernier et où nous trouvons une foule de souvenirs africains. Dans la chapelle de saint Sixte, martyr en 250, et dont parle saint Cyprien dans sa lettre à Successus, évêque d'Abbir, on trouve plusieurs graffites apparemment africains. L'un d'eux Verecundus a écrit : *Petite Spirita Sancta ut Verecundus cum suis bene naviget.*

Dans le cimetière de Calliste proprement dit et les Arénaires de saint Hippolyte, il existe un groupe de sépul-

(1) Marucchi. *Elém. d'arch. chr., Catac. rom.*, p. 381.
(2) Cf. De Rossi, *Bull. arch. chr.*, 1879, p. 81.

tures dont l'origine paraît remonter au temps de Septime Sévère et du pape Victor. Les épitaphes y sont grecques ou latines en proportions à peu près égales. On y lit les noms Αφρικανα, etc. ; *Anbivius*, *Thecusa*, *Evodius*, *Genethlia*, *Felicissimus*, *Siddin*, *Quodvultdeus*, etc., noms, comme l'on voit, africains ou très communs en Afrique.

Les acclamations, les symboles etc., ne diffèrent point de ce qu'on retrouve en Afrique et surtout à Carthage.

La Colonie chrétienne de Caput Africa avait donc alors une certaine importance. Semblable aux colonies bretonne, aveyronnaise, etc., qui sans avoir, il est vrai, leur quartier propre dans la Capitale ont cependant leur organisation spéciale et même parfois quelques membres de leur clergé, la communauté africaine de Rome avait non seulement son quartier, ses cimetières, mais aussi son clergé, et celui-ci devait être assez nombreux pour attirer sur lui les yeux de l'Eglise Romaine qui choisit dans ses rangs le successeur d'Eleuthère.

Ce fait dont on ne peut nier la valeur prouve que si la colonie africano-chrétienne tenait une telle place à Rome, l'Eglise de la métropole elle-même devait avoir une importance bien plus grande encore.

C'est du reste ce que prouve le nombre des évêques qui, une quinzaine d'années après la mort des martyrs Scillitains assistèrent au Concile présidé par Agrippinus.

Tout le monde n'accepte pas cette date il est vrai. Münter [1], Héfélé [2], Duchesne [3], Goyau [4], la reculent entre 215 et 222; Audollent [5] entre 197 et 225.

(1) *Primordia Eccl. Afric.*, p. 26, 154.
(2) *Hist. des Concil.*, I, p. 87.
(3) *Orig. chrét.*, p. 432.
(4) *Chronologie de l'Empire Romain*, p. 264.
(5) *Dict d'Histoire et de Géographie eccl.*, *Afrique*, p. 716.



Mais d'autres aussi la placent avant la persécution de l'an 203 : Morcelli [1], Gsell [2], Monceaux [3], Benson [4], qui avancent la date de ce concile jusque vers 186-187.

D'après le savant auteur de l'Histoire littéraire de l'Afrique Chrétienne [5], le sentiment des premiers reposerait sur un passage peu clair du *De Jejunio* [6], de Tertullien.

Quant à nous, nous sommes également persuadé que ce texte ne fournit aucune indication sur le temps où vécut Agrippinus ; bien plus nous croyons trouver dans un passage du même auteur, une indication qui nous permet de reculer la date de ce concile avant l'an 200.

Au chapitre XV du *De Baptismo*, Tertullien parle du baptême des hérétiques, et, de plus, renvoie à un ouvrage, écrit par lui, en grec sur ce sujet [7].

Ce traité sur le baptême des hérétiques est une allusion évidente à Aggripinus qui, d'après saint Augustin [8] a été le premier, du moins en Afrique [9], à altérer la doctrine du baptême. Il s'ensuit donc que le livre (entre 200 et 206 d'après Monceaux) ayant suivi la discussion relative au baptême des hérétiques, celle-ci, avec le Concile, doit être reportée dans le II[e] siècle.

Cette opinion du reste cadre parfaitement avec les

(1) *Africa christ.*, I, p. 61.
(2) *Chroniq. Afric. dans les Mélanges de l'Ecole de Rome*, 1893, p. 196-197.
(3) *Hist. litt. de l'Afrique chr.*, I, p. 19.
(4) *Dict. of. Christ. biogr.* I, p. 65. *Agripinus.*
(5) *L. c.*
(6) 13. Cf. Münter, *l. c.*, p. 155.
(7) Cf. Notes de Pamelius, dans les Œuvres de Tertullien, Edit. de 1662, I, p. 406, 924.
(8) L. II du *Baptême contre les hérétiques*, c. 7.
(9) Cf. Vincent de Lérins, *Commonit.*, I, 6 ; Denys d'Alexandrie, écrivant à Philémon, prêtre de Rome, dans Eusèbe, *Hist.*, VII, 7.

expressions employées par saint Cyprien écrivant au sujet du baptême : Ad Numidiæ Episcopos. « *Sententiam nostram non novam promimus sed jampridem ab antecessoribus nostris statutam et a nobis observatam, vobis cum pari consensione conjungimus* » (1).

Ad Jubaïanum : « *Quando multi jam sint anni et longa ætas ex quo sub Agrippino bonæ memoriæ viro convenientes in unum episcopi plurimi hoc statuerint* » (2).

Il semble bien que 30 ou 40 ans ne répondent guère aux *jampridem*, *multi anni* et *longa aetas* de saint Cyprien.

Pour tous ces motifs nous croyons qu'Agrippinus est bien du IIe siècle et par conséquent que le nombre des évêques qui assistèrent au Concile présidé par lui, nous indique approximativement l'état de l'Église d'Afrique à la fin de ce même siècle.

Or, d'après saint Augustin (3), les évêques présents étaient 70 : *septuaginta praecessoribus Cypriani* (4). Ils n'étaient pas tous là. Si la plupart (5) des évêques profitant de la période de tranquillité qui précéda la persécution de 197, purent se réunir autour de leur métropolitain, un certain nombre durent en être empêchés, et puis, il y avait des réfractaires qui ne pensant pas comme Agrippinus sur la question du Baptême jugèrent inutile de se rendre au Concile ; enfin l'Afrique proconsulaire et la Numidie étaient seules représentées (6), la Maurétanie ne l'était pas...

Pour tous ces motifs, il devait bien manquer une vingtaine ou même une trentaine d'évêques, de sorte que nous pouvons dire avec Audollent (1) : « Au total nous courons risque d'être au-dessous de la vérité plutôt que d'exagérer en assignant à l'Afrique une centaine de sièges épiscopaux » dans le dernier quart du IIe siècle. C'est aussi l'avis de Schelstrate (2), etc....

Cent évêques en Afrique à la fin du IIe siècle ! N'y a-t-il pas là une présomption éclatante en faveur de la très haute antiquité de cette Église, car enfin, pouvons-nous dire avec Schelstrate (3) tous ces évêchés n'ont pas poussé « *instar fungorum brevi tempore et unâ, ut dicitur, nocte* » sur le sol d'Afrique !

Pour parvenir à ce degré de prospérité Schelstrate (4) ainsi que Münter (5) ne veulent concéder à l'Église d'Afrique que 80 ou 100 ans tout au plus d'existence : « *Statim post Apostolorum tempora Africa fidem Catholicam recepit* » (6). Audollent ne concède exactement que 80 ans (7).

La persécution de l'an 180, suivie d'une période de

(1) *Epist.*, 70, 1.

(2) *Epist.* 73, 3.

(3) *De unico Baptismo contra Petilianum*, XIII, 22.

(4) Augustin, *l. c.*

(5) Saint Cyprien, *Epist.*, 73, 3. « *Convenientes in unum episcopi plurimi.* »

(6) Saint Cyprien, *Epist.*, 71, 4 *Agrippinus bonæ memoriæ cir cum cæteris cæpiscopis suis qui illo tempore in provincia Africa et Numidia ecclesiam Dei gubernabant.* »



(1) *Dict. d'Hist. et de Géogr. eccl., Afrique*, p. 716.

(2) « *Facile alios tingita aut plures in Africa fuisse crediderim* ». *Ecclesia africana*, Paris, 1679, p. 13. Cf. Dom Chamard, *Les Églises du Monde romain*, p. 133.

(3) *L. c.*

(4) *L. c.*, p. 13.

(5) *Primordia Eccl. Afric.*, p. 25.

(6) Schelstrate, *l. c.*

(7) Audollent, *Dict. d'Hist. et de Géogr. eccl.*, p. 710. Malgré cela il ajoute : « On ne se trompera guère, j'imagine, en considérant que, dès la fin du Ier siècle, une partie du pays avait reçu l'Évangile. » Mais comment concilie-t-il cette phrase avec la date qu'il fixe pour le commencement de l'évangélisation de l'Afrique et avec ce qu'il a écrit plus haut, p. 707 « le silence de ces trois écrivains (Tertullien, Cyprien, Augustin) sur l'institution apostolique de l'Église d'Afrique nous oblige à conclure que la foi ne vint pas à ce pays des Apôtres eux-mêmes, ni de leurs disciples immédiats ». Car enfin, si, dès la fin du Ier siècle, une partie du pays avait reçu l'Évangile, il a bien fallu un certain temps pour que se fit cette conquête. On ne voit donc pas bien comment elle a pu être accomplie en dehors des temps apostoliques, c'est-à-dire des Apôtres et de leurs disciples immédiats.

calme relatif [1] pendant laquelle Agrippinus tint peut-être ses deux conciles, se poursuivit pendant plus de 30 ans.

C'est ainsi que, en 197, nous voyons Tertullien adresser aux nombreux chrétiens dont regorgent les prisons de Carthage, son Exhortation *Ad Martyres*; aux magistrats persécuteurs son *Apologétique*, et au public excité contre les Chrétiens son *Ad Nationes* [2].

Mais ces cruautés n'empêchèrent pas les conversions de nombreux païens qui continuèrent à se faire soit juifs, soit chrétiens. C'est du moins l'induction que l'on peut tirer d'un passage de Spartien [3] qui parlant du nouvel édit de Sévère écrit : « *Judaeos fieri sub gravi poena vetuit; idem etiam de Christianis sanxit.* » De fait, Septime Sévère feignant de voir un danger public dans toutes ces conversions renonça brusquement à l'attitude bienveillante qu'il avait prise, au commencement de son règne, à l'égard des chrétiens; il lança un édit pour interdire cette propagande et forcer les convertis à l'apostasie [4].

Terrible fut en Afrique, la répercussion de cet édit.

En 203, le 7 mars, sous le gouvernement par intérim de Hilarianus [5], un groupe de chrétiens de Thuburbo minus (Tebourba) meurent sous la dent des bêtes, dans l'amphithéâtre de Carthage. Ce sont: Perpétue, Félicité, Saturus et leurs compagnons. Puis plusieurs autres que

(1) En particulier sous les proconsulats de Cincius Severus (entre 180 et 190) et de L. Vespronius Candidus (avant 193), cf. Pallu de Lessert, *Fastes*, I, p. 223, 230. Cf. Tertullien, *Ad Scap.*, 4.

(2) Monceaux, *Hist. litt.*, I, p. 44.

(3) Severus, 17.

(4) Cf. Aubé, *Les Chrétiens dans l'Empire Romain, de la fin des Antonins au milieu du III^e siècle*, 1881, p. 70. — Allard, *Hist. des persèc. pendant la première moitié du III^e siècle*, 1886, p. 59.

(5) Tertullien, *Ad Scap.* 3. « *Hilarianus procurator qui tunc loco proconsulis Minuci Timiniani defuncti jus gladii acceperat.* » Cf. Pallu de Lessert, *Fastes des Prov. Afric.*, I, p. 236.



mentionne la *Passio Perpetuae* [1]. Probablement aussi les SS. Castus et Aemilius [2], la vierge Guddène [3], Celerina, Laurentius, Ignatius [4].

Après un peu de relâche sous les proconsulats de Julius Asper [5] et de Valerius Pudens [6] (208-211), la persécution reprit avec une nouvelle violence sous Tertullus Scapula [7] (211-213). Parmi les victimes qui durent être nombreuses, nous ne connaissons que saint Mavilus d'Hadrumetum (Sousse) qui fut mis à mort le 11 mai 212, et peut-être Rutilius.

Le Pseudo Dexter place, il est vrai, le martyre de ce dernier à l'an 110, mais les détails si précis que donne Tertullien [8] sur le rachat à prix d'argent que Rutilius fit de sa liberté indiquent bien qu'il s'agit d'un événement récent et contemporain de l'écrivain.

Il ne fut pas seul, il paraît même avoir eu de nombreux compagnons de martyre : le martyrologe hiéronymien, an XII des calendes de mars (18 février), lui en donne cinq [9]; celui de la reine de Suède, treize [10]. Peut-être de ces treize, en trouve-t-on quatre à ajouter aux cinq connus,

(1) N° 11, 13.

(2) Saint Cyprien, *De lapsis*, 13. Saint Augustin, *Serm.* 285, *In die natali martyrum Casti et Æmilii; Kalendarium Carthag.*, XI Kal. Junias ; *Martyrol. Hier.*, XI Kal. Junias ; Ruinart, *Acta Sincera*, édit. de 1713, p. 618.

(3) *Act. SS. Jul.*, IV, p. 359.

(4) Cypr., *Epist.*, 39, 3. Cf. Monceaux, *l. c.*, I, p. 45.

(5) Pallu de Lessert, *l. c.*, I, p. 241.

(6) — — — p. 249.

(7) Tertullien, *Ad Scap.*, 4, 5, Pallu de Lessert, *l. c.*, I, p. 252.

(8) *De fugâ*, 5. « Rutilius sanctissimus martyr cùm totiens fugisset persecutionem de loco in locum... ex inopinato apprehensus et Praesidi oblatus, tormentis dissipatus... dehinc ignibus datus, passionem quam vitarat misericordiâ Dei retulit. »

(9) *In Africa, natalis sanctorum Rutuli, Silvani, Classici, Secundini, Frugtuli, Damasi.*

(10) Bolland., *Praef in Act. S.S.* III, p. 213. *Silvani et aliorum XII.*

dans l'*et alibi* du codex de Berne [1]. Enfin, le Martyrologium Augustanum [2] semble nous en faire connaître trois de plus, de sorte que nous connaîtrions 12 des 13 compagnons de cet illustre martyr.

S'il faut en croire Tertullien, la persécution s'étendit cette fois, non seulement à la Numidie, mais encore à la Maurétanie : *Nam et nunc a praeside Legionis et a praeside Mauritaniae vexatur hoc nomen* [3].

C'est peut-être alors que moururent deux diacres de Maurétanie *Timotheus* et *Polyeuctus* [4] mentionnés par les Martyrologes hieronymien et romain, le 12 des Calendes de Juin (21 mai) [5].

Ces saints diacres, après avoir évangélisé la Maurétanie Césarienne, y furent couronnés du martyre ; Timothée subit le supplice du feu : « *qui in eadem regione* (Maurit. Caes.) *verbum Dei disseminantes, pariter coronari meruerunt*...

Saint Timothée a été très célèbre en Afrique [6]. La légende du Ménologe grec est très élogieuse à son sujet [7] : *Timotheus sacro-martyr in Mauretaniae regione ortus, ab ejusdem loci episcopo diaconus illius ecclesiae ordinatus, cùm Christi fidem caelorumque regnum populum doceret multosque baptizaret*, etc. etc.

(1) *Martyrol. Hier.*, Edit. Rossi et Duchesne, p. 22 : Et alibi, *Marcelli, Macrobi, Gemini, Romuli, Silvani, Cassici, Fructoli.*

(2) P. 189. « XII Kal. Mart., *Rutili, Classici, Damasci, Pauli, Martialis, Maximini, Marcelli, Fructuli.*

(3) *Ad. Scap.* 4.

(4) Le Code de Berne partage ce mot en deux. *In Maurit., Timothei Poli Eutici diaconi ; in provincia Caes., Poli Eueti.* Mais il est facile de voir que Poli Eutici et Poli Eueti ne formaient à l'origine qu'un seul mot : comme l'indique du reste le Cod. d'Epternach où l'on trouve : Timothei, Polieutici ; Cessaria, Polieucti.

(5) Timothée est encore honoré, mais cette fois seul, le 14 des Cal. de Janvier, 19 Décembre. Cf. *Martyrol rom.*

(6) Il paraît avoir été honoré à Saldae (Bougie), le XV Kal. Apr. *(Martyrol, Hier.)*

(7) XIV Kal. Januar (19 décembre).



En voyant ces deux diacres d'origine grecque parcourir les régions de la Maurétanie, on a l'impression d'être en présence de deux de ces *viri apostolici* dont nous avons parlé plus haut.

Aucun document ne permet, il est vrai, de reculer leur apostolat jusqu'à cette date, mais leur martyre peut certainement avoir eu lieu bien avant la persécution de Septime Sévère.

Les *Passiones* des Martyrs ne nous donnent pas une idée exacte de l'extension du christianisme dans ce commencement du IIIe siècle.

Si nous voulons avoir quelques détails sur ce point, il nous faut recourir à Tertullien ; et encore, que de lacunes et quelles lacunes ! Ainsi, par exemple, de la centaine d'évêques qui vivaient de son temps, il ne cite pas le nom d'un seul, pas même celui de Carthage. C'est le rhéteur grandiloquent et emphatique, il lui répugne d'entrer dans des détails qui, cependant, nous intéresseraient tant aujourd'hui.

Malgré tous les défauts de l'homme et du style, nous allons essayer de tirer de ses ouvrages tout ce qui peut nous éclairer sur l'extension du Christianisme en Afrique, à son époque, et sur l'intensité de son développement dans la Proconsulaire et surtout à Carthage.

D'après Tertullien, non seulement l'Afrique proconsulaire est chrétienne « *Parce Carthagini... parce Provinciae...* [1] » mais, encore toute la région des Syrtes : *immorantes Ægyptum et regionem Africae quae est trans Cyrenem inhabitantes* [2] ».

En outre, à l'intérieur, diverses branches de Gétules et plusieurs tribus qui habitaient les confins de la Mauré-

(1) *Ad. Scap.*, 4.

(2) *Adv. Jud.*, 7.

tanie sont aussi chrétiennes : « *caeterae gentes ut jam Gaetulorum varietates et Maurorum multi fines*[1] ».

Quelle extension géographique donner à cette dernière phrase ? On s'est souvent servi de ce texte pour prétendre qu'à l'époque de Tertullien, le christianisme s'était déjà étendu jusqu'au désert.

C'est une erreur. La Gétulie comme on le sait, embrassait les Hauts Plateaux. Elle commençait à la ligne de défense élevée par les Romains au Ier siècle[2] et descendait jusqu'à la limite du Sahara, à l'O. Djedi, où commençait l'Ethiopie. « *Et tota Getulia usque ad flumen Nigrin qui Africam ab Æthiopia dirimit*[3] ».

Apulée était né sur la limite même de la Gétulie : « *De patriâ meâ quod eam sitam Numidiae et Gaetuliae in ipso confinio, scriptis meis ostendo*[4] ». Or, il était de Madauros, aujourd'hui Montesquieu.

Cirta (Constantine) était également sur cette limite. D'après l'auteur du *De bello Africano*[5], Sittius et Bocchus, après avoir pris à Juba sa capitale, s'emparèrent également de deux villes gétules, situées dans le voisinage.

Les populations gétules remontaient donc au IIe siècle assez haut vers le Nord. Par conséquent, lorsque Tertullien nous dit que plusieurs tribus gétules étaient chrétiennes, cette affirmation ne suppose pas nécessairement une grande extension du christianisme vers le Sud[6].

(1) *Adv. Jud.*, 7.

(2) Mesnage, *Romanisation de l'Afrique*, pages 44-45

(3) Pline, *Hist. Nat.*, V, 44.

(4) *Apolog.* 24.

(5) C. 25.

(6) Si l'on veut connaître les villes à constitution romaine, municipes ou colonies qui, à cette époque, 200-245, étaient éparpillées en Gétulie, et qui, par conséquent, ont pu avoir une communauté chrétienne, voir notre travail sur la *Romanisation de l'Afrique*, pages 98, 99, 105, 108, 131, etc.



Avec les « *varietates Gaetulorum* » Tertullien nous parle encore des « *Maurorum multi fines* » comme atteints par le christianisme.

Cette expression aussi vague que la première ne nous apprend pas davantage jusqu'où l'Evangile avait pénétré en Maurétanie.

A l'époque de Tertullien, Septime Sévère et ses successeurs établissaient la *praetentura*[1] qui englobait dans les possessions romaines les régions montagneuses où se trouvent aujourd'hui Aumale, Teniet el Had, Tiaret, Mascara, Tlemcen. Mais jusque là, les limites de la Maurétanie avaient été simplement, vers le Sud, la ligne fortifiée qui courait au pied des Hauts Plateaux. Elle suivait la grande voie romaine qui, de Sitifi (Sétif) par Auzia (Aumale), touchait le Chélif, suivait le cours de ce fleuve, gagnait Relizane et aboutissait auprès de Lalla-Marnia[2]. Il est bien probable qu'il ne faut pas chercher plus loin que ce *limes* les « *Maurorum multi fines* » de Tertullien, mais il faut ajouter aussi que des centres chrétiens s'étaient certainement formés à la partie orientale de ce limes, en particulier à Sétif[3] et à Auzia[4].

Tertullien si vague quand il parle de l'extension du christianisme en Afrique semble beaucoup mieux informé lorsqu'il s'agit de l'intensité de son développement dans la ville ou la province qu'il habite.

Je ne parle pas de ce fameux texte de l'Apologétique[5]

(1) Mesnage, *Romanisation de l'Afrique*, p. 74, etc.

(2) — — p. 69.

(3) On y a retrouvé deux inscriptions chrétiennes, l'une de 225, l'autre de 226, et une autre peut-être plus ancienne encore, C.I.L., VIII, 8501 a et b; 8647.

(4) Inscription chr. de 227 : C.I.L., VIII, 9162.

(5) C. 37. « Hesterni sumus et vestra omnia implevimus, urbes, insulas, castella, municipia... senatum, forum... Expavissetis ad solitudinem vestram, ad silentium rerum et stuporem quemdam quasi mortis orbis. »

où il représente le monde romain tellement plein de chrétiens que, si ceux-ci se retiraient, « l'épouvante le saisirait à cette solitude, à ce silence universel, à cette immobilité d'un monde en quelque sorte frappé de mort ». Il y a évidemment là une exagération manifeste. Prétendre en particulier qu'à cette époque les chrétiens remplissaient le Sénat, c'est un comble, puisqu'il n'est même pas certain que 150 ans plus tard, sous Gratien, les sénateurs chrétiens fussent en majorité (1).

Je ne veux du reste étudier que les passages qui se rapportent à l'Afrique.

Dans sa lettre à Scapula, proconsul d'Afrique, Tertullien s'efforce d'arrêter le bras du persécuteur, par la considération des coups qu'il lui faudra porter et des victimes qu'il lui faudra faire, car « dans chaque ville, plus de la moitié des habitants sont chrétiens » (2).

Que ferez-vous de tant de milliers d'hommes de tout âge, de tout rang qui s'offriront à vos coups ? Qu'il faudra de bûchers et de glaives ? Que souffrira Carthage même que vous devrez décimer ?

Faut-il prendre à la lettre ce *decimanda a te* pour nous faire une idée de la population chrétienne de Carthage ? C'est risqué, car souvent cette expression s'emploie dans un sens fort large, et, sous la plume de Tertullien (3), plus que de tout autre, doit-il en être ainsi. Toutefois, supposons-la absolument juste, à quel chiffre se serait élevé la communauté chrétienne de Carthage ?

(1) Cf. Beugnot, *Destruct. du paganisme en Occid.*, I, p. 404. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 5, 1868, trad. fr. p. 70 et 71.

(2) Pars paene major civitatis uniuscujusque... Quid facies de tantis millibus hominum, tot viris ac feminis. omnis sexûs, omnis aetatis omnis dignitatis offerentibus se tibi ? Quantis ignibus, quantis gladiis opus erit ? Quid ipsa Carthago passura est, decimanda est ? *Ad Scap.*, 2, 5.

(3) Tertullianum paululum rethoricari existimo. Mannert, *De Rebus christian. ante Constantinum*, p. 205.



Les auteurs disent que cette ville avait la moitié de la population de Rome laquelle se montait, d'après les calculs de Brotier (1), à 1.200.000 habitants environ (2). La métropole africaine avec sa population de 600.000 (3) habitants aurait donc eu une communauté chrétienne de 50 à 60.000 membres.

Mannert ne lui en donne que 20.000 (4) ; Uhlhorn (5), l'abaisse à 3 ou 4.000 en se basant sur un passage de saint Cyprien (6) où il croit voir que le saint Evêque dit connaître tout son troupeau. Mais Harnack (7) lui-même rejette ce chiffre comme certainement inférieur à la réalité, quand bien même, dit-il, on n'étendrait ce chiffre qu'aux seuls chrétiens *sui juris*, ce qui permettrait de le tripler ou de le quadrupler pour obtenir le nombre total.

Quoiqu'il en soit, conclut-il, « la communauté de Carthage ne peut avoir compté, si l'on en juge par les lettres de saint Cyprien, ses membres par dizaines de mille ».

Que les lettres de saint Cyprien ne nous donnent qu'une idée incomplète du nombre des chrétiens de cette ville c'est possible, mais ce n'est pas une raison de ne pas tenir compte de ce qu'en dit Tertullien. L'on accordera bien

(1) In notis ad Tacitum.

(2) A l'époque d'Auguste, d'après Harnack (*Die Mission und Ausbreitung...*, trad. ital., p. 6, notes 1 et 2), elle s'élevait à 600.000 habitants sans les esclaves, et, avec eux, à 8 ou 900.000. Zumpt la porte à 2.000.000. Stand der Bevolkerung im Alterthum, dans les *Abhanlungen der Berliner Akademie der Wissenschaften*, 1841.

(3) Pant. Mury croit qu'elle a été plus considérable, « Carthage, dit-il, était la seconde ville de l'Occident. Avant les guerres puniques, elle comptait 700.000 habitants. Au III[e] siècle de l'ère chrétienne, sa population devait être plutôt supérieure à ce nombre. *Revue des Quest. Hist.*, XXII, 1877, p. 521.

(4) *De rebus christianorum...*, p. 20.

(5) *Die christliche Liebestätigkeit in der alten Kirche*, p. 153.

(6) *Epist.* 41, 1.

(7) *Die Mission...*, épit. ital., p. 527, note 2.

que cet auteur connaissait Carthage ; de plus l'on ne peut nier qu'écrivant à un gouverneur qui habitait cette ville, il a été sur ses gardes pour ne pas trop exagérer, la vérité étant la seule arme dont un apologiste pût se servir avec avantage. Pour tous ces motifs, en acceptant le chiffre de 40 à 50.000, pour la population chrétienne de Carthage, nous croyons être dans une moyenne assez proche de la vérité.

Quant aux villes de l'Afrique Proconsulaire, Tertullien dit que plus de la moitié des habitants étaient chrétiens : *pars paene major civitatis uniuscujusque*. Encore une affirmation que le proconsul pouvait facilement contrôler et que l'apologiste a dû peser avant de l'écrire. Nous n'avons donc pas le droit de la révoquer en doute.

Or, pour comprendre la portée de cette phrase il faut savoir que toute la région autour de Carthage comptait 300 communes. A l'époque Carthaginoise, elles étaient administrées par des suffètes, la République ne changea rien à cet état de choses et se contenta de les transformer peu à peu en municipes ou en colonies (1). Trente-cinq de ces communes ont été retrouvées jusqu'ici dans la vallée de la Medjerda ; quatorze dans celle de l'oued Miliane, seize sur le littoral, de Thabracra à Thenae, etc. (2).

Il y avait donc dans cette partie de l'Afrique, une population très dense ; si nous admettons que la moitié en était chrétienne, il faudra peut-être doubler ou quadrupler le nombre fixé pour Carthage.

Pour ne pas admettre cette conclusion, plusieurs se récrieront et taxeront le *pars paene major civitatis uniuscujusque* d'exagération manifeste ; mais les données

(1) Mommsen, *Rom. Gesch.*, V, p. 644, 646.
(2) Mesnage, *Romanisation de l'Afrique*, p. 92, 97.



archéologiques elles-mêmes sont là pour justifier cette expression. Dans une des régions les plus peuplées de la Proconsulaire, celle qui avoisine le Bou Kornein, au fond du golfe de Tunis, il y avait au IIe siècle un autel célèbre consacré à *Saturnus Balcaranensis*. Nombreuses sont les stèles votives disposées autour de cet autel. Les dates partent de l'an 140 ; mais au fur et à mesure qu'on descend vers le IIIe siècle, elles diminuent. Aucune ne porte de date postérieure à 230.

Ce sanctuaire a donc été abandonné à cette époque (1). Pourquoi ? Faute de dédicants, ce qui ne peut s'expliquer, dit Toutain, que par les progrès du Christianisme (2).

Si maintenant nous cherchons la proportion dans laquelle les diverses parties de l'Afrique étaient entamées par le christianisme, voici comment nous répond Münter (3) « *plurimi (christiani) essent Carthagine et in Proconsulari, pauciores in Numidiâ atque Mauretaniâ, paucissimi in Tripolitanâ provinciâ ubi quinque tantum Episcopos fuisse legimus...* »

Nous n'acceptons pas l'opinion de ce savant relativement à la Tripolitaine. Si le motif qu'il apporte avait quelque valeur, il faudrait dire que ce pays qui n'a jamais eu que cinq ou six évêchés est toujours resté avec ses *paucissimi christiani*.

Mais le nombre des chrétiens n'est pas toujours en proportion de celui des évêchés : l'Italie Septentrionale en a eu de tout temps beaucoup moins que l'Italie méridionale ; est-ce à dire qu'elle a été moins florissante que celle-ci au point de vue chrétien ?

La cause de la multiplicité des évêchés africains dans la

(1) Qu'on se souvienne que la lettre *Ad Scapulam* est de 211.
(2) *Mélanges de l'Ecole de Rome*, 1892, p. 90.
(3) *Primordia Eccl. afriç.*, p. 24.

Proconsulaire doit être cherchée dans l'organisation municipale de la Province d'Afrique, en présence de laquelle s'est trouvée l'Eglise.

La République et l'Empire ayant laissé telles qu'elle les avait trouvées, les 300 communes carthaginoises dont nous avons parlé, l'Eglise n'y changea rien non plus évidemment. Comme chaque petite cité était autonome au point de vue civil, elle voulut aussi l'être au point de vue ecclésiastique et avoir par conséquent son évêque.

Le reste de l'Afrique se modela ensuite sur la Proconsulaire, bien qu'elle n'eût pas le même motif d'en agir ainsi; le donatisme vint qui doubla le nombre des évêques, et c'est de cette manière que l'on est arrivé à avoir plus de 700 sièges épiscopaux. Pour revenir à la Tripolitaine, la nature de son territoire s'opposa à la multiplication des communes et par conséquent aussi des évêchés ; mais les cinq villes principales qu'elle compta furent très considérables et les évêchés qui y furent créés très importants. Comme cette région voisine de la Cyrénaïque fut, comme nous l'avons dit, évangélisée de très bonne heure, le *pars paene major* de Tertullien a dû se vérifier ici bien plus justement encore que dans beaucoup d'endroits de la Proconsulaire, de sorte que, de toute façon, l'appréciation de Münter sur ce pays ne peut être acceptée.

Cet auteur donne pour toute l'Afrique 100.000 chrétiens [1] à l'époque de Tertullien. Nous croyons avoir prouvé qu'il est au-dessous de la vérité. Sans proposer un chiffre contradictoire au sien, chiffre qui serait toujours hypothétique, nous croyons pouvoir dire à ceux qui diminuent comme à plaisir les recrues du christianisme, particulièrement à cette époque : Ou rejetez en bloc les

(1) *L. c.* p. 24.



affirmations de Tertullien et prouvez qu'elles sont inacceptables, ou admettez que la population chrétienne était alors très considérable en elle-même et proportionnellement avec la population totale des provinces orientales de l'Afrique.

Tertullien n'était pas encore mort (245) que Donat, le prédécesseur immédiat de saint Cyprien tenait à son tour, vers 240, un concile où il condamnait Privatus de Lambèse [1].

Les Actes de ce Concile ne nous sont pas plus connus que celui d'Agrippinus; nous savons du moins que 90 évêques y assistèrent.

Pendant les 50 ou 60 ans qui se sont écoulés entre ces deux conciles, le nombre des évêchés s'est-il effectivement accru d'une vingtaine? Peut-être, car les motifs qui tiennent éloignés d'un Concile un certain nombre d'évêques : affaires, maladie, etc., sont toujours les mêmes, de sorte que si 70 présents supposent une centaine d'évêques, 90 en supposeront au moins 120.

Vers 248, saint Cyprien est élu évêque de Carthage.

Avec lui, l'histoire de l'Eglise d'Afrique, et, aussi le développement qu'elle a atteint au point de vue de son extension géographique s'éclairent d'un jour presque complet.

Les œuvres du saint Evêque nous font entrevoir en même temps que l'importance de la colonie chrétienne à Rome, les accroissements considérables du christianisme en Afrique.

La communauté chrétienne de Carthage n'était pas en

(1) *Epist.* s. Cypr., 59,10 « ante multos fere annos ». Le texte peu clair du reste peut être entendu de deux manières, ou ce concile a été tenu à Lambèse, ou saint Cyprien en parle sans indication de lieu. En ce cas, ce serait à Carthage qu'il aurait été réuni. Cette dernière opinion, est celle de Monceaux, *Hist. litt.*, II, p. 5.

effet toute comprise dans les murs de cette ville. Il y en avait, comme nous l'avons dit plus haut, une partie à Rome et les documents que nous possédons nous prouvent que celle-ci n'était pas à négliger.

Nous savons quels développements elle a pris à l'époque de Septime Sévère et du pape saint Victor.

Elle ne fit que s'accroître les années suivantes, avec l'extension progressive du christianisme sur les côtes où se recrutait surtout le personnel de l'Annone. Grâce à ce service et aux autres relations commerciales, les communautés chrétiennes de Rome et de Carthage paraissaient vraiment, dans ce milieu du III[e] siècle, ne faire qu'une seule et même Eglise. Leurs confesseurs, leurs martyrs (1), leurs schismatiques (2) mêmes se déplacent de Rome à Carthage et de Carthage à Rome comme s'il ne s'agissait que d'aller d'un faubourg à l'autre de la même ville. Les lettres du clergé romain à saint Cyprien et de saint Cyprien au clergé romain se croisent et s'entrecroisent (3).

A des conciles de Carthage répondent des conciles de Rome (4); bref, on dirait encore une fois, les deux fractions d'une même Eglise qui se consultent, s'éclairent et se fortifient réciproquement.

(1) L'africain Celerinus comparaît à Rome devant l'empereur en 250. Après 19 jours de prison et de tortures, il rentre à Carthage où saint Cyprien l'ordonne lecteur. Un groupe de 65 prisonniers chrétiens est envoyé de Carthage à Rome (S. Cypr., *Epist.* 20).

(2) Novatus soulève les *lapsi* contre saint Cyprien, et, après avoir bien compromis la situation, il s'embarque pour Rome, commencement de 251; Novatianus l'antipape adversaire de Corneille envoie à Carthage, printemps de la même année, des délégués qui se présentent aux Pères du Concile réuni alors, pour leur demander de le reconnaître.

(3) Cypr. *Epist.* 44, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, etc. La lettre du pape Corneille (50) pour éclairer saint Cyprien sur Novatianus est remise à l'évêque de Carthage le lendemain du jour où les envoyés de l'hérétique avaient débarqué.

(4) Un concile réuni à Carthage au printemps de 251 envoie à Rome ses décisions sur les *libellatici* et les *sacrificati*. A l'automne suivant un concile se réunit à Rome pour le même sujet.



Un fait significatif qui prouve la place considérable qu'occupait la colonie africaine à Rome ce sont les nombreux souvenirs qu'elle a laissés dans les Catacombes et les fêtes des nombreux saints africains de cette époque célébrées également par le clergé romain.

Nous avons indiqué plus haut quelques-uns des souvenirs de l'époque du pape Victor retrouvés aux Catacombes; ceux de l'époque de saint Cyprien y sont beaucoup plus nombreux, on le conçoit : Plusieurs scènes de l'administration de l'Annone qui, comme on le sait, contenait tant d'Africains dans son sein sont représentées au cimetière de Domitille, sur la voie Ardéatine. Sur les parois de quelques-uns des hypogées, on a trouvé une série de graffites du III[e] siècle qui paraissent bien être africains : Felicitas, Victorinus, Restitutus, Saturninus, Felicissimus, etc.

Entre le cimetière proprement dit de saint Calliste et les arénaires de saint Hippolyte, il y a un espace qui paraît occupé exclusivement par des Africains. Les tombes s'échelonnent depuis l'époque de Septime Sévère jusqu'au triomphe de l'Eglise et au delà, puisqu'on a trouvé un fragment orné du monogramme constantinien, dans une couronne, au-dessous du nom punique *Chefaal — misericordia Dei.*

A saint Sébastien, une épitaphe nous fait connaître un néophyte nommé Victor *qui maria trajecit.*

Les saints africains vénérés aux Catacombes sont, pour la plupart, de l'époque de saint Cyprien. Nous trouvons avec le nom de ce saint évêque (1) : Saint Policanus (2)

(1) Saint Cyprien et saint Optat de Vescera (Biskra) ont été représentés en mosaïque avec les papes saint Corneille et saint Sixte.

(2) Les pèlerins du VIII[e] siècle le nomment Polícanus, Politanus; les monuments de Rome Polychamus; les Martyrologes, Poplicanus, Poblianus, Publianus, Puplianus, Puplius, etc., les manuscrits de

probablement Pollianus de Milève ; saint Successus [1] peut-être l'évêque d'Abbir, le confident de saint Cyprien, et celui à qui il s'empressa de faire part du martyre du pape saint Sixte ; Félix, évêque de Migirpa ou d'une des six villes suivantes : Bagaï, Uthina, Bamaccora, Marazanae, Buslacenis ou Gurgitibus [2]; Colonica [3], de la colonie africaine établie à Rome, dont il parle dans la correspondance de Lucien à Célerin ; enfin Saturus, acolythe de Carthage qui remplit à Rome, auprès des souverains pontifes, plusieurs missions au nom de saint Cyprien [4].

Comme on le voit, si les cimetières de la voie Appienne sont de la plus haute importance pour l'histoire religieuse de Rome, ils le sont aussi et pour des raisons identiques, pour celle de la colonie africaine des III^e^-IV^e^ siècles.

Une lettre très importante du pape saint Corneille nous donne une idée de l'état de la communauté chrétienne de Rome à cette époque [5]. Les ouvrages de saint Cyprien ne nous donnent hélas ! rien de semblable. Toutefois, par le rapprochement d'un passage de la lettre du saint Pape avec certains détails topographiques que nous connais-

saint Cyprien l'appellent Pollianus, Polianus, Polyanus et Politianus. Son culte a été fort populaire en Afrique et il paraît fréquemment dans le martyrologe hiéronymien.

Dans la crypte de sainte Cécile, saint Policanus est représenté avec saint Sébastien et saint Quirinus. ARMELLINI, *Antichi cimit.*, p. 266.— *Martyrol, hier.*, IV non. novembres.

(1) *Martyrol. hier.*, IV id. Dec. — Le nom de Successus a été relevé parmi les graffites qui se lisent dans le voisinage de la crypte papale.

(2) Sententiae Episc. N^os^ 12, 26, 33, 46, 63, 74; *Martyrol. hier.*, IV, Kal. Januar.

(3) *Martyrol. hier.*, XIV Kal. jun. — *Epist.* s. Cypr., XXXII, 3.

(4) *Martyrol. hier.*, XIV Kal. Oct. — *Epist.* s. Cypr., XXII, 3; XXIX, 1 ; XXXII, 1 ; XXXV, 1; LIX, 1.

(5) EUSÈBE, *Hist. Eccl.*, VI, 43. — Il y avait à Rome 46 prêtres, sept diacres, autant de sous-diacres, 42 acolythes, 52 exorcistes, lecteurs et portiers, en tout, 150 prêtres et clercs avec un peuple *très grand et innombrable*.



sons de Carthage, peut-être sera-t-il possible d'établir une comparaison entre les communautés chrétiennes de ces deux villes.

Le Pape Corneille compte dans son clergé 7 diacres et 7 sous-diacres. Ce sont eux apparemment qui étaient à la tête des sept régions entre lesquelles le pape Fabien [1] avait partagé Rome au point de vue ecclésiastique.

L'Eglise de Carthage copia de bonne heure celle de Rome, elle eut ses notaires pour recueillir les Actes des Martyrs, ses diacres pour s'occuper des saints martyrs dans leur prison et également noter leurs triomphes, « *ut commemorationes eorum inter memorias martyrum celebrare possimus* [2] » écrit saint Cyprien. Il semble même que le prêtre Tertullus eut quelque charge spéciale à ce point de vue [3].

Que les diacres, les prêtres et même les clercs d'ordre inférieur, aient été à Carthage, attachés à des régions ecclésiastiques, c'est ce qui ne fait aucun doute : saint Cyprien nous le dit incidemment mais très clairement quand il parle du confesseur Numidicus « *Et promovebitur quidem, cum Deus permiserit, ad ampliorem locum regionis suae quando in praesentiam, protegente Domino venerimus* ».

Ainsi donc le clergé de Carthage était, comme celui de Rome, attaché à des régions ecclésiastiques.

Or, chose intéressante à noter, et qui nous met sur la

(1) Le Pape saint Clément avait déjà partagé la ville en sept régions ; chacune d'elles avait été confiée à un notaire chargé des *Acta Martyrum*. Saint Fabien en confia l'administration à un diacre aidé d'un sous-diacre auquel incombait la surveillance des notaires. « HIC (Fabianus) regiones divisit Diaconibus et fecit septem subdiaconos qui septem notariis immínerent qui gesta martyrum in integrum colligerent.... »

(2) *Epist.* XII, 2.

(3) *Epist.* XII, 2.

voie pour apprécier l'importance de la communauté chrétienne de Carthage relativement à celle de Rome, c'est que la métropole africaine, avait très probablement ses sept régions comme la Ville Eternelle (1).

Il s'ensuivrait donc que, saint Cyprien pouvait appliquer à son peuple dans une certaine mesure ce que dit du sien le pape Corneille : « il est très grand et innombrable ».

Si de Carthage nous tournons les yeux sur les provinces Romaines, nous nous rendons facilement compte par les Œuvres de saint Cyprien que la foi y a fait, depuis 50 ans, des progrès considérables.

N'ayant plus malheureusement les Actes des divers Conciles (2) tenus soit contre les hérétiques Novatus, Felicissimus, Privatus, soit pour l'affaire des *Lapsi* ou la question du baptême des hérétiques, nous ne pouvons nous faire une idée complète du nombre des Évêques. Mais nous avons du moins les Actes de celui qui s'est tenu

(1) Les documents ecclésiastiques et archéologiques ne nous en ont fait connaître jusqu'ici que six.

*a)* Un plomb de bulle de l'Episc. Fortunius, *1a regio*. C. I. L., VIII, 22656,30.

*b)* Les conciles de 404, 407, 409, 410, ont été tenus dans la Basilique de la 2a *Regio*. Mansi, *Coll. Conc.*, III, p. 794, 798, etc., IV, p. 496, 498, etc.

*c)* Sermo (s. Augustini) habitus *in regione tertia*, in basilica s$^{i}$ Petri. Migne, *P. L.*, XXXVIII, p. 115.

*d)* Mena lector *Reg. (quartae* ou *quintae) C. I. L.*, VIII, 13423.

*e)* La basilique de saint Paul se trouvait dans la 6$^{e}$ région. Hardouin, *Cod. Can. Eccl. Afric.*, I, p. 388.

(2) En mai 252, Concile de 42 évêques, Saint Cyprien, Epist. 57. A cette occasion, Privatus de Lambèse prétend pouvoir réunir pour l'ordination d'un évêque de son parti, 25 évêques numides (Epist. 59, 11) ;

En 253, Concile de 66 évêques cath. Epist. 64 ;
En 254, — 37 — 67 ;
En 255, — 31 — 70.
Lettre collective adressée à 18 évêques numides.
En 256, au printemps, Concile de 71 évêques. Epist. 73, 1.



le 1$^{er}$ septembre 256. Avec la mention des sièges des 87 évêques qui y ont assisté nous pouvons combler, en grande partie, la lacune creusée par la perte des Actes des autres conciles, et nous faire une idée suffisamment exacte de l'extension du Christianisme à cette époque, en Afrique.

Constatons d'abord que toutes les côtes de l'*Africa Proconsularis* sont occupées depuis la grande Syrte jusqu'à la Maurétanie. Plus de 20 évêchés y sont échelonnés : *Leptis Magna* (Lebda), *Œa* (Tripoli), *Sabrata* (Zouagha), *Luperciana*, peut-être l'*Afas Luperci* de la Table de Peutinger (1), *Girba* (Djerba), *Macomades* (2) (Hr Ghorib), *Thenae* (H. Tina), *Leptis minor* (Lemta), *Dionysiana*, peut-être dans le voisinage de Sousse et de Monastir, non loin desquelles était le promontoire de Dionysios, d'après le Stadiasme (3) ; *Cibaliana*, peut-être Djebeliana, petit village qui se trouve en face des îles Kerkenna, *Hadrumetum* (Sousse), *Horrea Coelia* (Hergla), *Carpi* (H. Mraïsa), *Carthago* (Carthage), *Utica* (Bou Châteur), *Rucuma*, peut-être Porto Farina, *Rusuca* ou *Rusucmona*, *Thinisa* (Ras-el-Djebel), *Hippo Dyarrhytus* (Bizerte), *Thabraca* (Tabarka), *Hippo Regius* (Bône), *Rusicade* (Philippeville), *Thucca* (H. Merdja), à l'embouchure de l'Ampsaga.

Dans le bassin du Bagradas (Medjerda), plus de 20 évêchés également : *Thuburbo minus* (Tebourba), *Furnos minus* (H. El-Msaadine), *Sicilibba* (H. El-Alouenine), *Membressa* (Medjez el Bab), *Abilinae* (H. Chahoud), *Thuccabora* (Touccabeur), *Vicus Caesaris*, peut-être *Vicus Augusti* (Sidi bou Kahila), *Vaga* (Béja), *Ausvaga*, probablement

(1) L'*Afas Lucernae* de l'Anonyme de Ravenne. Afas que nous trouvons appliqué à Veri (Afas Verim) qui se trouve plus au Sud, paraît être un nom générique tiré du punique et qui a le sens de « *finis, extremitas* ». Cf. Tissot, *Géogr. Comp.*, II, pp. 693, 782.

(2) L'évêché de Macomades, pourrait être cherché en Numidie où se trouvait une autre Macomades (Merkeb Talha).

(3) Guérin, *Voy. Arch.*, I, p. 120.

dans les environs de Vaga, *Bilta* (Salah el-Balthi ?), *Bulla Regia* (Hamman Darradji), *Thibaris* (Thibar), *Thucca* (Dougga), *Agbia* (Aïn Hedja), *Sicca Veneria* (Le Kef), *Lares* (Lorbeus), *Obba* (Ebba), *Assuras* (Zanfour), *Ululis* (Ellez ?), *Mactaris* (Mactar), *Ausafa* ou *Uzappa* (Ksour Abd el-Melek), *Ammaedera* (Haïdra).

Dans les bassins de l'O. Miliane et de l'O. Remel au S. S.-E. de Carthage : *Uthina* (H. Oudna), *Thimida Regia* (Si Ali es-Sedfini), *Medeli* (H. Menkoub), *Gor* (Drâ el-Gamra), *Segermes* (H. Harat).

Sur l'O. Mahrouf, *Muzuca* (H. Khachoum), *Zama major* (?). (Sidi Amor Djedidi), *Urusi* (H. Sougda).

A l'intérieur de la Tunisie, dans les bassins fermés des cours d'eau qui se jettent dans les lacs Kelbia, Si el-Hani et En Nouaïl : *Sufes* (H. Sbiba), *Suffetula* (Sbeïtla), *Chullabi*, peut-être *Cululi* (Aïn Djeloula), *Germaniciana* (Hadjeb el-Aïoun ?), *Marazanae* (Aïn Mezouna ?).

Enfin, au fond du pays, du côté des grands Chott : *Thelepte* (Medinet el-Kedima), *Gemellae* (Sidi Aïch) au N. de Gafsa, à moins qu'il ne s'agisse de l'une des deux autres *Gemellae* de Numidie : Biar Oulad Atman (?) et Mlili, *Capsa* (Gafsa), *Thesualthe* ou *Thasarte*, dans la vallée de l'Oued Segui.

En Numidie dans le bassin de la Seybouse, *Gadiaufala* (Ksar Sbehi) et peut-être *Tarasa* (H. Taksa).

Dans celui de l'Oued el-Kebir, *Cirta* (Constantine), *Milev* (Mila), *Cuiculum* (Djemila).

Sur un des affluents supérieurs de la Mulucha (Oued Melleg) : *Theveste* (Tebessa).

Dans la région des petits chott : *Nova*, peut-être *Nova Petra* (H. Encedda ?) ou *Nova Sparsa* (H. Ateuch). Peut-être *Diana veteranorum* (Aïn Zana) [1] et *Macomades* (Merkeb Talha).

(1) Cypr. *Epist.* 34, 1.



Au pied de l'Aurès : *Cedias* (Oum Kif), *Mascula* (Khenchela), *Bagaï* (Ksar Bagaï), *Thamugadi* (Timgad), *Lambaesis* (Lambèse), *Lamasba* (Corneille).

A l'O. et au S. de l'Aurès : *Tubunae* (Tobna), *Badias* (Badis), peut-être *Gemellae* (Mlili) et *Midila* (Mdila).

Outre ces 78 évêchés plus ou moins identifiés, il y en a 10, non encore identifiables : *Abbir Germaniciana*, *Buslacenae*, *Gurgites*, *Marcelliana*, *Migirpa*, *Thambeae*, *Victoriana* qui se trouvaient dans la Tunisie actuelle.

*Bamaccora*, *Castra Galbae*, *Octava* qui ont dû appartenir à la Numidie.

En outre, il y avait des communautés chrétiennes à *Thysdrus* [1], *Scillium* [2], *Madauros* [3].

Plus à l'Ouest, dans la partie de la Maurétanie appelée plus tard Sitifienne, et qui, au point de vue religieux semble avoir été tributaire de la Numidie, il y avait probablement l'évêché de *Novaricia* (Sillègue), dont le titulaire était Jubaïanus [4]. Il est dit dans l'avant-propos des *Sententiae Episcoporum* qu'il n'a pu se rendre au Concile de 256 à cause de l'éloignement de sa ville épiscopale.

Dans cette même région, il y avait la grande ville de *Sitifi*, colonie de Nerva.

Elle était très probablement évêché à cette époque et depuis longtemps peut-être, car nous savons par deux inscriptions datées l'une de 225 et l'autre de 226 [5] qu'il y avait alors une communauté chrétienne dans cette ville. Une troisième inscription [6] est peut-être de plus haute époque encore.

(1) Tertull., *Ad Scap.* 4.

(2) *Les Scillitani martyres* étaient originaires de cette localité.

(3) Namphamo et ses compagnons, martyrs, étaient de cette ville ou des environs.

(4) Saint Cyprien, édit. Hartel, I, p. 435 ; II, p. 778. Un manuscrit du Vatican, n° 506, fol. 24, l'appelle *Novaticinensis*.

(5) *C. I. L.*, VIII, 8501 a et b (formule decessit).

(6) *C. I. L.*, VIII, 8617. Cf. Monceaux, *Hist. Litt.*, II, p. 123.

Il est possible que l'évêque de cette ville, à l'époque de saint Cyprien ait été Quintus, auquel saint Cyprien a adressé sa lettre 71 [1] « *in epistola quae ad Quintum collegam nostrum in Mauretania constitutum super ea re scripta est* » [2] et dont il parle en écrivant à Jubaïanus [3], son collègue et son voisin.

Plus loin que Sétif vers l'Ouest, était la ville d'Auzia, cité indigène très ancienne, créée municipe sous un des Flaviens [4], colonie sous Septime Sévère et qui, en 255, était à la tête d'une confédération de trois colonies [5] avec Rusguniae (Lapérouse) et Equisetum (Lecourbe).

Elle devait, elle aussi, être évêché à l'époque qui nous occupe, car bien auparavant, dès 227, il y avait déjà une communauté chrétienne [6].

Nous sommes en pleine Césarienne et, de plus, sur les confins de la Gétulie. Si nous trouvons là une communauté chrétienne et peut-être un évêché, à plus forte raison y en avait-il sur le littoral. De fait Tipasa a donné une épitaphe chrétienne de 238 [7] et d'autres inscriptions antérieures à la paix de l'Eglise [8]. De plus, si, comme on le croit, les neuf sarcophages des *Justi priores* [9] retrouvés dans la basilique d'Alexandre contenaient les corps de ses neufs premiers évêques, nous arrivons facilement, en remontant la série de ces neufs évêques, au

(1) Edit. HARTEL, p. 771.

(2) *Epist.*, 72, 1.

(3) *Epist.*, 73, 1 « *quid item postea Quinto collegae nostro de eadem re quaerenti rescripserim* ».

(4) Cf. MESNAGE. *Romanisation de l'Afrique*, p. 58.

(5) » » » p. 143.

(6) *C. I. L.*, VIII, 9162.

(7) *C. I. L.*, VIII, 9289 = 20856, épitaphe de Rasinia.

(8) *C. I. L.*, VIII, 20892 = 20894. Cf. GAVAULT, *Rev. Afric.*, 1883, p. 479-480 ; GSELL, *Mél. de l'Ecole de Rome*, 1894, p. 406.

(9) *C. I. L.*, VIII, 20903.



milieu du III[e] siècle. En effet, la dédidace métrique qui les mentionne étant probablement de la fin du IV[e] siècle, si nous donnons à chaque évêque en moyenne 15 ou 20 ans d'épiscopat nous arrivons à l'an 265 ou bien 220.

Tipasa évêché nous permet de supposer que Caesarea, la brillante capitale de la Maurétanie, l'était également et à plus forte raison. Du reste, des épitaphes ornées des très anciens symboles de l'ancre et de la colombe [1] témoignent de l'ancienneté d'une communauté chrétienne en cette ville et même de l'existence d'un évêché. La situation de Caeserea sur la Méditerranée, son titre de capitale de la Maurétanie ont dû en effet attirer de bonne heure vers cette ville, les hérauts de l'Évangile.

La liste épiscopale de 256 ne nous a fait connaître aucun évêché en Maurétanie ; et cependant les lettres de saint Cyprien ainsi que les découvertes archéologiques nous ont permis de soupçonner l'existence de cinq. Il y en avait d'autres probablement, surtout sur la côte, bien qu'ils dussent être beaucoup plus clairsemés que dans l'*Africa Proconsularis*, car, comme le dit Monceaux [2], « la force d'expansion du christianisme, comme de la civilisation romaine, diminue à mesure qu'on s'éloigne de Carthage ».

Ce n'est donc pas à 87, ni même à 95 [3] que s'élevait le nombre des évêques à l'époque de saint Cyprien, mais à plus de 100 [4]. C'est même jusqu'à environ 150 que

(1) *C. I. L.*, VIII, 9587, etc., 21421 ; GAUCKLER, *Musée de Cherchel*, p. 36 ; MONCEAUX, *Hist. Litt.*, III, p. 200.

(2) *L. c.*, p. 11.

(3) Si nous ajoutons *Scillium*, *Maudauros*, *Thysdrus*, *Novaricia*, *Sitifi*, *Auzia*, *Tipasa*, *Caesarea*.

(4) MONCEAUX, *l. c.*, II, p. 7.

monte Harnack (1) en comptant non seulement ceux qui n'avaient pas pu venir pour cause d'éloignement ou de maladie, mais encore ceux qui, étant d'un sentiment opposé à leur métropolitain ont cru inutile de venir siéger au concile parce qu'ils n'espéraient pas y avoir la majorité (2).

Quel dommage que nous n'ayons pas la lettre dans laquelle saint Cyprien envoyait au pape Corneille la liste complète des évêques catholiques reconnus comme tels par les Conciles africains (3).

En comparant la carte des possessions romaines (4) avec celle des évêchés, à l'époque de saint Cyprien, on voit que tout le pays où la colonisation romaine a déjà pénétré, est effectivement occupé par quelque évêque. Il y a sans doute entre les divers évêchés des vides qui iront se comblant avec le temps, mais c'est jusqu'aux limites mêmes de l'Empire que s'étend le christianisme.

(1) *Mission und Ausbreitung...*, trad. ital., p. 528.

(2) En comparant la liste des 18 évêques numides indiqués par la lettre synodale de 255 *(Epist. 70)* et celle du Concile de 256, on voit que 11 noms indiqués sur la première manquent sur la seconde.

(3) *Epist.* 59, 9 « *et miserim tibi proœime nomina episcoporum istic constitutorum qui integri et sani in Ecclesia catholica fratibus praesunt* ».

Etant donné le peu de temps qui s'écoule entre les deux conciles et par conséquent le peu de changement qui a pu se produire parmi les titulaires de ces évêchés, on peut dire qu'il y avait au moins en Numidie les 23 évêques connus de la liste de 256, plus les 11 mentionnés plus haut, soit au total, 34 évêques numides.

Tous ces évêques sont catholiques. Faut-il supposer encore un certain nombre d'hérétiques ? On sait en effet que Privatus de Lambèse s'est vanté en 252 de pouvoir amener avec lui, à Carthage, 25 évêques de son parti *(Epist.* 59, 10-11). Non, probablement, car outre que Cyprien a révoqué en doute la possibilité pour Privatus de réaliser ce qu'il appelait sa vantardise, il est certain que le parti de cet hérétique se désagrégea très vite de sorte que, supposé que ces partisans aient existé, ils ont dû revenir au bercail après l'excommunication de leur chef et les arrêts des conciles de 251 et de 252. Leurs noms doivent donc se trouver dans la liste des 34 de 255-256.

(4) Voir notre ouvrage : *La Romanisation de l'Afrique.*



Seule, la région au Sud du Grand Chott où Hadrien a établi le municipe de Thamalluma (1) semble n'avoir eu encore aucun évêché. Mais elle exceptée, toutes les autres sont occupées. Même le Sud de l'Aurès l'est par l'évêché de Badias, et peut-être par ceux de Gemellae (Mlili) (2) et de Midili (Mdila) qui ont pu être évêchés aussi bien que Tubunae située, elle aussi, à l'extrémité de la Numidie et tout aussi loin de Carthage.

En présence de cette longue liste d'évêchés, une remarque frappe tout d'abord : les noms des grandes villes d'alors, municipes et colonies y figurent presque tous.

Ce n'est certainement pas l'effet du hasard ; on voit là un plan préconçu, suivi du reste par les Apôtres dès le commencement de l'Eglise. C'est à la tête que les chefs de la religion nouvelle ont voulu frapper le paganisme qu'ils venaient renverser ; c'est dans les centres les plus importants au point de vue intellectuel, administratif et social qu'ils sont tout d'abord allés s'établir. Après Jérusalem c'est Antioche la capitale de la Coelésyrie, Ephèse, la capitale de l'Asie, Thessalonique la capitale de la Macédoine, Rome, la capitale du monde.

(1) *C. I. L.*, VIII, 83.

(2) Dans notre ouvrage l'*Afrique Chrétienne* nous avons cru pouvoir attribuer *Litteus* a *Gemellis* à Gemellae de Byzacène (p. 23) et *Yader* a *Midila* à Medeli (H. Menkoub) de Proconsulaire (p. 115).

Nous attribuerions plutôt aujourd'hui Litteus à une des deux Gemellae de Numidie et Yader à Midila de Numidie (Mdila actuel), en nous appuyant sur cet argument-ci : Lors de la persécution de Valérien (août 257), neuf évêques furent condamnés aux mines : *Apud metallum Siguensem (Siguese* près du Kef, plutôt que *Sigus : Mél. de l'Ecole de Rome*, 1904, p. 344.

Nous connaissons leurs noms par la lettre que saint Cyprien leur écrit *(Epist.* 76). Litteus et Yader s'y trouvent mêlés à sept autres évêques numides. Il est donc probable qu'ils le sont eux-mêmes et que par conséquent leur siège doit être placé plutôt en Numidie qu'en Byzacène et en Proconsulaire. Cf. Monceaux, *Hist. litt.*, II, p. 81 ; Jaubert, *Anciens Evêchés et Ruines chrétiennes de la Numidie et de la Sitiflenne*, 1913, p. 62.

De même en Afrique, la plupart des villes élevées par Rome au titre de municipes et de colonies sont dès le IIIe siècle, sièges d'un évêché. Sans doute sur les 300 communes de la Proconsulaire plusieurs manquent sur la liste des évêchés, mais, comme le dit Harnack (1), plusieurs d'entre elles devaient être villes épiscopales bien que l'évêque nous soit inconnu ; « nous ne pouvons admettre, dit ce savant, qu'elles n'aient pas eu d'évêque. Nous devons donc supposer qu'ils étaient opposés à Cyprien dans la question du baptême des hérétiques. » En Numidie nous pouvons faire le même raisonnement pour *Calama*, *Thagaste*, *Thubursicum Numidarum*, municipes de Trajan qui ne figurent pas sur la liste de 256 à côté de *Gadiaufala*, leur voisine, alors que celle-ci était cependant beaucoup moins importante.

Il suit de là que toutes les grandes voies romaines qui déjà sillonnent l'Afrique sont jalonnées de centres chrétiens.

Sans parler de celle qui suivait le littoral de Carthage vers les Syrtes et dont nous avons parlé plus haut, la voie de Carthage à *Theveste* (Tebessa) établie par Hadrien (2) était bordée de neuf évêchés. *Carthago*, *Sicilibba*, *Membressa*, *Abitinae*, *Agbia*, *Lares*, *Obba*, *Ammaedera*, *Theveste*.

Sur la voie lointaine de Theveste à Tacapae, cinq : *Thelepte*, *Capsa*, *Cillium*, *Thasuarte*, *Tacapae*.

De Theveste à Tubunæ, au Nord de l'Aurès, quatre : *Mascula*, *Thamugadi*, *Lambaesis*, *Tubunae* près du chott el-Hodna.

Le long du désert, deux ou trois : *Badias*, et peut-être *Midili* et *Gemellae*.

(1) *Mission und Ausbreitung.*, trad. ital., p. 528, note 3.

(2) *C. I. L.*, VIII, p. 10048, 10062, 10065, etc.



Pour diriger cette expansion merveilleuse, il y a eu évidemment un esprit organisateur qui a été l'âme de ce mouvement en avant. Ce ne peut être que l'évêque de Carthage qui était devenu, en fait, la tête de l'Église d'Afrique, sorte de Proconsul au point de vue chrétien. Son autorité est reconnue de tous les évêques. Il appelle en concile ceux de la Numidie et de la Maurétanie aussi bien que ceux de l'Afrique Proconsulaire (1). Il a juridiction dans toutes les provinces romaines d'Afrique : « *Latius fusa est nostra provincia, habet etiam Numidiam et Mauretaniam sibi cohaerentes* » (2). Il parle pour tous ses collègues et écrit à Rome en leur nom (3). En un mot, il est le chef incontesté de l'Église d'Afrique ; il en est le Primat et en exerce les fonctions avant d'en avoir le titre.

Cet état de choses ne peut s'expliquer, que parce que, établi là par le Pasteur des Pasteurs, l'évêque de Carthage a été ensuite pour l'Afrique la source de la hiérarchie et de la juridiction.

On serait heureux de connaître la part directe prise par saint Cyprien pendant son court épiscopat de huit ans, à l'expansion de la foi et à la multiplication des évêchés. Mais les lettres du saint Évêque sont presque complètement muettes sur ce sujet. Seules, la lettre 73 fait allusion à plusieurs milliers d'hérétiques revenus dans le giron de l'Église (4) et la lettre 66 parle d'un nouveau peuple de croyants « *novus credentium populus* » recruté parmi les païens.

(1) Saint Cyprien, *Epist.* 73, 1; *Sententiæ Episcop. in præmio.*

(2) *Epist.* 48, 3.

(3) *Epist.* 48 ad Cornelium papam.

(4) Novatianus avait envoyé de Rome, où il se posait comme antipape en face de Corneille, une première mission composée du prêtre Maximus, du diacre Augendus, de Machaeus et de Longinus. Quelques mois après, il en avait envoyé une seconde avec l'évêque déposé

A propos de cette expression et en présence de cette extraordinaire diffusion d'évêchés, laquelle suppose une extraordinaire conversion de païens, on se demande si on veillait suffisamment sur la qualité des nouvelles recrues.

Le spectacle donné en particulier par la communauté de Carthage, en 250, lors de la persécution de Dèce a été vraiment lamentable. C'est par milliers que se comptèrent les apostats. Ce fut, dit Dom Leclercq [1] une émulation dans l'avilissement. « Sans même attendre l'expiration du délai fixé par la loi, les chrétiens se précipitèrent en foule [2] pour offrir les sacrifices demandés. On voyait, dit le même auteur, résumant les tristes détails que donne saint Cyprien, comme une interminable procession traversant le forum et montant les degrés du capitole : c'étaient des chrétiens chargés de fleurs, de victimes, d'encens. Tout ce monde se hâtait, se coudoyait dans son empressement à satisfaire aux prescriptions de l'édit. Les riches suivis de troupes d'esclaves, d'affranchis et de colons [3], des mères apportant leurs enfants et des parents conduisant leurs fils par la main [4], des maris traînant de force leurs femmes qui résistent » [5]. Bref le nombre en

Evaristus, le prêtre Novatus, le diacre Nicostratus, Primus, Dionysius (Epist. 50, 52, 1-2).

Ils se mirent en campagne allant de ville en ville (Epist. 44, 3), et firent plusieurs conquêtes importantes, par exemple l'évêque Numide Antonianus. (Epist. 55, 2-3). En plusieurs villes ils placèrent un évêque (Epist. 55, 24), le prêtre Maximus à Carthage (Epist. 59, 9) et le diacre Nicostratus, on ne sait où (Epist. 50, 52, 1).

Quant à Privatus de Lambèse, condamné par l'archevêque de Carthage Donat, il avait amené à Carthage pour l'ordination de Fortunatus quatre évêques de son parti, et il se vantait de pouvoir en amener 25, rien que de Numidie. (Epist. 59, 10-11). Cf. Moncbaux, *Hist. litt.*, II, p. 36).

(1) *L'Afrique chrétienne*, I, p. 178.
(2) *De Lapsis*, 8.
(3) *Epist.*, 10.
(4) *De Lapsis*, 9.
(5) *Epist.*, 19.



fut si considérable « que les magistrats furent contraints de remettre au lendemain des fidèles trop empressés à abjurer » [1].

Cette lâcheté presque générale ne doit pas faire oublier l'héroïsme d'un grand nombre, morts en prison ou dans les tourments... Mais il n'est pas inutile de constater cet état de choses, car cette facilité à accepter trop facilement les nouvelles recrues, à regarder plus à la quantité qu'à la qualité ira se perpétuant, s'aggravant même pendant la période donatiste. Ces chrétiens sans conviction, restés demi-païens rendront mieux raison que tous les événements extérieurs de la disparition de la foi en Afrique.

Le peu de soin apporté à l'admission et à l'instruction des nouveaux chrétiens se remarque également dans l'élection du clergé et même des évêques :

Tertullien [2] se plaint de la lâcheté des pasteurs qui abandonnent leur troupeau et le laissent à la merci des loups : « *Diaconi, presbyteri et episcopi fugiunt.* » Il cloue au pilori l'évêque d'Uthina violateur de la *lex Scantinia* [3]. Saint Cyprien surtout dévoile sans merci les tares de quelques évêques indignes et autres membres du clergé : de l'évêque de Sutunurca, Reposfus, qui a conduit lui-même au temple une partie de son peuple [4], de l'évêque d'Assuras, Fortunatus, qui apostasie, avec deux de ses collègues, dont les sièges sont inconnus : Jovinus et Maximus [5]. Son clergé lui-même ne fut pas à l'abri des défections [6].

(1) *De Lapsis*, 8.
(2) *De Fuga*, 11.
(3) *De Monog.*, 12.
(4) *Epist.*, 59, 10.
(5) *Epist.*, 59, *l. c.*
(6) *Epist.*, 34, 4; 40, 1-2

Que dire des multiples défections d'évêques, de prêtres, etc., tombés dans les schismes de Novatus, Novatianus, Privatus ? (1).

Ces gros scandales étaient d'un petit nombre, mais ce qui est peut-être plus lamentable, c'est que la *plupart des autres* menaient une vie toute séculière et toute mondaine : « *Episcopi plurimi quos et hortamento esse oportet cæteris et exemplo, divina procuratione contempta, procuratores regum saecularium fieri, derelictâ cathedrâ, plebe desertâ, per alienas provincias oberrantes, negotiationis quæstuosæ nundinas aucupari, esurientibus in ecclesiâ fratribus, habere argentum largiter velle, fundos insidiosis fraudibus rapere, usuris multiplicantibus fœnus augere...* » (2).

Si ce triste tableau était tracé par Tertullien, on pourrait peut-être quelque peu le mettre en doute, mais il est de saint Cyprien. Et c'est cet esprit si sage, si pondéré, si instruit de tout ce qui se passe en Afrique qui nous dit que *la plupart* des évêques de son temps sont des viveurs, des voleurs, des usuriers, etc. Il faut vraiment que l'affaiblissement de la discipline et de la foi ait fait de bien grands ravages au sein de cette Église d'Afrique si brillante et en apparence si vigoureuse.

Si nous constatons ces faits c'est que, devant étudier plus tard les causes morales de l'extinction si complète et si rapide du christianisme en Afrique, nous aurons à chercher quels fonds l'Église pouvait faire au point de vue de la résistance, sur le clergé et sur le peuple. Or la lumière que projettent à ce point de vue les documents cités nous éclaire mieux que tout le reste sur l'état *vrai* de l'Église africaine.

(1) *Epist.*, 55, 2-3, 24-25 ; 59, 9-11.
(2) *De Lapsis*, 6. Cf. *Epist.*, 65, 3.



C'est grâce aux écrits de saint Cyprien que nous connaissons si bien l'état spirituel et moral du clergé africain, comme c'est aussi grâce à eux que nous avons pu nous rendre compte de l'extension du christianisme au milieu du III^e^ siècle.

Mais dès que ce grand évêque eut disparu enlevé par un glorieux martyre, le 16 septembre 258, ses successeurs rentrent dans l'ombre et les ténèbres qui enveloppaient l'histoire de l'Eglise avant lui, la recouvrent de nouveau jusqu'au commencement du IV^e^ siècle. Ce n'est pour ainsi dire, qu'aux lueurs des incendies qu'allument les persécutions (1), et à la trace du sang qui coule sur plusieurs points de l'Afrique que l'on peut distinguer les progrès que fait la foi dans ce pays.

## AFRIQUE PROCONSULAIRE

Laissant de côté tous les documents qui prouvent simplement la persistance des communautés chrétiennes déjà

(1) La persécution de Valérien cessa par l'édit de tolérance de Gallien (260).

Quarante ans de paix paraissent avoir suivi, car il ne semble pas que la persécution d'Aurélien (274) ait ensanglanté l'Afrique. L'Eglise dans ce pays a donc pu se développer et s'étendre en toute liberté.

Mais arrive la persécution de Dioclétien qui fait de terribles ravages en Afrique : d'abord précédée d'une série d'exécutions militaires qui semblent devoir se placer entre 295 et 299 (Monceaux, *Hist. litt.*, II, pages 26-28), elle éclate générale en mai 303 pour ne cesser que dans les premiers mois de 305.

Ce n'est cependant que 6 ans après, en 311, que, pour gagner à son parti les fidèles de Rome et de l'Afrique, Maxence proclama officiellement la paix religieuse par un édit de tolérance (Optat. de *Schism.*, I, 18).

La victoire de Constantin sur ce même Maxence (27 octobre 312), et l'Edit de Milan (commencement de 313), en proclamant nettement la liberté religieuse pour tous et spécialement pour les chrétiens, ferme définitivement l'ère des persécutions et fait passer la religion chrétienne de persécutée ou de simplement tolérée qu'elle avait été depuis plus de 250 ans, au rang de religion officielle.

connues, comme Carthage [1], Utique, etc., etc., nous ne nous occuperons que de ceux qui nous font connaître les nouveaux évêchés ou les nouvelles chrétientés dont l'apparition se place entre 258 et 313.

Les Actes des Martyrs nous font connaître les évêchés d'*Abthugni* [2], de *Zama* et de *Furnos majus* dont les basiliques ont été brûlées en 303-304 [3]; de *Thibiuca* [4], de *Thisica* dont l'évêque Novellus est accusé d'avoir été traditeur, en 303, ainsi que ses confrères Maurus d'*Utica*, Faustus ou Faustinus de *Thuburbo majus* [5] et Fundanus d'*Abitinae* [6].

Il y avait en outre des communautés chrétiennes à *Uzalis* [7], à *Cephali* [8], entre Thuburbo minus et la mer, au nord; à *Maxula* [9], *Vol* ou *Bol* [10], *Carteria* [11], qui ont

(1) Parmi ses milliers de fragments d'épitaphes chrétiennes, Carthage en possède plusieurs qui portent le symbole primitif de l'ancre et qui doivent être attribuées, au plus tard, au III[e] siècle (*C.I.L.*, VIII, 10548).

Au nombre des plus vieilles inscriptions chrétiennes du Musée de Carthage, le P. Delattre signale les épitaphes,

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| d'*Aurélia Sircata* : | *C.I.L.* VIII, | 14125. | Musée Lavigerie, | III, p. 17, pl. IV, 4. |
| de *Restitutus* | » | 14199. | » | III, p. 17-18, pl. IV, 6. |
| de *Fortunatus* | | | » | III, p. 20, pl. V, 3. |
| de *Dalmatius* | » | 13603. | » | III, p. 20-21, pl. V. 4, |

Cf. Mesnage, *l'Afrique chrétienne* (pages 17-19).

(2) *Acta Purgat. Felicis*, p. 197, Edit. Ziwsa. La basilique avait une *area* en 303. *Act. Purg.*, *l. c.*, pages 200 et 202; Optat, *De Schism.*, I, 18, 27.

(3) *Act. Purg.*, p. 199.

(4) *Passio Felicis*, 1-2.

(5) *Acta Purg. Felicis*; Aug., *Post Coll. ad Donat.*, 22, 38.

(6) Ruinart, *Acta Saturnini*, 3.

(7) *De Mirac. s[t] Stephani*, 1, 2.

(8) *Passio Maximae, Secundae et Donatillae.*

(9) *Kalendar. Carth.*, XI, Kal. Augusti. Augustin, *Sermon*, 283.

(10) *Kalendar. Carth.*, XVI, Kal. Novembres. Augustin, *Sermon*, 156.

(11) *Kalendar. Carth.*, IV nonas febr. Possidius, *Indiculus Augustini* 9.



donné leur nom aux martyrs connus sous le nom de *Maxulenses*, *Volitani* et *Carterienses*; peut-être à *Thinisa* [1].

## BYZACÈNE

Quelques inscriptions relatives à des martyrs locaux ont été retrouvées à :

*Ammaedera* [2], à *Gabes* [3], à *Thelepte* [4] et à *Uppenna* [5].

## NUMIDIE

Nombreux sont en Numidie les évêchés et surtout les communautés chrétiennes qui apparaissent à la fin du III[e] siècle.

*Calama* [6]. Cette ville, une des plus antiques de l'Afrique, avait très probablement un évêque à l'époque de saint Cyprien. Elle était en effet, comme nous l'avons dit, bien plus importante que Gadiaufala, sa voisine, qui en avait un.

*Thagaste* [7], *Aquae Thibilitanae* [8], à l'ouest de Calama.

Le christianisme semble avoir fait alors dans toute cette région de nombreux adeptes, car nous voyons se produire au Djebel Taya, voisin de *Aquae Thibilitanae*, ce que nous avons constaté au sanctuaire de Saturne au Bou Kornein, en Proconsulaire. Une grotte creusée dans les flancs de

(1) *Martyrol. Hier.*, Kal. Sept. et VIII idus novembres.

(2) *C.I.L.*, VIII, 10515; Gsell, *Bull. Arch. du Comité*, 1899, p. 450.

(3) Papiers de Peiresc, à la Bibl. Nation., fonds latin, n° 8957, f° 171. Cf. Moncbaux, *Hist. litt.*, III, p. 170.

(4) *C.I.L.*, VIII, 11270.

(5) *Bull. des Antiquaires de France*, séance du 28 décembre 1904 *Bull. Arch. du Comité*, séances de décembre 1904 et de juin 1905.

(6) Optat, *de Schism.*, I, 13-14; Aug., *Contra Cresc.*, III, pages 26-27, 29-30.

(7) Aug., de *mendacio*, 13.

(8) Optat et s. Aug., *l. c.*

cette montagne et appelée aujourd'hui Ghar el Djemâa était consacrée au dieu Bacax [1].

Les parois de cette grotte étaient couvertes d'inscriptions placées par des dédicants, lesquels étaient la plupart du temps, des magistrats de Thibilis.

Or, chose à noter, les dates lisibles se placent entre les années 211-283.

Pourquoi cessent-elles vers la fin du III[e] siècle ? Probablement pour le même motif qu'au Bou Kornein, c'est-à-dire à cause des progrès du christianisme, avec cette différence toutefois que, sur ce point, la Numidie est en retard de plus de 50 ans sur la Proconsulaire. On se rappelle en effet que les dernières dédicaces du Sanctuaire de *Saturnus Balcaranensis* s'arrêtent à l'an 230. C'est tout naturel, car la Proconsulaire était évidemment bien plus avancée que la Numidie, au point de vue de la Romanisation et de la Christianisation.

Aux trois évêchés indiqués plus haut, saint Optat et saint Augustin [2] nous en font connaître cinq autres : *Rotaria, Tigisi, Limata, Garba, Centuriana,*

A l'Ouest de Constantine, *Cast. Elephantum* avait une communauté chrétienne florissante puisqu'elle a donné des martyrs [3].

Enfin au Sud de l'Aurès, l'évêché de *Casae Nigrae* [4] vient se joindre à celui de *Badias* et peut-être à ceux de *Midili* et de *Gemellae*.

A côté de ces évêchés et communautés chrétiennes,

(1) *C.I.L.*, VIII, 5504 = 18828,5505 = 18829, 5517 = 18847, 5518 = 18850, 18831, 18838.

(2) *L. c.*

(3) *C.I.L.*, VIII, 6700 = 19353 ; Gsell, *Bull. Arch. Com.*, 1899, p. 452, n° 4.

(4) Aug. *Contra Crescon.*, II, 1, 2; *Brevic. Coll.*, III, 12, 24 ; *Ad. Donat., post. coll.*, 16,20, etc.



l'archéologie nous permet de placer un certain nombre de localités où ont été trouvées des inscriptions qui mentionnent des reliques de martyrs locaux [1] : *Hr el Guiz* [2], *Hr el Hamacha* [3], *Youks* = Aquae Caesaris [4], *Hr el Begueur* [5], *Aïn Ghorab* [6], *Aïn Zoui* = Vazaïvi [7], *Hr Taghfaght*, [8], près Khenchela, *Sef ed Delâa* [9], *Hr Guessès* [10], *Cercle de Biskra* [11], *Hr Akrib* [12], *El Hassi* [13], *Aïn Regada* [14], *Bir Fradj* [15], *Mechtra* [16].

Nous ne savons à quelles localités particulières attribuer les groupes de martyrs mentionnés dans le Martyrologe Hiéronymien, sous le nom de Martyrs de Numidie ou de Gétulie : IV Kal. maii; XIV Kal. Junii; IV Kal. Junii.

## MAURÉTANIE SITIFIENNE

Cette province détachée de la Césarienne avec Sitifi pour capitale vers 292 [17] semble avoir fait, dès cette

(1) Il est bon d'ajouter que ces martyrs ne sont pas nécessairement de la localité où ont été trouvées leurs reliques. En ce cas, rien ne prouverait que ces localités avaient une communauté chrétienne avant la persécution.

(2) Vars, *Rec. Constantine*, XXVII, 1892, pages 322, 352.

(3) *C.I.L.* VIII, 10686

(4) *C.I.L.* VIII, 16743.

(5) *C.I.L.* VIII, 10665, 17607, 17608

(6) *C.I.L.* VIII, 2220 = 17614.

(7) *C.I.L.* 17653.

(8) *C.I.L.* 17714.

(9) Papier, *Bull. Arch. Com.*, 1895, p. 76; Héron de Villefosse, *Bull. des Ant. de France*, 1896, p. 335.

(10) *C.I.L.* VIII, 2334.

(11) *C.I.L.* VIII, 18002.

(12) Gsell, *Bull. Arch. Com.*, 1902, p. 527; *Mélanges de l'Ecole de Rome*, 1903, p. 12.

(13) *C.I.L.* VIII, 18656.

(14) *C.I.L.* VIII, 5664-5665.

(15) *C.I.L.* VIII, 19102.

(16) Gsell et Graillot, *Mél. Ec. de Rome*, 1894, p. 591.

(17) Poulle, *Rec. de Constantine*, VI, p. 180 ; XVIII, p. 495.

époque, dans la partie voisine de la Numidie, des progrès considérables, au point de vue du christianisme.

Nous avons dit qu'en 256 Jubaïanus était peut-être évêque de *Novaricia* (Beni Fouda, Sillègue) et Quintus de *Sitifi* [1] ; que cette dernière ville avait, en tout cas, une communauté chrétienne en 225. Des inscriptions nous prouvent que, de plus, Sitifi a eu probablement, sous la persécution de Dioclétien, ses martyrs locaux ainsi que plusieurs autres localités voisines : *Périgotville* (Satafi) [2], *Mesloug* [3], *Aïn Melloul* [4], *Biar Haddada* [5], *Aïn el Ksar* [6], *Oum el Adham* [7]. C'est peut-être à cette Maurétanie qui était la plus avancée au point de vue chrétien, que fait allusion, le plus souvent, le Martyrologe Hieronymien quand il parle des martyrs « *in Mauritania* » sans indiquer un nom de localité [8].

## MAURÉTANIE CÉSARIENNE

Nous connaissons déjà trois centres chrétiens en Césarienne : *Auzia* (Aumale) à l'intérieur, et, sur la côte, *Tipasa* et *Caesarea* (Cherchel). Cette dernière ville avait, comme Rusicade, une *area* avec cimetière et chapelle funéraire [9] : *Aream ad sepulcra Cultor Verbi contulit et*

(1) Sitifi : *C. I. L.*, VIII, 8631, 8632.

(2) *C. I. L.*, VIII, 20297.

(3) *C. I. L.*, VIII, 20600 ; Gsell, *Bull. Arch. Com.*, 1899, p. 454.

(4) Cagnat et Monceaux, *Bull. des Antiq. de France*, 1902, p. 287.

(5) *C. I. L.*, VIII, 8731 ; Gsell, *Rech. Arch.*, p. 236 ; Monceaux, *Enquête...* p. 132, n° 212.

(6) *C. I. L.*, VIII, 20572, 20573.

(7) *C. I. L.*, VIII, 20600 ; Gsell, *Bull. Arch. Com.*, 1899, p. 455.

(8) XV Kal. Aprilis ; IX Kal. Aprilis ; III idus Aprilis ; XVI Kal. Maii ; XII Kal. junii ; XVI Kal. novembres ; IV Nonas decembres. Cf. Monceaux, *Hist. litt.*, III, p. 38.

(9) *C. I. L.*, VIII, 9585.



*cellam struxit suis cunctis sumptibus. Ecclesiae Sanctae hanc reliquit memoriam, etc.*

Cette *area* fut cédée à la communauté de Caesarea par un sénateur chrétien « *cultor verbi* » appelé Marcus Antonius Julianus Severianus [1]. Evelpius, probablement l'évêque de cette ville, à cette époque, en prit possession au nom de son église et chargea un certain Asterius [2] de composer l'épitaphe en vers iambiques.

Ceci se passait à la fin du III[e] siècle. Arrive la persécution de Dioclétien ; Severianus meurt martyr et la *cella* est détruite. Mais la paix une fois rendue à l'Eglise, le tout fut restauré et rétabli dans son état primitif, probablement par l'évêque Fortunatus que nous voyons au Concile d'Arles en 314 [3].

Outre l'*area* avec sa *cella*, de Severianus, et une chapelle funéraire bâtie peut-être à la même époque par un prêtre appelé Victor [4], on a découvert à Caesarea plusieurs

(1) C'est probablement le même que le martyr Severianus qui périt à Caesarea sous la persécution de Dioclétien, *Martyrol. Hieron.* X Kal. febr.

On a retrouvé de lui un sceau de bronze qui porte le même nom et le même titre : M. Antoni Severiani, c(larissimi) v(iri). De Rossi, *Bull. d'Arch. chr.*, 1881, p. 127.

(2) Aster ou Asterius, nom masculinisé d'Esther, était un nom commun chez les Israélites d'Afrique et d'Italie. *C. I. L.*, VIII, 8499, 12457 b ; Delattre, *Gamart*, p. 27 ; *C. I. L.*, X, 1971 ; Ascoli, *Iscrizioni... di antichi sepolcri giudaici del Napoletano*, p. 21, 52.

Dans la synagogue de Hammam Lif, on a trouvé des mosaïques qui portaient les noms d'Asterius et de Margarita. (*C. I. L.*, VIII, 12457). D'un autre côté dans la région de Sotère, au cimetière de saint Calliste, à Rome, on voit sous un *arcosolium*, richement peint, l'épitaphe grecque d'une *Margarita fidelis primogenita Asterii* (fin du III[e] siècle, ou commencement du IV[e]) et, non loin, l'épitaphe d'une *Asteria in pace* de l'époque de Dioclétien. (De Rossi, *Roma Sott.*, III, p. 92, 93.

(3) Cf. De Rossi, *Bull. di Arch. crist.*, 1864, p. 28 ; Monceaux, *Hist. litt.*, II, p. 125-129 ; Gsell, *Monuments Antiques de l'Algérie*, II, p. 398.

(4) In memoriam eorum quorum corpora in accubitorio hoc sepulta sunt : Alcimi, Caritatis, Julianæ et Rogatæ matris Victoris presbyteri qui hunc locum cunctis fratribus fecit (*C. I. L.*, VIII, 9586). Cf. Doublet, *Musée d'Alger*, pl. II. Monceaux, *Hist. litt.*, II, p. 130.

fragments de marbre avec les antiques symboles de la colombe, de l'ancre et du rameau d'olivier [1].

Il semble que la persécution de Dioclétien a cruellement sévi à Caesarea car le Martyrologe nous fait connaître plusieurs martyrs immolés en cette ville. Outre Severianus avec sa femme Aquila [2], dont nous avons parlé plus haut, nous connaissons Fabius le Vexillifer [3], la vierge Marciana [4], Theodota et ses sept fils [5], et Arcadius [6].

La ville voisine de Tipasa, a eu aussi ses martyrs, du moins l'épigraphie nous a fait connaître la vierge sainte Salsa dont la passio avait été découverte peu auparavant par l'abbé Duchesne [7].

Outre ces deux villes épiscopales, nous constatons l'existence de plusieurs autres communautés chrétiennes en Césarienne, à la fin du III[e] siècle ou au commencement du IV[e].

Sur le littoral de la Grande Kabylie, nous trouvons *Rusuccuru* (Tigzirt-Taksebt), patrie de sainte Marcienne, où l'on a découvert l'épitaphe probablement chrétienne de M. Julius Bassus, auquel son frère Paulus a élevé un cippe funéraire. Cette inscription est de 260 de l'ère provinciale, c'est-à-dire de 299 de l'ère chrétienne [8].

A l'Est de cette même Kabylie, dans la vallée de la Soumame était la ville de Tubusuptu (Tiklat), colonie d'Auguste. On y a trouvé un tombeau *d'Aemilii* [9] assez

(1) Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 36; Monceaux, *l. c.*, II, p. 122.
(2) *Martyrol. Hier.*, X Kal. febr.
(3) *Passio Fabii*, 4, 10-11.
(4) *Acta Marcianæ*, 1.
(5) *Martyrol. Hier.*, IV nonas Augusti; XV Kal. Dec.
(6) *Passio Arcadii*, 1; Zénon de Vérone, *Sermons*, II, 18.
(7) Cf. Gsell, *De Tipasa*, Alger, 1894.
(8) Gsell, *Bull. Arch. du Comité*, 1896, p. 217, n° 183.
(9) *C. I. L.* VIII, 8847; *Rec. de Const.*, 1868, p. 503.



curieux qui est peut-être chrétien. L'inscription porte en effet, à côté d'un croissant, trois lignes qui se coupent et qui représentent une sorte de chrisme [1].

Sur le littoral du Dahra, à l'Ouest de Caesarea, *Cartennas* (Ténès) a donné une inscription qui mentionne des martyrs indigènes [2].

Dans la vallée du Chélif, colonisée dès la première heure par les empereurs Auguste et Claude qui y fondèrent Zucchabar et Oppidum novum, trois villes possédaient à la fin du III[e] siècle, une communauté chrétienne : *Oppidum novum* (Duperré) où l'on a trouvé une inscription qui mentionne des martyrs indigènes [3], *Tigava* (Kherba) patrie du martyr Tipasius [4] ; *Castellum Tingitanum* (Orléansville) dont la grande et belle basilique bâtie en 324 [5] permet de supposer une communauté chrétienne nombreuse et, par suite, antique.

De plus, on y a retrouvé quelques inscriptions relatives à des martyrs locaux [6].

Au fond de la Césarienne *Altava* (Lamoricière) était également un centre chrétien, car son cimetière a donné des épitaphes de 302, 305, 310, etc. [7].

(1) De Rossi après avoir dit dans les *Catacombes Romaines*, III, p. 93, que sous Dioclétien, les monnaies portaient ce chiffre ajoute : « Non è adunque maraviglia se abituati i fedeli a nascondere il signum del nome di Cristo sotto la cifra che alla fine del secolo terzo e nei principii del quarto, correva per le mani di tutti, come segno del denaro, abbiano talvolta adoperato a quel uso anche la solenne sigla epigrafica del medesimo denaro (perpendiculaire coupée par deux lignes en forme de Ki grec). Questa osservazione e l'indole piu o meno arcana e dissimulata di quella forma del *signum Christi* sembreranno indizio d'età diocleziana o poco posteriore a Diocleziano, in favore dei loculi insigniti di quel raro monogramma. »
(2) *C. I. L.*, VIII, 9692.
(3) *C. I. L.*, VIII, 21496. Cf. Gsell, *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 573, n° 47.
(4) *Passio Tipasii*, 8; Gsell, *l. c.*
(5) *C. I. L.*, VIII, 9708.
(6) *C. I. L.*, VIII, 9714, 9716, 9717 = 21519.
(7) *C. I. L.*, VIII, 9863, 9885, 21734.

## TINGITANE

Tingi a donné des martyrs pendant la persécution de Dioclétien : Marcellus, centurion, et Cassianus, greffier [1]. Mais ces deux martyrs faisant partie de la garnison romaine, rien ne prouve qu'il y eut alors une communauté chrétienne indigène.

Ces quarante ou cinquante localités où nous venons de constater la formation d'un centre chrétien, entre 256 et 313, avaient probablement, pour la plupart du moins, un évêque.

On peut donc supposer avec Monceaux [2], qu'au moment où la paix fut rendue à l'Eglise, le nombre des évêchés s'élevait à au moins 200. Harnack ayant proposé un chiffre plus élevé que ce savant, pour l'époque de saint Cyprien, en propose également un plus considérable pour le commencement du IVe siècle. Pour lui, ce n'est pas 200 mais 250 [3] qu'il faut supposer, c'est-à-dire une centaine en augmentation sur la période précédente.

Ce chiffre d'évêques suppose une population chrétienne considérable. Pour l'apprécier aussi exactement que possible, nous allons l'étudier en la confrontant avec celle que les savants attribuent à l'Empire romain tout entier.

Il serait absurde de prétendre qu'avec la conversion de Constantin, le monde romain se trouva converti du jour au lendemain.

Il resta ce qu'il était, avec cette seule différence que, la profession du christianisme étant devenue libre, la

(1) *Acta Marcelli*, 3 ; *Passio Cassiani*, 2.

(2) *L. c.*, III, p. 5.

(3) *Die Mission und Ausbreitung...*, p. 520 de l'édit. ital.



nouvelle religion put répandre plus efficacement sa vivifiante influence sur la société décrépite du paganisme et attirer à elle les âmes qui avaient soif d'un idéal plus pur et plus élevé.

L'ancien culte n'étant pas proscrit, il continua donc, de longues années encore, à dominer par le nombre et l'influence.

Il est incontestable, en effet, qu'en ce commencement du IVe siècle le nombre des païens l'emportait notablement sur celui des chrétiens.

Quelques auteurs modernes comparant les données et les textes des auteurs contemporains et les rectifiant au besoin les uns par les autres sont arrivés à cette conclusion : Sous le règne de Constantin « *multitudine ac numero deorum cultores christianis longe superiores fuisse* » [1].

Labastie essaie de préciser davantage [2]. Il accorde aux chrétiens le douzième ou peut-être le vingtième de la population totale de l'Empire.

Gibbon accepte cette dernière évaluation et s'efforce de l'appuyer sur des calculs [3]. Matter admet une proportion plus grande que Labastie et Gibbon. Pour lui, au moment où Constantin embrasse la cause des chrétiens, ceux-ci auraient été à peu près le cinquième de la population [4]. Enfin Lebeau admet sous Dioclétien, égalité de forces dans les deux partis [5].

Comme on le voit, les avis sont fort partagés, et variées

(1) Mosheim, *De rebus christianorum ante Constantinum magnum Commentarii*. Helmstadt, 1753, in-4°, p. 979.

(2) *Mémoire sur le Souverain Pontificat des Empereurs romains*, *Acad. des Insc. et Belles Lettres*, XV, p. 77

(3) *Hist. de la Décadence...*, III, pp. 121-132.

(4) *Hist. de l'Église chrét.*, I, p. 120.

(5) *Hist. du Bas Empire*, I, p. 15.

sont les proportions qu'on propose, puisqu'elles oscillent entre le vingtième et la moitié !

Mais plus variées encore sont les opinions quand il s'agit d'indiquer par des chiffres ces diverses proportions, car alors, il faut établir le fondement même de chacune d'elles, c'est-à-dire le chiffre de la population totale de l'Empire.

Celle-ci ne s'élevant qu'à 30.000.000 pour Matter, les chrétiens qui en étaient le cinquième, d'après lui, auraient donc été 6.000.000 (1).

Mais le chiffre que cet auteur donne de la population totale est certainement beaucoup trop bas. En effet nous savons par Joséphe (2) que la population de l'Egypte était de 7 à 8.000.000 à l'époque de Vespasien, l'Afrique romaine qui était beaucoup plus grande, et aussi peuplée que l'Egypte, en Proconsulaire et dans quelques parties de la Byzacène et de la Numidie, devait avoir le double, c'est-à-dire une quinzaine de millions : la Syrie, d'après Beloch (3) avait 6.000.000 à l'époque d'Auguste, et 7.000.000 au temps de Néron.

Ainsi donc avec ces trois provinces seules nous atteignons le chiffre de 30.000.000. Ce n'est donc pas 30, ni 54 comme le veut Beloch, ni même 60.000.000 comme le propose Harnack (4), pour l'époque d'Auguste, mais 100.000.000 qu'il faut supposer à l'époque de Dioclétien.

Il est maintenant facile d'évaluer la population chrétienne. Selon qu'on admettra la proportion proposée par Gibbon, Labastie, Matter ou Lebeau, on aura, 5, 8, 20 ou 50 millions.

(1) Le même auteur dit qu'un rapport présenté à la Société biblique fixe à 5.000.000 le nombre des chrétiens à la fin du III[e] siècle, MATTER, *l. c.*, p. 119.

(2) *Bell. Jud.*, II, 16, 4. Cf. HARNACK, *Die Mission...* édit. ital., p. 5.

(3) *Die Bevolkerung der griechisch-romischen Welt*, pp. 242. 507.

(4) *L. c.*, p. 6.



Ce dernier chiffre qui serait celui de Lebeau nous paraît exagéré, celui de Gibbon, beaucoup trop faible, peut-être celui de Matter se rapprocherait-il le plus de la vérité.

Pour quelle part l'Afrique serait-elle représentée dans cette évaluation nécessairement approximative ? Il est impossible de répondre, mais si l'on a pris à la lettre le *pars paene major civitatis uniuscujusque* de Tertullien (1), assurément elle sera considérable et on ne sera pas loin d'accepter ici encore la proportion de Matter qui nous donnera le chiffre de 4.000.000.

Il va sans dire que la grande masse des chrétiens était alors, en Afrique, comme dans tout l'Empire, dans les villes. Comme le dit très justement M. Monceaux (2), « malgré les succès de leur propagande, les chrétiens n'étaient encore en Afrique qu'une minorité. Les autorités provinciales ou municipales, presque toute l'aristocratie et la bourgeoisie locales, presque toutes les populations des campagnes, et les tribus indigènes étaient restées païennes. Même dans les villes, les foules d'idolâtres enveloppaient de toutes parts les petites troupes des fidèles ».

Le savant auteur de l'*Histoire Littéraire de l'Afrique chrétienne* vient d'affirmer une chose qui touche directement à l'objet de nos recherches, le christianisme chez les indigènes, et sur laquelle il est bon que nous nous arrêtions. Pour lui, à cette date, commencement du IV[e] siècle, « les tribus indigènes étaient restées païennes ». Il ne veut pas dire évidemment que le christianisme n'a fait aucun adepte dans la population indigène ; on sait en effet qu'elle a eu ses martyrs (3) et ses évê-

(1) *Ad Scap.*, 2.

(2) *Hist. litt.*, III, p. 21.

(3) Namphamo, Miggin, Sanae, etc. (Aug Epist. 16).

ques [1]. Mais ces indigènes atteints par le christianisme sont des « civilisés », je veux dire qu'ils ont été gagnés à la civilisation punique puis romaine.

Que sont-ils relativement à la masse berbère ? Des individualités ou tout au plus des groupes qui ont accepté les coutumes des maîtres du pays parce qu'ils ont été en relation de service ou de clientèle chez quelque famille romaine.

Quant aux nombreuses tribus libyennes [2] de l'Ouest et du Sud de la Numidie ainsi que de la Maurétanie, elles ne paraissent pas plus atteintes par le christianisme qu'elles ne le sont par la civilisation du peuple vainqueur.

Elles n'ont même pas pu l'être, car les documents historiques nous apprennent qu'elles ont été en guerre avec Rome jusqu'à cette époque, et quelques-unes bien au delà.

L'Aurès, enserré pourtant au Nord et au Sud par une ligne de forteresses dès l'an 100 [3], entouré de municipes [4], n'était pas pour cela complètement soumis, puisque nous apercevons encore une révolte en 283 [5].

Tout l'Ouest de la Numidie depuis la petite Kabylie jusqu'à Hodna, fut pendant toute la seconde moitié du IIIe siècle, à des intervalles plus ou moins courts, livré aux incursions et aux révoltes des Barbares [6].

L'état de la Maurétanie a encore été plus précaire, puisque jusqu'aux derniers jours de la puissance romaine la

(1) Iader de Midili et Litteus de Gemellæ en 256. Iader est un nom libyen ; c'est notre Idir berbère, nom si répandu aujourd'hui chez les Kabyles.

(2) Seule la tribu des Bamaccures (Mesnage, *Romanisation de l'Afrique*, p. 50) semble avoir possédé un évêché à cette époque, si Bamacora de 256 peut être identifié avec la cité des Bamaccures.

(3) Mesnage, *Romanisation de l'Afrique*, p. 61.

(4) Mesnage, *Romanisation de l'Afrique*, pp. 128-129.

(5) Cagnat, *Armée Rom.*, p. 59 ; *Ephem. Epigr.*, V, p. 752.

(6) Mesnage, *l. c.*, pp. 123-124.



révolte y a toujours été latente et s'y est manifestée tantôt sur un point, tantôt sur un autre, tantôt partout à la fois, par des éclats soudains et terribles [1].

C'est à ce propos que dom Leclercq fait cette réflexion très juste : « Ceci importe beaucoup à l'histoire des Églises de cette province » [2].

Oui, cela importe, car il est absolument impossible que l'apostolat s'exerce avec fruit au milieu des dévastations de la guerre, et là où la révolte a été à l'état endémique, l'évangélisation du pays n'a certainement pas pu se faire.

Toute la région de la Kabylie, des Bibans, des Maâdid, ainsi que tous les massifs montagneux de la Césarienne sont dans ce cas, c'est ce qui explique pourquoi les évêchés et les communautés chrétiennes de la Numidie s'arrêtent au pied de ces montagnes et pourquoi, vers l'Ouest, nous n'en trouvons que sur la côte, la vallée du Chélif et à Altava.

Quant à l'importance numérique que ces centres chrétiens de l'Ouest devaient avoir, la *Passio* de saint Tipasius et de sainte Salsa nous le disent clairement : « A Tigava « la chrétienté était encore petite » [3], et à Tipasa où il y a pourtant eu un évêché dès le IIIe siècle et peut-être dès le IIe, les chrétiens étaient encore le très petit nombre : « *Erat illis temporibus adhuc vigens in suis vanitatibus superstitio et rara fides... in paucis latens relucebat inventa (fides)* [4] ». Comme on le voit, pour les villes de la Maurétanie on est loin du « *pars paene major civitatis uniuscujusque* » de Tertullien appliqué aux villes de la Proconsulaire.

(1) Cagnat, *l. c.*, p. 55. Cf. Mesnage, *l. c.*, p. 163, etc.

(2) *Afrique chr.*, II, p. 365, note 1.

(3) Passio Tipasii, 1.

(4) Passio S. Salsæ, 3.

*Confirmatur* éclatant de ce que nous avons déjà plusieurs fois affirmé, à savoir que la Maurétanie, en retard sur les provinces de l'Est, au point de vue de la Romanisation [1], l'a été aussi énormément au point de vue de la christianisation.

### § 2. — Depuis la paix de l'Eglise jusqu'en 430.

Au moment où l'Eglise d'Afrique se préparait à panser les blessures que lui avait faites la persécution de Dioclétien et à courir à de nouvelles conquêtes, voilà que surgit devant elle un ennemi inattendu contre lequel, pendant plus d'un siècle, elle va être obligée d'occuper toutes ses forces.

C'est le Donatisme.

Ce schisme est né de ce qu'on a appelé « la question des traditeurs » c'est-à-dire des membres du clergé accusés d'avoir livré les Saintes Ecritures pendant la persécution de 303.

On sait que si *in diebus traditionis* [2] les martyrs furent nombreux, les défections le furent aussi. Bon nombre d'évêques, de prêtres, etc., rachetèrent leur vie par l'apostasie.

Les évêques d'Utica, de Thisica, de Thuburbo minus, d'Abitinae, en Proconsulaire [3], ceux de Cirta [4], de Tigisi,

(1) Mesnage, *Roman.*, p. 170.

(2) La persécution de Dioclétien peut se diviser en deux périodes : celle de la *traditio*, dans laquelle il était ordonné de livrer les Saintes Ecritures, et celle de la *thurificatio*, pendant laquelle on devait offrir de l'encens sous peine de mort. (Aug. *Contra Cresc.*, III, 26, 29; Aug, *Brevic., Coll. cum Donato*, III, 15. C. I. L., VIII, 6700.

(3) *Acta Purg. Felicis*, p. 201, Edit. Ziwsa : Aug. *Post. Coll. Ad. Donat.*, 22, 38.

(4) *Acta Munati Felicis*, dans l'Appendix d'Optat, Edit. Ziwsa, pages 186-188, 192-196.



de Mascula, de Calama, d'Aquae Thibilitanae, de Limata en Numidie [1] furent du nombre.

Ces derniers, à l'occasion du concile de Cirta (305) ou plutôt, car ce mot est impropre, à l'occasion de l'ordination et de l'installation de Silvanus qui venait d'être élu évêque de cette ville, malgré l'opposition des clercs et des notables qui l'appelaient « traditor » mais avec l'appui des gens de l'amphithéâtre et des courtisanes [2], firent une sorte d'examen public où explicitement ils reconnurent leur crime et se donnèrent réciproquement l'absolution en s'en remettant à Dieu, à qui seul chacun rendrait ses comptes [3].

Ils étaient douze pour assister à la consécration de Silvanus, et tous étaient plus ou moins entachés d'apostasie.

Ce sont ces indignes qui, en 311, à la mort de Mensurius, évêque de Carthage, s'unirent, avec un certain nombre de leurs collègues, aux ennemis de Caecilianus, son successeur, pour élire à sa place Majorinus. A ce dernier succéda bientôt le célèbre Donatus qui organisa l'Eglise dissidente avec beaucoup d'énergie et d'habileté et eut le triste honneur, avec un autre Donatus des Cases Noires, de donner son nom au nouveau parti : *Pars Donati* ou *Donatismus*.

Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail des faits historiques qui remplirent tout le IV^e^ siècle et une partie du V^e^, et scindèrent l'Eglise d'Afrique en deux tronçons presque égaux, puisque, si le parti catholique dominait en Proconsulaire et peut-être en Byzacène, le Donatisme l'emportait en Numidie et en Maurétanie.

Le fait est que, malgré tous les efforts de l'administra-

(1) Optat, *De Schism.*, I, 13; Aug., *Contra Cresc.*, III, 26-27, 29-30.

(2) *Gesta apud Zenophilum*, p. 194, 196.

(3) Aug., *Contra Cresc.*, III, 27, 30.

tion civile qui, tantôt par la douceur [1], tantôt par la force [2], s'efforça de venir à bout de sa résistance, le Donatisme ne cessa de se développer jusqu'à la Conférence de 411, où il fut condamné solennellement, et à partir de laquelle il baissa de plus en plus pour ne s'éteindre cependant que très tard, puisque saint Grégoire le Grand et l'Administration byzantine durent lutter contre lui sans parvenir encore à l'anéantir.

En somme il ne disparut qu'à l'arrivée des Arabes avec le christianisme lui-même.

En présence de cette lutte d'influence si âpre et si longue entre le catholicisme et le donatisme, on peut se demander si, au point de vue de l'extension du christianisme, ce conflit n'a pas eu quelque heureux résultat...

C'est possible, c'est même probable, car ces deux tronçons de l'Eglise africaine, en s'évertuant de toute façon à attirer à eux le plus d'adhérents possible, ont obtenu des résultats qui n'auraient peut-être pas été atteints sans cela.

(1) Constantin accorda aux Donatistes de soumettre leurs réclamations à un Concile. Celui-ci se réunit à Rome, le 2 octobre 313. Condamnés, ils en appellent à un second concile. Celui d'Arles, 1er avril 314, les condamne de nouveau. Ils en appellent alors à l'empereur qui consent à juger personnellement leur cause à Milan, Novembre 316. Condamnés pour la troisième fois, ils se révoltent.

(2) Première répression en 317. Apparition des Circoncellions vers 321 (Pallu de Lessert, *Fastes des Proc. Afric.*, II, p. 242, note 3).

En 347, les envoyés de Constance, Paul et Macaire, ayant échoué dans leurs efforts pour ramener la paix, en appellent au comte d'Afrique (Opt., *De Schism.*, III, 3). Répression sanglante. Les circoncellions sont poursuivis et massacrés en masse par Taurinus

Les Donatistes assoiffés de vengeance profitent de l'élévation de Julien l'Apostat à l'empire pour la satisfaire. Ils se livrent sans frein à toutes les violences (Opt., *l. c.*, 14, 17-19).

Vers la fin du IVe siècle, le Donatisme dévie dans la politique. Il s'attache à Firmus (370-373) et à Gildon (387-398), avec l'aide desquels il peut se livrer impunément à toutes les atrocités. Le nom d'Optat, évêque de Thamugadi, surnommé le Gildonien, qui se signale à cette époque par ses massacres, rappelle une des périodes les plus tristes de l'Histoire de l'Eglise d'Afrique.



Mais si, quant au nombre des adeptes et à l'extension territoriale, cet antagonisme a peut-être été avantageux, quel mal il a fait si l'on considère la qualité des convertis !

Le raccolage des nouveaux adhérents était si éhonté que la liberté du choix entre les deux partis ne leur était, souvent du moins, même pas laissée : c'est ainsi que Crispinus, l'évêque donatiste de Calama, après avoir acheté une propriété cultivée par 80 colons catholiques, force aussitôt ceux-ci à se laisser rebaptiser [1].

Dans cette lutte pour le nombre avant tout, le Donatisme fut aussi clairvoyant qu'audacieux. Voyant que les villes étaient en partie occupées par les catholiques, il dirigea tous ses efforts du côté des campagnes, et ce fut, il faut le dire, avec un immense succès [2].

Pour comprendre leurs nombreuses conquêtes parmi les indigènes, il suffit de se rappeler ce qu'étaient les chefs donatistes et quels étaient également ceux qu'ils voulaient embrigader.

Les chefs donatistes n'étaient en somme que des révoltés à l'égard de l'autorité romaine.

Quant aux indigènes, c'étaient toujours des vaincus frémissant sous le joug. « Or, on proteste, comme on peut, contre le joug qui oppresse ; ne point parler la langue du maître c'est déjà se séparer de lui par quelque chose d'essentiel, mais prier autrement que lui est beaucoup plus encore, car cela constitue une révolte morale qui satisfait bien mieux les rancunes du sentiment de nationalité.

Leur esprit, qui en politique et en administration produisit les çofs, les poussa instinctivement vers le parti

(1) Aug., *Contra litt. Petil.*, II, 184, 218 ; *Epist.* LXVI.

(2) Multarum et paene omnium africanarum ecclesiarum in quibus talis error (donatismus) exortus est, exempla testantur. Conc. de 390, can. 68 ; Mansi, *Coll. conc.*, p. 1305.

religieux qui paraissait favoriser le plus l'indépendance à l'égard des empereurs leurs maîtres ». Poussant cet argument jusqu'à l'excès, on est allé jusqu'à prétendre qu'avant la paix de l'Eglise les Berbères « avaient embrassé le christianisme d'autant plus volontiers qu'ils trouvaient là une nouvelle manière de protester contre leurs maîtres païens [1] ».

Déduction évidemment fausse, car enfin, il y avait alors le martyre à la suite de la confession de la foi, et on a beau aimer à protester, on préfère protester un peu moins fort et conserver sa vie, ne fût-ce que pour le plaisir de protester plus longtemps.

Du reste, cette sorte de protestation ne serait pas précisément, tout le monde le comprend. dans l'esprit du christianisme.

Quoiqu'il en soit de cette fausse déduction, il paraît bien certain que, si le donatisme prit tant d'extension parmi les indigènes, c'est qu'il représentait la résistance au gouvernement étranger. Ils se firent donatistes parce leurs maîtres étaient catholiques, comme plus tard, après avoir embrassé l'Islam, ils se firent ouahbites parce que leurs maîtres étaient orthodoxes [2].

---

(1) Masqueray, dans son *Introduction à la Chronique d'Abou Zakaria*.

(2) Cette manière de faire ne s'est pas, du reste, vue seulement en Afrique. L'histoire des peuples orientaux est là pour prouver que le même esprit a présidé à l'établissement, surtout à l'extension et à la perpétuité des grandes hérésies qui subsistent encore.

En 431, le Concile d'Ephèse condamne Nestorius. Les Grecs obéissent aux décrets du Concile, beaucoup de Syriens, au contraire, surtout du côté de la Babylonie et de la Perse, suivirent le parti de Nestorius, moins par goût pour ses erreurs que par esprit d'indépendance, par opposition de race et de nationalité contre l'Hellénisme et l'Empire.

Vingt ans après, naît l'hérésie des Eutychiens. Les causes de sa diffusion en Asie furent-elles uniquement religieuses ? Non. Outre celle qui paraît dans l'antagonisme des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, lesquels voyaient d'un œil jaloux le siège de Constantinople, d'inférieur qu'il était, s'élever peu à peu au-dessus du leur, on trouve chez les monophysites le même mobile que chez les Nestoriens : en refusant de se soumettre au Concile de Chalcédoine, ils obéissent moins à des considérations d'ordre dogmatique qu'à l'esprit exclusif de race qui les pousse à garder ou à conquérir leur propre nationalité au milieu des nations diverses dans lesquelles ils sont englobés.

Aujourd'hui encore, pourquoi les quatre peuples gagnés au monophysisme : les Arméniens, les Syriens purs, les Coptes et les Abyssins restent-ils attachés à leur erreur ? Surtout parce qu'il y a chez eux une question de race et de nationalité.

Il y a eu quelque chose de semblable dans les motifs qui ont poussé nos Berbères à accepter en si grand nombre le Donatisme.

Il est possible que si cette hérésie qui s'appuyait surtout sur l'élément autochthone avait eu toute liberté de s'étendre, elle aurait créé en Afrique une Eglise indigène plus solide que celle fondée par le catholicisme Dieu ne l'a pas voulu. Il a préféré que ce peuple fût musulman plutôt que semi-chrétien appartenant à une Eglise bâtarde qui, de tout temps, est tombée dans toutes sortes de compromissions avec les ennemis de l'Eglise du Christ : païens, ariens, etc.



Pour tenir dans leurs mains toutes ces populations nouvelles qui venaient se grouper autour d'eux, les donatistes durent placer auprès d'elles des prêtres et des évêques; et hélas, il faut le dire, la qualité laissa souvent à désirer ! A la Conférence de 411, Primien dut avouer en pleine séance que tel et tel de ses évêques avaient dû être déposés [1].

C'est ce qui explique du reste comment, en 18 ans, le nombre de leurs évêques grandit de 200 : Dans le premier concile qu'ils tinrent à Carthage pour élire Majorinus contre Caecilianus ils ne sont que 70 [2] ; vers 330, à Carthage encore, ils sont 270 [3].

Ce n'est pas tout, la désunion s'étant mise parmi eux, les Donatistes se scindèrent en plusieurs fractions qui s'anathématisèrent à Carthage, à Cabarsussi, à Bagaï, etc. et s'efforcèrent de se surpasser les unes les autres par le

---

(1) *Cogn.*, 1, 129, 130.

(2) Aug., *Brevic. Coll.*, III, 14, 26.

(3) Aug, *Epist.* XCIII, 43.

nombre de leurs évêques. Les Maximanistes [1] qui excommunièrent en 393, à Cabarsussi, les Primianistes, étaient au nombre de plus de 100, et ceux-ci réunis l'année suivante à Bagaï pour excommunier les Maximianistes étaient 310 [2].

Avant eux, s'étaient déjà formés les Urbanistes fondés par Urbanus de Forma, en Numidie, et les Rogatistes, en Maurétanie [3]. Il est vrai que ces derniers ne parvinrent jamais à réunir plus d'une dizaine d'évêques [4].

Malheureusement les catholiques ne surent pas ou ne purent pas résister à cet entraînement, j'allais dire à cette course effrénée aux évêchés. Ils eurent bien parfois quelque scrupule. Ainsi, en 390, le concile de Carthage défendit de créer de nouveaux évêchés si ce n'est dans les lieux où les fidèles se multiplieraient et où l'évêque consentirait à cette nouvelle création [5].

Cette défense n'ayant produit aucun résultat (il était si facile d'épiloguer sur la première de ces deux conditions et de se procurer ensuite le consentement de l'évêque intéressé), le concile de 397 décréta que l'on n'établirait plus aucun évêché, sinon par une décision du concile de la province et du primat qui en était le président et avec le consentement de l'évêque dont il fallait en ce cas démembrer le diocèse : « *Nisi ex concilio plenario uniuscujusque provinciae et primatis, atque consensu ejus ad cujus dioecesim eadem ecclesia pertinebat.* »

Mais que faire ? Comment rester en arrière quand on voyait les adversaires grossir si démesurément en nombre ?

(1) Aug., *Contra Cresc.*, IV, 69.
(2) Aug., *Contra Cresc.*, IV, 12.
(3) Aug., *Contra Cresc.*, IV, 60, 73.
(4) Aug., *Epist.* XCIII. ch. 4, 12, ch. 21, 24 ; Pallu de Lessert, *Fastes des Prov. Afric.*, II, p. 254, note 5.
(5) Canon V. Cf. Schelstrate, *Eccl. Afric.* p. 150.



Le fait est qu'en ce même concile de 397, l'évêque de Carthage, Aurèle, avoue faire une ordination épiscopale presque tous les dimanches : « *In hac ecclesia (carthaginiensi) ad quam dignata est sanctitas vestra convenire, crebro ac paene per (omnem) diem dominicam ordinandos habemus* ».

Cette série d'une moyenne de 50 évêques par an pour la seule province de Proconsulaire, car il est bien probable que les évêques des autres provinces se faisaient sacrer par leur primat, en dit long sur cette course aux évêchés, comme nous disons plus haut.

Malheureusement, les documents qui nous sont restés des conciles catholiques sont trop insuffisants pour nous mettre au courant de la progression du nombre de leurs évêques. Nous savons seulement que, vers 343, trente-six évêques africains [1] contresignèrent les décisions du concile de Sardique.

Le concile de 348 présidé par Gratus ne mentionne que 17 évêques et évêchés, et celui de 390, présidé par Genethlius n'en fait connaître que 6.

Quoiqu'il en soit, nous savons par le grand document de 411 que des évêques furent placés non seulement dans des villes de peu d'importance, mais encore dans des bourgades [2], et même dans des *fundi* ou *villae*, c'est-à-dire dans de grosses fermes dont les propriétaires avaient réuni pour la culture de leurs terres un nombre plus ou moins grand de colons indigènes.

C'est ainsi que nous connaissons comme ayant eu des évêques : Le Saltus *Burunitanus*, en Proconsulaire ; le

(1) Nous avons leur nom mais sans l'indication de leur siège, Mansi, *Concil.*, III, p. 67.
(2) Tous les évêchés qui portent le nom de Casae n'étaient que des bourgades. *Casae Bastalae, Casae Calanae, Casae Favenses, Casae Medianae, Casae Nigrenses, Casae Silvanae*, en Numidie.

*fundus Jubaltianensis* et le *fundus Verrona* en Byzacène, peut-être le Saltus *Bagatensis*, les Villae des *Coelii* et des *Celerini* et la Villa *Mutugenna*, en Numidie; le fundus *Nabala* et le fundus *Mazuca* en Maurétanie Césarienne.

Peut-être faut-il ajouter les évêchés de *Bassiana*, *Cresima*, *Egnatia*, *Frontoniana*, *Octavia*, *Puppiana*, *Severiana*, *Trophimiana*, *Valentiniana*, *Vibiana*, en Proconsulaire et Byzacène, *Pudentiana*, *Rusticiana* en Numidie, etc. etc., si, comme nous le croyons et aurons occasion de le dire plus tard, il s'agit d'évêchés établis dans des propriétés de familles riches et souvent patriciennes : les Bassi, les Kresimi, les Egnatti, etc.

A l'occasion des titulaires donatistes de quelques-uns de ces évêchés, Alype de Thagaste, un des mandataires des catholiques à la Conférence, eut la malencontreuse idée de faire cette réflexion : « *Scriptum sit istos omnes in villis vel in fundis esse Episcopos ordinatos, non in aliquibus civitatibus*[1] ». Mais il s'attira de la part de Petilien, évêque de Cirta, le principal mandataire des donatistes, une verte réponse qui lui ferma la bouche : « *Sic etiam tu multos habes per omnes agros dispersos. Imo crebros ubi habes, sane et sine populis habes* [2].

Quant au tribun Marcellin, le président de la Conférence au nom de l'Empereur, il se contenta de dire : « *Scripta sint quae ab utrisque partibus insinuata videntur esse judiciis* [3].

De fait, à ce point de vue, les deux partis étaient aussi bien en faute l'un que l'autre ; ils ne s'étaient pas contentés d'opposer évêque à évêque dans la même localité [4]

(1) Cogn., I, 181.
(2) Cogn., I, 182.
(3) Cogn., I, 182.
(4) Dans les Actes de la Conférence de 411, on rencontre à chaque ligne la désignation de *episcopus plebis* et *episcopus civitatis*. Peut-être voulait-on ainsi distinguer la partie ville et la partie campagne d'une même commune. Cette dénomination devait être officielle, car nous la voyons consacrée par des inscriptions. Ainsi, par exemple, Thignica dans une dédicace : *C. Memmio Felici Flamini Aug. Perp, urriusque partis civitatis Thignicensis C. Memmius*. C. I. L., VIII. 1419).



ils avaient encore établi dans le diocèse du parti adverse deux, trois et quelquefois quatre évêques contre un : L'évêque catholique de *Macomades* se plaint qu'on ait créé dans son propre diocèse l'évêché d'*Idassa* [1]; celui de *Musti* réclame contre ses deux adversaires Félicien de *Musti* et Donat de *Turris* [2], et Asmunius de *Tiguala* contre Gaïanus et Privatus [3], mais Adeodatus l'évêque donatiste de Milève se plaint de son côté que les catholiques lui en aient opposé trois, un à *Milève* et deux autres à *Thucca* et à *Ceramussa* [4]. Lucullus *ab Hospitiis* donatiste dit lui aussi : « *Duos adversum me habeo et ordinaverunt modo unum* [5]. Dans le diocèse numide du donatiste Verissimus de *Tacarata*, les catholiques en ont placé quatre : un à *Tacarata* même et trois autres dans les villages de *Legcs*, *Casae Calanae* et *Hessiana* [6]. De même en Proconsulaire, dans le diocèse de *Libertina*, Petilianus reproche aux catholiques d'être là quatre contre un. « *In una plebe Januarii collegae nostri praesentis, in una dioeccsi quatuor sunt constituti contra ipsum, ut numerus scilicet augeretur... Quatuor estis contra unum* [7].

Alype de Thagaste avait donc mauvaise grâce de se plaindre que deux évêques donatistes eussent été placés dans le diocèse de Tiguala [8]. « *Animadvertit nobilitas tua*,

(1) *Cogn.*, I, 182.
(2) *Cogn.*, I, 121.
(3) *Cogn.*, I, 126.
(4) *Cogn.*, I, 65, 130.
(5) *Cogn.*, I, 198.
(6) *Cogn.*, I, 121.
(7) *Cogn.*, I, 116, 117, 119.
(8) *Cogn.*, I, 126.

dit-il au tribun Marcellin, *etiam in nostrorum dioeccsi eos ordinasse episcopos.* » Mais il s'attire la réponse suivante à laquelle il devait du reste s'attendre : « *Talia ab utrisque partibus constat objecta...* » (1).

Pour résister à tous ces intrus, le parti adverse faisait habituellement consacrer de nouveaux évêques, mais quelquefois, bien qu'on ne fût pas très difficile sur le choix, on manquait de sujets, et alors l'évêque attaqué, devait se contenter d'opposer un prêtre aux nouveaux adversaires. C'est ainsi qu'Aurelius n'eut qu'un prêtre à opposer à l'évêque d'Idassa (2) ; de même, Adeodatus de Milève et Verissimus de Tagarata n'opposèrent également qu'un prêtre aux évêques catholiques de Ceramussa (3) et de Casæ Calanæ (4).

Quelquefois même, les prêtres manquant, une seule ressource restait alors : c'était de se proclamer évêque de deux diocèses à la fois. C'est ainsi que nous voyons l'évêque donatiste de *Siccenna* prétendre avoir juridiction sur celui de *Sinnar* (5), Januarius d'*Aptuca* sur *Libertina* (6),

(1) *Cogn.*, I, 126.
(2) *Cogn.*, I, 182.
(3) *Cogn.*, I, 133.
(4) *Cogn.*, I, 133.

Nota. — Les Actes de la Conférence nous font connaître 14 évêchés catholiques où les donatistes ont placé des prêtres et 12 évêchés donatistes où les catholiques en ont également envoyé.

Les donatistes en ont placé à *Usila* (I, 126), à *Absiri* (I, 128), à *Abensa* (I, 133), à *Nigrenses majores* (I, 133), à *Turuzi* (I, 133), à *Canope* (I, 133), à *Megalopolis* (I, 133), à *Uchi Majus* (I, 133), à *Casæ Calanæ* (I, 133), à *Trofimiana* (I, 133), à *Giutsi Salaria* (I, 135) à *Mididi* (I, 142), à *Quisa* (I, 143) ; Donatus Cillitanus manquant probablement de prêtres a envoyé des diacres à *Vegesela* de Byzacène (I, 133).

Les catholiques ont placé des prêtres à *Zella* (I, 163), à *Idassa* (I, 182), à *Zerta* (I, 187), à *Lamiggiga* (I, 187), à *Rotaria* (I, 188), à *Numida* (I, 188), à *Caesariana* (I, 189), à *Mesarfelta* (I, 198), à *Aquæ* de Numidie (I, 198), à *Cemerinianus* (I, 201), à *Selemsele* (I, 201), à *Medianas Zabuniorum* (I, 204).

(5) *Cogn.*, I, 133.
(6) *Cogn.*, I, 201.



Peregrinus de *Sufes* sur *Mididi* (1), Donat de *Cillium* sur *Vegesela* (2) où il a installé des diacres, etc., etc... (3).

Le meilleur tour à jouer à l'adversaire était de gagner quelqu'un de ses prêtres, de l'ordonner et de le lui opposer ; c'est ce qui fut fait à *Vaga*, *Zuri*, *Boset*, *Gaguar*, *Bonusta*, *Villa magna* en Proconsulaire (4), à *Culusi*, *Turres*, *Iziriana*, en Byzacène (5) ; à *Thucca* (6), à *Bamaccora* en Numidie (7). Donatus, l'évêque donatiste de ce dernier évêché avait vu ainsi son prêtre Cassianus se lever contre lui. Mis en présence de celui qu'il appelait son Absalon, il lui lança cette injure à la face en pleine Conférence : « *Agnosco illum, presbyter meus fuit... nullum habeo adversarium in plebe, nisi solum Absalonem* » (8).

On devine facilement quels conflits devaient surgir d'un tel état de choses. On en entend quelques échos dans les récriminations que les évêques de l'un et l'autre parti font entendre au sein de l'assemblée de 411. On assiste ainsi aux scènes de violences qui ensanglantèrent la plupart des diocèses d'un bout à l'autre de l'Afrique.

L'évêque dont le troupeau est le plus nombreux abuse de sa force pour chasser le plus faible comme à Mara-

(1) *Cogn.*, I, 142.
(2) *Cogn.*, I, 133.
(3) *Cogn.*, I, 133. Victorianus Abissensis revendique *Uchi majus* (I, 133). Donatus Turensis, *Musti* ; Victor Taborensis, *Bisica* (I, 126) ; Felicianus Uthinensis *Absiri* (I, 128), en Proconsulaire ; Musonius Byzaciensis, *Zella* (I, 161), en Byzacène ; Victor Aiurensis, *Rotaria* (I, 188), en Numidie ; Honoratus Aquaesirensis, *Quisa* (I, 143) ; Reparatus de Sufasar, *Numida* (I, 188), en Maurétanie.
(4) *Cogn.*, I, 176, 133, 121, 128, 133, 133.
(5) *Cogn.*, I, 138, 121, 133.
(6) *Cogn.*, I, 130.
(7) *Cogn.*, I, 128, 187.
(8) *Cogn.*, I, 128, 187.

zanæ [1], à Ceramussa [2], etc., etc., lui interdire les chapelles et les autels des martyrs, comme à Vegesela de Byzacène [3], voler son argent, ses provisions de blé, etc., comme à Cæsariana [4], détruire ses basiliques et ses maisons comme à Pudentiana [5], à Liberalia [6], à Gratianopolis [7], etc., torturer son adversaire et le tuer avec ses clercs comme à Assuras [8], à Cæsariana [9], à Rotaria [10], etc., etc. [11].

(1) *Cogn.*, I, 133. « Præcessor meus... expulsus est... (donatistæ) oppressi sunt. »

(2) *Cogn.*, I, 133-134. « Etiam mei terrore succubuerunt omnes qui in eodem loco constituti erant. » Adeodatus de Milev (D) à Severianus de Ceramussa (C).

(3) *Cogn.*, I, 133. « Et loca et memorias martyrum prohibuisti » Donatus de Cillium (D) à Privatianus de Vegesela (C).

(4) *Cogn.*, I, 189. « Ecclesiam catholicam prædavit, pecuniam sustulit, frumenta deportavit... » Novatus de Setif (C) à Cresconius de Cæsariana (D).

(5) *Cogn.*, I, 201. « Ipsi deposuerunt basilicas, ipsi tulerunt ornamenta ecclesiæ. Ille qui loquitur (Cresconius Pudent. D), quatuor basilicas deposuit uno loco. »

(6) « Basilicam mihi deposuerunt haeretici. » Gorgonius Liberal. I,133.

(7) *Cogn.*, I, 135. « Domos dejecisti et persecutionem mihi fecisti. » Deuterius (D) à Publicius (C).

(8) Aug., *de Gestis cum Emerito*, 9.

(9) *Cogn.*, I, 189 « prædavit, torsit (presbyterum catholicum) ».

(10) *Cogn.*, I, 187, 138. « Episcopum illic habuimus, occidistis illum et invasistis ». Aurelius de Macomades (C) à Victor Rotar. (D).

(11) Aurèle de Macomades (C) dit à Benenatus (D) de Mesarfelta : « Persecutio tua plurimos cives evertit. » (I, 198).

Novatus de Setif qui s'est fait l'accusateur de Cresconius de Cæsariana entend à son tour Marcianus lui dire : « Agnosco persecutorem. » (I, 143). Dans la bouche de presque tous, c'est le mot de « persécution, persécuteur » qui résume les mauvais traitements dont les uns et les autres se disent avoir été l'objet : « Scriptum sit ipse Florentius bene agnoscit, qui me persecutus est innocentem, quem apprehendit, et in custodiam officii dedit necandum, ubi triennium temporis feci. (I,142). Victor (D), à Florentinus (C), d'Hippo Diarrhytus. — « Persecutio semper me fugavit. » Lucullus (D), à Benenatus Hospitensis (C). — « Tempore persecutionis succubuit illic episcopus qui hic fuit. » Salvianus (D) de Membressa à Theasius de Membrone. — « Episcopus noster Quizicensis succubuit in persecutione. » Honoratus d'Aquæ Sirenses à l'évêque catholique de Quiza.



Quelques-uns, sans rien préciser, se contentent de dire comme les donatistes Honorius de Vartana (D), parlant de Victor (C) son adversaire :

Par le mal qu'il m'a fait, j'ai appris récemment à le connaître [1].

Bref, d'un bout à l'autre des Actes de la Conférence, on sent l'aigreur, la rancune, la haine, qui se manifestent quelquefois par des explosions de colère et d'injures. Plusieurs fois on assiste à des discussions comme celle-ci :

Victor Libertinensis. *Præsto sum.*

Januarius Aptucensis. *Agnosco illum, diœcesis mea est.*

V. *Neminem illic habet.*

J. *Diœcesis mea est.*

V. *Cum neminem illic habeat, neque ecclesiam nequa aliquem communicantem, frustra mentitur quod sit ejus diœcesis.*

J. *Communicarunt mihi ante vim tuam.*

Ou encore :

Severianus de Ceramussa, catholique : *Nunquam ibi fuerunt donatistæ.* Adeodatus de Milev, donatiste : *In plebe mea est. Per violentiam inde exclusit omnes (clericos)* et *presbyteros.* — S. Mentitur, teste Deo !... A. *In Plebe mea est... Etiam mei terrore succubuerunt omnes, qui in eodem loco constituti erant.* — S. *Mentitur !* [2].

Tel était l'état des esprits chez les chefs des deux partis et leur courtoisie les uns à l'égard des autres !

Après avoir lutté pour ainsi dire à coups d'ordinations,

(1) *Cogn.*, I, 126. « In mala quæ fecit mihi, modo illum didici. »

(2) *Cogn.*, I, 134.

Le dialogue échangé entre les deux évêques de Constantine n'est pas moins passionné : Petilianus (D) parlant de Fortunatus (C) : « Ipse est Ecclesiæ persecutor in eâdem civitate ubi ego episcopus sum. — F. In eadem civitate ab haereticis omnia altaria confracta sunt... » (I,139).

le parti catholique inspiré en cela par saint Augustin, se résolut à organiser des conférences contradictoires tant pour éclairer le peuple que pour attirer à lui les évêques donatistes de bonne foi. C'est au Concile de 403 que fut prise cette décision.

Entre tous, brille le grand évêque d'Hippone dans cette campagne de raison et de foi, et nombreux furent les évêques donatistes qui, éclairés et conquis, entrèrent dans le bercail catholique. Maximin de *Castellum Siniti* fut une des heureuses conquêtes de saint Augustin (1), et nous savons par le même saint qu'avec lui furent convertis Gabinus de *Vegesela*, Candidus de *Villa Regis*, Donatus de *Macomades*, Hilarus de *Boset*, etc... (2).

Tous ces prélats étaient numides. En Proconsulaire et en Byzacène les conversions d'évêques furent également nombreuses. Nous connaissons celles d'Augendus (3) de *Villa Magna*, de Primulus de *Vaga* (4), de Rogatus de *Gaguar* (5), de Maximinus de *Turres* (6), de Rufinianus de *Bonusta* (7).

Avec l'évêque, généralement la masse des fidèles entrait dans le sein de l'église catholique.

Mais il arriva aussi que le peuple fut converti alors que le pasteur, resté réfractaire, était abandonné de ses ouailles et demeurait seul ou presque seul.

C'est ce que l'on vit à *Bulla Regia*, *Hilta*, *Libertina*, *Macriana Major*, *Gratianopolis*, *Quiza*, *Bisica*, *Vazari*, etc.,

(1) Aug., *Epist.*, CV, 4.

(2) Aug. *Contra Gaud.*, I, 12, 13; *Contra Cresc.*, II, 10-12; *Cogn.*, I, 120-121.

(3) *Cogn.*, I, 133.

(4) *Cogn.*, 215.

(5) *Cogn.*, 128.

(6) *Cogn.*, 121.

(7) *Cogn.*, 133.



etc... A *Bulla Regia*, l'évêque donatiste Félix resta avec une seule personne de son parti (1), Hilarianus d'*Hilta* (2), Januarius de *Libertina* (3), Pomponius de *Macriana major* (4), Deuterius de *Gratianopolis* (5) restèrent sans une seule brebis.

Las de lutter, ceux de *Quiza* (6), de *Bisica* (7) et de *Vazari* (8) se retirèrent découragés.

Les donatistes essayèrent bien, il est vrai, d'agir également sur certains membres du clergé catholique, mais il arriva ce qu'il arrive aujourd'hui, lorsque quelque malheureux se fait protestant; ils ne purent attirer à eux que quelques fruits secs qui ne firent que déshonorer leur parti; tels les diacres Rusticianus de Mutugenna (9) Vitalis (10), Félix (11) et Rogatus (12) devenus ensuite évêques.

Bref, le succès de la propagande catholique fut tel que Primien, le chef du parti donatiste, à la veille de la Conférence, sentit le besoin, pour ne pas être trop inférieur en nombre aux catholiques, de faire ordonner à la hâte un certain nombre d'évêques.

(1) *Cogn.*, 135.

(2) *Cogn.*, 133.

(3) *Cogn.*, 116.

(4) *Cogn.*, 126.

(5) *Cogn.*, 135.

(6) *Cogn.*, 143.

(7) *Cogn.*, 126.

(8) *Cogn.*, 129.

(9) Aug., *De Rusticiano diacono rebaptizato*, édit. Caillau, XXXIII, pp. 260-266.

(10) *Cogn.*, I, 201. « Iste Vitalis diaconus fuit catholicus in civitate Sitifensi. Rebaptizatus, factus est presbyter. Projectus est causâ adulterii et factus est postea episcopus.

Petilianus piqué au vif eut beau lancer ce reproche à Aurelius de Macomades: « Accusatoris loco stare voluisti. » Celui-ci put se contenter de lui répondre: « Non accusatoris loco, sed purgationis. »

(11) Felix Vosetanus (I, 203).

(12) Rogatus Zaraitensis (I, 203).

Il se produisit alors en pleine séance de la Conférence des scènes où la note comique était loin d'être absente. On vit des prélats qui se disaient évêques du même endroit et qui ne se connaissaient même pas : C'est ainsi qu'Hilarianus évêque catholique de *Hilta* après avoir dit « Je n'ai personne contre moi », est tout étonné de voir un certain Victor se lever et dire : « Étant nouvellement ordonné, je ne suis pas encore connu de lui » (1).

Leontius de *Musti* venait d'affirmer qu'il n'avait point de compétiteur, quand il entend le diacre Habetdeum, mandataire des donatistes, reprendre : « Cresconius vient d'être ordonné contre lui » (2).

Nombreux furent les évêques catholiques qui se trouvèrent dans ce cas : Gorgonius de *Liberalia* (3), Victor de *Villa Regis* (4), Asterius *Vicensis* (5), Maximinus (6), Innocentius *Lamiggigensis*.

Peut-être leurs adversaires avaient-ils été ordonnés en chemin comme ce Victorinus des *Aquæ* de Tozeur qui, au témoignage de l'évêque de cette ville était parti simple prêtre du pays des Arzuges et, arrivé à Carthage, se trouvait être évêque (7).

Quoiqu'il en soit, nous comptons jusqu'à huit évêchés qui étaient censés avoir deux évêques et dont les titulaires étaient obligés de dire l'un de l'autre ce que Junianus

(1) *Cogn.*, I, 133. « Modo sum ordinatus, non me novit. »

(2) *Cogn.*, 133, 206. « Cresconius nunc ordinatus est contra. »

(3) *Cogn.*, 133. Il ne connaît pas Victor son soi-disant adversaire.

(4) *Cogn.*, 128. « Constat me modo fuisse ordinatum. »

(5) *Cogn.*, 143. Urbanus qui est censé son adversaire confesse : « non illum novi. »

(6) *Cogn.*, 133.

(7) *Cogn.*, I, 208. « Sub testificatione omnipotentis Dei et Jesu Christi Salvatoris nostri, dico nos sic esse de Arzugibus profectos, die tertio Kalendarum Maiarum, presbyter fuit, non episcopus, in via ordinatus est ». Sic Asellicus Tusuritanus. Et pourtant ce prêtre avait été auparavant « in adulterio detectus ». *Cogn.*, I, 208.



disait d'Innocentius Lamiggigensis : « Nec ego illum novi, nec ipse me » (1).

Non content de ce renfort déloyal, Primien essaya encore, à la Conférence, de faire signer pour des évêques absents et même pour des morts (2).

Rien n'y fit, après un sérieux pointage, il fut constaté que les évêques catholiques présents étaient 286, tandis que les donatistes étaient 7 de moins, c'est-à-dire 279.

La différence n'était pas grande.

Il y avait donc 565 évêques présents à la Conférence de 411.

Je dis évêques et non pas évêchés, car comme on le sait, un grand nombre parmi ces derniers avaient un double titulaire, soit 137 sur les 286 catholiques et les 279 donatistes.

430 évêchés environ étaient donc représentés effectivement à la Conférence de Carthage.

Sur ces 430, la Tripolitaine l'était par 4 évêchés ; la Proconsulaire et la Byzacène, c'est-à-dire la Tunisie actuelle, par le chiffre de 238 ; la Numidie et la Sitifienne, c'est-à-dire le département actuel de Constantine, par 153 ; enfin la Maurétanie Césarienne (départements d'Alger et d'Oran), par le chiffre modeste de 35.

La Tripolitaine actuelle comptait 2 évêchés catholiques :

Sabrata (H. Sabrat), I *Cogn.*, 133.

Sinnipsa (sur l'O. Sinnips ?), I, 133.

Et 2 évêchés donatistes :

Leptis magna (Lebda), I, 208.

Œa (Tripoli), I, 201.

(1) *Cogn.*, I, 133.

(2) *Cogn.*, I, 198-201 (Felix Zummensis ; 207 (Quodvultdeus Cessitatus)

## TUNISIE

La Tunisie possédait 96 évêchés catholiques, 71 évêchés à double titulaire : catholique et donatiste, et 71 évêchés exclusivement donatistes.

**Evêchés catholiques** (1) :

Abbenza (Bordj Hamdouna). I, 133.
Abbir Cellense (H. en Naam). I, 55.
Abbir Germaniciana. I, 215.
Abidda (H. Abbeda). I, 126.
Abora. I. 133.
Abthugni (H. es Souar). I, 128.
Abziri (sur l'O. Bezirt ?). I, 128.
Æliae (H. Mraba ?). I. 126.
Agbia (Aïn Hedja). I, 126.
Amudarsa. I, 126.
Aptuca (H. Oudeka ?). I, 128.
Aquæ Regiae. I, 126.
Assuras (Zanfour). I, 120.
Bana ou Bahanna (H. Nebahna ?). I, 126.
Belali. I, 126.
Bencenna (près d'Uchi majus). I, 128.
Bennefa (Oglet Khefifa). I, 133.
Bisica (H. Bijga). I, 126.
Bonusta. I, 133.
Bure. I, 132.
Canope. I, 133.
Cariana ou Casulae Carianae. I, 126.
Cefala. I, 133.
Cenculiana. I, 128.
Crepedula. I, 133.
Cubda. I, 133.
Cufruta. I, 128.
Culusi. I, 138.
Feradi majus. I, 126.
Feradi minus. I, 133.
Gaguar ou Gauvar. I, 128.

(1) Pour tous ces évêchés, cf. notre ouvrage *L'Afrique chrétienne*.



Gighthi (Salem bou Ghrara). I, 133.
Gisipa minor. I, 133.
Giufi (Bir Mcherga). I, 126.
Giufi Salaria. I, 135.
Gor (Drâa el Gamra). I, 143.
Gummi (Bordj Cedria). I, 215.
Hierpiniana. I, 133.
Hirena. I, 215.
Iziriana. I, 133.
Jubaltiana. I, 128.
Libertina. I, 116.
Macriana minor ? I, 133.
Marazanae. I, 206.
Marcelliana et Bazi. I, 133.
Matara (Mateur). I, 133.
Megalopolis (Mohammedia ?). I, 133.
Meliz (sur l'O. Meliz ?). I, 121.
Memorone (Si Moh. Farès), I, 133.
Menefessi ou Medefessi. I, 135.
Mididi (H. Medded). I, 142.
Muzuca ou Muzua de Proc. (H. Khachoum). I, 128.
Numluli (H. Mâtria). I, 126.
Rufiniana. I, 208.
Ruspae (H. Sbia). I, 121.
Rusuca (Porto Farina ?). I, 133.
Saïa major (H. Douamès-Chiaia). I, 128.
Serra. I, 135.
Simidicca. I, 135.
Simingi (H. Simindja). I, 133.
Simittu (Chemtou). I, 126.
Sinuar ou Sinnar. I, 133.
Sitipa ou Stipa. I, 215.
Sululos (Bir el Heuch). I, 135.
Tabalta ou Tasbalta. I, 128.
Tagamuta ou Thagamuta). I, 126.
Taparura (Sfax). I, 135.
Temuniana. I, 126.
Theudalis (H. Aouam). I, 126.
Thibiuca (H. Zouitina). I, 126.
Thinisa de Proc. (Ras el Djebel). I, 126.
Thuburnica (Si Ali bel Kassem). I, 215.
Thunigaba (H. Laabed). I, 129.
Tigias (Taguious). I, 120.
Tisili. I, 121.

Trofimiana. I, 133.
Tubulbaca. I, 126.
Tunes (Tunis). I, 128.
Turres (ad.) I, 121.
Turuzi. I, 133.
Uccula (H. Dourat). I, 128.
Uchi Majus (H. Douamès). I, 133.
Usula (Inchilla). I, 126.
Utimmira. I, 126.
Uzippari. I, 131.
Uzittara. I, 128.
Vaga I et II, avec les deux évêques catholiques Ampelius et Primulus. I, 215.
Vallis (Si Medien). I, 135.
Vazari Didda. I, 128.
Vegesela de Byz. (H. Retba). I, 133.
Vicus. I, 143.
Villa Magna de Proc. (H. Mettich). I, 133.
Vina ou Bina (H. el Meden). I, 128.
Zemta. I, 133.
Zuri. I, 133.

**Evêchés catholique et donatiste**

Abitinae (H. Chaoud). I, 215, 201.
Aggersel (Abd er Rahman el Garsi). I, 126, 163.
Althiburos (H. Medeina). I, 128, 197.
Ammaedera (H. Haïdra). I, 126, 208.
Ancusa. I, 126, 208.
Aquae de Proc. (El Baghla). I, 137, 195.
Bartana ou Vartana (Srâ Ouartane ?). I, 126, 187.
Bladia (H. Baldia ?). I, 121.
Bol ou Vol. I, 128, 208.
Boset. I, 126, 202.
Bulla (Regia (H^m Darradji). I, 135, 208.
Capsa (Gafsa). I, 126, 206.
Carpi (Mraïsa). I, 187, 224.
Carthago (Carthage). I, 2 etc..., 129 etc.
Cellae (Zouarine). I, 126, 197.
Cenas (îles Kenaïs ?). I, 129, 197.
Cillium (Kasrine). I, 128, 187.
Cincari (Bordj Toum). I, 133, 188
Clypea (Kelibia). I, 133, 198.



Drusiliana (Kh. el Kedim). I, 121, 187.
Girba (Djerba). I, 126, 199.
Hadrumetum (Sousse). I, 126, 206.
Hermiana. I, 133.
Hilta. I, 133.
Hippo Diarrhytus (Bizerte). I, 139, 180.
Lares (H. Lorbeus). I, 131, 197.
Lepti minus (Lemta). I, 121, 187.
Macriana major ? I, 126.
Maxula (Radès). I, 112, 188.
Membressa (Medjez el Bab). I, 133, 198.
Migirpa. I, 126, 198.
Mulli. I, 133, 198.
Musti de Proc. (H. Mest). I, 121.
Muzuca de Byz. (H. Besra). I, 133, 206.
Neapolis (Nebeul). I, 126, 206.
Pisita ou Thisita (Bechateur Si Mansour). I, 133.
Putput (Souk el Abiod). I, 126, 187.
Scillium. I, 143, 206.
Segermes (El Harat). I, 126, 198.
Sicca Veneria (Le Kef). I, 139, 199.
Sufes (Sbiba). I, 142, 215.
Sufetula (Sbeitla). I, 126, 208.
Tabbora (H. Tembra). I, 115, 201.
Tacapae (Gabès). I, 133.
Tagarata. I, 128, 208.
Tambaia. I, 128, 198.
Thabraca (Tabarca). I, 126, 187.
Thelepte (Medinet el Kedima). I, 121, 198.
Thenae (H. Tina). I, 121, 201.
Thibaris (Thibar). I, 133, 187.
Thiges (Bordj Gourbata). I, 121.
Thigimma (Souk el Djemma). I, 133, 196.
Thignica (Aïn Tounga). I, 133, 208.
Thuburbo majus (H. Kasbat). I, 135, 201.
Thuburbo minus (Tebourba). I, 133, 203.
Thubursicum bure (Teboursouk). I, 121, 206.
Thunusuda (Si Meskin). I, 120, 201.
Thysdrus (El Djem). I, 121, 206.
Tiguala. I, 126, 187.
Tituli (Madjouba). I, 126, 202.
Trisipa (Aïn el Hammam). I, 128.
Turris Tamalluma (Oum es Somâa). I, 126, 208.
Tusuros (Tozeur). I, 120, 187.

Ucres (Bordj bou Djadi). I, 133, 208.
Uthina (Oudna). I, 133, 187.
Utica (Bou Châteur). I, 128, 187.
Utimma. I, 133, 198.
Uzalis (El Alia). I, 204.
Vazari (H. Bejar). I, 129, 188.
Zella. I, 135.
Zama (Si Amor el Djedidi ?). I, 121.

**Evêchés donati**

Aggarsel Nepte (Nefta). I, 1
Apisa majus (Tarf ech Ch
Aquae Albae. I, 197.
Aquae novae (Si Ali Djebir
Aurusuliana. I, 206.
Auzagera (H. el Baguel). I,
Avioccala (Si Amara). I, 20
Avissa (Aouitta ?). I, 163.
Ausvaga II. I, 179.
Bilta (Salah el Balti ?). I, 208.
Botriana. I, 149.
Burugiata. I, 201.
Byzacium. I, 198.
Cabarsussi (Drâ Bellouan). I, 208.
Caniana. I, 206.
Carcabia. I, 201.
Cibaliana ou Gubaliana (H. Goubeul ?). I, 208.
Cicsi ou Cigisa (Si Tabet). I, 206.
Cilibia (Kelbia). I, 206.
Cresima. I, 187.
Curubi (Courba). I, 198.
Dicitanus fundus (Salah ou Sadik ?). I, 187.
Dionysiana. I, 198.
Druas (H. bou Driès ?). I, 197.
Dusa (Douz ?). I, 198.
Edistiana. I, 198.
Fissiana. I, 202.
Furnos (Msaâdine). I, 198.
Gatiana ou Gratiana. I, 198.
Horrea Coelia (Hergla). I, 201.
Junca (Ounga). I, 187.
Labda. I, 198.



Lacus Dulcis. I, 187.
Lucimagna. I, 198.
Mactaris (Mactar). I, 202.
Madarsuma. I, 187.
Manazenae Regiae. I, 201.
Masclianae (Hadjeb el Aïoun). I, 208.
Medeli (H. Menkoub). I, 208.
Merferebi ou Menegere ? (H. bou Taba). I, 187
Midica. I, 187.
Naraggara (Si Youssef). I, 208.
Nationa. I, 208.
Obba (Ebba). I, 193.
Praesidium. I, 208.
Selemselae I. I, 201.
Selemselae II. I, 201.
Selendeta. I, 208.
Siccenna. I, 133.
Sicilibba (H. el Alouenine). I, 198.
Tagaria. I, 201.
Tamica ou Camiceta. I, 163.
Tanudaïa. I, 197.
Tegulata ou Teglata (Aïn Kahloulia). I, 198.
Thala (Thala). I, 198.
Thela ou Tela. I, 208.
Thucca (Dougga). I, 187.
Thuccabora (Touccabeur). I, 208.
Turris de Musti. I, 121 (1).
Turris Blanda. I, 208.
Unizibira ou Uzubira. I, 201.
Urusi (H. Sougda). I, 187.
Vazi (H. Bez). I, 133.
Verrona (H. el Hatba). I, 198.
Victoriana. I, 201.
Vicus. I, 206.
Vicus Ateri. I, 198.
Villa magna de Tripolit. (H. el Abdein). I, 182
Vinda (H. Bandou ?). I, 208.
Zerta. I, 201.
Zica ou Ziga (Zaghouan ?). I, 198.

(1) Cet évêché a été donatiste et non catholique, cf. MESNAGE, *Afrique chr.*, p. 231.

Sur les 153 évêchés qui se trouvaient dans le département actuel de Constantine, 26 étaient catholiques, 55 catholique et donatiste, et 71 exclusivement donatistes.

### Evêchés catholiques

Aiura. I, 187, 215.
Augurus. I, 126.
Boset II (Voir Tunisie). I, 120.
Calama (Guelma). I, 139.
Casae Calanae. I, 133.
Ceramussa (Gueramoussa). I, 133.
In territorio Cirtae. I, 215, 64, 75.
Cuicul (Djemila). I, 121.
Ficum (ad). I, 215.
Gegi. I, 128.
Germani. I, 120.
Giru. I, 121.
Igilgili (Djidjelli). I, 121.
Leges. I, 121.
Macriana de Sitifienne. I, 215.
Mathara. I, 120 (1).
Mazaca. I, 215 (2).
Nigrenses Majores ou Ad Majores (Besseriani). I, 138
Olivam (ad). I, 215.
Ressiana. I, 126.
Suava. I, 133.
Thagaste (Souk Ahras). I, 136.
Thagura (Taoura). I, 133.
Thucca (H. el Abiod). I, 65, 130.
Turuda. I, 126.
Zattara (Kef bou Zioun). I, 128.

### Evêchés catholique et donastiste

Ampora. I, 121, 198.
Aquae Magarmelitanae. I, 126, 198.
Assaba ou Ad Sava ( H^m Guergour). I, 128, 198.
Baïana ou Ad Lapidem Baium ? (H. Settara). I, 99. 186.

(1 et 2) Ces deux évêchés étaient catholiques en 411 et non donatistes : Mesnage, *Afrique chr.*, pp. 421 et 422.



Bamaccora. I, 128, 187.
Casae Medianæ. I, 135, 198.
Cataquas. I, 143, 202.
Centenarium (Ad). I, 133.
Centuriae. I, 126.
Chullu (Collo). I, 126, 201.
Constantina (Constantine) I, 138.
Flumen piscense (Kh. Cçd bel Abbas). I, 133, 206.
Hippo Regius (Bône). I, 138.
Hospita. I, 133, 198.
Idicra (Aïn Aziz ben Tellis). I, 128, 187.
Lamasba (Corneille). I, 128, 187.
Lamfua. I, 133.
Lamiggiga I (Seriana). I, 133, 198.
Liberalia. I, 133.
Macomades (Merkeb Talha). I, 116.
Madauros (Montesquieu). I, 126.
Mascula (Khenchela). I, 128, 201.
Mesarfelta (El Outaïa). I, 198.
Meta. I, 126, 187.
Milev (Mila). I, 201, 215.
Monte (Mons). I, 121.
Mopti (El Ouarcha). I, 143, 180.
Musti de Num. I, 133, 206.
Mutugenna. I, 133, 208.
Nova Sinna. I, 121, 215.
Perdices (Ad) El Hamiet ?). I, 121, 187.
Rusicade (Philippeville). I, 198, 215.
Satafi (Perigotville). I, 128, 187.
Sertei (Kh. Guidra). I, 180, 215.
Seleuciana. I, 121, 198.
Silli. I, 128, 197.
Sitifi (Sétif). I, 143, 188.
Summa ou Zumma. I, 99, 200.
Tabudaeos (Thouda). I, 133, 201.
Tacarata. I, 121, 198.
Tamagrista. I, 128, 197.
Thamalla (Tocqueville). I, 128, 208.
Thamugadi (Timgad). I, 128, 148.
Theveste (Tebessa). I, 121, 180.
Thigillava (Ma Djillaoua). I, 133, 215.
Thubursicum Numidarum (Khemissa). I, 143, 201.
Tisedi. I, 135, 198.

Tubunae (Tobna). I, 121, 148.
Ubaza (Terrebaza). I, 126, 198.
Utma. I, 126.
Vadesi. I, 126, 201.
Vegesela de Num (H. el Abiod). I, 135, 187.
Vescera (Biskra). I, 120, 187.
Villa Regis. I, 128, 208.
Zaraï (H. Zraïa). I, 128, 203.

**Evêchés donatistes**

Aquae de Num. ou Flavianae . I, 198.
Arae de Num. I, 201.
Arae de Sitif. (Tarmount). I, 208.
Ausugraba. I, 201.
Badias (Badis). I, 180.
Bagaï (Ksar Bagaï). I, 176.
Banzara. I, 202.
Betagbara. I, 206.
Bocconia. I, 198.
Caesariana. I, 189.
Capsus Juliani (Aïn Guigba). I, 208.
Casae Bastalae. I, 188.
Casae Favenses. I, 204.
Casae Nigrenses (Négrine). I, 149.
Casae Silvanae. I, 198.
Cast. Siniti. I, 202.
Cedias (Oum Kif). I, 164.
Celerina (Guebeur bou Aoun ?). I, 180.
Cemerinianus. I, 201.
Centuriones. I, 202.
Diana veteranorum (Aïn Zana). I, 198.
Eminentiana. I, 208.
Equizetum (Lecourbe). I, 201.
Forma I. I, 209.
Garba. I, 209.
Gazabiana. I, 201.
Gemellae (Biar Oulad Atman ?). I, 206.
Gibba. I, 201.
Guzabeta. I, 198.
Horrea Aninici (Aïn Roua). I, 198.
Idassa. I, 182.
Jucundiana. I, 180.



Lambiridi (Kh. Ouled Arif). I, 206.
Lamiggiga II. I, 188.
Lamsorta (Bernelle). I, 149, 163.
Lamzella (Lampsili ?). I, 206.
Legia. I, 187.
Lesvi. I, 198.
Macomades Rusticiana. I, 197.
Macri (H. Remada). I, 206.
Medianas Zabuniorum. I, 203.
Midila (Mdila). I, 193.
Nasaï (Vasaïvi=Ain Zoui). I, 187.
Nicivibus. I, 201.
Nigizubi. I, 202.
Nova Petra (H. Encedda). I, 187.
Oria (Horrea). I, 197.
Pauzera. I, 187.
Pudentiana. I, 201.
Putia de Num. I, 204.
Putizia. I, 149.
Rotaria (Renier ?). I, 187, 188.
Rusticiana. I, 198.
Sigus (Bordj ben Zekri). I, 209.
Sulli. I, 201.
Tamascani (Kh. Zembia). I, 198.
Thibilis (Announa). I, 187.
Thibuzabetum (Aïn Melloul). I, 187.
Tigisi de Numidie (Aïn el Bordj). I, 209.
Tinista. I, 180.
Tisaniana. I, 206.
Tubusuptu (Tiklat). I, 187.
Turris Alba. I, 198.
Turris Rotunda. I, 208.
Vageata. I, 180.
Vanariona. I, 187.
Vatarba. I, 198.
Vensana. I, 202.
Visa. I, 197.
Zaba. I, 198.
Zerta de Num. I, 187.

## MAURÉTANIE CÉSARIENNE

Sur les 35 évêchés qui se trouvaient dans les départements actuels d'Alger et d'Oran, 8 sont catholiques, 11 ont deux titulaires : catholique et donatiste, et 16 sont donatistes :

### Evêchés catholiques

Arena. I, 128.
Catra ? avec Restitutus dont l'évêché n'est pas indiqué. I, 135.
Nova ? I, 215.
Nurcones (Ad Dracones ?). I, 135.
Quiza (Pont du Chélif). I, 143.
Sufasar (Dolfusville). I, 135.
Tubia. I, 133.
Vardimissa. I, 135.

### Evêchés à double titulaire

Cæsarea (Cherchel), I, 143, 148.
Gratianopolis. I, 135.
Gypsaria (Honein). I, 128.
Mammilla. I, 135.
Manliana (Affreville). I, 135, 182.
Rusuccuru (Tigzirt). I, 135, 176.
Sucarda. I, 135, 210.
Tabadcara. I, 135, 197.
Tigisi de Maurét. I, 135.
Timici. I, 135, 197.
Zucchabar (Miliana). I, 135. 182.

### Evêchés donatistes (1)

Aquae Sirenses (Hm bou Hanifia). I, 188.
Buza (Auzia ? Aumale). I, 208.

(1) Le total des évêchés donatistes tels que nous les avons donnés ci-dessus dépasse de 11 celui qui a été mentionné par les Actes de la Conférence (279). La cause en est que nous avons cité tous ceux qui nous sont connus par les dépositions des évêques catholiques, bien



Cast. Lar (Imilaen). I, 208.
Cast. Tingitii (Orléansville). I, 180.
Cissi (Dellys ?). I, 208.
Icosium (Alger). I, 197.
Iomnium, I, 208.
Lamdia (Médéa ?). I, 201.
Numida. I, 188.
Rusubbicari. I, 197.
Siccesi. I, 197.
Sita. I, 198.
Tanaramusa Castra (Mouzaïville ?). I, 163.
Turris ? I, 197.
Vagal (Si ben Thiour). I, 208.
Voncaria (Boghar ?) I, 208.

Ces listes provoquent quelques réflexions : d'abord constatons que la dénomination « évêché catholique, évêché donatiste » est un peu élastique. Il arrive souvent, en effet, qu'un évêché ne figure dans telle liste que parce qu'un de ses titulaires est mort très peu de temps auparavant ; tel, l'évêque donatiste de Bennefa décédé le jour même de la 1re Conférence.

Cette étiquette n'est donc que relativement exacte. Elle l'est pour le 1er juin 411, jour de la 1re réunion des catholiques et des donatistes, sous la présidence du tribun Marcellin, elle ne l'est pas absolument pour les mois qui précèdent.

Quoiqu'il en soit, elles donnent une idée suffisamment juste de l'influence acquise par les deux partis dans les différentes provinces de l'Afrique romaine.

que les titulaires aient été absents de la Conférence, soit qu'on ait signé pour eux, soit qu'ils se soient excusés par lettre, etc., etc.

Le total des évêques catholiques au contraire est inférieur de 17 à celui qu'il devrait atteindre (286). Une des causes doit sans doute en être cherchée dans la lacune qu'on constate au milieu des Actes de la Conférence (I, 133) après la souscription de l'évêque de Marcelliana. Cf. les deux notes que DUPIN donne à ce sujet dans son édition de saint Optat *in fine*, pp. 370, 372 de l'édition d'Anvers.

Dans la Tunisie actuelle qui possédait alors 238 évêchés, comme nous l'avons dit, la région des grandes villes, c'est-à-dire la Proconsulaire [1], est occupée en majorité par les catholiques. Sur les 137 évêchés qui y fleurissent, ils en occupent seuls 62, et en partagent 40 ou 42 avec les donatistes, alors que ceux-ci n'en occupent seuls que 33. Ils y comptent 103 à 104 évêques sur 179

En Byzacène le pays de la culture de l'olivier, où les grandes villes sont plus rares, où l'élément indigène domine par conséquent, les donatistes reprennent le dessus. Ils y occupent seuls 36 à 38 sièges, tandis que les catholiques n'en ont tout au plus que 33 ou 34 ; quant aux sièges que les deux partis occupent simultanément, il y en a une trentaine.

Bref, sur les 130 [2] évêques de cette province 68 environ sont donatistes.

En Numidie et en Sitifienne, les grandes villes sont occupées concomitamment par les deux partis : 45 ou 46 en Numidie, 9 ou 10 en Sitifienne ; mais les campagnes appartiennent aux donatistes pour les deux tiers : 71 (58 en Numidie et 13 en Sitifienne) sur 26 seulement (20 en Numidie et 6 en Sitifienne) qui appartiennent aux catholiques.

Quant à la Césarienne, c'est la même proportion : les deux partis occupent ensemble une dizaine de villes ; quant aux autres évêchés représentés par un seul titulaire,

(1) Deux provinces romaines étaient approximativement comprises dans la Tunisie actuelle. Cette région qui était représentée à la Conférence par 308 à 310 évêques, titulaires de 238 évêchés, comptait en Proconsulaire 179 évêques, avec 137 évêchés, et en Byzacène, 132 évêques avec 100 ou 101 évêchés.

(2) Les chiffres relatifs aux évêchés et aux évêques de la Proconsulaire et de la Byzacène ne sont qu'approximatifs, car on ignore à quelle province appartiennent plusieurs des sièges qui leur ont été attribués.



les catholiques n'en possèdent que 8 tandis que les donatistes en ont 16.

En somme, les catholiques ne dominent que dans la Proconsulaire c'est-à-dire dans la moitié septentrionale de la Tunisie. Et c'est grâce à l'extrême multiplicité des évêchés de cette région qu'ils sont parvenus, à grand peine du reste, à distancer de 7 le nombre de leurs adversaires, à la Conférence.

Ces 430 évêchés occupés par 565 évêques sont ceux dont les titulaires ont assisté personnellement à la Conférence.

Il y en avait d'autres. A la fin de la première séance, Alype se lève et, au nom des catholiques, il affirme que son parti compte encore 120 évêques absents, et 64 évêchés vacants : « *Scriptum sit centum viginti esse absentes, quos aut infirmitas, aut ætas aut certe necessitas detinuit... quia de viduatis cathedris dixit sanctissimus Petilianus, nos quoque sexaginta quatuor vacuas habere his gestis intimamus* » [1].

Quant au parti donatiste, il avait, lui aussi, ses absents et ses sièges vacants que Petilianus déclare être plus nombreux que ceux du parti catholique : « *Scriptum sit multo plures (nostros) absentes esse* », « *etiam cathedras viduatas quibus episcopi ordinandi sunt* » [2].

Que Petilianus essaie de bluffer, pour employer une expression vulgaire, mais reçue aujourd'hui, c'est probable ; toutefois, comme les donatistes suivent de près les catholiques on peut croire que le nombre de leurs évêques absents et de leurs sièges vacants équivaut à peu près à celui des catholiques. Il y aurait donc eu en Afrique en 411 $(286 + 120 + 64) = 470$ évêques catholiques

(1) *Cogn.*, I, 217.
(2) *Cogn.*, I, 217.

et 279 + 120 + 64), plus de 460 évêques donatistes, en somme plus de 900 évêques !

Mais ici encore, il faut supposer des évêchés à double titulaire.

Étant donné que, en 411, la proportion des évêchés à double titulaire a été à peu près un sur trois, il s'ensuivrait qu'il y avait alors en Afrique de 600 à 670 évêchés.

Ces 245 ou 250 évêchés à ajouter à la liste de 411 doivent tout d'abord être cherchés, semble-t-il, parmi ceux que nous savons avoir existé avant la Conférence et dont les titulaires ne figurent pas à cette Conférence, en réservant surtout pour le parti donatiste ceux qui étaient représentés au Concile maximianiste de 393.

**Evêchés qui ont existé avant 411 et dont les titulaires n'étaient pas présents à la Conférence**

1° En Proconsulaire et en Byzacène :

| | | |
|---|---|---|
| Aquae Tacapitanae (H. el Hammam). | Concile de | 393. |
| Avitta Bibba (Bou Ftis). | — | 393. |
| Baiae, Bassiana (Ferryville). | — | 393. |
| Baliana Buleliana. | — | 393. |
| Belma, Belmia. | — | 393. |
| Beneventum. | — | 314. |
| Buslacenae. | — | 256. |
| Cululi ? (Aïn Djeloula ?). | — | 256. |
| Elephantaria (Si Ahmed Djedidi). | — | 393. |
| Germaniciana. | — | 256. |
| Girba II (Ile de Djerba). | — | 393. |
| Gurgaïta. | — | 256. |
| Lacubaza. | — | 348. |
| Luperciana (H. Tebel ?). | — | 256. |
| Macriana major. | — | 393, 405. |
| Munatiana. | — | 393. |
| Mutia (H. el Gheria). | — | 393. |
| Pertusa (Haraïria). | — | 394. |
| Pittana. | — | 393. |
| Pocofelta. | — | 314. |
| Puppiana. | — | 390. |



| | | |
|---|---|---|
| Rabauta. | Concile de | 393. |
| Rucuma. | — | 256. |
| Stabata. | — | 393. |
| Sullectum (Salakta). | — | 394. |
| Sutunurca (Aïn el Asker). | — | 256. |
| Tarasa. | — | 256. |
| Tebalta. | — | 393. |
| Thasuarte (sur l'O. Segui ?). | — | 256. |
| Thimida Regia (Si Ali es Sedfini ?). | — | 256. |
| Thisica (H. Techga), vers 310. | | |
| Tugutiana. | — | 393. |
| Ululi. | — | 256. |
| Uzappa (Ksour Abd el Melek). | — | 393. |
| Vicus Augusti. | — | 393. |

2° En Numidie :

| | | |
|---|---|---|
| Aquae Caesaris (Youks). | — | 256. |
| Aquae Thibilit. (Hm Meskhoutine). | — | 305. 410. |
| Castra Galbae. | — | 256. |
| Gazaufala (Ksar Sbehi). | — | 256. |
| Lambaesis (Lambèse). | — | 240, 256. |
| Legis Volumni. | — | 314. |
| Lemellef (Bordj Redir). | — | 362. |
| Limata. | — | 303. 305. |
| Novaricia (Sillègue). | — | 256. |
| Octava. | — | 256. |
| Thucca (H. Merdja). | — | 256. |
| Turris. | — | 396, 405. |
| Vicus Caesaris. | — | 256. |
| Zabi (Bechilga). | — | 362. |

3° En Maurétanie :

| | | |
|---|---|---|
| Ala Miliaria (Benian). | | 404. |
| Cartennas (Ténès). | — | 390, 408. |
| Tigava (El Kherba). | | 370, 407. |
| Tipasa (Tipasa). | | 400. |

Outre ces 54 évêchés dont les titulaires doivent être rangés, selon toute vraisemblance, parmi ceux qui ont été empêchés de se rendre à la Conférence, on doit également compter une partie des 227 qui figurent sur la liste de 484

et qui, à part un petit nombre, ne sont mentionnés sur aucune des listes épiscopales précédentes.

Comme on ne peut supposer que ces 227 évêchés ont été créés entre 430 et 484, puisque pendant cette triste période, les rois vandales ont accablé les catholiques par la plus cruelle des persécutions et leur ont interdit toute ordination, même sacerdotale, il faut nécessairement les reporter, partie à la période 411-430, partie avant 411.

En supposant 150 de ces évêchés existant à cette dernière date, il en reste encore 77 attribuables à la période 411-430, qui fut signalée comme nous allons le voir, par des conversions en masse, et pendant laquelle on doit supposer la création d'un certain nombre de nouveaux évêchés.

Comme il est impossible de partager ces 227 évêchés entre les deux périodes indiquées plus haut, nous allons donner simplement cette liste par provinces :

**Evêchés qui pour la plupart ne nous sont connus que par la liste de 484**

PROCONSULAIRE ET BYZACÈNE (TUNISIE)

| | |
|---|---|
| Abara. | 416, 484. |
| Abaradira. | 484. |
| Achulla (El Alia). | 484. |
| Afufenia. | 484. |
| Agarlabas (Bordj Tamra). | 484. |
| Aggar (Bi Hassan). | 484. |
| Aggar (Si Amara). | 484. |
| Aquiaba. | 484. |
| Aradi (H. bou Arada). | 484. |
| Autenti. | 484. |
| Bararus (H. Ronga). | 484. |
| Bullama. | 484. |
| Cercina (Iles Kerkenna). | 484. |
| Custra ou Chusira ? (Kessera). | 484. |
| Decoriana. | 484. |



| | |
|---|---|
| Dura. | 484. |
| Egnatia. | 484. |
| Febiana. | 484. |
| Filaca | 484. |
| Foratiana. | 484. |
| Forontoniana. | 484. |
| Frontoniana. | 484. |
| Garriana. | 484. |
| Gisipa minor. | 484. |
| Gummi de Byzacène. | 484. |
| Gunela. | 484. |
| Maraguia (Ksar Margui ?). | 484. |
| Meteriana. | 484. |
| Mattari ? peut-être pour Mactaris ? | 484. |
| Maximiana. | 484. |
| Mediana. | 484. |
| Mimiana. | 484. |
| Missua (Si Daoud). | 484. |
| Mozotcori. | 484 |
| Nepte (Nefta). | 484. |
| Octaba. | 484. |
| Octabia. | 484. |
| Pederodiana. | 484. |
| Pia. | 484. |
| Praecausa. | 484. |
| Putia de Byz. | 484. |
| Questoriana. | 484. |
| Sassura (H. ez Zaouadi). | 484. |
| Scebatiana. | 484. |
| Semina. | 484. |
| Septimunicia (H. el Blida ?). | 484. |
| Severiana. | 484. |
| Simina ou Siminina (Hr el Haïrech ?). | 484. |
| Suliana. | 484. |
| Talaptula. | 484. |
| Tamalluma (Telmin). | 484. |
| Tarasa. | 484. |
| Thapsus (Ras Dimas). | 484. |
| Tetci. | 484. |
| Thimida (H. Tindja). | 484. |
| Tonnona. | 484. |
| Tulana. | 484. |
| Uchi. | 484. |
| Uppenna (H. Chigarnia). | 484. |

Valentiniana. 451, 484.
Vassinassa. 484.
Vbiana. 484.

### Numidie et Maurétanie Sitifienne
(département de Constantine)

Acufida ou Aqua frigida (Kafrida). 484.
Aquae Albae de Sitif. 484.
Aquae novae. 484.
Arsacal (El Goulia). 484
Asuoremixta. 484.
Ausuccuru (Ascours ?). 484.
Babra. 484.
Belesasa. 484.
Buffada. 484.
Burca. 484.
Coeliana (Belfort ?). 484.
Caesaria. 484.
Castellum de Num. 484.
Castellum de Sitif. 484.
Castellum Tituli. 484.
Cedamusa. 484.
Cellae (Kh. Zerga). 484.
Choba (Ziama). 484.
Fata. 484.
Fesseï. 484.
Forma II. 484.
Fussala. 416, 484.
Gauriana. 484.
Gilba I. 484.
Gilba II. 484.
Giru Marcelli. 484.
Giru Tarasi. 484.
Hizirzada. 484.
Horrea. 484.
Ierafi. 484.
Lamfocta. 484.
Lugura. 484.
Mades. 484.
Maronana. 484.
Maximiana. 484.
Molicunta. 484.



Moxori. 484.
Mulia. 484.
Municipa. 484.
Naratcata. 484.
Nova Barbara. 484.
Nova Caesaris. 484.
Nova Germania. 484.
Nova Sparsa (H. el Atech ?). 484.
Partenia. 484.
Privata. 484.
Regiana. 484.
Respecta. 484.
Saldae (Bougie). 484.
Sila (Bordj el Ksar). 484.
Sistroniana. 484.
Socia. 484.
Surista. 484.
Tarasa de Num. (H. Taksa ?). 484.
Teglata de Num. 484.
Thiava. 428, 484.
Tiddi (El Kheneg). 484.
Tipasa (Tifech). 484.
Turres Ammeniae. 484.
Turres Concordiae. 484.
Vada I. 484.
Vada II. 484.
Vagada. 484.
Vagrauta. 484.
Vamalla ou Bamalla (Biar Haddada). 484.
Vatari ? 484.
Velefi. 484.
Vicus Pacatensis. 484.
Zallata. 484.

### Maurétanie césarienne (départements d'Alger et d'Oran)

Albulae (Aïn Temouchent). 484.
Altava (Lamoricière). 484
Amaura. 484.
Ambia. 484.
Aquae Calidae (Hm Khira). 484.
Arsinnaria (Bou Ras). 484.
Bacanaria. 484.

Ballene proesidium (L'Hillil). 484.
Bapara ou Vabar. 484.
Benepota. 484.
Bida (Djemâa Sahridj). 484.
Bita. 484.
Caltadria. 484.
Capra. 484.
Çaput Cellensis (Gouéa ?). 484.
Catula ou Cartili ? (Dupleix). 484.
Cast. Jabar. 484.
Cast. Medianum. 484.
Cast. Minus. 484.
Cast. Ripae (H. Ouaghef ?). 484.
Cast. Tatraportus. 484.
Castra nova (Perrégaux). 484.
Castra Severiana, peut-être Numerus Syrorum (Lalla Marnia). 484.
Catabum. 484.
Columnata (Bourbaki). 484.
Corniculana. 484.
Elephantaria de Césarienne. 484.
Fallaba. 484.
Fidoloma. 484.
Flenucleta. 484.
Floriana. 484.
Flumenzer (sur l'O. Djer ?). 484.
Fronta. 484.
Giru Mons. 484.
Gunugu (Si Brahim). 484.
Ida I, II. 484.
Ita. 484.
Junca de Cés. 484.
Maiuca. 484.
Menaccenser. 484.
Masuccaba. 484.
Maturba. 484.
Maura. 484.
Mauriana. 484.
Maxita. 484.
Media. 484.
Mina (Relizane). 484.
Murustaga. 484.
Muteci. 484.



Nabala. 484.
Nasvinca. 484.
Nova I, II. 484.
Novica. 484.
Obbi. 484.
Obori I, II (Si Ferruch ?). 484.
Oppidum novum (Duperré). 484.
Panatoria. 484.
Pomaria (Tlemcen). 484.
Rapidi (Masqueray). 484.
Regiae (Arbal). 484.
Reperi. 484.
Rusazus (Port Gueydon). 484.
Rusubusir. 484.
Safafi de Cés. 484.
Sereddeli. 484.
Serta. 484.
Sesta. 484.
Sfasferia. 484.
Sinnada. 484.
Subbar. 484.
Sufar I, II. 484.
Summula. 484.
Tabla (H. Tablast ?). 484.
Taborenta. 484.
Tabunia. 484.
Tadamata. 484.
Tamada. 484.
Tamazuca. 484.
Tasaccora (St Denis du Sig). 484.
Tatilti (Souk el Khemis). 484.
Tigamibena. 484.
Timidana. 484.
Tingaria de Maurét. (Tiaret ?). 484.
Tubunae de Maurét. 484.
Tuscamia. 484.
Ubaba. 484.
Usinaza (Saneg). 484.
Vannida. 484.
Villa nova. 484.
Vissalsa. 484.
Vulturia. 484.

Si, comme nous l'avons supposé plus haut, tous ces évêchés ont été créés, partie avant 411, et partie entre 411 et 430, en tout cas avant l'arrivée des Vandales, il s'ensuit qu'à la fin de la période romaine l'Afrique comptait environ neuf cents évêques (1) et environ 650 à 700 évêchés !

Délivrée enfin du cauchemar donatiste, l'Église va enfin pouvoir se livrer tout entière aux travaux de l'apostolat extérieur soit chez les schismatiques eux-mêmes, soit chez les populations païennes. Les premiers, grâce aux sages mesures prises à la Conférence, et sanctionnées par l'empereur Honorius (2), rentrèrent en masse dans le bercail.

Vers 424, la réunion semble avoir été à peu près consommée, si l'on en juge par ce passage d'une lettre de saint Augustin : *Quum de Donatistis in unitate gaudeamus...* (3).

Les seconds n'avaient pas attendu ce jour pour demander le baptême en masse. Dès l'an 400, les demandes des convertis qui réclamaient des évêques ou des prêtres

(1) Il avait été statué à la Conférence de 411 que « si les évêques donatistes revenaient à l'unité catholique, les diocèses où les deux partis avaient existé simultanément seraient divisés en parties égales, c'est-à-dire qu'une partie appartiendrait à l'un des deux évêques et une partie à l'autre, et cela, à condition que le plus ancien dans l'Episcopat ferait le partage et que le choix serait laissé au plus jeune (Cod. Eccl. Afric., can. 118; Aug., *Epist.* 185, 46). Dans le cas où l'un d'eux venait à mourir, l'autre avait par le fait même juridiction sur le diocèse de l'évêque décédé ».

(2) La paix ne fut pas seulement assurée par l'indulgence des Pères qui consentirent à partager leur diocèse avec leurs adversaires, elle le fut aussi par les peines sévères que l'Empereur édicta contre les réfractaires ; exil, amende, perte des droits de citoyen, etc. Cf. Tillemont, *Mémoires eccl.*, VI, p. 68, 192, etc. *Vie de saint Aug.*, tome XIII, spécialement, pp. 586-592, 806.

(3) *Epist.*, 211, 4.

Nota. — Cette soumission ne fut pas partout sincère. On ne le vit que trop à l'arrivée des Vandales avec lesquels s'allièrent des masses de donatistes dans le cœur desquels couvait le feu de la haine contre les catholiques et contre l'Empereur.



étaient si nombreuses que le primat de Carthage était dans l'impossibilité d'y satisfaire. Non seulement il n'avait ni évêque ni prêtre, mais pas même de diacres, fussent-ils illettrés, comme s'exprime le Concile de Carthage de 401.

En 419, un tremblement de terre accéléra encore le mouvement de conversions, par la crainte qu'il inspira aux milliers de catéchumènes qui, comme l'on sait, retardaient alors leur baptême jusqu'à la mort. Il se fit sentir jusqu'en Orient où plusieurs milliers de baptêmes eurent lieu à cette occasion (1).

En Afrique, il en fut ainsi, et à Sétif seul, 2.000 païens se firent baptiser (2).

La région d'Hippone vit de son côté le retour d'une secte d'hérétiques appelée Abelonii, et dont saint Augustin parle dans son traité de Hæresibus (3). Ce traité a été achevé vers 428. Comme ces hérétiques sont dits « modo conversi » c'est donc vers 425 que le grand évêque eut la consolation de ramener ces brebis au bercail. Trophées à ajouter à ceux qu'il avait remportés dans la région punicisée qui s'étend entre Hippo Regius et Thagaste et où il avait travaillé à la conversion des Cœlicoles (4), secte hérétique, d'origine punique, elle áussi, dont nous aurons occasion de parler plus tard.

Mais c'est surtout, dans la région de Theveste, qu'au

(1) « *Terræmotus magni de orientalibus nuntiantur, nonnullæ magnæ repentinis (ruinis) collapsæ sunt civitates. Territi apud Hierosolymam qui inerant Judæi, pagani, catechumeni, omnes sunt baptizati. Dicuntur fortasse baptizati septem millia hominum.* » (Aug., sermo 19 in Psalm. 50, 6.

(2) « *Sitifensis... civitas gravissimo terræmotu concussa, ut omnes forte quinque diebus in agris manerent et ibi baptizata dicuntur fere duo millia hominum.* » (Aug., *l. c.*).

(3) *De Hæresibus, 87.* « *Abelonii vocabantur punicâ declinatione nominis.* »

(4) Aug., *Epist.*, 44, 13.

témoignage de saint Augustin, le nombre des baptisés fut considérable. Dans un sermon sur le Ps. 134, n° 22, probablement prononcé à Theveste, dans la basilique de sainte Crispine, le saint évêque nous montre les « *rusticani* » qui cultivaient les immenses forêts d'oliviers dont cette région est toute couverte, comme du reste la plus grande partie de la Byzacène, et le vaste plateau habité aujourd'hui par les Nememcha, les « *gentes* » c'est-à-dire les indigènes qui habitaient les montagnes et les déserts voisins, venant demander en masse le baptême et réclamant des prêtres : « *Quantæ enim gentes credendo venerunt ! Quanti fundi, quanta loca deserta modo veniunt ! Veniunt inde nescio quanti, credere volunt. Dicimus eis ; quid vultis ? respondent : nosse gloriam Dei.... Veniunt subito de sylvâ, de deserto, de remotissimis et arduis montibus ad Ecclesiam.. Quid desideratis, dicimus illis ? Et illi : videre gloriam Dei... Credunt, consecrantur, clericos sibi ordinari exigunt.* »

Le mouvement de conversions fut tel qu'on fut obligé d'abandonner le baptistère primitif et d'en construire un spécial attenant au tombeau de sainte Crispine, long de 55m 60 et large de 42.

Alors que les baptistères connus en Afrique n'ont habituellement qu'une vingtaine de cuves : H. Goubeul, entre Tebessa et Feriana, en a 20 (1) ; Ammædera (Haïdra), au N.-E. de Tebessa, en a 22 (2) ; celui de Theveste (Tebessa), en a 78 ou 80 (3). Ce chiffre indique clairement le nombre considérable de ceux qui venaient alors demander le baptême.

(1) Cf. Saladin, *Archives des Missions*, XIII, p. 144.

(2) Cf. Diehl, *Nouvelles Archives des Missions*, IV, 333 ; Saladin, *l. c.*, p. 179.

(3) Toulotte, *Missions Cath.*, n° du 18 novembre 1904.



Chaque évêché avait son baptistère ; mais aucun de ceux qui ont été retrouvés (1) n'atteint ces dimensions, preuve que nulle autre contrée n'a été aussi soulevée par le ferment de la foi chrétienne.

D'autres conversions en masse eurent lieu sur quelques autres points de la Numidie, grâce au zèle de quelques pieux et riches patriciens : par exemple les Pammachius (2), les Melania (3), etc...

Nous sommes à la fin de la période romaine. Les Vandales vont bientôt s'emparer de l'Afrique, en chasser Rome et commencer l'extermination du nom catholique.

C'est le moment de nous demander ce que représentent, au point de vue géographique les 6 ou 700 diocèses dont nous venons de donner les noms ; en d'autres termes, jusqu'où s'étendait le christianisme à l'intérieur, à cette date mémorable de 430 ?

(1) Outre les baptistères indiqués plus haut, on en a retrouvé à Carthage, à Sainte-Marie du Zit, à Hamman Lif, à Ksar ez Zit (Siagu), le Kef (Sicca Veneria), où il est appelé Dar el Djir, à Tabarka (Thabraca), à Redès, près de Teboursouk, à H. Chigarnia (Uppenna), à Médinet el Kedima (Thelepte), à Sfax (Taparura), à Ksar Maizra, à Salem bou Ghrara (Ghighthi), à Djerba, etc., en Tunisie : à Mexmeia, Morsott (Vasampus), H. Seffan, Ain Zirara, Timgad (Thamugadi), Sétif (Sitifi), etc., dans le département de Constantine ; à Castiglione, Sidi Ferruch, Gouéa, Lapérouse (Rusguniæ), Tigzirt (Rusuccuru), Kherba des Attafs (Tigava), Orléansville (Cast. Tingitii), Tipasa (Tipasa), dans le département d'Alger.

(2) Aug., *Epist.*, LVIII, 1-3.

(3) Card. Rampolla, *Vita di Santa Melania, Biogr., Notes*, pp. 14, 222.

## CHAPITRE IV

# EXTENSION

Si nous connaissions l'emplacement de tous les évêchés dont le nom nous est connu nous aurions une idée pour ainsi dire complète de l'extension du christianisme en Afrique. Mais malheureusement il n'en est pas ainsi. Un quart à peine de ces évêchés est en effet plus ou moins identifié.

Tout ce que nous pouvons tirer de l'étude attentive de ces listes épiscopales c'est la marche progressive de la foi de la côte vers l'intérieur.

En Tunisie nous avons vu qu'en 256, les évêchés les plus éloignés vers le Sud, tels que Gafsa, Thasuarte s'arrêtaient au Grand Chott.

Au commencement du Ve siècle, ils l'ont dépassé, car nous voyons des villes épiscopales jusque sur la limite du désert, le long du *limes tripolitanus* : *Tamalluma* (Telmin), *Tamezegeri* (Hr-el-Baguel ?), peut-être *Augarmi* (Ksar el Koutine ?), *Dusa* (Douz ?), *Putia* (Puteo), etc.

Mais notons que ces évêchés, bien que situés à l'intérieur du *limes tripolitanus*, sont cependant, au point de vue ecclésiastique, rattachés à la Byzacène, ce qui permet de supposer que les missionnaires de cette région sont, non pas les évêques de la côte tripolitaine : Tacapae, Sabrata, etc. mais ceux de la Byzacène.

En Numidie, le christianisme s'avançait déjà en 256, jusqu'au sud de l'Aurès avec l'évêché de *Ad Badias* (Badis) et peut-être ceux de *Gemellae* (Mlili) et de *Midila* (Mdila).



Il ne va pas plus loin au Ve siècle; il s'est contenté de se fortifier en fondant sur cette même ligne-frontière ceux de *Ad Majores* (Besseriani) de *Thabudaeos* (Thouda), Vescera (Biskra), *Mesarfelta* (El Outaia), etc., etc.

A l'ouest de la Numidie, il a gagné énormément de terrain : De ce côté, les derniers évêchés, en 256, étaient ceux de *Thucca* (H. Merdja), de *Novaricia ?* (Sillègue), de *Sitifi* (Sétif), de *Gemellae ?* (H. Ouled Atman), de *Lamasba* (Corneille), de *Tubunae* (Tobna). En 411, nous comptons au delà de cette ligne qui va en zig-zag du N.-E. au S.-O. la plupart des évêchés de la Sitifienne.

Parmi eux, quelques-uns, et non des moins éloignés puisqu'ils sont dans la région du Hodna, sont au moins du milieu du IVe siècle, puisque, vers 360, *Flumenpiscence* (Ced bel Abbas), *Zabi* (Bechilga) avaient des évêques donatistes (1) et *Lemellef* eut alors des diacres martyrs, des bandes donatistes : Donatus(2) et Primus (3).

En Maurétanie Césarienne, à part trois qui datent peut-être du IIIe siècle : *Caesarea* (4), *Tipasa*, *Auzia* et quatre autres que nous savons savoir existé au IVe siècle : *Cartennas* (Tenès), 390, *Cast. Tingitii* (Orléansville), 324, *Oppidum Novum* (5) (Duperré), *Tigava* (Kherba), 370, tous les autres, c'est-à-dire 130, ne sont mentionnés que sur les listes du Ve siècle (411, 484).

Presque tous ceux qui nous sont connus se trouvent dans le Tell. Quelques-uns cependant ont escaladé les pentes de l'Atlas Tellien et se trouvent à l'entrée des Hauts Plateaux : tels *Auzia*, *Rapidi*, *Voncaria* et *Vonca-*

(1) Optatus, *De Schism. Donat.*, II, 18.
(2) Opt., *l. c.*
(3) *Martyrol. romain*, au 9 février.
(4) Nous connaissons celui de ses évêques qui la gouvernait en 314.
(5) Martyrs en 297-298, *memoria* de Saint Pierre et de Saint Paul antérieure à l'an 400.

*riana* si ces derniers correspondent bien à Boghar et à Boghari actuels, *Columnata*, *Tingaria*, s'il s'identifie avec Tiaret ; *Usinaza* (Saneg) est même un peu au delà [1].

Ainsi donc l'étude des évêchés connus nous conduit à cette conclusion : *Aucun* ne dépasse la frontière romaine ; tous, absolument tous, sont en deçà du *limes* et dans des régions où la colonisation s'est elle-même avancée. Etudions maintenant le limes lui-même et cherchons si les tribus qui habitaient en deçà ou au delà étaient chrétiennes [2].

Nous savons que le limes qui enveloppait au Sud les possessions romaines suivait au fond de la petite Syrte la crête des chaînes abruptes qui s'élèvent entre le désert et le littoral, gagnait Thamalluma (Telmin), traversait le grand Chott, contournait le Chott Gharsa, suivait le pied méridional de l'Aurès et aboutissait à Gemellae (Mlili).

A l'époque des Sévères, il contournait le Hodna, au Sud et à l'Ouest ; mais au IVe et au Ve siècle, il le contournait à l'Est, passait à Thamulluma de la Sitifienne, remontait à Tubusuptu, puis de là descendait à Auzia, d'où il gagnait Boghar, Aïn Toukria pour aboutir probablement à Arzeu [3]

A l'extrémité du *limes tripolitanus* étaient les *Austuriani*. Ammien Marcellin en parle comme de barbares vivant de vol et de pillage [4].

---

(1) *Fallaba* devait aussi se trouver de ce côté. Cf. MESNAGE, *l'Afrique chr.*, p. 492.

(2) Cf. MESNAGE, *Romanisation de l'Afrique*, p. 80

(3) Cf. MESNAGE, *Romanisation de l'Afrique*, p. 85, 88.

(4) XXVIII, 6, I. « In discursus semper expediti, veloces vivereque adsueti rapinis et caedibus. » Ils étaient du nombre de ces peuplades limitrophes de l'empire dont le même historien parle en ces termes : « Hoc tempore... per universum orbem... gentes saevissimae limites sibi proximos persultabant Austuriani Mauricaeque aliae gentes Africam solito acrius incursabant (Amm. MARC, XXVI, 4, 5.)



Rien n'autorise évidemment à croire qu'ils aient été chrétiens.

Au sud du grand Chott, du côté de Telmin et de l'oasis de Douz, étaient les *Arzuges*. Un passage des Actes de la Conférence de 411 détermine leur habitat avec une grande précision. Nous voyons en effet l'évêque de Tusuros (Tozeur) et ses collègues du Bled el Djerid couper le Chott par le chemin pratiqué encore aujourd'hui, traverser le pays occupé par cette tribu pour se rendre à Tacapae (Gabès), et de là, par mer à Carthage [1].

Cette région est occupée aujourd'hui par les Nefzaoua et les Mérazig, pluriel de Merzougui dont le nom reflète évidemment celui de Arzuges.

Plus heureux que les Asturiani, les Arzuges étaient entamés par le christianisme. Nous en avons la preuve dans un passage des Actes des Conciles de Carthage de 397 et de 419. Les délégués de la Maurétanie ayant réclamé le privilège d'avoir, à tour de rôle, dans leur province le concile plénier, au même titre que la Proconsulaire, la Numidie et la Byzacène, le primat Aurèle répondit qu'il ne demanderait pas mieux si la chose était possible. Mais il faisait observer que la Maurétanie était bien loin et il ajoutait : « Si cette satisfaction vous était accordée, ceux de la Tripolitaine et du pays des Arzuges [2] auraient le droit de faire la même demande ».

Un autre document nous prouve encore que le christianisme avait fait là quelques conquêtes. Les Pères du Concile de 419, réunis à Carthage dans la basilique de Fauste, sous la présidence du primat Aurèle et de Donatien de Thelepte, primat de Byzacène, se donnèrent la peine

---

(1) *Cogn.* I, 208.

(2) Les évêchés auxquels fait allusion l'évêque Aurèle sont ceux de Thamalluma, d'Agarlabas, de Timezegeri, etc.

d'écrire une lettre qui fut adressée aux évêques des Arzuges pour les avertir que Pélage avait été condamné : « *Ad universos episcopos per Byzacenam et Arzugitanam provinciam constitutos, de damnatione Pelagii et Cœlestii.* Le titre de la lettre porte : *Dilectissimis fratribus per tractum Byzacenae et Arzugitanae constitutis* (1).

Or, malgré la présence de ces évêques, le pays était encore en majorité païen, si nous en croyons une lettre de Publicola, père de sainte Mélanie la jeune, à saint Augustin (398). Ce riche patricien possédait de vastes domaines dans cette région. Chrétien et de conscience très délicate, il veut s'éclairer sur certains cas de morale qui se présentent au sujet des relations de ses fermiers et de ses colons avec les indigènes du pays.

Il avait appris que ses gens ainsi que les officiers romains qui gardaient la frontière, pour s'assurer la fidélité des indigènes avec lesquels ils avaient à faire, exigeaient d'eux un serment, et que ceux-ci juraient par leurs démons. « *De Arzugibus, ut audivi, decurioni qui limiti praeest vel tribuno solent jurare barbari, jurantes per daemones suos, qui ad deducendas bastagas pacti fuerint, vel aliqui ad servandas fruges ipsas singuli possessores vel conductores solent ad custodiendas fruges suscipere, quasi jam fideles, epistolam decurione mittente, vel singuli transeuntes quibus necesse est per eos transire... Hoc etiam audivi quia ipsi homines conductores qui praesunt rei*

(1) Pourquoi les évêques des Arzuges ont-ils été spécialement avertis de la condamnation de Pélage ?... On peut supposer que cet hérétique qui s'était efforcé d'infiltrer le venin de son hérésie dans l'illustre famille des Anicii (Aug., *Epist.* 188,14) avait fait les mêmes efforts pour celle des Valerii. Comme ces derniers avaient de vastes domaines dans la région des Arzuges et probablement un certain nombre de chrétiens parmi leurs colons, le concile aura voulu par cette lettre prémunir ces derniers ou les guérir dans le cas où l'hérésie se serait déjà introduite parmi eux.



*meae, juramentum per daemones suos jurantibus barbaris accipiunt pro servandis frugibus* (1).

Publicola désirait savoir s'il était permis à ses fermiers d'exiger et de recevoir un pareil serment des païens, si ce serment ne les souillait pas, eux et leurs récoltes, si ses gens pouvaient user des puits, des viandes, etc., qu'ils savaient être souillés par des pratiques idolâtriques, etc.

Saint Augustin n'eut pas de peine à éclairer la religion de Publicola.

Mais ce qui nous intéresse, c'est de constater que cette tribu indigène, soumise depuis le commencement du IIe siècle (2), est encore païenne au Ve. Elle n'est pourtant pas enfermée dans des montagnes inaccessibles comme la Kabylie ; le pays est ouvert de tous les côtés, vers l'ouest aux évêchés de Nefta et de Tozeur, vers l'Est, à ceux de la côte Tripolitaine, des évêques se sont également établis au milieu d'eux... preuve que l'établissement même de plusieurs évêchés dans une région n'est pas toujours une preuve que cette région a été chrétienne.

En tout cas, il y a là une indication utile quand nous aurons à étudier d'autres régions qui n'ont offert ni à la colonisation ni à la prédication de l'évangile aucune des conditions favorables où s'est trouvé le pays des Arzuges.

Au Sud, dans la région habitée aujourd'hui par les Matmata et toujours sur la limite de l'empire, habitait à l'époque romaine l'illustre famille des Mamilii Arellii. Son château seigneural a été retrouvé à H. el Gueciret avec sa tour de défense, et rappelle la villa de M. Cincius Hilarianus près de Tipasa et surtout le château de Ferinus à Kaoua. L'inscription qui a été retrouvée indique l'épo-

(1) *Epist.* 46, parmi les lettres de Saint Augustin.

(2) C'est Hadrien qui a fondé le municipe de Thamalluma. *C.I.L.*, VIII, 23.

que de Dioclétien [1]. On y a retrouvé une monnaie de l'empereur Constant (337-350).

Insuffisamment protégé par sa tour de défense, il a été sans doute abandonné au début du Ve siècle, comme le cast. Tisavar (H. el Haguef) et le centenarius Tibubuci (Ksar Tarcine) qui, d'après les fouilles faites en 1901, 1903, ont été incendiés [2].

Le propriétaire de ce château était-il chrétien comme celui de Kaoua et Agricola ? On n'a rien trouvé dans les ruines de sa demeure qui autorisât à le supposer.

Si, de Thamalluma (Telmin) nous suivons la frontière vers l'O., nous trouvons les évêchés de Nefta, Tusuros (Tozeur), Ad. Turres (Tamerza), Mades, Casae Nigrenses (Négrine), Ad. Majores (Besseriani), Midila (Mdila), Ad Badias (Badis), Thabudaeos (Thouda), Vescera (Biskra), Gemellae (Mlili) Liberalia (Lioua ?).

Des ruines d'églises ont été retrouvées à Mdila et à El Ksar, au Sud Ouest de Mdila, des inscriptions chrétiennes dans le cercle de Biskra et de Zéribet el Oued [3].

Quant aux indigènes entre Biskra et le massif aurasien, ils étaient certainement chrétiens puisque ce sont eux, comme nous aurons occasion de le dire, qui, en pénétrant dans le massif sous la poussée des invasions arabes, ont installé dans l'O. Abdi et l'O. el Abiod, les coutumes chrétiennes que nous y voyons aujourd'hui.

A Gemellae se soudait le limes qui, au IIIe siècle, allait gagner la Césarienne par le Sud du Hodna et Bou-Saâda, et au IVe, par l'Est et le Nord du même chott, Zabi, etc.

Sur le parcours du premier, au S. et à l'O. des Chott,

(1) Gauckler, *Bull. arch. Com.*, 1905, p. 269.

(2) *Bull. arch. Com.*, 1901, p. 92; 1903, p. 370.
Dans les ruines du Cast. Tisavar, on n'a trouvé qu'un autel dédié à Jupiter.

(3) Voir ces mots Mesnage, *Afrique chr.*, pp. 327, 318, 262, 397.



on ne trouve rien de chrétien. Cela se conçoit : en 297, au moment où cette ligne de défense fut renversée par les envahisseurs du Sud, et où la puissance romaine fut obligée de se replier vers le Nord, le christianisme n'avait pas encore eu le temps de pénétrer jusque là.

Sur le parcours du second, les ruines romaines nous offrent quelques restes chrétiens, tous évidemment de basse époque : à Tatilti [1] (Souk el Khemis), on a trouvé une église ; à Ced ed Djir, une grande construction appelée Benian Nsara (ruines des Chrétiens) ; à Chellala des Adaoura, un chapiteau de basse époque (ordre ionique chrétien), à Menza bent es-Soltan, les ruines d'un bâtiment qui a la forme d'une chapelle (?) ; à Moudjebeur, un hémicycle orné de 7 colonnes avec, en avant, une crypte voûtée qui peut faire supposer une église ; à Aïn ed Dalia, des chapitaux ornés de la croix grecque ; à Letourneux, l'épitaphe d'un diacre ; à Aïn-Aneb, deux croix inscrites dans un carré sur la porte cintrée d'un castellum ; à Vialar, quelques chapitaux corinthiens, restes d'une petite église [2].

Plusieurs de ces restes chrétiens sont douteux, car des colonnes, des chapiteaux, fussent-ils de l'époque chrétienne, peuvent aussi bien avoir servi à des thermes, etc., qu'à des églises.

Les sarcophages retrouvés en plusieurs endroits le long de cette frontière ne portent du reste aucun signe chrétien.

Quoiqu'il en soit, c'est dans des centres romains que tous ces restes ont été retrouvés.

Quant aux ruines des villages indigènes, il est pour nous bien plus intéressant encore de les interroger.

Or, entre Letourneux et Boghar, on a découvert l'em-

(1, 2) Cf. Mesnage, *Afrique chrétienne*, pp. 466, 447, 447, 461, 462, 450, 459, 443, 474.

placement d'une de ces tribus qui gardaient la frontière. Elle était au delà du limes et habitait les montagnes qui s'élèvent au N. de l'Oued Oum Djellil, dans 26 ou 27 (1) villages ; une autre tribu, plus au Sud, en habitait 9 autres (2).

Ces villages ont certainement existé à l'époque chrétienne, puisque en plusieurs d'entre eux, on a trouvé des poteries romaines et des pierres taillées (3).

Or, sur cette quarantaine de villages ou bourgs indigènes, *un seul* possédait une église : c'est Bou Taga (4).

Comme tous les villages indigènes, il était en cailloux et en moellons; mais l'église à trois nefs, de 25 × 12, était bâtie avec plus de soin ; la construction était en bonne maçonnerie de moellons avec des chaînes en blocs de grès taillés régulièrement.

La proportion des villages indigènes chrétiens situés sur la frontière, est donc relativement aux autres, minime et pour ainsi dire insignifiante.

Elle a dû être autrefois ce que nous la voyons aujourd'hui, car enfin si les 27 villages groupés entre Letourneux et Boghar avaient eu leur chapelle pourquoi n'aurait-elle pas été retrouvée comme l'a été celle de Bou Taga, puisque les autres villages sont aussi bien conservés que ce dernier. S'il n'y en a pas aujourd'hui, c'est qu'il n'y en a jamais eu.

Plus on avance vers l'O. le long de la *praetentura*, plus les restes chrétiens diminuent, et plus ils sont d'époque tardive.

(1) *Atl. Arch.*, f. 23, Téniet el Had, nos 37, 43, 44, 45, etc.

(2) *l. c.* f. 24, Boghar, nos 18, 30, 52, 53, etc.

Nota. — Au Nord de Berrouaghia, f. 14, Médéa, n° 53, il y avait une grande ville berbère, appelée aujourd'hui Medina fouq el Gattar.

(3) F. 23, Teniet el Had, nos 43, 45 ; f. 24, n° 53.

(4) *Atl. Arch.*, f. 23, n° 78.



A Kherbet des Aïssaouat (1) on a trouvé deux épitaphes chrétiennes et une inscription relative à des martyrs victimes des donatistes ; à Trumelet, un chapiteau orné du chrisme et portant l'inscription *De donis Dei*.

A Tiaret plusieurs épitaphes chrétiennes, mais elles sont toutes postérieures à la période romaine, étant des années 461, 469, 471, 485, 488 ;

A Benian (Ala Miliaria), une basilique du Ve siècle avec des épitaphes qui vont de 422 à 439 ;

A Timziouine (Lucu), un reste d'édifice terminé par trois petites absides (?) ;

A Chanzy (Caput Tasaccora), une lampe ornée de poissons ;

A Lamoricière (Altava), plusieurs épitaphes chrétiennes, des IVe-Ve siècles. La plus ancienne est de 302 ;

A Tlemcen (Pomaria), de nombreuses épitaphes chrétiennes du Ve et du VIe siècle dont la plus ancienne est de 417 et la plus récente de 651 ;

A Lalla-Marnia (2) (Numerus Syrorum), plusieurs épitaphes également des IVe-VIe siècles, la plus ancienne est de 344-348.

D'après les restes chrétiens retrouvés dans ces trois villes de l'Extrême Ouest de la Césarienne, il semble que la chrétienté d'Altava a été la plus ancienne et la plus florissante à l'époque romaine. Par contre, c'est Pomaria qui a été le centre de la résistance au moment de l'invasion arabe. Voilà pour la population romaine.

Quant aux tribus indigènes qui se tenaient en deçà ou au delà de la frontière, elles paraissent avoir été beaucoup plus importantes le long du limes de notre province actuelle d'Oran que de celle d'Alger.

(1, 2) Mesnage, *Afrique Chrétienne*, pp. 475, 487. 486, 477, 486, 478, 481, 486, 481.

De la Blanchère[1] qui a fait en 1883 un voyage d'exploration dans le Tell et les Hauts Plateaux oranais parle de 80 à 100 villes, villages ou hameaux numides dans le cercle de Saïda [2].

« Le territoire de Frenda est, dit-il, tout aussi bien partagé : la seule commune mixte de Tiaret atteint le chiffre de 91 et l'enquête a été incomplète. »

Le Sersou également est très riche en ruines numides, et l'on peut dire, conclue le même savant « qu'il existait à tout le moins 300 villes, bourgs, villages ou hameaux dans le quadrilatère qui aurait pour angles Tagguine et la Koubba de Si Abd el Kader des Bi-Sliman à l'Est, Marhoum et Si Mecid à l'O. La moitié de ce territoire de 180,000 k. c. fait partie des Hauts Plateaux [3] ».

L'autre moitié située dans le Tell, ayant été la plus habitée, il s'ensuit que l'on peut facilement attribuer à ces 90,000 k. c. explorés par de la Blanchère les 2/3 des centres habités mentionnés plus haut, c'est-à-dire 200 environ. Parmi ces localités quelques-unes, comme Aïn Sbiba, devaient avoir une dizaine de milliers d'habitants [4].

Tous ces centres antiques, on le voit par les ruines, étaient ceux des populations numides de l'époque romaine [5]. La colonisation n'avait pas dû amener beaucoup de population nouvelle. Elle avait ouvert le pays et venait s'y établir qui voulait. Aussi, est-il facile par l'inspection des ruines de découvrir les localités où la colonisation

(1) *Voyage d'Etude dans une partie de a Maurétanie Césarienne.* Extrait des *Archives des Missions scientif.* 3e série, tome X.

(2) *L. c* , p. 13.

(3) *L. c.*, p. 13.

Nota. — Tagguine est sur le Haut Chélif; Abd el Kader, sur l'O. el Ardjem entre Teniet el Had et Si Moussa; Marhoum, chez les Bi Matar, S.O. de Saïda; Si Mecid, sur l'O. Melrir.

(4) De la Blanchère, *l. c.*, p. 38.

(5) De la Blanchère, *l. c.*, p. 31.



romaine s'est établie, où, par contre, la population a été purement indigène, où enfin des ouvriers romains ont été appelés pour y bétonner des citernes ou y bâtir des maisons plus confortables pour le chef ou quelque riche propriétaire.

Qu'étaient toutes ces populations au point de vue religieux ?

La plupart de ces ruines berbères sont assez bien conservées; souvent le village étant tombé de vétusté, on distingue encore très bien l'emplacement des maisons et la direction des rues étroites [1]. Tels les villages de Ksar bent es-Soltan, Kolia, etc. A Mechera Sfa, la ville est là tout entière avec son enceinte et parfois des débris de monuments bien caractérisés [2].

On peut donc se rendre parfaitement compte de ce qu'ils ont contenu autrefois de plus important.

Or, sur toute la longueur de la *praetentura* dans le département d'Oran, on compte en dehors des villes romaines dont nous avons parlé plus haut, *une seule* [3] localité purement indigène qui ait donné des restes chrétiens : c'est Mechera Sfa [4].

Cette petite ville située sur l'O. Mina, à une trentaine de kil. à l'O. de Tiaret, était bâtie comme toutes les autres localités numides, en simples moellons. Elle a deux cimetières : le plus ancien, c'est le champ de dolmens, au delà du fleuve, sur la rive droite. « On sait que ce mode de sépulture, le dolmen sous tumulus, fut con-

(1) De la Blanchère, *l. c.*, pp. 27, 30, 31.

(2) De la Blanchère, *l. c.*, p. 38.

(3) On se rappelle que plus de 200 villages indigènes se trouvaient dans cette même région.

(4) De la Blanchère, *l. c.*, pp. 111-115.

Nota. — Je ne parle pas des Djedar de Ternaten, puisqu'ils sont postérieurs à l'époque romaine. Il en sera question plus loin.

servé à l'époque romaine, par les tribus non assimilées. Il subsiste encore, à peine altéré, chez plusieurs populations libyques » (1).

L'autre nécropole, celle que les habitants de cette ville se bâtirent quand ils furent chrétiens, est sur la rive gauche. Elle comprend un certain nombre de monuments. Sur la façade du plus considérable d'entre eux, on remarque deux pierres qui portent, grossièrement gravés, l'une une lampe, l'autre une colombe et un poisson.

Les Souama de Mechera Sfa (2) étaient en decà de la limite des possessions romaines.

Au delà, au Sud de Tiaret, mais toujours cependant sur le limes, il y avait d'autres tribus indigènes, massées surtout entre Tiaret, Aïoun Sbiba et Aïn Benia, et au milieu desquelles s'élevaient trois forteresses romaines qui occupaient ce point important sur la limite du Tell et des Hauts Plateaux.

A l'E. d'Aïoun Sbiba, on voit un groupe de 29 ou 30 village indigènes ; au N.-E., la grande ville indigène de Kh. bent Sarah, avec un autre village plus rapproché du Dj. Lakhdar et du Ternaten où étaient les tombeaux des chefs de la tribu ; au S. de Palat, 9 villages, plus le gros bourg de Kanouda ; au S. de Tiaret, 8 villages ; entre Bourlier et Trézel, 15 villages plus le bourg considérable de Aïn Metnène ; autour de Trézel, 12 villages, plus la petite ville de Temordjanet ; enfin, le long de l'O. Sous-selem et de ses affluents supérieurs 24 ou 25 villages.

Toutes ces ruines étaient habitées à l'époque romaine, car plusieurs d'entre elles contiennent des restes romains, comme poteries, pierres taillées, et même inscriptions

(1) De la Blanchère, *l. c.*, p. 114.
(2) Les minarets du gué des Pierres plates.



latines, par exemple, Aïoun Sbiba, Kh. bent Sarah, Temordjanet, El Kerma (1).

Cette tribu numide importante ne semble pas avoir été chrétienne à l'époque romaine. Ses princes le devinrent plus tard, car leurs tombeaux dont les murs contiennent des épitaphes de 480 et de 496 (2) ne peuvent avoir été construits avant le commencement du VI[e] siècle.

La conclusion qui se dégage de cette étude du limes, dans notre province d'Oran, est évidemment celle-ci.

Si, sur des centaines de villages numides maures découverts par les brigades topographiques, un seul possède des restes chrétiens ; si, sur les milliers d'endroits où s'éparpillent des tumulus, un seul nous permet d'assister au changement de ce mode de sépulture en Souama avec emblêmes chrétiens, c'est, à n'en pas douter, que la masse des indigènes de cette région n'a pas été atteinte par le christianisme. S'ils avaient adopté la foi nouvelle, ils n'auraient peut-être pas partout bâti des monuments comme à Mechera Sfa, mais ils auraient du moins laissé quelque trace de leur foi soit sur leurs tombes, soit sur quelque objet ou quelque pierre de leurs nombreux villages dont plusieurs sont si bien conservés.

Poursuivons notre raisonnement : Si, sur la ligne du limes, les tribus indigènes sont à peine entamées par le christianisme, que sera-ce en dehors des frontières chez ces populations toujours en guerre avec l'Empire et qui, vers le déclin de la puissance romaine, étaient encore plus acharnées que de coutume à les violer « *Solito acrius incursabant* » (3).

Nous allons quand même continuer notre enquête sur

(1) *Atl. Arch.*, f. 33, Tiaret, n° 34, 80, 130 ; f. 34, Chellala, n° 3.
(2) *Bull. arch.* d'Oran, 1900, p. 227 ; *C. I. L.*, VIII, 21546, 21549, 21550.
(3) Ammien Marcellin, XXVI, 4, 5.

ces régions, car il est toujours intéressant de constater par des preuves tangibles ce que, par la simple induction, on ne fait qu'entrevoir.

### Le Christianisme a-t-il dépassé au sud la frontière romaine ?

Nous avons constaté dans *Romanisation de l'Afrique* que les colons n'avaient, sur aucun point, dépassé le limes. En a-t-il été de même des prédicateurs de l'Evangile ?

Au limes proprement dit ne s'arrêtait pas la puissance romaine, du moins à la belle époque. Elle avait des postes avancés le long des routes de caravanes, car il fallait veiller à la sûreté de celles-ci pour que le commerce avec l'intérieur fût possible. C'est ainsi que nous voyons sur les Hauts Plateaux oranais et algériens des forteresses romaines à Aïn Kermès et à Aïn Benia, au sud de Tiaret ; à Aïn el Hammam au sud du Zahrez Gharbi ; à Djelfa [1] etc. Toute cette région était habitée par des tribus qui au III[e] siècle étaient plus ou moins soumises, et qui, au IV[e] devaient être complètement indépendantes.

Elles ont laissé des ruines de villes de plusieurs hectares, telle Timetlas, au S. de Saïda qui, d'après de la Blanchère [2] ne devait pas contenir moins de 10,000 habitants. « Les débris de poterie fine et belle que j'y ai trouvés, dit ce savant, attestent l'influence d'une technique perfectionnée. Il n'est pas douteux que cette ville n'ait continué à être habitée pendant toute la période romaine [3]. « Les

(1) Ces forteresses datent du III[e] siècle et ne paraissent pas avoir existé plus tard que 297, année où Rome fut obligée de reculer vers le Nord et de les abandonner. Cf. *Romanisation de l'Afrique*, p. 87.

(2) *L. c.*, p. 57.

(3) De la Blanchère, *l. c.*, p. 57.



villages de ces indigènes se comptent par centaines comme ceux qui se trouvent au sud de Tiaret : Autour de Sebdou, l'Atlas archéologique [1] en signale une trentaine ; autour de Bossuet, une vingtaine ; entre Saïda et Marhoum, une soixantaine ; autour de Charef, une vingtaine ; autour de Djelfa une trentaine ; etc. etc.

Et, notons-le, encore une fois, il s'agit bien de l'époque romaine, car on ne compte pas moins de 19 villages avec des restes romains, poteries, monnaies, pierres taillées, etc... [2].

Le christianisme a-t-il pénétré jusque-là ? On voit entre Sebdou et Tlemcen deux localités qui portent le nom de Nsara ou Nessara (chrétiens) : Jarf en Nsara entre Tleta et Terni, et Koudiat en Nessara entre Tleta et Sebdou. Il y a également à l'O. de Tleta un village sans aucune ruine romaine qui s'appelle Koudiat er Roum [3].

Mais étant donné qu'on ne trouve absolument rien de romain ni de chrétien de ce côté, on est obligé de supposer que ces noms ne sont autre chose que des souvenirs laissés par les chrétiens de Pomaria et d'Altava réfugiés dans ces lieux de difficile accès, lors de l'invasion arabe.

Au Sud des Hauts Plateaux est l'O. Djedi. Cette rivière formait dans l'antiquité la limite entre l'Ethiopie qui s'étendait indéfiniment au Sud, dans le désert, et la Gétulie qui commençait là et remontait vers le Nord jusqu'au Tell.

A la belle époque, l'O. Djedi a formé de ce côté la limite de l'influence romaine [4] ; mais à la fin du III[e] siècle, Rome ayant été obligée de reculer vers le Nord, les bords

(1) Feuilles 42, Sebdou, et 43, Saïda.

(2) Mesnage, *Romanisation de l'Afrique*, p. 204.

(3) Roum est le nom que les auteurs arabes et Ibn Khaldoun en particulier ont donné aux Byzantins.

(4) Mesnage, *Romanisation de l'Afrique*, pp. 83, 204.

de l'O. Djedi étaient aux Ve-VIe siècles, avec ceux de l'O. Itel l'habitat de tribut berbères indépendantes. Blanchet en a retrouvé de très intéressants vestiges (1). Enceintes fortifiées à Kef Mekelleh, bou Guemoula, bou Kedim, etc.; six nécropoles avec plus de 300 tombes monumentales qui présentent trois types de mausolées semblables au Medracen de la province de Constantine et aux Djedar oranais.

Le travail est assez soigné, les constructeurs ont connu l'art romain, ont habité les villes romaines et y ont travaillé ; l'œuvre est cependant purement indigène (2). Dans toute cette région, dit Blanchet, on constate l'influence de Rome, mais en dehors de toute occupation effective. « Nous sommes en présence, dit-il, de ruines berbères de l'époque romaine » (3).. Et ailleurs il ajoute : « ce sont des restes de la civilisation berbère des Ve, VIe et VIIe siècles (4).

Quant à la religion de ces indigènes, les ruines interrogées n'ont absolument donné rien de chrétien. En fait d'objets cultuels, Blanchet n'a découvert que l'image d'une déesse impudique (5).

On ne peut donc admettre l'évangélisation de la région de Laghouat. Une tradition mentionne il est vrai, l'existence d'une *Keniça* (église) dans cette oasis. Bien plus, M. l'abbé Carel, alors curé de Laghouat, écrivait à l'auteur (21 février 1902) : « J'ai été voir le jardin qu'on appelle Keniça. Je n'ai rien remarqué. Cependant, dans les murs qui entourent ce jardin, j'ai vu des moellons et quantités de pierres qui avaient été travaillées. L'Arabe qui

(1) *Bull. Arch. Com.*, 1898, p. CXLIII.
(2) *Bull. Arch. Com.*, 1889, p. 141.
3) Blanchet, *l. c.*
4) Blanchet, *l. c.*, p. 139.
5) Blanchet, *l. c.*, p. 139.



m'accompagnait et qui m'avait fait connaître la tradition me dit que ces pierres provenaient de l'église. C'est fort probable, car les Arabes ne se servent ni du marteau, ni du ciseau pour construire les murs de leurs jardins. Les Arabes appellent l'endroit où se trouvait l'église en question : Bou Mebdala.

L'existence de cette église ne pouvant guère être mise en doute, reste à chercher quand et par qui elle a pu être bâtie. Étant donné ce que nous avons dit plus haut (1), elle n'a pu être bâtie qu'après l'époque romaine, par exemple, lors de l'invasion arabe.

Les envahisseurs venant de l'Est, il est tout naturel de penser que les nombreux chrétiens des Zibans se soient enfoncés vers l'O., par conséquent le long de l'O. Djédi. Arrivés à Laghouat, loin de la route suivie par les ennemis, ils s'y seraient arrêtés et y auraient bâti cette église.

Au Sud du département de Constantine et de la Tunisie, est la région du Souf, d'Ouargla et de l'O. Rir. D'après Berbrugger qui a visité tout le pays, cette partie du désert appelée Souf n'offre aucune ruine romaine.

Dans l'O. Rir, dit M. Féraud, on n'a pas encore découvert de ruines romaines. Il y a cependant dans le pays, ajoute-t-il, des traditions qui prouveraient que si les Romains ne s'y sont pas établis, ils ont du moins cherché à y pénétrer puisque à travers les siècles, le souvenir en est resté : auprès de l'Oasis de Tamerna, raconte-t-on, une armée romaine fut anéantie par les nomades; une autre aurait été noyée dans les marais de Temacin. Mais ces traditions ne s'appuient sur aucun document positif et sont rapportées de tant de façons différentes, selon le génie inventif du narrateur, qu'on doit se borner à mentionner le fait sans s'y arrêter davantage (2) ».

(1) Cf. Mesnage, *Romanisation de l'Afrique*, p. 83.
(2) *Rec. Const.*, 1860-1862, p. 222.

Quant à Ouargla, ce même auteur se contente de dire que les Romains ont évité avec le plus grand soin les fonds insalubres d'Ouargla et de l'O. Rir.

Nous n'avons donc absolument aucune raison de supposer que le christianisme se soit avancé de ce côté au IVe ou au Ve siècle.

Je parle de l'époque romaine, car plus tard, lors de la persécution vandale, nous verrons l'O. Souf servir de refuge à des chrétiens et à des moines. Si, maintenant, nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur l'aire géographique occupée par le christianisme en Afrique, à la fin de la période romaine, on voit :

1° Qu'il atteint le limes sur plusieurs points là surtout où se sont élevées des forteresses ou des villes plus ou moins importantes.

2° Que les tribus indigènes qui gardent la frontière ne sont presque pas atteintes. Les Austuriani de la Tripolitaine sont païens, les Arzuges limitrophes du grand Chott le sont en majorité, malgré l'existence de plusieurs évêchés sur leur territoire; la tribu indigène des environs de Letourneux et de Boghar ne possédait de chapelle que dans un de ses 27 villages, à Bou Taga; les 9 villages de l'autre tribu placée plus au Sud n'ont donné absolument rien de chrétien; quant aux autres tribus voisines de la praetentura, dans tout le département d'Oran et dont les villages s'échelonnent par centaines le long du limes, elles ne nous offrent également qu'un seul village chrétien : Mechera Sfa.

Au delà des lignes romaines, rien, absolument rien qui rappelle tant soit peu la colonisation ou l'évangélisation du pays. On peut donc affirmer ceci : le christianisme en Afrique avait atteint en 430 les limites mêmes de l'empire mais il ne les avait nulle part dépassées, si l'on en



excepte le village indigène de Bou Taga qui du reste n'est qu'à quelques kilomètres de la frontière.

Voilà ce que nous révèle l'étude des ruines romaines et indigènes depuis la Tripolitaine jusqu'au Maroc.

Quelque surprenant que puisse paraître, au premier abord, le résultat de nos recherches, il trouve un merveilleux *confirmatur* dans une lettre de Saint Augustin. Voici dans quelles circonstances cette lettre a été écrite :

Hesychius, évêque de Salone, en Dalmatie, était persuadé que la fin du monde était proche. Un des principaux motifs sur lesquels il appelait sa conviction était que l'Evangile, ayant été prêché par toute la terre, il ne restait plus à Notre Seigneur Jésus-Christ qu'à accomplir sa prophétie (1).

Doutant cependant un peu de la vérité absolue de sa thèse, il en avait appelé aux lumières de Saint Augustin qui, dans une première lettre, s'était assez brièvement excusé de se prononcer sur une pareille question.

Hesychius revient à la charge vers la fin de 418. Saint Augustin lui envoie alors une longue lettre de 54 paragraphes, intitulée par lui-même, au livre de la « Cité de Dieu » : « De fine saeculi (2) ». C'est la 199e lettre, dans les éditions modernes.

Entre autres arguments donnés à l'encontre de la thèse d'Hesychius, Saint Augustin apporte celui-ci relatif à l'Evangélisation de l'Afrique, en cette année, 419.

Pour les recherches qui nous occupent, ce texte est tout ce que l'on peut désirer de plus clair et de plus concluant. Le voici en son entier : « *Sunt apud nos, hoc est in Africa,*

(1) « Et praedicabitur hoc evangelium regni in universo orbe in testimonium omnibus gentibus, et tunc veniet consummatio. (Math., XXIV, 14).

(2) Cap. 5

*barbarae innumerabiles gentes in quibus nondum esse praedicatum Evangelium, ex iis qui ducuntur inde captivi et Romanorum servitiis jam miscentur quotidie nobis addiscere in promptu est. Pauci tamen anni sunt ex quo quidam eorum rarissimi atque paucissimi qui pacati romanis finibus adhaerent, ita ut non habeant reges suos, sed super eos praefecti a Romano constituantur imperio, et illi et ipsi eorum praefecti christiani esse coeperunt. Interiores autem qui sub nulla potestate romana, prorsus nec religione christiana in suorum aliquibus detinentur* (1).

Ainsi donc dans notre Afrique, dix ou onze ans avant que les Romains n'en fussent chassés, Saint Augustin affirme qu'il y a une infinité de peuples barbares chez lesquels l'Evangile n'a pas encore été prêché, comme il est facile, chaque jour, de s'en assurer par les prisonniers que l'on fait sur eux et que l'on met parmi les esclaves de l'Empire.

Quelques-uns de ces peuples néanmoins, ceux qui confinent à l'Empire et qui lui sont soumis, en ce sens que ce sont les Empereurs qui nomment ceux d'entre eux qui les gouvernent, ont commencé à se faire chrétiens, *depuis quelques années*, avec leurs chefs, et encore sont-ils *rarissimi* et *paucissimi* (2).

Quant aux nations plus reculées qui ne reconnaissent nullement la puissance romaine, elles n'appartiennent à la religion chrétienne par aucun de ceux qui les composent : *interiores autem qui sub nulla potestate romana* (3), *prorsus nec Religione christiana in suorum aliquibus detinentur*.

(1) *Epist.* 199, n° 46.

(2) Que voilà bien indiqués les deux pauvres villages de Bou Taga et de Mechera Sfa !

(3) La plus grande partie des Hauts Plateaux algériens et oranais en étaient là au V^e^ siècle.



Il serait difficile de trouver un témoignage plus probant en faveur des conclusions que nous venons de tirer de l'étude des ruines, relativement à l'*Extension* du christianisme dans l'Afrique Romaine.

Ce point élucidé, cherchons maintenant quelle a été l'intensité de son développement à l'intérieur des limites ainsi fixées (1).

(1) Nous laissons de côté le Maroc. Dans un *Appendice de l'Afrique chrétienne*, nous avons dit suffisamment notre pensée sur ce pays.

## CHAPITRE V

## INTENSITÉ DU DÉVELOPPEMENT DU CHRISTIANISME, DANS LES DIVERSES RÉGIONS DE L'AFRIQUE ROMAINE

Pour nous rendre un compte exact de l'intensité du développement du christianisme en Afrique, il nous faut procéder comme nous l'avons fait, lors de notre étude sur la *Romanisation de l'Afrique*.

Juger de la Numidie par la Proconsulaire, des Maurétanies par la Numidie, et même de telle région de la même province par telle autre, même voisine, ce serait s'exposer à tomber dans de grossières erreurs.

Pour atteindre notre but nous n'avons donc qu'à procéder non seulement province par province, mais région par région et à étudier chacune à part.

Pour cette étude, nous avons :

1° les listes épiscopales.

2° les restes chrétiens, monuments et épitaphes.

### 1° Évêchés

Le chiffre des évêchés dont nous avons constaté l'existence en 411 et en 430, tout en nous donnant proportionnellement l'intensité du développement du christianisme par province, ne nous l'a pas donnée par région, pour la bonne raison que nous sommes loin, très loin de connaître l'emplacement de tous. Des 287 évêchés connus, en 411, en Proconsulaire et en Byzacène (Tunisie), 120 à



peine peuvent être identifiés avec plus ou moins de précision. Des 163 connus, à la même date, en Numidie et en Maurétanie Sitifienne (département de Constantine), 75 ou 76 sont également plus ou moins approximativement identifiés. Enfin des 35 de Maurétanie, la moitié à peine peuvent être identifiés.

Nous ne pouvons donc faire fonds sur les listes épiscopales pour déterminer l'intensité du développement du christianisme en Afrique.

### 2° Ruines chrétiennes

Quant aux ruines chrétiennes : églises, chapelles, épitaphes tumulaires, etc., connues à la suite des fouilles archéologiques qui se poursuivent depuis nombre d'années avec tant de persévérance et de succès, sur tout le sol de l'Algérie et de la Tunisie, nous avons là une source d'information sûre et précise.

En effet, l'Algérie a été suffisamment fouillée, à la suite de la création des nombreux villages qui couvrent aujourd'hui le Sahel et le Tell, c'est-à-dire les régions colonisées par Rome, pour nous avoir donné, non pas évidemment tout ce qu'elle renferme d'antique, mais au moins pour nous avoir permis de retrouver l'emplacement des centres antiques tant soit peu importants avec, très souvent du moins, la forme de leurs principaux monuments.

Grâce aux travaux des brigades topographiques qui ont parcouru avec le plus grand soin toute l'Algérie et la Tunisie, les savants auteurs des Atlas archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie ont pu consigner non seulement l'emplacement de toutes les villes, bourgs et bourgades, mais même de tous les villages et de tous les groupes de maisons tant soit peu notables.

Souvent à fleur de terre, les ruines laissent facilement

deviner la forme des édifices détruits, de sorte que, presque sans fouiller on peut dire avec une quasi certitude si on est en présence de temples païens ou de basiliques chrétiennes. C'est ainsi que MM. Gsell et Graillot, dans un voyage archéologique accompli en 1893-94, à travers le département de Constantine, ont pu, à la seule inspection des ruines, découvrir plus de 100 localités avec une ou plusieurs églises [1].

A la suite de tous ces travaux, nous connaissons avec certitude les parties de l'Algérie et de la Tunisie qui ont été colonisées par Rome, jusqu'où s'est avancée la colonisation, son intensité selon les régions.

Avec les ruines romaines, on a relevé également les restes chrétiens qui y ont été retrouvés, ce qui a permis de constater l'extension du christianisme lui-même vers le Sud ainsi que l'intensité de son développement dans les diverses régions de l'Afrique romaine.

Les bases sur lesquelles reposent ces conclusions sont aussi solides qu'on peut le désirer, car il ne s'agit pas d'inscriptions que l'on peut facilement transporter ailleurs ou faire disparaître, mais de fondations d'édifices enfoncés dans le sol et y restant avec la forme qu'ils avaient lors de leur destruction. Dans les villes de la côte et quelques rares villes de l'intérieur, lesquelles ont continué à être habitées depuis l'arrivée des Arabes, on a pu détruire les fondements des anciens édifices pour rebâtir par dessus ; mais dans tout le reste de l'Afrique, il n'en a pas été ainsi. Pendant 12 siècles, ces ruines, habitées par des populations plus ou moins nomades, ont été respectées. C'est ce qui explique comment, sur un grand nombre de points de l'Algérie et de la Tunisie, on trouve des maisons

(1) Gsell, *Recherches Archéologiques ;* Gsell et Graillot, *Mél. de l'Ecole de Rome,* dernier trimestre 1893, et premier trimestre 1894.



presque entières et même quelques villes où la direction des rues est encore très visible. A Dougga, l'antique Thucca, de la Proconsulaire, sous une couche de déblais haute de 4 mètres environ, la ville antique, dit M. Merlin, directeur du service des Antiquités en Tunisie, subsistait tout entière avec ses maisons, ses conduites d'eau, ses rues et ses places [1]. De même l'antique Sefutela (Sbeitla) repose encore sous 2 mètres de décombres, en moyenne [2].

C'est à propos de cette ville que ce savant fait les réflexions suivantes : « Les villes de la côte ont toujours été peuplées et les monuments antiques y ont souvent servi de carrières, même après la conquête arabe, ce qui explique leur destruction. Les villes de l'intérieur au contraire comme Sbeitla, Haïdra, Kasrine, Haouch Khima et Feriana ont été abandonnées. La destruction brutale des édifices et des plantations d'oliviers, le massacre et la misère les ont dépeuplées presque subitement. Tout a été ruiné sauf un petit nombre d'édifices. Les ruines ont été recouvertes peu à peu par la terre, les sables apportés par le vent et par les pluies. Insensiblement le sol s'est exhaussé en protégeant ces restes comme les cendres et les boues du Vésuve ont préservé Pompéi. Les populations qui habitent cette contrée étant essentiellement nomades et ne demeurant que peu de temps au même endroit, les ruines n'ont pas servi de carrière comme dans le Nord ou sur la côte... les ruines de ces villes ont donc été respectées et sont à peu près restées telles qu'elles étaient à l'époque de l'invasion arabe ».

Si on retrouve les maisons, on retrouve également les édifices plus importants que ces villes contenaient, par exemple, les chapelles ou basiliques de l'époque byzantine.

(1) Merlin, *Bull. Arch. Com.*, 1902, p. 375.
(2) Saladin, Fasc. 1, *Rapport sur sa mission*, 1882-1883, p. 68.

Partout où l'on en a découvert, on pourra évidemment conclure à l'établissement du christianisme dans cette localité ; on pourra même déduire l'état plus ou moins florissant du christianisme d'après le nombre, le luxe ou la pauvreté des églises mises au jour (1).

Mais la conclusion contraire ne s'imposera-t-elle pas, elle aussi, lorsqu'on se trouvera en présence d'une région de l'intérieur où ni épitaphes, ni restes d'églises ou de chapelles n'auront été découverts ? Car enfin si ces régions ont tout aussi bien que les autres été parcourues par les brigades topographiques, fouillées par les archéologues ou les colons d'aujourd'hui, pourquoi ne les trouverait-on pas ?

Evidemment si l'on n'en découvre pas, c'est qu'il n'y en a pas, et s'il n'y en a pas aujourd'hui, c'est qu'il n'y en a jamais eu, car s'il y en avait eu autrefois, ils y auraient été tout aussi bien conservés que sur d'autres points où on les rencontre. C'est donc que le christianisme n'y a pas été implanté, car partout où il a pénétré il y a eu des autels et des temples.

Sans doute chez les peuples encore barbares qui habitaient les massifs montagneux, à la fin de l'époque romaine, le temple a pu être tout d'abord une sorte de hutte ; mais cela n'est que du provisoire et chaque fois que le christianisme est tant soit peu implanté, on en arrive aussitôt aux temples de pierres. C'est ce qui arrive dans toutes les missions ; après vingt ou vingt-cinq ans dans l'Afrique Equatoriale, nous en avons élevé sur les bords du Tanganyka à Karéma, Kirando, Mpala...

(1) A Dougga par exemple, à côté des temples païens riches et nombreux, on n'a retrouvé qu'une misérable petite basilique chrétienne construite avec des matériaux empruntés à des édifices disparus (Merlin, *Bull. arch. Com.*, 1908, p. ccxxvi) et pourtant Thugga avait des évêques au moins depuis 256 !



C'est bien du reste ce que nous constatons avoir été fait dans une des *gentes foederatae* de l'empire, établie au S. O. de Boghar. Alors que les maisons étaient en moellons, comme les gourbis actuels de nos berbères, un édifice plus vaste et plus solide, avec une ceinture de pierres taillées s'élevait au milieu du village ; c'était l'église.

Chez les indigènes, comme chez les colons romains, il y a donc eu des églises en pierre. On les retrouve là où il y en a eu, et, si l'on en découvre si peu, c'est qu'il y en a eu en effet très peu.

En tout cas, il est tout naturel de conclure, en principe général, surtout pour les régions de l'intérieur, de l'absence de restes chrétiens quelconques dans un pays à la non évangélisation de ce pays, aussi bien que de la présence de ces mêmes restes à l'évangélisation.

Pour plus de clarté dans l'exposition puisque nous sommes contraints de procéder par régions, nous prendrons pour la *Christianisation de l'Afrique*, les mêmes subdivisions que nous avons cru devoir adopter pour sa *Romanisation*, autant du moins que l'étude des documents le permettra.

Du reste partout, celle-ci éclairera celle-là.

### § 1er. — Tunisie

Dans notre travail sur la *Romanisation de l'Afrique*, nous avons mentionné trois régions de la Tunisie actuelle dont la romanisation paraît avoir été complète. La partie centrale et orientale du bassin du Bagradas (Medjerda), celui de l'O. Miliane et le littoral qui de Hippo Diarrhytus descend jusqu'à Gabès.

Il en est de même quant à la christianisation. Le bassin du Bagradas qui nous a donné 35 municipes (1) ou colonies

(1) Mesnage, *Romanisation de l'Afrique*, p. 92.

nous offre près de 70 évêchés si nous comptons ceux de la région entre Utica, Hippo-Diarrhytus et Matera : Ce sont en allant de l'E. à l'O. : *Carthago, Tunes, Cigisa, Ucres, Ulica, Membrone, Uzalis, Theudalis, Bassiana, Thimida, Rusuca, Thinisa, Pisita, Hippo-Diarrhytus, Thuburbo minus, Thibiuca, Cincari, Furnos I, Turris, Sicilibba, Vallis, Sululos, Thisiduo, Membressa, Abitinae, Tichilla, Elephantaria, Sua, Thuccabora, Uccula, Teglata, Vicus Augusti, Picus? Novae Aquae, Avensa, Bulla, Bulla Regia, Vaga, Ausvaga, Bulla, Buruni, Saia major, Simittu, Ad Aquas, Tuburnica, Melzi?, Thunusuda, Villa magna, Numluli, Thimida Bure, Thibaris, Thigibba bure, Thignica, Thubursicum bure, Aquae, Agbia, Tabbora, Avioccala, Avitta, Musti, Thucca, Bencenna, Uchi majus, Apluca?, Libertina?, Thacia, Boset?* [1].

La vallée de l'O. Miliane avec ses 14 villes à constitution romaine [2], nous donne 24 évêchés connus : *Maxula Prates, Megalopolis?, Thimida Regia?, Ulhina, Feradi?, Medeli, Sutunurca, Giufi, Abbir Cella, Thagari majus, Simingi, Gor, Thuburbo majus, Ziqua, Abbir, Zemla, Abidda, Thibica, Tepelta, Apisa majus, Avitta Bibba, Bisica, Aradi, Furnos II.*

Quant au littoral, depuis l'O. Miliane jusqu'à la Tripolitaine, à côté de 15 municipes connus, nous comptons au moins une cinquantaine d'évêchés si nous entendons par littoral une bande de 30 ou 40 kilomètres de largeur qui a été parfaitement romanisée : *Gummi, Abziri?, Carpi, Mizigi, Simina, Missua, Clypea, Curubis, Neapolis, Vina, Putput, Tubernuc, Vinda, Cilibia, Vita, Segermes, Thaca?, Abthugni, Aggersel, Upenna, Bahanna?, Horrea*

(1) Pour tout ce qui concerne les évêchés, ruines, etc.. dont nous aurons à parler dans ce chapitre, nous renvoyons ici, une fois pour toutes à l'*Afrique chrétienne.*

(2) Mesnage, *Romanisation...*, p. 94.



*Coelia, Ulisippira, Menefessi, Dices? Cebar?, Hadrumetum, Dionysiana? Ruspina? Vicus Augusti, Leptis minor, Avidi Vicus, Tubulbaca?, Thapsus, Aggar I, Sassura, Sullectum, Achulla, Temunia?, Ruspae, Scebatia?, Thysdrus, Bararus, Usula, Taparura, Midica, Thenae, Junca, Benneſa, Cenas?, Cellae Picentinae?*

Vouloir prouver que ces trois régions ont été chrétiennes, ce serait vouloir prouver l'évidence.

Nous en avons plusieurs preuves manifestes pour Carthage : c'est la fermeture, en 391, du fameux temple de Junon Céleste [1], puis, en 399, de tous les autres temples de cette ville, le renversement de toutes les statues des dieux et la consécration solennelle au culte chrétien du temple de Junon, fermé huit ans auparavant, et tout cela sans qu'il y ait eût le moindre soulèvement.

Il n'en fut pas de même à Alexandrie, lorsque le patriarche Théophile voulut, avec la permission de Théodose, transformer le temple de Bacchus en église, 389 ou 391 [2]. La masse des païens encore considérable se souleva et engagea résolument la lutte qui fut très sanglante [3]; preuve évidente que Carthage était alors plus chrétienne qu'Alexandrie.

Il devait en être ainsi, proportion gardée, des villes du littoral ainsi que de celles qui se trouvaient dans les deux vallées mentionnées plus haut. Il est vrai que les ruines chrétiennes n'y sont pas très considérables ; entre Carthage et Chemtou, six ou sept localités seulement ont donné des ruines de basiliques : *Bordj Toum, Si Saïd,*

(1) Cf. *Lib. de Promiss.*, c. 38.

(2) Goyau, *Chronol. de l'Empire Romain*, p. 607.

(3) Vaincus dans les rues, les païens se retranchèrent dans le Serapeum, espèce de Capitole qui ne le cédait en grandeur et en magnificence qu'à celui de Rome. Ils consentirent pourtant à écouter les propositions favorables de l'empereur et se soumirent.

*Touccabeur*, *Thibar*, *Bordj Helal*, *Chemtou*, *Sidi Ali bel Kassem*, *Hammam Si Ali* ; dans celle de l'O. Miliana, cinq ou six : *Radès*, *Hammam Lif*, *Oudna*, *Zaghouan*, *Tarf ech Chena* (?) et *Brighita* ; sur le littoral, de Carthage à Gabès, une quinzaine : *Mraïsa*, *Menzel bel Kassem*, *Bit el Assa*, *Ksar ez Zit*, *Bou Ficha*, *Hr Fradis*, *Hr Chigarnia*, *Si Habich*, *Enfidaville*, *Sousse*, *El Kenisia*, *Lemta*, *Mehdia*, *Inchilla*, *Sfax*, *Ounga*, *Djerba*.

Mais cette rareté des édifices chrétiens doit être attribuée à la cause indiquée plus haut. Ces trois régions ont continué à être habitées depuis le départ des Byzantins, de sorte que tout a dû disparaitre sous les édifices nouveaux qui se sont élevés sur les ruines de ceux du VII[e] siècle.

En affirmant la romanisation du pays appelé aujourd'hui Tunisie, nous avons fait quelques réserves pour certaines régions :

1° la Kroumirie et le pays des Mogod, entre la Medjerda et la mer [1] ;

2° le Massif central [2] ;

3° la région des Sebkha [3] ;

4° les montagnes au N. du Grand Chott [4] ;

5° les montagnes au S. de la Tunisie [5] ;

Les mêmes réserves s'imposent, si nous envisageons la christianisation de ces régions.

1° la Kroumirie est, comme on le sait, le pays montagneux qui s'étend entre Chemtou et Tabarca. Il est séparé à l'E. par l'O. Zouara du pays des Mogod, qui lui, grâce

(1) Mesnage, *Romanisation..*, pp. 97, 176.
(2) Mesnage, *Romanisation..*, pp. 98, 177.
(3) Mesnage, *Romanisation..*, pp. 99, 179.
(4) Mesnage, *Romanisation..*, pp. 100, 180.
(5) Mesnage, *Romanisation..*, pp. 100, 180.



à son voisinage d'Hippo Diarrhytus, d'Utica, etc., semble avoir été assez intensivement christianisé, surtout vers la partie orientale où se trouvaient les évêchés de Matera, de Thisica, de Vasari, de Thunigaba, etc., et où l'on a retrouvé huit églises, trois à *Ghemin*, une à *Aïn Tella*, *Aïn Djadja*, *Chelga*, *Oum Djenna*, *El Gasseur*, sans compter sept autres localités où l'on a découvert des épitaphes ou autres objets chrétiens.

Quant à la Kroumirie proprement dite, elle est beaucoup moins bien partagée. Bien que flanquée au Nord par la ville importante de Thabraca et au Sud par celles de Simittu et de Bulla Regia, elle n'a donné presque aucun reste chrétien. Deux petites chapelles ont seulement été retrouvées à *Damous* et à *Fernana*, cette dernière n'a que 16 ou 18 pas de long. En fait d'évêchés, on n'en connaît qu'un, situé non loin de Tabarca et appelé Pagus Trisipensis.

Il ne faut pas trop s'en étonner, car, s'il est vrai que Thabraca a été une chrétienté florissante, il n'en a pas été de même de Simittu et de Bulla Regia. Carton qui a fait des fouilles considérables à Bulla Regia, en 1889, n'a presque rien trouvé de chrétien et n'a pu s'empêcher d'en exprimer son étonnement [1]. Quant à Chemtou, on y a trouvé deux petites églises avec quelques épitaphes et quelques pierres avec symboles chrétiens. On sait de plus, qu'elle avait un monastère au commencement du V[e] siècle. Malgré tout, c'est peu pour une ville qui était le boulevard de l'influence romaine dans cette région en présence de Bulla Regia restée punique et de Thuburnica restée berbère.

Selon toute apparence, c'est bien ce pays montagneux ainsi que celui qui lui fait suite vers l'Est, jusqu'à Philip-

(1) *Bull. Arch. Com.*, 1890, p. 149.

peville et au delà que le concile de 424 a eu en vue, dans son canon 25e : « *plerisque in locis maritimis atque possessionibus diversis adhuc erroris istius (paganismus) iniquitas viget.* » On remarquera la force de ce verbe... Et on est en 424 !

2° Massif central. Il s'agit de cette chaîne de montagne qui coupe la Tunisie en deux du S.-O. au N.-E. et va aboutir au Cap Bon. Nous avons vu combien peu les Indigènes de cette contrée ont été romanisés. Sans doute de nombreuses villes ont flanqué les parois septentrionales et méridionales de cette chaîne, plusieurs également se sont élevées à l'intérieur du massif, et parmi elles, quelques-unes ont été des centres de colonisation très importants (1).

Malgré tout, la masse de la population était indigène ; si, dans les villes, elle a pris un vernis de civilisation romaine (2), en dehors, elle est restée réfractaire à toute assimilation.

Au point de vue chrétien, il en a été de même. Aucune région n'est, il est vrai, absolument privée de restes chrétiens ; mais combien rares et pauvres, ils sont, dans certains coins du pays, à l'Ouest surtout, sur la frontière du département de Constantine : Chez les *Chelienses Numidae* par exemple, qui habitaient entre Cellae et Vartana, nous ne voyons que deux localités qui ont donné quelque chose : H. el Ksour, une épitaphe et un fragment d'architecture ; Aïn Barchouch, une pierre avec le chrisme.

A 20 kil. au S. de Ksour, à Si Bahloul, un riche berbère s'est fait enterrer dans un mausolée, au milieu de la nécropole de ses congénères. Mais ce mausolée est sans

(1) Mesnage, *Romanisation..*, pp. 98-99.
(2) *Bull. Arch. Com.*, 1891, pp. 527, 529.



inscription, comme s'il n'y avait pas eu là quelqu'un capable de graver son nom. Aux pieds de ce mausolée, un cippe quadrangulaire orné sur sa face antérieure d'une branche de vigne avec une feuille et une grappe ferait croire que le défunt était chrétien.

Quant aux autres tombes, elle ne portent absolument aucun signe de christianisme. Là encore se vérifie donc la phrase de saint Augustin rappelée au chapitre précédent : « *et illi et ipsi eorum praefecti christiani esse coeperunt.* » A H. Taba, également parmi les menhirs du cimetière libyen, s'élève un mausolée anépigraphe d'architecture latine ; mais il n'a pas même le cippe du précédent.

Dans toute la région, trois inscriptions funéraires seulement ont pu y être découvertes (1).

Dans la boucle de l'Oued Sarrath, où se trouve la grande citadelle berbère de Kalaat es Senam, rien autre que l'inscription funéraire d'un riche propriétaire établi dans ce coin reculé de la Byzacène.

Evidemment, dans toute cette région de Kefs et de Kalâas escarpées, de Koudiats rocheux, au sommet desquels abondent les mégalithes, on se trouve en présence d'une contrée exclusivement berbère, à peine atteinte par la civilisation romaine et où le christianisme semble également avoir à peine pénétré.

Cette conclusion est corroborée par une curieuse découverte du lieutenant Hilaire. En parcourant le pays à l'O. du Kef, il aperçut sur une des cimes les plus escarpées du djebel Reças les ruines d'une petite bourgade agricole. En dehors de ces ruines, étaient éparses près d'une sorte d'autel, 16 stèles anépigraphes ; au pied de cet autel se

(1) *Bull. Arch. Com.*, 1898, pp 326, 365.

trouvaient encore à demi-enterrés des vases intacts dans lesquels avaient été faites des oblations à Baal. « C'est peut-être, ajoute-t-il, la dernière offrande que les fidèles y vinrent déposer avant le massacre ou la fuite.... Ce sanctuaire peut, en somme, être considéré comme intact » (1).

Ainsi donc voilà un coin de la Proconsulaire où les restes du paganisme ont subsisté jusqu'aux derniers jours de l'Afrique romaine, peut-être même vandale ou byzantine. Les choses sont restées dans le même état où les ont laissées ses habitants disparus par la fuite ou le massacre.

3° Région des Sebkha.

Au Sud du Plateau central se trouve la région des Sebkha, parcourue par des populations nomades à l'époque romaine comme maintenant.

Le christianisme y a pénétré certainement ; il y a eu des évêchés dont l'identification, il est vrai, n'a pu encore être faite avec certitude, mais dont les itinéraires nous font deviner l'emplacement approximatif : *Madarsuma, Amudarsa, Septiminicia, Marazanae Regiae*. A l'O. et au S. O. de la Sebkha el Hani, dans six localités on a découvert quelques petites chapelles : à H. Sabra, Si Mohammed el Gebioui, Bir Ali ben Amara, Meschertat, Bir el Feid, H. Salem bou Guerra ; quatre autres ont donné quelques épitaphes ou objets chrétiens. A l'O. de la Sebkha en Nouaïl, sept petites chapelles ont également été retrouvées.

Faut-il le dire cependant ? le christianisme semble avoir été, parmi ces populations si peu pénétrées par la civilisation romaine, à l'état tout à fait rudimentaire. Témoins leurs nécropoles retrouvées à Haouch Taâcha, à Si Amor, Ksar Maïzra, H. Maghfoura, etc... Celle de Haouch Taâcha

(1) *Bull. Arch. Com.*, 1898, p. 177.



en particulier contient tous les types de tombeaux et de mausolées qu'on peut rencontrer dans le pays. Plusieurs portent même des traces de couleur à l'intérieur ; d'autres quelques ornements, il est vrai très barbares ; et pourtant aucun signe chrétien n'y a été relevé (1).

4° Montagnes, au Nord du Grand Chott.

Une vallée, celle de l'O. Segui, par où passait la voie de Tacapas à Capsa paraît avoir été assez bien colonisée et avoir eu même quelques évêchés : *Hermina, Irena*, etc... Mais les montagnes environnantes ont été comme partout, abandonnées aux indigènes. Des débris de poteries romaines indiquent que le Dj. Berda, le Dj. Orbata, etc... ont été habités à l'époque romaine (2) ; et cependant, ces indigènes ont gardé leur mode de sépulture païenne, les basinas ; en tous cas, là non plus, on ne trouve rien de chrétien.

Ceux d'entre ces indigènes qui ont consenti à descendre auprès des colons de l'O. Segui, de l'O. Thala et de l'O. Tarli, etc... ont peut-être été atteints par le christianisme, avec les colons eux-mêmes, mais ceux qui se sont tenus en dehors de la civilisation romaine n'ont pris de celle-ci que quelques instruments de la vie usuelle et ont été abandonnés à leur isolement et à leur barbarie.

5° Sud de la Tunisie.

Au S. du Grand Chott, se détache du Dj. Tebaga une chaîne de montagnes qui forme l'escarpe du plateau et qui suit le rivage des Syrtes à une distance de 100 à 120 kilom. de la côte.

Entre cette muraille calcaire et la mer s'étend une plaine assez bien arrosée et fertile. La côte était, à l'époque romaine, entre Tacapae et Œa, desservie par 14 ports.

(1) Saladin, *Mission*, 1882-83, p. 39

(2) Cap. Zeil, *Bull. Arch. Com.*, 1904, pp. 352-353.

C'est dire le degré de prospérité à laquelle elle s'est élevée. Le capitaine Lebœuf parle de plus de 200 centres agricoles qui mettaient la région en valeur [1].

Le christianisme ne paraît pas y avoir été aussi prospère. Sans parler de la côte où les ruines chrétiennes ont pu disparaître, puisqu'elle a continué à être habitée, depuis le VIII[e] siècle, l'intérieur n'a donné que quelques restes chrétiens absolument insignifiants : Oglet Saâd, un petit édifice à trois nefs que l'on croit avoir été une chapelle ; H. Bettiour, une épitaphe avec croix grecque et quatre autres localités, des objets quelconques, comme lampes, bas-reliefs, plats avec monogramme.

Comme l'on voit, il y a parallélisme parfait entre la romanisation du pays et sa christianisation. Chacune des régions que nous avons constaté avoir été mal colonisées et incomplètement romanisées apparaît également peu ou point christianisée. Chez ces populations, il y a pu y avoir des évêques, même dès le III[e] siècle, mais il est évident qu'ils étaient là avant tout pour les colons et qu'ils ne se sont occupés des indigènes qu'autant que ceux-ci ont consenti à se laisser romaniser, pour le bon motif qu'ils ignoraient leur langue. Du reste, cette question importante reviendra plus loin.

### § 2. — Département de Constantine

#### 1° Montagnes côtières

A l'O. du pays des Kroumirs, se trouve le massif des Bi Salah qui se continue vers l'O. par la chaîne côtière qui forme un bourrelet montagneux, entre Bône et Guelma, Philippeville et Constantine, Collo et Sétif [2].

(1) *Bull. Arch. Com.*, 1903, p. 404.

(2) Mesnage, *Romanisation..*, p. 181.



Comme nous l'avons vu, cette région montagneuse coupée par les grandes rivières de la Seybouse, de l'O. Safsaf, de l'O. el Kebir dont les vallées servent de voies d'accès aux villes de l'intérieur vers la mer, n'a été colonisée que dans ces mêmes vallées.

Bien que cette colonisation paraisse assez intense en certains endroits, bien que quelques évêchés semblent même y avoir été créés : *Celerina ? Ausuccuru ? Mulia ? Thucca*, etc., les restes chrétiens mis au jour sont très rares même dans les vallées colonisées et nuls dans les montagnes qui séparent celles-ci, les unes des autres. Et pourtant ces montagnes étaient habitées à l'époque romaine. Le massif des Beni-Salah, au S. E. d'Hippone, qui contenait deux petites villes Tenelium et Onellaba n'a absolument donné rien de chrétien, alors qu'on y a trouvé un grand nombre de stèles libyques [1]. Pourquoi ceux qui ont placé ces stèles ou leurs descendants n'auraient-ils pas également laissé des traces du culte chrétien, s'ils l'avaient pratiqué. C'est probablement dans cette région située au S. E. d'Hippo Regius, dans l'Edough à l'O. et dans celle d'Ascours au S. O., que se trouvaient ces populations païennes dont parle saint Augustin : « *Non ante nos sunt loca, in quibus sunt (idololatrae), aut vere ignoramus ubi sint ista* [2] *? — Nunc certe quaerunt (idololatrae) ubi se abscondant, cum sacrificare volunt* [3].

Ce qui est vrai des montagnes des Bi Salah, l'est également de celles qui sont entre la Seybouse et l'O. Safsaf. A part quatre petites localités, qui sont ou dans le

(1) On en a trouvé à Hamman des Bi Salah, Bordj bou Hadjar, Habs el Klab, Dar el Ghoula, C. el Mkous, Ma ben Resgui, Aïn el Hofra, Kef beni Fredj, Beima, Bordj Dubourg, Le Tarf, Hir Si Trad, Si Arreth, Munier, O. Guentoura, etc.

(2) *Serm.* 62, 18.

(3) *De consensu Evangelii*, I, 27.

voisinage de Philippeville [1] ou dans les vallées colonisées [2], on n'a également trouvé rien de chrétien.

Il est évident, après une pareille constatation, que le texte du Concile de 424, cité plus haut, s'appliquait à toute cette région aussi bien qu'à la Kroumirie : « *plerisque in locis maritimis atque possessionibus diversis, adhuc erroris istius (paganesimus) iniquitas viget* ». Elisée Reclus, dans sa Géographie de l'Afrique Septentrionale cite un fait qui vient à l'appui de cette conclusion : « Les Denhadja, dit-il, qui vivent dans un vallon tributaire du Safsaf, au S. E. de Philippeville, se disent eux-mêmes Oulad el Djouhala, *fils de païens*, et naguère ils élevaient encore sur les tombeaux de leurs morts des blocs massifs, autour desquels ils célébraient des cérémonies religieuses [3].

### 2° Petite Kabylie [4].

La même remarque s'impose à plus forte raison pour la région située à l'O. de l'antique Ampsaga (O. el Kebir), et que nous appelons aujourd'hui Petite Kabylie. Je dis à plus forte raison, car les montagnes au Sud de La Calle, Bône, Philippeville et Collo étaient complètement soumises à la fin de l'époque romaine, tandis qu'il n'en a pas été ainsi de la Petite Kabylie.

Nous connaissons le texte de saint Augustin relatif à l'état social et religieux de la Petite Kabylie en 409, il est bon de le rappeler ici : « *De Sitifensi, ante paucos annos Severi episcopi neptis sanctimonialis a barbaris ducta est* » [5]. Les barbares entre les mains desquels cette religieuse est tombée sont évidemment païens. Un des fils du maître auquel elle appartient tombe malade. Sa mère promet à la captive de la renvoyer à sa famille si elle obtient de son Dieu la guérison du jeune homme ; « *Jejunavit illa virgo et oravit et exaudita continuo est* ». Hélas ! saint Augustin n'ajoute pas que cette religieuse a produit chez ce peuple les fruits de conversion que l'histoire attribue à une autre captive chez les Ibères (Géorgie actuelle) [1]. Il semble donc bien évident que les quelques évêchés qui assiégeaient cette région en 411, et à laquelle saint Augustin appliquait en 409 l'épithète de « barbarica », n'étaient que pour les colons romains : Au N., *Choba, Igilgili, Thucca I ;* à l'E., *Thucca II, Cedamusa, Satafi, Tamagrista, Horrea Aninici, Assava ;* à l'O., *Lesvi, Ad Olivam ;* à l'intérieur, *Ad Ficum* [2].

Du reste l'absence presque complète de ruines chrétiennes dans les parties où la colonisation s'est avancée prouve clairement que, même chez les colons, le christianisme n'a pas été très florissant. En effet, en dehors de Choba situé sur le bord de la mer, de Sertei, Novaricia et Satafi, où l'on a trouvé des églises, mais qui sont en deçà de la bordure méridionale de la Kabylie, on n'a découvert, à l'intérieur, qu'une simple inscription funéraire à Tala Ataf, à moitié chemin entre Takitount et Aïn Kebira. Tout permet donc de conjecturer que la population autochtone n'a été que très peu atteinte par l'évangélisation chrétienne.

Une autre preuve que nous verrons plus loin en détail, en parlant de la période arabe, c'est la facilité avec laquelle l'Islam s'est établi dans ces montagnes au

(1) Kef Serak, Ksar Fendek.

(2) El Arrouch, Heurta Desigma est seul à l'intérieur du massif de Collo.

(3) *Afrique Sept.*, p. 310.

(4) Cf. *Romanisation de l'Afrique*, pp. 120, 189.

(5) *Epist.* 111, 7.



(1) Rufin, *Hist. Eccl.*, I, 10. Cf. Surius, au 15 décembre, XII, p. 346.

(2) Il faut de plus mentionner les évêchés de Cedamusa, de Kafrida, de Choba connus par la liste de 484.

VIIIe siècle. Le terrain est tellement libre devant Abou Abd Allah, le précurseur des Fatimites que les auteurs arabes ne font pas la moindre allusion au christianisme. Incidemment, ils parlent d'un forgeron (1) juif, en aucun endroit d'un chrétien quelconque.

Plus négative encore au point de vue chrétien est l'étude de la région de l'O. bou Sellam, de l'O. Mahadja et des Bibans ; de Beni Mansour sur l'O. Sahel à Lafayette, sur l'O. bou Sellam, il y a plus de 100 kil. à vol d'oiseau ; or pas une ruine ni romaine, ni chrétienne n'est signalée. De Beni Mansour à la chaîne de Mansourah, au Sud, il y a également une centaine de kilomètres. Or, une seule inscription, qui paraît chrétienne a été retrouvée à Si Brahim, près des Portes de Fer. Bref, de l'O. Ziane, près d'Aumale à l'O. Bou Sellam, on pourrait tirer une diagonale de plus de 200 kil. le long de laquelle on ne trouverait ni une ruine romaine, ni un objet chrétien. Nous avons dit, dans *Romanisation* (2), que cette vaste région était restée complètement en dehors de la colonisation romaine ; tout prouve qu'il en a été de même au point de vue de l'évangélisation.

Au Massif des Bibans se joint, par le S. E., celui du Hodna.

Nous avons vu que le pied de ces montagnes, c'est-à-dire la vaste plaine qui s'étend jusqu'au Chott el Hodna avait été bien colonisée. Des travaux hydrauliques considérables y ont été faits pour l'irrigation des cultures, ce qui prouve que les colons y sont venus assez nombreux. De fait, des ruines de fermes jonchent encore le sol depuis Tobna jusqu'au Béchilga et au delà.

(1) Abou Abd Allah, le missionnaire fatimite, pendant qu'il se tenait caché chez les Ketama, se maria avec la veuve d'un forgeron juif. Extrait de *Noweiri*, Sylvestre de Sacy. *Vie du Khalife Hakem*, p. ccccli.

(2) P. 126.



Avec ces colons, le christianisme s'est établi de bonne heure dans le pays, puisque *Tubunae* avait un évêque dès 256 ; *Macri*, *Zabi* et *Ad Aras* en avaient en 411, la liste de 484 mentionne de plus la ville de *Cellae*.

Une dizaine d'églises ont été retrouvées entre les bords occidentaux et septentrionaux du Chott jusqu'à l'escarpement de la montagne. Quant aux plateaux sauvages du Mouassa, du Bou Taleb, des Maâdid, il va sans dire qu'ils ont été abandonnés aux indigènes et qu'on n'y a retrouvé que des ruines de fortins, en fait d'ouvrages romains.

On se rappelle que lors de la guerre de Firmus (372-375), quelques-uns de ses alliés avaient été recrutés jusque dans ces montagnes, si, comme le pense Tissot, les Ouled Taben ne sont autres que les Abanni d'Ammien Marcellin (1). A cette époque, ces populations indigènes étaient encore complètement barbares. Elles le sont restées, car nous voyons Hunéric confier aux indigènes de Tubunae, Macri et Nippae, les confesseurs de la foi qu'il veut faire périr en exil. « *Tubunis, Macri et Nippis aliisque eremi partibus* » (2). Tubunae et Macri avaient été des évêchés. En 479, toute cette région n'est plus qu'un désert, d'après Victor de Tonnoné, et désert meurtrier, puisque Hunéric le choisit comme lieu d'exil pour les catholiques de la Proconsulaire. La population romaine avait disparu, il ne restait plus que les indigènes et ceux-ci sont tellement sauvages que le roi Vandale les juge dignes d'être les bourreaux de ses victimes.

(1) XXIX, V, 37, Tissot, *Géogr. Comp.*, I, p. 465 ; Mesnage, *Romanisation...*, pp. 158, 192.

(2) Vict. Tonn., *Chronic.* ad annum 479.

### 3° Hauts Plateaux, au Nord des Chott.

Au Sud du bourrelet montagneux qui suit le littoral et qui va s'unir au massif de la Petite Kabylie, il y a ce qu'on appelle la région des Hauts Plateaux.

Elle comprend : le rebord septentrional où se trouvent les riches vallées creusées par les affluents supérieurs de la Medjerda, de la Seybouse et de l'O. el Kebir ; la partie centrale ou la région des Chott ; le rebord méridional qui domine le désert par le massif de l'Aurès et le vaste plateau des Nememcha, aujourd'hui désert, mais qui autrefois, a été très peuplé.

Rebord septentrional des Hauts Plateaux.

Cette longue bande qui s'étend depuis Souk-Ahras jusqu'à Sétif a été colonisée très intensivement. Elle a contenu une vingtaine de villes municipales ou colonies [1], ce qui n'a pas suffi cependant pour la romaniser ni pour assimiler la population indigène [2].

Au point de vue chrétien cette région paraît très florissante. Six ou huit évêchés y existaient déjà en 256 : *Cirta, Milev, Cuicul, Macomades, Gadiaufala*, probablement *Sitifi* et *Novaricia* et peut-être *Calama*. En outre une vingtaine de la liste de 411, parmi ceux qui ont été identifiés [3] : *Thagaste, Thagura, Madauros, Casae Medianae (?) Thubursicum Numidarum, Sigus, Cast. Phua (?), Caesariana, Ad Lapidem Baium (?), Rotaria (?), Thibilis, Aquae Thibilitanae, Centuriones, Vagada (?), Idicra, Garba, Thigillava, Tigisi, Sigus, Centuriae*, etc.

Les ruines chrétiennes y sont nombreuses. Dans le

(1) *Romanisation*, p. 105, etc.

(2) *Romanisation*, pp. 183-188.

(3) Il y en a eu certainement d'autres, et bien plus nombreux, non encore identifiés.



bassin de la Medjerda supérieure, on a trouvé une ou plusieurs chapelles dans cinq localités ; des épitaphes dans dix ; des objets chrétiens, dans neuf autres ; dans le bassin de la Seybouse moyenne et supérieure, des églises ou des *Memoriae martyrum* dans dix, des épitaphes, dans huit ; des objets chrétiens dans six ; dans le bassin des affluents supérieurs de l'O. el Kebir, des églises ou des *Memoriae martyrum*, dans 20 localités ; des épitaphes dans neuf ; des objets quelconques, dans huit ; enfin dans la région de Sétif, Perigotville et Aïn Guidra, une quinzaine d'églises ou de *Memoriae martyrum* dans sept localités, sans compter celles qui ont donné des épitaphes ou autres objets (sept ou huit).

Malgré ce nombre assez considérable de ruines ou d'objets chrétiens, plusieurs régions n'ont absolument rien donné. De plus, si l'on compare attentivement les deux cartes relatives à la Romanisation et à la Christianisation du pays, on reste frappé de ce fait, c'est que les régions privées de ruines ou de restes chrétiens, sont précisément celles qui ont donné des épitaphes libyques, celles en un mot qui ont été le moins assimilées ou qui ne l'ont pas été du tout. Prenons par exemple la région de Souk-Ahras, Khemissa, Guelma, celle qui s'étend entre l'O. Cherf et la frontière tunisienne : 27 localités ont donné quelque chose de chrétien, 32 des inscriptions libyques ou puniques. Sur ces 59 localités, 10 seulement figurent sur les deux listes [1].

L'étude de quelques autres régions est encore, à ce point de vue, plus suggestive encore : Au N. de Guelma et de Hammam Meskhoutine est le Djebel Taya dont la chaîne E. S. O., sépare le bassin de l'O. Safsaf de l'O. bou

(1) Cf. Les cartes de l'*Afrique chrétienne* et celle de *Romanisation de l'Afrique*.

Hammam. C'est là que se trouvent les mégalithes de Roknia et de H. el Ksar, le Ghar el Djemaa du Djebel Taya avec ses nombreuses inscriptions, la grotte du dieu indigène Ifru, etc. Trois localités ont donné des inscriptions libyques, deux auprès d'El Aria, une auprès d'H. el Ksar ; Guelaa bou Sba a donné en outre une inscription punique. Or, le long de toute cette chaîne, où l'on a trouvé les ruines de plus de 30 centres romains éparpillés soit sur le revers septentrional, soit sur le revers méridional, absolument rien de chrétien n'a été mis au jour.

Au S. de Constantine, les environs de Sigus et de Sila sont entourés de cimetières et de villages berbères situés sur les montagnes voisines, le Djebel Borma, le Djebel Fortass, le Djebel Guerrioun, le Djebel Lousselit, etc.

Huit églises ont été retrouvées dans les ruines des villes romaines situées au pied de ces montagnes (1). Mais dans les douze villages indigènes, perchés sur ces mêmes montagnes, à Tirekbine en particulier, le plus important de tous, avec ses remparts et ses débris d'architecture, rien, absolument rien de chrétien, pas plus que dans les cimetières berbères qui couvrent tout le pays. Et pourtant ces villages existaient à l'époque romaine, et même à une basse époque, puisque dans la vallée du Chabet el Louz, au Sud de Sigus, Maumené signale un dolmen dont la table est une dalle d'ancien pressoir (2).

De même dans le Djebel Tebtaba, le Djebel Marchou et dans le massif au S.-O. de Mila. Dans le premier qui n'est qu'à quelques kilomètres, au S. de Constantine, plusieurs villages numides ont existé à l'époque romaine, le principal d'entre eux est situé à Mzara Thior (3). Les habitants

(1) A *Bordj ben Zekri*, *Aïn Mlila*, *Fesguia*, *H. el Ksar*, *Aïn bou Zemsem*, *Aïn Fakroun*, *Ouled Azzem*.

(2) *Rec. Const.*, 1886-7, pp. 102, 132 ; *Rev. Arch.*, 1901, II, p. 26-7.

(3) *Atl. Arch.*, f. 18, Constantine, nos 278-284.



de ce dernier village ont parfois employé des pierres taillées pour leurs sépultures, l'une d'elles offre même des restes d'une épitaphe latine.

Eh bien, toujours la même constatation : absence complète de restes chrétiens dans ces centres indigènes fermés à la colonisation romaine.

Il semble donc que la conclusion rigoureuse à tirer de tous ces faits est celle-ci : A côté des centres romains situés ordinairement dans les vallées fertiles et probablement en majorité convertis au christianisme, vers le commencement du Ve siècle, il y a eu souvent, dans le massif voisin ou même dans toute la région avoisinante, une population indigène plus ou moins réfractaire au christianisme, comme à la civilisation du vainqueur. L'évêque établi dans le pays porte l'ethnique de ces centres, non celui de la tribu au milieu de laquelle ceux-ci ont été fondés, c'est ainsi que nous ne voyons aucun évêque qui porte le nom de *Nattabutensis*, ni de *Suburburensis*, bien que ces deux tribus aient peut-être été les mieux romanisées de la Numidie (1), ce qui semble bien indiquer que dans ce cas la masse de la tribu n'a pas été atteinte, mais seulement certains groupes qui ont consenti à apprendre le latin et à adopter les coutumes romaines.

Parfois, cependant, il faut le dire, les groupements indigènes ont été assez considérables pour avoir un évêque ; ce sont surtout les donatistes qui, cherchant à s'appuyer sur l'élément autochtone, sont allés s'installer chez ces groupes berbères. Sont dans cette catégorie tous les évêchés appelés Casae : *C. Bastalae*, *C. Calanae*, *C. Favenses*, etc., tous ceux qui commencent par Giru (2) : *Giru Marcelli*, *Tarasi*, etc., et quelques autres qui sem-

(1) Mesnage, *Romanisation*, p. 160.

(2) Mesnage, *L'Afrique chr.*, p. 415.

blent porter le nom de tribus indigènes comme *Maura*, *Maxita*, *Mazaca*, *Numida*, etc. Mais quelles lacunes ont dû exister dans l'instruction de ces indigènes enrôlés à la hâte par le donatisme et restés demi-païens après la réception du baptême. Nous aurons à toucher cette question avec documents à l'appui. Qu'il nous suffise pour le moment de dire combien la lecture des épitaphes de ces demi-chrétiens est instructive à cet égard. Sans parler du *D. M. S.* qui est assez fréquent sur des épitaphes certainement chrétiennes, surtout au fond de la Maurétanie, à Pomaria en particulier, que de fois on trouve, associés à la croix, des symboles païens, spécialement ceux du culte de Tanit, parmi les populations numides qui ont été punicisées !

L'abbé Mougel, curé de Duvivier, a trouvé de nombreux textes libyques provenant de Monechma, Torba, Duvivier, Koudiat et Batoum où les épitaphes étaient ornées de la croix gammée, du croissant et du disque solaire (1).

La *Revue Africaine*, février-avril 1857, a publié trois épitaphes chrétiennes trouvées à Ziama, les deux autres à Khemissa, en tête desquelles est sculpté un croissant surmonté d'une croix. Au sujet de celle de Ziama, le colonel de Neveu fait expressément cette remarque : « On lit l'inscription au milieu d'un cadre surmonté d'une croix. Celle-ci, qui a ses branches d'égale dimension, se détache en relief sur un champ creux ainsi que le croissant, circonstance qui ne permet pas de supposer qu'elle ait pu être gravée après coup, à une époque postérieure. Les trois épitaphes commencent par les signes *D M S*, encore empruntés aux païens (2). »

On s'étonne parfois de rencontrer en Afrique si peu

(1) Cf. Reboud, *Rec. Const.*, 1882, p. 35.
(2) *Rec. Const.*, 1860-62, p. 30.



d'épitaphes chrétiennes. Qui sait si parmi les inscriptions à apparence païenne il n'y en pas plusieurs qui recouvrent les cendres d'indigènes convertis mais restés demi-païens ?

### 4° Régions de Theveste et des Nememcha, des Chott et des affluents supérieurs de l'oued Bou Sellam

C'est de beaucoup la mieux christianisée de toutes celles qui forment aujourd'hui le département de Constantine. Dans l'impossibilité d'entrer dans des détails que donne du reste notre *Afrique Chrétienne*, nous nous contenterons d'indiquer le chiffre global des ruines d'églises qui ont été retrouvées dans chacune de ces régions.

Entre la frontière de Tunisie à l'Est, le Dj. Ong au Sud, l'O. el Arab et l'O. Meskiana à l'Ouest, on n'a pas découvert moins de 148 églises, chapelles ou memoriæ martyrum ; au Nord de l'Aurès et dans la région des Chott, au moins 137 ; enfin dans la région de la Sitifienne qui fait suite à celle des Chott, 26.

C'est donc un total d'au moins 311 églises ou chapelles réparties en 219 localités, sans compter celles qui n'ont donné jusqu'ici que des épitaphes ou des objets comme lampes, chrismes gravés sur pierre, chapiteaux avec symboles chrétiens, etc. Ces derniers objets sont, en effet, la plupart du temps des restes d'églises disparues ou non encore retrouvées.

Il y a donc eu là dans cette longue bande de territoire large de 80 à 100 kilomètres qui coupait la Numidie en deux parts, une magnifique efflorescence du christianisme à la fin de l'époque romaine et à l'époque byzantine, et cela, non seulement chez les colons, mais encore certainement dans la masse des indigènes. C'est ce qui parait évident en particulier pour le plateau des Nememcha, au S.-O. de Tebessa, lequel est aujourd'hui un véritable

désert et qui, alors, devait être couvert d'olivettes jusqu'à la lisière même du désert. C'est du reste l'explication du texte même de saint Augustin mentionné plus haut, au § 2 du chapitre précédent : « *Veniunt (rusticani) de sylva, de deserto, de remotis et arduis montibus ad ecclesiam...* »

Pourquoi faut-il que le massif aurasien qui n'est séparé du plateau des Nememcha que par l'O. el Arab soit resté si loin derrière lui, au point de vue qui nous occupe ?

### 5° Massif Aurasien

Nous avons vu dans *Romanisation* (1) que les deux vallées de l'O. el Kantara et de l'Oued el Arab qui l'enserrent à l'O. et à l'E. ont été colonisées d'une façon intense (2).

A l'intérieur, celles de l'O. Abdi et de l'O. el Abiod présentent aussi, à côté des ruines de nombreux fortins, des restes de fermes et de bâtiments agricoles. Dans la première, quatre localités ont donné quelques inscriptions latines : *Tiharahine, Bou Grara, Tafrout, Menâa.*

Dans l'O. el Abiod, trois : *El Hammam, Arris, Tirhanimine.*

Les rivières qui descendent de l'O. Khaddou, vers le désert, ont également été bordées de quelques établissements romains, quoique moins nombreux que dans les vallées précédentes.

Quelle influence, ces colons, ont-ils eue sur l'élément indigène ? D'après tout ce que nous voyons, elle n'a pas été bien considérable. Nous savons l'opinion de Masqueray : Pour lui, il n'y a pas eu assimilation, même dans la vallée de l'O. Bedjer, ni dans celle de l'O. el Arab, où

(1) Pp. 128, etc., 193, etc.

(2) Masqueray, *Rec. Afric.*, XXI, p. 109, etc., *Bull. Corr. Afr.*, *II*, p. 327 ; *De monte Aurasio*, pp. 39, 45, etc.



pourtant la colonisation romaine a été beaucoup plus intense qu'à l'intérieur.

Le peu d'assimilation que nous constatons chez les indigènes permet déjà de soupçonner que ceux-ci ont été très peu atteints par l'Evangile. De fait, l'absence presque complète de restes chrétiens ne fait que confirmer cette induction. En effet, à part les trois églises trouvées à l'E., dans la vallée de l'O. el Arab, à *Oum Kif*, à *Tamagra* et à *H. Mansour*, et les deux trouvées à l'O., dans la vallée de l'O. Biskra à *H. Fegousia* et à *Les Tamarins*, on n'en a trouvé qu'une seule à l'intérieur : à *Tiharahine*, presque aux sources de l'O. Abdi (1).

Dans l'O. el Abiod, on n'a découvert qu'une pierre, ornée de reliefs avec l'inscription *Deus nobiscum* (2).

Enfin, au mont Chélia, on a aperçu un chrisme gravé sur le roc (3).

Voilà tout ce que l'Aurès a donné de chrétien !

Il était pourtant entouré d'une dizaine d'évêchés au moins : *Mascula, Thamugadi, Lambaesis, Cast. Tituli* (?) au Nord ; *Lambiridi, Mesarfelta, Vescera*, à l'O., *Tabudaeos, Badias*, au Sud ; *Babra* (?), *Vazaïvi*, à l'E.

Mais quelle influence les évêques de ces villes pouvaient-ils avoir au delà des murailles gigantesques qui constituent le massif aurasien ? Que peut le curé actuel de Khenchela sur les tribus du Dj. Djaafa ? Que peuvent ceux de Lambèse, Batna, etc., sur les Beni Daoud et les Oulad Abdi. Supposons même que Tiharahine, où l'on a retrouvé une petite église ait été le siège d'un évêché, qu'est-ce que cela prouverait ? Que le christianisme avait là un avant-poste, que quelques chrétiens y ont

(1) Masqueray, *Bull. Corr. Afric.*, I, p. 340 ; *De Monte Aurasio*, p. 55.

(2) *C. I. L.*, 2448 ; *Rec. Const.*, 1865, p. 160.

(3) *C. I. L.* VIII, 2467.

vécu... mais rien ne prouve que ces chrétiens aient été des indigènes, puisque cette chapelle se trouve au milieu de ruines toutes romaines, et, encore moins, que les tribus qui habitaient alors la montagne l'aient été en masse. Tout, au contraire, induit à conclure que l'élément indigène a été très peu atteint puisque ni les ruines de leurs villages, ni les restes de leurs cimetières retrouvés au Sud de Timgad (1) n'ont absolument rien donné de chrétien.

On peut objecter, il est vrai, qu'on a découvert dans les vallées de l'O. Abdi et de l'O. el Abiod, etc., l'existence de traditions et de coutumes certainement chrétiennes. Voici ce qu'en a écrit Masqueray : « Les Oulad Abdi, comme les Touaba, les Bi Ferah, les gens de Tagoust, Bouzina, Menâa, Nara, en un mot tous les habitants de cette partie occidentale de l'Aurès, ont conservé l'usage de certaines fêtes romaines ou chrétiennes que je décrirai ici, parce que je m'en suis instruit ici, à Chir, chez les Oulad Abdi. Ces fêtes sont : Le Bou Ini (Bonus Annus), qui correspond à notre fête de Noël ; l'Innar (Janvier) qui correspond à notre fête du jour de l'an ; la fête du printemps, qui rappelle les Rogations et la fête de l'Automne.

Encore aujourd'hui, ils n'observent pas complètement toutes les fêtes musulmanes ; ils célèbrent l'Aïd es Srir et l'Aïd el Kebir, mais ils semblent ignorer le Mouloud.

Bou Ini. — « Le Bou Ini » est une fête vraiment romaine. Elle consiste dans le simple changement d'une des pierres du foyer. On entoure la pierre nouvelle de terre nouvelle. Elle ne donne lieu ni à des visites, ni à des changements de vêtements, ni à des chants, ni à des danses. Les gens de Menâa surtout célèbrent le Bou Ini.

Huit jours environ après le Bou Ini, le premier janvier,

(1) *Romanisation*, p. 196.



est la fête de Innar. On change alors tout ce qui est vieux, usé, dans la maison et dans les vêtements. On lave tout. Dans la nuit qui précède le jour de la fête, on mange de la viande et des œufs (1). On ne chante pas, on ne danse pas. La salutation et le baiser ont été transportés à la fête musulmane de l'Aïd el Kebir.

Fête du Printemps. — Un mois et demi après Innar, tous les habitants de Menâa sortent de la ville dès le matin, hommes, femmes, enfants, confondus, et vont à la montagne, au son des flûtes. Ils en rapportent des branches, des herbes vertes. Après le repas du milieu du jour jusqu'à l'Asr, les femmes dansent et chantent, les hommes jouent de la flûte et font parler la poudre. Après l'Asr, on se livre au jeu de la balle. Les femmes jouent de leur côté. Cette fête dure trois jours ; les divertissements du second et du troisième jour ressemblent à ceux du premier, excepté la promenade du matin qui n'a lieu que le premier jour. Menâa est d'ailleurs le seul village dont les habitants sortent ainsi le matin pour cueillir des branches vertes.

Fête de l'Automne (Tinegeri n'iger). — Après que tous les grains sont battus et rentrés, a lieu une fête de trois jours. Tous les habitants des villages de l'Aurès mangent alors de la viande, même les plus pauvres. Les divertissements consistent en danses, chants et coups de fusils comme à la fête du printemps. C'est l'époque des mariages. On renouvelle les vêtements à cette époque comme à la fête de l'Innar. »

S'il était prouvé que les habitants actuels de ces vallées sont les descendants des anciens autochtones de l'époque romaine, l'argument serait sans réplique ; mais Masqueray

(1) *Revue Afric.*, 1877, p. 114.

lui-même a soin de nous dire qu'aucun des habitants des deux longues vallées de l'O. el Abiod et de l'O. Abdi n'est autochtone : « Tous, dit-il, Beni Frah, Roumanya de l'O. Abdi et Berbers de l'O. el Ahmar affirment être venus dans le pays, il y a quelques siècles seulement [1]. »

Or ces émigrés, Ouled Abdi et Ouled Daoud auraient pour ancêtres, d'après le même auteur, des indigènes et des colons romains que le tumulte occasionné par la première invasion arabe aurait mélangés. Le chef de ces colons romains sous la direction duquel se seraient mis ces indigènes, ou au service duquel ils se trouvaient aurait habité une maison fortifiée près de la source dite Er Roumia, dans le Dj. el Azreg, au Sud de Menâa et de Nara.

Ainsi, ces souvenirs chrétiens viendraient de populations qui habitaient autrefois le versant saharien, du côté de Biskra, et qui étaient plus ou moins romanisées ; ou plutôt de colons d'origine romaine qui n'eurent ni le temps, ni la facilité de fuir devant l'invasion, se mêlèrent à la masse des indigènes qui les entouraient et se « berbérisèrent ». Eux-mêmes, dit encore Masqueray, en parlant des Oulad Abdi et des Bi Daoud, se disent romains purs, et prétendent descendre d'un certain Bourk ».

L'existence de coutumes chrétiennes dans l'Aurès ne prouve donc pas du tout que les autochtones de l'époque romaine ont été chrétiens.

### § 3. — Maurétanie Césarienne

1° Le Littoral. — La colonisation romaine a été d'autant plus tardive qu'on s'enfonce davantage vers l'Ouest. Elle n'a été vraiment intense, sur le littoral, que depuis

(1) *Revue Afric.*, 1877, pp. 98, 104.



Saldae (Bougie) jusqu'à Cartennas (Ténès). Au delà, il y a encore eu une ville qui a été assez considérable, Portus Magnus, mais de là, jusqu'à la Moulouia, on ne voit que des restes de port sans aucune importance [1].

2° A l'Intérieur. — A l'intérieur, nous voyons que la colonisation a encore été assez florissante dans la vallée du Chéliff, depuis Sufasar (Dolfusville) jusqu'à la mer, aux environs d'Auzia (Aumale), aux affluents supérieurs de l'O. Riou. En outre, il y a eu quelques villes dont la population romaine ou romanisée a été assez considérable : telles Pomaria (Tlemcen), Altava (Lamoricière) etc., mais en dehors de leurs murs, on ne découvre pour ainsi dire pas d'établissements agricoles comme vers l'Est, preuve que la colonisation méfiante n'osait se hasarder trop loin des murs de la ville.

En présence de cet état de choses que les ruines nous révèlent dans les deux départements d'Alger et d'Oran, il est presque inutile de se demander si l'élément indigène y a été, en masse, assimilé. Du reste, nous avons dit dans *Romanisation* ce que nous en pensons.

Voyons maintenant ce qu'il en est de l'évangélisation du pays.

Bien qu'on ne connaisse pas d'évêque dans cette partie de l'Afrique romaine avant le IV^e^ siècle (*Caesarea* en avait un, en 314), nous admettons comme probable qu'il y en avait dans cette ville, ainsi qu'à *Tipasa* [2] au III^e^ siècle et peut-être même au II^e^.

Outre ces deux villes, on en connaît encore au moins trois qui possédaient une communauté chrétienne au III^e^ siècle : *Auzia* en 227 [3], *Tigava munic.* (El-Kherba-Wat-

(1) Cf. Cat, *Essai sur la Maurét. Cés.*, p. 208, etc.
(2) Epitaphe de 238 : *C. I. L.*, VIII, 9289 = 20856.
(3) *C. I. L.*, VIII, 9162.

tignies), en 297-298 [1], *Rusuccuru* (Tigzirt-Taksebt), patrie de sainte Marcienne, martyre sous Dioclétien [2].

D'autres en possédaient au IVe : *Sufasar* (Dolfusville) [3]; *Castellum Tingitii* (Orléansville), dont la basilique épiscopale fut bâtie en 324 [4] ; *Cartennas* (Ténès) [5] ; *Rusguniae* (Lapérouse) [6] ; *Rusubbicari* [7] ; *Oppidum Novum* (Duperré) [8].

Dans le département d'Oran, les inscriptions datées les plus anciennes ne remontent pas plus haut que le commencement du IVe siècle : *Altava* (Lamoricière) a donné des épitaphes funéraires de 302, 305, 310, etc., etc. [9]. Mais il est bien évident que la communauté chrétienne de cette ville a dû être antérieure à 302 et que, par conséquent, elle est du IIIe siècle. On peut dire la même chose de quelques-unes des villes suivantes : celle qui se trouvait sur l'emplacement actuel de Renault [10], *Albulae* (Aïn-Témouchent) [11] ; *Numerus Syrorum* (Lalla Marnia) [12] ; *Regiae* (Arbal) [13] ; *Castra puerorum* (Les Andalouses) [14] ;

(1) Le martyr saint Tipasius était originaire de cette ville ; *Passio Tipasii*, *Anal. Boll.*, IX, 1890, pp. 116-123. Cf. Monceaux, *Hist. litt.*, III, p. 129.

(2) *Acta Marcianae*, I ; Epitaphe de 299 : Gsell, *Bull. arch. Com.*, 1896, p. 217.

(3) *C. I. L.*, VIII, 21479 (épitaphe de 318).

(4) *C. I. L.*, VIII, 9708.

(5) Insc. de 357, probablement : *C. I. L.*, VIII, 9692.

(6) Dédicace à Valentinien et Valens de 364-367 : *C. I. L.*, VIII, 22551.

(7) Il y avait un évêque donatiste en 371-372 (Aug., *Epist.* 87, 10).

(8) *Memoria* de saint Pierre et de saint Paul de l'an 400 *C. I. L.*, VIII, 21496. Cf. Monceaux, *l. c.*, p. 185.

(9) *C. I. L.*, VIII, 9862, 9885, 21734, etc.

(10) Dédicace de martyrs de l'an 329 : *C. I. L.*, VIII, 21517.

(11) Epit. après 339 : *C. I. L.*, VIII, 9808 = 21686 ; épit. de 409, 425 : *Rev. Afr.*, 1858, p. 429 ; *Bull. d'Oran*, 1890, p. 99.

(12) Epitaphes de 344-348, 359, etc. ; *C. I. L.*, VIII, 9968, 21805, etc.

(13) Epitaphes de 345, 352, etc. : *C. I. L.*, VIII, 9793, 21645, etc.

(14) Epitaphe de 353 : *C. I. L.*, VIII, 21660.



la petite ville indigène située sur l'emplacement actuel de Mechera Sfa [1] ; *Portus Magnus* (St-Leu) [2]. Aux Aïssaouat, pendant la lutte entre catholiques et donatistes, il y a eu des martyrs en 361 de l'ère maurétanienne, c'est-à-dire en l'an 400 [3].

En 404, il y avait un évêque à *Ala Miliaria* (Benian) [4]. Il est resté sur ce siège de 404 à 422. Quand même il serait le premier évêque de cette ville, on peut supposer que la communauté chrétienne existait déjà dès le IVe siècle. De même à *Pomaria* (Tlemcen), bien que la plus ancienne épitaphe qui y a été trouvée, soit de 417 seulement [5], on peut croire que la communauté chrétienne est de plusieurs années antérieure à cette date. Entre Perrégaux et Hammam bou Hanifia, c'est-à-dire sur les premiers gradins des Hauts Plateaux, on a trouvé à *Guetna* un cimetière chrétien dont les tombes les plus anciennes avec des épitaphes à l'ortographe barbare, sont des années 421, 439, 449, etc. [6] et à St-Denis-du-Sig (*Tasaccora*), des épitaphes chrétiennes de 442 et de 450 [7].

Voilà donc onze à douze localités en Algérie et autant en Oranie où nous pouvons constater ou du moins supposer l'existence d'une communauté chrétienne et par conséquent d'un évêché au commençement du Ve siècle et peut-être à la fin du IVe.

C'est un peu moins que ce que nous donne la liste épiscopale de 411 qui nous fait connaître en Césarienne à cette époque 34 évêchés, auxquels il faut ajouter celui

(1) *C. I. L.*, VIII, 21552, entre 394-398.

(2) Epit. de 399. *Bull. d'Oran*, 1882, p. 262.

(3) *Bull. Arch. Com.*, 1908, p. cxc.

(4) *C. I. L.*, VIII, 21570.

(5) *C. I. L.*, VIII, 9928.

(6) *Antiq. Afric.*, 1883, p. 345, nos 235, 247, 250, etc.

(7) *C.I.L.*, VIII, 9751, 9752.

d'*Ala Miliaria*, connu par une inscription, ainsi que ceux de *Carlennas* et de *Tigava* dont les titulaires n'assistèrent pas à la conférence.

Il y aurait donc eu, si nous comptons les absents, une quarantaine, mettons une cinquantaine d'évêchés dans toute la Césarienne, vers 411 ; tous les autres auraient été créés dans les 19 dernières années qui ont suivi la victoire du catholicisme sur le donatisme et pendant lesquelles il y a eu, ce semble, un si grand mouvement de conversions dans toute l'Afrique (1).

Malheureusement cette magnifique efflorescence n'a même pas duré 20 ans ; les Vandales sont arrivés, les persécutions et les massacres ont recommencé ; non seulement tout a été arrêté, mais la plupart des résultats acquis pendant les dernières années ont dû être anéantis.

Il serait intéressant de pouvoir se rendre compte de la marche progressive du christianisme vers l'intérieur. Ne connaissant pas tous les évêchés, cela nous est impossible. Nous allons cependant essayer, avec ceux que nous connaissons de dégager ce qu'il nous est possible de connaître sur ce point.

Dans le département d'Alger, sur 22 évêchés ou communautés chrétiennes que nous savons avoir existé au commencement du V^e^ siècle, 8 sont sur littoral : *Iomnium*, *Rusuccuru*, *Cissi*, *Rusubbicari*, *Rusguniae*, *Icosium*, *Tipasa*, *Caesara*, *Lar cast*, *Carlennas*.

(1) Rappelons que 136 évêchés de Césarienne sont mentionnés sur les listes épiscopales, et que 95 évêchés d'entre eux ne nous sont connus que par celle de 484. Comme nous croyons presque impossible, avons-nous dit plus haut, la création d'évêchés pendant la triste période vandale, puisqu'il avait été défendu d'ordonner prêtres ou évêques, nous attribuons leur création à la période 411-430, en supposant toutefois qu'un certain nombre d'entre eux a pu exister avant 411, bien qu'ils ne soient pas signalés comme présents à la Conférence.



4, à 20 ou 25 kil. de la côte, à vol d'oiseau : *Tigisi*, *Rapida Castra ?*, *Mammilla ?*, *Tanaramusa Castra*.

7, sur le Bas Chélif : *Sufasar*, *Manliana* et, tout près, *Zucchabar*, *Oppidum novum*, *Tigava munic.*, *Castellum Tingitii*, *Vagal*.

1, sur les pentes de l'Atlas Tellien : *Lamdia* (Médéa).

2, à l'entrée des Hauts Plateaux : *Auzia* et *Voncaria* (Boghar).

Dans le département d'Oran, sur 14 évêchés ou communautés chrétiennes, 3 sont sur le bord de la mer : *Portus Magnus*, *Castra puerorum*, *Gypsaria*.

4, à 10 ou 20 kil. du littoral : *Quiza*, *Regiae*, *Nureones* (*Ad Dracones ?*), *Albulae*.

4, au pied de l'Atlas : *Numerus Syrorum*, *Pomaria*, *Altava*, *Guetna*.

3, sur les pentes de ce même Atlas : *Aquae Sirenses*, *Ala Miliaria* et *Mechera Sfa*.

Ainsi donc sur 35 localités chrétiennes, plus de la moitié sont sur le bord de la mer ou du moins dans le voisinage, et 2 seulement à l'entrée des Hauts Plateaux.

Sans doute le nombre de ces dernières croîtra après 411, la liste de 484 nous fait en effet connaître certains évêchés qui sont absolument sur le limes : *Usinasa*, *Voncariana*, *Columnata*, *Tingaria*, si c'est notre Tiaret, etc., etc. (1).

Mais il est bien tard pour commencer l'évangélisation des tribus de l'Atlas au commencement du V^e^ siècle alors que les Vandales sont pour ainsi dire aux portes de l'Afrique.

Ce que l'étude des listes épiscopales nous apprend relativement à l'évangélisation tardive des diverses régions

(1) Il devait y avoir encore l'évêché de *Fallaba* (*Afrique chr.*, p. 492).

de l'Atlas, et de celles voisines du limes, les inscriptions nous le confirment absolument.

Voici par exemple la vallée de l'O. Riou : Nous savons avec quelle intensité et dans quelles conditions la colonisation s'est avancée dans ce pays (1). Quant à l'introduction de la foi, elle n'apparaît que vers la fin du IVe siècle, sous le règne de Théodose ; c'est en effet à cette époque que se rapporterait, d'après de la Blanchère, le château seigneurial de Kaoua, dont le propriétaire Ferinus est chrétien (2). A ce moment, la foi commence seulement à briller dans cette région : en effet, aucun des nombreux châteaux qui couvrent la vallée de l'O. Sensig et de l'O. el Ardjem, n'a donné de reste chrétien. Ils sont pourtant de la même époque.

Tout près, à Ammi Moussa, on a découvert une épitaphe de 339. Il s'agit d'un indigène romanisé appelé M. Aurelius Vasefan (3). Il n'était pas chrétien, pas plus qu'un de ses compatriotes dont l'épitaphe a été également trouvée là (4).

Un peu plus tard, à l'extrémité de cette même vallée, par conséquent au Sud, vers les Hauts Plateaux il y a des chrétiens catholiques et donatistes, qui se battent les uns contre les autres. L'inscription qui nous fait connaître ce fait est de l'an 400 (5). Un peu plus, au Sud, sur l'O. Mina, à Mechera Sfa, le christianisme a conquis une petite ville indigène dont le magister (sorte de maire) offre une dédicace à Dieu et à son Christ. Elle est de

(1) *Romanisation...*, p. 136.

(2) « Spes in Deo Ferini » : *C. I. L.*, VIII 21533.

(3) *C. I. L.*, VIII, 9825 = 21531.

(4) *C. I. L.*, VIII, 21532.

(5) *Bull. Arch. Com.*, 1908, p. CXC. Cette insc. a été retrouvée aux Aissaouat.



A. P. 367 = 408, après J.-C. (1). Par cette petite ville située un peu à l'O. de Tiaret, on touche aux Hauts Plateaux, ainsi que par Ala Miliaria (Benian), où il y avait un évêque en 404 (2).

C'est donc au commencement du Ve siècle que le christianisme a commencé à atteindre la ligne des Hauts Plateaux oranais.

Après l'anéantissement de Rome, il a dû subir un arrêt à la suite des ravages des Vandales. Mais lorsque Genséric se fut emparé de Carthage, 439, et eut cantonné ses troupes vers l'Est : Proconsulaire, Byzacène et Numidie orientale, cette région éloignée a dû commencer à respirer. Aussi, retrouvons-nous, à l'entrée des Hauts Plateaux algériens et oranais, d'autres épitaphes du milieu et de la fin du Ve siècle. A la *Ghorfa des Ouled Selama*, une des pierres employées dans le mausolée porte la date de 439 (3); à *Aïn Aneb*, sur la porte cintrée d'un castellum, la date de 478, accompagnée de deux croix dans un carré renfermé lui-même dans un cercle (4) ; dans les *Djedar* de *Ternaten* des épitaphes de 466, 480, 496 ? (5), à *Tiaret*, l'inscription d'un prêtre de 461 (6), avec quelques autres de 469, 471, 485, 488 (7).

Mais à la fin du Ve siècle, les inscriptions chrétiennes s'arrêtent dans cette région ainsi que sur les Hauts Plateaux algériens (8). Peut-être y a-t-il eu alors une invasion

(1) *C. I. L.*, VIII, 21531 : *De (donis) Dei et Christi. Umbrius Felix magister fecit, votum reddidit Deo, precatur pro suis preccatis, salviftcetur.*

(2) *C. I. L.*, VIII, 21570.

(3) Gsell, *Monuments antiques*, II, p. 83.

(4) Mesnage, *Afriq. chr.*, p. 443.

(5) *C. I. L.*, VIII, 21646, 21549, 21550.

(6) *C. I. L.*, VIII, 9731.

(7) *C. I. L.*, VIII, 9732, 9733, 9734, 9735.

(8) Tlemcen en a donné du VIIe siècle.

de Maures, venus du Sud qui auraient mis le comble aux maux que l'exil de tous les évêques en 484 avait amassés sur la pauvre Eglise d'Afrique. Nous savons, en effet, qu'en 495, l'évêque de la ville appelée aujourd'hui Mouzaïaville (Tanaramusa Castra ?) fut tué « *in bello Maurorum* » (1).

Quoiqu'il en soit, ce sont les deux seules régions de Tiaret et de Tlemcen qui, après la disparition de Rome, offrent des preuves de l'existence du christianisme en Césarienne. On dirait que les chrétiens se sont réunis dans ces deux villes, forteresses de premier ordre, pour en faire autant de citadelles et y mettre à l'abri leur foi et leur vie. Ils avaient besoin de défendre l'une et l'autre, car les autochtones qui les entouraient étaient presque tous païens. Des centaines de villages indigènes, en effet, qui couvraient les flancs du limes à l'époque romaine (2), aucun, excepté Mechera Sfa, dont nous avons parlé plus haut, n'a donné de reste chrétien. Il est donc bien évident qu'à part les exceptions indiquées, l'immense majorité des indigènes qui habitaient les pentes de l'Atlas Tellien, et la totalité de ceux qui parcouraient les Hauts Plateaux était restée païenne.

Voilà pour la Césarienne en général. A raison de la place importante que la Kabylie occupe en Algérie et des discussions qui se sont élevées à son sujet, pour ou contre la conversion au christianisme de ses anciens habitants, nous allons étudier en particulier cette vaste région et essayer d'élucider ce problème historique.

(1) *C. I. L.*, VIII, 9286.
(2) Mesnage, *Romanisation*, pp. 202-203.



### 3° Grande Kabylie

Nous avons vu que la soumission de la Kabylie à l'époque romaine avait été tardive et incomplète (1). Au III^e^ siècle, nous ne voyons pas encore de *praefecti* établis par Rome, à l'intérieur du pays. Il n'y en a qu'entre l'O. Isser et l'O. Sebaou, à Diar Mami. C'est le castellum Tulei des inscriptions (2). Au IV^e^ siècle, on en trouve quelques-uns. Peut-être datent-ils de la fin du III^e^ siècle ? On sait en effet, que l'empereur Maximien Hercule vint combattre ces barbares jusque dans leurs montagnes, les vainquit et en transplanta un certain nombre (297) (3). Il est bien probable qu'avant de quitter le pays, Maximien aura imposé à chacune des tribus, un *praefectus* chargé de veiller sur ces redoutables montagnards. On connaît deux des localités où ils furent établis : elles se trouvent à chaque extrémité de la vallée de Sebaou : Bida (Djemâa Sahridj) chez les Aït Fraoucen à l'Est, et Ourti n'taroumant, près Bou Atelli, dans le voisinage de Tizi Ouzou, chez les ancêtres des Beni Aïssi.

En 328, année où fut bâtie, en cet endroit, une forteresse pour tenir cette tribu en respect, le préfet lui-même qui y fut préposé n'était pas encore romanisé : *M. Aurelius Masaisilen ex praefectis I centenarium fecit*.... (4).

Il semble que ces forteresses à l'intérieur du massif, n'existaient plus lors de la guerre de Firmus (372-375), car on ne voit pas, dans le récit des campagnes de Théodose, le général romain s'en servir comme base d'opération contre les rebelles, ce qu'il aurait certainement fait

(1) Mesnage, *Romanisation*... p. 147.
(2) *C. I. L.*, VIII, 9005, 9006. La première est de 259.
(3) Eutrope, *Brev. Hist. Rom.* IX, 23. Cf. *Romanisation*, p. 155.
(4) *C. I. L.*, VIII, 9010.

si elles avaient encore été debout. Ammien Marcellin ne mentionne en effet, comme centres indigènes que Lamfoct qui se trouvait dans la vallée de l'O. Sahel, entre les Massinissenses et les Tyndenses, et Conta ou Molicunta, qui devait se trouver sur les pentes orientales du Mons Ferratus, peut-être chez les Bi Mellikeuch actuels.

Firmus vaincu, Gildon son frère qui l'avait trahi fut nommé comte d'Afrique et maître de l'une et l'autre milice (386-398). Comme il avait le haut commandement de toutes les troupes, il est possible que les colons, sûrs désormais d'être protégés contre les barbares aient alors commencé à pénétrer dans les vallées intérieures de la Kabylie par les trois portes qui y donnent accès : celle du Nord, en face de Taksebt, celle de l'E., vers Djemaa Sahridj, et celle de l'O. près de Camp du Maréchal [1]. Nous savons que dans le voisinage de la porte du Nord, la colonisation a été assez intense, mais nous savons aussi qu'au Sud du Sebaou, elle a presque échoué puisque la limite extrême qu'elle a atteint est une ligne qui, partant d'Iril b'ouzrou irait à Chebel, à l'Est, en passant par Adni Iril g'Ifri [2], Tizi Rached, Djemâa Sahridj et Ifira [3].

Mais que sont ces 40 ou 50 ans, pour l'assimilation d'un peuple ?

Que sont-ils également pour sa christianisation ?

Sur la question du christianisme en Kabylie se greffe celle de la conversion de Firmus, le révolté de 372-375, et celle de son père Nubel.

Ce Nubel, auquel Ammien Marcellin donne le titre de « *velut regulus per nationes mauricas potentissimus* » [4], est mort vers 370.

(1) Mesnage, *Romanisation...*, p. 147.
(2) *Atl. Arch.*, f. 6, Fort National, n° 98.
(3) *Atl. Arch.*, f. 6, Fort National, n° 188. Cf. *Rec. Arch.*, 1909, p. 391.
(4) XXXIX, 5.



Était-il chrétien ? La réponse affirmative ne ferait pas de doute s'il pouvait être identifié avec un certain Flavius Nuvel qui bâtit à ses frais une église en l'honneur de la sainte Croix, à Rusguniae : *Sancto Ligno Crucis* [1] *Christi Salvatoris adlato atque hic sito Fl. Nuvel ex praepositis equitum armigerorum juniorum, filius Saturnini, viri perfectissimi, ex comitibus, et Collectae, honestissimae feminae, pronepos Flori ex comitibus, basilicam voto promissam atque oblatam eum conjuge Monnica ac suis omnibus dedicavit* [2].

Les deux noms sont les mêmes, car b et v se confondent ; l'époque où ils ont vécu est aussi apparemment la même. On a retrouvé, en effet, à Rusguniae les ruines d'une basilique qui, dit-on, est du IV[e] ou du V[e] siècle [3], et qui est peut-être celle de Nuvel.

La distance entre Ménerville où était le château de Firmus et par conséquent de Nubel, et Rusguniae où Nuvel a bâti la basilique en question n'est pas très grande, 30 kilomètres à peu près. Toutefois, à côté de ces analogies, il y a aussi des contrastes qui semblent s'opposer à l'identification des deux personnages.

La famille de Nuvel, dont la fortune semble remonter à Constantin [4], est romanisée depuis trois générations, puisque son père, comme son grand-père, portent un nom romain. Celle de Nubel ne paraît pas l'être. Firmus seul

(1) La sainte Croix a été découverte en 326. Saint Cyrille de Jérusalem affirme que 25 ans après, les morceaux de la Croix qu'on emportait de Jérusalem s'étaient déjà répandus par tout le monde (Cyrille, *Catech.*, IV, 10).
(2) *C. I. L.*, VIII, 9255.
(3) *Bull. Arch. Com.*, 1900, p. 147 ; Gsell, *Monum. antiques de l'Algérie*, II, p. 222-227 ; *C. R. Acad. des Insc.*, 1900, p. 48.
(4) Certains chefs militaires du IV[e] siècle se sont appelés Flavius, gentilice de la famille impériale, dont un des membres leur avait conféré le droit de cité. Cf. Mommsen, *Hermès*, XXIV, 1887, p. 241.

porte un nom latin, tous ses frères n'ont que leur nom indigène, ce qui ne serait pas si la famille était romanisée depuis un siècle.

Nuvel est chrétien fervent puisqu'il fait le vœu de bâtir une église et tient sa promesse. Sa femme et ses enfants le sont aussi : *cum conjuge Monnica ae suis omnibus dedicavit*. Nubel ne paraît pas l'être, car, d'après Ammien Marcellin, outre sa femme légitime, il avait plusieurs concubines : *legitimos et natos e concubinis reliquit filios* (1). De plus, parmi ses enfants on en connaît un qui, très probablement, a été païen, Gildon, comme nous le verrons plus loin.

Nuvel était au service de l'empire, son père et son grand-père étaient « *ex comitibus* » (2) ; Ammien Marcellin ne donne à Nubel que le titre de roi indigène « *regulus* » (3).

Devant toutes ces objections, il est donc permis d'hésiter ; tout au plus peut-on supposer entre les deux Nuvel ou Nubel un lien de parenté.

Quoiqu'il en soit, il est certain que Nubel, en mourant, laissa une nombreuse famille et de vastes domaines éparpillés dans diverses régions très éloignées les unes des autres.

On connaît sept de ses enfants : Firmus, l'aîné probablement, Sammac, Mazuca, Dius, Gildon, Mascizel et Cyria, leur sœur

Firmus avait son château au col des Bi Aïcha, à 1 kilom.

(1) XXIX, V, 1.

(2) Cagnat, *Armée rom.*, p. 716, etc.

(3) En se basant sur un vers de Claudien qui dit de Gildon : « *Iterum conjurat in arma Progenies cesana Jubae.* » (*De Bello Gildoniaco*, V, 330-331), on a prétendu que ce fils de Nubel descendait de Ptolémée, fils de Juba II. Quand il fut assassiné par Caligula, un de ses descendants serait allé se réfugier en Kabylie et aurait eu ce Nubel parmi ses descendants. Mais c'est une hypothèse toute gratuite, qu'on ne peut appuyer sur aucune preuve.



S.-E., tout près de Ménerville, au lieu dit Souma. On a, en effet, trouvé là, au-dessus de la porte, une inscription mutilée qui semble contenir les noms de Nubel et de Firmus. Copiée diversement par de Vigneral (*R. R. de la Petite Kabylie*, p. 99), Berbrugger, etc., elle est lue ainsi par Gsell :

Spes in nomine Dei
Per te Nubel, ista videmus
Firme possideas cum tuis
Bonis bene (1).

Firmè est sans doute, dit Gsell, un adverbe synonyme de firmiter et, en même temps, un jeu de mots, allusion à Firmus, fils aîné et héritier de Nubel.

Ce château-fort surveillait un passage d'une très grande importance stratégique, car c'est là qu'il faut passer pour aller de la Mitidja orientale en Kabylie ou vers la région d'Aumale.

C'est ce qui explique comment Firmus au début de sa révolte prend Icosium, assiège Tipasa (2), se fait ouvrir les portes de Rusubbicari (Mers el Hadjedj) par l'évêque donatiste de cette ville, en lui promettant de ne causer aucun dommage aux habitants (3). Or, toutes ces villes sont sur le littoral à proximité de Ménerville.

De plus, la famille de Firmus était de la tribu des Jubaleni sur le territoire de laquelle étaient des « *flexuosae angustiae* ». Or, au Sud de Ménerville sont les fameuses gorges de Palestro.

Enfin, il est dit, dans Ammien Marcellin, que Théodose s'étant enfoncé dans leur pays fut obligé de reculer et de

(1) Gsell, *Rec. Const.*, 1902, p. 28.

(2) Amm. Marc., XXIX, 16, 18, 42 ; Orose, *Hist.*, VII, 33, 5.

(3) Aug., *Epist.*, 87, 10.

se réfugier au Cast. Audiense. Or, Aumale = Auzia est au S.-E. de ces gorges.

De tous ces rapprochements, on peut donc conclure avec une quasi certitude que le château de Firmus était bien où nous le plaçons : au Souama du col des Bi Aïcha.

A l'Est de la Kabylie, dans la vallée de l'O. Sahel, habitait un autre fils de Nubel : Sammac. Son château-fort portait aussi une inscription retrouvée en 1901. La voici :

Praesidium aeternae firmat prudentia paciS,
Rem quoque romanam fidâ tutat indique dextrA,
Amni praepositum firmans munimine monteM,
Et cujus nomen vocitavit nomine PetraM,
Denique finitimae gentes deponere BellA,
In tua concurrunt capientes foedera, SammaC,
Ut virtus comitata fidem concordet in omnI.
Munere, Romulaeis semper sociata triumphiS (1).

Sammac l'avait bâti sur une colline, au confluent de l'O. Sahel et de l'O. Seddouk, à l'endroit appelé aujourd'hui Mlakou (25 kilom. S.-O. de Tiklat), et lui avait donné le nom de Petra. Ce château était, au témoignage d'Ammien Marcellin, grand comme une ville (2).

Enfin, un troisième fils de Nubel, appelé Mazuca, habitait dans la région du Chélif un *fundus* appelé de son nom Mazucanus (3). C'est de là, qu'au commencement de la guerre, il se jeta sur Caesarea, la surprit et l'incendia : « *Caesaream..... ubi saeva inusserat monumenta facinorum pessimorum* ».

Comme on le voit, la famille de Nubel méritait bien le titre que lui donne Ammien Marcellin : « *per nationes*

(1) *C. R. Acad. des Insc.*, 1901, p. 170 ; Gsell, *Rec. Const.*, 1902, p. 22.
(2) XXIX, V, 12 et 13.
(3) Amm. Marc., XXIX, V, 31.



*mauricas potentissimus* ». Sa puissance s'étendait de l'O. Sahel jusqu'à Orléansville, peut-être même plus loin encore, à l'Ouest, jusqu'à l'embouchure du Chélif, si le mazyque Bellene, qui lui prêtait son appui et fut mis à mort par le général Théodose, résidait à Ballene proesidium (l'Hillil).

Au Sud, il a l'appui des tribus barbares qui habitent le Dj. Bou Taleb, et reçoit même des secours des Ethiopiens de l'O. Djedi. Au S.-O., les Mazyques (1) qui habitaient le massif de l'Ouarsenis sont ses alliés.

C'est donc sur presque la moitié du département d'Alger que s'étendait l'influence de Firmus.

Cette famille si puissante était-elle chrétienne ? Nous avons dit ce que nous pensons de Nubel. Quant à Firmus, il paraît l'avoir été.

Seul parmi ses frères qui ait porté un nom latin, il est possible qu'en qualité de fils aîné, il ait été élevé à la romaine (2). C'est d'autant plus probable que, d'après Ammien Marcellin, il en a été de même de son frère puîné Sammac, qui avait la faveur du comte Romanus. C'est même de là qu'est sortie la funeste guerre de 372-375, puisque Firmus ayant, par jalousie, fait assassiner son frère, s'attira la haine du comte d'Afrique.

Du reste nous voyons Firmus, au commencement de sa révolte, aller faire un pèlerinage et des offrandes au tombeau de sainte Salsa, à Tipasa. L'auteur de la *Passio S. Salsae* lui donne, il est vrai, le titre de *gentilis*, mais on ne voit pas bien comment, s'il avait été païen, il aurait eu

(1) On a trouvé à Miliana l'épitaphe d'un des praefecti de ces Mazyces : *Mausoleum. Aurelius Nucfu... praefectus gentis Madicum : C. I. L.*, VIII, 9613. Cf. *M. Aurelius Vasefan, vir perfectissimus*, qui avait son château à Ammi-Moussa : *C. I. L.*, VIII, 9725.
(2) Mesnage, *Romanisation...*, p. 156.

l'idée d'offrir au tombeau de cette sainte des cierges, avec le pain et le vin du sacrifice. Il devait donc être au moins catéchumène

Était-il catholique ou donatiste? Ammien Marcellin se contente de nous dire qu'il était en relation avec des évêques et qu'il choisit quelques-uns d'entre eux pour aller porter en son nom au général Théodose des propositions de paix : « *christiani ritus antistites* ».

Mais deux faits racontés par saint Augustin semblent bien indiquer que le rebelle était donatiste, comme du reste, alors, la grande majorité des indigènes convertis en Numidie et en Maurétanie (1) : c'est le pacte secret qu'il fit avec l'évêque donatiste de Rusubbicari d'épargner ses ouailles, si on lui ouvrait les portes de la ville : « *De Rusicarsensio episcopo vestro qui cum Firmo pactum perhibetur incolumitatem suorum* », et surtout le fait que les sectateurs du donatiste Rogatus de Cartennas se firent appeler Firmiani quand celui-ci se fût détaché des autres donatistes (2).

Du reste, les convictions religieuses de ce révolté devaient être plus que superficielles, si nous en jugeons par la conduite qu'il tint au tombeau de sainte Salsa. Voyant, dit l'auteur de la *Passio S. Salsae*, que la martyre n'acceptait pas son offrande « *arripit insanus pro devotione blasphemiam... percutit iratus scenam sepulcri cuspidibus..., confusus egreditur, maledicta non in martyrem sed in Deum, et convicia profanus immurmurans* » (3).

(1) En 411, la plupart des évêchés situés sur la côte kabyle avaient des titulaires donatistes : Rusubbicari, Cissi, Iomnium. Rusuccuru avait deux évêques, l'un catholique et l'autre donatiste. Ceux de Rusguniae et de Tigisi étaient catholiques. Quant à celui de Bida, il n'est connu que par la liste de 484.

(2) *Epist.*, 87, 10.

(3) *Passio S. Salsae*, 13.



C'est aussi ce que prouve le genre de mort qu'il s'infligea pour échapper à son ennemi : « *Repertumque funiculum quem finiendae vitae paravere casus, de clavo parieti adfixo suspendit, ubi collo inserto animam absque moris cruciabilibus exhalavit* » (1).

Après sa mort, le chef des Isaflenses qui l'avait trahi fit déposer son cadavre sur un chameau et transporter au cast. Subicare, peut-être Rusubbicari (Mers el Hadjedj) où était alors Théodose. Le général romain après s'être assuré de la mort du révolté rendit-il son corps à sa famille ? on le suppose. Il est probable en effet que le mausolée retrouvé à 3 kil. et demi du col des Beni Aïcha, à Blad Guitoun, a été bâti pour le propriétaire du château voisin, et, par conséquent, est celui de Firmus. En tout cas le sarcophage qui contenait le corps du chef indigène enseveli en cet endroit est de l'époque chrétienne (IVe ou Ve siècle). Un de ses débris porte un calice flanqué de deux poissons, un autre un oiseau (colombe ?) qui tient en son bec un petit objet arrondi... (2).

Si ce tombeau est bien celui de Firmus, il y a là une nouvelle preuve de sa conversion au christianisme.

Sammac a-t-il été chrétien comme son frère ? Nous ne savons de lui, qu'une chose : blessé dans un combat quelque temps avant la défaite de Firmus, il s'est donné aussi la mort, en élargissant sa blessure.

Ce suicide joint à l'absence complète de tout symbole religieux sur l'inscription de son château, bien qu'il fût

(1) Amm. Marc., XXIX, 5.

(2) *C. R. Acad. des Insc.*, Juillet-Août, 1898. Cf. Gsell, *Monum. Ant.*, II, p. p., 412-417.

Nota. — Toulotte (*Maurétanie*, p. 127-130, met à tort au col des Bi Aïcha Benian mta Souma, le tombeau de Firmus. Il y avait là un château fort, non un tombeau. Celui-ci se trouvait à 3 kil. et demi, plus à l'E.

d'un usage fréquent d'indiquer sur ces sortes d'inscriptions de quelque façon son titre de chrétien [1], nous ferait croire que Sammac ne l'était pas.

Quant à Gildon, autre frère de Firmus, il paraît bien être resté païen. Il avait été magnifiquement récompensé des services qu'il avait rendus au général Théodose. Prenant parti contre son frère, il était resté fidèle à l'empire, moins par amour du devoir, comme l'avenir devait le prouver, que par le désir d'occuper sa place et par suite de ce détestable atavisme qui a toujours armé les chefs berbères les uns contre les autres, en présence de l'ennemi commun.

En 388, il avait été créé Comte d'Afrique et Maître des deux milices. Il avait eu ainsi entre les mains toutes les armées de l'empire depuis la Tripolitaine jusqu'à la Moulouïa.

L'empereur Théodose lui avait même fait l'honneur de demander la main de sa fille Salvina pour Nebridius [2], fils d'une sœur de sa femme Ælia Flaccilla, et qui avait été élevée à la cour avec les deux empereurs Arcadius et Honorius ses cousins germains.

Enivré par tous ces honneurs, Gildon eut l'audace de refuser à Théodose, des secours dans sa guerre contre le païen Eugène, et, après la mort de l'empereur, 395, de se révolter contre son fils Honorius en arrêtant la flotte de Carthage qui portait à Rome le blé de l'Afrique.

C'était trop. Rome affamée demanda à grands cris qu'on courût sus au révolté.

Honorius confia 5.000 hommes d'excellentes troupes à

(1) Sur le château de Benian mta Souma : Spes in nomine Dei (*Rec. Const.*, 1902, p. 28).

Sur celui de Kaoua : Spes in Deo Ferini (*C. I. L.*, VIII, 21533) etc.

(2) Saint Jérôme fait de grands éloges de Nébridius dont le père avait été son ami d'enfance (Saint Jérôme, *Epist.* 9).



Mascizel qui, n'ayant pas voulu suivre son frère dans sa révolte, s'était enfui à la cour d'Honorius et qui avait à venger le sang de ses deux enfants que Gildon avait égorgés et laissés sans sépulture.

La rencontre eut lieu près d'Ammaedera (Haïdra), au N. E. de Tébessa. Gildon, vaincu malgré ses 70.000 hommes de troupes, essaya de se réfugier à Constantinople où se trouvait sa fille Salvina. Mais rejeté par le vent à Thabraca, il fut pris et jeté en prison où, d'après Claudien, il s'étrangla [1]. D'autres auteurs sont beaucoup moins affirmatifs : Orose dit que Gildon « *post aliquos dies strangulatus interiit* [2]» ; La Chronique d'Idace dit : « *Gildo occisus* » ; mais celle de Marcellin abbréviateur d'Orose donne ces deux affirmations catégoriques : « *Gildo comes idemque paganus propriâ se manu strangulavit* ».

Quant aux auteurs modernes la plupart affirment également le paganisme de Gildon. Tillemont [3], Rohrbacher [4], etc., etc.

D'aucuns [5] se basant sur un passage de la Conférence où il est parlé d'un certain Gildo enseveli dans la basilique de Lamzella ont cru qu'il s'agit ici du Comte d'Afrique, lequel aurait par conséquent été chrétien. Mais c'est une erreur : le Gildo dont il s'agit est un évêque qui portait ce nom comme on peut s'en assurer par le contexte [6].

Cette explication s'impose d'autant plus qu'Aurelius de Macomades mandataire des catholiques dit : « *In basilica nostra, positus est Gildo* ». Or, il est impossible qu'un des

(1) *De Bello Gildonico*, Edit. de 1650, p. 74.

(2) Il avait dit à propos de sa révolte : « *gentili magis licentia contentus quam ambitu regiae affectationis inflatus* (Hist., VII, 36).

(3) *Mém. sur l'Hist. Eccl.*, 1699, VI, p. 181.

(4) *Hist. de l'Eglise*, VI, p. 351, etc

(5) Toulotte, *Géogr. de l'Afrique chr., Numidie*, p. 190.

(6) *Cogn.*, I, 206 ; Migne, *P. L.*, XI p. 1343-1344.

persécuteurs les plus haineux de l'Eglise d'Afrique [1], celui qui, pendant 10 ans, fit peser sur les évêques catholiques un joug si cruel, ait été enseveli, après une pareille mort, dans une église catholique.

Il semble donc avéré que Gildon, malgré les relations qu'il a eues avec tant d'évêques donatistes et même avec la cour si catholique du grand Théodose, est resté jusqu'à sa mort dans le paganisme.

Et cela, malgré la conversion de sa fille elle-même qui avant de s'unir à Nébridius s'était convertie. Il est vrai que celle-ci était loin de son père puisqu'elle habitait la cour de Constantinople.

Gildon mort, sa femme et une sœur allèrent rejoindre Salvina, se convertirent elles aussi, et devinrent de très ferventes catholiques, comme on le voit par les lettres de saint Jérôme et de saint Jean Chrysostome [2].

Le premier dit que Salvina avait près d'elle (401) sa mère « *sancta mater* » et sa tante « *amita virgo perpetua* » sœur de son père, dit Tillemont [3].

Quand saint Jean Chrysostome fut envoyé en exil, 20 juin 404, Salvina se trouvait au baptistère de son église pour lui faire ses adieux avec les diaconesses Olympiade [4], veuve aussi d'un Nébridius [5] qui avait été préfet de Constantinople en 386, Pentadia, veuve du consul Timase [6] et Procla ou Procula [7]. On voit par tous ces

(1) Aug., *Contra Epist. Parm.*, II, 42 ; *Contra Cresc.*, IV, 32, etc. *Contra Litt. Petil.*, II, 53, 65, 78, 237.

(2) Saint Jérome, *Epist.*, 9 ; Saint Jean Chrys., *Epist.* 96, 191 ; Pallad., *Dial. de vita S. Chrysost.*, Edit. 1680, p. 90.

(3) *Mém. Hist. Eccl.*, XII, p. 249, 649.

(4) Nièce de Procope, gendre de l'empereur Valens (Till., *l. c.*, XI, p. 417).

(5) Till., *l. c.*, XI, p. 419 ; XII, p. p. 244, 629.

(6) Till. *l. c*, XII, p. 233.

(7) Elle est peut-être la même que Amma Procla, la mère Procla, diaconesse à laquelle saint Jean Chrysostome écrivit la lettre 191 (Till.,



témoignages que la famille de Gildon a produit de grandes chrétiennes [1] ; mais toutes étaient alors loin de l'Afrique qui n'a pu bénéficier d'aucune façon de leur zèle et de leurs vertus.

Le seul membre catholique de la famille de Firmus qui ait vécu quelque temps en Afrique est Mascizel. Quand se convertit-il ? Probablement lorsqu'après la révolte de son frère Gildon, il se fut réfugié à la cour d'Honorius. A ce moment, nous le voyons catholique si fervent que, sur le point de s'embarquer pour l'Afrique avec les 5.000 hommes que lui a confiés Honorius, il veut s'arrêter à l'île de Capraria (Capraja actuel) où se trouvait un couvent de religieux. A force de prières, il en obtint quelques-uns pour l'accompagner dans son expédition. Avec eux, nous raconte Orose, il pria, jeûna, nuit et jour pour obtenir de Dieu le succès de son expédition [2].

Il l'obtint. Mais enflé par le succès, il eut l'audace de violer le droit d'asile en arrachant d'une église quelques ennemis dont il voulait se venger.

C'est à ce sacrilège qu'Orose attribue le châtiment que lui infligea peu après la vengeance divine [3]. On sait

*l. c.*, XII, p. p. 135, 271). Comme elle n'était point grecque et n'écrivait point facilement en cette langue (*Epist.* 103), il est possible qu'elle ait été la mère ou la tante de Salvina. D'un autre côté, on connaît un saint Proculus, qui fut patriarche de Constantinople en 434. On a supposé que ce Proculus avait quelque parenté avec cette Procula et par suite avec Salvina. Mais il paraîtrait que Proculus avait été lecteur dès son bas âge à Constantinople et que, dès 425, il avait été jugé assez mûr pour être proposé pour le patriarcat (Till., *l. c.*, XII, p. 431 XIV, p. p. 704, 707. Or, la mère et la tante de Salvina n'ont quitté l'Afrique que vers 398 ou 399. Ce n'est donc pas probable.

(1) Salvina avait eu de Nébridius mort peu après son mariage un fils nommé aussi Nébridius et une fille. (Till., *l. c.*, XII, p. 249).

(2) « Cum his orationibus, jejuniis, psalmis, dies noctesque continuans sine bello victoriam meruit ac sine caede vindictam ». *Hist.*, VII, 36),

(3) *Hist.*, VIII, 36. *Patrol. Lat.*, t. 31.

d'après Sozomène[1] qu'au lieu de le récompenser, Stilicon le fit brutalement jeter dans une rivière. On ne sait où. C'est ainsi que mourut le dernier frère connu de Firmus[2], sans avoir eu le temps de faire quoi que ce soit en faveur de ses congénères pour les attirer à la foi.

D'après tout ce qui précède, on voit que Nubel et la plupart de ses enfants n'ont très probablement pas été chrétiens ; que ceux qui l'on été n'ont eu ni le temps, ni la possibilité de servir d'exemple à leurs compatriotes. Qu'est-ce que Firmus par exemple a pu faire au point de vue « évangélisation » supposé même qu'il ait été excellent chrétien, lui dont le règne si court a été presque tout rempli par les horreurs d'une guerre sans merci ? Qu'a pu faire Mascizel, lui qui n'y a jamais régné et qui n'y a même pas remis les pieds après sa conversion à la cour d'Honorius ? Qu'ont pu faire Salvina ainsi que sa mère et sa tante, elles qui ont passé, après leur conversion, le reste de leur vie à Constantinople ?

Et puis, notons-le, car ce point est important, la famille de Nubel n'a pas habité la Kabylie : la tribu à laquelle elle appartenait était celle des Jubaleni dont le territoire s'étendait entre le Sébaou et l'Isser, la mer au Nord et Palestro au Sud ; les trois châteaux connus comme ayant été la propriété de Firmus, de Sammac et de Mazuca ne sont pas en Kabylie, mais bien, comme nous l'avons dit plus haut, dans les vallées de l'O. Isser, de l'O. Sahel, et du Chélif.

Les tribus de l'intérieur du massif étaient si peu sous leur domination directe que Sammac se vante, dans l'ins-

(1) *Hist.*, V, 11 ; Lebeau, *Hist. du Bas Empire*, t. 26.

(2) Le dernier cheikh d'Alger, dépossédé par Baba Aroudj, en 1515, Selim et Temin, se prétendait descendant de Firmus. Les rois de Kouko, en Kabylie, à leur tour, se disaient descendants de Selim et Temin.



cription mentionnée plus haut, de les avoir forcées à se soumettre « ... *finitimae gentes deponere bella.* »

On sait ce que signifie ce bulletin de victoire. Maximien Hercule, lui aussi, s'était vanté par la plume de son panégyriste de les avoir domptées en 297, comme Sammac vers 370, et en 372 elles sont aussi ardentes à la guerre qu'auparavant. Bien plus, en 398, lors de la guerre de Gildon, elles sont encore prêtes à reprendre les armes, car on peut croire que parmi les 70.000 hommes que le révolté réunit pour opposer à son frère, il y avait des contingents des mêmes tribus qui s'étaient soulevées à la voix de Firmus.

Il est vrai qu'après la défaite de leur chef sur les bords de l'Ardalio, tous ces indigènes se débandèrent, regagnèrent rapidement leurs montagnes et restèrent en paix jusqu'en 430. Mais qu'est-ce que 32 ans pour la régénération d'un peuple ? Est-il possible que ces tribus qui, en 375, étaient encore barbares et sauvages, au rapport d'Ammien Marcellin, aient accompli en 30 ou 50 ans ce qu'elles n'avaient pas fait pendant 300 ans, c'est-à-dire se soient suffisamment rapprochées de Rome pour permettre à la civilisation romaine de les pénétrer un peu ? Non, évidemment. En restant ainsi réfractaires à *l'assimilation*, elle l'ont été par le fait même à la *christianisation*.

C'est une déduction que nous n'avons pas besoin de prouver après tout ce que nous avons dit précédemment sur les massifs montagneux de la Proconsulaire, de la Byzacène et de la Numidie. Mais vu l'importance de la question, il n'est pas inutile de s'y arrêter un peu.

Pour la simplifier, distinguons entre ce qu'on peut appeler les *Marches* de la Kabylie, c'est-à-dire les territoires qui la bordent de tous les côtés, et la Kabylie elle-même, c'est-à-dire le massif proprement dit.

Au Nord, il y a une bande large de 10 à 20 kil. qui s'étend entre la mer et la chaîne de montagne qui ferme la Kabylie de ce côté. Cette bande, le long de laquelle se sont échelonnés plusieurs municipes ou colonies, comme Rusazus, Iomnium, Rusuccuru, etc., a été colonisée d'une façon assez intense. Toutes ces villes et d'autres centres encore ont été autant d'évêchés. Celui de Rusuccuru avait une communauté chrétienne en 299, Iomnium et Cissi avaient un évêque en 411. Rusuccuru a été une chrétienté importante ; on a trouvé en effet dans les ruines de Tigzirt cinq basiliques ou chapelles parmi lesquelles il y en a une de 40 mètres de long, une des plus vastes qui aient été retrouvées jusqu'ici en Algérie [1].

On a des motifs de croire que le prosélytisme chrétien n'a pas été nul sur les indigènes qui vivaient dans le voisinage de ces villes. On sait du moins que les Beni Ouagennoun qui se trouvent près de Tigzirt se prétendent d'origine romaine [2].

La marche occidentale située entre le cours inférieur du Sebaou, celui de l'O. Isser et même de l'O. Bou Douaou a été également colonisée quoique beaucoup moins que le littoral [3]. C'était le fief proprement dit de Nubel et de Firmus, puisque leur château familial se trouve, comme nous l'avons dit, au col des Beni Aïcha. L'étude de cette région a prouvé que la population qui l'habitait à l'époque romaine était surtout indigène et qu'elle n'a pas du tout été assimilée. « Rien ne montre, dit Gsell, que la civilisation du peuple conquérant s'y soit sérieusement implantée [4].

(1) La grande basilique de Theveste a 46m80 avec l'atrium et celle de Thamugadi 57m sans l'abside.

(2) Mesnage, *Romanisation...*, p. 208.

(3) Mesnage, *Romanisation...*, p. 148-149.

(4) Gsell, *Rec. Const.*, 1905, p. 16.



En fait de ruines chrétiennes, les quelques villages antiques retrouvés à Senadek, à Guenana, Drâ Zeboudj, Drâ Zeg et Ter n'ont absolument rien donné. Seul, le nom de Benian Nsara et Kbour Roumia donné à deux petits tombeaux romains en blocage et pierres de taille rappellent qu'il y a eu des chrétiens, au moins quelques-uns.

Plus à l'O., à Blad Guitoun se trouve un mausolée, peut-être celui de Firmus, dans les ruines duquel on a trouvé, comme nous l'avons dit plus haut, quelques symboles chrétiens. A 100 mètres de ce mausolée, on voit d'ailleurs les fondations d'une petite église [1].

Au S. de la Kabylie est la muraille presque à pic du Djurdjura. Il ne faut pas aller chercher dans les vallées des nombreuses rivières qui en descendent, ni ruines agricoles, ni ruines chrétiennes ? Seul l'emplacement de trois forts romains a été retrouvé : l'un à Tizi Rnif, un autre à Aïn Zaouia près Drâ el Mizan et le troisième à la source d'un des affluents supérieurs de l'O. Djemâa, près du village de Tigounseft.

Quant à la petite église de Tachachit, on ne peut la compter comme étant en Kabylie, puisqu'elle se trouve entre Maillot et Bouïra.

A l'E., la vallée inférieure de l'O. Sahel a été intensivement colonisée [2], surtout depuis Bougie jusqu'à Mlakou où a été retrouvé le château de Sammac, frère de Firmus. C'est également dans ces parages, aux environs de Seddouk que se trouvaient les Massinissenses et les Tyndenses avec la ville de Lamfoct. Les Msïsna actuels rappellent la première de ces deux tribus.

Rien de chrétien n'a encore été retrouvé dans cette

(1) Gsell, *Rec. Const.*, 1905, p. 16.

(2) Mesnage, *Romanisation...*, p. 148.

partie de la vallée, à part peut-être une inscription à Tiklat, l'antique Tubusuptu qui fut au Bas Empire le chef-lieu d'un *praepositus limitis* ou commandant de frontière, ce qui semble bien indiquer que là, au pied de ces montagnes, s'arrêtait la puissance romaine.

Reste l'intérieur de la Kabylie. Nous avons dit que les trois portes y donnent accès [1]. Des ruines agricoles se trouvent à l'entrée de celle du Nord et de celle de l'O., aux environs de Tamdint et d'Haussonvillers. Quant à celle de l'Est, on n'y voit que des ruines de fortins [2]. Quelques-unes sont aussi éparpillées dans la vallée du Sebaou, au Nord surtout. Vers le Sud, la colonisation n'a osé remonter que les premières pentes des Aït Betrouna, elle s'est arrêtée au village d'El-Kheloukh et de Taddert Amokrane ; au Sud-Est de Tizi-Ouzou, à Tala Bounane, en deçà d'Iril b'ouzerou, sur la route de Fort National et à Iril g'Ifri. Ni Tizi-Ouzou, ni Fort National, ni Kouko n'ont jamais eu d'établissement romain [3].

En somme, toute la région d'où descendent les affluents supérieurs de l'O. Bou Gdoura, de l'O. Aïssi, de l'O. Djemâa et de l'O. Sebaou n'a pas même été occupée par les Romains.

N'ayant pu entamer qu'imparfaitement le massif Djurjurien, Rome s'est contentée de le surveiller à l'entrée et à la sortie des vallées. Que lui importait après tout d'occuper un pays, où ses colons n'étaient pas et d'où ils n'auraient pu rien tirer ? Pourvu que les indigènes reconnussent sa suprématie et que leurs tributs fussent exactement payés, c'était tout ce qu'elle demandait.

Mais alors, il faut le dire avec Aucapitaine, ce fut de la

(1) Mesnage, *Romanisation...*, p. 149-150.
(2) *Atl. Arch.*, f. Fort National, nos 110, 111, 112, 113, 119.
(3) *Romanisation...*, p. 147.



part des Romains, bien plus une domination qu'une colonisation, une suzeraineté même qu'une domination, car ces belliqueuses tribus retranchées derrière leurs inaccessibles rochers vivaient indépendantes quant à leur administration intérieure. Elles n'avaient qu'à reconnaître l'autorité des *praepositi* qui leur étaient imposés et à payer le tribut du sang par une sorte de conscription.

Cet état d'indépendance apparaît visiblement dans le récit qu'Ammien Marcellin fait de la campagne du général Théodose. Cet historien parle d'Igilgili, de Sitifi, de Tubusuptu, à l'Est de la Kabylie ; du Cast. Medianum, du Cast. Audiense, au S.-E. et au S. ; du Cast. Subicarense (Rusubbicari) à l'O. ; de Caesarea, de Tipasa, d'Icosium, de Zucchabar, etc.

Il ne dit absolument rien des deux villes romaines que l'on sait avoir existé avant et après cette guerre : Bida et Tigisi [1]. Quant à la ville importante d'Auzia, le boulevard de la puissance romaine dans la partie orientale de la Césarienne, elle était alors probablement détruite, car Théodose n'y paraît jamais ; tout au plus ne subsiste-t-elle que sous la forme d'un simple château, le Cast. Audiense.

Quoiqu'il en soit, il est bien évident que toute la partie occidentale de la Césarienne était, en 375, après la victoire du général Théodose, à peine soumise, absolument en dehors de la civilisation romaine, en dehors également de toute évangélisation.

En 398, après la défaite de Gildon, il en était probablement encore ainsi, même au point de vue du donatisme. On n'a pas, en effet, rencontré une seule fois, à l'intérieur du massif, l'inscription de « Deo Laudes », cette fameuse

(1) *Bida* de Ptolémée, *Syda* de la Table de Peutinger, *Bidil* de l'Itinéraire d'Antonin. — *Tigisi* placé à 12 milles de Rusuccuru par l'Itinéraire et la Table de Peutinger.

invocation donatiste que les Berbères de Numidie ont gravée en tant d'endroits de cette province.

Les 30 ans de paix qui ont suivi la mort de Gildon, les 19 surtout qui se sont écoulés entre la Conférence de 411 et l'arrivée des Vandales, ont dû être mis à profit. C'est vraisemblablement alors que les colons pénétrèrent à l'intérieur et avec eux le christianisme.

Le fait est qu'en 411 on ne connaît qu'un évêché à l'intérieur : *Tigisi*, et 7 ou 8 autour de l'immense massif : *Iomnium*, *Rusuccuru*, *Cissi*, au Nord ; peut-être *Mammilla* et *Rapida Castra*, à l'Ouest ; *Tubusuptu* et *Saldae*, à l'Est ; tandis qu'après 411 [1] on en compte trois de plus sur le littoral : *Rusazus*, *Rusubisir* et *Vabar* ; deux de plus dans la vallée de l'O. Sahel : *Lamfoct* et *Molicunta* ; un et peut-être deux de plus à l'intérieur : *Bida* et *Tadamata* [2].

Il y aurait donc eu vers 420-430 une douzaine d'évêchés autour de la Kabylie, et deux ou trois à l'intérieur.

Ce chiffre de 12 sièges épiscopaux, dit beaucoup à notre esprit ; mais si l'on réfléchit un peu, on mettra facilement les choses au point. Quelle influence pouvait avoir par exemple une ville de la côte sur les tribus de l'intérieur ? Aucune. Ne sait-on pas que durant toute la période turque, la ville de Bougie n'eut pour ainsi dire aucun rapport avec les Kabyles restés indépendants. Les Turcs, pour aller chercher le tribut, ne pouvaient entrer que par la vallée de l'O. Sebaou, et encore !

Oubliant ce véritable aspect de la question, un auteur a

(1) Ils ne sont connus que par la liste de 484, mais comme nous l'avons dit plusieurs fois, il est probable que leur création a dû avoir lieu avant l'arrivée des Vandales.

(2) On ne connaît pas l'emplacement de cet évêché. Comme il y a eu des ruines importantes à Tamdint qui se trouvait à la porte septentrionale de la Kabylie, sur la route de Rusuccuru à Tikoubaïne, il serait possible que le nom antique de Tadamata ne soit changé par métathèse dans le mot berbérisé de Tamdint (ville).



eu la naïveté d'en appeler au voisinage de Medjana et même de Sétif (130 ou 140 kil. des premiers contreforts du massif) pour insinuer l'évangélisation de la Kabylie ! « Cette Kabylie, dit-il,... comptait au moins huit ou neuf diocèses : *Saldae* (Bougie), *Sitifis* (Sétif), cast. *Médianum* (Bordj Medjana)... [1] ». C'est plaisant pour ne pas dire autre chose.

Car enfin, qu'étaient un grand nombre, pour ne pas dire la plupart des évêchés d'alors ? Des bourgs, des villages quelquefois même de simples fermes habitées par un personnel un peu plus nombreux que d'ordinaire. Les évêques ne représentaient donc pas, souvent du moins, pour le pays où ils résidaient, plus de population chrétienne, ni une influence religieuse plus considérable que nos curés actuels.

Or, la comparaison est facile. Il y a autour de la Kabylie, je ne dis pas 12, mais plus de 30 curés, sans compter les postes de missions situés à l'intérieur. Ce sont sur le bord de la mer : Bougie, Port-Gueydon, Dellys, Courbet.

A l'Ouest, en descendant du Nord au Sud : Rebeval, Haussonvillers, Bordj-Ménaïel, Blad-Guitoun, Ménerville, Isserville, Camp-du-Maréchal, Bois-Sacré, Palestro, Tablat.

Au Sud : Aumale, Aïn-Bessem, Bir-Rabalou, Bordj-Bouira, Bou-Rourouberine, Drâ-el-Mizan, Thiers, Tizi-Rniff, Pirette, Maillot. A l'Est : Beni-Mansour, Tazmalt, Akbou.

A l'intérieur : Fort-National, Mekla, Azazga, Tizi-Ouzou.

Tout est donc à l'avantage de notre époque. La colonisation est beaucoup plus intense, je ne dis pas sur le bord de la mer, mais autour de la Kabylie, qu'elle ne l'a jamais été au temps de Rome.

(1) Dugas, *La Kabylie et le peuple kabyle*, dans le *Bulletin de l'Œuvre de saint Augustin et de sainte Monique*, 1877, p. 251.

Notre clergé actuel ne s'occupe pas, il est vrai, d'apprendre la langue indigène, s'en occupait-il autrefois ? On sait les embarras de saint Augustin pour trouver un prêtre auquel il pût confier l'évêché de Fussala où l'on ne comprenait que le punique. Ne pouvant en trouver, il fut obligé d'ordonner évêque un simple lecteur : « *requirebam qui et punica lingua esset instructus... obtuli... quemdam adolescentem Antonium... praeter lectionis officium nullis clericatûs gradibus et laboribus notum* » (1).

Il préfère risquer de se brouiller avec son ami l'évêque de Sétif que de lui céder le cousin que celui-ci réclame et qui était diacre dans le diocèse d'Hippone. Le seul motif de son refus est que Lucillus sait le punique et que lui, Augustin, a un pressant besoin de clercs parlant cette langue (2).

Si saint Augustin malgré son zèle n'a pu avoir en nombre suffisant des prêtres capables de s'occuper des indigènes punicisés de son diocèse, les évêques placés dans le voisinage du massif djurdjurien avaient-ils mieux réussi ? Non, évidemment, c'est d'autant moins douteux qu'il s'agissait pour la Kabylie d'un clergé qui parlât, non pas le punique, langue qui, après tout, était parlée par la population commerçante et policée de la côte, mais le berbère, la langue des autochtones, demeurés pour la plupart réfractaires à la civilisation romaine.

Dugas a beau dire que l'Eglise d'Afrique « s'entendait à parler haut et ferme. La note que lui avait donnée Tertullien, son premier organe, était certes assez retentissante... » Très bien, mais il ne suffit pas de parler *haut et ferme*, il faut se faire comprendre ; pour convertir un peuple, il ne s'agit pas de crier fort, il faut avant tout

(1) Aug., *Epist.*, CCIX, 3, ad Coelestinum papam.
(2) Aug., *Epist.*, LXXXIV, 2.



parler sa langue. On ne voit pas que Tertullien pas plus que saint Augustin et en général le clergé africain aient jamais parlé le berbère. Le véhicule de l'Evangile en Afrique a été exclusivement la langue latine. Pour prêcher à une population punique, saint Augustin est obligé (1) de se servir d'interprète, aussi bien que Crispinus l'évêque donatiste de Calama (2).

Il est donc inutile de chercher combien autour de tel ou tel massif montagneux, il y a eu d'évêchés, pour savoir si les montagnards ont été chrétiens. Quelque fût leur nombre, ils ne pouvaient avoir aucune influence sur ces barbares réfractaires à tout rapprochement avec le vainqueur. Dugas cite comme nous l'avons dit, l'évêché de Sitifi, comme ayant dû concourir à l'évangélisation du massif kabyle ! Les curés de Sétif seraient bien étonnés, j'imagine, si on leur demandait quelles mesures ils prennent pour faire avancer l'œuvre de conversions en Kabylie ? On peut en dire autant de ceux de la côte elle-même qui n'étaient pourtant qu'à 15 ou 20 kil. de la muraille kabyle.

On ne peut donc sérieusement faire entrer en ligne de compte que les établissements chrétiens établis à l'intérieur. Or, comme nous l'avons dit, il n'y en a eu en Kabylie que deux ou trois. Qu'ont pu ces 2 ou 3 évêques sur la masse de la population berbère surtout si, comme il est probable, ils n'avaient comme moyen d'apostolat, que la langue latine ? Le bon sens et l'expérience ont déjà répondu. On le voit chaque jour en comparant les résultats obtenus d'un côté par les prêtres séculiers, et de l'autre par les missionnaires. Tandis que les premiers ne

(1) « Si voluntate sua Mappalienses in tuam communionem transierunt, ambos nos audiant, ita ut scribantur quae dicemus, et a nobis subscripta eis punice interpretentur ». *Epist.*, LXVI, 2).
(2) « Stimulati aculeis verborum quae in eos per punicum interpretem... jaculatus es... » Aug., *Epist.*, CVIII, 14).

s'occupant en général que des colons, n'ont aucune influence sur les indigènes des environs, les seconds au contraire avec l'étude spéciale qu'ils font de leur langue les atteignent et font parmi eux des conversions très consolantes. Or, à l'époque romaine, si le clergé africain a produit de grands et de saints évêques, si à partir de la fin du IVe siècle, un grand nombre d'Eglises ont eu leurs monastères d'hommes et de femmes, les congrégations religieuses vouées à l'apostolat proprement dit ont été complètement inconnues. Les moines d'alors n'avaient même pas comme but celui que les fils de saint Benoît se sont donné plus tard en allant se fixer au milieu de terres à défricher et à assainir.

Tous les monastères connus par les documents écrits ou par les fouilles archéologiques se trouvaient dans les villes ou du moins les centres habités, ne poursuivant que le travail de leur propre sanctification.

Quant à l'évangélisation, elle ne s'est avancée que petit à petit avec la colonisation elle-même. Sans doute, dans les luttes entre catholiques et donatistes, les uns et les autres ont dû quelquefois aller s'implanter dans les centres purement indigènes, mais c'était, toujours dans des régions où, comme la Numidie, la domination romaine était fortement installée et où la colonisation s'était, avec plus ou moins d'intensité, presque partout établie.

Cette conclusion qui repose sur des faits certains et indiscutables, est, en Kabylie, comme ailleurs confirmée par l'absence presque complète de ruines chrétiennes. Nous avons dit plus haut celles qui ont été jusqu'ici retrouvées, soit autour de la Kabylie, soit à l'intérieur. C'est, il faut l'avouer, plus que maigre. Elles indiquent donc bien que si le christianisme y a pénétré, s'il a été la religion de quelques-uns, il n'a certainement pas été celle



de la masse, car, s'il en avait été ainsi, ce ne serait pas une seule chapelle qu'on trouverait en Kabylie, mais plusieurs églises ; et s'il y en avait eu, on les découvrirait comme on a découvert les 311 qui couvrent toute la région au Nord de l'Aurès, de Tébessa à Lecourbe, laquelle s'est bien plus trouvée que la Kabylie sur le passage des invasions et a été beaucoup plus bouleversée qu'elle.

Sans doute on peut objecter avec Dugas que cette « population était pauvre, trop pauvre pour donner à son culte ces magnificences qui bravent le temps[1] ». On peut répondre que les chefs berbères qui se sont fait construire des châteaux superbes dont on voit encore les ruines comme celui de Firmus, au col des Beni-Aïcha, celui de Sammac, frère de Firmus, à Mlakou, auraient fait également bâtir, s'ils avaient été chrétiens, des églises sinon aussi belles que celle de Rusganiae bâtie par Nuvel, mais suffisamment solides pour que, au moins leurs fondations parvinssent jusqu'à nous.

A une centaine de mètres du magnifique mausolée de Firmus, à Blad-Guitoun, on a trouvé une petite église ; on en a trouvé une autre à Aguemmoun Oubekkar[2]. Pourquoi n'aurait-on pas trouvé les autres s'il y en avait eu ? Passons. En Kabylie, on mourait comme partout ailleurs, et les motifs qui poussent l'homme à mettre sur sa tombe les emblèmes de sa foi devaient se rencontrer, au moins quelquefois là comme à Mechera Sfa, par exemple, où l'on voit séparément leurs cimetières : l'un quand les habitants étaient encore païens et l'autre lorsqu'ils furent devenus chrétiens.

(1) *L. c.*, p. 252.

(2) Elle a 6m 50 × 5m 60. Au centre, l'autel ; un tombeau en dessous et, en dessus, un ciborium qui reposait sur quatre colonnes. Cette église paraît bien plutôt avoir été une chapelle pour la famille et la domesticité du colon chrétien qui habitait là, qu'une église publique pour la population environnante.

Sur tout le territoire de la Kabylie on voit des Akbou, sortes de mausolées qui ont défié le temps et sont encore intacts. On en voit à Takbout, à Bou Atelli, à Agouma Tirermine (2 tombeaux), à Iril Oumaali (3 tombeaux, 5m50 de côté), à Ghorfat er Roum, etc., etc. (1). Aucun ne porte de symbole chrétien, bien que ce fût d'un usage universel. Cet usage allait si loin que les fidèles d'alors en mettaient sur leurs portes, leurs pressoirs, partout. Le mausolée de Firmus en a, pourquoi tous ceux-ci n'en ont-ils aucun ? Parce que ceux qu'ils recouvrent n'étaient pas chrétiens (2).

Mais alors, dira-t-on, comment expliquer les traditions antiques relatives au culte chrétien, la présence des croix gravées sur certaines portes et coffres de la région de Michelet, ou tatouées sur les mains, le front, les joues d'un grand nombre de femmes kabyles et même de quelques hommes ?

Voici ce que répondent Hanoteau et Letourneux dans leur ouvrage intitulé *La Kabylie et les coutumes kabyles* : « La vérité est qu'avant notre arrivée les Kabyles ne soupçonnaient pas que leurs ancêtres eussent pu être chrétiens : leurs connaissances historiques ne remontent pas si haut. Si quelques-uns le répètent maintenant, c'est qu'ils nous l'ont entendu dire et que, dans un but d'intérêt personnel, ils cherchent à nous être agréables ».

Quant aux tatouages, ils les expliquent ainsi : « Les tatouages en forme de croix nous paraissent un argument bien faible. Si les femmes qui les tracent obéissaient sans le savoir, à une tradition ancienne, ils seraient d'un usage

(1) *Atl. Arch.*, f. 6, nos 98, 99, 101, 102, 114, etc., etc.

(2) Dans le Bas Isser et le Bas Sébaou où l'on n'a rien trouvé de chrétien, Viré a découvert plusieurs restes antiques relatifs au culte phallique. Du reste, ajoute ce même savant, « ces mêmes coutumes y existent encore aujourd'hui ». *Rec. Const.*, XLIV, 1911, p. 317, etc.



général, ce qui n'a pas lieu ; ils sont au contraire très rares. Là encore, on serait à notre avis aussi près de la vérité en les attribuant à la seule fantaisie des artistes ».

C'est aussi l'opinion d'un savant qui vient de faire une étude spéciale sur les vases kabyles. Après avoir dit que la plupart des dessins sont géométriques et consistent en carrés, triangles et losanges il continue ainsi : « Pour le remplissage de toutes ces figures il y a des combinaisons multiples qui varient de localité à localité, de potière à potière. Or la première de toutes, la plus simple, c'est de relier les quatre angles de ces carrés et de ces losanges par un trait et nous avons alors la croix (1) ».

Cette réflexion est très juste, et voilà pourquoi la croix se retrouve dans les dessins de tous les peuples primitifs (2) aussi bien que chez les cultivés. Pour ne parler que de l'Afrique, jetons un coup d'œil sur les mosaïques païennes que l'on rencontre dans la plupart des villes romaines : En Tunisie, à Sousse, on voit un mausolée antique précédé d'un portique. Il est pavé d'une mosaïque géométrique avec médaillons et croix entrelacées. Au milieu de la galerie, tableau carré qui représente Diane chasseresse (3). En outre, le *Bulletin archéologique* du Comité des Travaux historiques a signalé en 1899 (4), à Oglet Atha, à 70 kil.

(1) Van Gennep, *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, Septembre-Décembre, 1911, pp. 313, 315. Cf. *l. c.*, Janvier-Février, 1912, p. 16.

(2) Voici ce que le rédacteur du journal des Missionnaires d'Alger, pénétrant pour la première fois dans le cœur de l'Afrique, dit des nègres qui composaient leur caravane : « La veille au soir (avant de se mettre en voyage), ils répandent de la farine, soit de maïs, soit de moutama, sur la route qu'ils devront prendre au matin suivant, afin, disent-ils, de se rendre le sentier favorable. Cette farine forme quelques figures : tantôt un carré agrémenté de lignes transversales, tantôt une circonférence avec une croix de St-André au milieu. » Voilà bien la croix, en carré et en cercle !

(3) De Pachtère, *Incentaire des Mosaïques africaines.*

(4) P. 167, pl. VII.

S. O. de Sfax, une mosaïque du milieu du IIe siècle. Le sujet représenté est une chasse à la gazelle. Or, comme motifs ornementaux il n'y a que des croix dans les cercles.

Dans le département de Constantine, on a trouvé une croix de saint André à Mdaourouch (1) ; à Timgad (2), des cercles à croix centrale, des losanges noirs renfermant des losanges blancs, à croix noire centrale (3), un cadre de cercles à fond blanc s'entrecroisant et formant des cercles noirs avec une croix blanche (4), des losanges curvilignes à croix centrale (5).

Dans le département d'Alger, sur la lisière de la Kabylie, Bougie a donné des chaînons s'entrecroisant en forme de croix (6) : Tigzirt, de petits losanges ornés de croix ou de rosaces (7) ; Matifou, au milieu d'une salle de bains, un tableau carré entouré de croix de Malte et de croix à branche (8) ; Alger, dans des thermes, des losanges et des médaillons octogonaux qui contiennent des croix, des rosaces, etc. (9) ; Cherchel, également (10).

Comme on le voit, la croix grecque est un dessin purement ornemental employé par des païens aussi bien que par les chrétiens ; seule, elle ne prouve donc rien, en Kabylie spécialement où elle peut être une des lettres de l'ancien alphabet berbère retrouvé chez les Touareg depuis quelques années (11).

(1) De Pachtère, *Inventaire des Mosaïques africaines*, III. p. 18.
(2) — — — p. 69.
(3) — — — p. 71.
(4) — — — p. 84.
(5) — — — p. 111.
(6) — — — p. 133.
(7) — — — p. 337.
(8) — — — p. 348.
(9) — — — p. 355.
(10) — — — p. 424.
(11) Charvériat, *A travers la Kabylie*, p. 79, note 1.



Si l'on se trouvait en présence de la croix latine, il faudrait raisonner autrement car le prolongement de la ligne verticale semblerait indiquer, de la part des dessinateurs, une intention spéciale qui pourrait s'interpréter dans un sens religieux. Mais en trouve-t-on, et s'il y en a quelques-unes, sont-elles assez nombreuses pour indiquer une tradition ?

Pour ma part, tout bien pesé, je serais porté à croire qu'il y a dans ces tatouages et ces incisions de la croix sur portes, buffets, etc., un mélange inconscient d'art primitif sans doute, mais aussi de traditions historiques et également de traditions religieuses.

En tant que dessin géométrique très simple et à portée de tous les artistes, l'usage de la croix chez les Kabyles serait aussi antique que le peuple lui-même. Comme souvenir d'une tradition historique, il remonterait aux époques vandales. On sait, en effet, que lors de l'arrivée de Genséric, les Berbères, la plupart donatistes, se soulevèrent en masse pour chasser avec lui les Romains de l'Afrique. Plus tard ils demandèrent à le suivre dans ses expéditions victorieuses.

Ayant besoin d'un côté, comme nous le dirons plus loin, de soldats indigènes pour l'aider à combattre l'Empire, et, d'un autre côté, ne croyant pas pouvoir employer dans son armée des troupes païennes, ni faire le commerce avec des païens, Genséric chercha un moyen de concilier ses intérêts avec sa conscience. Il ne trouva rien de mieux que d'imposer à tous ceux qui voulaient entrer en relations avec son peuple de renoncer au paganisme en se gravant une croix sur le front, la joue ou la main (1).

Les avides Berbères, en perspective du butin consi-

(1) Les Byzantins exigèrent quelque chose de semblable de ceux qui ne voulaient pas payer le tribut imposé aux tribus païennes.

dérable que promettaient les nombreuses razzias organisées sur les côtes de la Méditerranée par le roi vandale, acceptèrent cette condition, ne croyant pas acheter trop cher de pareils avantages. Ce serait là, en partie du moins, l'origine de ce tatouage que l'on remarque sur la figure et la main des indigènes de la Kabylie, de l'Aurès, du Dahra, etc.

Elle serait l'origine de ce que j'appelle la tradition historique.

Deux siècles et demi plus tard arrivent les Arabes. Devant ce torrent dévastateur, les populations chrétiennes de la Sitifienne fuient éperdues se cacher derrière les montagnes de la Petite et de la Grande Kabylie. Le nombre dut en être assez considérable. Ces malheureux chrétiens en se mêlant à la masse berbère durent sans doute leur infuser quelques-unes de leurs coutumes. C'est alors que l'usage de la croix se serait répandu et fortifié. C'est ce que j'appelle tradition religieuse.

Dans quelle mesure ces traditions artistique, historique et religieuse se combinent-elles aujourd'hui ? Il est évidemment impossible de le dire, mais, en tout cas, dans la mesure où ils sont religieux, ces souvenirs datent, non de l'époque romaine, mais des époques vandale, byzantine et arabe. L'émigration a fait ce que l'évangélisation n'avait ni pu ni eu le temps de faire. Les foules qui se sont enfoncées dans ces montagnes pour sauver leur religion et leur vie ont fait souche derrière leurs crêtes inaccessibles aux cavaliers arabes, et ont fondé ces tribus ou fractions de tribus qui se disent, aujourd'hui, d'origine chrétienne, laissant à leurs enfants ces quelques vestiges de christianisme que nous observons encore aujourd'hui en Kabylie.

A cette question : La Kabylie a-t-elle été chrétienne ?



que faut-il répondre si l'on veut sauvegarder les droits de l'Histoire et de l'Epigraphie et faire ainsi œuvre de saine critique ?

Hanoteau et Letourneux ont répondu : « Il ne peut y avoir de présomptions suffisamment fondées que pour les familles descendant des colons ».

Pour ces savants, il n'y a donc pas eu de tribus indigènes romanisées ; on ne peut faire entrer en ligne de compte que les familles des colons romains qui, lors de la débâcle de 430, se sont mêlées aux tribus kabyles et, absorbées par elles, se sont *berbérisées*.

Telles sont chez les Aït Raten la famille Abekkar qui, sous la forme du pluriel Ibekkaren forme une fraction d'Irib g'Ifri [1] ; et les Aït Salem, au village des Aït Ferah ; les Ibida, chez les Fraoucen, sur le territoire même de

---

(1) On a trouvé près de ce village, à l'endroit appelé Tala Amara, un vaste tombeau destiné à recevoir les sépultures d'une famille opulente. Un bas relief assez grossier, par conséquent œuvre d'artistes berbères, représente trois personnages, debout, de face, portant le costume romain. Des colonnes à la porte d'entrée indiquent une certaine recherche d'architecture.

Le monticule sur lequel était bâti cet édifice s'appelle Aguemmoun Oubekkar, le mamelon d'Abekkar. Or, circonstance assez curieuse, les terrains d'Aguemmoun Oubekkar ainsi que ceux d'Ourti n'taroumant qui se trouvent tout proche à l'E. de Bou Atelli sont, depuis un temps immémorial, la propriété de la famille Abekkar qui passe dans le pays pour être d'origine romaine.

La date de l'installation de cette famille en Kabylie doit se placer après 375 ou peut-être même après 430, car on a trouvé dans le mur d'un des 4 tombeaux, bâtis sur la colline d'Ourti n'taroumant une inscription de l'an 328, laquelle mentionne la construction d'un *burgus centenarius*. Il est dès lors évident que ces tombeaux ont été construits après la destruction de cette forteresse qui a pu avoir lieu soit en 372-375, pendant la guerre de Firmus, soit en 430 après l'anéantissement de la puissance romaine en Afrique.

Bien que ces tombeaux ne portent aucun emblême chrétien, il est possible qu'ils appartiennent à la famille Abekkar, laquelle comptait au moins quelques fidèles, puisque la chapelle de 6m50 × 5m50 retrouvée à Aguemmoun Oubekkar semble bien avoir été bâtie par elle et pour elle. *Rev. Afric.*, V, 1861, p. 179 ; Gsell, *Monum. Antiq. de l'Algérie*, II, p. 157 ; De Vigneral, *Ruines Rom. de l'Algérie, Kabylie*, p. 89.

l'antique Bida colonia ; les Aït Kodea chez les Bi Djenad ; les Ichnachen, chez les Iffissen ou Mellil et plusieurs fractions dans quelques autres tribus.

De plus, toute la tribu des Beni Ouaguennoun entre la mer et le Sebaou se dit également romaine. Elle semble avoir été composée des débris de la colonisation romaine qui, comme on le sait, a été assez intense autour des nombreux municipes qui s'échelonnaient sur cette côte. « Là, comme ailleurs, dit à cette occasion Masqueray [1], ces Européens isolés auraient adopté les mœurs et les coutumes indigènes par un singulier retour des choses ».

Comme la plupart des colons romains de 430 et tous ceux du VIII[e] siècle qui se sont fondus dans la masse berbère étaient chrétiens, on peut soutenir jusqu'à un certain point, qu'une partie des habitants de la Kabylie a été autrefois chrétienne, non pas par la conversion des autochtones ou l'évangélisation du pays, mais par l'introduction dans leurs montagnes de nombreux étrangers chrétiens. Comment se fait-il que ce *levain* de fidèles n'ait pas agi sur la masse, de façon à l'attirer à sa foi et que ceux-ci se soient laissés au contraire complètement « berbériser » par elle ? C'est une question à laquelle nous n'avons pas à répondre en ce moment.

Il suffit de constater, en terminant, que si la Kabylie a été à une certaine époque, en partie chrétienne, ç'a été non par l'*évangélisation*, mais par l'*émigration*.

(1) *Les cités*, p. 114.



## CHAPITRE VI

# CULTE EXTÉRIEUR ET MONACHISME

De l'étude des évêchés et surtout des ruines que nous avons interrogées sur tous les points de la Tunisie et de l'Algérie, on doit tirer la conclusion suivante : Les populations indigènes, Puniques ou Berbères, n'ont été chrétiennes que dans la mesure où elles ont été latinisées, la langue latine ayant été le seul véhicule pour la prédication de l'évangile.

Il suit de là que toutes les populations appelées barbares par les auteurs latins du IV[e] siècle et restées telles jusqu'au V[e], comme par exemple, celles de tous les grands massifs montagneux à l'intérieur du *limes* et celles plus nombreuses encore qui, au delà de ce *limes*, sont restées en dehors de l'influence romaine et par conséquent de la colonisation, n'ont pas ou presque pas été atteintes par le christianisme, de sorte que l'Évangélisation de l'Afrique a été généralement en proportion directe de la Romanisation.

Quant à celles qui ont été atteintes par Rome, il y a eu une gamme de nuances nombreuses dans leur Romanisation ; on en trouve une semblable dans leur Christianisation. Quelques-unes ne devaient être chrétiennes que de nom : celles par exemple qui unissaient sur leur tombe les emblèmes du culte de Tanit et de Baal avec la croix [1] ;

(1) A Koudiat el Batoum, à Calama (*Rec. Const.*, 1882, p. 65), à Tabarca (*Bull. Arch. Com.*, 1905, p. 393, n° 37), on a trouvé sur des stèles le croissant avec la croix. Mesnage, *L'Afrique Chr.*, p. 256. Aux Ouled Dia, au N.-E. de Souk-Ahras, on a découvert une stèle qui avec des palmes porte un croissant et une colombe (*C. I. L.*, VIII, 5194).

celles aussi qui se sont servies du D. M. S. des épitaphes païennes etc. Chez d'autres, au contraire, la foi paraît avoir eu une efflorescence vraiment merveilleuse.

Ce sont celles surtout qui, après avoir été évangélisées, à l'époque Romaine ont pu, sous la domination Byzantine, fortifier leur foi et se livrer librement à la pratique de la vie chrétienne. Tel est le cas de quelques régions de la Tunisie et du département de Constantine, l'antique Numidie. Dans la première de ces régions on a trouvé au moins 130 églises ; dans la seconde plus de 400 et le nombre en serait bien plus considérable si on comptait comme emplacements d'églises tous les lieux où l'on a découvert par exemple, des chapiteaux avec emblèmes chrétiens qui, de fait, n'ont pu appartenir qu'à des églises. Quelques villes plus importantes en ont donné 4, 5 et même jusqu'à 9 (1).

Dans ce nombre de 500 églises, sont comprises ce que nous appelons les *memoriæ martyrum*. Nous connaissons plus de 70 localités qui ont ainsi donné soit des Inscriptions relatives aux Saints honorés dans ces Églises, soit même des coffres en pierre, argent, etc., où étaient enfermées leurs reliques. La Tunisie en a donné 15 ; le département de Constantine 60, celui d'Alger 7, celui d'Oran 2. Nous allons simplement donner leur nom, renvoyant le lecteur pour les détails et les références, à l'*Afrique Chrétienne* ?

Tunisie : Carthage, Bordj el Amri, Certouta, Chigarnia, Dar Ali el Hachani, Djezza, Fellous, Gabès, Haïdra, Le Kef, Mactar, Médinet el Kédima, Tabarca, Testour.

Département de Constantine : El Abiod ou Reguibet Gassès, H. Akrib, Arleb ou Guellil, Kh. Baroud, Hr el

(1) En Tunisie, Carthage 4 ou 5 ; Oudna, 5 ; Haïdra, 5 ; Medinet el Kedima, 7 ; dans le département de Constantine, la ville de Constantine, 3 ; Tébessa, 6 ; Timgad, 9 ; et combien d'autres, 3 ou 4.



Bégueur ou Faraoun, H. Belfroust, région de Biskra. Constantine, A. Deheb, Delâa, Dj. Djaffa, Djemila, ferme Durili, plaine de Fouanis, Bir Fradj, Aïn Ghorab, Guebeur el Messaï, Guessés, Kh. el Guiz, Biar Haddada, Hadjadj, Kh. El Hamacha. El Hassi, Khenchela, Aïn el Ksar, Lambèse, El Ma el Abiod, Ksar Mafouna, Magroun, Mechira, Chabet Medbouah, Aïn Melloul, Mesloug, Metkidès, Metleg Guebli, Ngaous, Oum el Adham ou Tixter, Périgotville, Philippeville, Bordj Redir, Aïn Regada, près de Hr Ratem, Rouffach, Hr Rouis, Sétif, Sillègue, Taghfaght, Tébessa, Tersas, Tocqueville, Youks, Zaaba, Zéraba, Zirara, Ksar Ouled Zid, Mechta Zmala, Aïn Zoui.

Département d'Alger : Cherchel, Duperré, Sidi Ferruch, Matifou, Orléansville, Ténès, Tipasa.

Département d'Oran : Kherbet des Aïssaouat, Benian et Renault.

Comme on le voit, le culte des Saints a eu une vitalité incomparable (1).

Être enterré « *Ad Sanctos* » auprès d'un martyr, était le plus grand honneur qu'on pût recevoir après sa mort (2). Comme ce privilège était rare, ceux qui étaient riches faisaient bâtir un petit sanctuaire où ils déposaient les reliques qu'ils pouvaient se procurer et s'y faisaient inhumer, convaincus que leur sort éternel était ainsi assuré. L'explication de cette vitalité doit en partie être

(1) Les Africains étaient tellement amateurs de ces sortes de chapelles dédiées aux Martyrs qu'ils en élevaient alors même qu'ils n'avaient pas de reliques à y déposer. De Rossi cite un texte du concile de 398 dans les Actes duquel il est ordonné de démolir les autels « *quae passim per agros aut vias tanquan memoriae martyrum constituantur* », lorsqu'ils ne renferment aucune relique de martyr. *Bull. di Arch. crist.*, 1877, p. 105 ; Gsell, *Mél. de l'Ecole de Rome*, 1894, p. 591.

(2) Enfant enseveli « *ad sanctos* » à Mactari. *Bull. Arch. Com.*, 1891, p. 523 n° 118 ; 1906, p. 476 ; Religieuse ensevelie « *Ad mensam sanctorum* » à Perigotville : *C. I. L.*, VIII, 20302.

cherchée dans le caractère Berbère qui, comme on le sait, place son particularisme à outrance dans le sof [1]. Pour lui, le martyr dont on avait les reliques devait être moins le Saint à imiter que le défenseur, le palladium, le bienfaiteur spécial de la cité où il était vénéré. Du reste il ne faut pas oublier que le culte des Saints Martyrs a partout, dans l'Eglise, joué un très grand rôle relativement à l'extension du Christianisme. Pour arriver à Jésus Christ, de nombreuses populations sont auparavant passées par le culte des Martyrs :

Ils ont d'abord admiré leur courage dans les tourments ; de cette générosité à donner leur vie pour Dieu, ils en ont conclu à sa puissance d'intercession auprès de lui, et sont arrivés à un culte d'autant plus confiant que ce martyr étant souvent leur compatriote, il devait avoir pour eux des faveurs spéciales.

Que de fois probablement la dévotion à ce saint local qui couvrait de sa protection les habitants de l'endroit a-t-elle concouru à faire oublier le culte du dieu local ! Aussi Dufourcq a-t-il pu dire avec raison : « Grâce aux Martyrs, l'hostilité des foules pour la doctrine du Christ s'affaiblissait insensiblement, elle finit un jour par s'évanouir ; le culte de ceux-là avait fait passer celle-ci. Né peu à peu avec les Martyrs, ce culte était donc devenu, du IV[e] au VII[e] siècle le véhicule de l'Evangile [2].

L'Afrique était pleine de reliques écrit saint Augustin : « *Africa sanctorum corporibus plena est* » [3]. Mais toutes n'étaient pas authentiques.

On sait que les Circoncellions, imaginant dans leur folie que toute mort violente faisait de la victime un martyr, se tuaient ou se faisaient tuer pour avoir l'honneur de

(1) Mesnage, *Romanisation de l'Afrique*, p. 207, note.
(2) *La Christianisation des foules*, p. 46.
(3) *Epist.*, 78, 3.



passer pour tels. De fait, le culte dû aux martyrs leur était rendu par leurs coréligionnaires, les donatistes. C'est ce qui explique comment plusieurs des *memoriae*, dont nous avons donné la liste plus haut, mentionnent probablement des donatistes.

De tous les Saints vénérés dans ces *Memoriae*, le plus populaire a été sans contredit Saint Etienne dont les miracles ont été, au témoignage du « *Liber de miraculis S. Stefani* » véritablement innombrables. « *Haec de multis et paene infinitis miraculis pauciora decerpsimus* [1]. Saint Augustin s'en porte du reste garant, en racontant 6 résurrections de morts opérées par cet illustre martyr [2].

On sait les circonstances dans lesquelles quelques-unes de ses reliques furent apportées en Afrique : Au cours de l'année 415, saint Augustin avait envoyé à saint Jérôme établi à Bethléem le prêtre espagnol Orosius, pour le consulter sur la question de l'âme dont se préoccupait, Evode d'Uzalis [3].

Arrivé en Orient, Orosius se trouva présent à l'Invention qui fut faite du corps de saint Etienne, au bourg de Caphar Gamala, aujourd'hui Djemal, au N. de Jérusalem, et obtint du prêtre Lucien d'Antioche et de son compatriote le prêtre Avitus, quelques ossements du saint Martyr et un peu de la poussière de son tombeau [4].

Orose se proposait d'aller directement en Espagne. Mais arrivé à la ville de Mahon, dans l'île Minorque (Baléares), il ne put rentrer dans sa patrie, alors envahie par les Goths, et résolut d'aller achever la mission qu'il avait reçue de saint Augustin.

(1) I, 4 et 15.
(2) *Sermon*, 75, 5.
(3) Aug,, *Epist.*, 158 et 159.
(4) Lettre de Lucien, adressée à toute l'Eglise, 8, Migne, *P. L.*, T., XLI, Appendice.

En attendant, les reliques de saint Etienne opérèrent à Mahon même, la conversion de 450 juifs (1).

Orose aborda à Carthage au commencement de 416. Il remit une lettre de saint Jérôme à Aurèle, évêque de Carthage et à Evode d'Uzalis dont il avait dû recevoir des lettres de recommandation avant de s'embarquer pour l'Orient. Il leur donna en même temps des reliques de saint Etienne.

Celles que reçut l'évêque Aurèle sont probablement les mêmes dont parle l'auteur du *De Promissionibus* : « *In Monasterio puellarum in quo reliquiae S. Stephani sitae sunt* » (2).

Quant à Evode, il fit bâtir en l'honneur de ce saint martyr, une *memoria* qui devint bien plus célèbre que celle de Carthage, puisque, d'après le *Liber de Miraculis S. Stephani*, des fidèles de Carthage allaient chercher leur guérison à celle d'Uzalis.

Les miracles qui s'y opérèrent furent tellement retentissants qu'on y venait même de la Cappadoce. C'est à la prière de saint Augustin qu'Evode fit faire par un de ses moines la relation des principaux miracles en deux livres que nous avons encore. C'est le *Liber de Miraculis Sancti Stephani*.

D'Uzalis, le culte de saint Etienne se répandit rapidement dans toute l'Afrique par l'intermédiaire des moines en relation d'amitié avec ceux d'Uzalis. Nous savons par la correspondance de saint Augustin que des relations étroites existaient entre les monastères d'Hadrumetum, où se trouvait le moine Florus, originaire d'Uzalis,

(1) Lettre de Sévère à toute l'Eglise, 4, etc. MIGNE, *l. c.*

(2) IV, 6, 9. MIGNE, *P. L.*, L I, p. 842. Peut-être ce monastère a-t-il été retrouvé par GAUCKLER, à Dermèche, où la place d'honneur parmi les médaillons en mosaïque qui ornaient le pavé avait été donnée à S. Etienne (*Bull. Arch. Com.*, 1903, p. 415, etc.). MESNAGE, *l'Afrique Chrétienne*, p. 9.



d'Hippo Regius et d'Uzalis : entre Valentin abbé de celui d'Hadrumète, Evode, évêque d'Uzalis et Augustin, évêque d'Hippone.

C'est au monastère d'Hadrumetum que nous attribuerions un fragment de marbre découvert récemment à Kairouan, au minaret de la grande mosquée de cette ville et où il est question de monastère, de moines, de leur abbé, de règles à observer, de saint Etienne, etc. (1).

Nous trouvons en Numidie plusieurs traces du culte de saint Etienne. C'est facile à comprendre, car Evode était originaire de Thagaste, il avait été religieux à Hippone, il était le collègue, l'ami d'Augustin, de Possidius de Calama, d'Alype de Thagaste et aussi de Novat de Sitifi. Il ne pouvait refuser à des amis si vénérables quelques parcelles des Saintes Reliques. D'après le témoignage d'Augustin, Calama eut une *memoria* de saint Etienne bien avant Hippo Regius (2). S'il paraît certain, selon ce que dit Augustin au même endroit, que le monastère de saint Etienne à Hippone fut établi vers l'an 424, il faudrait placer celui de Calama entre 416-420.

Nombreux furent également les miracles qui s'opérèrent dans ces deux villes par l'intercession de saint Etienne : « *Si miracula sanitatum, ut alia taceam, ea tantummodo velim scribere, quae per Stephanum facta sunt in colonia Calamensi, et in nostrâ, plurimi conficiendi sunt libri ; nec tamen omnis colligi poterunt, sed tantum de quibus libelli dati sunt qui recitarentur in populis* (3). Augustin dit qu'à Hippone, au bout de deux ans, on avait déjà 70 libelli ou actes de constatation, et que beaucoup d'autres n'avaient pas été remis à l'Eglise. Il ajoute qu'à

(1) *R. C. Acad. Insc.*, 1894, p. 384.

(2) *De Civit. Dei.*, XXII, 8, 21.

(3) *De Civit., Dei l. c.*

la *memoria* de Calama, le nombre des miracles était beaucoup plus grand encore. Des merveilles comme celles de Lourdes de nos jours, s'accomplissaient donc alors à Uzalis, à Calama, à Hippo Regius, par l'intercession de saint Etienne, dans cette période de temps qui va de 416 à 430.

Ces trois villes ne furent pas les seules à posséder des reliques du grand Martyr. Outre la *memoria* du saint qu'Augustin possédait dans sa Cathédrale et qui y avait été placée aux frais du moine et diacre Héraclius, lequel devait être son successeur, il y en avait une autre dans la banlieue d'Hippone sur un domaine de l'ex-tribun Eleusinus [1].

Nous en connaissons plusieurs autres dans cette même province. Il y en avait à Rusicade [2], aux Aquae Thibilitanae [3], au fundus Audurus, près d'Hippone [4], au cast. Siniti [5], à Sitifi [6], à Mechta el Bir [7], à Testour [8] et peut-être à Zirara où l'on a trouvé une *capsella* d'argent dont le couvercle porte l'image d'un martyr que l'on croit avoir été saint Etienne [9]. Nombreuses ont dû être les solennités en l'honneur du Saint Diacre, soit à Hippo Regius, soit dans tous le pays, car les sermons de saint Augustin sur ce sujet s'élèvent à 19 authentiques ou apocryphes, ayant pour titre soit : *In natali S. Stephani*, soit *In Solemnitate Stephani martyris*, soit *De Martyre Stephani*, soit enfin *In Inventione S. Stephani*.

(1) *Serm*, 356, 7.
(2) *Epist.* 212.
(3) *De Civit. Dei.*, XXII, 8, 11.
(4) *De Civit. Dei.*, XXII, 8, 16 et 17.
(5) *De Civit. Dei.*, XXII, 8, 12.
(6) *C. I. L.*, VIII, 8632 et p. 972.
(7) *C. I. L.*, VIII, 8431.
(8) *C. I. L.*, VIII, 14902.
(9) *La Capsella d'argent africaine.* Mémoire de Dr Rossi, traduit de l'italien par J. de Lauriêre, Caen, Alger, 1890.



Le char [1] sur lequel l'évêque portait triomphalement les reliques était entouré d'une multitude de gens venus de fort loin, chantant des hymnes et des cantiques : « *Propter festivitatem martyris, de longinquo advenientibus* » — « *quanti... multitudinis undique concursus fieri cœpere* » [2]. On comprend dès lors quel enthousiasme devait saisir ces foules, quand un malade, comme aux Aquae Thibilitanae, se mettait à bondir de joie en criant qu'il était guéri ! [3].

Quel mouvement de conversions devait également se produire dans la masse des paysans encore païens !

Aussi peut-on dire que les conversions en masse ont commencé vraiment à cette époque.

Comme le dit fort bien Dufourcq [4], pendant l'ère des persécutions, c'est-à-dire pendant les IV premiers siècles, les évêques, en occupant telle ou telle ville, n'avaient pour ainsi dire fait autre chose que de choisir leurs postes de combat. Ils n'ont pas alors conquis vraiment les provinces. Mais plus tard, avec la liberté accordée au Christianisme, a commencé l'occupation effective des pays ainsi jalonnés, ainsi que la lutte de l'Evangile contre les coutumes et les cultes locaux respectés par la conquête Romaine. C'est alors que « appuyée par le pouvoir civil, secondée par de pieux empereurs, comme les Valentinien et les Théodose, merveilleusement servie par l'idée de la communion des Saints et le culte des martyrs locaux intercesseurs, l'œuvre de la Christianisation effective commence : ce n'est plus un poste qui s'établit en vue de l'avenir, c'est l'occupation définitive qui gagne peu à peu, qui s'organise et s'affermit. »

(1) « Portabantur sancti episcopi gremio residentis vehiculo sanctae reliquiae *Liber de Mirac.*, I, 2.
(2) *Liber de Mirac.*, I, 15, 2 ; I, 4.
(3) *De Civit. Dei*, XXII, 8, 11.
(4) *La Christianisation des foules*, p. 49.

Pour ce peuple primitif et à moitié barbare qui vers le V^e^ siècle se convertissait en masse et, qu'il était difficile d'instruire suffisamment, étant donné le grand nombre de catéchumènes qui se présentaient, il fallait un culte extérieur qui parlât aux yeux et à l'imagination. Aussi voit-on les vérités chrétiennes essentielles cachées sous des symboles faciles à comprendre ou gravées sur la pierre, à l'intérieur des églises, afin qu'elles leur fussent continuellement présentes.

Pour leur inspirer le respect des églises, on grave sur le linteau des portes, des sentences comme celles-ci : « *Domus Dei* » (Rogga ou Ksar bou Adiba) [1] ; « *Domus Dei et orationis* » (H. el Bey) ; « *Hic Domus orationis* » (Guellil) ; « *Hic Deus habitat* » (Gabel Hamamet et Beida) ; « *Domus Dei perfecta* » (Moulabert) ; « *Haec est Domus aeterna solacium laboris* (Arleb ou Guellil) ; « *Ecclesiae domus. In Deo vivitur* » (Aïoun Bedjem) ; « *Haec porta Domini ; justi intrabunt* » (Guessaria), etc., etc.

A l'intérieur, ils retrouvent de nouvelles sentences qui leur rappellent la présence de Jésus Eucharistie : « *In nomine Domini et Salvatoris* » inscription qui se trouvait à un ciborium (Mertoum) ; « *In nomine Domini Dei nostri* » (H. Bou Sbâa) ; « *Hic locus lucet semper* » (La rouat) ; *In Christo perseveres ; pater dat panem Christi* » (H. el Hammam) ; « *Dominus Deus noster* (Ksar Tibinet) ; « *Gloria in excelsis* (Bir Abd Allah, Bordj Ben Zekri) ; « *Christus regnat* » (H. S. Ahmar, Si Taïeb) ; l'obligation pour le fidèle d'en approcher avec un cœur pur : « *Adferte Domino mundum sacrificium* » (El Guiz) ; « *I per Christum ad meliora* » (Montesquieu) ; « *Vive melior* » (H. el Abtine) ; « *In Deo vivas* » (H. Touta) ; tantôt ce sont des exhortations à la foi, à l'espérance, à la confiance et

(1) Pour cette localité et toutes les suivantes, nous renvoyons le lecteur à l'*Afrique Chrétienne*.



à l'amour de Dieu : « *Fide in Deum et vales* » (Mohammed el Bordji) ; « *Quis contra nos, Dominus pascit me et nihil mihi deerit* » (Khanguet Reguiba) ; « *Si Deus pro nobis, quis adversus nos* » (Guebeur Dahraoui) ; « *Bono tuo spera in Christum* » (Retem) ; « *In Deo sperabo* » (Aïn Fakroun) ; « *Spes in me. Si Deus pro nobis nihil mihi deerit* » (Aïn Tilidjen) ; « *Spes in Deo ; haec pax Christi in Deo* » (H. Touta) ; « *Diliges Dominum Deum tuum ex(toto corde) tuo*, etc. (Sétif). Tantôt on insiste sur le devoir de la prière : « *Petite et dabitur vobis* » (Ksar Ouled Zid)[1].

Ces inscriptions ne suffisent pas encore : Pour frapper davantage l'imagination et reporter l'âme des fidèles vers le tabernacle où Jésus est présent sous les voiles Eucharistiques, les symboles de ce mystère sont de tous côtés gravés sur la pierre : des guirlandes de ceps de vigne, avec ou sans grappes de raisins, ornent tantôt des pilastres comme à El Hamma et Oglet Djedeida, tantôt un cancel, comme à Remada Guibeur, tantôt l'arc triomphal comme à H. Retba, H. Soltane, Telemcine ; souvent les ceps de vigne sortent d'un calice, comme à El Hamma, H. el Arbal, Argoub Lasfar. A Selem ou bou Aba, on a représenté deux personnages portant à l'aide d'une perche la grappe de raisin de la terre de Chanaan.

L'âme du fidèle qui est invité à s'approcher de ce sacrement d'amour est représentée sous les formes les plus variées, les plus naïves : le plus souvent ce sont des colombes buvant dans un calice (Ras el Aïoun, El Aouïn, Si Bader, Faucigny, H. Mansour) ; quelquefois, la colombe becquette une grappe de raisin (Bordj el Ksar) ; un des symboles les plus intéressants a été retrouvé à S. Embarek :

(1) Aucune inscription ni punique ni berbère n'a été trouvée parmi ces sortes d'inscriptions chrétiennes. Preuve évidente que toutes ces inscriptions latines ne s'adressaient qu'à des Romanisés.

sur une mosaïque, on voit une croix flanquée de deux calices sur lesquels se posent des colombes qui portent, dans leur bec, l'une un cep de vigne, l'autre des épis.

L'âme n'est pas toujours représentée sous la forme de colombe, elle l'est quelquefois par des agneaux (Sidi Bader), par des cerfs (Oum Kif) et même par des lièvres (H. Retbat.

Il faut croire que la dévotion à la Sainte Eucharistie si instamment inculquée aux fidèles était, de fait, en honneur chez nos chrétiens de Numidie. On en a retrouvé la preuve à Morsott, l'antique Vasampus : dans la sacristie attenante à la basilique, sous une épaisse couche de tuiles et de cendres, on a en effet découvert une énorme quantité de coupes de verres, empilées les unes sur les autres, ce qui est une preuve qu'elles ont été brisées, lors de la catastrophe finale, à l'endroit même où elles avaient été déposées. Ces coupes dont on distingue encore très bien la tige et le pied étaient en verre blanc, très fin, orné de palmes opaques obtenues par le dépolissement du verre. Ce sont évidemment des calices de communiants pour la communion sous l'espèce du vin.

Les débris de ces calices, du poids de 4 kilogs, ont été transportés au musée de Constantine [1].

C'est donc sur une multitude de pierres que paraît la dévotion des fidèles africains à l'égard de Notre Seigneur Jésus-Christ et des saints martyrs. Par contre, les restes chrétiens relatifs à la dévotion envers la Très Sainte Vierge sont rares et généralement tardifs. A part le magnifique bas-relief de l'Adoration des Mages retrouvé à Carthage et sur lequel les avis sont partagés, quelques-uns l'attribuant au IVe siècle, quelques autres au VIe, à l'époque byzantine [2] ; à part aussi quelques statuettes

(1) *Rec. Const.*, XXXIII, 1899, p. 393.

(2) DELATTRE. *Le Culte de la Sainte Vierge en Afrique*, p. 3-14 ; cfr. *Mélanges Éc. de Rome*, XX, 1900, p. 144.



sur l'une desquelles paraît le chrisme [1], quelques carreaux qui portent l'invocation *Sancta Maria, aiuba nos* [2], un bas relief de Cherchel représentant l'Adoration des Mages [3], l'épitaphe de deux jeunes filles qui s'appelaient Marie : « *Mensa virginis Mariae* », « *Maria filia Petri* » [4], tous les restes relatifs à la Très Sainte Vierge sont byzantins.

Des 4 ou 500 sanctuaires retrouvés en Afrique un seul est signalé comme ayant été certainement élevé en l'honneur de Marie [5]. Il se trouve à Redir el Fras, département de Constantine et est de l'époque Byzantine. On a en outre retrouvé dans cette localité gravée sur un linteau de porte, peut-être celle de ce sanctuaire, l'invocation « *Adjuva nos* B(onis) B(ene) » qui rappelle le carreau de Cillium : « *Sancta Maria, aiuba nos.* »

Sur un fragment de linteau, trouvé à H. Rouis on a également trouvé le mot Θυγατηρ qui se rapporte sans doute à Marie [6].

Ce seraient les deux seules inscriptions relatives à la Très Sainte Vierge gravées sur pierre qui aient été retrouvées jusqu'ici.

On dirait que l'Eglise toujours sage et prudente n'avait

(1) DELATTRE, *l. c.*, p. 57. Une vierge nimbée a été retrouvée à Cherchel, GAUCKLER, *Musée*, p. 78.

(2) DELATTRE, *l. c.*, pp. 73, 74 ; collection FARGES, autrefois au *Musée de Constantine*, p. 15 ; *Musée de Tébessa*, p. 43 ; *Bull. Acad. Hippone*, XVII, 1881, p. 15-22.

(3) DELATTRE, *l. c.*, p. 128. CAGNAT a trouvé sur un fragment de mosaïque à Rmirmir, en Tunisie, une tête de Vierge très expressive et d'un travail très soigné. Elle est de l'époque byzantine.

(4) La première a été trouvée à Aïn el Ksar *(C. I. L.*, 20572) et la seconde à Bordj Redir (GSELL, *Rech. Arch.*, p. 275) ; une des martyres d'Abitina portait aussi le nom de Marie (*Act.* 2).

(5) GUÉNIN, *Nouvelles Archives des Miss. scientifiques*, 1909, p. 180.

(6) GUÉNIN, *Nouvelles Arch. des Miss.*, XVII, 1909, p. 123. On voit ce nom en abrégé sur les images byzantines de N. D. du Perpétuel Secours.

pas cru, même au Ve siècle, le moment venu d'insister auprès de ce peuple si plein encore des idées païennes et en particulier si adonné au culte d'Astarté, comme nous allons bientôt le voir, pour le pousser à rendre à la divine Mère de Jésus le culte d'hyperdulie qui lui est dû [1].

Plus tard à l'époque Byzantine ce danger n'existant plus, la dévotion à Marie prendra un développement merveilleux, comme on le voit par les innombrables plombs de bulle byzantins retrouvés sur le seul territoire de Carthage [2]. Mais l'Afrique Byzantine n'était qu'une petite partie de l'Afrique Romaine.... Tout le reste du pays qui n'a pas appartenu à Byzance a été abandonné à lui-même et a vu disparaître les semences de Christianisme reçues au IVe et au Ve siècle. L'invasion arabe est venue qui a achevé d'étouffer le peu qui restait encore. C'est ce qui explique pourquoi les fouilles ont jusqu'ici si peu donné relativement à la très sainte Vierge en Afrique.

Quoiqu'il en soit du culte de Marie à l'époque romaine, le fait est qu'avec celui des saints qui allait si bien au tempérament particulariste des berbères, le Christianisme a, en général, été très florissant dans la Tunisie actuelle et une grande partie du département de Constantine. On voit surtout dans les régions qui ont été soumises plus tard à Byzance que la masse a été vraiment atteinte : les particuliers sentent le besoin de manifester leur foi sans aucun respect humain. Sans parler du *Deo Laudes* [3] et

(1) C'est pour un motif à peu près semblable que le culte des anges a laissé si peu de traces dans l'épigraphie ; une inscription de Mokhnech fait mention des anges, et une autre de Er Rouis nomme les archanges saint Michel et saint Gabriel. Cette dernière inscription est certainement byzantine.

(2) Delattre, *Le Culte de la Sainte Vierge*, p. 84-128.

(3) Bekkouche, Delâa, Ferdjioua, Goussat, Khenchela, Medfoun, H. Ouled Oum Ziane, Ks. Saïd, Bir es Sedd, Sillègue, Djemâa Titaya, etc., etc.



du *Deo Gratias* [1] que l'on voit gravés partout, beaucoup de propriétaires gravaient sur le linteau de leur porte l'expression de leur foi, en l'accompagnant quelquefois de leur nom : « *In Deo Ferini* » (château de Kaoua) ; « *Arcadi, utere in Christo* » (Sillègue) ; « *Spes in Christo nostro Fabiani bita* » (H. Mrata) ; « *Dominus Deus noster* (Ksar Tibinet, à la villa de Marcus Ulpius Absens ») ; « Spes in Deo » (Combes) ; « *In Deo bibas ou vivas* » (Cheragrag, Cheria, Sillègue, Bou Zeriba) ; « *Deus nobiscum* » (Aïn Beïda), *B(onis) B(ene) ou Bono tuo* (H. Seifia, Kh. Reguiba).

Quant au simple monogramme ou chrisme, gravé sur ces mêmes linteaux, ils sont innombrables : *Holba, Zaatli, Kh. el Ksour, H. es Souar, Djemel, Ouled Azzem, Batna, Bechilga, Ksar el Bir, Karabed, H el Oust, H. Foum Metleg, Kh. er Resas, H. Retem, H. Soltane*, etc., etc.

Non contents d'affirmer leur foi sur la porte de leurs demeures, ils en gravaient encore les marques sur les poteries dont ils se servaient : *D(atum)a Domino D(e)i donis* à el Abiod ou Reguibet Gassès ; chrisme à H. Nbaïl ; sur les chatons de bague qu'ils portaient aux doigts : *Vivat in Deo* (Ngaous) ; *Deo Laudes* (Ferdjioua) ; chrisme (Tala Bounane) ; sur les linteaux de leurs pressoirs : chrisme à Hr el Gouna et à H. Khadem ; sur leurs moulins à bras : chrisme à Ks. Bou Malek ; sur les plats et les lampes à leur usage : I. N. C. S. V. S. = *In nomine Christi Salvatoris*, à Bougie ; sur la margelle de leurs puits : croix à H. Maïza.

Bref la foi de ces Chrétiens déborde partout et l'on ne s'étonne pas dès lors de voir se produire parmi eux cet entrain et cet enthousiasme de nos populations du moyen-âge pour bâtir leurs églises. Gsell a trouvé à ce propos.

(1) Bagaï, Ks. Saïd, etc.

une inscription du plus grand intérêt : à 1.300 mètres au S. de H. Zerdan, il a lu cette inscription : « *Ba(silicam) no(stram) ou novam Venusianenses initiaverunt, (M ?) ucrio nenses columnas V dederunt, Cusabetenses dederunt columnas VI, omnes apsida straverunt, plus Gusabetenses ornaverunt...* » Il est curieux, ajoute Gsell, de constater cette association des habitants de plusieurs villages voisins sans doute les uns des autres pour l'érection d'une basilique.

Le village des Venusianenses, qui a commencé l'édifice était probablement celui sur le territoire duquel il fut construit. La forme des lettres semble indiquer le IVe siècle environ [1].

Une des meilleures preuves que l'on puisse apporter de la vitalité du Christianisme, dans les trois provinces du la Proconsulaire, de la Byzacène et de la Numidie c'est le grand nombre de monastères que l'on y remarque à la fin de la période romaine et aussi sous les Vandales et les Byzantins.

S'il est vrai, comme le dit Guizot, que « les congrégations sont le dernier degré de concentration du Christianisme », elles sont aussi le thermomètre qui indique le degré de ferveur auquel est arrivé un peuple récemment évangélisé ?

Quand, par exemple, une Mission comme celle des Baganda, dans l'Afrique équatoriale, produit des âmes assoiffées de dévouement et de sacrifices, désireuses de s'immoler à Dieu, par les trois vœux de religion et au prochain, par l'exercice de la charité, c'est un signe non équivoque que le christianisme y est florissant, car la pratique des vertus religieuses n'est, après tout, que la perfection même de la vie chrétienne.

Or c'est le cas de l'Eglise d'Afrique au Ve siècle.

(1) *Mél. de l'Ecole de Rome*, 1894, p. 24.



On sait les circonstances dans lesquelles la vie religieuse si florissante déjà depuis longtemps en Egypte et à Rome commença à fleurir également en Afrique [1].

En quittant Milan pour retourner en Numidie, Augustin était accompagné d'Alype, son ami inséparable, et d'un jeune homme, appelé Evode.

Ils se rendirent tous trois à Thagaste, leur commune patrie [2]. Augustin s'établit avec ses deux amis dans sa maison paternelle transformée en monastère [3], où ils menèrent une vie vraiment monastique [4], à l'exemple des pieux religieux qu'ils avaient eu l'occasion de visiter soit à Milan [5], soit à Rome [6] (388). Trois ans après, appelé à Hippo Regius par un de ses amis et ordonné prêtre par l'évêque Valère (391), il reçut de celui-ci un terrain situé aux portes de la ville, pour y bâtir un nouveau monastère ; Augustin y appela Alype et Evode, et reçut Possidius son futur biographe ainsi que plusieurs autres dont on peut voir les noms dans Tillemont et dom Besse [7].

Sacré évêque, Augustin fit de sa propre demeure épiscopale un troisième monastère [8], celui-là pour son clergé

(1) Au témoignage de Petilianus c'est bien par saint Augustin que les premiers monastères de religieux ont été fondés en Afrique : « *Arguens me quod hoc genus vitae a me fuerit institutum. Aug., Contra litt. Petiliani*, III, 39.

(2) Alype : « ex eodem quo ego ortus municipio, parentibus primatibus et municipalibus. *Lib. Conf.* VI, 7, 11 ; Evode : « consociasti nobis et Evodium juvenem ex nostro municipio. » *Lib. Conf.*, IX, 8, 17.

(3) *Serm.*, 355 ; *P. L.*, XXXIX, col. 1569.

(4) Till. *Mém. Hist. Eccl.*, XIII, p. 127.

(5) *Conf.*, VIII, 6, 15. Cf. *De Moribus Eccl. Cath.*, c. 33. *P. L.*, XXXII col. 1339.

(6) *De Moribus Eccl. Cath.*, *l. c.*, *P. L.*, p. 1340.

(7) Till., XIII, p. 154 ; Dom Besse, *Les moines de l'Afrique Romaine*, p. 16.

(8) C'est le second d'Hippone. On en connait deux autres fondés, l'un par un certain Eleusinus (Aug., *Serm.*, 356 *P. L.*, XXXIX, col. 1580-1581), l'autre par le moine prêtre Leporius avec ce qui lui restait

seulement, de sorte que prêtres, diacres, etc., fussent à la fois clergé diocésain et moines. « *Et ideo volui habere, in ista domo episcopi, mecum monasterium clericorum* »[1].

Ce monastère devint bientôt si célèbre que diverses églises réclamèrent l'honneur d'être gouvernées par des évêques formés à l'école de saint Augustin [2]. Au témoignage de Possidius, il y eut au moins dix religieux d'Hippone qui reçurent cette marque de confiance de la part des populations et purent ainsi répandre dans le pays la semence monastique.

Le premier appelé fut Alypius (entre 391-395). Avant même que saint Augustin fût sacré évêque, il reçut, lui, le gouvernement de l'Eglise de *Thagaste* [3].

C'est vers la même époque qu'Aurelius monta sur le siège de *Carthage*, car nous le voyons, en 393, présider à Hippone le premier des 20 conciles qu'il a tenus [4].

Après Alypius, nous voyons successivement Severus [5] à *Milev*, en 396.

Possidius [6] à *Calama*, en 397.

Profuturus [7] en 399 ; puis, trois ans après,

de sa fortune personnelle (Aug., *Serm.* 356, *P. L.*, *l. c.*, p. 1575). Possidius nous dit qu'ils étaient tous pleins de religieux (*Vita*, c. 31 *P. L*, XXXII, col. 64).

(1) Aug., *serm.* 355 ; *P. L.*, XXXIX, col. 1570.

(2) Possidius, *Vita*. XI, col. 42.

(3) Alype trouva un monastère à Thagaste. En fonda-t-il un autre ? C'est probable. (Cf. Dom Besse, *l. c.*, p. 34). Nous savons que plus tard, après 410, sainte Mélanie et son mari Pinien, en bâtirent deux autres aux environs de Thagaste : un d'hommes, l'autre de femmes. Card. Rampolla *Vita di S. Melania*, Biog. 31 ; *Anal. Bolland.*, VIII, 1889, p. 15.

(4) Hardouin, *Coll. Conc.*, I, p. 953. Il y eut des moines dans cette ville dès 394. *Epist.*, S. Paulini ad Alypium : *P. L.*, XXXIII, col. 100. Saint Augustin parle de plusieurs monastères : *Retract.*, II, 21 ; *P. L.*, XXXII, col. 386.

(5) Aug., *Epist.*, 109 : Severi ad Aug. ; 62, 63, 110. Augustini ad Severum.

(6) Aug., *Epist.* 245.

(7) Tillemont, *l. c.*, XIII, pp. 187, 188; Aug., *Epist.* 38.



Fortunatus [1] à *Constantina*.

Evodius [2], à *Uzalis*, vers 400, car nous le voyons en 401 parmi les 20 évêques chargés, par un décret des Pères du Concile de Carthage, de se rendre à Hippo Diarrhytus pour donner un successeur à l'évêque Equitius déposé l'année précédente.

Bonifacius [3], à *Cataquas*, vers 408.

Novatus [4], à *Sitifi*, avant 411.

Urbanus [5] à *Sicca*, en 413.

Antonius [6], à *Fussala*, en 425.

C'est également dans les premières années du V^e^ siècle qu'a dû être fondé le monastère d'Hadrumetum, célèbre par les troubles qu'y produisirent certaines discussions sur l'efficacité de la grâce, à propos de l'hérésie Pélagienne [7].

A côté des monastères d'hommes s'élevaient également des monastères de femmes. Est-ce saint Augustin qui le premier eut également l'honneur de les grouper en communautés monastiques ? [8]. C'est une question historique qui n'est pas encore élucidée [9].

Quoiqu'il en soit, ils se répandirent, eux aussi, au V^e^

(1) Aug., *Epist.* 115.

(2) *Epist. Evodii ad August.*, 158, 160, 161, 163 ; *Epist. Augustini ad Evodium* : 159, 162. 164, 169.

(3) Aug., *Epist.* 98.

(4) Aug., *Epist.* 84.

(5) Tillemont, *l. c.*, p. 606.

(6) Aug., *Epist. ad Celestinum papam*, 209, 3.

(7) Aug., *Epist.* 194 ; Dom Morin, lettre inédite d'Evodius aux moines d'Hadrumète. *Revue Bénédictine*, XIII, 1896, p. 482-486 : Epître de Valentin, abbé d'Hadrumetum à saint Augustin, *Epist.* 216. Cf. Tillemont, XIII, p. 835.

(8) Dès le commencement de l'Eglise d'Afrique, comme du reste du Christianisme, il y a eu des vierges et des veuves consacrées à Dieu. Tertullien et saint Cyprien y font souvent allusion. Mais leur vœu de chasteté ne suffisait pas pour en faire des religieuses, pas même la cohabitation en commun, que l'on voit quelquefois pratiquée.

(9) Tillemont, *l. c.*, XIII, p. 160 ; Bénédictins de saint Maur. *Vita saint Augustini*, III, 5, 8 ; Migne, *P. L.*, XXXII, col. 182 ; Dom Besse, *l. c.*, II p. 4.

siècle d'une façon merveilleuse. L'Eglise d'*Hippone* en possédait plusieurs [1].

*Uzalis* en avait peut-être deux : l'un, dans les dépendances de la Restituta, où l'Évêque Evode avait sa résidence, et l'autre certainement à la *memoria* de saint Étienne, où elles s'occupaient des nombreuses pèlerines qui y affluaient [2].

Grâce aux moines évêques formés à l'école d'Augustin, les monastères des deux sexes se multiplièrent dans les parties les plus chrétiennes de l'Afrique Romaine. Les documents qui en parlent sont rares et les traces qu'ils ont laissées sur le sol sont quelquefois tellement effacées qu'il est impossible de les distinguer des autres ruines. Malgré tout, nous pouvons citer une cinquantaine de localités qui ont possédé dans leur sein ces foyers de science et de sainteté.

Nous allons les donner par provinces.

En Proconsulaire :

Outre *Carthage* et *Uzalis*, nous connaissons :

*a)* A l'époque romaine :

*Abitinae* [3], *Membrone* [4], *Simittu* [5], *Thabraca* [6], *Thucca* [7], *Uchi Majus* [8].

(1) Possidius, *Vita*, 27 et 31 : Tillemont, *l. c.*, XIII, p. 160.

(2) *Liber de Miraculis s. Stephani* (I, 1).

(3) Parmi les 49 martyrs Abitinenses de 304, il y avait une *Maria Sanctimonialis*. *Acta*, 2.

(4) Aug., *Epist.* 158.

(5) Aug., *Epist.* 214, 252, 253.

(6) Il y avait deux monastères, l'un d'hommes, l'autre de femmes : (Victor Vit. *Persec. Vand.*, I, 10). Le monastère de femmes était attenant à la grande Basilique. On y a retrouvé les tombes de plusieurs religieuses (Mesnage, *l'Afrique chrétienne*, p. 151).

Le monastère d'hommes était séparé de celui des religieuses par un ravin, et se trouvait à 3 ou 400 mètres plus loin. Mesnage, *l. c.*

(7) Dans la crypte d'une petite basilique, on a trouvé un sarcophage qui portait l'inscription *Victoria Sanctimonialis*, ce qui suppose un monastère de religieuses (*Bull. Arch. du Comité*, 1908, p. CCXXVII, etc.).

(8) Il y avait un monastère de religieuses : Merlin et Poinsot, *Insc. d'Uchi majus*, p. 99 (*Eulalia Virgo*).



*b)* A l'époque vandale et byzantine :

*Gillium* (H. Frass) [1], *Mididi* [2], *Sicca Veneria* [3], et la ville située sur l'emplacement actuel de *H. Fellous* [4].

En Byzacène :

Outre celui d'Hadrumetum mentionné plus haut et dans le voisinage duquel se trouvait à l'époque byzantine un monastère gouverné par l'abbé Pierre [5] nous connaissons les monastères de *Ammaedera* [6], *Bana* [7], *Banagaliana* [8], *Capsa* [9], *Cercina* [10], *Cillium* [11], *de Praecisu* [12], *Praesidium* [13],

(1) Au moment de la querelle des Trois Chapitres, l'abbé de ce monastère, un certain Félix, fut un ardent défenseur de l'orthodoxie. *Lettre du Pape Vigile* : Migne, *P. L.*, LXIX, col. 50 ; Vict. Tonn., *Chron.*, ann. 553, 557 ; Héron de Villefosse, *C. R. Acad. Insc.*, 1889, p. 16 ; Delattre, *Revue Tunisienne*, VI, 1899, p. 415.

(2, 3) Saint Fulgence y fonda un monastère : *Vita S. Fulgenti*, c. 12.

(4) *Memoria* de saint Mennas : *Julianus presbyter et Victor monachus votum Deo vocerunt* : *C. I. L.*, VIII, 2416; *Bull. Arch. Com.*, 1896, p. 298 ; 1901, p. 418.

(5) Mesnage, *L'Afrique chr.*, p. 217.

(6) Couvent du IV[e] siècle (Saladin, *Mission*, 1882-3, p. 179.

(7 et 8) Mesnage, *L'Afrique chr.*, pp. 182, 183.

(9) Il y avait en cette ville, à l'époque Vandale, un monastère d'hommes. Sept moines ont été alors martyrs. Ruinart, *Hist. Persec. Vand.*, *In Passionem ss. Vindemialis*, etc. n° 6.

(10) Saint Fulgence a fondé, en 532, un monastère dans l'îlot de Chilmi près Cercina (Iles Kerkenna). Il s'y est retiré pour se préparer à la mort. *In Vita*, C, 23, 28. 39, 62 ; *P. L.*, LXV, pp. 128, 131. 137. Morcelli, *Africa Christ.*, II, p. 273.

(11) Monastère de l'abbé Félix qui fut exilé à Sinope par Justinien. Vict. Tonn., *Chronic.*, ad ann. 557. Cfr Toulotte, *Géogr. de l'Afrique chr.*, *Byzacène*, p. 81.

(12) Ce monastère était près de la ville de Lepti minus. L'abbé Pierre en fait mention dans le mémoire qu'il présenta à Boniface, au concile de Carthage, en 525. Il dépendait de l'Evêque de Vicus Ateri « Qui in longinquo positus est ». Hardouin, *Coll. Conc.*, II, p. 1087. Toulotte, *Byzac.*, p. 121.

(13) Faustus Praesidiensis fut exilé non loin de son siège, et bâtit un monastère dans son lieu d'exil. Si ce Praesidium est Praesidium Diolele, il faut le chercher du côté de H. Somaa actuel. Cf. Mesnage, *L'Afrique chr.*, p. 216.

*Ruspae* (1), *Ruspina* (2), *Sufetula* (3), *Uppenna* (4), et les villes ou villages antiques situés sur l'emplacement actuel de *H. Fachamia* (5), *H. Goubeul* (6), *Iles Kenaïs* (7), *Mkalta* (8). Quant à l'inscription relative à un monastère retrouvée à Kairouan, nous croyons qu'elle se rapporte à celui d'Hadrumetum, comme nous l'avons dit plus haut.

En Numidie :

Outre *Hippo Regius, Thagaste, Constantina, Milev, Calama, Sitifi* que nous avons mentionnés précédemment, nous connaissons encore *Thibilis* (9), *Satafi* (10), *The-*

(1) Saint Fulgence y bâtit un monastère. *In Vita*, C. 38. *P. L.*, LXV, col. 141-150.

(2) Monastir est sur l'emplacement de l'antique Ruspina. Il a dû y avoir, à l'époque byzantine, un vaste monastère d'où le nom significatif que les Arabes ont donné à la ville antique. Gramaye ajoute même dans son *Africa Illustrata Regnum Tunetanum*, p. 92, Tournay, 1622 : « *A Monachorum s. Augustini habitatione campestri modernum nomen induit* ».

(3) Près de deux églises de moyenne dimension, il y a un ensemble de constructions qui semblent avoir constitué un monastère. Saladin, *Mission*, 1882-1883, pp. 90-92.

(4) On y a retrouvé une épitaphe d'ermite et une de religieuse. *Rec. Arch.* 1905, II, pp. 188, 189, 192 ; *Bull. Arch. Com.*, 1905, pp. CLI CLXXXVII.

(5) Dans le voisinage d'Ammaedera ; on y a trouvé l'épitaphe d'une Flavia Secunda, Virgo Sancta, vixit annis XIX.

(6) Ensemble d'édifices religieux qui ont probablement formé un monastère : Saladin, *Miss.* 1882-1883, p. 146 ; *Bull. Arch. Com.*, 1899, p. 451.

(7) Tissot (*Géographie comp.*, I, p. 190) et Partsch (*Monum. Germ. Hist.*, III, pars post., p. XXXIV) reconnaissent dans l'une de ces îles, un des lieux de retraite où saint Fulgence avait bâti un monastère : « *Est monasterium Juncensi littori proximum, Bennefensi autem maxima ex parte contiguum ..* » *Vita*, XIV, 29. *P. L.*, LXV, col. 132. El Kenaïs signifie « les églises », c'est le pluriel arabe de El Kenisa, église.

(8) *Memoria Yaderis abbatis : Bull. Arch. Com.*, 1902, p. CXCIX. *Bull. Antiq. de France*, 1904, p. 342.

(9) Au N. O., église byzantine à trois nefs, et peut-être monastère, cellules au Nord. Gsell, *Mél. de l'École de Rome*, 1904, p. 365.

(10) Il y avait à l'époque romaine, un monastère de religieux (*C. I. L.*, VIII, 20301) et de religieuses (*l. c.*) 20302.



*veste* (1), *Thamugadi* (2), et les petites villes situées sur l'emplacement actuel de *H. bel Groun* (3), *H. Meglaff* (4) et *Takrematène* (5). Peut-être y en avait-il aussi à *Cedias* (Oum Kif) (6).

Dans les Maurétanies Césarienne et Tingitane, *Rusguniae* (7), *Tipasa* (8), *Tingi* (9).

En constatant l'existence de ces nombreux monastères, on se prend à regretter que, parmi eux, il n'y en ait pas eu un qui ait joué dans notre Afrique indigène le rôle de celui de Marmoutier en Gaule. Au moment où saint

(1) Monastère d'hommes, près du baptistère. Gsell, *Atl. Arch.*, *f.* 29, Thala, plan de Tébessa, n° 15 ; *Monuments antiques*, II, p. 265 ; Ballu, *Ruines de Theveste*, Paris, Leroux, 1897. Monastère de femmes : plusieurs épitaphes de religieuses. *Bull. Arch. Com.*, 1896, pp. 164-165 ; *Mél. Ec. de Rome*, 1898, p. 124.

(2) A côté de la grande Basilique de 57 mètres de long, on a trouvé un immense monastère de 175 mètres de long sur 75 de large, qui occupait par conséquent une superficie de plus de 13.000$^{m2}$.
Un second monastère a été également retrouvé un peu plus loin. Ballu, *Bull. Arch. Com.*, 1909, p. 98 ; 1910, p. 118.

(3) Monastère de vierges. On a trouvé une inscription chrétienne marquant la place qui leur était réservée dans la Basilique : « *Virginum cancelli* B. B. » *C. I. L.*, VIII, 17801 ; *Bull. Arch. Com.*, 1887, p. 136.

(4) Eglise et peut-être monastère. Guénin, *Nouv. Arch. des Miss.*, 1909, p. 105.

(5) A côté d'une église, il y avait une grande construction rectangulaire de 40$^{m}$ sur 20$^{m}$ qui constituait peut-être un monastère. Gsell, *Rech. Arch.*, p. 186 ; *Mél. Éc. de Rome*, 1894, p. 575.

(6) On a trouvé cette inscription : « *Donatus et Navigius Cedienses peckatores* » qui se rapporte peut-être à des moines. On sait en effet que, par humilité, ceux-ci se donnaient quelquefois ce titre de *peccator*. Cfr par exemple l'en-tête de la lettre d'Evodius moine-évêque d'Uzalis à Valentin, abbé du monastère d'Hadrumetum : « *Evodius peccator et omnes mecum conservi* ». *Rev. Bénédictine*, XIII, 1895, p. 482.

(7) A côté de la basilique byzantine, « nombreuses dépendances qui correspondent peut-être à un monastère. » Chardon, *Bull. Arch. Com.*, 1900, p. 139.

(8) Dès le commencement du IV$^{e}$ siècle il y avait, à Tipasa, des vierges consacrées à Dieu. On parle d'une « *sanctimonialis* » dans la *Passio s. Salsae*, 3.

(9) Il y a eu un monastère de religieuses : *Bull. des Antiq. de France*, 1896, p. 22 ; *Mél. Éc. de Rome*, 1898, p. 136 ; *Boletin del Real Academia de la Historia*, Madrid, 1896, p. 356.

Augustin fondait son premier monastère à Thagaste (388), le grand saint Martin était sur le déclin de sa vie. Dix-sept ans auparavant, à peine monté sur le siège de Tours, il avait commencé son prodigieux épiscopat en convertissant son peuple et l'avait continué en fondant autant d'églises et de monastères [1] qu'il avait prêché de missions au milieu des idolâtres des vallées de la Loire, de la Seine, de l'Yonne, de la Saône, etc., etc.

Il y a là un point de comparaison intéressant et instructif : saint Augustin, le Père de la vie religieuse en Afrique, n'a pas songé à utiliser cette divine institution pour étendre la foi, mais seulement pour l'affermir et la faire fructifier là où elle était déjà établie.

Qu'on le remarque, en effet, tous les monastères fondés sont dans des villes déjà chrétiennes. Les religieux ne s'occupent que de leur propre sanctification ; tout au plus les religieux prêtres vont-ils sur l'ordre de leur évêque desservir les églises et évangéliser les populations répandues dans le diocèse. Ce fut le cas d'Honoratus, moine de Thagaste qui mourut évêque, j'allais dire curé, de Thiava [2].

Saint Martin a une autre idée de la vocation monacale. Pour lui, moine et apôtre est tout un : il fonde son grand monastère de Marmoutier (*majus monasterium*), « la maison-mère de l'Institution monastique en Gaule, dans un site absolument solitaire, sur les bords du Clain, à 7 kilomètres au Sud de Poitiers. Dès sa fondation, Marmoutier est un centre d'évangélisation. Avant la venue de Martin, écrit Sulpice Sévère, peu de personnes dans ces régions avaient reçu le nom du Christ, mais par ses miracles et ses exemples, Martin répandit si bien la connaissance du Christ que ce pays se couvrit de quantités

(1) Sulpice Sévère, *Vita B. Martini*, c. 12.

(2) Aug., *Epist.* 83 ; *P. L.*, XXXIII, col. 291 ; Dom Besse, *Les moines de l'Afrique Romaine*, I, p. 19.



d'églises et de monastères. Un temple était-il détruit par son ordre, il le remplaçait par une église ou un monastère. »

Après avoir ainsi apprécié la mission de saint Martin, Derambure continue : « Ainsi se trouve définie la méthode d'apostolat de Martin de Tours et insinuée l'influence et le rayonnement du Grand Monastère. Il attaque le paganisme dans ses derniers retranchements, abat ou fait abattre l'idole impuissante, et, sur ses ruines, élève l'église ou le monastère qui devenait le centre d'une nouvelle communauté chrétienne. Pour diriger et soutenir les néophytes, il mettait à leur tête un prêtre détaché de son *presbyterium*, entouré d'auxiliaires choisis parmi ses clercs et ses moines. La paroisse rurale était créée [1] ».

Grâce à cet esprit apostolique infusé par saint Martin à ses moines, les monastères ont conquis une partie de la Gaule au Christianisme, à la fin du IV^e^ siècle ; ils l'ont reconquise après les grandes invasions et l'ont faite ce qu'elle est.

En Afrique nous ne voyons rien de semblable ; les indigènes sont restés ce qu'ils étaient au moment où a disparu la puissance romaine. Plusieurs tribus ont même laissé se perdre, pendant la période Vandale, les quelques semences de foi déposées chez eux par le clergé de l'époque précédente [2] et l'on n'y aperçoit pas la moindre tentative de l'œuvre apostolique de saint Martin à Marmoutier, de saint Colomban à Luxeuil et des grands monastères anglais qui ont donné les Willibrord, les Boniface, etc., à la Frise et à la Germanie.

En terminant ce chapitre, on éprouve, ce semble, deux

(1) Derambure, *Moines et clergé gallo-romain, à la fin du IV^e^ siècle. La Croix*, 26 janvier 1911.

(2) Mesnage, *Romanisation de l'Afrique*, Assimilation des indigènes, pp. 173-205.

impressions contraires : On voit en effet. dans le premier tiers du V^e siècle, une Afrique Romaine, l'Afrique officielle, en majorité chrétienne, surtout après 411 [1] ; ses évêchés s'élèvent au chiffre fantastique de 700, ses évêques à 8 ou 900.

Parmi eux se trouvent des hommes comme Augustin d'Hippone, Aurèle de Carthage, Urbanus de Sicca Veneria, Possidius de Calama, Alype de Thagaste, etc. ; ses basiliques et ses chapelles sont innombrables, des monastères d'hommes et de femmes s'élèvent de toutes parts.

Bref, c'est une efflorescence de vie chrétienne qui déborde de tous côtés.

Mais à côté de cette Afrique romanisée, il y en a une autre, celle que je pourrais appeler l'Afrique indigène, c'est-à-dire cette partie de l'Afrique romaine que la civilisation du peuple conquérant n'a pas encore soumise [2], que le christianisme commence à peine à entamer, et où l'arrivée des Vandales va l'empêcher de pénétrer davantage.

Et puis, même la partie de l'Afrique christianisée qui paraît si brillante, est-elle au fond aussi chrétienne qu'elle le paraît ? Si l'on en croit Salvien, toute part faite à l'exagération, ordinaire dans ces sortes de tableaux, elle est encore à moitié païenne dans ses mœurs, dans ses goûts, même dans son culte.

C'est ce revers de la médaille qu'il nous faut maintenant étudier si nous voulons avoir une idée complète de ce qu'était réellement l'Église d'Afrique, à la fin de la période romaine.

---

(1) Plusieurs évêchés eurent, comme nous l'avons dit, deux titulaires : un catholique et un donatiste.

(2) Mesnage, *Romanisation de l'Afrique*, Assimilation des indigènes, pp. 173-205.



## CHAPITRE VII

# ÉTAT DU PAGANISME AU COMMENCEMENT DU V^e SIÈCLE

Pour avoir une idée complète de l'état religieux de l'Afrique au moment où disparaît la puissance romaine, il ne suffit pas de faire la part du christianisme et du paganisme, c'est à-dire d'indiquer les régions où l'un et l'autre culte semblent avoir plus ou moins exclusivement dominé. Il faut encore essayer d'établir jusqu'à quel point les populations chrétiennes de nom ont été pénétrées par le christianisme. Une foule de documents nous font en effet pressentir qu'à cette même époque, la plus brillante de l'Église d'Afrique, une grande partie de la population dite chrétienne est encore, dans une certaine mesure, imprégnée de paganisme, a des mœurs et des goûts tout païens, que le christianisme, en un mot, n'est chez un grand nombre qu'un simple vernis.

C'est cette vitalité du paganisme même chez les chrétiens que nous voudrions mettre en lumière avant d'étudier l'extinction progressive du christianisme, car elle nous servira à expliquer les nombreuses apostasies que nous constaterons dans la suite.

Avant que les dieux du panthéon romain vinssent s'offrir à l'adoration de nos populations berbères et puniques, celles-ci avaient évidemment leurs divinités et leurs cérémonies cultuelles.

Nous sommes loin de connaître tous les dieux indigènes, d'autant plus que ce peuple, d'un particularisme à outrance, a dû, pour ainsi dire, en avoir autant qu'il y

avait, chez lui, de tribus ou de fractions de tribus. Toutefois, grâce aux inscriptions, nous en connaissons déjà un certain nombre.

Outre leurs rois qui étaient divinisés et devenaient l'objet d'un culte public après leur mort [1], on connaît les dieux

*Ado*, qui était vénéré à Bou Chateur Si Mansour [2].

*Aulisva*, à Pomaria (Tlemcen) [3].

*Abaddir*, à Zucchabar (Miliana) [4].

*Bacax*, dans une grotte du djebel Taïa [5].

*Baldir* ou *Baliddir*, à Guelâat bou Sbâa [6] et à Sigus Bordj ben Zekri [7].

*Giddaba*, dans le djebel Chettaba, près de Constantine [8].

*Gilva* (Tellus), à Calama (Guelma) [9].

*Haos*, à Fedj Mraou [10].

(1) TERTULL., *Apolog.* 24 : « Unicuique etiam provinciae et civitati suus Deus est.... ut Africae Coelestis, ut Mauritania reguli sui ». CYPR., *Quod idola dii non sint*, 2. Edit. Hartel, I, p. 20 : « Mauri manifeste reges colunt, nec ullo velamento hoc nomen obtexunt ». LACT., *Divin. Instit.*. I, 15 : « Romani Caesares suos consecraverunt et Mauri reges suos ».

MINUT. FÉLIX, *Octav.*, XXI, 9. Edit. Halm. p. 30. « Juba Mauris volentibus, Deus est. »

*C. I. L.*, VIII, 8834. Cette inscription votive de Tiklat (Tubusuptu) est dédiée à Hiempsal. Comme elle date du II[e] ou du III[e] siècle après J.-C., il s'agit non du roi en tant que roi, mais du roi divinisé.

(2) *C. I. L.*, VIII, 1211.

(3) *C. I. L.*, VIII, 9906, 9907.

(4) *Ephem.*, VII, 529. Cfr. AUG., *Epist.* XVII, 2.

(5) Les parois du couloir qui conduit à cette grotte sont couvertes d'inscriptions votives gravées par des magistrats de la ville voisine, Thibilis, et portent des dates qui s'échelonnent de 211 à 279. *C. I. L.*, 5504, 5514. Cfr. 5505-5520 ; *Ephem.*, V, 832-849.

(6) *C. I. L.*, VIII, 5279.

(7) *Rec. Const.*, XXIV, 1886-1887, p. 174.

(8) GSELL, *Chronique africaine*, Rome, 1903, p. 44-45, note 8.

(9) *C. I. L.*, VIII, 5305.

(10) *C. I. L.*, VIII, 4641.



*Jeru* ou *Ifru*, sur un rocher isolé qui domine le plateau de Guechguech, près de Constantine [1].

*Kautus pater*, à Mascula (Kenchela) [2].

*Lilleus*, à Madauros (Montesquieu) [3].

*Manus draconis*, à Caesarea (Cherchel) [4].

*Motmanius*, associé à Mercure, à Lambèse [5].

On en connaît encore d'autres : *Mathamos* à Masculula, *Monna* à Thignica, un dieu serpent à Thucca, *Jacolon*, etc. [6].

Quels étaient ces dieux locaux ? Probablement ceux des peuples primitifs, c'est-à-dire des génies présidant à toutes les grandes forces de la nature. En Gaule, c'étaient surtout des génies des eaux dont le culte multiplié à l'infini parmi les campagnes y constituait la religion du peuple. Chaque source avait sa fée, sa dame dont l'influence se faisait à tout moment sentir [7].

Il est bien probable que ces sortes de divinités existaient aussi en Afrique, si l'on en juge par plusieurs inscriptions relatives aux montagnes, fleuves, sources, fontaines, etc. [8], et par certaines traditions antiques que l'on retrouve encore aujourd'hui chez quelques tribus berbères. « La plupart de leurs cérémonies, dit à ce propos Hanoteau, dans son ouvrage sur *la Kabylie et le peuple kabyle*, semblent être l'héritage d'un passé antérieur aux religions modernes du Christ et de Mahomet. Ils célèbrent les divinités de la nature qui disposent de la chaleur, du

(1) *C. I. L.*, VIII, 5693.

(2) *C. I. L.*, VIII, 2228.

(3) *C. I. L.*, VIII, 4673.

(4) *C. I. L.*, VIII, 9326.

(5) *C. I. L.*, VIII, 2650.

(6) DUFOURCQ, *la Christianisation des foules*, p. 28. Cfr. R. BASSET, *Recherches sur la Religion des Berbères*, Leroux, 1910.

(7) DUFOURCQ, *La Christianisation des foules*, p. 28.

(8) *C. I. L.*, VIII, 9180, 9749, 5884, 4291, etc.

vent et de la pluie, qui donnent la fécondité à la terre, aux bêtes..... A certains jours de l'année se forment des processions en l'honneur de l'antique déesse que représente une poupée, la fiancée des eaux [1] ».

Avec l'établissement des colonies phéniciennes, puis de la puissance de Rome, ces dieux furent éclipsés, mais non pas détrônés. Pendant toute la période romaine, on les voit adorés soit seuls, soit conjointement avec les dieux étrangers. Rome laissa du reste aux indigènes toute liberté à cet égard. Dans le pandemonium africain, il y a eu entente complète. Le colon romain lui-même s'est assez souvent efforcé, par des dédicaces aux dieux maures [2], de mériter leur protection en même temps que celle de ses dieux officiels.

Seul, le dieu des chrétiens a été traité en ennemi ; on a fait bloc contre lui.

On sait le résultat final des persécutions. Bien que celles de Dèce, de Valérien et de Dioclétien aient été très sanglantes, le nombre des chrétiens est toujours allé en augmentant. Nous avons vu plus haut à quel chiffre ce nombre était peut-être arrivé, en Afrique, lorsque la paix et la liberté ont été données à l'Église.

A ce moment-là, il est vrai, a commencé le donatisme, mais quelque dommageable qu'ait été la lutte entre catholiques et donatistes, on peut croire que le paganisme n'y a rien gagné, car les deux partis qui se battaient entre eux dirigeaient en même temps tous leurs efforts contre les païens qui les entouraient. C'est même à qui les convertirait en plus grand nombre que se résumait en somme leur rivalité, car leurs principales conquêtes portaient évidemment sur l'élément païen.

(1) *La Kabylie et le peuple Kabyle*, p. 457. Cf. R. Basset, *Recherches sur la Religion des Berbères*, p. 18.

(2) *C. I. L.*, VIII, 2637 = 2641, 8435, 9195, 9327, etc.



Combattu par les lois impériales [1], attaqué de tous côtés par les forces catholiques et donatistes, le paganisme officiel finit par se désagréger ; mais ce n'est pas sans avoir essayé avec Julien l'Apostat, dans un effort suprême, de regagner le terrain perdu.

On perçoit encore, grâce aux nombreuses dédicaces élevées en l'honneur de Julien, les cris de joie et de triomphe que poussa le paganisme [2] africain, depuis les portes de Carthage [3] jusqu'au fond de la Maurétanie [4]. L'assem-

(1) Pendant le règne de Constantin, liberté pour tous les cultes.
Sous Constant Ier, en 341, les sacrifices païens publics sont interdits (*Cod. Theod.*, XVI, 10, 2), les jeux traditionnels seuls sont permis *l. c.*, XVI, 10, 3).
Vers 346, les temples sont fermés, défense de sacrifier sous peine de mort.
Vers 380, Gratien (367-383) refuse le titre de grand pontife du culte païen (Zozime, *Hist.*, IV, 36).
Vers 381, Théodose (379-395) interdit en Orient tous les sacrifices, sous peine de proscription (*Cod. Theod.*, XVI, 10, 7).
Vers 382, Gratien, en Occident, ordonne de confisquer les revenus et les terres des temples, supprime les immunités des prêtres et des Vestales (*Cod. Theod.*, XVI, 10, 20). Il fait enlever du Sénat l'autel de la Victoire (Symmaque, *Epist.*, X, 61 ; Ambroise, *Epist.*, 17, 18 ; Prudence, *Contra Symm.*, I, 12).
Sous Valentinien II et Théodose, édits de plus en plus sévères (*Cod. Theod.*, XVI, 10, 10-12).
En 392, réaction d'Eugène.
En 394, victoire de Théodose, Arrêt de mort du polythéisme (*Cod. Theod.*, IV, 7, 3 ; XV, 1, 36 ; XVI, 10, 13-25, etc.).
En 399, temples renversés et statues brisées à Carthage, le 14 des Kal. d'avril, par Gaudentius et Jovius, comtes d'Honorius.

(2) Il ne fut pas seul à se réjouir. Les donatistes s'empressèrent de lui envoyer des députés pour le féliciter, gagner ses bonnes grâces et lui demander la restitution de leurs basiliques. Dans la lettre qu'ils lui firent remettre, ils osaient dire à Julien qu'il était le seul prince qui sût écouter la justice.
Quarante ans plus tard, Honorius, pour les couvrir de confusion, ordonna que cette lettre fût publiquement affichée avec le rescrit de Julien qui les rétablissait dans leurs anciennes possessions.
Julien savait bien qu'en protégeant cette secte il prenait le meilleur moyen de ruiner le christianisme en Afrique.

(3) Sua (Hr Chaouach), *Bull. Arch. Com.*, 1893, p. 226.

(4) Des tribus maurétaniennes voisines de l'Atlas lui envoyèrent des présents pour le féliciter. Ammien Marcellin, XXII, 7. Cfr. Lebeau, *Hist. du Bas Empire*, II, p. 409 ; *Rec. Afric.*, 1864, p. 46.

blée municipale de Thibilis (Announa) salue en Julien le « *restaurateur des sacrifices* » [1] ; celle de Casae (El Madher) l'appelle le « *prince doué de tout genre de vertus, le prince invincible, le restaurateur de la liberté et de la religion romaine, le pacificateur du monde* » [2].

Embouchent également la trompette en l'honneur de l'Apostat : Thubursicum bure (Teboursouk) [3], en Proconsulaire ; Ammaedera (Haïdra), en Byzacène [4] ; Macomades (Merkeb Talha) [5], Constantina [6], Sitifi [7], Ksar Gouraï [8], Hr el Azreg [9], Timgad [10], Hr Ghelil [11], Guelma [12], Oued Deheb [13], Col d'Azel [14], sur la route de Lambèse à Cirta, en Numidie, etc. [15].

Sans doute, ces 30 dédicaces sont loin de représenter toute l'Afrique ; elles sont quand même un contingent sérieux et témoignent clairement de la vitalité du paganisme en certaines régions et dans une certaine classe de la société : celle des décurions.

Dans l'administration municipale en effet, la plupart des magistrats, dit Monceaux, étaient encore païens au commencement du Ve siècle [16].

(1) *Rec. Const.*, XXVII, 1892, p. 255 ; *Bull. Arch. Com.*, 1892, p. 497.
(2) *C. I. L.*, VIII, 4326.
(3) *C. I. L.*, VIII, 1432.
(4) *C. I. L.*, VIII, 310.
(5) *C. I. L.*, VIII, 4771.
(6) *C. I. L.*, VIII, 6946.
(7) *C. I. L.*, VIII, 8482, 10339.
(8) *C. I. L.*, VIII, 10108, 10110.
(9) *C. I. L.*, VIII, 10190.
(10) *C. I. L.*, VIII, 10412.
(11) *C. I. L.*, VIII, 10208.
(12) *C. I. L.*, VIII, 5334.
(13) *C. I. L.*, VIII, 10356.
(14) *C. I. L.*, VIII, 10274.
(15) On a trouvé déjà une trentaine de ces dédicaces. Cfr. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chr.*, III, p. 50.
(16) Monceaux, *l. c.*, p. 54.



On ne s'en étonnera pas, si l'on se rappelle que le premier magistrat de l'Afrique, le proconsul, a été le plus souvent païen, choisi qu'il était par le Sénat, puisque la province d'Afrique était une province sénatoriale.

Sans doute en 382, lors de l'affaire de l'autel de la Victoire, la majorité du Sénat était chrétienne, mais ce ne devait pas être depuis longtemps [1]. Et puis, le parti païen étant le plus actif et le plus remuant, il dut s'efforcer de conserver dans une des plus importantes provinces de l'Empire, le paganisme qu'il défendait si âprement à Rome. Le fait est que des proconsuls païens, connus comme tels, se succèdent à Carthage, presque sans interruption jusqu'au Ve siècle, ainsi que des légats en Numidie et des gouverneurs en Maurétanie :

Entre 333-337 le proconsul L. Aradius Valerius Proculus consacre un monument à la Mère des dieux et à Attis [2] ; en 337-338, à Avitta Bibba, on restaure un temple de Mercure [3], en 339, à Regiae, on élève des autels à Junon, à Silvain et au Soleil [4].

Vers 364-367, on répare le temple de Neptune à Lambèse [5] ; Publilius Ceïonius Caecina Albinus élève, à Timgad, une statue à la Concorde [6], et Julius Festus Hymetius

(1) On a cru que le Sénat était en majorité chrétien sous Constans, parce qu'il s'est déclaré en 358 en faveur du pape Libère, contre l'intrus Félix. Mais ce n'est pas une preuve, car il a pu agir ainsi par simple esprit de justice, le paganisme n'ayant rien à voir dans cette question. De Rossi, *Bull. Arch. chr.*, 1868, pp. 70-71. En 397, saint Jérôme se réjouit qu'il y a enfin à Rome beaucoup de nobles chrétiens. « Nostris temporibus, Roma possidet quod mundus ante nescivit. » *Epist.*, 66, 4 ad Pammachium.
(2) *C. R. Acad. Insc.*, 1898, p. 723 ; Pallu de Lessert, *Fastes...*, II, p. 42
(3) *C. I. L.*, VIII, 12272.
(4) *C. I. L.*, VIII, 21626.
(5) *C. I. L.*, VIII, 2656.
(6) *Bull. Arch. Com.*, 1894, p. 361.

proconsul d'Afrique est félicité d'avoir restitué l'éclat du *sacerdotium provinciae* (1).

Entre 367-370, le proconsul Q. Claudius Hermogenianus Caesarius se fait tauroboliser et crioboliser (2).

Vers 371-373, le proconsul Rusticius Julianus qu'Ammien Marcellin dépeint comme « ayant des instincts de cruauté qui le rendait plus semblable à une bête féroce qu'à un homme (3) ».

Entre 373-375, Symmaque, proconsul d'Afrique, semble avoir fait construire ou embellir à Carthage un temple de la Victoire (4).

Virius Nicomachus Flavianus, vicaire d'Afrique en 377, a été un des grands fauteurs de la réaction païenne en 392-394.

Hierius, vicaire d'Afrique, en 395, et Leucadius, préfet des fonds patrimoniaux africains ont été des apostats, séduits par Flavianus, ainsi que Marcianus proconsul de 394 (5).

Pompeianus, proconsul vers 400-401, était un païen fanatique (6).

Rufius Venerius Volusianus, oncle de sainte Mélanie et proconsul en 411-412 n'a été baptisé que sur son lit de mort, en 424.

Quant à Q. Flavius Memmius Symmachus, fils du célèbre épistolographe, proconsul en 415, et Pompeianus, fils du précédent, proconsul vers 420, on ne sait s'ils ont été païens comme leur père.

(1) *C. I. L.*, VI, 1736 ; Pallu de Lessert, *Fastes...*, II, p. 69.

(2) Tissot, *La Province romaine d'Afrique*, p. 253. Nota. Tissot l'a confondu avec Petronius Claudius : Cagnat, *Bull. Arch. Com.*, 1899.

(3) Ammien Marc., XXVII, 6, 1 et 2.

(4) *C. R. Acad. insc.*, 1893, p. 99 ; 1894, pp. 176, 197.

(5) *Bull. Arch. chr.*, 1868, pp. 56-59 ; Tissot, *l. c.*, p. 271.

(6) Card. Rampolla, *Vita di S. Melania*, p. 104.



Cette liste bien qu'incomplète, explique donc parfaitement les menaces de l'empereur Honorius à l'adresse des magistrats qui seraient convaincus de négligence à l'égard des infractions aux lois contre le paganisme (1). On ne pouvait guère espérer, en effet, que des païens fanatiques comme Symmaque, Flavianus, Pompeianus, etc., sévissent contre leurs coreligionnaires. Elle explique également comment, les plus hauts magistrats étant païens, les magistrats municipaux le sont aussi et en si grande majorité.

Parmi les conseils municipaux qui félicitent Julien l'Apostat de son avènement à l'Empire, nous avons cité plus haut Thamugadi (Timgad). Or, nous savons que cette même ville avait entre 364-367, une municipalité presque complètement païenne : plus de la moitié des membres de la Curie avaient rempli des fonctions religieuses, fonctions de flamines, de pontifes, d'augures, de grands prêtres provinciaux (2).

Aucun autre album semblable n'a été découvert, mais la même proportion de prêtres ou du moins de païens devait se trouver dans le conseil municipal de bon nombre d'autres villes, par exemple Madauros, Calama, etc.

Madauros, le grand centre intellectuel de la région où Augustin avait étudié avant d'aller à Carthage, était une ville toute païenne. Le philosophe Maxime, dans sa lettre à Augustin fait ressortir avec emphase le caractère public des prières et des sacrifices qui se font en l'honneur des dieux, et la magnificence du forum autour duquel s'élèvent de nombreuses statues des dieux (3).

(1) *Cod. Theod.*, I. 16, tit. 10, l. 19.

(2) *C. I. L.*, VIII, 2403. Cet Album de Timgad mentionne 47 prêtres sur 72 personnes.

(3) Aug., *Epist.* 16 ; 232, 7. Le culte de Liber était en grand honneur en cette ville (*C. I. L.*, VIII, 4681, 4682), ainsi que dans la ville voisine, Thubursicum Numidarum (Khemissa). *C. I. L.*, VIII, 4883, 4887.

A Calama, la situation était la même : sous Valentinien Ier, 364-375, Basilius Flacciannus, le curateur de la colonie, ose se donner le titre d'Augure sur les inscriptions publiques (1).

La communauté chrétienne qui s'y trouvait avait si peu d'influence dans la colonie que, malgré les ordonnances gouvernementales, le culte païen y était publiquement exercé grâce à la protection des fonctionnaires et de l'aristocratie.

A l'occasion d'une procession, les chrétiens furent attaqués par les païens et dispersés ; un des leurs fut tué et leur basilique démolie (2).

Ce soubresaut violent du paganisme se renouvela quelque temps après, à Sufes (Sbiba), et fut plus grave encore dans ses conséquences. A la suite de la loi de 399 qui ordonnait de briser les statues qui étaient encore l'objet d'un culte sacrilège, les chrétiens de cette ville voulurent s'emparer d'une statue d'Hercule qui était l'objet d'une vénération particulière. Mais tout à coup l'élément païen se soulève en masse, et, appuyé par le conseil municipal, arrête les assaillants et en tue une soixantaine (3).

Nous ne connaissons pas d'autre soulèvement populaire en Afrique, mais nous savons que bien d'autres villes étaient, au commencement du Ve siècle, dans le même état, au point de vue religieux, par exemple : Sufetula (Sbeïtla) et surtout Thucca (Dougga), dont les fouilles ont mis au jour des ruines de temples magnifiques, tandis que les églises sont d'une exiguité et d'une pauvreté déplorables.

Il ne faut pas s'étonner de voir en Afrique des villes

(1) *C. I. L.*, VIII, 5335, 5337.
(2) Aug., *Epist.*, 90, 91.
(3) Aug., *Epist.*, 50.



qui, comme Thucca, Bulla Regia, etc., avaient eu des évêques au IIIe siècle, et dont la communauté chrétienne était restée si pauvre et si peu nombreuse. Il en a été de même ailleurs.

En Palestine, au S.-O. de Jérusalem, la population de Gaza est restée presque complètement païenne. Vers la fin du IVe siècle, on y comptait seulement 127 chrétiens alors que la ville de Majuna, qui lui servait de port de mer, était toute chrétienne. A cette même époque, une statue de Vénus trônait sur son piédestal en plein forum, et, à ses pieds, brûlaient nuit et jour des cassolettes d'encens (1).

Il en était de même de la ville de Carrhes, la Haran des Livres Saints. Alors qu'Edesse sa voisine était toute chrétienne, Carrhes était encore livrée à l'idolâtrie avec son fameux temple de Lunus.

En 363, à l'époque où Julien l'Apostat s'y arrêta, cette ville avait pourtant l'évêque Vitus vénéré pour sa sainteté, par le grand Basile lui-même (2). L'antiquité de l'évêché dans une ville n'est donc pas une preuve que le peuple y était chrétien. Il a pu y avoir des évêques, de saints évêques même, et la population a pu quand même rester réfractaire à toutes les industries de leur zèle.

Saint Augustin se trompe donc quand il représente l'Eglise en cette fin du IVe siècle comme remplissant tellement le monde qu'il ne reste plus dans le paganisme que les Romains et quelques occidentaux : « *toto terrarum orbe diffusa, exceptis Romanis et adhuc paucis Occidentalibus* » (3).

(1) *Vita Porphyrii*, 12, l. ; 16, 7 ; 20, 2. Cfr. Baronius, *Annales*, année 401, nos 17-51 ; Harnack, *Die Missions und Ausbreitung des Christentums*, Leipzig, 1902, p. 423.
(2) Tillemont, *Mém. Hist. Eccl.*, VI, p. 577 ; IX, pp. 192, 671 ; Theodoret, *Hist. Eccl.*, III, 26, IV, 48.
(3) *Epist.*, 36, 4. Cette lettre est de 397.

Du reste saint Jérôme et saint Ambroise s'inscrivent en faux contre une pareille assertion.

D'abord, on ne peut affirmer que tout l'Occident fût chrétien à quelques exceptions près. S'il est vrai que, depuis l'époque de Julien l'Apostat, où les païens dominaient encore par le nombre (1), le Christianisme soit devenu la religion dominante, il n'est pas exact de dire qu'à la fin du IVe siècle l'Occident fût tellement converti qu'il n'y eût plus que quelques rares païens. Sous le règne du grand Théodose, il y avait encore dans l'Empire une foule de païens. D'après Stuffken, au commencement de son règne, 379, « *magna Gentilium supererat multitudo* » et à la fin « *ingentem paganorum multitudinem superfuisse* » (2).

Cette opinion est confirmée par saint Ambroise qui dit: « *Ex omni gente, ex omni conditione adoptantur quotidie millia senum, millia juvenum, millia parvulorum* » (3). Or dit Beugnot (4), une si énorme soustraction ne s'opère pas sur un nombre imperceptible « *adhuc paucis occidentalibus* ».

Si les conversions se faisaient en masse à Milan, il n'en était pas de même à Turin où saint Maxime, évêque de cette ville, 451-465, luttait péniblement contre les païens et contre les mauvais chrétiens. « Pourquoi adorez-vous vos dieux et vos déesses, crie-t-il aux païens ? Pourquoi immolez-vous aux idoles ? » (5).

---

(1) A l'époque de Julien, dit Spanheim (*Juliani opera*, Praef., p. 2) « *gentiles.... numero longe adhuc praecalebant* »

(2) *De Theodosii magni in rem christianam meritis*. Lugd. Batav., 1828, in-8, pp. 73, 95.

(3) Saint Ambr. *Opera*, IV, p. 559, c. Edit. de Paris, 1642, V vol.

(4) *Fin du Paganisme*, p. 190.

(5) Opera Divi Maximi Taurinensis, p. 722. Edit. de Rome, 1784, in. fol.



Au sud de Turin, en Ligurie, les paysans entretiennent des autels champêtres et se parent avec orgueil du titre d'aruspices (1).

A Capoue, en Campanie, siège d'un évêché, dès les temps apostoliques, un prêtre d'idoles était encore en fonction à la fin du IVe siècle (2).

A Nole, encore en Campanie, saint Paulin, l'ami de saint Augustin, le parent de sainte Mélanie, dans ses 13 Odes en faveur de saint Félix, parle à tout moment des paysans qui viennent célébrer la fête du grand patron de Nole. Il les représente à moitié païens, arrivant quelquefois avec leurs bestiaux afin d'offrir à saint Félix le mouton ou le bœuf qu'ils immolaient à Jupiter ou à Mars. Il parle d'un paysan qui accable saint Félix de menaces et d'injures parce que le bon saint n'a pas bien gardé ses bœufs, et ne l'a pas réveillé au moment où on les lui volait. Il traitait saint Félix, dit Gaston Boissier (3), comme il aurait traité Silvain ou Mercure.

Si nous nous rapprochons de Rome, nous voyons que le Mont Cassin est encore en plein VIe siècle, dominé par le temple d'Apollon où le dieu est adoré d'après Léon d'Ostie comme au plus beau temps du paganisme (4).

Tout près de la Ville Eternelle, sur le mont Cavo, point culminant des monts Albains, couverts de villas, autrefois comme aujourd'hui, était le fameux temple de Jupiter Latialis. « Des documents que j'ai recueillis, écrit l'illustre de Rossi, démontrent que le temple de Jupiter Latialis et son culte se maintinrent jusque dans le IVe siècle » (5).

---

(1) Saint Maxime, *Serm.* 101.

(2) *C. I. L.*, X, 3792.

(3) *Fin du Paganisme*, p. 116.

(4) Muratori, *Script. Ital.*, IV, p. 200.

(5) *Bull. Arch. chr.*, 1873, p. 14.

Que dire maintenant de la Corse [1], de la Sardaigne qui étaient toutes païennes [2], de l'Espagne dont les évêques luttent encore en 572 (second concile de Braga) contre les « *errores idolorum* » [3], de la Gaule enfin, en laissant de côté la Grande Bretagne [4], la Germanie, etc.

Voici comment Sedulius, qui vivait sous le règne de Valentinien, parle des idolâtres de la Gaule :

*Heu miseri qui fana colunt, qui corde sinistro*
*Relligiosa sibi sculpunt simulacra.....* [5]

Tous les documents prouvent donc que saint Augustin s'est trompé quant à ce « *Paucis occidentalibus* ».

Est-il plus vrai qu'il faille mettre parmi les païens la population romaine : « *exceptis Romanis* ». Avouons que cette affirmation paraît tout d'abord bien étrange. Rome qui depuis les Origines a eu la communauté chrétienne la plus florissante de tout l'Occident, ne serait, pour ainsi dire, composée que de païens, à la fin du IV^e^ siècle ! Ce n'est pas possible ! Que la ville ait été sillonnée d'une procession immense lorsque, sous le gouvernement païen de l'empereur Eugène, Flavianus Nicomachue s'est fait initier publiquement au culte de Mitha et tauroboliser [6]. C'est possible. Mais n'y avait-il que des Romains dans cette procession ?

(1) Les Actes du martyre de sainte Julie sont explicites sur ce point : « (Félix) major inter turbas immolantium..... Videns ritus sacrificiorum ibidem a paganis impendi, statim praeceps Eusebius (le maître de Julie), cum suis omnibus ad sacrificandum descendit (*Acta S. S.*, 22 mai, p. 168, 169).

(2) Beugnot, *l. c.*, p. 145, 149.

(3) Caspari, *De correctione rusticanorum*. Christiania, 1883, in-8°.

(4) Saint Jérôme reconnaît sans ambages que, de son temps, les Gaules et la Bretagne étaient encore sous le joug du paganisme. *Opera*, IV, 2, p. 298. Édit. Bénéd., Paris, 1693, 5 vol. in-fol.

(5) *Bibliotheca Patrum*, VI, p. 461.

(6) Rufin, *Hist. Eccl.*, II, 33 ; Migne, *P. L.*, XXI, col. 539 ; *Revue Arch.*, 1868, p. 451 ; *Bull. Arch. crist.*, 1868, p. 49.



Du reste, saint Jérôme et saint Paulin de Nole sont formels : Pour ce dernier, Rome est en majorité chrétienne [1] ; Rome, dit saint Jérôme, est devenue un désert pour la Gentilité..... Les anciens dieux sont relégués dans les combles des demeures avec les oiseaux de nuit. Le Capitole avec ses lambris dorés est abandonné ; la poussière et les toiles d'araignées couvrent les temples et les autels, tandis qu'aux jours des fêtes chrétiennes, Rome s'ébranle toute entière et que les flots du peuple, laissant derrière eux les sanctuaires païens en ruines, inondent les basiliques et les tombeaux des martyrs [2]. Là où saint Augustin se rapprocherait le plus de la vérité, c'est quand il parle de l'attachement du Sénat au paganisme. Mais sur ce point encore, il exagère [3] : nous en avons la preuve dans la correspondance de saint Ambroise à propos du rétablissement de l'autel de la Victoire demandé par Symmaque, qui représente le parti païen. L'évêque de Milan répond que Symmaque et son parti ne peuvent parler au nom du Sénat, car ils ne sont qu'une minorité : *Absit ut hoc Senatus petiisse dicatur ; pauci gentiles communi utuntur nomine..... Curia majore jam christianorum numero est refertal* [4] ». — « *Quò (curia) plures conveniunt christiani* » [5].

(1) « Jam et ipsa Urbs in pluribus filia Sion est quam filia Babylonis ». *Epist. ad Severum*, XXIX, 13. Écrite en 402.

(2) *Epist.*, 57. ad Laetam.

(3) « Quibus tunc (idolis et sacrilegiis) tota fere Romana nobilitas inflata inspirabat..... » *Conf.*, VIII, 2, 2.

(4) *Epist.* ad Valentinianum (en 382).

(5) Lettre de saint Ambroise en réponse à Symmaque.

Nota. — C'est grâce à l'insouciance des patriciens chrétiens et à leur manque de courage que la fameuse affaire de l'autel de la Victoire a pris tant d'importance.

Lors du vote définitif au Sénat qui envoya Symmaque vers l'Empereur pour demander le rétablissement de cet autel dans la salle de délibérations du Sénat, une partie des patriciens chrétiens ne se dérangea pas pour aller voter et laissa ainsi la majorité au parti païen. Ce

Peut-être du reste, saint Augustin a-t-il entendu parler non de tous les sénateurs arrivés des diverses provinces de l'Empire à cette dignité par le droit que leur donnaient les magistratures qu'ils avaient exercées, mais des seuls sénateurs romains qui, par leurs traditions et leurs attaches, étaient en majorité attachés à l'ancien culte et prétendaient être les véritables représentants de Rome et de son Sénat [1].

Si Rome était plus chrétienne que ne le dit saint Augustin [2], l'Orient l'était moins qu'il lui plaît de l'affirmer. En s'en tenant au texte cité plus haut, il aurait été, en cette fin du IVe siècle, complètement chrétien, tandis que des auteurs dignes de foi établissent le contraire.

Constantinople sa capitale, fondée sous l'inspiration d'idées anti-païennes, n'a que 100.000 chrétiens [3] sur une population qui devait au moins s'élever à 4 ou 500.000 [4].

Qu'était-ce, dans les vastes régions de la Thrace, de la Macédoine, sur les rives du Danube?

---

n'est donc pas d'aujourd'hui que l'insouciance des bons laisse le champ libre aux violents et aux méchants.

Symmaque arrivé devant l'Empereur a donc pu se dire envoyé par la majorité, de même que saint Ambroise, armé de la lettre que les absents avaient envoyée comme protestation, pouvait lui refuser ce titre. Ces sénateurs s'excusaient de ne pas être allés ce jour-là au Sénat en disant qu'ils redoutaient quelque violence....

Le fait est, comme le dit G. Boissier, que « cette majorité comprenait beaucoup de gens indécis, craintifs, irrésolus qui avaient peur de se compromettre ; et, comme le jour où il fallait affirmer leur foi ils restaient chez eux, ils laissaient la minorité païenne plus ferme, plus compacte, composée des plus grands personnages, faire ce qu'elle voulait » (*La fin du Paganisme*, II, p. 316).

(1) *Bull. arch. chr.*, 1868, p. 71.

(2) Du reste Augustin s'est contredit. Dans son sermon 24, il dit en effet : « Si dii romani Romae defecerunt, hic quare remanserunt ? »

(3) S. Jean Chrysostome, évêque de Constantinople en 398. *Opera*, IX, p. 93. Parisiis, 1718-1738, 13 vol. in-fol.

(4) Sozomène, *Hist. Eccl.*, II, 2; *Biblioth. Patrum*, VII ; Zozime, *Hist.*, II, 36. Cfr. Müller, *De genio, moribus, luxu aeci Theodosiani*, Havniae. 1797, I, 34.



A Antioche, la proportion des chrétiens est plus grande. Ils forment la majorité : τὸ πλέον τῆς πόλεως. Ce n'est pas étonnant, puisque c'est là que les disciples de Jésus Christ ont pris le nom de chrétiens. Mais ils ne sont que la majorité ! Qu'était-ce alors en Mésopotamie, en Perse, en Arménie ?

En Phénicie le paganisme règne encore en maître. « Constantin, dit Dufourcq, n'y a renversé que deux sanctuaires où s'étalait trop ouvertement l'impureté ; la plupart des autres attirent toujours les foules sur les hauts sommets du Liban. A la fin du IVe siècle, Damas est encore célébrée comme la véritable cité de Jupiter..., supérieure par la beauté des cérémonies et la grandeur des temples (Julien l'Apostat, *Epist.* 24) ; Béryte, Emèse, Arethuse, Ahran, près d'Edesse, Baalbeck soutiennent avec fanatisme la religion traditionnelle ; à Antioche, où les Galiléens ont reçu le nom de chrétiens, il y a un grand-prêtre de Zeus jusqu'au Ve siècle. Il arrive même que le premier magistrat de la ville professe le paganisme... on constate en 423 que des païens existent encore.

En Cappadoce, le pays de saint Basile, de saint Grégoire de Nysse et de saint Grégoire de Nazianze, les païens sont assez nombreux pour que leur présence « en corps » soit signalée aux funérailles de Basile [1].

Même la Palestine où a commencé à briller le Soleil de l'Evangile, compte encore de nombreux païens à la fin du IVe siècle. « Beaucoup de villes et de bourgs restent fidèles aux dieux et n'attendent qu'une occasion favorable, dit Sozomène, pour manifester la haine que le christianisme leur inspire [2].

Tabatha, Raphia, Anthedon, Ascalon, Gaza sont les

---

(1) Dufourcq, *La Christianisation des foules*, pp. 13, 14.

(2) *Hist. Eccl.*, III, 14. Cfr. V, 51.

plus ardents foyers de l'ancien culte jusqu'à la fin du IVe siècle. Gaza montre avec orgueil sur une des places publiques une statue de Vénus devant laquelle brûle toujours l'encens et le temple magnifique du dieu Marnas dont l'oracle est consulté par d'innombrables pèlerins (1).

L'Afrique orientale n'est pas mieux partagée : A Alexandrie, siège de saint Marc, les païens sont tellement nombreux, en 391, qu'ils tiennent en échec la population chrétienne de la ville, comme nous l'avons vu plus haut. Dans la Basse Egypte, le paganisme aurait été aboli sous Théodose, mais dans la Haute, il se maintient jusque vers le milieu du VIe siècle.

Qu'on s'étonne, après tant de témoignages, de voir l'Afrique romaine en majorité chrétienne seulement dans les trois provinces orientales, et en immense majorité païenne dans les Maurétanies.

Saint Augustin ne peut évidemment avoir en vue que la Proconsulaire, la Byzacène et les parties romanisées de la Numidie quand il sonne si joyeusement le glas du paganisme, parle avec tant de dédain des « *reliqui pagani* » expression qui revient souvent sous sa plume (2), se raille des vaincus d'une façon si mordante (3), et répète en d'autres termes le texte que nous avons étudié plus haut : « *ut paene toto orbe terrarum eorum templa evertantur, idola comminuantur, sacrificia subtrahantur* (4) ».

---

(1) Sozomène, *Hist. Eccl.*, V, 39 ; *Vita Porphyrii : Acta S. S.*, février, III, p. 655. Cfr. Dufourcq. *l. c.* p. 13.

(2) *De catech. rudibus*, c. 48 ; *Enarrat. in Psalm.* 98, n° 14 ; 137, n° 14 ; *serm.* 62, n° 9 ; 24, n° 6 ; *Epist.* 97, n° 26 ; *De Consensu Evang.*, I, 42 ; *Contra Epist. Parm*, I, 15.

(3) « Une vieille bonne femme débile est plus puissante que Junon, un vieillard tremblant sous le fardeau des ans est plus fort qu'Hercule. Hercule a triomphé de Cacus, du lion de Némée, de Cerbère, mais saint Fructuosus de tout l'univers. » *Serm.* 273, 6 « *Regnum Coelestis quale erat Carthagini ! ubi nunc est regnum Coelestis ? In Ps.* 98, 14.

(4) *Serm.* 163, 2. Cfr. *Epist.* XXXVI, 4.



Pour lui les Berbères ne comptent donc pas ! C'est un peuple barbare comme les Scythes et les Sarmates qui ne sera digne d'être mentionné que lorsqu'il se sera romanisé.

Quant à ces trois provinces où le christianisme semble avoir dominé au commencement du Ve siècle, sont-elles toutes chrétiennes, elles aussi, à quelques exceptions près, « *exceptis paucis Occidentalibus* » ?

Dans les environs de Carthage et d'Hippone, peut-être, et encore ! En effet nous voyons dans le *Liber de miraculis S^i Stephani* une dame de Carthage qui vient demander sa guérison à saint Etienne, à Uzalis. Nous sommes en l'année 424-425. Elle s'appelle Megetia et est de rang sénatorial. Elle est chrétienne ainsi que sa mère Vitula, mais son père Pontius est païen, païens également sont Adventius son mari et Avitianus son beau-père : « *Pagani autem erant maritus et socer et pater... adhuc gentilitatis erroribus adstricti* » (1) ; des païens se moquent de sa démarche au tombeau du saint. A son retour vers Carthage elle trouve à mi-chemin une païenne envoyée par une de ses parentes « *domestica ab infideli cognata missa* » (2). Arrivée à Carthage, elle reçoit les congratulations de ses amies, toutes chrétiennes. C'est ainsi que l'on saisit sur le vif la composition, au point de vue religieux, d'une bonne famille de Carthage : l'élément féminin est en grande partie chrétien, mais les hommes sont en majorité païens.

Il en était probablement ainsi dans la plupart des familles du patriciat et de la bourgeoisie. On sait en effet que l'habitude s'était répandue au IVe et au Ve siècle, chez les hommes engagés dans la voie des honneurs et des plaisirs, d'attendre le dernier moment pour recevoir le baptême.

---

(1) II, 2, 1.

(2) II, 2, 7.

C'est le cas pour une partie de la famille de sainte Mélanie. Tandis que du côté paternel les *Valerii Maximi* et les *Valerii Severi* sont chrétiens, les *Valerii Proculi* sont restés païens. Du côté maternel, sa mère Ceionia Albina ainsi que sa tante Ceionia Laeta et sa cousine Julia Paula sont chrétiennes, mais son grand-père le *pontifex major* Albinus, son oncle Volusianus sont certainement païens. Quant à ses deux autres oncles et à ses deux cousins, enfants de Volusianus, rien n'autorise à supposer qu'ils ne l'aient pas été (1).

Nous avons un document qui nous permet d'apprécier également la proportion des chrétiens et des païens dans la ville d'Hippo Regius. C'est un sermon de saint Augustin à son peuple. Il lui dit : « *in hac civitate multas inveniri domos in quibus non sit vel unus paganus ; nullam domum inveniri, ubi non sint christiani. Et si discutiatur diligenter, nulla domus invenitur, ubi non plures christiani sint quam pagani* (2). Saint Augustin a le ton un peu moins triomphant dans un autre de ses sermons où il dit à ce même peuple : « *Si ergo dii romani Romae defecerunt, hic quare remanserunt ?* (3) et dans une lettre à Publicola où il constate l'influence que le paganisme conserve encore partout : « Ce patricien scrupuleux lui fait part de ses troubles de conscience : Au marché, on peut lui présenter de la viande qui a déjà été offerte aux faux dieux ou bien des fruits qui proviennent peut-être d'un jardin appartenant à un temple ou à un prêtre d'idoles ; peut-il les acheter ? Dans les bains, il trouve les traces d'un sacrifice qui vient d'être offert ; l'eau dont il va se servir a peut-être été employée tout à l'heure à des purifications sacrées, que faire ? En voyage, on peut rencontrer des temples où le culte antique s'exerce impunément,

(1) Cfr. Card. Rampolla, *Vita di S. Melania*, pp. 129-135.
(2) *Sermo*, 302, 19.
(3) *Sermo*, 24, 6.



des sources sacrées où l'on a jeté une victime, des bosquets sacrés, bref, on est très souvent à même de voir la religion proscrite en plein exercice » (1).

Saint Augustin, s'efforce de le tranquilliser, mais il ne nie pas que le paganisme soit partout et que l'air ambiant soit encore saturé de paganisme. Si le paganisme était aussi mort qu'il le dit, cet état de choses existerait-il ?

C'est du reste en comparant les propres textes de saint Augustin et en les expliquant les uns par les autres que Schultze a pu dire : « De ses paroles (il s'agit de l'évêque d'Hippone), il ressort plus qu'il ne s'en est peut-être rendu compte, que les masses ne s'étaient pas encore soustraites à l'influence de la foi ancienne » (2).

La noblesse même convertie est, en général, insouciante et uniquement occupée de ses plaisirs. Saint Augustin nous en donne la preuve. En 410, les patriciens fuyaient en masse devant l'armée des Goths, qui, comme un torrent, envahissait l'Italie entière, mettant tout à feu et à sang. Or, au milieu de ces désastres, à quoi pensaient la plupart d'entre eux ? Au plaisir ! A peine débarqués à Carthage, les premiers groupes de fuyards coururent au théâtre, et, prenant part aux factions qui divisaient les spectateurs, ils occasionnèrent dans la ville plus de désordre qu'on n'en avait jamais vu (3).

On sait que ceux qui parcouraient la voie des honneurs ainsi que beaucoup de riches remettaient le baptême jusqu'à la fin de leur vie pour pouvoir plus facilement vivre à leur guise (4). On a trouvé un exemple curieux et triste

(1) *Epist.* 46.
(2) *Geschichte des Untergangs des Greechisch-romischen Heidentums*, II, 4.
(3) *De Civit. Dei* ; I, 32, 33.
(4) Cfr. le poème attribué faussement à Tertullien : Ad Senatorem ex consule a Christiana ad idolorum servitutem conversum, Migne, *P. L.*, col. 1106 ; Tertull., *Ad uxorem*, II, 8 ; Le Blant, *La richesse et le Christianisme* : *Rev. Arch.*, avril 1880.

de la façon dont ces chrétiens entendaient la vie. C'est l'épitaphe qu'un père a faite pour sa fille : « *Filia mea*, dit-il, *inter fideles fidelis fuit, inter alienos, pagana fuit*, etc. » (1).

Sans aller aussi loin, d'autres étalaient encore dans leur palais des souvenirs de l'ancien culte, bien qu'ils fussent certainement chrétiens. Tel Anicius Probinus, fils du grand Anicius Probus, membre de la famille qui passait pour être la plus illustre et la plus chrétienne de l'empire : il offre une dédicace au « génie conservateur » de sa maison ! (2). Sans doute il y avait dans cet acte plus de faste orgueilleux que de croyance païenne. Il n'en est pas moins vrai que même chez les meilleures familles, le dépouillement complet de tout ce qui sentait l'ancien culte était difficile et rare.

Origène trouve à cet état de choses quelques circonstances atténuantes : N'ayant pas le courage de professer la foi qu'ils avaient reçue, ils tâchaient de racheter leur lâcheté en rendant aux chrétiens tous les services qui dépendaient d'eux : « *Multos in potentibus constitutos, alios quidem peccatores, tamen pro christianis quantum possibile eis est, multa agentes* », et ceux-là, ajoute-t-il, sont nombreux : « *Tales enim saepe invenies* » (3).

Tout en prenant acte de ces témoignages de bonne volonté, il est permis de regretter que ces patriciens n'aient pas été en plus grand nombre, pour notre Afrique en particulier, plus clairvoyants sur leurs véritables intérêts. Ils oubliaient que *païen* et *donatiste* était pour leurs colons, au IV^e^ et au V^e^ siècles, synonyme de antiromain,

(1) De Rossi, *Bull. Arch. chr.*, 1877, p. 120.

(2) Gudius Marquardus, *Insc. antiquae* ; Leovard, 1731, p. 67, n° 8. Cfr. Beugnot, *l. c.*, p. 15.

(3) *Comment. in Matth.*, XXVII, 17. Cfr. De Rossi, *l. c*, 1877, p. 120.



et ils ont été ainsi cause, en partie du moins, que l'élément berbère a été si peu romanisé et si peu christianisé.

La société des lettrés était pire encore que la noblesse. Sceptique et gouailleuse, elle s'efforçait de rejeter sur le christianisme tous les malheurs de l'Empire. C'est pour lui répondre que saint Augustin a composé son fameux ouvrage sur la Cité de Dieu (1).

Quant à la masse du peuple, elle semble être encore toute imprégnée de paganisme (2). Les sermons de saint Augustin sont remplis d'allusions aux fêtes païennes qui se célèbrent dans sa ville : « *Sacra omnia quae celebrantur a paganis* (3) ; *propter dies festos quos pagani celebrant* (4) ; *Acturus es celebrationem strenarum, sicut paganus, lusurus aleâ et inebriaturus te*, etc. (5). Dans ce même sermon (6), il défend à son peuple de se mêler à la société païenne qui s'incarne tout entière dans les *canticis vanitatis, nugatorio spectaculo, turpitudinibus theatrorum, insania circi, crudelitate amphitheatri, contentionibus pro mimo, pro histrione, pro pantomimo, pro auriga, pro venatore* (7). Il leur reproche leurs actes idolâtriques : « *Novi multos esse sepulcrorum et picturarum adoratores* (8) », leurs banquets scandaleux dans les églises, à la manière des païens (9) et même dans les temples, en l'honneur des faux dieux ; il les gourmande sévèrement de

(1) G. Boissier, *La fin du Paganisme*, II, pp. 189, 339, etc.

(2) Aug. *Epist.* 2, 6 ; 16 ; 102 ; 136 ; 138 ; *Serm.* 43, 5 ; *Enarr.* in Ps. 300, III, 5 ; *in Ps. 80*, 1 ; *de Civit. Dei*, II, 3 ; XVIII, 53.

(3) *Sermo* 197, 1.

(4) *Sermo* 361, 19.

(5) *Sermo* 198, 2.

(6) *Sermo* 198, 3.

(7) *Sermo* 198, 3.

(8) *De Moribus eccl. cath.*, I, 34, 75.

(9) *Epist.* 22, 1, 5-6 ; 29, 2, 3, 10 ; *Sermon* 311, 5 ; *De Civit. Dei*, VIII, 27 ; *De cerâ Relig.*, 55, 108 ; *Contra Faustum*, XX, 21. Cfr. Conc. Carth. de 397, canon 30. *Cod. can. Eccl. Afric.*, pag. 42.

pratiquer habituellement la divination, d'avoir en grande considération les augures et les aruspices, d'assister à des solennités païennes, au théâtre, après avoir célébré les fêtes chrétiennes, à l'église (1) ; d'oublier Dieu quand ils tombent dans l'indigence pour invoquer Mercure, Jupiter ou la Dea Coelestis (2).

Ces crimes d'idolâtrie qu'Augustin reproche à son peuple, se rencontrent également partout ailleurs : A Milan, saint Ambroise (3) ; à Turin, saint Maxime (4), etc., les reprochent au leur.

Il fallait que ces sortes d'apostasies fussent déjà fort communes puisqu'elles ont provoqué une loi contre les chrétiens qui sacrifieraient aux idoles : « *qui nomen christianitatis induti sacrificia fecerint* » seraient privés du droit de tester. Cette loi est du 7 avril 426 (5).

La ville d'Afrique la plus pénétrée de l'esprit païen, quoique de fait chrétienne, était peut-être Carthage. Depuis des siècles, la statue de la Dea Coelestis (Tanit-Juno), trônait au cœur même de la ville, dans un temple magnifique (6). Son culte s'était de là répandu jusqu'au fond de la Maurétanie Césarienne (7). Elle avait eu à Car-

(1) *De Catech. rud.*, 48 ; *de fide et oper.*, 34 ; *serm.* 9, 17 ; 62, 9. *Comment. Epist. ad Galat.*, IV, 35.

(2) *Enarr.*, in Ps. 62, 7. De fait, une inscription de Mascula est dédiée à Coelestis, Saturnus, Mercurius, et Fortuna, qui sont appelés « dii juvantes. » *C. I. L.*, VIII, 2226.

(3) *Opera*, T. V., p. 15 l. Cfr. I, p. 432 c. ; II, p. 109, 4 d, Edit. de Paris, 1642, 5 vol. in fol.

(4) *Serm.* 101.

(5) *Cod. Theod.*, L. 16, tit. 7, l. 7.

(6) *De promiss. et praedict.*, III, 38.

(7) Aïn-Témouchent, *C. I. L.*, VIII, 9796 ; Auzia, *l. c.*, 9015 ; *Eph.*, V, 948-950 ; Sitifi, 8432-8433 ; Cirta, 6939 ; Mastar, 6351 ; Kef Tazerout, 8241 ; Rouached, 8239 ; Madauros, 4673-4674, Cfr. 9195 ; Lambaesis, 2592 ; Vazaivi, 2226 ; Ad Sava, *Eph.*, VII, 460 ; près Batna, 4286 ; Theveste, 1837 ; Simittu, *Eph.*, V, 494. Cfr. 829 ; Thucca, *Eph.*, V, 570 ; Tichilla, 1360 ; Giufi 859 ; Si Khalifa, près Avitta, *Eph.*, V, 644 ; H' el Oust, *Eph.*, V, 1264 ; Thuccabora, 1318 ; Carpi, 993. *Eph.*, V, 454. Cfr. Aug., *In Ps.* 62, 7 ; *De Civ. Dei*, II, 26 ; XI, 4 ; Tertull., *Apolog.*, 24.



thage ses confréries, ses communautés de *sacrati* et de *sacratae* (1) et la coutume voulait qu'on lui fût voué dès l'enfance.

L'Église avait pu la chasser de son temple et y installer à sa place le culte chrétien, mais elle ne l'avait pas expulsée du cœur de ses anciens fidèles ni de celui de leurs enfants, car Salvien nous apprend qu'au milieu du V^e^ siècle, la déesse Céleste était encore adorée non seulement par les païens, ce qui lui semble naturel, mais par des chrétiens qui, après avoir sacrifié en son honneur, ne craignaient pas d'aller prendre part aux cérémonies du culte chrétien. Il ajoute même que les parents continuaient à lui consacrer leurs enfants. Et cette impiété n'était pas le fait de quelques-uns, mais d'un très grand nombre, car il ajoute : « *Quis ergo illi idolo non initiatus, qui non a stirpe ipsa, forsitan a nativitate devotus ?* (2) ».

Rien d'étonnant après cela qu'on ait surpris sur les lèvres des païens des réflexions comme celle-ci, dont saint Augustin s'est fait l'écho : « *Quare nos relinquamus deos quos christiani nobiscum colunt ?* (3) »

Dans beaucoup d'autres villes, les païens sont assez nombreux pour forcer les fidèles à assister à leurs banquets, et, à force de violences, pour faire déserter les églises : c'est un Concile qui s'en plaint ainsi : « *Convivia multis in locis exercentur quae ab errore gentili attracta sunt, ita ut nunc a paganis Christiani ad haec celebranda cogan-*

(1) Aug. *De Civ. Dei*, II, 26, 2 ; *C. I. L.*, VIII, 829, 14613 ; *Eph. Epigr.*, V, 498 et p. 335. — Son culte s'est même répandu jusqu'à Rome ; il s'était installé sur le Capitole, sous le nom de *Dea Virgo Coelestis, praestantissimum numen loci montis Tarpei* (Insc. trouvée en établissant les fondations du monument à Victor Emmanuel). Cfr. *Rev. Arch.*, III, 1904, p. 343 ; *C. I. L.*, IX, 734.

(2) Salvien, *De Gubern*, L. VIII, 9-13, p. 191, Édit. de Paris 1663 ; p. 187 de l'édit de 1684, in-8°.

(3) Dans Beugnot : *Aug.*, II, 219 c, de l'édition de Louvain, 1577, 12 in-fol.

*tur ; ex quâ re, temporibus christianorum imperatorum persecutio altera occulte videatur... Saltationes sceleratissimas per vicos atque plateas... ut matronalis honor... injuriis lasciviantibus appetatur, ut etiam ipsis sanctae religionis pene fugiatur accessus* (1).

Si le paganisme était aussi vivace dans les villes dont la population était complètement romanisée, il est facile de s'imaginer ce qu'il devait être dans les campagnes (2).

En 419, à la suite du VIII[e] Concile de Carthage, les évêques demandèrent avec instance le secours du bras séculier pour détruire les restes de l'idolâtrie : « *Instant etiam aliae necessitates religiosis imperatoribus postulandae, ut reliquias idolorum per omnem Africam jubeant penitus amputari ; nam plerisque in locis maritimis atque possessionibus diversis adhuc erroris istius iniquitas viget ; ut praecipiant et ipsas deleri et templa eorum quae in agris vel in locis abditis constituta sunt jubeantur omnino destrui.* »

De fait la population des campagnes africaines ne devait pas être plus avancée que celle de la Campanie, de la Ligurie, du Piémont, etc. Saint Augustin avoue qu'il y avait là encore beaucoup de païens pour lesquels les lois contre l'ancien culte étaient comme non avenues : « *Multi pagani habent istas abominationes in fundis suis* » (3). Sans doute, après la loi si sévère de 399, ils furent obligés de se cacher, mais sans, pour cela, vouloir se convertir.

C'est probablement vers cette époque que quelques endurcis, espérant pour leurs dieux un meilleur avenir, prirent le parti de les transporter dans des caveaux souterrains : telles les cachettes découvertes à Carthage (1), à Theveste (2), et celles dont parle l'auteur du *De Promissionibus* (3). « J'ai vu, dit-il, dans une partie de la Maurétanie, tirer des grottes et des cavernes d'antiques idoles qui y avaient été cachées. Ce qui s'est passé de semblable dans d'autres provinces est chose connue de tous » (4).

(1) Conc. de 424, can. 26, 27.

(2) Gentiles coeperunt pagani dici postquam per leges exclusi ab urbibus, solis in pagis permittebatur profana sacra exercere : Bolland, *praef. preliminaris, in Acta S. S.*, I, p. 358 A.

(3) *Serm*, 62, 17.



C'est l'ensemble de tous ces faits qui a arraché ce cri à Salvien : ***Ubique daemon !*** (5) à un autre contemporain d'Augustin, Urbanus de Sicca Veneria (Le Kef), dans son livre *de Castitate* (6), cette phrase : « ***Temporibus nostris, auctore diabolo, sic vitiata sunt omnia ut paene nihil sit quod absque idololatria transigatur*** » (7) ; et à Augustin lui-même, cette phrase empreinte d'une si profonde tristesse : « ***Pleraque in Africa Ecclesiae membra pigriora sunt*** » (8).

C'est ce même ensemble de faits qui permet à Schultze, dans son ouvrage sur la fin du paganisme, de conclure, à propos de l'Afrique : « On ne concevrait pas un tel état de choses si, dans les milieux chrétiens, ou du moins à côté d'eux, la religion des ancêtres n'avait subsisté, sinon dans toute sa vigueur primitive, du moins avec une vitalité qu'on ne peut nier » (9). Les choses ne pouvaient pas

(1) Gauckler, *C. R. de l'Acad. Insc.*, 1899, p. 158.

(2) *Rec. Const.*, XIX, 1878, p. 455 ; XX, 1879, p. 215 ; XXIII, 1883, p. 135 ; Gsell, *Mél. École de Rome*, XX, 1909, P. 118.

(3) Lib. III, c. 38-45 ; *P. L.*, T. 51, col. 855.

(4) On a trouvé à Cherchel deux socles portant ces mots : Translata de sordentibus locis. *Eph. Epigr.*, VII, n° 510, 511. Cfr. *Cod. Theod.*, L. XVI, tit. 10, l. 11, 19 ; Le Blant, *Mél. École de Rome*, 1890, p. 389.

(5) De Gubern., p. 122 de l'édition de Balege, 1684.

(6) Il a été pendant longtemps attribué au pape saint Léon ; mais il est probablement d'Urbanus qui l'adressa à Démétriade, petite-fille de l'illustre Proba Faltonia Anicia, religieuse à Carthage de 411 à 439.

(7) *Biblioth. Veterum Patrum* et *antiq. Script. Eccl. Lat.*, VII, p. 834 h. Parisiis, 1589, 25 vol. in fol.

(8) Dans Bruguot, *Aug.*, II, p. 219 c. de l'édition de Louvain.

(9) Schultze, *Geschichte des Untergangs des Griechisch-römischen Heindentums*. Iena, H. Costenoble, 1892, in-8°.

du reste être autrement puisque, comme le dit De Broglie, des populations entières venaient de passer sous les étendards de J. C. « avec leurs bagages de croyances insensées et de pratiques superstitieuses, de sorte que, malgré leur abjuration, elles étaient restées païennes par leurs mœurs, leurs goûts, leurs préjugés et leur ignorance » (1).

L'impression qui reste, après le dépouillement de tous ces textes dont le plus grand nombre sont tirés de saint Augustin lui-même, est que son « *paucis occidentalibus* » appliqué à l'Afrique, comme du reste à tout l'Occident, demande à être corrigé. Il l'a été par d'autres textes du même auteur, il peut l'être également par ses contemporains, africains comme lui.

L'un d'eux, auteur d'un livre intitulé *De verâ et falsâ poenitentiâ* (2), dit clairement que de son temps les chrétiens sont le petit nombre relativement à la multitude des païens et des juifs : « *Etsi omnes salvantur credentes, paucorum tamen est electio in tanta multitudine (gentium et judaeorum)* » (3).

Si, maintenant, nous voulons nous faire une idée générale de la physionomie que présente l'Afrique, au point de vue du paganisme, à la fin de la période romaine, nous devons la partager en trois zones bien distinctes :

Les villes romanisées,

Les campagnes plus ou moins colonisées,

Les régions non colonisées et plus ou moins soumises à la puissance romaine.

(1) *L'Église et l'Empire romain.*

(2) Il a été faussement attribué à saint Augustin. Cfr. Beugnot, *l. c.*, II, p. 194 ; Aug., *Opera*, IV, p. 513 c. de l'édit. de Louvein, 1577, 12 vol. in-fol.

(3) Cette affirmation semble contraire à ce que nous avons dit plus haut, à savoir qu'à la fin du IV^e^ siècle, la population de l'Empire était en majorité chrétienne. Elle est juste si l'on fait entrer en ligne de compte non seulement les peuples soumis à l'Empire, mais encore ceux qui étaient en dehors du *limes* impérial, appelés *gentes*, *barbari*.



1° Les villes romanisées sont en majorité chrétiennes mais l'esprit du paganisme, ses coutumes, ses superstitions sont encore vivants chez un trop grand nombre de fidèles et de catéchumènes ;

2° Les campagnes plus ou moins colonisées sont entamées par le christianisme, mais le paganisme y est très vivace. Ce n'est pas seulement l'esprit païen, c'est le culte païen qui subsiste encore et y domine même. Comme le dit très justement Dufourcq, « tandis que l'élite humaine s'est ralliée au christianisme sitôt qu'il a été connu..... les masses populaires lui sont demeurées beaucoup plus longtemps hostiles..... elles luttèrent jusqu'au VII^e^ siècle » (1).

Il en est du reste de l'Afrique comme de l'Europe. De quelque côté qu'on jette les regards, partout on voit les campagnes encore toutes païennes. Les témoignages tirés de saint Paulin, de saint Maxime de Turin, etc., mentionnés plus haut, sont assez clairs. Un document d'un autre genre apporté par Beugnot les confirme absolument : il s'agit d'un petit poème bucolique dont l'auteur vivait dans la première moitié du V^e^ siècle : Trois bergers y causent entre eux sur les maladies qui attaquent les bœufs. L'un de ces bergers qui est chrétien dit que le plus sûr moyen de garantir ces animaux contre la peste est de placer entre leurs cornes

*Signum quod perhibent esse crucis Dei,*
*Magnis qui colitur solus in urbibus* (2).

Ainsi donc, pour ce poète chrétien, le Christ n'était que le dieu des grandes villes.

Tel était l'état de choses en Italie, etc., tel il était éga-

(1) *La christianisation des foules*, p. 6, 12.

(2) Endelechius, v. 106, p. 130. Édit. Piper, Goettingue, 1835, in-8^e^. In Beugnot, *l. c.*, II, p. 210.

lement en Afrique. Rien ne nous autorise à prétendre que les campagnes de l'Afrique aient été plus favorisées à ce point de vue que celle de la Campanie, de la Ligurie, du Piémont, etc.

Les régions qui, plus tard, seront soumises à l'empire de Byzance, auront eu le temps de se dépouiller de ces restes de paganisme. Aussi, trouvons-nous aujourd'hui dans les campagnes avoisinant Tébessa (Theveste), Timgad (Thamugadi), etc., une multidude d'églises ; ce qui prouve que, dans cette région, la masse du peuple a été complètement chrétienne. Mais il n'en était pas ainsi à la fin de la période romaine, car plusieurs de ces basiliques sont byzantines.

Cette réflexion s'impose d'autant plus qu'il n'en est pas ainsi dans celles des campagnes de la Maurétanie qui ont été parfaitement romanisées, mais qui n'ont pas été byzantines, telles, par exemple le littoral de Cherchel (Caesarea), où Byzance n'a eu qu'un simple pied à terre et la Vallée du Bas Chélif. Là, on ne trouve que ce que la population romaine y a laissé. Or les églises n'apparaissent que dans les villes. Les campagnes environnantes en sont dépourvues.

3° Enfin les régions ni colonisées, ni soumises à la puissance romaine sont, à plus forte raison, toutes païennes au V^e^ siècle. Nous en avons suffisamment donné la preuve.

Cette constatation, M. Monceaux l'a faite comme nous : « Il (le paganisme) s'y est, dit-il, très longtemps défendu, même après la chute de la domination romaine. C'est là un fait que le rayonnement du christianisme africain avait jusqu'ici laissé dans l'ombre, mais qui nous a été révélé récemment par les découvertes archéologiques, et qui d'ailleurs est pleinement confirmé par beaucoup de textes antiques. Cette longue persistance du polythéisme expli-



que certains traits des églises locales : bien des usages particuliers, bien des détails du formulaire épigraphique, peut-être aussi l'éclat un peu superficiel du christianisme africain, le succès des schismes, la disparition si complète de la foi chrétienne après quelques siècles de domination arabe » (1).

Qu'on ne s'étonne pas d'une pareille conclusion : L'Afrique plus favorisée que beaucoup d'autres régions de l'Empire, au point de vue chrétien, n'a pas pour cela échappé aux lois historiques qui se sont imposées à tous les peuples. Elle est après tout dans le même état où nous voyons l'Italie et les autres pays d'Occident (2).

Veut-on un exemple ? Prenons la Gaule avec laquelle, semble-t-il, notre Afrique a quelques points de ressemblance :

Situées l'une et l'autre aux portes de l'Italie, la Gaule a eu sa Narbonnaise comme l'Afrique a eu sa Proconsulaire, provinces si bien romanisées, en relations si constantes avec Rome qu'elles étaient selon le mot de Pline parlant de la Narbonnaise, moins des provinces qu'une portion de l'Italie elle-même : « Italia verius quam Provincia » (3). Au delà de ces provinces vers le Sud et l'Ouest pour la Proconsulaire, l'Ouest et le Nord pour la Narbonnaise, le pays était moins complètement romanisé, bien que certaines régions le fussent cependant parfaitement : celles de Lugdunum, dans la *Lugdunensis prima*, de Burdigala dans l'*Aquitania secunda*, pour la Gaule ; de Cirta, Theveste, etc., en Numidie, pour l'Afrique.

---

(1) *Hist. litt. de l'Afrique chr.*, III, p. 57.

(2) L'Espagne mieux romanisée et mieux christianisée que l'Afrique avait encore des païens à la fin du IV^e^ siècle. A Tarragone, on vit des chrétiens retourner aux faux dieux, malgré les lois qui punissaient l'apostasie. *Lettre du pape Sirice* (384-398). MIGNE, *P. L.*, XIII, col. 1136.

(3) Dans Champagny, *Les Césars*, III, p. 9.

Dans une troisième zone, plus loin des centres et par conséquent de la vie Romaine, comme les *Lugdunensis secunda* et *Tertia* (Normandie et Bretagne) en Gaule, les Hauts-Plateaux de la Césarienne en Afrique, la romanisation est à peine commencée, et l'élément indigène y domine absolument.

Au point de vue de l'évangélisation chrétienne, mêmes ressemblances : la Narbonnaise et peut-être d'autres provinces encore ont eu leur prédication apostolique, comme nous croyons que l'Afrique a eu la sienne, avec cette différence que la foi semble avoir fait des progrès plus rapides en Afrique qu'en Gaule, puisqu'en 196, saint Irénée ne groupe autour de lui, au sujet de la Pâques, que 13 évêques (1) tandis qu'Agrippinus, vers la même époque, en groupait 90. Il y en avait certainement d'autres dans les autres provinces de la Gaule et on aurait tort de tirer de ce fait la conclusion qu'en tirent les adversaires des traditions apostoliques.

Quoiqu'il en soit, il est certain qu'à part ce point spécial, la Gaule ne le cédait en rien à l'Afrique. Elle la surpassait même sous certains rapports (2) : sous celui par exemple de la soumission plus complète des indigènes à l'autorité romaine tandis que l'Afrique avait des massifs montagneux encore à moitié insoumis, à la fin du IVe siècle, et bien des régions où la colonisation romaine n'avait pas osé pénétrer.

(1) « Synodus divina et sacra provincialis, collecta Lugduni Galliae ab Irenaeo sanctissimo ibidem episcopo. aliisque tredecim episcopis. » Dom Labat, *Conc. Gall. collect.*, I, col. 51-52. On sait que dans un document national cité par Grégoire de Tours, sept évêques écrivant à la reine Radegonda à propos de saint Martin de Tours lui disent que, jusqu'à l'arrivée de ce thaumaturge, la foi avait fait peu de progrès : adhuc ad paucorum notitiam tunc ineffabilia pervenissent Trinitatis dominicae sacramenta..... Greg. Tur., *Hist. Franc.*, IX, 39 ; Migne, *P. L.*, 71, col. 516.

(2) Tacite proclamait la Gaule et l'Espagne les deux plus opulentes provinces du monde (*Hist.*, I, 53).



Malgré les facilités plus grandes que, de ce chef, le christianisme a eues pour l'évangélisation des indigènes en Gaule, les villes seules étaient chrétiennes, vers la fin de ce même IVe siècle. Non seulement les montagnes du plateau central, du Morvan, etc., étaient païennes, mais même les plaines ouvertes arrosées par la Garonne, la Loire, la Saône, l'Yonne, etc., etc. On en a la preuve dans les *Acta Sanctorum* qui nous racontent les travaux apostoliques des évêques du IVe et Ve siècle : Dom Devic et Dom Vaissete nous montrent Orientius, évêque d'Auch, la capitale de la Novempulana, occupé, au Ve siècle pendant tout son apostolat, à lutter contre le paganisme, à convertir les populations voisines, à renverser les temples, à briser les idoles, etc. (1). Mais aucun document n'est comparable, à ce point de vue, à l'ouvrage que les abbés Bulliot et Thiollier ont composé sur l'apostolat de saint Martin chez les *Senones*, les *Lingones* et les *Eduenses* : « La Gaule, disent-ils, conquise en 10 ans par César était loin de l'être par le christianisme, après quatre siècles, et, si l'on comptait des évêques dans les cités, des convertis plus ou moins isolés dans chaque *vicus*, les campagnes, ennemies du changement, présentaient un autre spectacle. Une fois qu'on s'éloignait des villes et des grandes voies romaines, qu'on entrait dans les chemins creux ombragés de chênes séculaires, qu'on pénétrait dans les cabanes des colons et des tenanciers des *latifundia*...., on aurait cru reculer de trois siècles. Dans les villes mêmes, malgré les édits des empereurs, le paganisme s'exerçait publiquement, et. à Autun, bien postérieurement à la promotion de saint Martin au siège épiscopal de Tours (2), la statue de Béré-

(1) *Acta S. S.* I, p. 61, 1er mai ; *Hist. gén. du Languedoc*. par dom Devic et Dom Vaissette, I, p. 621 ; II, p. 58 de l'édition Privat.

(2) 371. Saint Augustin est monté sur celui d'Hippone en 393.

cinthe était promenée sur un char.... comme à l'époque du martyre de saint Symphorien » (1).

Après cette vue générale sur la Gaule, les auteurs nous montrent le saint prêchant dans toute la région arrosée par les affluents supérieurs de la Seine et par la Saône : « Au moment de sa mission dans le Sénonais, ce pays était un foyer de paganisme, où la Bonne déesse recevait un culte pompeux sous les yeux du saint évêque d'Augustodunum. L'exemple de la cité permet de préjuger des campagnes, livrées à l'ignorance, ancrées dans leurs superstitions (2). L'Avallonais où saint Martin détruisait entre 372-377 le temple du mont Marte près Avallon, était encore tout païen.

Cependant la voie de Lyon à Boulogne-sur-Mer, une des grandes artères de la Gaule, passait sous les murs d'Avallon (3).

La vallée de la Seine avec ses affluents jusqu'à Châtillon était « un domaine opulent du paganisme » (4).

Aux portes mêmes de Dijon comme à celles de la plupart des villes, les faux dieux avaient conservé leurs sanctuaires (5).

De Beaune à Châlons jusqu'à Autun, le paganisme conservait ses oratoires et ses cancels.

Autun, siège d'un évêché, au point de jonction de 15 voies romaines avec leurs bifurcations, était la ville lettrée de la région. Elle avait une université et était pour le pays ce que Madauros où a étudié saint Augustin était pour la Numidie centrale. L'une et l'autre étaient également des foyers de paganisme.

(1) *La Mission et le culte de saint Martin*, p. 36. Paris-Autun, 1892, in-8°.
(2) *La Mission...* pp. 41, 48.
(3) *La Mission...* pp. 41, 48.
(4, 5) *La Mission...* pp. 80, 107, 142.



L'année où saint Martin vint évangéliser Autun, 377, « le culte des idoles était loin d'avoir disparu et s'y exerçait publiquement. Les temples cités un demi-siècle auparavant par le rhéteur Eumène (1) étaient debout et fréquentés, et si, parmi les classes éclairées, certaines familles avaient embrassé la foi, d'autres membres de l'aristocratie, un demi-siècle plus tard, étaient encore païens.

C'est dans les environs d'Autun, que saint Martin étant occupé à renverser un temple, une multitude furieuse de rustres païens se précipita sur lui. Il ne dut la vie qu'à un miracle (2).

En retournant à Tours, saint Martin passa par le Morvan, pays sauvage et isolé bien qu'il fût traversé par des voies romaines dont la principale construite sous l'administration d'Auguste gagnait Saulieu pour aboutir à Sens.

La population de ce pays était si attachée au paganisme que le bon saint ne put venir à bout de son entêtement.

Outre les pays d'Autun, de Dijon, de Sens, etc., saint Martin en évangélisa beaucoup d'autres : ceux de Chartres, de Paris, etc. Partout c'était le même spectacle attristant, le paganisme régnait en maître ; partout les mêmes miracles d'un côté et les mêmes conversions de l'autre.

Malgré tout, le paganisme était loin d'avoir disparu, lorsque mourut le grand thaumaturge (397). Nous en avons la preuve dans les luttes qu'eurent encore à soutenir les continuateurs de son œuvre et même de ses miracles : les Simplicius, les Amator, les Germanus, etc.

Ce dernier, sacré évêque d'Auxerre, en 418, est le plus célèbre : il fut apôtre et thaumaturge comme saint

(1) Lors du passage de Constantin, dans cette ville, en 311.
(2) Sulpit. Sev., *De Vita*, XV, 1.

Martin. Tout son épiscopat se passa également à convertir les païens qui se pressaient en masse sur ses pas (1).

Son apostolat témoigne de la vigueur du paganisme en Gaule au Ve siècle, comme celui de saint Martin au IVe, comme en témoignera plus tard, au VIe celui de saint Patrice, évêque de Nevers (2).

Nous osons croire que cette digression sur le paganisme en Gaule, à la fin du IVe siècle, n'a pas été inutile, car elle nous a montré que l'Afrique, païenne encore à cette époque dans ses parties non romanisées n'était pas une exception.

Si nous avions eu à cette époque en Afrique, un saint Martin et un Sulpice Sévère, celui-ci aurait eu à faire les mêmes constatations que le disciple de l'évêque de Tours Il nous aurait dépeint les indigènes des Hauts Plateaux algériens, des massifs de la Kabylie, de l'Ouarsenis, du Dahra etc., sous les mêmes couleurs qu'il nous a représenté les Eduens, les Lingons, etc. Ces cités gauloises comprenaient au moins la langue de l'Apôtre. Elles étaient en effet plus romanisées que beaucoup de nos tribus indigènes qui étant, sur plusieurs points de la Césarienne et même de la Numidie, restées absolument réfractaires à la civilisation romaine, n'auraient même pas pu comprendre les missionnaires, supposé qu'il s'en fût levé quelques-uns du milieu des colonies romaines.

La comparaison au point de vue religieux des populations de l'Afrique avec celles de la Gaule, au commencement du Ve siècle, nous montre que, si la part du paganisme en Afrique est encore très considérable, il n'y a là rien qui doive nous étonner, puisqu'une province de l'Empire mieux romanisée qu'elle était à cette même date,

(1) *Vita S. Germani Antissiodorensis episcopi*, auctore Constantio presbytero.

(2) Bulliot et Thiollier, *l. c.*, p. 458.



d'après des documents irréfutables, en grande partie païenne, du moins dans les campagnes.

Quant aux populations chrétiennes elles-mêmes répandues dans les diverses régions de l'Afrique, elles sont généralement loin d'être au fond ce qu'elles paraissent à l'extérieur, imbues qu'elles sont restées, d'idées, de préjugés et de coutumes païennes.

Le clergé, lui aussi, n'est pas non plus tout ce qu'il paraît : En face de l'auréole de génie, de science et de sainteté qui entoure la tête des saints Cyprien, Augustin, Optat, Fulgence, etc., on est ébloui, et on ne voit pas les plaies que, de tout temps, a produites, dans l'Église d'Afrique, la fièvre que l'on a mise à fonder des évêchés et par conséquent à créer des évêques. On est émerveillé en en comptant de 70 à 100 à la fin du IIe siècle ; de 90 à 130, au milieu du IIIe ; de 6 à 700 évêchés avec 8 ou 900 titulaires au premier tiers du Ve siècle, et on ne pense pas à se demander si cette Église si riche et si féconde pourtant, suffisait à donner assez d'évêques dignes de la charge sublime qu'on leur imposait. Le fait est que cette masse d'évêques, aux époques que nous connaissons, était loin d'être toujours une élite.

Nous ne connaissons aucun de ceux qui entouraient Agrippinus, mais saint Cyprien nous a suffisamment édifiés sur ceux de son époque.

L'énervement de la discipline constaté sous ce saint évêque produisit ses fruits 50 ans plus tard, lors de la persécution de Dioclétien. On vit alors de nombreuses apostasies dans le clergé (1). On connaît les évêques de la Proconsulaire qui livrèrent les saintes écritures : Maurus d'Utique (2), Novellus de Thisica, Faustus ou Faustinus-de

(1) *Passio Maximae*, 1.

(2) *Acta Purgat. Felicis*, p. 201, Ziwza.

Thuburbo majus [1], Fundanus d'Abitinae [2], dont le crime fut, il est vrai, racheté par l'héroïsme de 49 de ses chrétiens [3].

En Numidie, le nombre des évêques prévaricateurs connus est encore plus grand : ce sont le primat de cette province Secundus de Tigisi [4], Paulus de Cirta [5], Donatus de Calama, Victor de Rusicade, Donatus de Mascula, Marinus d'Aquae Thibilitanae, Purpurius de Limata et un certain Menalius [6].

Sans doute, cette persécution de Dioclétien eut, comme celle de Dèce, ses nobles et héroïques victimes. Elles furent même nombreuses [7]. Il n'en reste pas moins que l'attitude du clergé fut en général lâche et veule. Le procès verbal des perquisitions qui furent faites en 303, à Cirta, nous met sous les yeux l'étrange conduite du clergé de cette ville : son évêque Paulus assiste impassible à la confiscation de son mobilier liturgique, et se contente de dire que ses livres sont chez ses Lecteurs. « Son clergé, dit Monceaux [8], est à la hauteur du chef de l'Église. A part deux sous-diacres qui sont assez crânes et refusent de répondre aux questions posées, les autres clercs se vendent les uns les autres, s'empressent autour du magistrat, et furettent dans les coins pour lui apporter les objets oubliés. Chez les Lecteurs remise empressée des manuscrits ; bref, c'est chez tous, une faiblesse résignée, tremblante qui inspire la plus profonde pitié. »

(1) Augustin., *Post. coll. ad Donat.*, 22, 38.
(2) *Acta Saturnini*, 3. Ruinart.
(3) *Acta Saturn.*, 2-17. Ruinart.
(4) Optat, *De Schism.*, I, 14 ; Aug., *Contra Cresc.*, III, 27, 30.
(5) *Acta Ibunati Felicis*, p. 186, Edit. Ziwsa.
(6) Optat, I, 13 ; Aug., *contra cres.*, III, 26-27, 29-30.
(7) Cfr. Monceaux, *Hist. litt. Afr. chr.*, III, p. 35. Cfr. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VIII, 6, 10.
(8) *L. c.*, III, p. 95.



Si le choix des évêques ne fut pas toujours heureux au III^e^ siècle, ce fut bien pis au IV^e^ et au V^e^, lorsque les deux partis, le catholique et le donatiste, rivalisèrent l'un l'autre à qui aurait le plus d'évêques et attirerait à soi le plus de populations.

Nous avons dit, au chapitre III, les moyens employés par les uns et les autres pour l'emporter sur l'adversaire.

Mais alors il arriva ceci : Pour soutenir la concurrence, il fallut faire fléchir les saints canons et s'arrêter à des choix qui ne pouvaient ni honorer l'Église, ni tourner au bien des populations.

C'est ainsi que Valère, prédécesseur de saint Augustin, était, au témoignage de Possidius [1], peu instruit dans la langue et les lettres latines, et, de plus, affligé d'une infirmité qui lui interdisait la parole en public, ce qui le mettait dans un état d'infériorité évidente, dans une ville toute romaine comme Hippone, en présence de son adversaire donatiste.

Aussi le schisme fit-il alors, dans cette ville, des progrès si considérables que l'évêque donatiste, se sentant maître de la situation, interdit aux siens de cuire du pain pour la petite communauté des catholiques. Il arriva, raconte saint Augustin, qu'un boulanger donatiste, locataire d'un diacre catholique, refusa de cuire le pain de son propriétaire, et cela, ajoute le grand évêque, « non seulement dans une cité romaine, mais dans sa patrie ; non seulement dans sa patrie, mais dans sa propre maison ! » [2].

Plus incapable encore que Valère était Paulinus, évêque de Zuri, en Proconsulaire. Celui-ci ne savait même pas

(1) *In Vita Aug.*, 2.
(2) *Contra litt. Petil.*, II, 83.

signer son nom et il dut, pour ce, à la Conférence, prier Trifolius d'Abora de signer à sa place [1].

S'il n'y avait eu que des incapables, le mal eût été réparable ; mais il y eut des indignes.

Saint Augustin nous parle d'un de ses sous-diacres, Rusticianus Mutugennensis, passé au donatisme, rebaptisé, ordonné diacre [2]. Les Actes de la Conférence nous font encore connaître le diacre Vitalis passé au donatisme, ordonné prêtre, puis évêque de Mascula, malgré une condamnation pour adultère [3] ; le diacre Rogatus qui se refit baptiser, lui aussi, par les donatistes et fut ensuite placé à la tête de l'Église de Zaraï [4]. On était tellement pressé par le besoin d'évêques, qu'on allait en chercher jusqu'au sein de familles semi-païennes ou hérétiques, alors que le Concile de Carthage de 401 défendait aux évêques, sous peine d'anathème, de prendre simplement pour héritiers des parents païens et hérétiques.

Mais si le parti catholique a quelquefois manqué de discernement [5] dans le choix de ses évêques et de son clergé, que dire du parti donatiste qui accueillait avec tant d'empressement tous les transfuges du catholicisme !

Sans parler des tristes évêques de Limata, de Forma, d'Idicra, de 305 et de 360 [6], les Actes de la Conférence

(1) Cogn., I, 133.

(2) *Sermon* attribué à saint Aug., XXXIII, p. 260-262.

(3) Cogn., I, 201.

(4) Cogn., I, 203.

(5) Opt., *De Schism.*, I, 18 ; II, 18-19.

(6) Plus tard, à l'époque vandale, nous découvrons encore la trace de nombreuses ordinations sacerdotales et épiscopales. Les évêques de Byzacène, ayant appris la teneur du décret de Thrasamond qui interdisait toute ordination, et voulant combler les vides faits par la persécution d'Hunéric, se résolurent à passer par dessus la défense et consacrèrent d'un coup 60 évêques, sans compter les ministres inférieurs, une cinquantaine ; d'autres le furent dans le reste de l'Afrique vandale, puisque Victor de Tonnone parle de 120 évêques exilés,



de 411 nous font connaître plusieurs noms d'évêques qui avaient dû être déposés par Primien afin que leur honte ne rejaillît pas sur le parti en pleine Conférence : Cyprianus de Thubursicum bure [1], les évêques de Thunigaba [2], de Cufruta [3], d'une localité dans la région de Tozeur [4], etc.

On peut le dire, le Donatisme a fait un mal immense, non seulement parce que, pendant plus d'un siècle, il a usé les forces de l'Eglise d'Afrique dans des luttes fratricides, mais parce qu'il a introduit dans son sein un clergé souvent indigne et des populations indigènes semi-païennes, futures recrues pour de prochaines apostasies [5].

Cette constatation doit être faite si l'on veut avoir la clef des événements qui se dérouleront plus tard.

En attendant, la question qui se pose en ce moment est celle-ci : L'Eglise d'Afrique si belle extérieurement et si vigoureuse dans ce premier tiers du V^e^ siècle, est-elle aussi forte qu'elle le paraît ? Enfonce-t-elle suffisamment

consacrés et consécrateurs (Ruinart, *Hist. persec. vand.*, 1694, p. 570-571.

Sans doute, aux grands maux, les grands remèdes ! N'importe. Les expressions dont se sert l'auteur de la *Vie de saint Fulgence* montrent avec quelle hâte fébrile on a procédé à ces nombreuses ordinations. « *Fit repente communis assumptio, presbyteros, diaconos et si quos inveniret electio, rapere, benedicere, concecrare certatim locis singulis properantibus* (*Vita Fulg.*, 16).

(1) Aug., *Contra litt. Petil.*, III, 34,

(2) *Cogn.*, I, 129.

(3) *Cogn.*, I, 128.

(4) *Cogn.*, I, 208.

(5) Témoins les Actes du Concile réuni à Rome par le pape Félix, en 487 : « Epistola Papae ad Episcopos Africanos : Post deploratam Ecclesiae Africanae cladem, in quâ non solum vulgus promiscuum aut inferiorum ordinum clerici, sed ex ipsismet etiam diaconis, presbyteri et episcopis nonnulli lapsi fuerant, modum et conditiones praescribis quibus ii qui secundo Baptismo ab Arianis polluti fuerant, ad poenitentiam reciperentur..... »

Cfr. Ruinart, *Hist. pers. Vand.*, 1694, p. 548.

ses racines dans l'âme du peuple berbère pour pouvoir défier les ouragans de l'avenir et leur résister victorieusement ?

Dans un travail prochain, s'il plaît à Dieu, sur *Le Déclin et l'Extinction de l'Eglise d'Afrique*, nous essaierons de répondre à cette question.

*Le Gérant*,

J. BÉVIA.

## TABLE DES MATIÈRES


| | | Pages |
|---|---|---|
| Chapitre Ier. | — La Diaspora africaine | 361 |
| — II. | — Les Origines | 380 |
| — III. | — Développements | 440 |
| — IV. | — Extension | 540 |
| — V. | — Intensité du développement du christianisme dans les diverses régions de l'Afrique romaine | 562 |
| — VI. | — Culte extérieur et monachisme | 663 |
| — VII. | — État du paganisme au commencement du Ve Siècle | 659 |

# TABLE DES MATIÈRES

DU

## CINQUANTE-SEPTIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

## (1913)


| | Pages |
|---|---|
| Bel, A. — Fouilles faites sur l'emplacement de l'ancienne Mosquée d'Agadir (Tlemcen), 1910-1911 | 27 |
| Benali M'erad. — La « Ziadah » ou naissance à Safi (Maroc) | 48 |
| Cagnat. — Inscription nouvelle de Djemila | 352 |
| Carcopino, J. — La table de patronat de Timgad | 163 |
| Destaing, E. — Notes sur des manuscrits arabes de l'Afrique occidentale *(suite)* | 139 |
| Dournon, A. — Kitab Tarikh Qosantina, par El-Hadj Ahmed El-Mobârek | 265 |
| Gognalons, L. — Une proclamation de l'émir Abdelkader aux habitants du Figuig en 1836 | 246 |
| Joly, A. — Saints et légendes de l'Islam | 7 |
| Lévi-Provençal, E. — Mars Africain ? | 63 |
| Mac-Carthy, H. — Notice biographique sur O. Mac-Carthy, géographe | 191 |
| Mesnage, J. — Le Christianisme en Afrique (origines, développement, extension | 361 |
| Saint-Calbre, C. — Constantine et quelques auteurs arabes constantinois | 70 |
| Voinot, L. (Capitaine). — Les prodomes de la campagne de 1852 contre les Beni Snassen | 306 |
| Yver, G. — Si Hamdan ben Othman Khodja | 96 |
| — Mémoire de Bouderbah | 218 |
| Bibliographie | 173, 354 |
| Nécrologie. — A. Joly | 5 |